



La communication politique et le confessionnalisme au liban : le cas des élections législatives de 2009

Nadine Mounzer-Karam

► **To cite this version:**

Nadine Mounzer-Karam. La communication politique et le confessionnalisme au liban : le cas des élections législatives de 2009. Sociologie. Université de Toulon 2012. Français. <NNT : 2012TOUL0012>. <tel-00818311>

HAL Id: tel-00818311

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00818311>

Submitted on 26 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DU SUD – TOULON-VAR

LABORATOIRE INFORMATION, MILIEUX, MÉDIAS, MÉDIATIONS – I3M

ÉCOLE DOCTORALE N°509 « CIVILISATIONS ET SOCIÉTÉS EURO-MÉDITERRANÉENNES ET COMPARÉES »

THÈSE POUR L'OBTENTION DU DOCTORAT EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION À L'UNIVERSITÉ DU SUD TOULON-VAR

LA COMMUNICATION POLITIQUE ET LE CONFESSIONNALISME AU LIBAN : LE CAS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2009

Présentée et soutenue publiquement le 28 novembre 2012
par Nadine MOUNZER-KARAM

JURY

Directeur de recherche	Professeur Philippe DUMAS Professeur émérite en sciences de l'information communication à l'université Toulon-Var.
Co-encadrant	Franck Bulinge Maitre de conférences en sciences de l'information communication à l'université Toulon-Var.
Rapporteurs	Stefan Bratosin Professeur en sciences de l'information communication à l'université Montpellier 3. François-Bernard Huyghe Habilité à diriger des recherches.
Suffragants	Michel Durampart Professeur en sciences de l'information communication à l'université Toulon-Var. Christophe Varin Enseignant chercheur à l'université Saint-Joseph, Liban.

RÉSUMÉ

Dans un contexte moyen-oriental conflictuel où le conflit sunnito-chiite prendrait de plus en plus d'ampleur, les communications politiques électorales du Courant du Futur et du Hezbollah reflètent-elles le clivage confessionnel voire le conflit sunnite-chiite au Liban ?

Cette thèse sur « *la communication politique et le confessionnalisme au Liban : le cas des élections législatives de 2009* » propose une réflexion sur les concepts théoriques de la communication politique, une exposition du contexte libanais entre les élections de 2005 et celles de 2009 ainsi qu'une étude du conflit sunnito-chiite à travers l'analyse de discours des chefs des deux partis considérés comme représentant chacun une communauté dans sa majorité.

L'analyse de discours qualitative et quantitative, divisée en quatre catégories d'études, à savoir : l'étude des lancements de campagne, l'étude des crises, l'étude diachronique et l'étude de clôture des élections et reposant sur plusieurs critères de sélection tels que la date, le contexte, la nature et la personnalité prononçant le discours, consiste à identifier les éléments de communication qui soutiendraient un discours électoral reflétant les tensions intercommunautaires et un éventuel conflit sunnite-chiite que les analyses géopolitiques ont tendance à affirmer.

SUMMARY

In a Middle Eastern context where the Sunni-Shia conflict is becoming more and more obvious, we ask ourselves if the political communications and electoral speeches of the Future Movement and of Hezbollah do reflect the sectarian division and the Sunni-Shia conflict in Lebanon.

This thesis on "*political communication and confessionnalism in Lebanon: the 2009 parliamentary elections*" proposes theoretical concepts of political communication, an overview of the Lebanese context between the elections of 2005 and 2009 and a study of the Sunni-Shia conflict through the discourse analysis of the leaders of both parties each considered representing a community in its majority.

The qualitative and quantitative discourse analysis, divided into four categories, namely: the campaigns' launching study, the crises study, the diachronic study and the elections closing study, based on several selection criteria such as the date, context, nature and the leader who is delivering the speech, aims to identify the communication elements that would reflect sectarian tensions and an eventual Sunni-Shia conflict that geopolitical analysis tend to confirm.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier du fond du cœur mon directeur de thèse, Mr le Professeur Philippe Dumas qui a toujours pris en considération la spécificité de mon cas d'étudiante étrangère et qui a pu discerner la qualité de mon travail à distance.

Un grand merci à Dr Franck Bulinge pour avoir été mon seul lien concret avec la France, l'USTV et le laboratoire I3M en début de parcours, pour avoir fait plusieurs voyages au Liban pour me suivre et pour m'avoir soutenu durant les moments difficiles de ce parcours.

Merci à Mr le Professeur Eric Boutin pour ses bons conseils académiques et administratifs depuis notre rencontre à Toulon en 2010.

Merci à Mr. le Professeur Michel Durampart d'avoir tenu à me rencontrer lors d'un de ses voyages au Liban en 2011.

Merci à mes parents, Samir et Daed, qui ont su me donner le goût des études approfondies et la volonté de toujours aller de l'avant en toutes circonstances et malgré les obstacles.

Merci à mes deux frères, Hassib et Karim, qui ont toujours été là pour moi et qui, sans le savoir, ont su me soutenir dans mes moments de faiblesse avec leur sens de l'humour inlassable et l'image qu'ils ont de moi.

Il faut dire que la personne qui a le plus « souffert » de mes ambitions et de mon insistance à poursuivre mes études, c'est Patrick, mon mari, qui, loin de toute mentalité libanaise masculine, m'a toujours encouragé à suivre mes rêves et qui en a souvent subi les conséquences. Je te remercie mon Patrick d'être tout simplement toi !

SOMMAIRE

Introduction générale	7
1- L'objet de recherche	9
2- La question de recherche	9
3- Le choix d'une problématique	11
4- Les hypothèses de recherche	13
5- La méthodologie et les ressources	13
6- La formulation du plan	18
7- L'opportunité et l'intérêt du projet	19
Première partie : Vers une mondialisation de la communication politique	24
I- L'émergence de la communication politique	24
II- La méthode de la communication politique électorale	56
III- Les outils de la communication politique	63
IV- Les acteurs de la communication politique	82
V- La communication de crise	85
Deuxième partie : La communication politique au Liban	99
VI- La structure confessionnelle du Liban	101
VII- La culture politique et informationnelle au Liban	133
VIII- Le contexte des élections législatives de 2009	163
IX- La communication politique au Liban	192
X- La communication politique des deux partis politiques étudiés	220
Troisième partie : Les tensions intercommunautaires du discours électoral au Liban	237
XI- Les méthodes d'analyse de discours	245
XII- La méthode adoptée	249
XIII- L'analyse qualitative des discours	257
XIV- L'analyse quantitative des discours	394
Conclusion générale	453
Références	465

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans le souci de protéger les chrétiens dans un Moyen-Orient musulman à la suite de l'effondrement de l'empire ottoman, le Général Gouraud, Haut-commissaire de la République Française au Liban et en Syrie, proclame, le 1^{er} septembre 1920, la naissance du Grand Liban en présence notamment du Patriarche maronite Elias Hoyek et du Mufti des musulmans Moustapha Naja. Le Grand Liban relie la Moutassarifiya du Mont Liban (circonscription autogérée dans l'empire ottoman) à grande majorité maronite et à présence druze, à d'autres régions (Beyrouth, Bekaa, Nord et Sud) dont nombreuses sont à majorité musulmane. C'est de là que le Liban actuel tire son identité multiconmunautaire.

Ce multi-communautarisme a conduit, depuis 1920, à de nombreux conflits intercommunautaires, non religieux, entre des groupes qui s'arrachent le pouvoir. Ces conflits opposaient souvent les chrétiens qui ont, pour la plupart, une vision pro-occidentale d'une part aux musulmans qui sont plus orientés vers les pays arabes d'autre part, notamment la Syrie, pays frontalier.

Toutefois, il semblerait que plusieurs phénomènes de l'Histoire contemporaine du Liban aient modifié cette dualité chrétienne-musulmane. En effet, l'apparence du leadership sunnite de la reconstruction du Liban d'après-guerre dans les années 1990, soutenu par l'Arabie Saoudite, pôle sunnite des pays du Golfe ; l'enracinement de l'idéologie de la résistance chiite, particulièrement depuis le retrait israélien du Liban-Sud en 2000, appuyée par l'Iran, nouvelle superpuissance du Moyen-Orient depuis la chute de la dictature irakienne de Saddam en 2003 et l'émigration massive des chrétiens ont changé le visage du conflit.

L'assassinat de Rafic Hariri, leader sunnite, en février 2005 en plein cœur de Beyrouth et la guerre israélienne contre le Hezbollah, parti chiite par excellence en juillet-août 2006 ont modifié la donne pour de bon. En effet, il semblerait que, à partir de ces événements qui se sont succédés, un conflit sunnito-chiite se serait déclenché au Liban, un conflit non annoncé qui reflèterait une guerre froide dans la région du Moyen-Orient, entre les Etats de cette région du monde qui se basent sur la religion, à avoir essentiellement l'Iran et l'Arabie Saoudite.

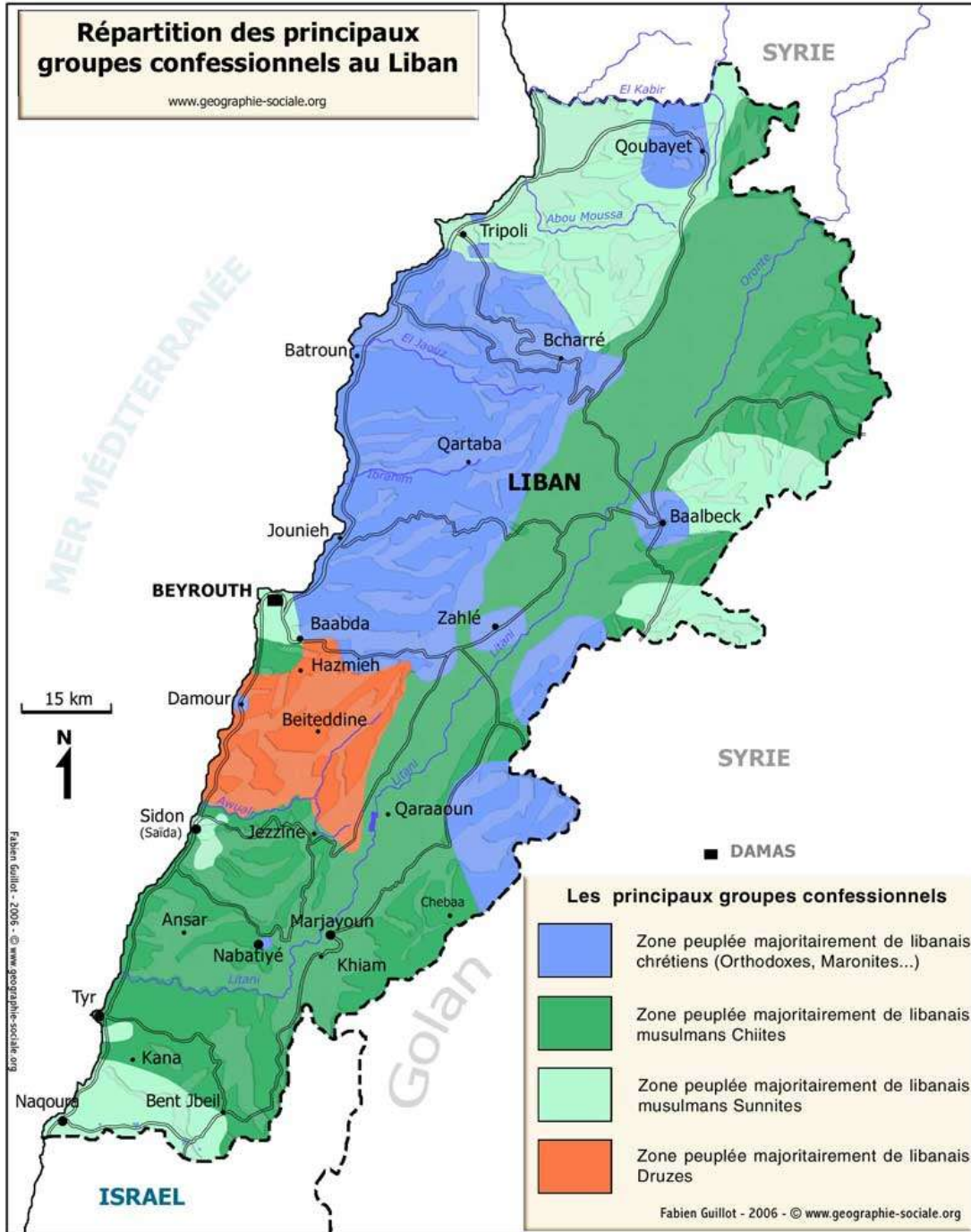


Figure 1 : La carte de la répartition des principaux groupes confessionnels au Liban (Guillot, 2006).

1- L'objet de recherche

De nos jours, nombreux sont les conflits qui se font à travers la communication politique, qui serait pour reprendre la définition de Dominique Wolton (1997), « *l'espace où s'échangent les discours contradictoires des trois acteurs qui ont la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique et qui sont les hommes politiques, les journalistes et l'opinion publique à travers des sondages* » (Wolton, 1997).

En ce qui concerne le Liban, ce pays a assisté à une évolution sans précédent en matière de communication politique électorale depuis le retrait des troupes syriennes du territoire libanais en avril 2005. Les élections législatives de mai-juin 2005 étaient certes très importantes et ont constitué un tournant remarquable dans la vie politique libanaise; toutefois, les élections législatives de juin 2009 revêtent un caractère spécial, précisément en communication politique.

Notre objet de recherche consistera à étudier la communication politique au Liban, en prenant pour cas d'étude les élections législatives de 2009.

2- La question de recherche

Nous verrons, dans le cadre de notre thèse, que les partis politiques au Liban ont toujours eu un rôle pionnier dans la vie politique libanaise. De par leur histoire, leurs visions et leurs programmes électoraux, les partis politiques sont les protagonistes des élections au Liban.

Nous verrons, de même, quels sont les événements qui ont fait que les élections de 2009 soient aussi importantes dans l'Histoire du Liban contemporain ; et comment le conflit chrétien-musulman s'est tourné en conflit sunnito-chiite.

Nous étudierons ainsi la communication politique libanaise en période électorale à travers les partis politiques au Liban.

Nous nous intéresserons principalement aux deux grands partis politiques qui représentent les communautés sunnite et chiite ; à savoir respectivement le Courant du Futur et le Hezbollah.

Il s'agira, dans notre projet de recherche d'aborder la communication politique électorale au Liban en prenant en considération les tensions intercommunautaires qui régissent le pays, afin de ne pas se limiter à de simples constatations.

Toutefois, il serait intéressant d'essayer de savoir à quel point ces tensions sont visibles dans la communication des partis politiques libanais; notamment en période d'élections législatives où chaque candidat essaye de se concentrer sur sa campagne dans les différentes régions du Liban.

La question qui paraît donc la plus apte à répondre aux exigences de ce projet de recherche est la suivante :

« Les communications politiques électorales du Courant du Futur et du Hezbollah reflètent-elles le clivage confessionnel voire le conflit sunnito-chiite au Liban ? »

Ainsi formulé, le projet se trouve raisonnablement démarqué, tout en suggérant une approche plus vaste sur les tensions intercommunautaires qui régissent la politique au Liban. Il s'ensuit des questions secondaires auxquelles il nous faut tenter d'apporter une première réponse :

- Quand et comment est née la communication politique ? Il s'agira d'en tracer l'historique afin de pouvoir maîtriser notre théorie et avoir la capacité de l'étudier en pratique.
- Comment étudie-t-on la communication politique ? La réponse à cette question nous permettra de savoir sur quels critères se baser pour définir la communication politique d'un pays et d'établir, par la suite, les grandes lignes de la communication politique du Liban et des deux partis choisis.
- Quand et comment la communication politique a-t-elle commencée au Liban ? Comment a-t-elle évolué ? Ces questions nous permettent de réaliser un éventuel modèle libanais de communication politique.
- Quelles sont les circonstances autour desquelles se déroulent les élections législatives libanaises de 2009 ? Il s'agit ici de reprendre les événements qui donnent aux élections de 2009 leur importance et leur spécificité.

- Quelles sont les caractéristiques de la communication politique électorale des deux partis politiques libanais sélectionnés? Cette question nous conduit à dégager les grandes lignes des stratégies de communication politique de chacun de ces deux partis.
- Quels sont les genres d'analyses qui nous permettent d'apporter la réponse la plus adéquate à notre question de recherche ? Cette question nous incite à nous interroger sur la visibilité du confessionnalisme politique dans les discours des chefs des deux partis politiques étudiés durant la période électorale.

3- Le choix d'une problématique

Il existe plusieurs angles sous lesquels nous pourrions étudier la question des élections législatives et du conflit sunnito-chiite au Liban, surtout en période d'élections. D'ailleurs, la plupart des études se font sous l'angle géopolitique comme celle de Khalil Ferezly par exemple qui étudie « *la géographie confessionnelle au Liban à travers les listes électorales* »¹. Nous n'échappons pas à une analyse géopolitique du conflit sunnito-chiite au Liban; néanmoins, la réponse à la question de recherche passe selon nous nécessairement par une étude des pratiques communicationnelles qui se distinguent de l'analyse géopolitique proprement dite. La question de recherche est ouverte mais bien précise, en ce qu'elle permet d'avoir une réponse qui peut être positive ou négative. Nous proposons une étude de la communication politique d'une période électorale récente à travers notamment les discours politiques des deux partis sélectionnés.

Cette étude basée sur une étude comparative des pratiques communicationnelles d'un parti politique sunnite et d'un autre chiite nous permettra de poser les bases d'une recherche sur la communication politique au Liban à travers une liste exhaustive de paramètres qui vise à démontrer de manière scientifique un éventuel conflit intercommunautaire.

¹ Etude faite en langue arabe

Dans le cas contraire, cette étude montrera qu'en temps d'élections, les partis politiques tentent, à travers leurs discours, de déconstruire ce que les analyses géopolitiques essayent de démontrer, à savoir : un conflit sunnito-chiite au Liban qui pourrait être le résultat d'un conflit régional entre des Etats du Moyen-Orient qui gouvernent en fonction de leur religion, c'est-à-dire essentiellement l'Arabie Saoudite et l'Iran. Dans ce cas-là, cela voudrait dire que les deux partis tentent, en période électorale, de nier l'éventuelle influence moyen-orientale, de prouver l'intérêt qu'ils portent sur les affaires libanaises internes et de démentir la profondeur de l'amertume confessionnelle dans les esprits des citoyens libanais.

Ainsi notre problématique, autrement dit l'angle sous lequel nous choisissons d'aborder la question de recherche, consiste à identifier les éléments d'information et de communication qui soutiendraient un discours reflétant les tensions intercommunautaires et un éventuel conflit sunnito-chiite que les analyses géopolitiques ont tendance à affirmer. Il s'agit par conséquent, d'interroger la théorie de la communication à travers les notions de propagande et de manipulation généralement employées dans le cadre du marketing politique et des stratégies d'influence.

Cette problématique se caractérise par :

- une référence théorique aux sciences de l'information et de la communication ;
- un ancrage dans le contexte libanais de la communication politique ;
- une profonde compréhension des pratiques communicationnelles du Courant du Futur et du Hezbollah représentant respectivement les communautés sunnite et chiite au Liban, et des finalités de ces pratiques.

Elle permet de déterminer un cadre de recherche élargi, dont l'objectif principal vise à montrer, que la communication politique électorale permet de dénoter un conflit intercommunautaire dans une région du monde où la religion joue un rôle très important.

4- Les hypothèses de recherche

Notre première hypothèse de recherche est que la communication politique des deux partis étudiés reflète un éventuel conflit sunnito-chiite au Liban. Si notre première hypothèse s'avère vraie, il s'agira de mettre en évidence les critères de ce conflit intercommunautaire en communication politique.

Notre seconde hypothèse est que les partis politiques essayent, dans leurs discours électoraux, de distinguer entre la concurrence politique et le conflit intercommunautaire. La seconde hypothèse suppose que les partis politiques au Liban évitent de communiquer avec une arrière-pensée confessionnelle et tentent de montrer, à travers leurs discours électoraux, que la bataille a lieu entre deux visions politiques différentes, non entre deux communautés différentes. Dans le cas où le débat électoral montre une bataille purement politique, ceci voudrait dire qu'il y a une volonté de minimisation des tensions intercommunautaires en période électorale. Ce qui ne signifie pas nécessairement que ces tensions n'existent pas dans le discours électoral.

Quoi qu'il en soit, il s'agira d'analyser comment le conflit sunnito-chiite se dévoile à travers la communication politique.

5- La méthodologie et les ressources

Les élections étant un des buts principaux de toute communication politique, la période électorale de 2009 au Liban constituera notre cadre d'étude temporel et notre terrain de recherche. Afin de pouvoir répondre à notre principale question de recherche qui consiste à savoir si oui ou non la communication politique électorale des deux partis sélectionnés reflète le conflit sunnito-chiite au Liban, nous devons tout d'abord clairement délimiter le cadre de travail :

5-1- Le lieu

Notre étude se concentrant sur la communication politique des élections législatives libanaises, il est clair que le lieu de travail principal sera le Liban, surtout que les deux partis étudiés tentent autant que possible de couvrir tout le territoire libanais.

5-2- La durée

La période électorale étant l'objet de notre thèse, nous considérons que la campagne commence le jour qui suit la clôture officielle des candidatures, à savoir le 22 avril 2009. La durée de notre étude s'étendra donc du 23 avril 2009 au 6 juin 2009, la veille du jour des élections. Toutefois, pour des raisons qui seront certes argumentées dans notre processus de recherche, il se peut que certains discours soient sélectionnés en dehors de cette durée ci-dessus délimitée.

5-3- Les acteurs

Nous nous intéresserons en particulier à deux partis politiques de confessions différentes:

- le Courant du Futur (Sunnite)
- le Hezbollah (Chiite)

La raison pour laquelle nous avons choisi d'étudier la communication de ces deux partis politiques en particulier réside dans le fait que nous voulons ressortir les tensions interconfessionnelles de leurs discours électoraux pour pouvoir discerner si conflit sunnito-chiite il y a, comme tendent à l'assurer les analyses géopolitiques. Il s'agit, en effet, dans notre projet de recherche de chercher à prouver ou à réfuter, à travers la communication politique – plus précisément les discours électoraux –, les analyses géopolitiques selon lesquelles le conflit chrétien-musulman se serait récemment tourné en conflit sunnito-chiite au Liban ; ce qui pourrait d'ailleurs refléter un conflit sunnito-chiite dans la région du Moyen-Orient.

Quant aux partis politiques des autres confessions présentes au Liban, notamment les partis chrétiens et druzes, ils ne feront pas partie de notre champ d'étude, essentiellement parce qu'ils

se trouvent, à chaque fois, dans telle ou telle lignée politique ; c'est-à-dire soit dans le camp du *14 mars* avec le Courant du Futur sunnite soit dans le camp du *8 mars* du Hezbollah chiite (Vannier, 2009).

5-4- Les moyens et le cadre d'expérimentation

Pour effectuer notre étude, nous aurons recours aux ouvrages spécialisés, aux études et aux analyses préalablement effectuées à ce sujet ainsi qu'à des articles scientifiques de communication politique. Les discours, les outils et les stratégies de communication des protagonistes concernés par cette recherche seront de même indispensables. De plus, des entrevues avec des experts en géopolitique moyen-orientale et en communication politique ainsi que des scientifiques spécialistes du Liban, des campagnes électorales et de l'analyse de discours nous permettront d'approfondir notre recherche.

Comment procéder ?

Cinq étapes principales seront les piliers de notre recherche :

5-4-1- L'étude des deux partis politiques étudiés

Il s'agira de tracer les ressemblances et les dissemblances entre le Courant du Futur et le Hezbollah à partir de :

- La naissance et l'historique de chacun des deux partis,
- L'image que chaque parti reflète,
- La légitimité sur laquelle chacun des deux partis s'appuie.

5-4-2- Les entrevues avec des experts en communication politique et des analystes géopolitiques

Il s'agira d'interroger des experts et des analystes sur les stratégies de communication politique électorale adoptées lors des élections du 7 juin 2009 et des buts qui en ressortent mis-à-part la victoire aux élections législatives. Dans cette perspective, une étude comparative entre les campagnes électorales du Courant du Futur et le Hezbollah nous habilitera à les positionner l'un par rapport à l'autre ; les stratégies de communication nous permettant de mieux connaître chacun de ces deux partis politiques et l'image qu'ils veulent projeter.

5-4-3- Le recueil des discours politiques des deux partis politiques

Il serait important de fixer les critères d'échantillonnage sur la base desquels l'étude se fera :

- **Analyses** : il s'agira de recueillir les principaux discours politiques des chefs des deux partis choisis sur la base de quatre genres d'analyses :
 - Analyse des lancements de programmes ;
 - Analyse des va-et-vient des discours de ces deux partis lors de deux crises durant la période électorale ;
 - Analyse diachronique des discours de ces deux partis ;
 - Analyse des discours de clôture.
- **Personnalité politique** : nous ne prendrons en considération que les chefs de chaque parti. En effet, bien que nombreuses personnalités politiques appartenant à chacun des deux partis politiques se soient longuement exprimées durant cette campagne électorale, nous nous concentrerons sur les discours des deux chefs de partis étudiés.
- **Contexte du discours** : le contexte sera important dans la mesure où il permet d'identifier un des genres d'analyses qui constituent la base de notre étude.
- **Discours entiers** : les discours entiers étant plus significatifs dans leur ensemble, nous ne sélectionnerons pas les petits extraits figurant dans la presse. Il serait important de noter que nous ne prendrons en considération que les discours préalablement écrit et émis en entier. Ainsi, les discours spontanés seront éliminés de notre cadre d'étude, sauf lorsque l'un de ces derniers pourrait apporter une donnée importante à notre recherche. Dans ce

cas-là, les raisons qui nous auront poussées à sélectionner un discours spontané seront explicitées.

5-4-4- L'élaboration d'une grille de lecture et exploitation des discours politiques selon les paramètres de cette grille de lecture

La méthodologie qui suit, consiste à vérifier la question de recherche initiale à travers une analyse de discours des deux partis sélectionnés au Liban durant une période bien déterminée des élections législatives les plus récentes ; celles de 2009.

Dans un premier temps, avant d'élaborer une grille de recherche; il serait nécessaire d'exploiter des études faites sur la notion d'analyse de discours étant donné qu'il en existe de nombreuses méthodes. C'est ainsi que nous pourrions choisir la méthode qui serait la plus apte à satisfaire notre objectif de recherche. Nous exposerons certes les raisons de notre choix. Une fois la méthode d'analyse de discours choisie, il s'agira de l'appliquer aux discours du Courant du Futur et du Hezbollah sélectionnés sur la base des quatre genres d'analyse (à savoir l'analyse desancements des programmes électoraux, l'analyse de deux crises, l'analyse diachronique et l'analyse des discours de clôture). La grille d'analyse qui en ressortira, devrait être constituée d'une liste exhaustive d'éléments permettant de décortiquer les discours électoraux de deux partis politiques au Liban; afin de pouvoir déduire les raisons des nuances que nous pourrions distinguer à travers notre projet de recherche.

Cette analyse de discours qui constitue la dernière partie de notre thèse de doctorat, nous conduira à une éventuelle réponse à notre question de recherche. Ainsi pourrions-nous savoir si la communication politique électorale du Courant de Futur et du Hezbollah montre le conflit sunnito-chiite au Liban ou si leurs discours ne font part que de visions politiques différentes accompagnées de tensions intercommunautaires non litigieuses.

6- La formulation du plan

Les six questions précédemment posées invitent à un travail en trois parties. Les deux premières questions pourront être abordées dans une première partie dont le fil conducteur sera l'exploitation de la littérature et des modèles d'analyse existants déjà en matière de communication politique. L'émergence de la communication, ainsi que la méthode, les outils, les acteurs de la communication politique récemment développés, seront donc étudiés.

Dans la seconde partie, nous tenterons d'établir le contexte de la question de recherche ; donc d'exposer les circonstances spécifiques des élections législatives libanaises de 2009. Nous étudierons la communication politique électorale des deux partis politiques sélectionnés à partir d'entrevues ciblées avec des experts et analystes. Il faudra en ressortir un modèle d'analyse qui permettrait de répondre à la question de recherche. La troisième partie sera consacrée à l'exploitation de la communication politique électorale des deux partis choisis durant les législatives de 2009 au Liban. En effet, une liste exhaustive de paramètres sera mise en place après avoir expliqué la nécessité de chaque paramètre dans le concept de la communication politique de ces partis libanais.

Une fois la grille d'analyse développée, quatre genres d'étude de discours politiques seront effectuées dans cette partie ; à savoir une analyse des discours de lancement de programmes électoraux, une analyse de discours en temps de crise, une analyse diachronique, ainsi qu'une analyse des discours de clôture. Il s'ensuivra dès lors :

- d'analyser les résultats de l'étude des discours politiques ;
- de déduire les raisons qui ont abouti à ce résultat ;
- de montrer que la communication politique peut dévoiler de nombreuses tensions.

7- L'opportunité et l'intérêt du projet

Dans son ouvrage *La Politique du chaos au Moyen-Orient*, Olivier Roy (2008) évoque une région du monde constamment déstabilisée, notamment depuis le début de la guerre en Irak en 2003. L'auteur de cet ouvrage parle d'un sujet qui intéresse profondément notre projet de recherche d'autant plus qu'il met en évidence le fait que la coexistence des mondes sunnites et chiites et le rapport de forces entre les deux confessions a changé; précisément depuis la prise de pouvoir des chiites en Irak et au Liban, accompagnée du renforcement de l'Iran – un phénomène qui déboussole de nombreux Etats du Moyen-Orient. De plus, la région est encore plus déstabilisée par le renforcement des groupes radicaux armés face à la faiblesse des gouvernements des Etats du Moyen-Orient, notamment en Palestine avec le Hamas et au Liban avec le Hezbollah selon Roy.

Dans un tel contexte géopolitique, les élections législatives au Liban sont d'une grande importance. Etant conscients de la montée en flèche de la communication politique dans notre pays et de la capacité de celle-ci à démasquer de nombreuses stratégies politiques de longs termes, nous avons trouvé intéressant de montrer à quel point la communication politique pourrait refléter les conflits interconfessionnels et les visions politiques des deux partis politiques les plus représentatifs des communautés sunnite et chiite.

En outre, cette recherche ouvrirait de nouvelles perspectives sur la communication politique confessionnelle au Moyen-Orient et permettrait de comprendre les sources des conflits interconfessionnels dans cette partie du monde.

Ce travail pourrait par ailleurs contribuer à l'émergence d'un centre de recherche spécialisé uniquement en communication politique au Liban. En effet, un tel centre est inexistant dans ce petit pays qui pourrait être considéré comme l'un des plus avancés au niveau régional en matière de communication politique électorale. Un centre de recherche pareil serait d'une grande importance notamment dans un Moyen-Orient bouillant de révolutions et avide de démocratie.

Notre profonde implication dans les affaires politiques de notre pays depuis notre plus jeune âge pourrait altérer notre objectivité. Toutefois, ayant profondément travaillé la communication politique électorale des législatives de 2005 dans le cadre de notre projet de mémoire de Master en information et communication, et étant conscient de l'importance de notre qualité d'observateur dans un tel travail de recherche, nous espérons réussir au mieux notre projet.

PREMIÈRE PARTIE

Vers une mondialisation de la communication politique

I- L'émergence de la communication politique

La communication politique fonctionne « *selon un système à double flux entre des émetteurs et des récepteurs irrigués par une cotation permanente des valeurs et des personnes et suppose un feedback de l'opinion publique* » (Gourévitch, 1998). Selon Jean-Paul Gourévitch, les campagnes électorales ont changé de dimension depuis les débuts de la communication politique. Cette dernière tourne autour de la figure du président et de son équipe. On assiste aujourd'hui à un déclin des idéologies et à une montée en puissance de la personnalisation.

Dans son livre *Penser la communication* (1997), Dominique Wolton évoque les différentes étapes de ce qu'a désigné la communication politique depuis la moitié du XX^{ème} siècle dans les systèmes démocratiques :

- l'étude de la communication du gouvernement vers l'électorat
- l'échange des discours politiques entre la majorité et l'opposition
- l'étude du rôle des médias dans la formation de l'opinion publique
- l'influence des sondages sur la vie politique

Aujourd'hui, la communication politique englobe « *toute communication qui a pour objet la politique* », soit l'étude du rôle de la communication dans la sphère politique ; ce qui inclut les médias, les sondages, le marketing politique et la publicité notamment en périodes électorales.

Pour définir le mieux possible la communication politique d'aujourd'hui, dans les systèmes démocratiques, Dominique Wolton propose la définition suivante : La communication politique est « *l'espace où s'échangent les discours contradictoires des trois acteurs qui ont la légitimité à*

s'exprimer publiquement sur la politique et qui sont les hommes politiques, les journalistes et l'opinion publique à travers des sondages ».

Cependant, la communication politique a vêtu plusieurs formes selon les époques, les régimes politiques et les événements historiques. Il est vrai qu'elle n'a été théorisée et étudiée que depuis peu et qu'elle a connu son essor dans les démocraties modernes d'après-guerre ; mais elle a souvent été empruntée, notamment durant les guerres mondiales ou régionales, à des fins d'influence et de mobilisation. Quelles sont donc les principales facettes qu'a connues la communication politique depuis le début du XX^{ème} siècle ?

I-1- La propagande

En latin, le terme *propaganda* est l'adjectif verbal du verbe « *propager* » désignant les choses à propager. À l'origine, le terme *propagande* n'évoquait pas la propagation d'une information déformée. Bien au contraire, il s'agissait de propager la foi chrétienne, notamment dans les pays non chrétiens. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le pape Grégoire XV fonda en 1622 la *Congregatio de Propaganda Fide* (Congrégation pour la propagation de la foi), un comité de cardinaux chargé d'observer la propagation du christianisme par les missionnaires envoyés dans les pays non chrétiens.

Le sens politique moderne du terme *propagande* date de la Première Guerre mondiale, c'est pour cela qu'il est devenu péjoratif. Plusieurs chercheurs et auteurs ont étudié la propagande durant la Première Guerre mondiale tellement son impact était important. Harold Lasswell, par exemple, publie un ouvrage à ce sujet en 1927, soit moins d'une décennie après la fin de la guerre, *Propaganda Technique in the World War* (Mattelard et Mattelard, 1995) qui expose les outils empruntés par les régimes en place pour convaincre les populations des actions entreprises. C'est d'ailleurs à travers cet angle, qu'il établit sa théorie de la communication, tant reprise par de nombreux chercheurs jusqu'à nos jours.

Edward Bernays, neveu de Freud et membre de la Commission Creel - commission qui doit son nom au président qui l'a dirigée: le journaliste George Creel - créée par le président américain

Wilson afin de mettre l'opinion de son côté lors de l'entrée en guerre des Etats-Unis le 6 avril 1917 - est aussi parmi les premiers à étudier la propagande, cependant partant d'une autre problématique : Comment manipuler l'opinion en démocratie ? Edward Bernays est fier de ses exploits: les américains acceptent désormais de mettre leur neutralité habituelle de côté, selon Bernays (2007) :

Il est désormais possible de modeler l'opinion des masses pour les convaincre d'engager leur force nouvellement acquise dans la direction voulue. Etant donné la structure actuelle de la société, cette pratique est inévitable. (...) La propagande est l'organe exécutif du gouvernement invisible.

Son ouvrage *Propaganda* publié en 1928, fut un outil indispensable, notamment pour les dictatures de la Seconde Guerre mondiale, telle que le régime d'Hitler et de son ministre de la propagande Goebbels, qui s'en est servi pour approfondir ses méthodes.

Nous verrons, ci-dessous que la définition de la propagande s'est largement développée à travers son histoire, nous étudierons de même les types, les techniques et les principaux outils de la propagande.

I-1-1- Les définitions de la propagande

Le terme *propagande* a eu de nombreuses définitions au fil du temps selon les différentes époques de l'Histoire. Comme nous l'avons déjà vu, avant le début du XXe siècle et les Guerres Mondiales qui en ont tracé l'Histoire, ce terme n'avait pas de connotation péjorative. Ainsi, la définition de ce terme varie selon les écoles politiques et les chercheurs qui s'y sont intéressés. Aujourd'hui, le terme *propagande* apparaît dans les dictionnaires de la langue française avec les définitions suivantes :

Selon le *Petit Robert* (2007) le terme *propagande* désigne:

- Institution pour la propagation de la foi chrétienne.

- Il se dit, par extension, de toute association ou de tout organisme qui a pour but de propager certaines opinions publiques ou sociales.
- Action exercée sur l'opinion pour l'amener à avoir certaines idées politiques et sociales, à soutenir une politique, un gouvernement, un représentant.
- Action de vanter les mérites d'une théorie, d'une idée, d'un homme..., pour recueillir une adhésion, un soutien.

Le *Dictionnaire de la Communication* (1991), propose une définition proche de celle du *Petit Robert*:

« Historiquement, congrégation religieuse catholique militant pour la propagation de la foi, ensemble des actions de communication partisane destinée à influencer les personnes ou les groupes de sorte à faire adopter une idée, un système, une personnalité politique ».

Ainsi, dans le concept de la propagande politique, le pouvoir politique ou militaire qui souhaite l'utiliser, devra établir une stratégie de communication dans laquelle il précisera la cible qu'il veut influencer dans sa perception des événements, des personnes ou des enjeux et les actions à travers lesquelles il pourra le faire ; le but étant nécessairement de mobiliser la cible et de l'amener à avoir un comportement conforme aux demandes du pouvoir politique ou militaire. Très souvent, la propagande cherche à convaincre, étant donné que la conviction permet la mobilisation des personnes à plus long terme. Pour ce fait, elle s'étale sur une période de temps plus ou moins longue et cherche à profiter de tous les outils possibles et imaginables de façon à englober la cible et à la matraquer pour que cette dernière n'ait aucun moyen d'y faire face.

Selon Gourévitch (1998), *« l'intervention de la propagande est permanente et multiforme : presse, radio, journaux, tracts, affiches, cinéma. Et toutes les cibles sont visées : les combattants, les civils, les familles et même les enfants ».*

D'une manière plus générale, il s'agit de propager à grande échelle des informations, fausses ou non, mais toujours partisans. Tous les outils permettant d'atteindre ce but sont bons ; d'ailleurs, les techniques de propagande moderne exploitent les connaissances accumulées en psychologie et en communication pour manipuler au grand maximum les émotions, et de réduire à néant les facultés de raisonnement et de jugement.

I-1-2- L'histoire de la propagande

Bien qu'elle ait existé depuis bien longtemps, ce n'est qu'au XXe siècle que la propagande commence à se penser comme un ensemble de pratiques et de techniques coordonnées. C'est notamment avec l'indispensabilité de convaincre les opinions publiques durant les guerres mondiales, avec l'importance accordée aux médias de masse nouvellement apparues à l'époque et avec la nécessité de promouvoir les chefs dans les systèmes politiques, que les recherches s'intensifient. L'étude des différents types de propagandes connaît alors un grand développement en très peu de temps. La propagande devient un phénomène reconnu, étudié, professionnalisé. Le terme *propagande* devient donc largement employé au début du XXe siècle. Loin d'avoir une connotation péjorative à l'époque, son contenu varie pourtant suivant ceux qui l'empruntent.

I-1-2-1- Lénine : distinction entre propagande et agitation.

Lénine étudie le concept de la propagande dans le cadre de son traité politique intitulé *Que faire?* publié en 1902 dans le but d'unifier et d'organiser les actions des cercles ouvriers et de leur proposer une stratégie créant ainsi le parti révolutionnaire. Pour lui, il existe une distinction entre la propagande et l'agitation : « *Le propagandiste inculque beaucoup d'idées à une seule personne ou à un très petit nombre de personnes; l'agitateur n'inculque qu'une seule ou un très petit nombre d'idées mais à une masse de personnes* ». Selon lui, ce sont deux concepts différents:

- la propagande est un travail logique qui consiste à divulguer une doctrine complexe à travers des « *écrits* » ou de longues séances « *d'éducation politique* ».
- l'agitation dispense aux masses, toutes classes confondues, par des procédés variés, un savoir simple, relevant du « *discours* ».

D'ailleurs, les communistes seront les seuls à maintenir la distinction entre « *agitation* » et « *propagande* ». Ils « *utilisent le mot agit-prop pour désigner ce qui ailleurs est simplement dénommé propagande* » (d'Almeida, 2008).

I-1-2-2- Les Etats-Unis et la Première Guerre mondiale

Pendant la Première Guerre mondiale, Thomas Woodrow Wilson, alors président des États-Unis décide d'intervenir pour venir en aide à la Triple Entente. Pour modifier l'opinion américaine qui était largement opposée à cette décision et qui optait traditionnellement pour la neutralité, il fait appel aux Comités pour l'information du public (*Commission on Public Information*) dirigés par le journaliste George Creel. Le journaliste Walter Lippman et le psychologue Edward Bernays sont alors engagés pour faire partie la *Commission Creel*. D'ailleurs, Bernays considère que les gens sont incapables de comprendre ce qui est en jeu et de savoir ce qui est bénéfique pour eux. Seule une élite peut décider pour les autres (Baillargeon, 2007). Une « *minorité intelligente* » doit donc avoir le pouvoir « *démocratique* » et la masse populaire doit être modelée pour l'accepter à travers les « *relations publiques* », nom qu'il a donné à la propagande, un outil qui selon lui est capable d'aider cette élite dans sa mission (Mattelard, 2001). Toutefois, Edward Bernays n'est pas le seul à en être convaincu, Harold Dwight Lasswell croit aussi en la « *gestion gouvernementale des opinions* ». Pour lui, les démocraties ont besoin de propagande qui permettrait à l'ensemble des citoyens d'approuver ce que les spécialistes ont déterminé comme étant bon pour eux. (Mattelard et Mattelard, 1995).

C'est donc partant de ce principe que la Commission Creel a travaillé ; le succès de la campagne de propagande de six mois effectuée par cette commission fut tellement intense que les Etats-Unis interviennent dans la Première Guerre mondiale en 1917, ce qui va faire basculer les résultats de cette guerre totale et le cours de l'Histoire. C'est ainsi que l'on découvre les immenses ressources que l'on peut déployer pour influencer l'opinion publique de tout un pays. C'est d'ailleurs ce qu'a fait Staline pour instaurer sa dictature.

I-1-2-3- La propagande stalinienne

Staline s'empare du pouvoir en 1924, à la mort de Lénine. Il exile directement son principal rival à la succession Trotsky, fondateur de l'Armée Rouge. Staline contrôle alors toute l'URSS.

Considérés comme étant des traîtres, tous les opposants aux réformes brutales qu'il impose sont éliminés. Une réelle terreur s'instaure en URSS.

Le discours politique s'approprie les thèses du *Que faire ?* de Lénine en en modifiant profondément l'esprit (Ansart, 2008). Conscient de son importance pour endoctriner toute sa population, Staline a utilisé tous les moyens de propagande disponibles à l'époque pour glorifier sa politique ; il est ainsi devenu le « *Petit Père des Peuples* », une image qu'il a voulue de lui-même.

En commençant par les affiches et les films de propagande, en passant par les parades militaires à la gloire de l'URSS, les manifestations spontanées, l'utilisation de la presse, de la radio, de la télévision, du cinéma et de la peinture au service du dictateur, et l'endoctrinement de la jeunesse dans les écoles et les organisations; et arrivant jusqu'à truquer les statistiques de productions de céréales durant la famine des années 1930, la falsification des faits et la réécriture de l'histoire ; Staline n'a rien laissé de côté. Sa propagande était tellement large que la diffusion du régime communiste a aussi atteint d'autres pays, tels que la Chine, la Corée du Nord et Cuba.

Selon Jean-Paul Gourévitch (1998) :

Avec la propagande soviétique commence ce que Serge Tchakhotine - dans son livre intitulé *Le Viol des foules par la propagande politique* publié en 1939 - appelle le viol des foules par la propagande politique. Mais ce sont les fascistes italiens et encore plus les nazis allemands qui font de la propagande un véritable système de gouvernement avec ses figures exemplaires, ses repoussoirs démoniaques, son adhésion aux chefs charismatiques et son dénouement moral et précipité.

C'est effectivement avec l'arrivée de la Seconde Guerre mondiale que la propagande « *décale vers l'irrationnel* ». Les régimes totalitaires l'emploient à toute fin utile. « *Pour Mussolini, elle relève de l'art et de la religion ; pour Hitler de la séduction pure et mécanique* » (d'Almeida, 2008).

I-1-2-4- La propagande nazie

Dans son livre *Mein Kampf* dont le premier volume fut publié en 1925, Adolf Hitler annonce clairement le programme du parti nazi ; il parle aussi d'un de ses principaux piliers: la propagande. « *La propagande vise à imposer une doctrine à tout un peuple (...). La propagande agit sur l'opinion publique à partir d'une idée et la rend mûre pour la victoire de cette idée* ». Pour Hitler, la propagande ne saurait rechercher objectivement les vérités : elle ne doit retenir que celles qui sont favorables à la cause défendue. Ce sont ces quelques idées qui devront être incessamment assénées (Ansart, 2008).

Après son arrivée au pouvoir en 1933, Hitler nomme trois dirigeants dont les noms rentrent désormais dans l'Histoire de la propagande : Max Amann pour la presse nationale socialiste ; Otto Dietrich pour la presse du Reich et celui qui nous importe le plus pour notre recherche, Joseph Goebbels pour la propagande. En effet, aussitôt au pouvoir, Hitler fonda un « *Ministère de la Culture et de la Propagande du Reich* » dirigé par Goebbels qui aurait puisé dans les travaux de Bernays pour élaborer sa campagne destructive et user de tous les outils de propagande possibles et imaginables (Baillargeon, 2007). Ce ministère avait pour mission de véhiculer la doctrine nazie à travers de nombreux secteurs dont le sport, les arts, la musique, le théâtre, les films, les livres, la radio, les documents pédagogiques et la presse. « *L'outil privilégié utilisé dans le cadre de la propagande contre les Bibelforscher (appellation des Témoins de Jéhovah) est le support écrit* » (Chatelain, 2006). Effectivement, la presse fut particulièrement active à diffuser les thèmes antisémites.

La propagande nazie travaillait à l'intérieur, à inculquer aux citoyens allemands l'idée que les Juifs étaient des sous-hommes et que les terres allemandes devaient en être débarrassées, et à l'extérieur, que l'Allemagne ne pouvait en aucun cas être défaite. Ils ont, pour atteindre leur but, utilisé la propagande dure qui cherche à terroriser ou à démoraliser l'adversaire par des « *images tragiques d'exécution* » ou des « *images lyriques de puissance* » pour reprendre les termes employés par Jean-Paul Gourévitch (1998). L'image recherchée est celle d'une Allemagne incontestablement victorieuse. Par opposition, les pays occupés utilisaient une propagande douce. Cette dernière propose des images « *de mains tendues, de sourires du vainqueur et de*

tartines données aux enfants abandonnés » ; la cible étant traumatisée par l'ampleur de la défaite. (Gourévitch, 1998).

I-1-2-5- La propagande mussolinienne

La Seconde Guerre mondiale a été le théâtre d'une propagande constante, utilisée comme arme de guerre, par tous les belligérants. Benito Mussolini avait, dès la fin de la Première guerre totale, compris son importance. Dans les années 1920, il créa le Minculpop (Ministère de la Culture populaire) qui fonctionna comme outil de propagande à partir de 1925. Adoptant un programme révolutionnaire mélangeant nationalisme, socialisme et rejet de la démocratie libérale, le mouvement s'appuie sur les *chemises noires* qui pratiquent la terreur contre les journaux et les organisations de gauche.

I-1-2-6- La guerre froide

Les États-Unis et l'Union soviétique ont tous deux utilisé intensivement la propagande pendant la guerre froide. Les deux camps ont employé les médias de masse (cinéma, télévision et radio) pour influencer leurs propres citoyens d'une part et les autres nations d'autre part.

C'est surtout à travers la radio que les deux ennemis se sont affrontés. Le gouvernement américain lance la station de radio « *Voice of America* » qui a pour but de donner une image favorable des États-Unis et de leur système aux populations externes. La radio officielle du gouvernement de l'Union soviétique n'a pas non plus manqué de diffuser de la propagande.

I-1-2-7- Les propagandes lors des guerres en Afghanistan et Irak

Lors de l'invasion de l'Afghanistan par les États-Unis en 2001, la propagande a été utilisée pour démoraliser les Talibans et pour gagner la sympathie de la population afghane. Les transmissions par radio locales ont été bloquées pour transmettre des messages de propagande de

remplacement. Des tracts ont été également lâchés dans l'ensemble de l'Afghanistan, offrant des récompenses pour Oussama Ben Laden et d'autres individus, disant que les Américains étaient les amis de l'Afghanistan et soulignant divers aspects négatifs du Taliban.

Durant l'invasion de l'Irak en 2003, le ministre de l'information irakien Mohammed Saeed al-Sahaf a, à plusieurs reprises, clamé que les forces irakiennes gagneraient la guerre. Même lors du renversement du gouvernement irakien à Bagdad, il a maintenu que les Etats-Unis seraient bientôt défaits, en contradiction avec les médias internationaux. Il est rapidement devenu une figure tournée en ridicule. Les Etats-Unis n'ont pas manqué de faire usage de la propagande en manipulant des nouvelles rapportées dans des médias irakiens dans le but de propager une image favorable sur ses actions et de démoraliser toute résistance comme l'expliquent à ce sujet deux dossiers du journaliste du *New York Times* David Barstow intitulés « *Behind TV Analysts, Pentagon's Hidden Hand* », publié le 20 avril 2008 et « *One Man's Military-Industrial-Media Complex* », publié le 29 novembre 2008.

I-1-3- Les types de propagandes

Les types de propagandes sont nombreux. Certains considèrent la publicité comme étant un type de propagande. Elle peut ainsi revêtir plusieurs formes : nationaliste, fasciste, nazie stalinienne, militariste, etc. Toutefois, il serait plus adéquat de classer la propagande selon la source. Nous trouverons ainsi les types de propagande suivants : la propagande blanche, la propagande noire et la propagande grise (Belabdi, 2005).

La propagande blanche provient d'une source ouvertement identifiée et connue. Les gouvernements en sont les principaux utilisateurs. Ce type de propagande est le fait des Etats ou de partis politiques connus et reconnus parce qu'elle repose essentiellement sur le matraquage, l'adhésion préalable des personnes qui y sont soumises et la censure. La propagande blanche vise principalement à renforcer un sentiment déjà existant dans la population ou à matraquer une pensée unique en ayant exclu toutes les autres par la censure. En effet, la propagande complète la censure dans le sens où celles-ci opère dans le même but, faire parvenir une information précise en omettant d'autres.

La propagande noire provient d'une source soi-disant amicale, mais en réalité hostile. Cela se fait en créant des laboratoires de soutien ou en développant des réseaux et en se cachant derrière (McClure, 1944). Souvent cette propagande vise à mal guider « *l'ennemi* », à le tromper afin de gagner un avantage sur lui et repose sur les mensonges, les falsifications, et surtout sur la manipulation d'image. Comme la propagande noire cache sa source et ses origines, celle-ci est très efficace lors des guerres vu qu'elle se fait passer pour une source amie et sûre et réussit souvent à gagner la confiance de son destinataire.

La propagande grise provient d'une source soi-disant neutre, mais en réalité hostile. Cette propagande n'a pas de source facilement identifiable, en effet, la propagande grise est une technique qui semble provenir d'une source amie lors d'un conflit, mais qui s'avère être émise par la source ennemie elle-même. Les techniques, souvent utilisés sont les rumeurs, les diffamations, les dénigrements etc. La propagande utilise donc des informations pour influencer les comportements et les attitudes. Il s'agit, dans ce cas, de payer des auteurs, des réalisateurs, des journalistes pour faire croire à un élan réel alors que c'est une campagne de propagande. Des statistiques pourraient de même être utilisées pour donner une image plus scientifique aux idées propagées. Selon Guy Durandin (1993) :

La propagande blanche est généralement plus efficace en temps de paix, mais en temps de guerre les populations adverses sont plus méfiantes des « *propagandes* » provenant d'autres pays. En temps de guerre, la propagande noire est beaucoup plus vraisemblable car la population croit que les messages proviennent de source sûre et amie (...). Il est important pour se rendre crédible, dans ce type de propagande, d'affirmer plus de vrai que de faux.

Ainsi, en temps de guerre, on préférera une bonne campagne de propagande noire à destination de l'ennemi en complément d'une campagne grise à destination de sa propre population.

Cela dit, il serait important de citer aussi la contre-propagande, provenant aussi d'une source qui est la « *victime* » de la propagande, soit la partie adverse. Elle a pour but d'empêcher ou plutôt de réduire les effets d'une propagande. Il existe deux genres de contre-propagande:

- La contre-propagande défensive qui est de nature à réduire l'impact d'une propagande ennemie sur sa cible.

- La contre-propagande offensive qui cherche à attaquer le groupe auteur d'une propagande pour le décrédibiliser.

La contre-propagande utilise les mêmes techniques que la propagande. Elle est donc assez difficilement distinguable. Nous reprendrons, ci-dessous, les techniques de propagande qui ont été les plus répandues au fil de l'Histoire.

I-1-4- Les techniques de propagande

Dans son livre intitulé *Principes élémentaires de propagande de guerre, utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède*, Anne Morelli (2001), reprend les méthodes énumérées par Lord Ponsonby, un aristocrate anglais, socialiste et pacifiste, qui avait résumé les méthodes utilisées pendant la Première Guerre mondiale, les reformule et les explicite chacune dans un chapitre à part. Selon Morelli, en propagande, il faut faire croire que :

- 1 *Nous ne voulons pas la guerre*
- 2 *Le camp adverse est le seul responsable de la guerre*
- 3 *Le chef du camp adverse a le visage du diable*
- 4 *C'est une cause noble que nous défendons et non des intérêts particuliers*
- 5 *L'ennemi provoque sciemment des atrocités, et si nous commettons des bavures c'est involontairement*
- 6 *L'ennemi utilise des armes non autorisées*
- 7 *Nous subissons très peu de pertes, les pertes de l'ennemi sont énormes*
- 8 *Les artistes et intellectuels soutiennent notre cause*
- 9 *Notre cause a un caractère sacré (Dieu est de notre côté)*
- 10 *Ceux (et celles) qui mettent en doute notre propagande sont soit des traîtres, soit des victimes des mensonges adverses (car l'ennemi, contrairement à nous qui informons, fait de la propagande).*

Pour faire croire ses « dix commandements » à la cible, plusieurs techniques ont été mises en place. Dans un article intitulé « *Les méthodes des propagandistes - Persuasion, mobilisation, manipulation : les recettes des professionnels* », François Bernard Huyghe (2007) parle de la création de l'IPA (*Institute for Propaganda Analysis*) entre les deux guerres mondiales par des

scientifiques américains qui avaient pour but d'étudier les effets de la propagande et de fournir au citoyen ordinaire des outils d'analyse pour détecter la propagande en temps de guerre ou en temps de paix et à s'en préserver. Cette institution propose ainsi quelques techniques classiques, dont la plupart reposent sur une bonne utilisation de l'émotivité de l'auditoire :

La peur : un public qui a peur est en situation de réceptivité passive, et admet plus facilement l'idée qu'on veut lui inculquer.

L'appel à l'autorité : l'appel à l'autorité consiste à citer des personnages importants pour soutenir une idée, un argument, ou une ligne de conduite.

Le témoignage : les témoignages sont des mentions, dans ou hors du contexte, particulièrement cités pour soutenir ou rejeter une politique, une action, un programme, ou une personnalité donnée. La réputation (ou le rôle : expert, figure publique respectée, etc.) de l'individu est aussi exploitée. Les témoignages marquent du sceau de la respectabilité le message de propagande.

L'effet moutonnier : cet appel tente de persuader l'auditoire d'adopter une idée en insinuant qu'un mouvement de masse irrésistible est déjà engagé ailleurs pour cette idée. Comme tout le monde préfère être dans le camp des vainqueurs que dans la minorité qui sera écrasée, cette technique permet de préparer l'auditoire à suivre le propagandiste.

La redéfinition, le révisionnisme : consiste à redéfinir des mots ou à falsifier l'histoire de façon partisane.

L'obtention de la désapprobation : cette technique consiste à suggérer qu'une idée ou une action est adoptée par un groupe adverse, pour que l'auditoire désapprouve cette idée ou cette action sans vraiment l'étudier. Ainsi, si un groupe qui soutient une politique est mené à croire que les personnes indésirables, subversives, ou méprisables la soutiennent également, les membres du groupe sont plus enclins à changer d'avis.

Les généralités éblouissantes et mots vertueux : les généralités peuvent provoquer une émotion intense dans l'auditoire. Par exemple, faire appel à l'amour de la patrie, au désir de paix, à la liberté, à la gloire, à la justice, à l'honneur, à la pureté, etc., permet de tuer l'esprit critique de

l'auditoire. Même si ces mots et ces expressions sont des concepts dont les définitions varient selon les individus, leur connotation est toujours favorable. De sorte que, par association, les concepts et les programmes du propagandiste seront perçus comme tout aussi grandioses, bons, souhaitables et vertueux.

L'imprécision intentionnelle : il s'agit de rapporter des faits en les déformant ou de citer des statistiques sans en indiquer les sources. L'intention est de donner au discours un contenu d'apparence scientifique, sans permettre d'analyser sa validité ou son applicabilité.

Le transfert : cette technique sert à projeter les qualités positives ou négatives d'une personne, d'une entité, d'un objet ou d'une valeur (un individu, un groupe, une organisation, une nation, un patriotisme, etc.) sur un tiers, afin de rendre cette seconde entité plus (ou moins) acceptable. Cette technique est utilisée, par exemple, pour transférer le blâme d'un camp à l'autre, lors d'un conflit. Elle évoque une réponse émotive qui stimule la cible pour qu'elle s'identifie avec l'autorité reconnue.

La simplification exagérée : ce sont des généralités employées pour fournir des réponses simples à des problèmes sociaux, politiques, économiques, ou militaires complexes.

Le quidam : pour gagner la confiance de son auditoire, le propagandiste emploie le niveau de langage et les manières (vêtements, gestes) d'une personne ordinaire. Par projection, l'auditoire est aussitôt plus enclin à accepter les positions du propagandiste, puisque celui-ci lui ressemble.

Stéréotyper ou étiqueter : cette technique utilise les préjugés et les stéréotypes de l'auditoire pour le pousser à rejeter l'objet de la campagne de propagande.

Le Bouc-émissaire : en jetant l'anathème sur un individu ou un groupe d'individus, accusés à tort d'être responsables d'un problème réel (ou supposé), le propagandiste peut éviter de parler des vrais responsables, et n'a pas à approfondir le problème lui-même.

Les slogans : un slogan est une brève expression, facile à mémoriser et donc à reconnaître, qui permet de laisser une trace dans tous les esprits.

Le glissement sémantique : technique consistant à remplacer une expression par une autre afin de la décharger de tout contenu émotionnel et de la vider de son sens (euphémisme). Le glissement sémantique peut à l'inverse renforcer la force expressive pour mieux émouvoir l'auditoire. Exemples : « frappe aérienne » à la place de « bombardement », « dommages collatéraux » à la place de « victimes civiles », « libéralisme » à la place de « capitalisme », « loi de la jungle » à la place de « libéralisme », « solidarité » à la place de « impôt », « pédagogie préventive » à la place de « répression policière », « intervention humanitaire préventive » à la place de « intervention militaire ».

Clyde Miller, un des membres de l'IPA (*Institute for Propaganda Analysis*), a synthétisé ces techniques en parlant de quatre leviers :

Le levier d'adhésion (*virtue device*) faire accepter une personne, une idée ou un parti comme « bon » en l'associant à des mots ou symboles « bons ».

Le levier de rejet (*poison device*) : l'opération inverse avec des symboles du mal ou de valeurs détestées.

Le levier d'autorité (*testimonial device*) : récupérer le prestige d'un homme ou d'une institution ou exagérer la valeur exemplaire d'un cas pour faire approuver ou rejeter.

Le levier de conformité (*together device*) qui fait appel au poids de la masse des partisans ou à l'appartenance à une entité supérieure, Nation, Église pour obtenir l'adhésion.

Selon François Bernard Huyghe (2007), « *Ce schéma théorique n'est pas d'un raffinement extrême, mais il décrit assez bien une pratique quotidienne* ».

La propagande ne se limiterait pas aux régimes autoritaires. Elle s'est d'ailleurs le plus développée aux Etats-Unis. C'est en étudiant les médias à travers un « *modèle de propagande* » que Edward Herman et Noam Chomsky en arrivent aux conclusions suivantes, dans leur livre intitulé *La Fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie* publié en 1988, concernant les principaux aspects de la propagande dans une démocratie :

Les deux chercheurs parlent essentiellement de l'influence médiatique qui s'étale sur tous les genres de médias et outils d'information (radio, télévision, presse, publicité, Internet, téléphone); et où les détenteurs de l'information font appel à la confusion volontaire qui consiste à justifier la vente d'un produit par des principes éthiques, ou inversement, à promouvoir une opération humanitaire en usant des techniques de communication des entreprises privées. Pour eux, les démocraties ont tendance à utiliser des grands mots pour rendre l'information encore plus importante, ce qu'ils appellent la *valorisation sémantique*. Sans oublier de manipuler l'opinion publique à l'aide de statistiques ou de sondages biaisés, de falsifier les images à travers des retouches vidéo, des fausses images, et de donner des informations partiales de manière constante de façon à inculquer à la cible, qui est généralement toute la population, les opinions nécessaires.

Les techniques de propagande seraient toujours employées dans les démocraties, sous le nom de *communication politique*. Dans une dictature, la conservation du pouvoir est assurée par des moyens mensongers ; dans une démocratie, les moyens de conquête ou de conservation du pouvoir sont fondés sur la persuasion. L'art officiel, s'il est « *décrété* » ouvertement sous des régimes totalitaires, se manifeste subtilement en démocratie.

I-1-5- Les outils de propagande

Lorsque le but est de faire de la propagande, il s'agit de faire appel à tous les outils de communication possibles et imaginables pour encercler la cible et anéantir sa capacité à penser et à se poser des questions. Nous verrons ci-dessous les outils les plus utilisés pour faire de la propagande au cours de l'Histoire et de nos jours.

I-1-5-1- Les outils traditionnels de propagande

Que ce soit dans les régimes totalitaires des deux Guerres mondiales, ou dans les démocraties du XXe siècle, la propagande a fait appel à de nombreux outils intellectuels, médiatiques, artistiques

et visuels. Effectivement, la radio, les journaux, les livres, le cinéma, la musique, la peinture, le théâtre ont tous largement été usés. Toutefois, l'outil le plus « *en vogue* » était les affiches : l'imagerie étant un outil qui parvenait à toute la population. Pour Gourévitch (1998), la propagande développe une « *imagerie en négatif* ». Les affiches, les caricatures et les photos de presse matraquent la population. Ces dernières « *répondent à des codes précis, des symboles, des couleurs, une composition qui, une fois déchiffrés, éclairent le lecteur sur l'intention politique de son commanditaire* » (Passera, 2005).

I-1-5-2- Les outils modernes de propagande

De nos jours et surtout depuis la fin des années 1990, Internet est devenu un outil de propagande très utilisé, notamment en période électorale. En effet, du fait que les candidats aux élections soient soumis à de larges restrictions concernant leurs campagnes dans les lois électorales d'un grand nombre de pays, les sites Internet leur permettent de diffuser instantanément les informations qu'ils veulent transmettre à leurs cibles où qu'elles soient, à des coûts plus réduits que les autres outils de communication. Internet serait aujourd'hui considéré comme un « *média alternatif* ». Etant un outil de communication largement utilisé en ce XXI^e siècle, ne serait-il pas un outil idéal de propagande ?

Benoît Tabaka (2001) le considère très efficace, sans pour autant rentrer dans les détails de la propagande ; pour lui (...) :

En matière électorale, les pages créées par un candidat ne sont ni plus, ni moins qu'une reproduction sous un format multimédia et interactif des éléments contenus dans les diverses professions de foi. La principale différence réside dans l'accessibilité de ces documents : au lieu d'être disponible sur les marchés moyennant une poignée de mains, le discours électoral l'est au travers des réseaux de télécommunication, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Sans nier la richesse et l'utilité fondées d'Internet « *sur le libre échange d'informations et de connaissances* », Franck Bulinge (2008) évoque toutefois les intentions qui pourraient se cacher derrière l'information diffusée sur Internet dans une étude consacrée aux « *influences et*

manipulations sur Internet » (en particulier celles employées par les islamistes) en postulant que « *l'on ne peut pas ne pas influencer* » et en se posant la question concernant la nature et l'impact de la manipulation sur Internet. Ainsi, ce « *média alternatif* » pourrait non seulement échapper aux restrictions de la loi mais être aussi source d'informations nocives.

I-2- Le Marketing politique

Le processus électoral représente une mise en œuvre active du choix basé sur la communication politique, parce qu'il faut mesurer les réalités qui sont issues de ce choix.

Comme il faut choisir, le scrutin consiste à exclure un candidat, et, ainsi, à donner une consistance réelle à l'opinion et à l'engagement de chaque citoyen. Il ne s'agit plus d'un engagement en paroles ou en imaginaire, il s'agit d'un engagement réel, car il a des incidences pratiques sur le réel de la vie politique du pays.

Ensuite, comme il faut mesurer, le choix électoral va avoir la consistance effective d'un nombre d'électeurs: les idées et les engagements symboliques énoncés avant l'élection vont, le jour de l'élection, se trouver portés par des électeurs réels, actifs, qui se seront déplacés pour donner une réalité à leurs choix.

Enfin, le choix fait va s'incarner dans la réalité d'une vie institutionnelle effective: des mesures vont être prises par les représentants élus, des choix vont être faits au nom de toute la population pour plusieurs années.

Le marketing politique est un outil de la communication politique. Il est indispensable car il faut conjuguer le suffrage universel à la démocratie et au développement des moyens de communication. Le marketing politique obéit à la stratégie d'influence c'est-à-dire que l'on va utiliser les outils du marketing commercial et on va les appliquer à la politique pour attirer le soutien de la cible (communautés, groupes sociaux, etc.). L'idée principale du marketing politique est donc la suivante : faire « *vendre* » le candidat aux électeurs.

Le marketing politique pourrait être considéré comme le cœur de la communication politique. C'est par ce biais que le candidat va tenter de convaincre l'électeur de voter pour lui. Cette partie de la communication politique repose essentiellement sur les discours élaborés en fonction de la

cible et de ses attentes, elle repose également sur les médias et le rôle qu'ils jouent dans la transmission du message du candidat, sans oublier les sondages d'opinion qui reflètent ou non le succès de la stratégie marketing du candidat. En d'autres termes, les opinions des trois acteurs ayant « *la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique* », pour reprendre Wolton (1997) - soit les hommes politiques, les journalistes et l'opinion publique - constituent les piliers de la communication politique électorale au sein d'une démocratie.

I-2-1- Les définitions du marketing politique

Le marketing politique est un *ensemble d'actions* ayant pour objectif de favoriser l'adéquation de son candidat à son électorat potentiel ; de le faire connaître par le plus grand nombre d'électeurs et de créer la différence avec les adversaires et d'optimiser le nombre de suffrage qu'il importe de gagner au cours de la campagne (Monin, 2005). François Bernard Huyghe en parle comme étant une *technique* ; en effet, il définit le marketing politique comme une « *Technique de connaissance et d'action sur l'opinion utilisée par des professionnels et destinée à produire à volonté de l'adhésion politique, le plus souvent autour d'une personnalité* » (Huyghe, 2008). Quant à Stéphanie Grondin (2002), elle propose une analogie entre le marketing politique et le marketing commercial : tous deux agissent sur le « *candidat-produit* » de manière à favoriser son adéquation avec « *l'électorat-consommateurs* », créer la différence avec le « *candidat-produit* » concurrent, le faire connaître par le plus grand nombre « *d'électeurs-consommateurs* », et avec un minimum de moyens optimiser les « *suffrages-achats* ». Pour Stéphanie Grondin, « *le marketing politique emprunte les techniques du marketing commercial, cependant le marketing politique est doté d'une autonomie certaine que lui vaut son domaine d'action* ». Pour le définir, elle utilise les définitions des termes « *marketing* » et « *information* » dans le secteur commercial et en établit les mêmes différenciations pour avoir ce qui suit : « *la méthode globale de communication politique au sein de laquelle la publicité politique que l'on dénommait en général propagande jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, est la forme payante de l'information unidirectionnelle* ».

En résumé, le marketing politique consiste à promouvoir un homme ou un projet politique sur le modèle des techniques de marketing commercial. La logique du marketing est de prendre la

société et de la diviser par segments selon des critères distinctifs (socioprofessionnel, démographique, politique, etc.) afin d'évaluer les demandes et les besoins de la population et d'apporter les meilleures solutions aux besoins. Il s'agit de vendre le produit en montrant ses qualités, ou changer l'avis de la cible si elle n'aime pas le produit.

I-2-2- L'analyse du marketing

Ainsi, nous pouvons analyser le marketing politique sur la base du marketing commercial (Monin, 2005), lequel se caractérise par :

- **Le produit** qui est directement issu du marché pour satisfaire un besoin. Dans le marketing politique, le produit à promouvoir est triple :

- les idées du candidat,
- son appartenance,
- le candidat lui-même.

Il s'agit donc de l'image globale de l'idée (ou l'homme-idée). Le produit en lui-même ici est gratuit, mais le choix en marketing politique est un acte qui est gratuit mais qui engage l'avenir du citoyen et celui de la collectivité.

- **Le marché** est en marketing commercial défini par les études préalables qu'oriente la conception du produit. Dans le domaine politique, il n'y a pas de marché au sens commercial. Le marketing politique permet de déterminer le profil du candidat qui correspondrait le mieux. On essaye de répondre aux attentes des électeurs.
- **Le consommateur** est avant tout, en marketing politique, l'électeur c'est-à-dire le citoyen. Il faut répondre à ses attentes, le mobiliser, il doit sentir qu'il a un intérêt à travers ce candidat. La force de la communication politique à travers les politiques de marketing consiste à séduire en informant sans être taxé de mensonges ou de démagogie. Il s'agit d'être crédible et de créer la différence par rapport à la concurrence. En marketing politique, il y a des électeurs flottants qui hésitent et qui votent à la dernière minute quelles que soient les idées répandues par le candidat. Leur choix peut s'effectuer sur des critères irrationnels et subjectifs et peut s'attacher à de petits détails imprévisibles. Ce choix aura donc lieu même si le candidat éliminé a la meilleure campagne et la meilleure stratégie électorales.

- **La vente :** En marketing politique, il existe une façon d'augmenter le savoir-faire d'un homme politique, de mesurer sa notoriété et de la lui assurer. L'idée principale consiste à créer un phénomène d'adhésion en sa faveur à travers le vote. Le marketing politique devient donc un accélérateur qui déclenche l'action du citoyen. Parallèlement au marketing commercial, il s'agira de voter au lieu d'acheter. Le marketing politique se propose de pousser un engagement, c'est pour cela que l'on met en valeur les qualités du candidat tout comme le produit à vendre.
- **Le profit :** en marketing commercial tout est quantifiable pour l'analyse des ventes. En politique, il est impossible de quantifier le choix collectif. En marketing commercial, on peut vendre le produit, en marketing politique on ne peut pas, c'est un engagement que l'on cherche à obtenir.

Etant « *une discipline à part* » comme insiste François Bernard Huyghe (2008), nous évoquerons dans le point suivant les premiers pas du marketing politique et nous verrons en quoi il consiste exactement.

I-2-3- L'historique et l'évolution du marketing

La naissance du marketing politique est contredite. Certains considèrent qu'elle est née avec Bernays et ses collègues de la Commission Creel en 1917, d'autres l'attribuent aux « *causeries au coin du feu* », les émissions radio du Président américain Roosevelt en 1928 ; d'autres encore estiment qu'elle a vu le jour en 1952 avec le candidat Dwight Eisenhower et sa campagne dirigée par le cabinet BBDO qui a adopté le slogan « *I like Ike* » et fait usage du média le plus répandu à l'époque: la télévision.

Toutefois, l'évènement qui n'a pas pu être contesté et qui marque, sinon le début, mais du moins une grande étape dans l'histoire du marketing politique, reste le face à face des deux candidats aux élections présidentielles des Etats-Unis de 1960. En effet, le duel Kennedy-Nixon à la télévision est un exemple-type de marketing politique. John Fitzgerald Kennedy est le premier candidat à s'entourer de conseillers en communication pour entrer à la Maison-Blanche : Pierre Salinger pour la presse et Léonard Reinsch pour l'audiovisuel (Grondin, 2002). Ce sont les

débats télévisés organisés pour la première fois au monde qui ont permis la victoire de Kennedy aux élections présidentielles. Une étude menée par deux sociologues semble prouver l'impact de la télévision dans les campagnes électorales: ils ont étudié deux groupes témoins, l'un suivant le débat à la radio, le second à la télévision. Les auditeurs donnent l'avantage à Nixon tandis que les téléspectateurs donnent l'avantage à Kennedy (Huyghe, 2009). D'ailleurs, « *il semble que les lumières du plateau n'avantageaient pas Nixon qui paraissait toujours mal rasé ; le candidat républicain gardait les mains croisées sauf pour s'ôter régulièrement le front, et semblait toujours solliciter l'approbation de ses collaborateurs* » (Thoveron, 1992) ; alors que Kennedy était maquillé et à l'aise. Pour un grand nombre de personnes c'est « *son indéniable séduction plus que ses dons oratoires ou son programme qui lui aurait donné l'avantage sur Nixon* » (Huyghe, 2009). C'est pour cette raison que Nixon s'est entouré de conseillers en image pour les élections qui ont suivi. De fait, c'est l'image qui a remporté la victoire et l'importance de la télévision est découverte, notamment en matière de marketing politique.

En 1965, les conseillers en communication envahissent l'Europe. Pour la première fois, les Français doivent élire leur président au suffrage universel. Le général De Gaulle refuse pourtant l'aide des conseillers en communication. Face à lui cependant, deux candidats vont mener une campagne électorale très active : Jean Lecanuet qui représente l'opposition centriste mais jusqu'alors inconnu par la majorité de la population, et François Mitterrand qui a réussi à se faire accepter par l'ensemble de la gauche. Le général De Gaulle, persuadé d'une réélection facile au premier tour, n'utilise pas tout son temps d'antenne et ne fait aucune émission télévisée. Par contre, ses opposants s'emparent du média le plus influent de l'époque pour diffuser leurs idées. Jean Lecanuet, par exemple, multiplie par cinq les intentions de vote en sa faveur grâce à sa campagne électorale médiatisée. En effet, Lecanuet s'entoure de conseillers et d'organisateur dont la plupart sont des volontaires : que ce soit pour l'écriture de discours, pour des conseils en politique étrangère ou en économie, pour l'organisation des déplacements et des grandes réunions ou pour les relations avec la presse ; toutes les ressources du marketing politique sont mobilisées pour faire connaître le nouveau candidat qui « ose » se présenter face au général de la libération. L'affiche de Lecanuet connaîtra un grand succès dans le monde de la communication. Avec l'aide de la société de publicité « *Services et méthodes* », l'image du candidat centriste

prend une nouvelle tournure notamment avec le choix minutieux des couleurs et l'adoption d'un slogan très étudié : « *Demain, Jean Lecanuet, un homme neuf, une France en marche* » (Chaline, 2000). Quant à Mitterrand, il se présente dans les médias comme le principal opposant au général De Gaulle. Il profite de sa jeunesse pour faire le contraste avec le plus grand adversaire. Grâce à cette image d'un renouvellement du personnel politique et à l'utilisation d'importants outils de marketing politique tels que l'affiche et la télévision notamment, Mitterrand bouleverse la campagne. Les sondages le montrent puisque Mitterrand voit le pourcentage de ses chances remonter (Brechon, 2004).

De Gaulle évite la défaite de peu et les sondages d'opinion montrent clairement l'impact du marketing politique (Stoetzel, 1966). Aux élections suivantes, le général De Gaulle se fera conseiller par l'agence Havas. En 1974, le décès du président Pompidou lance une nouvelle campagne présidentielle. Le candidat Valéry Giscard d'Estaing invite, à Paris, l'Américain Joe Napolitan, qui avait conseillé Kennedy quinze ans auparavant. Le candidat de la droite l'emporte devant François Mitterrand au second tour.

En 1981, la publicité prend sa place dans le marketing politique en France : François Mitterrand propose à un publicitaire de prendre en main sa campagne. Jacques Séguéla lui invente le célèbre slogan « *La force tranquille* ». C'est avec l'aide de l'auteur de *Ne dites pas à ma mère que je suis dans la publicité elle me croit pianiste dans un bordel* que François Mitterrand bat Valéry Giscard d'Estaing au second tour de la présidentielle. De campagne électorale en campagne électorale, le marketing politique évolue avec de nouveaux outils à l'appui. Réalisant l'importance des médias et leur impact sur l'opinion publique, Bill Clinton, candidat aux élections présidentielles américaines, crée une cellule de crise, la « *warroom* », pour encadrer sa campagne en 1992. Cette cellule scrute les médias et les opinions publiques 24 heures sur 24 et permet au futur président de réagir instantanément aux interventions du camp de son adversaire, George Bush père.

Malgré les grandes victoires des « *spin doctors* » durant plusieurs campagnes électorales ; certains d'entre eux s'engouffrent trop dans des informations faussées, ce qui entraîne leur disgrâce dans l'opinion publique. En 2003, par exemple, Alastair Campbell, conseiller de Tony

Blair en Angleterre, doit quitter son poste, emporté par la polémique autour des armes de destruction massives irakiennes. En effet, ce conseiller a été accusé par la presse britannique d'avoir alourdi et exagéré des affirmations concernant le dossier sur les éventuelles armes de destruction massive en Irak afin de convaincre le gouvernement quant à la nécessité de renverser par la force Saddam Hussein. Ces affirmations se sont alors avérées une sorte de support pour un rapport des services de renseignement britanniques affirmant l'existence de ces armes².

I-2-4- Les « *spin doctors* » ou « *doreurs d'images* »

«*To spin* », en anglais, signifie « *faire tourner* », mais surtout « *donner un effet à une balle* », pour changer sa trajectoire et déstabiliser l'adversaire au tennis ou au tennis de table. Les « *spin doctors* » ou « *doreurs d'images* », sont des experts en communication qui interviennent dans l'ombre pour mener un candidat au pouvoir, ou pour l'y maintenir. La mission et la fonction du «*spin doctor*» sont simples : elles consistent à « *dire et faire dire du bien de...* », à adapter le message et l'image de leur candidat aux attentes supposées des électeurs, à les rendre séduisant et populaires à l'opinion publique. Pour réussir cette mission, les « *spin doctors* » mettent alors au service de la communication politique une combinaison de techniques de narration (raconter une « *belle histoire* ») avec les principes existant de la publicité ou du marketing. Certains « *spin doctors* » n'hésitent pas à employer des stratégies indirectes parfois même perfides comme par exemple les méthodes de discréditation d'un candidat, de désinformation, de montage d'évènements, ou autre. Pendant une campagne électorale, notamment lors des débats des chefs, ils tentent de convaincre les représentants des médias que leur candidat est le meilleur. Leurs armes: tous les outils de la publicité commerciale, mais aussi les sondages d'opinion, et la manipulation des médias.

Fredet (2003) essaye de définir cette expression anglo-saxonne par « *les nouveaux Raspoutine de la démocratie, à la fois faiseurs de rois et conseillers spéciaux, experts en retournement d'opinion, modeleurs d'élection, inventeurs d'images, fabricants de consensus* ». Aussi appelés « *docteurs Folamour* », « *maîtres de la manipulation* », « *gourous* », « *conseillers de l'ombre* »

² Le nouvel observateur, Monde, « *Alastair Campbell démissionne* » le 04/09/2003.

ou encore « *éminences grises de la communication* », ils ont pris une « place étonnante, voire inquiétante », à Washington comme dans la plupart des pays de l'Europe.

Fred Martin, ancien *speech writer* d'Al Gore, repris par Fredet dans son article du Nouvel Observateur (2003), tente d'expliquer le phénomène de la montée en puissance des « *spin doctors* » dans la plupart des démocraties du monde moderne :

La dernière décennie a vu l'arrivée d'une nouvelle classe politique, des experts dans l'art du sondage d'opinion et du remodelage d'images. Leur virtuosité technique, leur obsession méthodologique, leur capacité à lever des fonds en ont fait des vedettes. Avec la compétition exacerbée régnant au sein d'une presse avide de nouveaux visages et un pays en campagne permanente – élections locales, gouverneurs, juges ou chefs de la police –, ces conseillers deviennent souvent eux-mêmes les principaux personnages des articles, volant la vedette au débat politique.

En commençant par Karl Rove aux Etats-Unis, passant par Peter Mandelson et Alastair Campbell en Grande Bretagne, arrivant à Gleb Pavlovski en Russie ; ces *spin doctors* qui ont souvent fait la une des journaux ont beaucoup de pouvoir. Toutefois, ils ont aussi souvent été discrédités, notamment dans des affaires de désinformation et de détournement de l'opinion publique (Fredet, 2003). Selon Fredet, les dix commandements du *spin doctor* seraient les suivants :

- 1- *Centraliser l'information, un seul chef d'orchestre étant admis.*
- 2- *Ne tolérer aucun incident.*
- 3- *Se concentrer sur le message, rien que le message.*
- 4- *Nourrir les médias en temps et en heure.*
- 5- *Garder les bons morceaux (scoops, fuites) pour les amis.*
- 6- *Marteler l'information, quitte à repasser les plats.*
- 7- *Prendre constamment le pouls de l'opinion.*
- 8- *Tester et mesurer chaque décision (groupes témoins).*
- 9- *Voler à l'adversaire ses meilleurs arguments.*
- 10- *Enjoliver, menacer, parfois cogner.*

En somme, le marketing politique qui a assisté à une nouvelle tournure durant les premières années du XXI^e siècle grâce notamment aux nouvelles technologies et aux études qui lui ont été consacrées a évolué remarquablement au cours du XX^e siècle. Bien qu'il soit quelquefois attribué au marketing commercial ou à la publicité, il garde sa particularité et reste très prometteur.

I-3- La désinformation

La désinformation, mot apparu dans la langue française au cours du dernier quart du XX^e siècle, est construit sur un mot russe: *dezinformatsiya*. Toutefois, le sens de ce mot n'est pas encore très déterminé, et il connaît des variantes importantes selon les auteurs qui l'emploient.

I-3-1- Les définitions de la désinformation

Le terme *désinformation* a largement été employé en URSS dans la première moitié du XX^e siècle. En France, Vladimir Volkoff – qui est d'ailleurs d'origine russe – en établit, sans le vouloir, les principaux mécanismes dans *Le Montage*, Grand Prix du roman de l'Académie française en 1982. En effet, il écrit au début de son roman : « *On ne me croirait pas si j'affirmais que Le Montage n'est que le fruit de mon imagination* ». Dans cet ouvrage, il essaie de cerner les principales méthodes pour amener l'opinion publique à agir dans une certaine direction. Il définira le terme *désinformation* dans *Petite histoire de la désinformation* une quinzaine d'années plus tard comme étant : « *une manipulation de l'opinion publique, à des fins politiques, avec une information traitée par des moyens détournés* » (Volkoff, 1999). Pour cet *auteur-chercheur-romancier*, le public est toujours « *désinformé sur la désinformation* » parce que pour lui, la désinformation, ce n'est pas du tout ôter l'information, c'est manipuler l'opinion par des informations quelquefois fausses, mais souvent vraies, cependant présentées d'une certaine manière qui *nie* l'information complète initiale et qui bénéficie à une partie déterminée. Le terme employé est très « *mauvais* », il vaudrait mieux dire *mésinformation*, ou *dysinformation*. Selon Volkoff, le terme en lui-même induit le public en erreur.

En réalité, la désinformation semble difficile à définir. Pour certains chercheurs, comme Volkoff, c'est une *manipulation*, pour d'autres une *technique* et pour d'autres encore un *ensemble de mensonges*. En effet, Franck Bulinge (2002) rassemble dans sa thèse de doctorat les définitions de la désinformation proposées par plusieurs chercheurs tels que Guy Durandin (1993) qui considère qu'elle désigne « *un ensemble de mensonges organisés, à une époque où les moyens d'information sont fort développés* » ; Roland Jacquard (1986), pour qui il s'agit de « *l'ensemble des techniques utilisées pour manipuler l'information tout en lui conservant un caractère de crédibilité, afin d'exercer une influence sur le jugement les réactions d'autrui* » et Rémi Kauffer (1999) qui parle d'une « *technique d'encerclement mental basée sur le mensonge organisé et le conditionnement psychologique* ».

Quant à François-Bernard Huyghe, il en donne une définition plus précise dans *L'Ennemi à l'ère numérique* (2001). Pour lui, « *la désinformation consiste à propager délibérément des informations fausses en les faisant apparaître comme venant de source neutre ou amie pour influencer une opinion et affaiblir un adversaire* ».

Il reste que le terme *désinformation* n'a toujours pas de définition claire et universelle. Pour reprendre Franck Bulinge (2002), il s'agirait *tout simplement* d'« *une technique complexe de manipulation de l'information destinée à influencer l'opinion* ». Selon Philippe Breton (2004), dans *La Parole manipulée* : « *Dans l'acte de manipulation, le message est conçu pour tromper, induire en erreur, faire croire ce qui n'est pas* ». Ce message est donc toujours mensonger.

Il serait donc important d'opérer une distinction entre la manipulation et l'argumentation, même si beaucoup de gens n'y voient aucune différence partant du point de vue que pour convaincre il faut s'appuyer sur des procédés manipulatoires et que, en tout cas, « *toute communication est influence et manipulation* ». Or, « *lorsque l'on manipule, on ne cherche pas, à argumenter, c'est-à-dire à échanger une parole, mais à l'imposer* ».

En effet, il existe une infinité de façons de manipuler, qui, d'ailleurs ne sont pas toutes connues. En premier lieu, la désinformation qui se définit comme étant une « *information incorrecte ou tronquée, utilisée volontairement pour masquer les faits* » et présentée comme étant sûre et vérifiée. Il serait très difficile de la repérer. En deuxième lieu, la propagande qui est à la base une « *action organisée en vue de répandre une opinion ou une doctrine politique* » n'a pris son aspect

péjoratif que depuis peu de temps. Aujourd'hui, elle a essentiellement pour objectif de supprimer la possibilité de choix entre plusieurs doctrines ou idées. En troisième lieu, la mobilisation des affects qui semble avoir pour objectif de conditionner l'auditoire de façon à le faire accepter le message sans discussion en jouant sur les sentiments. Il ne s'agit pas ici de plaire pour plaire, mais de plaire pour vendre, pour emporter les élections ou pour commander.

I-3-2- Les types de désinformation

Il existe plusieurs types de désinformation, elle pourrait d'ailleurs être utilisée comme technique de propagande. Ce sont les groupes les plus forts qui exercent essentiellement ce type de désinformation « *planifiée* » tels que les autorités étatiques, les grands groupes financiers ou industriels et les lobbys, quelques fois en complicité avec des responsables médiatiques.

La désinformation peut aussi revêtir d'autres formes telles que l'autocensure, la promotion d'hommes politiques et d'objets commerciaux. Souvent, les chaînes de télévision, média très influent, cherchent à diffuser les sujets les plus populaires pour gagner la plus grande audience possible, quitte à désinformer plutôt que d'informer.

De même, l'utilisation d'Internet et des nouvelles technologies de communication multiplie largement l'échange d'informations qui ne sont pas toutes réelles et dont les sources sont quelquefois difficiles à définir. Ainsi, Internet véhicule un large éventail de rumeurs et donne de nouvelles possibilités à différents types de propagande, y compris par des petits groupes politiques (Abdoul, 2006). Quelles sont les types de désinformation les plus répandus?

I-3-2-1- Les « *faux* »

L'utilisation de faux documents aide souvent à semer des doutes ou à accréditer une thèse ; c'est le type de désinformation auquel ont recours de nombreux gouvernements, notamment des démocraties qui doivent obtenir l'approbation du peuple qu'elles gouvernent pour pouvoir appliquer leurs politiques. Ces faux documents sont présentés comme étant authentiques. Ils ont

pour but de désinformer leur cible en s'appuyant sur des éléments fictifs ou sur des contrevérités. C'est d'ailleurs ce qui a eu lieu dans la plupart des guerres de nos temps modernes. Dans des cas pareils, la cible a tendance à croire puisqu'il y a des *documents à l'appui*

I-3-2-2- La question de l'indépendance des médias

La plupart des médias appartiennent, aujourd'hui, à des groupes industriels, des groupes politiques ou à l'État notamment dans les pays du Moyen-Orient ; ils sont donc soumis à des pressions de la part de leurs propriétaires ou des groupes qui les financent. Ainsi, de nombreuses informations seraient directement déformées afin de servir les intérêts financiers ou politiques de ces acteurs. Malgré le fait que se soit en totale contradiction avec la déontologie journalistique, nombreux sont les médias qui diffusent de fausses informations. Bien que souvent volontaire, ce phénomène pourrait avoir lieu de manière involontaire dans le but de ne pas rater un scoop (les informations ne sont pas vérifiées) ou de servir le plus rapidement possible le groupe d'influence sans pour autant se douter d'information partisane.

I-3-2-3- Les sondages

Tous les constitutifs d'un sondage pourraient être utilisés à des fins de désinformation. Le choix de l'échantillonnage, la formulation des questions, et l'impossibilité théorique de calculer une précision lorsque l'on ne dispose pas d'une base de recensement rendent en effet non seulement leurs résultats imprécis, mais très manipulables aussi.

I-3-2-4- Les canulars informatiques

Ce sont de fausses nouvelles propagées sur Internet. Aussi appelées « *hoax* » en anglais, elles ont souvent un but mercantile (faux hommes d'affaires prêts à transférer des millions de dollars à « *une personne de confiance* », enfant à sauver d'une maladie si rare qu'aucun médecin n'en a

jamais entendu parler, faux scoop, pièges etc.). Ils sont si nombreux qu'ils ont permis l'apparition de sites spécialisés dans la lutte anti-canulars comme, par exemple, le site <http://www.hoaxbuster.com/> (Abdoul, 2006).

I-3-2-5- Les rumeurs

Certaines rumeurs n'aboutissent à rien ; cependant d'autres sont utilisées dans des buts bien spécifiques dont le plus important serait de tromper l'opinion et de l'amener à justifier des actions ou des décisions politiques ou d'agir en fonction (voter pour tel ou tel candidat, pour telle ou telle résolution, etc.). Dans les milieux économiques, les rumeurs auraient pour but de faire monter ou baisser artificiellement le cours des actions, ce qui pourrait engendrer de grandes pertes.

Franck Bulinge (2002) définit la rumeur comme étant « *l'ensemble des nouvelles et des opinions qui se répandent dans le public* » sans pour autant s'attarder sur les buts qui s'y cachent derrière. La rumeur pourrait être volontaire, donc considérée comme un type de désinformation ; toutefois, Bulinge considère que la rumeur est différente de la désinformation « *en ce qu'elle ne cible pas précisément un adversaire, visant un public large* ». Le chercheur établit la différence entre ces deux termes à travers plusieurs facteurs :

- la cible : très bien ciblée et minutieusement orchestrée pour la désinformation (les décideurs ou les clients d'une entreprise), vaste et désorganisée pour la rumeur.
- les moyens de diffusion : complexes pour la désinformation et simples pour la rumeur (bouche-à-oreille, forums de discussion).
- l'impact : cherchant à nuire durablement pour la désinformation, fort mais ne dure généralement pas longtemps pour la rumeur.
- la mobilisation : des spécialistes pour la désinformation, n'importe quel groupe d'individus pour la rumeur.
- le budget : absolument nécessaire pour une campagne de désinformation alors que la rumeur ne coûte rien.

Une rumeur ne pourrait donc être considérée comme un type de désinformation qu'en mesure où elle a été analysée « *en tenant compte à la fois de son contenu thématique et de son contexte psycho-social et historique* » (Bulinge, 2002).

La désinformation a certes été utilisée par les régimes totalitaires dès le début du XXe siècle ; surtout comme technique de propagande. Toutefois, elle a été encore plus utilisée dans nos démocraties modernes, dans tous ses genres, pour atteindre une multitude de réactions. Cependant, l'usage de la désinformation, au sens strict du terme, reste une affaire délicate que les spécialistes ne maîtrisent pas toujours.

À travers la propagande, la désinformation ou le marketing politique, la communication politique s'est largement développée à partir du début du XXe siècle. Théorisée depuis seulement quelques décennies, la communication politique est trop récente pour qu'on puisse en écrire l'histoire. Les filières de formation initiale et continue se développent, les guides se multiplient et il y a surtout une transformation du métier politique. En effet, une *nouvelle race de dirigeants* est née. Selon Jean-Paul Gourévitch:

Ce n'est plus le meneur d'hommes qu'on admire mais le patron d'une équipe qui comporte des militants, des conseillers et des techniciens, qui a un objectif (le pouvoir) et des concurrents. La tâche de cette équipe va être de mobiliser ses ressources financières et humaines et ses réseaux et de construire, via les médias, une représentation positive de son leader, de son programme et de son style. L'objectif est de faire gagner à son leader des points sur ses rivaux pour franchir un seuil où il va passer de la représentativité à la crédibilité.

Jean-Paul Gourévitch (1998) distingue l'évolution de la communication politique à travers plusieurs constantes :

- La professionnalisation de la communication politique.
- La régression du militantisme politique.
- L'effacement progressif des supports images fixe au profit de la télévision, considérée comme le support de référence.

- L'irrésistible montée des sondages.

Jamil Dakhli (2008) y ajouterait la *peopolisation* qu'il définit par :

L'association entre responsables politiques et gens célèbres (les people), soit que les premiers imitent les seconds, soit que, en sens inverse, des stars s'impliquent en politique, aux côtés de tel ou tel candidat, ou pour leur propre compte ; mais aussi l'exposition, volontaire ou non, des responsables politiques dans la presse écotière (magazines people) ; la conformation, enfin, des autres médias aux canons de cette même presse écotière, par un traitement de l'actualité politique fondé sur la vedettisation et le dévoilement de l'intimité.

La communication politique a certes beaucoup évolué au cours de la première décennie du XXI^e siècle partout dans le monde, notamment au Liban. Nous verrons un peu plus loin dans notre recherche l'évolution de la communication politique au Liban en s'attardant sur les particularités des élections législatives de 2009.

II- La méthode de la communication politique électorale

La communication politique électorale est différente d'une région à une autre et ceci en fonction de la cible en question car toute communication se fait en fonction de la cible à laquelle elle s'adresse, qui n'est autre que les électeurs. Dans ce cas-là, le but essentiel de la communication politique électorale est de « *gagner* » le plus de voix possibles.

Une méthode de plusieurs étapes est à suivre, et ceci en dépit de la cible à laquelle nous nous adressons. Ces étapes ne sont pas théoriquement spécifiées et fixes. Pour Stéphanie Grondin (2002), il existe deux étapes principales, chacune divisées en deux stades. Quant à Pascal Monin (2005), il divise la campagne en quatre étapes. Toutefois, le même résultat est observé quelle que soit la division des étapes. Il s'agit, en bref, de déterminer une stratégie et d'en déduire le plan d'action.

II-1- L'élaboration d'une stratégie de campagne

Pour mettre en place une stratégie de campagne, deux étapes sont à suivre :

- Dans un premier temps, déterminer l'axe de campagne et analyser le « *terrain* » que Pascal Monin (2005) appelle « le diagnostic » ;
- Puis dans un deuxième temps, fixer concrètement les objectifs en d'autres termes les cibles, « *l'image* », et les thèmes de campagne.

II-1-1- Le diagnostic

La toute première étape de la démarche du marketing politique est l'analyse du terrain. Elle consiste en la recherche des aspirations de la population, du positionnement initial de l'homme politique dans le public, des programmes et des débuts de campagnes des autres hommes politiques et ceci à travers les résultats des élections précédentes, les sondages d'opinion et les enquêtes. Le diagnostic est très important car il permet de savoir quel discours le candidat devrait

adopter et la réaction des gens à ses discours précédents. La meilleure campagne pourrait échouer si le diagnostic est faux, c'est le point de départ, d'où son importance. En effet, si un discours est très bien fait mais il ne répond pas aux attentes et aux appréhensions des électeurs, son impact est négatif sur le candidat et sur ses chances de gagner les élections.

Selon Stéphanie Grondin, deux directions peuvent être empruntées par le marketing politique lorsqu'il s'agit de déterminer les axes de la campagne:

- La campagne de notoriété : pour les candidats ayant peu de chance véritable d'être élus ;
- La campagne électorale.

II-1-2- La détermination de la stratégie

a. La détermination des cibles

Il s'agit ensuite d'établir une stratégie de campagne à travers laquelle le candidat va essayer de maintenir les votes des électeurs déjà acquis d'une part (connue sous le nom de communication de maintien), et de conquérir les électeurs indécis d'autre part (connue sous le nom de communication de conquête). Pour cela, il s'agit de déterminer les axes principaux de la campagne électorale du candidat, de définir quelles sont les cibles, de préparer les thèmes qui intéresseraient ces cibles et d'établir une image constante du candidat à leurs yeux ainsi que de présenter une bonne formule, soit un bon slogan cohérent avec le programme électoral et de travailler sur l'impact recherché auprès des électeurs à travers des événements électoraux spéciaux (Mounzer, 2007). C'est grâce à des instruments d'analyse tels que les sondages d'opinion et les statistiques que les « *spin doctors* » peuvent déterminer les cibles et les thèmes de campagne.

Tout comme en marketing commercial, la détermination de « *segments cibles* » est indispensable. Quel que soit le type de segmentation retenu, chaque cible, chaque segment, bénéficiera tout de même de la caractéristique la plus précise possible (en fonction de critères déterminés par les enquêtes d'opinion préalables), et d'une politique de marketing qui lui aura été adaptée.

b. La détermination d'une image et des thèmes de campagne

Une fois le diagnostic fait, il s'agit de fixer les objectifs affichés par l'homme politique, et donc choisir son image et les thèmes qu'il va développer.

Dans un premier temps, il faut travailler l'image de l'homme politique avant même de connaître les objectifs précis de la campagne. Pour construire l'image d'un homme politique, il serait primordial de mettre en valeur de façon décisive une caractéristique qui soit véritablement particulière à l'homme politique, qu'il s'agisse de sa jeunesse, de son âge ou expérience, de son aptitude aux affaires économiques ou diplomatiques, etc. Il faut être sûr que le facteur mis en avant est bien propre à l'homme politique et que les destinataires y verront bien un élément positif, sinon toute la campagne n'est plus crédible.

Il s'agira, en deuxième lieu, de déterminer le programme électoral, plus particulièrement les thèmes de campagne qui seront en concordance avec l'image de l'homme politique préalablement définie. Les thèmes de la campagne devraient être simples et peu nombreux, vu qu'ils vont être répétés à plusieurs reprises et devant plusieurs catégories de publics.

L'harmonisation de la campagne dans son ensemble est aussi un facteur de grande importance ; cela dit, le choix d'une même tonalité serait efficace. Selon Grondin (2002), plus le message est simple, plus il a de chances d'être transmis avec efficacité. « *De même, l'image de l'homme politique aura donc tout intérêt à être la plus simple possible* ».

II-2- Le plan de campagne

En matière de communication politique, une fois la stratégie de la campagne définie, un plan d'application de la stratégie devra être mis en place. Stéphanie Grondin (2002) et Pascal Monin (2005) sont d'accord sur le fait que le plan de campagne consiste à établir la chronologie des événements et des discours selon les circonstances des élections. Il comporte aussi un plan média à travers lequel s'organiseront les rencontres médiatiques et les messages à faire passer à travers les médias qui constituent l'outil principal de la communication politique électorale. On y distingue donc deux étapes:

- La chronologie générale de la mise en œuvre de la campagne ;

- L'élaboration d'un plan média la respectant au mieux.

II-2-1- La chronologie du déroulement de la campagne

Pour mettre en place une chronologie de campagne, il s'agit de choisir la date d'entrée en campagne et le rythme de montée en puissance de la campagne ; et ceci en fonction de l'homme politique à « *promouvoir* » et de sa situation par rapport aux élections en cours.

a. Le choix de la date d'entrée en campagne

Si le candidat est inconnu du public ou s'il est candidat pour la première fois, il faut probablement lui conseiller une campagne précoce et plus longue. S'il est « *sortant* », il peut entrer en campagne plus tard, en évitant toutefois de trop laisser de terrain à ses adversaires.

b. Le choix du rythme de la montée en puissance de la campagne

Le rythme est aussi un facteur très important à ce niveau-là. Maarek (2007) distingue quatre principaux types de chronologies:

- **la campagne à montée en puissance progressive**, le type le plus courant qui a pour but une « *occupation du terrain relativement régulière et de plus en plus importante au fur et à mesure que l'échéance électorale approche* », une augmentation parallèle à celle de la montée en puissance corollaire de l'intérêt des médias; on y multiplie donc en toute logique les chances d'attirer l'intérêt des électeurs.
- **la campagne-éclair**, vise à obtenir « *une saturation des médias grâce à une concentration en un espace très court, où tous les types de supports et de médias sont sollicités simultanément* ».
- **la campagne à étapes**, « *probablement la plus difficile à mettre sur pied, mais qui pourrait se révéler efficace, où l'image de l'homme politique est construite au fur et à mesure que la campagne avance, à coup de « pseudo évènements » soigneusement orchestrés pour focaliser l'attention* ».
- **la campagne stop and go**, souvent utilisée lorsque l'homme politique manque de moyens, ce genre de campagne profite d'une échéance importante pour « *repartir* », l'échéance lui permettant de favoriser et de démultiplier son impact et sa visibilité (sondage proche, émission télévisée, etc.).

En réalité, de nombreux autres facteurs rentrent en jeu ; le calendrier n'est donc pas à suivre à la lettre mais devrait plutôt être le plus flexible possible tout en gardant les principales étapes préalablement définies. En effet, une multitude d'évènements imprévisibles et soudains pourraient entraver la logique chronologique du plan établi. Il s'agit de savoir modifier ce dernier en répondant aux incidents du moment tels que les conséquences de la campagne d'autres hommes politiques, les nouveaux évènements nationaux et/ou internationaux etc.

II-2-2- Le plan médias

Pour obtenir un plan de médias efficace, il s'agit d'étudier la particularité de la cible. Une bonne connaissance des caractéristiques des différents médias est aussi indispensable. Selon les choix qui auront été effectués concernant les cibles prioritairement visées par la campagne de communication, et concernant ses objectifs, certains médias s'imposeront plus que d'autres.

Dans son mémoire de master, Stéphanie Grondin (2002) montre les médias les plus utilisés selon les cibles et l'objectif recherché (Cf. figure 8).

OBJECTIF	MEDIA	CIBLE
Sensibiliser les relais d'opinion des diverses catégories socioprofessionnelles.	Réunions, colloques, courriers directs (« <i>mailing</i> »), d'une façon générale, moyens du marketing direct, Internet.	public différencié par profession ou catégorie sociale.
Mobilisation des militants et soutiens.	Meetings électoraux, spots audiovisuels, cassettes vidéo, intranet.	Public partisan.
Communication « <i>de conquête</i> », différenciation par rapport aux autres hommes politiques.	Affiche, presse et relations publiques, radio, télévision.	Public général.

Figure 2: Le tableau de distribution des médias selon les cibles et l'objectif recherché.

Pascal Monin (2005) préfère utiliser le terme « *outils de campagne* » quand il s'agit des différents médias. Il distingue ces outils entre moyens classiques (brochures, documents écrits, presse, déjeuners de presse, conférences de presse...) et moyens modernes (affichage, objets promotionnels, publicité audiovisuelle...).

C'est suivant ces étapes que le conseiller en communication est censé préparer la campagne électorale de son candidat. Une fois les « *outils de campagne* » choisis, les spécialistes de la communication doivent déterminer quels supports précis ils utiliseront pour chaque média retenu : quel(s) titre(s) de la presse écrite, quelle(s) chaîne(s) de télévision, quel(s) réseaux de panneaux d'affichages, etc. Très souvent, les « *spin doctors* » se servent de l'expérience du marketing commercial pour déterminer le support le plus adapté à leurs cibles, ce qui fait que la communication politique et le marketing politique deviennent souvent des concepts presque identiques, notamment en périodes électorales.

Ainsi, le plan de campagne et le plan média déterminent en grande partie la réussite ou l'échec du candidat. Nous verrons, dans la partie suivante, les outils de communication les plus employés dans les campagnes électorales et qui permettent de mettre en oeuvre les plans préétablis.

III- Les outils de la communication politique

Cette partie permet de voir la palette de moyens existants pour communiquer. Toutefois, il faudrait préciser que le choix des outils de communication est très important et dépend énormément du profil des électeurs ciblés.

III-1- L'histoire des outils de la communication

Dans *L'explosion de la communication* (2002), Philippe Breton et Serge Proulx montrent que les outils de la communication ont été utilisés au fil du temps en fonction de leur évolution. D'ailleurs, les auteurs ont commencé par s'intéresser aux techniques de communication dans l'Histoire et montrent que toutes les techniques d'expression ont eu pour point de départ le langage, puis l'écriture, suivie de la rhétorique, et beaucoup plus tard du livre.

III-1-1- Le développement technique des outils de communication

Breton et Proulx (2002) observent le fait que la communication sociale va s'organiser autour du message et de sa circulation. Ainsi, le développement du journal, qui existait mais ne paraissait que ponctuellement, permet une circulation rapide de l'information.

Au XIX^e siècle, la presse connaît une évolution remarquable grâce aux progrès techniques, à son intégration dans les circuits commerciaux par la publicité, à la liberté de la presse et au libéralisme économique. Les grandes agences de presse changent ensuite leur style de travail grâce au téléphone.

Le XX^e siècle sera le siècle de la communication grâce au développement de l'électronique. La radio est la première application de l'électronique. La radio devient un loisir incontournable pour les plus défavorisés, surtout après la crise de 1929 où la montée des totalitarismes provoque un

immense besoin de communication. L'évolution électronique se poursuit en plusieurs étapes, notamment avec la télévision et l'ordinateur qui devient une machine à communiquer.

Vers 1950, les médias, les télécommunications et l'informatique sont envahis par la communication. La différence essentielle entre ces trois techniques réside dans le fait que le mot *information* n'a pas le même sens :

- Les médias couvrent un champ immense dont le mot clé est *l'information qualitative*,
- Les télécommunications ont pour objet la transmission de messages et les techniciens des télécommunications ont pour mot clé *l'interactivité de l'information*,
- L'informatique, secteur le plus récent, est une technique de traitement de l'information sous sa forme numérique, ou digitale ; les informaticiens traitent *l'information numérique*.

À partir des années 1960, la publicité et la télévision s'imposent massivement, participant au développement de la société de consommation:

La publicité devient un mécanisme indispensable au fonctionnement de nos sociétés capitalistes. Il ne s'agit plus d'un discours informatif sur les qualités du produit à vendre, mais d'une action de séduction pour que ce produit devienne « *objet de désir* ». Les entreprises commerciales font appel à des techniques regroupées sous le terme de *marketing* afin d'élaborer une politique de « *promotion des ventes* », de « *relations publiques* » et de « *publicité* ».

La télévision est le média le plus répandu. A partir des années 1960, elle a réussi à pénétrer dans tous les milieux sociaux. La télévision est devenue un peu plus tard la première source d'information quotidienne.

III-1-2- Le développement des outils de communication en politique

Pour Philippe Breton et Serge Proulx (2002), la communication n'a pas seulement explosé techniquement au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Elle a surtout explosé dans le domaine politique. Un des faits marquants de la communication au XXe siècle est la prise de conscience des hommes politiques de la toute-puissance de l'argumentation dans la manipulation des foules.

Avant et pendant les deux guerres du début du XXe siècle, la communication politique, la propagande et la désinformation étaient bien présentes, mais l'Après-guerre est marquée par l'irruption des grands médias dans le champ du politique ; notamment avec l'usage massif des sondages, de la publicité politique et du marketing. L'idée politique n'existe que par sa médiatisation.

III-2- Les outils de la communication politique

Philippe Maarek (2007) classe les outils de communication dans trois catégories :

- les modes d'action « *classiques* »
- les moyens d'action audiovisuels
- les méthodes du marketing direct et les « *nouveaux médias* »

Pascal Monin (2005) propose, de même, trois catégories d'outils de communication, à savoir les outils classiques, le marketing direct et les outils qu'il nomme « *sophistiqués* »; son énumération reste plus exhaustive que celle de Maarek, nous les détaillerons ci-dessous :

III-2-1- Les outils classiques

Les outils classiques sont ceux qui ont été utilisés et qui restent de valeur dans le monde de la communication politique aujourd'hui:

a- **Le contact direct** signifie les rencontres sur le terrain entre les personnalités politiques et les électeurs. De nos jours, cet outil de communication politique fait l'objet de grandes rencontres-événements bien préparées à l'avance et diffusées sur toutes les chaînes de télévision.

b- **L'imprimé** rassemble toutes les brochures distribuées, notamment le programme politique sur la base duquel l'homme politique demande le vote des électeurs.

c- **La presse** reste un outil de communication très influent. Pour cela, les hommes politiques y accordent énormément d'importance et tentent, surtout en temps d'élections, de se rapprocher des journalistes. En effet, c'est à travers ces derniers que les hommes politiques vont pouvoir influencer l'électorat. Ainsi, nombreux sont les politiciens qui ont des conseillers dont l'unique tâche consiste à s'occuper de la presse ; afin de faire passer, à travers eux, les messages à leur cible. Telle est la fonction principale des communiqués de presse.

i. Le communiqué de presse

Jean-Paul Truxillo et Philippe Corso (1991), le communiqué de presse est un « *texte para-publicitaire par lequel un attaché de presse fait connaître au public des rédacteurs de presse ou la presse une information partisane culturelle* ». Le communiqué de presse est un document court utilisé à destination d'une population cible de journalistes pour annoncer différents événements relatifs à l'homme politique en question. Sa conception et sa diffusion sont le plus souvent assurées par une agence de relations presse. Le communiqué comprend éventuellement des informations, des supports et des coordonnées de contacts permettant d'aider le journaliste souhaitant réaliser un article. Souvent, il est diffusé gratuitement tel quel.

ii. La conférence de presse

Dans le *Dictionnaire de la communication*, la définition d'une conférence de presse est la suivante : « *Rencontre organisée par une instance institutionnelle, publique ou privée, ou par une entreprise à l'attention des membres des médias de sorte à ce qu'ils relaient l'information. Elle s'accompagne de la remise d'un dossier de presse. Outil de prédilection de la publicité* ».

corporate ». Il serait important de noter que les conférences de presse détiennent une place très importante en politique, notamment durant les périodes électorales.

iii. Le déjeuner de presse

Les déjeuners de presse rassemblent les journalistes et ont pour but de rapprocher les gens de la presse avec l'homme politique en question.

a- L'affichage

L'affichage désigne l'application d'une surface de papier script dans un lieu public sur un support destiné à son émission, externe ou interne, ce qui en fait un média à part entière sans contexte rédactionnel. En effet, les gros titres et les slogans attirent l'attention des passants. La mémoire retient les messages courts à grands formats après un passage de quelques secondes, ce qui permet facilement d'annoncer un évènement particulier, ou de jouer le rôle de propagande. Aujourd'hui, l'affichage est un média d'information à but essentiellement publicitaire. C'est un media de masse avec une cible urbaine, c'est également le média de la mobilité qui fait partie du paysage naturel de nos vies citadines. « *L'affichage fait partie des cinq grands médias* »³ (Truxillo et Corso, 1991).

b- L'audiovisuel

En communication politique, le poste de télévision permet aux candidats et aux élus de parler directement aux électeurs « *d'où l'idée de leur envoyer des messages formatés comme des publicités, testés par des sondeurs, jaugés sur des groupes témoins et sans cesse recyclés par une armée de consultants issus de la pub et brassant de plus en plus d'argent* » (Fredet, 2003). La personnalité, le style, le caractère du candidat sont très importants et permettent de l'imposer comme « *le meilleur produit du moment* » à travers plusieurs genres de programmes télévisés :

³ Les cinq grands médias (médias de masse ou mass médias) étant les suivants: La grande presse, la radio, la télévision, le cinéma, l'affichage et la télématique (Truxillo et Corso, 1991).

iv. Le journal télévisé

C'est un journal d'information diffusé par une chaîne de télévision plusieurs fois par jour aux heures de grande écoute. Ce bulletin de nouvelles est généralement animé par un présentateur qui introduit les reportages réalisés par les équipes de journalistes de la rédaction de la chaîne ou par des agences de presse extérieures et qui peut également commenter et/ou résumer les informations du jour. Certaines chaînes de télévision invitent des hommes politiques pour des interviews ou des clarifications de petites durées.

v. L'interview

C'est un entretien au cours duquel un journaliste interroge une personne sur ses idées, ses projets, afin d'en publier le compte rendu où le diffuser tel quel. « *Il se distingue de l'interrogatoire et du dialogue* » (Truxillo et Corso, 1991).

vi. Le débat télévisé

Selon *Le Dictionnaire de la Communication* (Truxillo et Corso, 1991), le débat est une « *forme verbale d'examen d'une question entre plusieurs partis ou parties* » ou encore un « *mode de confrontations des idées adoptées par les partis politiques* ». Le débat télévisé est très souvent une émission de télévision animée par un animateur où plusieurs personnes, très souvent ayant des visions différentes ou opposées, débattent ou discutent sur un sujet donné.

III-2-2- Les outils du marketing direct

a- Le courrier

Le publipostage (mailing en anglais) sert à fidéliser l'électeur. Il est exactement calqué sur le même modèle que les courriers envoyés par les entreprises de presse ou de vente par correspondance : les enveloppes, les textes et la mise en place, tout est fait pour attirer le lecteur et inciter son acquiescement. Souvent, le courrier est accompagné d'une demande de réponse rapide pour éviter que le publipostage ne sombre dans l'oubli, dans la plupart des cas sous forme

de coupon-réponse pré-imprimé avec une enveloppe à l'adresse du parti politique ou du candidat en question pour faciliter la tâche du récepteur.

b- Le téléphone

L'utilisation du téléphone en communication politique vient du marketing des entreprises ; en effet, ce que l'on appelle le télémarketing est une action de terrain et de contact. Il comprend l'ensemble des techniques de communication interpersonnelle qui ont lieu à distance à travers le téléphone.

Le but du télémarketing serait d'établir une communication d'humain à humain, utilisée essentiellement pour constituer ou enrichir des données :

- Sociologiques ou psychosociologiques (sondages),
- Marketing (évaluation de la concurrence, caractérisation d'une cible, prospection d'une région, fidélisation d'électeurs),
- D'impact (communication, mesure ou accentuation de la notoriété),
- Qualité (analyse des besoins, électeur-mystère, traitement des désapprobations).

Cette technique, très efficace au niveau du marketing des entreprises, permet d'établir une relation de confiance. Elle est souvent utilisée pour mobiliser les leaders d'opinion en politique et pour tester le terrain. Nombreux sont les cas où une ligne téléphonique est mise à la disposition de la cible pour toute remarque ou demande d'informations.

c- Le journal interne et le journal externe

Certains partis politiques éditent un journal d'informations destiné aux membres et sympathisants du parti en question. Les partis politiques et certains candidats éditent, de même, des journaux à distribution externe qui prennent souvent la forme d'une brochure.

d- L'événement médiatique

Les événements médiatiques pourraient revêtir plusieurs formes dont les grandes conférences de presse ou les discours où le candidat ou le parti politique fait appel à un grand nombre de

sympathisants. Les manifestations et les rencontres régionales sont considérées comme étant des évènements médiatiques.

e- L'Internet

Selon Jean-Gabriel Fredet (2003) dans son article « *Les maîtres de la manipulation* » publié dans *Le Nouvel Observateur*:

Avec Internet et les messages directs, on peut adapter à l'infini l'art de communiquer, atteindre une pléiade de cibles, toujours plus spécifiques, en croisant par exemple données électorales (préférences de vote) et commerciales (montant et nature des achats) et joindre un coupon demandant une contribution financière.

C'est de cette manière qu'il définit l'importance de l'utilisation d'Internet dans le monde de la communication de nos jours.

Aujourd'hui, de plus en plus de partis politiques et de candidats ont un site. Internet est devenu un outil incontournable de la communication et de la propagande politiques. Il a l'avantage d'atteindre les jeunes générations moins concernées par les médias traditionnels.

Comme le souligne Brigitte Masquet dans l'éditorial du n° 327 de la revue *Regards sur l'actualité*:

L'Internet apparaît comme un prodigieux outil de diffusion d'informations qui peut aider les internautes à devenir ces citoyens éclairés qu'une démocratie vivante suppose. Il peut aussi stimuler l'implication des citoyens dans des actions collectives destinées à faire entendre leur revendications, accompagnant la mutation culturelle des formes de militantisme que l'on constate aujourd'hui.

En effet, les hommes politiques profitent des sites qu'ils mettent en place pour commenter l'actualité, expliquer leurs prises de position qui sont souvent mal reprises par la presse, donner de leurs nouvelles. Les sympathisants peuvent adhérer au parti politique sur Internet, exprimer leur support et leurs contestations, etc. Internet est devenu une opportunité pour associer le plus grand nombre au débat public.

f- Le spot publicitaire

Les Etats-Unis sont connus pour les spots publicitaires que diffusent les médias lors des campagnes électorales. Selon Xavier Mémin et Anne Paillet (2004), le premier spot publicitaire pour un candidat date de 1952 avec Eisenhower. En général, le spot publicitaire ne dépasse pas une trentaine de seconde et serait de deux genres, soit élogieux pour le candidat, soit dénigrant pour l'adversaire à l'image de la publicité comparative. La radio aurait deux avantages par rapport à la télévision en ce qui concerne le spot publicitaire: c'est beaucoup moins coûteux et demande beaucoup moins de temps pour le réaliser. L'utilisation des médias pour les publicités politiques a entraîné une augmentation remarquable des dépenses des campagnes électorales.

III-2-3- Les outils « sophistiqués »

a- Le logo

A la base appelé *logotype*, le logo est défini dans *Le Petit Robert* (2007) comme étant un « *symbole formé d'un ensemble de signes graphiques représentant une marque, un organisme* ». Dans le domaine des affaires et selon la définition élaborée sur le site <http://www.definitions-marketing.com/Definition-Logo-ou-logotype> et mise à jour le 16 janvier 2008, le logo est:

une représentation graphique d'une marque ou d'une entreprise qui est utilisé sur les différents supports de communication. Le logo renforce (ou en cas de changement aide à modifier) l'image de l'entreprise. Il doit donc posséder, entre autres, des qualités d'évocation sur ce que souhaite paraître l'entreprise mais également des qualités de lisibilité. Pour éviter un effet de discordance, le logo doit évoluer en même temps que l'entreprise et ses ambitions.

Le logo permet d'identifier un groupe ayant les mêmes principes et buts ; il est censé représenter ses idéaux à travers le graphisme. Nombreux sont les partis politiques qui ont un logo ; toutefois, peu nombreux sont les hommes politiques qui ont un logo qui les représente à eux seuls. La reconnaissance des logos est importante. Les hommes politiques ont, aujourd'hui, de plus en plus

conscience de l'importance de l'adéquation entre le logo, le nom et le projet. C'est d'ailleurs pourquoi les logos en disent long sur les partis politiques. Nous étudierons, dans la partie consacrée à la communication politique au Liban, les logos des principaux partis politiques du Liban.

b- Le recours à des consultants

Un consultant est un spécialiste extérieur à une organisation à qui l'on fait appel afin d'obtenir un avis au sujet d'une question ou de l'aide pour résoudre un problème précis ou pour élaborer un projet bien spécifique. Par définition, le consultant ne fait pas partie de l'équipe de l'organisation et sa mission est déterminée dans le temps. En pratique, il pourrait rester présent dans l'entreprise pour accompagner la mise en œuvre de ces recommandations, soit en tant que superviseur, soit en tant qu'acteur.

Les consultants sont souvent regroupés au sein de sociétés de conseil, ou bien ils interviennent de façon indépendante. Il existe des consultants dans de nombreux domaines d'action. Nous ne nous attarderons, dans notre projet de recherche que sur les consultants en communication.

Le domaine du conseil connaît aujourd'hui « *sa plus grave crise depuis l'après-guerre, une crise à la fois financière et de confiance* » (Berrebi-Hoffman, 2002), notamment après les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Selon Isabelle Berrebi-Hoffman (2002), ce serait sans doute en raison du manque de transparence des cabinets de conseil et de l'image de « *profiteurs ou de parasites du corps économique* » qu'ils auraient acquis cette réputation au fil des années.

Max Gantenbein (1993) parle du « *charisme de firme* » et de l'importance du recrutement d'une société de conseil, deux concepts étroitement reliés dans le domaine de conseil. En effet, une société de conseil recrute deux catégories de consultants : les associés et les jeunes consultants.

Les associés sont recrutés selon « *leur ancrage social dans le monde de l'économie et leur appartenance à la classe sociale dominante* », essentiellement parce qu'ils « *offrent la garantie que leur clientèle, dans les milieux de l'économie, acceptera de reconnaître en eux ses*

interlocuteurs ». Quant aux jeunes consultants, les points importants sont la formation universitaire, les atouts sociaux et les compétences linguistiques.

Selon Max Gantenbein (1993), « *c'est en grande partie grâce à ce mode de recrutement que rejaillit sur les associés le prestige dont jouissent les milieux dirigeants de l'économie* », ce qui constitue en fin de compte le « *charisme de firme* ».

Les consultants ne se limitent plus aujourd'hui aux secteurs économique et financier, ils sont aussi présents en politique. D'ailleurs, ils prétendent même avoir de l'impact « *sur la réforme de l'État et de la sphère publique en Europe et en France* » (Berrebi-Hoffman, 2002). Parfois seuls, mais souvent dirigeants d'équipes, les consultants politiques sont très sollicités, notamment lors des campagnes électorales. Le conseil en communication politique voit, de plus en plus, son champ grandir.

Selon Philippe Maarek (2007) :

L'homme politique a recours à un moment ou à un autre à des consultants spécialisés : soit pour une aide quant au fond même de la communication, soit tout simplement pour pouvoir bénéficier de leur entremise technique. Les hommes politiques peuvent difficilement se passer du recours à ces consultants en communication « *extérieurs* » à leur propre parti, ou à leur cercle de conseillers proches. La complexité du marketing politique le leur impose aujourd'hui presque toujours à un moment ou à un autre.

c- Le sondage

« *La technique des sondages permet de produire de l'information sur un domaine donné à partir de l'observation d'une partie de ce domaine. Elle s'applique particulièrement à l'étude des populations nombreuses* » (Clairin et Brion, 1997).

En principe, ce qui caractérise un sondage, c'est son caractère scientifique qui le distingue d'enquêtes du type journalistique ou d'articles de revues qui se bornent souvent à rapporter des faits et des opinions sans s'assurer de leur valeur statistique ou de leur réalité objective.

La méthode des sondages

Selon Fouad Khalifé (2004), la méthode des sondages est choisie selon le degré de précision des résultats requis :

- **Le sondage aléatoire ou probabiliste**

Dans cette méthode de sondage, tous les éléments de la population ont la même chance de faire partie de l'échantillon. C'est donc essentiellement un tirage au sort. Ce procédé est le plus scientifique et permet dans les meilleures conditions de déterminer l'erreur que l'on peut commettre. Il offre par contre l'inconvénient de disperser les enquêtes à effectuer et il exige la constitution préalable d'une base de sondage (un document où se trouvent tous les individus de la population à étudier) dans laquelle sera effectué le tirage au sort.

- **Le sondage au semi hasard**

Dans ce procédé, on essaye de reconstituer au hasard, au moyen de consignes précises données aux enquêteurs, pour éviter qu'ils ne soient consciemment ou inconsciemment tentés de choisir la personne à interviewer. Il n'est guère possible dans ce cas d'évaluer la précision des résultats, par contre le procédé n'exige pas la constitution préalable d'une base d'échantillonnage, et sous certaines conditions, il permet de concentrer les enquêtes à effectuer.

- **Le sondage par quotas**

Cette méthode consiste à constituer un échantillon représentatif de la population en donnant encore des consignes à suivre aux enquêteurs qui doivent trouver tant d'enquêtés de tel sexe, de tel âge, de telle catégorie socioprofessionnelle, etc.

On considère souvent que la précision des résultats de ce type d'échantillon est meilleure que celle des échantillons aléatoires, encore que le choix fait par l'enquêteur des personnes à enquêter risque d'introduire un biais.

On prend donc pour limite de l'erreur celle que l'on commettrait avec un échantillon aléatoire. Ce procédé n'exige pas au préalable la constitution d'une base d'échantillonnage ; il reporte en fait sur l'enquêteur les difficultés qu'il y a à créer un échantillon, et il exige de celui-ci la connaissance préalable des caractéristiques des personnes à interviewer.

Par ailleurs, la sélection des membres de l'échantillon s'opère à partir de caractéristiques limitées : âge, sexe, habitat, catégorie socioprofessionnelle, situation de famille. Rien ne prouve que deux échantillons qui seraient identiques quant à ces caractéristiques, le soient aussi à l'égard du problème à étudier.

Etudes quantitatives et qualitatives

Outre la collecte d'informations, on voit encore apparaître une distinction entre :

- Les études quantitatives au cours desquelles on pourra enregistrer des résultats chiffrés.
- Et les études qualitatives au cours desquelles on ne pourra enregistrer des résultats chiffrés mais conclure simplement qualitativement ; en général les raisons qui se cachent derrière tel ou tel fait.

Histoire des sondages politiques

Selon Loïc Blondiaux (1998) :

En juillet 1935 paraît pour la première fois dans le magazine *Fortune*, luxueux mensuel destiné aux cadres dirigeants de l'économie américaine, une rubrique intitulée « *The Fortune Survey* ». Elle se propose de rendre compte, trimestriellement, des résultats d'une enquête par questionnaire portant sur un échantillon de 3000 Américains adultes et concernant leurs attitudes vis-à-vis de différents thèmes d'actualité.

C'est ainsi qu'est né le sondage d'opinion.

La presse américaine avait recours, depuis le début du XIXe siècle, à ce que l'on appelle les « *straw votes* » (votes de paille). Cette technique consiste, pour les journaux, à demander à leurs lecteurs de renvoyer un coupon mentionnant leur choix concernant tel ou tel sujet.

A partir de 1935, les sondages d'opinion montrent leur supériorité par rapport aux votes de paille; notamment avec l'élection présidentielle américaine de 1936. En effet, Roosevelt, président depuis 1932, se présente pour un second mandat contre London. La presse américaine affirme que London va gagner, à travers les votes de paille. Ainsi, le *Literary Digest*, un hebdomadaire spécialiste en « *straw votes* » reçoit près de 2 millions de réponses qui pronostiquent la victoire de London. De son côté, Georges Gallup, qui vient de créer en 1935 l'un

des premiers instituts de sondages, pronostique la victoire de Roosevelt, en interrogeant un échantillon représentatif d'un peu plus de 3000 personnes seulement. L'élection lui donne raison ; essentiellement parce que Gallup s'est attardé sur l'échantillon ciblé et ne s'est intéressé qu'à ceux qui peuvent réellement voter (Blondiaux, 1998).

Selon Hélène Riffault (1988) :

Jean Stoetzel a été le pionnier des enquêtes d'opinion en France. Il raconte, dans un document non publié qui retrace sa vie et ses travaux, comment, en mai 1938, il essaya d'attirer l'attention des publicistes et des politiques sur l'intérêt des enquêtes d'opinion par sondage

Dès 1938, Jean Stoetzel, créateur de l'IFOP (Institut Français de l'Opinion Publique) importe cette technique en France et la désigne par le mot *sondage*, à consonance scientifique. Cependant, les journaux ne semblent pas s'y intéresser. « *De 1944 à 1953, à notre connaissance, aucune enquête d'opinion n'est commandée par une organisation politique française, qu'il s'agisse du gouvernement ou des partis politiques* » (Blondiaux, 1998).

Ce n'est qu'en 1965, avec le premier tour de la première élection présidentielle au suffrage universel, que les instituts de sondage réalisent pour la première fois, en France, une estimation de vote le soir de l'élection présidentielle. Cette date marque l'entrée en force des sondages dans le paysage politique français.

Polémique autour de la scientificité des sondages politiques

Pour certains auteurs, l'opinion publique, telle que conçue dans les médias, n'existe pas, contrairement à ce que voudraient faire croire les spécialistes de la communication et du marketing commercial et politique. Patrick Champagne (1990), sociologue français, considère que les instituts de sondage prétendent, dans une démarche empruntée à la sociologie, pouvoir mesurer scientifiquement l'opinion publique alors qu'en réalité, ils ne font que lui donner, avec la caution de la science, une plus grande existence sociale. Ainsi, les sondages serviraient à donner à un événement la visibilité qui lui est nécessaire pour s'installer dans l'opinion des gens. Selon l'auteur de « *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique* », les sondages sont des stratégies

manipulatrices que les professionnels de la politique et les groupes d'influence biaisent et détournent dans la plupart du temps en fonction de leurs intérêts.

Patrick Champagne reprend Pierre Bourdieu dans « *L'opinion publique n'existe pas* », où il montrait que « *les instituts ne mesuraient pas vraiment l'« opinion publique » mais fabriquaient des artefacts et se livraient à une sorte d'« exercice illégal de la science* ». Champagne estime que si l'opinion n'existe pas, le sondage est une manière de lui donner forme.

Dominique Wolton partagerait la même « *opinion scientifique* » qu'il étaye à travers la publication de ces recherches dans *Penser la communication* (1997). Selon lui :

On considère les sondages comme des mesures de l'opinion, alors qu'il s'agit de réponses biaisées à des questions orientées, dans une direction qui n'est pas véritablement informationnelle. Mais comme ils sont répercutés et commentés par les journalistes, on en oublie leur origine. L'information des sondages a toujours besoin d'être complétée par d'autres éléments et restituée par rapport à la commande. Mais cette mise en contexte disparaît dès que les résultats sont rendus publics. Il ne reste que les pourcentages. Ces chiffres synthétiques, répétés sans cesse un, deux ou trois jours par les médias en concurrence, donnent à un même sondage autant d'écho que s'il s'agissait d'une batterie de sondages. De plus les médias sont eux-mêmes de gros commanditaires, et se groupent souvent pour les acheter. Le résultat est un effet amplifié du sondage : en effet, chaque média ayant participé à son financement veut se valoriser, et en assure une diffusion très large, augmentant d'autant l'impact de ces quelques chiffres.

Toujours selon Dominique Wolton (1997), les sondages contribueraient, par leur caractère public, à une certaine ouverture de la société. Toutefois, « *le problème vient du déséquilibre actuel né de leur omniprésence bien particulière de la réalité, bruyamment relayée par les médias, et qui accentue cette pression dont il est difficile de voir les conséquences sur les hommes politiques* ».

Malgré tout, les sondages d'opinion restent très sollicités de nos jours en politique, notamment en périodes électorales. Cette technique aboutit souvent à des résultats qui s'avèrent vrais en fin de compte, certes à quelques différences près.

d- Le « média social »

Le pays le plus avancé en communication politique et média social est sans doute les Etats-Unis. En effet, ce pays a, la plupart du temps, été pionnier en matière de stratégie, de plan de campagne, d'outils de communication. D'ailleurs, la campagne de Barack Obama durant les présidentielles de 2008 a été largement innovatrice, une « *campagne révolutionnaire* », une « *campagne de mobilisation* ». « *Cette victoire, il la doit certes à ses qualités personnelles, son charisme exceptionnel. Il la doit tout autant à une campagne révolutionnaire* » (Rapport Terra Nova, 2009).

La campagne d'Obama marque une rupture, il ne s'agit plus d'une campagne politique traditionnelle, de conviction des électeurs, mais d'une campagne visant à créer un mouvement, une campagne de mobilisation (Rapport Terra Nova, 2009). En effet, l'objectif même de cette campagne n'est autre que la mobilisation et l'outil principal pour atteindre cet objectif: Internet. Obama ne s'adresse pas à la population de manière traditionnelle, selon Guillaume Debré (2008).

Son style est très travaillé, et sa rhétorique, parfois trop bien huilée. Ses discours, exempts de toute exégèse programmatique, ressemblent souvent à des séances de thérapie collective. Quand Hillary s'étend lourdement sur des détails de politique publique, lui conçoit ces réunions publiques comme une révélation. Pendant ses discours, il veut que ses supporters aient la chair de poule. Ils doivent ressortir conquis et prêts à s'engager. Il ne veut pas expliquer ou informer, mais convertir. Pour Obama, ces grands-messes électorales sont une sorte de baptême militant, la réaffirmation quasi sacramentelle d'un désir commun de changer le monde.

Dans une entrevue avec Dave Senay, PDG du réseau Fleishman-Hillard et conseiller d'Obama durant sa campagne électorale de 2008⁴ - le conseiller d'Obama affirme :

Barack Obama est un bon candidat car il est jeune, charismatique, éloquent. Mais il y a aussi une raison particulière pour laquelle son message passe : elle est générationnelle. Aujourd'hui, les enfants des baby-boomers ont du mal à accéder à un niveau de vie

⁴ Propos recueillis par Marie-Catherine Beuth dans Le Figaro, juillet 2008, <http://www.lefigaro.fr/medias/2008/07/02/04002-20080702ARTFIG00609-senay-barack-obama-est-le-candidat-des-reseaux-sociaux.php>,

supérieur à leurs parents. Ils sont frustrés et se méfient des institutions. Pour eux, le message de changement d'Obama a primé par rapport à celui d'expérience de Hillary Clinton (ou de Mc Cain) – ses concurrents aux élections –. Cette génération utilise abondamment Internet. Elle a donc très bien réagi à cette campagne dont on lui a confié les rênes. Barack Obama est le candidat de son temps. Il a une équipe dédiée de vingt personnes qui gèrent sa présence en ligne et a embauché un des cofondateurs de Facebook, Chris Hughes. Internet peut l'aider à gagner l'élection car il a réussi à enthousiasmer de nombreuses personnes qui ne s'intéressaient plus à la politique. Les nombreux hommages en vidéo sur YouTube témoignent de la profondeur de ces relations avec les internautes.

Avec Obama, la communication interne est également prépondérante, afin d'entretenir la mobilisation. De nombreuses vidéos de David Plouffe, le directeur de campagne, ont été postées sur YouTube et envoyées aux militants par courrier électronique, avec pour but de les informer sur la stratégie de la campagne. Cette importance accordée à la communication avec les militants était presque inexistante dans les campagnes précédentes ou même chez les autres candidats des présidentielles de 2008.

C'est de cette façon que l'équipe Obama a permis aux électeurs d'être non seulement des acteurs de la communication politique à travers les sondages d'opinion mais de véritables acteurs de changement. Cette équipe de jeunes professionnels engagés a même donné la clé de la campagne aux électeurs à travers l'outil principal de campagne Internet et les informations, constamment mises à jour, qui leur sont transmises.

L'objectif principal de la campagne étant la mobilisation, une nouveauté a été introduite à la campagne en matière de financement à travers le don en ligne : un système de financement populaire à la manière des organisations caritatives. Les deux tiers du financement de la campagne Obama proviennent de petits dons de moins de 200 dollars américains – plafond légalement permis. Ce financement permet de s'affranchir des lobbies et des grands donateurs. Il permet également de créer du lien : le don est le signe de l'appartenance à la communauté. C'est en donnant à la campagne Obama que l'on devient acteur du changement ; ces petits dons étant

collectés quasi-intégralement sur Internet, sur le site de campagne de Barack Obama (mybarackobama.com – MyBO).

La preuve de la réussite de la stratégie de mobilisation de l'équipe Obama reste le record absolu de vote populaire ayant atteint les 131 millions de votes. Le taux de participation atteint 63% des électeurs en âge de voter, contre 55% en 2004, et des participations oscillant entre 50 et 55% depuis quarante ans. Il faudrait remonter à la campagne de John Kennedy en 1960 pour retrouver un tel score (Rapport Terra Nova, 2009). Ce nouveau style de campagne qui rompt avec l'image classique du pouvoir et la « *cool attitude* » du jeune et dynamique candidat auraient largement rapportés ces fruits.

Dans sa campagne, Obama a non seulement utilisé tous les outils de communication, il a aussi innové. Il a utilisé ces outils dans le but de mobiliser. Avec cette campagne, Internet entre dans un nouveau monde. Les outils Internet sont utilisés avant tout, non plus pour communiquer avec les électeurs uniquement, mais aussi pour recruter les sympathisants et organiser le militantisme. Dans les campagnes traditionnelles, pour participer, il faut prendre contact avec le siège de campagne ou s'y rendre; alors qu'avec la stratégie de la campagne Obama, la logique est renversée : il ne faut pas attendre que les supporters viennent à la campagne, il faut aller vers eux. C'est en suivant cette logique que l'équipe Obama emploie les réseaux sociaux d'Internet tels que Facebook et MySpace entre autres. La campagne peut toucher rapidement des millions d'internautes. Ces derniers n'ont plus qu'un simple click à faire pour faire partie de la campagne, beaucoup moins d'efforts sont demandés. C'est pourquoi la campagne d'Obama a pu mobiliser une large échelle.

L'outil principal, c'est MyBO. Le site de la campagne est conçu comme un réseau social de type Facebook. D'ailleurs Chris Hughes, cofondateur de Facebook, fait partie de l'équipe Obama. Ce réseau fait circuler les informations de campagne (meetings, événements...) au sein de la « *communauté Obama* ». Plus innovant encore, il permet aux sympathisants d'entrer en contact et de s'organiser en équipe pour militer. Structurés en groupes géographiques locaux ou thématiques, ils disposent de moyens d'actions : des documents de formation, le plan de campagne, l'accès aux listings de téléphones et d'adresses pour faire du télémarketing et du porte-à-porte.

D'autres outils, tels que les SMS et les emails sont utilisés ; la campagne Obama aurait collecté un très grand nombre de téléphones mobiles et d'emails. Elle les utiliserait en abondance, mais essentiellement pour la communication avec les militants et les sympathisants : informations de campagne, annonce des évènements, organisation de la campagne de terrain, etc.

Non seulement Internet est devenu l'outil principal de la campagne qui a mobilisé les électeurs autour d'un message de changement ; mais aussi deux innovations ont marqué la campagne Obama. En fait, après avoir pris la décision de ne pas avoir recours aux fonds publics et aux grosses donations, l'équipe Obama a mis en place un système de collecte de fonds à travers le site Internet du candidat. Ce sont les sommes considérables levées par Barack Obama qui ont permis d'organiser la campagne sur le terrain dans des conditions très efficaces. Une première dans l'histoire électorale américaine.

La campagne Obama a, par ailleurs pour la première fois, tiré parti de tous les outils d'Internet. Elle a en particulier actionné les leviers puissants du marketing communautaire avec la mobilisation des réseaux sociaux; à la fois pour le vote, pour lever des fonds, pour répondre aux rumeurs inventées par le camp adverse, ainsi que pour adapter son discours aux multiples catégories sociales présentes dans le melting-pot américain.

IV- Les acteurs de la communication politique

En 1989, des chercheurs se demandaient déjà quels étaient les principaux acteurs de la communication politique dans un espace de plus en plus ouvert ? En effet, les coordinateurs du n°4 de la revue d'Hermès parlaient de *nouveaux* acteurs dans l'espace public, selon Hermès :

Acteurs politiques, médias, sondages et opinion publique, publicité : tels sont les acteurs identifiables de cet espace. Ce n'est pas leur présence en elle-même qui suscite aujourd'hui nos interrogations car certains étaient déjà constitutifs de l'espace public classique. Mais l'émergence d'au moins trois d'entre eux (médias, sondages et publicité) comme partenaires et intermédiaires du dialogue entre gouvernants et gouvernés est bien au centre des recherches actuelles en communication politique.

Quelques années de recherches plus tard, Dominique Wolton parle, dans *Penser la communication* (1997), de trois acteurs politiques dans l'espace politique, qui est selon lui une partie de l'espace public, à travers une définition restrictive qu'il propose de la communication politique. Selon ce chercheur :

La communication politique est l'espace où s'échangent les discours contradictoires des trois acteurs qui ont la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique et qui sont les hommes politiques (partis politiques), les journalistes et l'opinion publique à travers des sondages.

Il ajoute :

Cette définition insiste sur l'idée d'interaction de discours tenus par des acteurs qui n'ont ni le même statut ni la même légitimité mais qui, de par leurs positions respectives dans l'espace public, constituent en réalité la condition de fonctionnement de la démocratie de masse.

Toutefois, Wolton critique en quelque sorte l'impact de la communication entre ces trois acteurs politiques de l'espace public. Selon lui, les journalistes profitent de l'impact des sondages sur les hommes politiques :

Les hommes politiques sont terriblement dépendants des commentaires de cette nomenclatura journalistique, qui a sur l'opinion beaucoup moins d'influence qu'elle ne le croit, mais qui en revanche en a beaucoup sur les dirigeants politiques, fatigués et anxieux, et sur le reste de ce que l'on appelle les « élites ». En définitive, il n'y a qu'une toute petite partie de la population qui vit à ce point sous la pression de la communication.

Aujourd'hui, nous parlons toujours de *nouveaux* acteurs. En effet, un colloque sur « *les nouveaux acteurs politiques* » a été organisé en mai 2008 à l'Université de Montréal rassemblant plusieurs chercheurs pour étudier la question.

Selon ces chercheurs⁵:

La vie politique est maintenant marquée par une diversité d'acteurs et de formes de participation politique. La prise de décision intègre, en plus des acteurs traditionnels, comme les partis politiques ou l'électeur, différents groupes et associations plus ou moins structurés autour d'enjeux locaux, nationaux ou internationaux. (...) Les problèmes politiques étant complexes et impliquant plusieurs administrations publiques, les individus et les groupes peuvent frapper à plusieurs portes pour finalement faire pression là où leur poids politique est le plus grand. S'ajoute à cette dynamique, le recours plus fréquent aux tribunaux ou à des organisations internationales. De nouveaux moyens de communication facilitent la mobilisation des groupes (...). De nouveaux acteurs sociaux et politiques émergent, co-existant avec les acteurs plus traditionnels comme les syndicats et les partis politiques. D'ailleurs, le colloque cité ci-dessus évoque des nouveaux acteurs politiques tels que le « *profane* », un terme qui désignerait « *le non-expert, l'usager, le citoyen ordinaire qui prend la parole sur la scène publique et participe aux débats et aux prises de décision sociotechniques aux côtés des scientifiques et des spécialistes, c'est-à-dire des experts* ». Les chercheurs parlent aussi d'autres acteurs politiques, non pris en considération dans l'espace politique jusqu'à récemment dont essentiellement la société civile internationale,

⁵ Chercheurs responsables d'ateliers du colloque sur « *Les nouveaux acteurs politiques* »: Laurie Boussaguet, Pierre Muller, Mathieu Petithomme, Pascale Dufour, Dominique Caouette, Tina Hilgers, Françoise Montambeault, Yves Palau, Pierre Vercauteren, Marc Chevrier, Lucille Beaudry, Lorenzo Barrault, Guillaume Girard, Christophe Le Digol, Maryse Ramambason-Vauchelle, Nicolas Matyjasik, Denis Saint-Martin.

les mouvements sociaux, les organisations transnationales. Ces nouveaux acteurs ont un rôle de plus en plus important à travers l'ouverture mondiale des sociétés.

Un nouvel acteur politique cité par les chercheurs du colloque de 2008, suscite notre intérêt : le consultant. Effectivement, de nos jours, les consultants sont devenus « *des acteurs influents dans la modernisation de l'administration* ». En outre, les consultants des hommes politiques et les « *spin doctors* » auraient, de même, un rôle important à jouer dans cet espace politique, leur avis étant très considéré dans la prise de décision aux plus hauts niveaux.

V- La communication de crise

Un rapport étroit relie l'étude des discours de deux chefs de partis politiques libanais en temps de crise et le concept de crise qui mérite d'être approfondi dans ce qui suit.

V-1- Les définitions de la communication de crise

Dans deux de ses ouvrages sur la communication, Thierry Libaert (2001) rassemble plusieurs définitions de la crise :

Selon Joseph Scanlon (1982), « *toute crise est aussi une crise d'information [...]. Qui ne maîtrise pas cette crise d'information ne maîtrisera pas la crise, y compris dans ses aspects directement opérationnels* ».

Selon Michel Ogrizek dans *La communication de crise* (1997), « *la crise est un bouleversement, une épreuve, une rupture, une opportunité* ».

Selon Edgar Morin, « *crise signifie indécision : c'est le moment où, en même temps qu'une perturbation, surgissent les incertitudes. [...] La crise du concept de crise est le début de la théorie de la crise* ».

Selon Patrick Lagadec, « *la crise est une situation où de multiples organisations, aux prises avec des problèmes critiques, soumises à de fortes pressions externes, d'âpres tensions internes, se trouvent projetées brutalement et pour une longue durée sur le devant de la scène ; projetées aussi les unes contre les autres... Le tout dans une société de communication de masse, c'est à dire « en direct », avec l'assurance de faire la « une » des informations radiodiffusées, télévisées, écrites, sur une longue période* ».

Ainsi, pour faire face à la crise, la communication de crise a été nécessaire et considérée comme étant une bien meilleure solution que la non-communication. D'ailleurs, Patrick Lagadec (1996) le souligne dans son article « *Communication de crise, communication en crise* » : « *Des échecs, parfois cinglants, avaient souligné une évidence : les organisations, tout particulièrement en situation accidentelle, devaient résolument s'ouvrir à la communication publique* ».

Pascal Monin (2006) propose une définition plus liée aux crises politiques, pour lui, la crise est une phase grave dans l'évolution de l'actualité, des événements et des idées ; c'est une rupture et une perturbation, une phase critique dans la vie ou la carrière d'un homme politique. Pour la partie en crise, c'est comme un tremblement de terre, tout semble remis en cause, la confiance, l'image, tout s'arrête. Une bonne gestion de crise va essayer de limiter le plus possible les atteintes à cette image.

V-2- La prévention de la crise

Selon Lagadec (1996-1997), « *il faut éviter de s'enfermer dans une mode, celle de la communication de crise* », il serait préférable de s'en prévenir ; par conséquent, d'assurer, avant la crise, trois points d'appui, de nature politique :

- « *La légitimité quant aux risques engagés* » : la communication, en situation de crise, est vouée à l'échec si elle porte sur des risques qui n'ont jamais fait l'objet d'une procédure ouverte de légitimation.
- « *La qualité de la prévention* » : la prévention est tellement importante qu'elle permettrait d'éviter l'aggravation de la situation de crise. Souvent, lorsqu'aucune précaution n'est prise en compte, la gestion et la communication de crise apparaissent suspectes.
- « *La communication préalable* », une communication d'urgence n'a de pertinence que si elle vient en rappel d'une communication développée dans la continuité bien avant l'évènement.

Selon Patrick Lagadec dans son article « *Communication de crise, communication en crise* », il faut mettre en œuvre des réponses politiques pendant la crise:

- Le courage d'assumer ses responsabilités, sans recherche de bouc-émissaire, sans évitement.
- Une explication claire des processus de traitement qui seront suivis : dans l'inconnu, quand les données manquent ou que leur interprétation est délicate, il ne suffit pas de

« lâcher » quelques informations ; il faut aller jusqu'à clarifier les processus d'expertise et de décision qui seront suivis.

- Des arrangements institutionnels à la hauteur de l'enjeu : le responsable sera peu crédible s'il se contente de faire connaître les décisions prises par son état major particulier ; face à une situation insaisissable, il lui faut mettre en place un groupe de pilotage reconnu comme légitime et crédible par le plus grand nombre. L'ouverture, là encore, sera un impératif.

Les points mentionnés ci-hauts sont essentiels pour toute communication de crise réussie. « *Communiquer ne se résume pas à une maîtrise de quelques techniques de marketing social ; ce n'est qu'une des dimensions d'une conduite de crise, d'une politique de choix et de gestion des risques infiniment plus larges* » (Lagadec, 1996-1997).

Toutefois, pour François Bernard Huyghe (2007), il s'agit de se préparer à toute crise. Dans un article qui cible essentiellement la communication de crise en politique, il signale que « *faire de la politique, c'est vivre de crise en crise* ». Il faudrait donc exceller dans quatre domaines :

- L'oral : l'homme politique en question devrait à la fois avoir l'autorité du chef et l'art de négocier du diplomate.
- L'écrit : une rhétorique très méthodique serait à adopter. Il faut certes qu'elle soit convaincante, mais aussi tenir compte des risques de l'interprétation.
- L'image, surtout télévisée : il s'agit tout simplement d'être « *maître du montage* ». L'homme politique devrait se méfier de son corps qui risque souvent de jouer contre ce qu'il dit.
- Internet : Etant donné que tout pourrait être largement et rapidement diffusé sur Internet, il faudrait « *anticiper, repérer, traiter, concurrencer ces courants semi-spontanés d'une opinion aléatoire* ».

V-3- Les stratégies de crise

Selon Pascal Monin (2006), lors d'une crise ou d'un trouble, la communication est très importante. Elle devient le système de défense de la personnalité, du parti ou de l'institution politique. Dans ce cas, la gestion de l'information est aussi importante que la gestion de la crise elle-même. Le public se rappellera toujours la réaction adoptée face à la crise.

D'ailleurs, la réaction pourrait être à la base d'un retournement de la situation et créer une image positive. Selon Régis Revéret et Jean-Nicolas Moreau (1997) :

Une situation de crise est un moment crucial et décisif dans la vie d'une entreprise mais elle n'est pas a priori négative. Elle se caractérise par une mise en cause publique et une mise en avant, aux yeux de l'opinion, sur des enjeux graves. Tout l'art du management de la crise est de réduire la part d'incertitude et d'accusation latente pour faire valoir la responsabilité de l'entreprise et sa maîtrise du regard de l'opinion.

Déjà en 1986, les chercheurs parlaient de stratégies de communication de crise. Effectivement, Lagadec (1986) évoquait à l'époque trois grands axes à considérer :

- La transparence, où il s'agit d'informer clairement les journalistes, les populations, les victimes de la situation et de ses évolutions possibles. Cette stratégie assure la robustesse des dispositifs opérationnels mis en place, la crédibilité des responsables, ainsi que la liberté d'information du citoyen.
- La discrétion, où on mesure à chaque instant ce que l'on peut dire, quand le dire, par quel canal ; on identifie ce qu'il faut garder comme information pour soi, pour ne jamais être en « *rupture de stock* », et toujours pouvoir intéresser les journalistes. C'était, dans les années 80, le choix le plus classique. Un choix qui a été modifié avec le temps et les différentes crises qui ont eu lieu.
- La dissimulation, où on opte pour le minimum de communication externe. Dans ce cas, toutes les ressources de la manipulation des symboles, des faits, des hommes, des groupes seraient utilisées.

Aujourd'hui, on discerne toujours trois grandes stratégies de communication de crise, elles ont toutefois fait l'objet de nombreuses modifications et ont bien évolué.

V-3-1- La reconnaissance

Dans la stratégie de reconnaissance de la crise, il s'agit de l'accepter le plus rapidement possible. Selon Didier Heiderich interviewé par Pascal Ragot (2005) pour un dossier sur la communication de crise, publié dans *Le Journal du Net*:

Dans cette stratégie, si la presse dévoile la crise en devançant l'entreprise, c'est que la communication de celle-ci est mauvaise et que la crise ne lui appartient déjà plus. Pour mener l'opération, l'entreprise doit donc aller vite et être en mesure de déterminer rapidement si elle est compétente par rapport au moteur de la crise. Ce moteur peut être interne, par exemple lié aux produits de l'entreprise, ou externe, par exemple lié à un contexte politique. Dans chacun des cas, l'axe de communication ne sera pas le même.

En d'autres termes, la stratégie de la reconnaissance s'appuie sur une communication claire et ferme. Il s'agit, selon le contexte, de choisir parmi les alternatives suivantes (Ragot, 2005) :

- a- Reconnaître complètement la situation et sa responsabilité. Dans ce cas, assumer les réparations des dommages subis apporte un avantage au point de vue juridique, mais aussi médiatique.
- b- Exprimer son incompréhension, si l'on ne connaît pas les raisons à l'origine de la situation.
- c- Elargir la responsabilité à des acteurs externes, comme les autorités de régulation.
- d- Dissocier les choses en se délestant des responsables s'il le faut.
- e- Contingenter la crise sur un objet, un lieu, un temps, le but étant alors d'éviter d'élargir le phénomène à d'autres produits, d'autres marques, d'autres usines...

Opter pour cette stratégie de la reconnaissance est difficile mais le faire reste le meilleur choix, selon Didier Heiderich. En effet, jouer la carte de la transparence permet d'acquérir une crédibilité auprès des différents publics. Dans une autre perspective, l'acceptation de la responsabilité par l'entreprise serait fréquemment envisagée par nécessité. Selon Thierry Libaert (2001), « *l'entreprise calcule les probabilités de prolongement de la crise, elle envisage l'investigation judiciaire ou médiatique et sa capacité à démontrer son rôle. Parallèlement, elle parie sur l'efficacité de l'acte de reconnaissance et sa potentialité de désamorçage du conflit* ».

Cette stratégie serait le moyen d'acquérir des circonstances atténuantes, voire d'accroître son capital image. Ainsi, elle serait uniquement un « *choix tactique* » (expression utilisée par Piotet repris par Libaert) pour sortir de la crise le plus intact possible.

V-3-2- Le projet latéral

Le but de cette stratégie est de modifier l'angle de vue de la crise. En d'autres termes, elle consiste à déplacer le point de vue du problème à résoudre afin de l'aborder sous un nouvel angle. Ci-dessous, quatre aspects de cette stratégie:

- Le déplacement du lieu de débat, où il s'agit de « *passer d'une zone défensive vers un lieu où la communication pouvait se positiver sur un thème valorisable* » (Libaert, 2001) ou de « *reporter la responsabilité à l'extérieur, en orientant les faits vers l'administration, le politique, ou autre* » (Ragot, 2005).
- La contre-attaque et la rhétorique du complot, qui consiste à transformer les indices de culpabilité en preuve d'innocence. Dans cette option, il s'agit de ne pas répondre sur le fond, mais de détourner les attaques vers d'éventuels organisateurs en « *cherchant* » à qui profite les faits. Souvent, on observe un renversement des rôles où l'organisme accusé se positionne en victime (Libaert, 2001).
- L'accusation externe qui consiste à détourner l'attention sur une tierce partie. Il s'agit soit de minimiser le rôle d'un individu et de mettre en exergue les réels décideurs ; soit de détourner les médias d'un sujet en leur suggérant une piste d'investigation plus prometteuse ; c'est-à-dire d'ouvrir, sans renier sa responsabilité, un second front de lutte,

l'objectif étant de réduire relativement la pression médiatique sur une cible par l'annonce d'autres responsables (Libaert, 2001).

- L'évitement du pire, où « *le discours vise à obtenir un effet d'apaisement et de soulagement par la comparaison entre un impact évité présenté comme catastrophique et l'événement en soi ainsi minimisé par la perspective de l'évitement du pire* » (Libaert, 2001). En d'autres termes, il s'agit de souligner que la situation aurait pu être largement plus grave si la partie en crise n'avait agi de telle ou telle manière.
- Selon Didier Heiderich (Ragot, 2005), un point important serait à prendre en considération en employant cette stratégie: pour réussir à déplacer le lieu de débat, elle doit être fondée sur la réalité et des faits concrets. « *Dans le cas contraire, son utilisation peut s'avérer bien plus dangereuse que la crise elle-même* ».

V-3-3- Le refus

« *La stratégie du refus consiste à affirmer qu'il n'y a pas de crise* » (Ragot, 2005). Cette stratégie ne consiste pas nécessairement à ne pas communiquer du tout autour du sujet de crise. Cinq alternatives s'imposent (Libaert, 2001):

- La stratégie du déni qui consiste à nier complètement la responsabilité et à rejeter les accusations.
- La stratégie du silence où l'on refuse de communiquer sur le sujet en pariant sur une pression médiatique limitée dans le temps.
- La stratégie du bouc-émissaire où l'on désigne un coupable clairement identifié à l'interne de l'organisation.
- La stratégie du changement qui consiste à nier toute responsabilité en la reportant sur une période antérieure.
- La stratégie du chaînon manquant qui repose sur l'argumentation de l'absence d'information, sous prétexte de non-connaissance des enjeux ou des incidences.

Selon Pascal Ragot (2005) :

Les conséquences d'une telle stratégie peuvent s'avérer extrêmement dommageables, aux niveaux juridique et médiatique, si les faits ressurgissent à plus ou moins long terme et avec une nouvelle lecture des événements. Concrètement, ce scénario du pire se traduira dans la plupart des cas par une perte de crédibilité.

V-4- Comment gérer la communication de crise ?

Il serait important de prendre les points suivants en considération pour une « *bonne* » communication de crise :

- Surtout ne pas décider de ne pas communiquer, sinon d'autres (les concurrents entre autres) ne manqueront pas de le faire, ce qui n'arrangerait pas du tout la situation. Il est inutile de réfuter la responsabilité ou d'ignorer le problème ; ce type de comportement risque tôt ou tard de se retourner contre la partie en crise (Delecourt et Verhelst, 2000).
- Aller vite dans la communication, c'est-à-dire informer dans les deux premières heures les médias (Ogrizek et Guillery, 1997) ; Ciblez par ce biais toutes les catégories de publics susceptibles d'être concernées par la situation délicate que connaît la partie en crise : la presse, les partisans, les sympathisants (Delecourt et Verhelst, 2000).
- Adopter la transparence serait la meilleure solution ; de plus, elle permettrait d'établir une stratégie à plus long terme, une fois la première explication faite (Delecourt et Verhelst, 2000).
- Eviter les approches théoriciennes et techniques ; elles sont, en général, en décalage avec la part d'irrationnel qui est le propre des crises (Delecourt et Verhelst, 2000).
- Répondre immédiatement aux accusations et aux confusions parce que le silence serait très mal perçu par l'opinion, souvent sensibilisée par l'émotion et par l'attente de nouvelles informations (Ogrizek et Guillery, 1997).
- Définir des perspectives d'après-crise en proposant des solutions crédibles pour que ce type de situation ne se reproduise pas (Delecourt et Verhelst, 2000).

- Maîtriser l'information à l'interne afin de maintenir la cohésion, de préserver la motivation des salariés, de maintenir un bon climat malgré tout et surtout de répondre aux questions du personnel (Monin, 2006).
- Créer une cellule crise dont la composition et le rôle sont ainsi définis:
 - La composition, qui est variable selon le type de crise, est constituée :
 - d'un « *noyau dur* » de cadres et de dirigeants spécialement formés (Revéret et Moreau, 1997) ;
 - des experts internes ou externes, des techniciens du risque et de la communication selon le besoin (Revéret et Moreau, 1997).
 - Le rôle de la cellule consistera :
 - à désigner un leader dans l'entreprise, c'est souvent la responsabilité du PDG, chargé d'établir le lien avec les médias (Delecourt et Verhelst, 2000);
 - à cerner les différents types de problèmes générés par la crise (Delecourt et Verhelst, 2000);
 - à collecter l'information, la décoder, la traduire pour des non-initiés, surtout lorsqu'il s'agit d'informations techniques (Revéret et Moreau, 1997);
 - à identifier les publics concernés par ces problèmes (Delecourt et Verhelst, 2000);
 - à déterminer les moyens et le temps imparti pour agir (Delecourt et Verhelst, 2000);
 - à définir le budget alloué à chaque action (Delecourt et Verhelst, 2000);
 - à préparer les décisions à prendre, c'est-à-dire anticiper sur les effets probables de ces décisions sur les différents publics concernés (Revéret et Moreau, 1997);
 - à mettre en œuvre les décisions prises, particulièrement en matière de communication (Revéret et Moreau, 1997);
 - à contrôler les effets et les résultats, prendre les mesures correctives éventuelles (Revéret et Moreau, 1997);

- Mettre en place des actions pouvant influencer sur le cours de la crise, ne pas se limiter à la diffusion d'informations factuelles, avec quelques messages et explications, et à l'élaboration de réponses cohérentes et crédibles (Ogrizek et Guillery, 1997).

Selon Michel Ogrizek et Jean-Michel Guillery, 1997 :

En fait nul ne peut atteindre un tel idéal en situation de crise réelle. Compte tenu de la précipitation des événements, de la complexité des situations, du niveau du stress, du grand nombre des incertitudes et de la pression médiatique, la perfection est impossible. Ceux qui ont vécu plusieurs crises le savent, c'est plutôt la modestie qui est de rigueur. En revanche, il est possible d'appliquer quelques principes dont l'expérience montre l'efficacité.

Patrick Lagadec (1986) considère que maîtriser la communication est indispensable pour garder quelque action sur une crise. Comme l'écrit Joseph Scanlon : « *Une situation d'urgence est, entre autres choses, une crise de l'information, et elle doit être traitée comme telle* ». La maîtrise de l'information est, dans ce cas aussi, primordial, Scanlon (1982)⁶ repris par Lagadec, le souligne :

(...) dans une très large mesure, qui maîtrise l'accès à l'information, qui est à la source de l'information, devient le centre stratégique des opérations ; si vous n'avez pas de systèmes de communication satisfaisant, si vous n'êtes pas en mesure de donner de l'information, vous perdrez la capacité de maîtrise opérationnelle, et celle-ci ira à qui a cette capacité d'informer.

Au fil du temps, les exigences à respecter lors d'une crise en matière de communication ont fini par être bien connues, bien qu'en situation de crise, on a tendance à en oublier surtout lorsqu'une solide préparation préalable n'a pas eu lieu. Toutefois, la grande « révolution » dans le domaine

⁶ Scanlon J., Crisis communications : the ever present gremlins, Emergency Communication Unit, Reference to Comcon 82, Arnprior, Ontario, 26 may 1982.

reste « *la prise de conscience d'un nécessaire passage du secret à la transparence* » (Lagadec, 1996-1997)

Au terme de cette approche théorique, nous souhaitons avoir pu définir et approfondir les concepts de la communication politique à partir d'une littérature préexistante. Ainsi pourrons-nous entamer notre partie contextuelle, deuxième partie de notre thèse, en tentant d'y ajouter de nouvelles nuances ou des informations supplémentaires en fonction des résultats de notre travail de recherche.

Nous avons ainsi commencé notre partie par le tout début de la théorisation de la communication en exposant différentes théories de ce qui est aujourd'hui devenu une science à part entière. Nous avons ensuite revu l'histoire de cette science en commençant par son émergence pensée et en reprenant essentiellement les concepts de propagande, de marketing politique et de désinformation que nous tenterons de repérer dans les discours électoraux que nous nous proposons d'étudier dans notre partie pratique. Il était aussi important pour nous de travailler sur les piliers de la communication politique, c'est-à-dire de voir quels sont les critères sur lesquels nous pouvons nous baser pour étudier la communication politique d'un homme ou d'un parti politique. C'est en partant de cette nécessité que nous avons étudié dans cette partie théorique, la méthode, les outils et les acteurs de la communication politique qui nous permettront d'évaluer dans notre partie contextuelle, deuxième partie de notre thèse, la communication des deux partis politiques libanais que nous avons choisi d'étudier. Nous avons enfin trouvé indispensable d'approfondir nos connaissances en communication de crise, puisque plusieurs des discours que nous analyserons dans notre partie pratique, ont lieu en période de crise.

Dans la partie qui suit, il s'agira donc d'étudier la communication politique au Liban en commençant par expliquer la structure confessionnelle et la culture politique et informationnelle de ce pays et en passant par une revue des événements les plus importants de l'Histoire contemporaine du Liban pour pouvoir étudier la communication politique libanaise et en particulier celle des deux partis choisis dans le cadre du contexte des élections de 2009. La partie pratique de notre thèse apportera plus de détails sur la communication politique des deux chefs de partis choisis vu qu'elle se concentrera sur l'analyse de leurs discours en détails.

DEUXIÈME PARTIE

La communication politique au Liban

Dans son article intitulé « *La communication politique : Construction d'un modèle* », Dominique Wolton (1989) considère que la communication politique apparaît comme un « *concept fondamental d'analyse du fonctionnement de la démocratie de masse* » ; en d'autres termes, elle permettrait de rendre la politique « *possible* » dans un système démocratique à travers la reconnaissance de « *l'autre* ». Selon cet expert de la communication politique :

Le rôle essentiel de la communication politique est d'éviter le renfermement du débat politique sur lui-même en intégrant les thèmes de toute nature qui deviennent un enjeu politique et en facilitant ce processus permanent de sélection, hiérarchisation, élimination, elle apporte la souplesse nécessaire au système politique.

Dans cette perspective, les élections législatives libanaises de 2009 marquent une étape importante dans le renforcement de la démocratie au Liban, illustrée notamment par le « *civisme* » de la population Libanaise tout au long de la campagne électorale et le jour de l'élection, le 7 juin, et « *l'acceptation démocratique* » du va-et-vient de discours électoraux (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Le Rapport final (2009) sur les élections législatives du 7 juin 2009 présenté par la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban⁷, a insisté sur le fait que :

⁷ « Suite à une invitation du gouvernement Libanais à observer les élections législatives du 7 juin 2009, la mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) est arrivée au Liban le 19 avril 2009 et est restée dans le pays jusqu'au 22 juin. Cette mission était dirigée par M. José Ignacio Salafranca, chef observateur et membre du Parlement européen. Le mandat de la MOE UE était d'évaluer l'ensemble du processus électoral par rapport aux standards internationaux pour des élections démocratiques, selon les lois du Liban et en accord avec la méthodologie de l'UE et la « Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections » commémorée sous les auspices des Nations unies en octobre 2005. Un total de 100 observateurs originaires de 26 États membres de l'Union européenne ainsi que de la Norvège, de la Suisse et du Canada ont été déployés dans le cadre de cette mission. Ils ont observé l'ouverture, le vote et la fermeture, ainsi que les opérations de dépouillement dans les 501

Les différents interlocuteurs du paysage politique et confessionnel ont, à diverses reprises, loué la neutralité totale et l'engagement incarnés par le Ministre de l'Intérieur et des Municipalités et reconnu à quel point ces élections avaient été administrées de manière impartiale ; sans oublier de mentionner que contrairement aux années antérieures, le scrutin s'est tenu dans l'ensemble du pays en un seul jour.

Nous étudierons, dans cette partie, la spécificité confessionnelle du Liban au niveau du système politique, et par conséquent, la communication politique qu'il induit. Pour cela, nous reviendrons à l'historique de ce petit pays pour comprendre la structure politique confessionnelle qui s'impose aujourd'hui. De plus, il est important d'étudier la culture politique et informationnelle des Libanais et d'établir le contexte des élections législatives de 2009, cas pratique choisi dans notre étude. Sur la base des critères de la communication politique explicités dans la première partie (méthode, outils, acteurs), nous étudierons la communication politique au Liban.

bureaux de vote des 26 circonscriptions électorales du pays » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne, 2009).

VI- La structure confessionnelle du Liban

Le Liban est un pays minuscule, à peine visible sur les cartes à petite échelle : avec ses 10,000 km², il n'est guère plus grand que la Corse ou le département des Landes. Mais ce pays est à la fois très original et très complexe, aussi bien du point de vue physique que du point de vue humain, et son importance et son rayonnement sont bien supérieurs à ce que l'on attendrait de sa superficie. De plus, il est très différent des pays arabes voisins et joue dans le Proche-Orient et la Méditerranée Orientale un rôle tout à fait à part.

C'est de cette façon que décrit Paul Sanlaville (1969) la spécificité du Liban dans son article « *La personnalité géographique du Liban* ». En effet, de par sa situation géopolitique et sa mosaïque de confessions, ce petit pays aurait un rôle très important à jouer sur la scène internationale.

Il serait nécessaire, à ce niveau de ce projet de recherche, d'étudier la structure actuelle du Liban, notamment au niveau confessionnel, un phénomène qui régit la vie de ces 10 452 Km². Nous avons vu, dans le chapitre précédent, les origines des communautés du Liban ainsi que quelques traits historiques qui nous permettront d'étudier et de comprendre la structure politique d'aujourd'hui qui se reflète directement sur la loi électorale formant la classe dirigeante du pays.

VI-1- Le délicat équilibre confessionnel

Selon Paul Sanlaville (1969), « *on cite souvent le Liban comme un exemple parfait d'équilibre confessionnel* ». Il est vrai que le Liban, terre de refuge, a accueilli toutes les minorités, d'où cette multitude de confessions. Toutefois, cet exemple qui semble parfait a fait face, nous l'avons vu, à de nombreux conflits confessionnels au fil des années. Le « *bouillonnement religieux des esprits* » et les querelles théologiques ont conduit à un confessionnalisme profond même au niveau de la structure politique.

En fait, la société libanaise a toujours présenté une structure confessionnelle. Les communautés ont en quelque sorte une entité propre formée d'éléments juridiques coutumiers et historiques, qui les distinguent les unes des autres, et permettent de comparer le Liban à une fédération de communautés, chacune d'elles y conservant son identité propre. Cette structure originellement hétérogène imprègne de son cachet la vie sociale libanaise, et plus particulièrement son aspect politique ; l'empreinte est tellement profonde que l'on a baptisé le régime politique libanais de « *régime communautaire* » (Abou Zeid, 2007).

Le discours sur l'identité est de ce fait un discours variable, changeant, manipulé par les médias et les faiseurs d'opinion, qui reflète l'intensité des luttes politiques et idéologiques au sein de chaque société comme entre les sociétés. La réflexion sur la construction du sentiment identitaire porte sur le contexte historique et sociologique dans lequel s'est constitué l'entité libanaise, et qui a débouché sur ce système de différenciation communautaire et confessionnelle.

Ce discours « *identitaire* » attisé en temps de crise s'apaise en périodes de calme, et les Libanais qui un moment s'entretuent pour défendre chacun sa conception propre de la patrie, se tolèrent de nouveau. A chaque crise ou échéance cruciale que traverse le pays et qui implique le poids et le rôle de chaque communauté dans la vie nationale et politique. Comme c'est le cas précisément pour les élections législatives, dont l'enjeu n'est rien moins que la participation des communautés à la décision nationale et où se manifeste tout genre de mécontentements, de griefs et de déchirements (Abou Zeid, 2007).

VI-1-1- La religion, un pilier de la société libanaise

« *En raison même de cet émiettement en une foule de communautés, la religion tient une place énorme au Liban et continue à déterminer très largement les attitudes et le mode de vie* » (Sanlaville, 1969). En effet, une structure communautaire organise la vie publique et politique ; une organisation « *renforcée par l'existence d'un grand nombre d'écoles religieuses, recrutant chacune une clientèle propre, et par le fait que le statut personnel est communautaire : tout ce qui touche au droit des personnes et de la famille (mariage, divorce, dot) relève d'une juridiction religieuse* » (Sanlaville, 1969).

Le Liban est connu à travers l'Histoire comme un pays des minorités religieuses, surtout, comme nous l'avons vu, l'Islam et le Christianisme, auxquels appartiennent les Libanais. Les minorités sont définies comme étant des groupes sociaux cimentés par un sentiment commun d'appartenance, par une identité commune (qui est confessionnelle dans le cas libanais), et qui sont numériquement inférieurs à la majorité politique. La société libanaise se compose de 18 groupes minoritaires « *les confessions* », qui se distinguent à travers la religion et la confession, lesquels ont forgé des identités collectives ancrées dans les mentalités. Les cultures religieuses dans leurs aspects sociaux, leurs valeurs et leurs principes ont constitué le cadre de conscience de ces groupes et les critères de distinction intergroupes.

Ces minorités communautaires ont doté le Liban d'une structure confessionnelle particulière. A part leurs distinctions religieuses, les minorités confessionnelles au Liban se distinguent par un certain nombre de traits, dont les plus importants sont la collaboration de chacune d'elles à la formation historique du pays, et les attaches communautaires qu'elle maintient au delà des frontières du Liban, et plus précisément avec la Syrie.

De plus, le Pacte National de 1943 qui a suivi l'Indépendance du Liban a contribué encore à renforcer l'esprit confessionnel, selon Paul Sanlaville (1969) :

Chaque communauté est représentée à la Chambre proportionnellement à ses effectifs, le choix des Ministres comme la nomination des fonctionnaires doivent obéir à un dosage savant et finalement stérilisant ; même dans les concours de recrutement, on s'efforce de tenir compte de l'équilibre confessionnel.

Dans son article « *Communautés religieuses et système politique au Liban* », Nabil Maamari (2003) estime que « *c'est sans doute au pays du cèdre que les relations entre traditions religieuses et institutions politiques présentent le plus d'originalité* ». D'ailleurs, les groupes religieux sont très puissants dans la société libanaise. Il ne s'agit pas uniquement de simples influences indirectes des groupes religieux sur les institutions politiques, mais d'une « *assise constitutionnelle incomparable, à tel point qu'on peut dire sans exagération que ce sont eux qui forment jusqu'à présent l'Etat* ». Pour Nabil Maamari (2003), le seul fait que la possession de la nationalité libanaise ne peut être dissociée de l'appartenance confessionnelle (à l'une des dix-huit

communautés religieuses qui y sont reconnues officiellement), suffit pour comprendre l'importance de la religion dans les structures étatiques libanaises.

Nombreux sont les auteurs et chercheurs qui l'ont compris : le confessionnalisme constitue le pilier de la vie au Liban. Pour l'expliquer, Ali El Samad (2007) reprend, dans son étude sur le découpage électoral au Liban, Ghassan Salamé, un grand intellectuel libanais ayant occupé des postes au niveau international selon lequel *« un Libanais ne pourra jamais sortir de sa confession. Les plus obtus ajouteraient que, même s'il le pouvait, un Libanais ne devrait jamais sortir de sa confession, de sa tribu, de sa religion »*.

VI-1-2- L'équilibre confessionnel de forces

Déjà vers la moitié du XXe siècle, peu après l'Indépendance du Liban, Edmond Rabbath, repris par Ali El Samad (2007), constatait un équilibre de forces entre groupes communautaires. Selon lui, *« il n'y a point de « minorités » là où il n'y a point de groupe réellement majoritaire. Il s'agit d'équilibre entre communautés sur la base, au moins en principe, de l'égalité »*.

Aujourd'hui, l'équilibre confessionnel des forces existe encore. Il n'a cependant pas le même visage qu'autrefois. En réalité, la situation démographique a été extrêmement bouleversée et l'équilibre communautaire que le Liban a connu à l'aube de l'indépendance en 1943 a disparu successivement en termes démographique et politique (El Samad, 2007). Toutefois, l'absence de recensement *« interdit »* de connaître avec précision la population réelle de chaque confession (Sanlaville, 1969). Nous soulignons qu'aucun recensement officiel n'a été effectué depuis 1932, et ceci pour ne pas porter atteinte à cet équilibre confessionnel, aujourd'hui quelque peu ébranlé (Mounzer, 2007). Cet état de fait reflète *« l'absence d'un dispositif national autonome statistique produisant un discours sur l'état du social au Liban et permettant de prendre des mesures politiques et administratives sous l'éclairage de mesures statistiques »* (Karam et Catusse, 2009). En effet, toutes les études publiées depuis 1932 ne sont pas officielles et ne proposent que des chiffres approximatifs. Une étude statistique (non officielle) de Chahid El Douaihy, spécialiste en statistique, publiée dans le quotidien libanais An-Nahar le 13 novembre 2006 (la première depuis les années 1960) nous permet néanmoins d'avoir une idée des changements

démographiques confessionnels qui ont eu lieu au cours du XXe siècle au Liban (Mounzer, 2007). Selon cette étude, la répartition confessionnelle serait la suivante :

- Chrétiens : 35,33%, dont 19,47% de maronites, 6,85% d'orthodoxes, 4,55% de catholiques et 2,27% d'arméniens orthodoxes (qui sont de 2,27%) ; le reste étant un mélange de plusieurs minorités chrétiennes.
- Musulmans : 64,29% dont 29,6% de sunnites, 29,5% de chiites (qui sont de 29,5%) et 5,38% de druzes.

Quelle que soit la répartition confessionnelle, le paysage politique libanais reste tendu et instable. La deuxième République, issue des accords de Taëf ayant mis fin à la guerre civile, n'a pas permis l'instauration d'une stabilité politique. Selon Ali El Samad (2007) :

L'environnement politique est toujours surchargé, la réconciliation entre chrétiens et musulmans reste longue à acquérir, la représentativité de la population libanaise demeure une affaire manquée, le sentiment d'exclusion chez les communautés chrétiennes et chez les minorités n'a pas cessé de s'accroître, ainsi un risque d'explosion n'est jamais nul au Liban.

Ce que ce chercheur appelle « *les sociétés libanaises* » est assez vulnérable ; les conflits communautaires, confessionnels et sociaux restent toujours difficiles à éviter. D'ailleurs, une autre guerre civile a été évitée de peu en mai 2008 lorsque les partisans chiites armés du Hezbollah ont envahi les rues beyrouthines à majorité sunnite et la montagne du Chouf à majorité druze.

L'équilibre confessionnel libanais reste donc très fragile et en tout temps ébranlable, d'autant que le Moyen-Orient, et d'une manière générale le monde arabe, constituent un espace géopolitique très instable touchant directement le Liban.

VI-1-3- Les deux Libans

On l'aura compris, la véritable division du Liban est d'ordre religieux. Si chaque minorité a sa hiérarchie, ses fêtes et ses rites, le clivage existe surtout entre chrétiens et musulmans. Ce clivage, Paul Sanlaville (1969) l'explique ainsi :

On a là, incontestablement, deux cultures et deux psychologies très différentes, d'autant plus que les chrétiens, redoutant d'être noyés au sein du monde arabe musulman, tournent volontiers leurs regards vers les pays occidentaux, alors que les musulmans sont tentés par l'arabisme, tout en étant de fervents Libanais. Cette opposition confessionnelle a d'ailleurs, pendant longtemps, été doublée d'un clivage socio-économique, car les chrétiens avaient autrefois une position sociale et un niveau culturel en moyenne plus élevés.

Des années après les écrits de Sanlaville, la situation reste la même. Elle a même été aggravée par des clivages intra-confessionnels, soit entre musulmans d'une part et entre chrétiens d'autre part. Pour donner un exemple de cette différence de cultures et de psychologies, Claude Dubar (1974) fait une comparaison sur une base géographique : il compare la mentalité des habitants de deux villages voisins mais de religions différentes et des habitants qui vivent loin les uns des autres mais qui ont la même religion. Il exprime le résultat ainsi :

En un sens, il ne serait pas exagéré de dire que la différence de mentalité est moindre entre un citoyen de Jounieh et un paysan de Faïtroun⁸, qu'une commune religion plonge dans un même bain culturel, qu'entre les habitants de deux villages voisins de la région de Jbeil se vouant aux mêmes activités, mais l'un maronite, l'autre chiite, et séparés de ce fait par des systèmes de référence de base différents se répercutant sur les mentalités, le mode d'existence familial et social, la formation intellectuelle et jusque sur les loisirs et le style de la vie quotidienne.

⁸ Jounieh est une petite ville à forte dominante maronite située sur la côte au Nord de Beyrouth ; Faïtroun est un village maronite du Kesrouan située sur les hauteurs du Mont-Liban.

Quant à Michael F. Davie (1991) dans son étude sur « *Le cloisonnement confessionnel d'une ville : le modèle Beyrouthin* », il explique la division confessionnelle de la capitale libanaise de la manière suivante:

Beyrouth est associée, dans les médias libanais et étrangers, dans le discours politique, dans les analyses historiques et dans le vécu quotidien, à une ville éclatée, dont les deux plus importants fragments se nomment « *Beyrouth-Est* » et « *Beyrouth-Ouest* », l'une chrétienne, l'autre à majorité musulmane.

Il affirme que la division confessionnelle de la capitale libanaise ne date pas de la guerre civile de 1975 mais remonte bien au-delà de cette date historique. Il semblerait que la guerre ait simplement consolidé une situation préexistante, mise en place dès le milieu du XIXe siècle. Le chercheur revient, pour le prouver, sur l'historique des périodes de conflits au Liban, notamment les massacres druzo-maronites entre 1840 et 1860, les tensions socio-économiques et les exodes dus aux nombreuses persécutions. Certes, dans l'Histoire contemporaine du Liban, nul ne peut nier que la guerre civile de 1975 a aggravé la situation et n'a pas manqué de redistribuer la population nationale.

Selon Michael F. Davie (1991) :

Les quartiers mixtes ont souvent été vidés de leurs composantes minoritaires, et l'identité confessionnelle des quartiers s'est affirmée avec l'arrivée de réfugiés et la prise en mains de ces territoires par les milices. Beyrouth-Est est devenue presque exclusivement chrétienne, à l'exception des îlots musulmans tolérés de Beydoun et Zaatariyé, et Beyrouth-Ouest presque entièrement musulmane, les quartiers chrétiens se vidant progressivement de leurs habitants. La frontière entre ces deux ensembles est définie par les différentes phases d'urbanisation de l'avant-guerre, avec quelques retouches mineures dues aux hasards des opérations militaires.

Beyrouth est une ville bi-confessionnelle depuis plus d'une centaine d'années, chaque groupe étant fixé sur des territoires différents. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un phénomène de la guerre civile de la fin du XXe siècle comme on aurait souvent tendance à penser. A en croire Mounir Chamoun (1969), on a beau essayé de « *dégager, chez le Libanais, un comportement*

type malgré la diversité des appartenances ethno-communautaires et des différences socio-économiques », la variable confessionnelle est toujours jugée plus pertinente même si son effet tendra à diminuer par suite d'un « *processus de synthèse entre cultures communautaires* » (Dubar, 1974). Ainsi, la situation contemporaine du Liban et le type de rapport institué entre les confessions ne sont aucunement le produit d'un développement normal de situations traditionnelles. Selon Claude Dubar (1974), « *l'intervention directe des puissances occidentales, à partir du XIXe siècle, fut, en effet, déterminante dans la genèse de confessionnalisme actuel* ».

VI-1-4- Les implications régionales et internationales

L'environnement géopolitique dans la région a, certes, agité les conflits confessionnels au Liban. L'implication des pouvoirs régionaux et internationaux dans les affaires intérieures du Liban est aussi une des raisons pour lesquelles la situation y est assez emblématique (El Samad, 2007). Ghassan Tueini le dit si bien : la guerre civile de 1975 était la « *guerre des autres* » ou plutôt les « *guerres des autres* » sur le territoire libanais (Tueini, 1995). En fait, le système politique libanais paraît toujours l'otage de la situation régionale. Son avenir dépendra, tout comme au siècle passé, de l'évolution de la région (Corm, 1992).

Cela est essentiellement dû à des raisons fondamentales qui trouvent leur source depuis que le Liban existe en tant qu'entité politique en 1920. Selon Ali El Samad (2007), ce n'est pas uniquement la petite superficie du pays qui a contribué à une telle fragilité, mais c'est aussi le cosmopolitisme communautaire de la société libanaise. « *Les communautés confessionnelles, en raison de leurs relations mutuelles avec des « communautés mères » qui s'étendent hors des frontières, reflètent la continuité de ces « communautés mères » dans le paysage libanais* » (El Samad, 2007). D'une part, le Liban n'ayant pas de ressources naturelles et les conflits constants ayant détruit le système économique et financier, le renforcement de ce pays face aux instabilités de la région était impossible. D'autre part, les Libanais ont largement contribué à l'affaiblissement de leur pays. Ne pouvant s'entendre entre eux et étant incapables d'établir des ententes et des compromis, ils ont souvent eu recours à l'étranger « *tout en lui déléguant le pouvoir d'intervenir dans leurs affaires intérieures, ainsi les ingérences étrangères ont toujours acquis une certaine légitimité dans ce pays complexe* » (El Samad, 2007). Cela dit, tous les

compromis que le Liban a connus depuis les débuts des années soixante dix étaient instantanés, imposés par l'étranger et fondés sur une base de « *ni gagnant, ni perdant* ». Selon Antoine Messara repris par Ali El Samad (2007), « *ces compromis n'ont pas osé à faire face au problème crucial de l'Etat libanais, il s'agit du confessionnalisme qui ne préconise pas les limites entre l'Etat et les communautés* ». Déjà en 1974, soit avant le début de la guerre civile, Claude Dubar écrivait ce qui pourrait être encore repris aujourd'hui sans modification :

Au premier abord, la société libanaise semble cumuler tous les obstacles à une approche en termes de classes sociales. Morcelée en unités de base juxtaposées (lignées familiales, régions, confessions), définie comme « *société confessionnelle* » fondée sur le partage du pouvoir entre plusieurs communautés ethno-religieuses « *proportionnellement à leur importance numérique présumée* »⁹, la société libanaise apparaît encore, sous l'angle de ses structures sociales, comme une société quasi traditionnelle au sein de laquelle les relations familiales interethniques et communautaires prennent largement le pas sur les relations économiques¹⁰. Culturellement dominé par la dualité chrétiens-musulmans et donc par l'affrontement de deux cultures, la société libanaise tend, par ailleurs, à se présenter elle-même comme une « *terre d'accueil et de contacts culturels* » où l'échange des idées, des langues et des valeurs supplanterait toujours, en importance et en signification, l'échange des marchandises.

Nombreux sont les chercheurs qui l'ont compris : le communautarisme politique est la source de l'existence du Liban, mais il est également la source de sa faiblesse et de son explosion. Ali El Samad (2006) considère indispensable une remise en cause du maillage politico-administratif actuel et propose de penser à un nouveau système politique.

⁹ Il existe officiellement au Liban dix-huit confessions dont six principales se partagent plus de 90% des sièges parlementaires : maronites, sunnites, chiites, grec-orthodoxes, grec-catholiques et druzes. Aucun recensement officiel n'a été effectué depuis 1932.

¹⁰ « *Par exemple, un Libanais se reconnaît non seulement en tant que musulman par rapport au chrétien mais aussi, parmi les musulmans en tant que chiite par rapport au sunnite et, parmi les chiites, comme originaire de telle région, issu de telle lignée par rapport à d'autres régions et à d'autres familles* » (Dubar, 1974).

VI-2- Les deux formes du confessionnalisme libanais

« L'un des problèmes que pose le confessionnalisme, c'est qu'il suppose que chaque citoyen a fait un choix religieux délibéré en faveur de l'une des confessions officielles » (Maamari, 2003); alors qu'en réalité, aucun choix n'a été fait. Il existe, au Liban, deux formes de confessionnalisme: le confessionnalisme concernant le statut personnel et le confessionnalisme politique. En effet, si la structure politique n'a trouvé de solution équitable que dans le confessionnalisme ; nombreux sont les Libanais qui contestent aujourd'hui ce système au niveau, du moins, du statut personnel.

VI-2-1- Le confessionnalisme au niveau du statut personnel

Le confessionnalisme au niveau du statut personnel signifie que tout ce qui touche l'état des personnes ou la famille – le mariage, la filiation et les successions – relève de lois établies par les diverses communautés par une délégation de l'Etat. Ce sont les tribunaux religieux qui tranchent les litiges liés à ces questions (Maamari, 2003).

Ce système adopté pour gérer le statut personnel oblige chaque Libanais à se mettre sous la bannière de l'une des communautés reconnues. Les lois de sa communauté régiront donc obligatoirement son statut familial (Maamari, 2003). Chaque communauté est gouvernée par ses chefs religieux et jouit d'une autonomie totale quant à l'élaboration des lois du statut personnel. Chacune dispose d'institutions diverses, écoles et établissements d'enseignement supérieur, mass médias (presse, radio et télévision), maisons d'éditions, centres d'étude, associations de bienfaisance, centre médicaux et même depuis quelque temps de projets fonciers, etc.

Il est important de noter que jusqu'à aujourd'hui, le Liban ne dispose toujours pas d'un manuel scolaire unique d'histoire et chaque groupe raconte et enseigne l'histoire selon ses intérêts, perpétuant les divergences et les perceptions antagonistes de l'histoire commune. Cette perception brouillée et contradictoire de l'histoire alimente des conceptions identitaires différentes et contradictoires aussi (Abou Zeid, 2007).

Selon Nabil Maamari (2003), le défaut de ce système de confessionnalisme au niveau du statut personnel, « *c'est qu'il ne prévoit aucune place pour ceux qui ne veulent reconnaître d'allégeance à aucune des confessions présentes, car il n'existe pas de loi civile en cette matière* ». Effectivement, les couples qui souhaitent se marier de manière civile n'ont pas la possibilité de le faire au Liban, ils sont amenés à se rendre à l'étranger pour y célébrer leur mariage. Sans oublier de noter que les mariages mixtes (de confessions différentes) ne sont pas bien vus dans la société libanaise et que pour célébrer un mariage mixte au Liban, l'un des deux partenaires doit se convertir à une autre confession ou religion pour pouvoir le faire. Sinon ils devront se marier à l'étranger. « *Leur régime matrimonial, le statut de la famille qu'ils vont fonder seront alors régis par la loi du lieu de célébration du mariage* » (Maamari, 2003).

Les Libanais, indépendamment des contentieux politiques qui les ont opposés tout au long de leur histoire, se perçoivent comme différents parce qu'ils appartiennent à des groupes confessionnels distincts. En fait, la confession définit la personne et le groupe communautaire et les détermine ; c'est, selon Ahmed Beydoun repris par Mirna Abou Zeid (2007), « *une formation sociale qui polarise de nombreux aspects de l'existence de ceux qui en font partie* »¹¹.

Jusqu'au milieu des années 90, la confession figurait sur la carte d'identité de chaque Libanais et lui collait une étiquette de telle sorte qu'un Libanais se distinguait d'un autre par cette appartenance. Même si, depuis quelques années, la rubrique « *confession* » ne figure plus sur les pièces d'identité libanaises, il n'en reste pas moins que l'individu libanais, pour obtenir sa carte d'identité nationale, doit obligatoirement passer par les instances religieuses de l'une ou l'autre des confessions, habilitées à certifier la naissance et les origines, sinon il reste un inconnu sans identité (Abou Zeid, 2007).

Ces communautés ont doté le Liban de son régime politique confessionnel, basé sur le partage du pouvoir sur des critères d'équilibre communautaire et confessionnel. En effet, ce régime remarquable pousse le respect de l'autonomie des communautés jusqu'aux limites de la segmentation de la société, tant il accorde de liberté à ces groupes, allant jusqu'à reconnaître aux « *chefs des communautés reconnues, le droit de saisir le Conseil Constitutionnel en ce qui concerne le statut personnel, la liberté de conscience, l'exercice des cultes religieux et la liberté*

¹¹ Ahmed Beydoun in Azar F., *Construction identitaire et appartenance confessionnelle au Liban*, Ed. L'Harmattan, Coll. Comprendre le Moyen-Orient, Paris, 1999.

de l'« enseignement religieux »¹². Ceci malgré le fait que pour certaines communautés, les chefs religieux suprêmes ne sont pas libanais (Abou Zeid, 2007).

Ce communautarisme confessionnel, qui en temps de paix fait de ce petit pays un modèle de tolérance et de convivialité, montre, en temps de crise, une vision effroyable du « choc des civilisations », tel que l'envisage Samuel Huntington dans son ouvrage portant ce titre, publié en 1996.

VI-2-2- Le confessionnalisme au niveau politique

Au niveau politique, le système confessionnel implique que les emplois politiques et administratifs soient répartis entre les différentes communautés. A l'article 95 de la Constitution s'ajoute une « coutume constitutionnelle » en vertu de laquelle le Président de la République, élu pour six ans par la Chambre des députés, doit être de confession chrétienne maronite, que le président de la Chambre des députés est élu de la même manière parmi les musulmans chiites et que le Premier Ministre doit être un musulman sunnite. Les portefeuilles ministériels sont également répartis suivant des quotas spécifiques réservés à chaque communauté (Maamari, 2003).

A son tour, la loi électorale dispose que les sièges parlementaires à pourvoir dans chaque circonscription sont répartis suivant des quotas spécifiques aux différentes communautés se trouvant dans la circonscription, en proportion de leur importance numérique respective. D'ailleurs, il est important de noter que la classe politique libanaise n'est toujours pas d'accord sur une même loi électorale considérant que cette dernière sert tels ou tels intérêts. Par exemple, la loi de 2000, sur la base de laquelle les élections législatives de 2000 et de 2005 ont eu lieu, est considérée comme servant les intérêts de la Syrie au Liban à travers une division des circonscriptions qui serait dans l'avantage des pro-syriens à en croire Michel Hajji Georgiou, journaliste au quotidien L'Orient-le-Jour que nous avons interviewé en 2011. Pour cela, la loi électorale de 1960 a été reprise pour les élections législatives de 2009, cas pratique de notre étude. Toutefois, cette affaire rejaillit toujours quelques mois avant les délais constitutionnels des

¹² Article 19 de la Constitution.

élections, une décision est prise à la va-vite faute de temps pour élaborer une nouvelle loi électorale qui sera votée à l'unanimité et le sujet est clos une fois les élections terminées.

Certes, les députés sont aussi élus en fonction de leur confession dans le cadre d'une loi électorale instable. Toutefois, dans chaque circonscription, l'électeur d'une confession donnée ne vote pas uniquement pour le ou les candidats de sa confession, mais pour une liste entière comprenant des candidats de différentes confessions selon les sièges à pourvoir, « *ce qui est de nature à atténuer les cloisonnements et à sauvegarder l'unité nationale* » (Maamari, 2003).

En ce qui concerne les nominations aux emplois de l'administration, les mêmes équilibres sont à respecter. Cette dernière règle de respect de l'équilibre confessionnel dans l'administration publique a été limitée depuis 1990 aux emplois de la haute fonction publique, ce qui serait au désavantage de quelques confessions au Liban.

Dans *Communautés religieuses et système politique au Liban*, Nabil Maamari (2003) souligne plusieurs contraintes qui s'imposent dans le système politique confessionnel. Tout d'abord, on ne peut être candidat à un poste politique ou de la haute fonction publique que sous l'étiquette de l'une des communautés et dans les limites des postes impartis à celle-ci. « *Ceci va à l'encontre du principe de l'égal accès aux postes politiques et aux fonctions publiques, principe consacré d'ailleurs dans l'article 7 de la Constitution, ainsi qu'à l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques* » (Maamari, 2003). Ensuite, considérant qu'ils existent pour défendre ce qu'ils croient être les intérêts de leurs communautés, les partis politiques ont rarement conscience des véritables intérêts nationaux. Selon Nabil Maamari (2003), « *le confessionnalisme empêche la formation de partis politiques véritables (...). C'est pour cette raison que le Document d'entente nationale, dit Document de Taëf, et la révision de la Constitution qui s'en est suivie nous semblent apporter la solution adéquate pour l'avenir* » (à travers l'article qui entame l'abolition du confessionnalisme politique que nous étudierons dans la partie suivante de notre recherche). Toutefois, Nabil Maamari voit que, même si « *la solution adéquate* » semblerait avoir vu le jour, les résistances restent grandes. Il considère que, « *pour les surmonter, il faudra rééduquer la population, notamment les jeunes, et les encourager à mettre en avant ce qu'ils ont de commun au lieu d'encourager les oppositions* ».

Etant donné que le confessionnalisme politique concerne notre projet de recherche bien plus que le confessionnalisme au niveau du statut personnel, nous nous attarderons sur ce sujet dans les trois points suivants de la partie sur la Structure politique libanaise. Nous verrons donc, dans les deux points suivants, à quel point le confessionnalisme politique est enraciné, autant dans la Constitution libanaise dont les Accords de Taëf en constitue la révision, que dans la loi électorale. Quant au dernier point, il sera consacré à l'éventualité de l'abolition du confessionnalisme politique, une proposition souvent discutée.

VI-3- La constitution (1926), Pacte national (1943) et Document d'entente (1989)

Malgré la volonté de Michel Chiha de faire du Liban un pays démocratique où tous les citoyens sont égaux en droits et devoirs et où les compétences de l'individu seraient les seules conditions à son accès aux emplois publics en dépit de la confession à laquelle il appartient; les « *confessionnels* » ont gagné la bataille. C'est en intégrant l'article 95 à la Constitution de 1926 que le confessionnalisme politique a débuté. Puis peu à peu, il s'y est enraciné.

Le « *Pacte National* » a, de même, ancré le confessionnalisme dans la structure politique du pays. Cette formule confessionnelle était bonne au début pour la paix civile et le développement démocratique progressif; cependant, elle a créé d'autres problèmes. En réalité, dès le début, le problème résidait dans les deux différentes visions du Liban: alors que les musulmans voulaient avoir d'étroites relations avec les voisins arabes, à grande majorité musulmane, les chrétiens voulaient garder de bonnes relations avec l'Occident malgré leur identité arabe.

Ce confessionnalisme politique s'est ancré dans la vie libanaise à la suite d'un travail institutionnel régulier: du Pacte de 1943 aux Accords de Taëf en 1989, des écoles et universités aux équipes de sport, des scouts aux partis politiques, des groupes implantés dans des camps aux chaînes de télévision, des diverses lois électorales depuis 1943 à la loi des statuts personnels (mariage, héritage et autres); jusqu'à atteindre la résistance chiite, la construction sunnite et la souveraineté maronite... tout a été rendu confessionnel.

VI-3-1- La structure confessionnelle de la Constitution libanaise

Depuis le 23 Mai 1926 où elle a été promulguée, la Constitution libanaise a une certaine structure confessionnelle. Elle a, certes, été amendée par la suite; cependant, son texte initial comportait quand même des signes de répartition confessionnelle. Trois idées principales relatives au confessionnalisme sont évidentes dans la Constitution libanaise.

VI-3-1-1- Le libre exercice des religions

Le respect des confessions et le libre exercice de toute religion apparaissent dans l'article 9 de la Constitution: « *La liberté de conscience est absolue. En rendant hommage au Très-Haut, l'Etat respecte toutes les confessions et en garantit et protège le libre exercice à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public. Il garantit également aux populations, à quelque rite qu'elles appartiennent, le respect de leur statut personnel et de leurs intérêts religieux* ».

Cet article est important parce qu'il ne donne aucune confession à l'Etat libanais et reflète le fait que le Liban est un Etat multiconfessionnel. De plus, cet article prouve que l'Etat libanais ne suit aucune religion et ne se soumet pas aux instructions d'une certaine confession dans l'exercice de son pouvoir comme dans certains pays de la région.

Une autre idée pourrait être rattachée au respect des confessions, c'est l'idée de la vie commune. En effet, dans le Préambule de la Constitution qui a été ajouté par la loi constitutionnelle du 21-09-1991, une phrase prouve non seulement que le Liban est un pays multiconfessionnel et qu'il respecte toutes les confessions mais qu'il ne peut pas être autrement, et qu'il compte sauvegarder son image: « *Aucune légitimité n'est reconnue à un quelconque pouvoir qui contredise le pacte de vie commune* ». Cette phrase a dû être placée afin de garantir l'anéantissement d'aucune confession du Liban et d'éviter toute guerre civile interconfessionnelle, puisque ce préambule a été ajouté en 1990 après l'accord de Taëf qui a mis fin à la guerre civile libanaise.

VI-3-1-2- La répartition confessionnelle des postes politiques et publiques

La deuxième idée qui a toujours été sujette à discussion est l'idée de la répartition des postes politiques et publiques sur une base confessionnelle.

Le « *Pacte National* » de 1943 dont le contenu n'a d'ailleurs pas été introduit dans la Constitution (notamment en ce qui concerne la confession des trois postes politiques les plus hauts calés dans la hiérarchie de la République libanaise), ne fut pas la première introduction du confessionnalisme à la structure politique libanaise. C'est avec le célèbre article 95 de la première Constitution de la République libanaise – celle de 1926 – que la structure politique du Liban a pris une envergure confessionnelle. L'article 95, avant d'avoir été modifié, stipule: « *A titre transitoire et dans une intention de justice et de concorde, les communautés seront équitablement représentées dans les emplois publics et dans la composition du ministère sans que cela puisse cependant nuire au bien de l'Etat* ».

Cependant, une contradiction entre les articles de la Constitution saute aux yeux. L'article 12 stipule que: « *Tous les citoyens libanais sont également admissibles à tous les emplois publics sans autre motif de préférence que leur mérite et leur compétence et suivant les conditions fixées par la loi. Un Statut spécial régira les fonctionnaires de l'Etat suivant les administrations auxquelles ils appartiennent* ».

Comment peut-on *équitablement représenter les communautés dans les emplois publics et ne pas avoir d'autre motif de préférence que leur mérite et leur compétence*? Si un poste est réservé à une certaine confession et qu'une personne d'une autre confession, ayant plus *de mérite et de compétence*, s'y présente, elle ne sera pas sélectionnée. En pratique, la communauté prime donc sur le mérite et la compétence.

L'article 24 de la Constitution approfondit l'idée de la répartition des postes politiques et publiques sur une base confessionnelle, notamment après sa modification par la loi constitutionnelle du 21 septembre 1990, soit après l'Accord de Taëf en 1989. Cependant, il diffère des autres articles « *confessionnels* » par l'introduction à l'article de l'idée de la

suppression du confessionnalisme politique à travers « *une loi électorale sans contrainte confessionnelle* ». L'article 24 stipule:

La Chambre des députés est composée de membres élus dont le nombre et les modalités d'élection seront déterminés par les lois électorales en vigueur.

En attendant l'élaboration par la Chambre des députés d'une **loi électorale sans contrainte confessionnelle**, les sièges parlementaires seront répartis conformément aux règles suivantes:

A égalité entre chrétiens et musulmans.

Proportionnellement entre les communautés de chacune de ces deux catégories.
Proportionnellement entre les régions.

A titre exceptionnel, et pour une seule fois, les sièges parlementaires vacants à la date de la publication de la présente loi ainsi que les sièges qui seront créés par la loi électorale, en application du principe de l'égalité entre chrétiens et musulmans, conformément à la Charte d'entente nationale, seront pourvus par nomination en une seule fois par le Gouvernement d'Union Nationale à la majorité des deux tiers.

La loi électorale déterminera les modalités d'application de cet article.

En effet, la répartition confessionnelle des postes politiques est bien évidente dans cet article. Il semblerait que l'Accord de Taëf ait opéré de nombreux changements dans la Constitution, ceci est évident car cette idée n'a été introduite à la Constitution qu'à travers la loi constitutionnelle du 21 septembre 1990. D'ailleurs, l'article 24 modifié évoque la « *Charte d'entente nationale* », autre nom donné à l'accord de Taëf.

VI-3-1-3- L'abolition du confessionnalisme politique

L'idée de l'abolition du confessionnalisme constitue la troisième idée principale relative au confessionnalisme dans la Constitution libanaise. L'article 95 de la Constitution modifié par la loi constitutionnelle du 21 septembre 1990 constitue, par rapport à l'article 24, une « réaffirmation » du concept de représentation confessionnelle égalitaire de l'accord de Taëf, un développement de l'idée de « *la suppression du confessionnalisme politique* » ainsi qu'un plan d'action.

L'article 95 modifié stipule ce qui suit:

La Chambre des députés élue sur une base égalitaire entre les musulmans et les chrétiens doit prendre les dispositions adéquates en vue d'assurer la suppression du confessionnalisme politique, suivant un plan par étapes. Un comité national sera constitué et présidé par le Président de la République, comprenant en plus du Président de la Chambre des députés et du Président du Conseil des ministres, des personnalités politiques, intellectuelles et sociales.

La mission de ce comité consiste à étudier et à proposer les moyens permettant de supprimer le confessionnalisme et à les présenter à la Chambre des députés et au Conseil des ministres ainsi qu'à poursuivre l'exécution du plan par étapes.

Durant la période intérimaire:

A) Les communautés seront représentées équitablement dans la formation du Gouvernement.

B) La règle de la représentation confessionnelle est supprimée. Elle sera remplacée par la spécialisation et la compétence dans la fonction publique, la magistrature, les institutions militaires, sécuritaires, les établissements publics et d'économie mixte et ce, conformément aux nécessités de l'entente nationale, à l'exception des fonctions de la première catégorie ou leur équivalent. Ces fonctions seront réparties à égalité entre les chrétiens et les musulmans sans réserver une quelconque fonction à une communauté déterminée tout en respectant les principes de spécialisation et de compétence.

L'accord de Taëf a eu beaucoup d'influence sur cet article de la Constitution parce que si nous comparons l'article 95 initial – soit celui de la Constitution de 1926 – avec l'article 95 modifié par la loi constitutionnelle du 21 septembre 1990, nous constaterons qu'il ne s'agit pas d'une modification mais d'une transformation complète.

En effet, l'article 95 transformé est plus détaillé, s'intéresse plus aux postes politiques qu'aux emplois publics et introduit à l'article l'idée de « *la suppression du confessionnalisme politique* ».

Cette même idée a aussi été introduite dans le Préambule de la Constitution, lui-même ajouté à la Constitution par la même loi constitutionnelle du 21 septembre 1991: « *La suppression du confessionnalisme politique constitue un but national essentiel pour la réalisation duquel il est nécessaire d'œuvrer suivant un plan par étapes* ».

L'idée de « *la suppression du confessionnalisme politique* » qui n'était pas présente dans la Constitution avant 1990, y a été introduite après une guerre civile née des hantises d'élimination et des avidités de pouvoir de chaque groupe confessionnel. Ainsi, la structure politique confessionnelle reflétée dans la Constitution de 1926 notamment à travers l'article 95, puis dans le Pacte National de 1943, a prouvé son incapacité de gérer les ambitions des communautés et d'apaiser leurs peurs. Cependant, les modifications faites en 1990 rendent le texte encore plus confessionnel tout en y introduisant la nécessité d'abolir le confessionnalisme politique.

Les contradictions étant trop nombreuses et les modifications étant le fruit de la Charte d'Entente Nationale, étudions les angles confessionnels de cet accord.

VI-3-2- La structure confessionnelle de l'Accord de Taëf de 1989

Le Document d'entente nationale du 22 octobre 1989, appelé également Accord de Taëf (du nom de la ville d'Arabie saoudite où les députés libanais s'étaient réunis) est un « *arrangement* » qui a sorti le Liban de la guerre civile de 1975 (Maamari, 2003). Cet accord avait pour but de remédier aux obsessions de chaque communauté afin de mettre définitivement fin aux conflits et d'éviter toute autre guerre civile. Ce document a donc mis en place un « *équilibre confessionnel précis* » qui a remplacé l'hégémonie de la confession maronite préalable. Cet équilibre a réduit les pouvoirs du Président de la République à l'avantage du Conseil des ministres « *réuni* » mais

a, en contrepartie, renforcer la position du Président de la Chambre en étalant sa durée d'exercice, et en permettant sa prolongation. Ainsi, l'Etat est pratiquement gouverné par trois têtes, chacune appartenant à une confession, mettant ainsi en place une république de troïka qui ressemble à un « *fédéralisme* » de confessions.

Ainsi, l'accord de Taëf n'a pas pu éliminer le confessionnalisme politique, et a laissé aux Libanais eux-mêmes la tâche de régler ce problème. Cependant, au lieu de les y aider, il a constitué une structure politique encore plus confessionnelle.

VI-3-2-1- La structure politique confessionnelle

Tout d'abord, dans la partie des réformes politiques de la Chambre des députés (Partie I: Principes généraux et Réformes), le point 5 stipule que:

Jusqu'à l'adoption par la Chambre des députés d'une loi électorale excluant le confessionnalisme, les sièges parlementaires sont répartis selon les règles suivantes:

- a) à égalité entre chrétiens et musulmans.
- b) Proportionnellement entre les communautés des deux parties.
- c) Proportionnellement entre les régions.

Dans cette partie, l'accord de Taëf rend plus confessionnelle la structure politique du pays en transformant en quelques sortes le Pacte National en un document écrit (avec quelques modifications à l'avantage des musulmans). Sans oublier que l'accord de Taëf est considéré comme étant un texte constitutionnel.

De plus, il existe une grande contradiction au sein même du point 5 qui dit que les sièges parlementaires seront également répartis entre les confessions et que la Chambre des députés issue de cette répartition confessionnelle devra elle-même adopter une loi électorale excluant le confessionnalisme. Cependant, comment des députés élus sur une base confessionnelle seraient-

ils capables d'édifier une loi électorale non confessionnelle? Cet acte serait-il en leur avantage à la sortie d'une guerre purement confessionnelle?

Ensuite, une évidente contradiction a lieu au point 7 de la même partie qui stipule: « *Après la mise en place du premier parlement national non confessionnel, un sénat sera créé où seront représentées les différentes familles religieuses et dont les pouvoirs seront limités aux questions primordiales* ».

Nabil Maamari (2003) considère cet article comme constituant :

Un retrait par rapport à l'intention annoncée de supprimer graduellement le système communautaire, car pour la première fois depuis l'empire ottoman, il donne aux chefs des différentes communautés (entendre les chefs spirituels de toute la communauté, qui peuvent avoir leur siège en dehors du Liban: en Syrie, en Irak ou en Egypte, et ne pas posséder la nationalité libanaise), un rôle constitutionnel officiel.

Les communautés étaient, certes, représentées au niveau des institutions politiques depuis le *Moutassarifat*, mais ils étaient représentés par des représentants laïcs désignés ou élus, les chefs spirituels n'agissant que par leur influence morale (Maamari, 2003). Pourquoi refaire intervenir les « *familles religieuses* » dans les affaires civiles après avoir enfin mis en place un premier parlement national non confessionnel? Les points de ce document d'entente nationale s'attachant à l'abolition du confessionnalisme politique ne sont donc pas très clairs et ne propose pas de stratégie efficace le permettant.

Enfin, même dans cette partie, la suppression de la structure politique confessionnelle n'est pas envisagée pour être définitive étant donné que des exceptions confessionnelles sont mises en place.

D'ailleurs, Ali El Samad (2007) critique largement l'accord de Taëf et conclut que la deuxième République instauré par ce document d'entente ne peut en aucun cas être une République laïque dans son analyse sur *Le découpage électoral au Liban : une lecture géopolitique de la loi de 2000* publiée dans *L'Espace Politique*:

Les accords de Taëf de 1989 ont institutionnalisé deux démarches extrêmement contradictoires. D'une part, ils ont demandé l'abolition progressive du confessionnalisme; d'autre part, ils ont redistribué le pouvoir et les fonctions publiques de l'Etat entre diverses confessions communautaires qui sont au nombre de 18 aujourd'hui. En effet, les principaux sièges ne furent pas répartis selon la base de 6 sièges pour les chrétiens, et 5 pour les musulmans, mais équitablement entre les communautés musulmanes et chrétiennes et proportionnellement entre les confessions. La deuxième République n'est donc pas laïque, puisque les communautés confessionnelles disposent toujours d'une représentation institutionnelle, la référence communautaire demeure officielle et l'assise communautaire de l'Etat est toujours légitime. Les principes, les pratiques et les tendances démocratiques sont assez anciens au Liban¹³.

VI-3-2-2- L'abolition du confessionnalisme politique

La partie des réformes politiques concernant l'abolition du confessionnalisme politique stipule ce qui suit:

L'abolition du confessionnalisme politique est un objectif national essentiel qui exige pour sa réalisation une action programmée par étapes. Le nouveau Parlement élu sur la base d'égalité de sièges entre chrétiens et musulmans devra adopter les décisions adéquates pour la réalisation de cet objectif, et constituer une instance nationale sous la présidence du chef de l'Etat composée, en plus des présidents du Parlement et du Conseil des ministres, de personnalités politiques, intellectuelles et sociales. La tâche de cette instance est d'étudier et de proposer les moyens susceptibles d'abolir le confessionnalisme, et de les soumettre au Parlement et Conseil des ministres, et de superviser l'exécution de la période transitoire. Durant la période transitoire :

- 1- La règle de la représentation confessionnelle est abolie et le critère de la qualification et de la spécialisation sera retenu dans les fonctions publiques, la justice, les institutions

¹³ Il est important de noter que malgré le fait que les accords de Taëf préconisent 108 sièges parlementaires, soit 9 sièges d'augmentation par rapport à la Première République, le Parlement libanais s'est réuni en 1992 pour ajouter 20 sièges supplémentaires dans la loi n°154/1992 (El Samad, 2007).

militaires et de sécurité, les institutions publiques et mixtes, les offices autonomes, conformément aux nécessités de l'Entente Nationale à l'exception des fonctions de première catégorie et leur équivalents, qui seront répartis par égalité entre chrétiens et musulmans, sans spécification d'aucune fonction à aucune communauté en particulier.

2- La mention de la confession ou du rite sur la carte d'identité est abolie.

D'ailleurs, le principe de l'abolition du confessionnalisme politique dans l'accord de Taëf ne supprime pas l'ingérence des instances religieuses dans la vie quotidienne ni la présence des *chefs des communautés*. En effet, dans la partie des autres réformes concernant les tribunaux (Partie I: Principes généraux et Réformes), le point B stipule que:

En vue de garantir le principe de comptabilité entre la religion et l'Etat, les chefs des communautés libanaises ont le droit de consulter le Conseil Constitutionnel dans les domaines suivants:

- 1- le statut personnel
- 2- la liberté de croyance et la pratique des rites religieux
- 3- la liberté de l'enseignement religieux.

Dans ce contexte, comment abolir le confessionnalisme politique si les communautés sont toujours dissociées les unes des autres, si les *chefs des communautés* existent toujours et si la religion tient avec l'Etat des liens de *comptabilité*?

VI-3-2-3- Une tentative manquée

Au lieu d'assister à une abolition du confessionnalisme politique et social progressive au Liban après l'entente nationale qui a mis terme à une guerre civile de plus de quinze ans, le confessionnalisme politique est encore plus ancré dans le système politique et dans les têtes des gens. En effet, les événements auxquels nous avons assisté après Taëf ont montré plus de confessionnalisme que jamais: le chiisme politique a battu son plein à partir des années 90, le « *haririsme* » a renforcé le pouvoir sunnite sans parler des hantises maronites de reprendre le rôle initial et de rendre les pouvoirs « *retirés* » du Président de la République.

L'expérience pratique du Taëf n'a pas pu concrétiser cet « *équilibre précis* » entre les confessions, notamment dans un cadre où les institutions démocratiques sont très fragiles. Cette expérience n'a pas réussi à assimiler les conflits naissants, ni à conjuguer les efforts confessionnels et politiques et est devenue prisonnière du système sécuritaire et des services de renseignements libanais et syriens. Toutes les sérieuses tentatives de réformes étaient donc vaines.

Ainsi, le résultat est le suivant: inaction des institutions et interférence des intérêts; conflits de pouvoirs; enfreint du principe de la séparation des pouvoirs avec l'interférence du sécuritaire dans le politique dans le judiciaire; manipulation des lois et de la Constitution pour des intérêts personnels; épidémie de corruption et échec de toute tentative de réformes administratives. Les lois électorales ont été mises en place en fonction des intérêts de la classe politique et des partisans du système sécuritaire, complètement en contradiction avec le principe de justice et d'égalité et de l'Entente nationale et de la vie commune entre les Libanais. Le principe de comptabilisation des responsables est inexistant étant donné que chaque « *leader* » de communauté fait ce qu'il peut pour servir ses « *fidèles* » (Mounzer, 2007).

VI-3-2-4- Le confessionnalisme politique et socioculturel : le malheur du Libanais

Salah Honein, ex député libanais, considère que:

Le malheur de l'homme, au Liban, a plusieurs visages, l'un d'entre-eux est un confessionnalisme politique et socioculturel aigu. L'autre est la dilution de l'autonomie libanaise provoquée par le document de Taëf, conclu en 1989, dit document d'entente nationale qui, bien que constitutionnel, ne concrétise pas pour autant foi et ferveur nationales et qui, de surcroît, n'a pas été respecté quant à son application et n'a jamais pu engendrer le mécanisme indispensable en vue d'intégrer le Liban dans l'ère du troisième millénaire.

(...) Le Pacte National de 1943 ne peut plus être d'usage. Cependant, ce qui est préconisé dans le préambule du document de Taëf concernant la nécessité de la suppression du confessionnalisme politique ne présage pas une meilleure démocratie.

Salah Honein repris par Nadine Mounzer (2007) ajoute:

Certes, l'abolition du confessionnalisme est nécessaire et, si nous arrivons à l'atteindre, elle coupera court à la marginalisation de telle communauté ou de telle autre et évitera qu'un jour l'une d'elles n'impose son diktat aux 17 autres. Effectivement, la loi, doit respecter la foi, mais la foi ne doit pas dicter la loi.

Nadine Mounzer (2007) précise dans son mémoire de master:

L'instauration d'une société civile (introduction du mariage civil), au Liban, est aussi indispensable; ce n'est pas facile, mais c'est le genre d'exercice capable de bâtir un Etat nation, contrairement aux compromis et compromissions antérieures qui avaient poussé un autre penseur libanais à clamer haut et fort: « Deux négations ne font pas une nation ».

Ainsi, il semblerait que l'accord de Taëf ne fut qu'une fuite ou qu'une issue afin de mettre fin à une guerre civile très compliquée. Cependant, ce document d'entente nationale, tout comme le Pacte National de 1943 qui lui aussi constituait une issue pour apaiser les peurs d'anéantissement, ne peuvent être, à long terme, la base d'un nouvel Etat et une garantie que d'anciennes guerres ne réapparaîtront pas. La Constitution du Liban adoptée en 1926, quant à elle était un vrai fondement d'Etat même si la logique confessionnelle a, dès le début, réduit l'efficacité des résultats de ce fondement.

Le Pacte de 1943 était basé sur deux négations, qui étaient peut-être essentielles pour mettre fin aux complexes passés et pour faciliter la tâche d'un pacte basé sur une vision du futur. Cependant, ces deux négations ne suffisent pas pour faire une nation. C'est ce qu'a voulu dire Georges Naccache en 1949 dans un de ces articles publiés dans L'Orient à l'époque . Le Liban n'a toujours donc pas de contrat social précis ce qui ne permet pas d'éliminer un effritement national qui pourrait conduire encore une fois à un conflit armé si les circonstances régionales et internationales y sont favorables.

VI-4- La loi électorale

« *La loi électorale dans un système politique démocratique est d'autant plus importante que la société est multiconfessionnelle. L'adoption d'un code électoral exige la collaboration de l'ensemble des autorités législatives et exécutives et elle prévoit également la participation des diverses autorités religieuses* » ; c'est de cette manière que Ali El Samad (2007) explique la spécificité de la loi électorale confessionnelle au Liban dans « *Le découpage électoral au Liban : une lecture géopolitique de la loi de 2000* », un de ses articles publié dans *L'Espace Politique*.

En effet, nous l'avons vu, un député représente à la fois sa circonscription électorale et sa communauté. Dans chaque circonscription, dont la dimension géographique et démographique change selon la loi électorale adoptée, plusieurs sièges sont à pourvoir en fonction du « *poids démographique de chaque communauté* ». L'électeur doit ainsi voter non pas pour un, mais pour plusieurs candidats issus de communautés différentes (El Samad, 2007). Il serait important de noter que le « *poids démographique de chaque communauté* » n'est pas spécifiquement déterminé. Ne disposant d'aucun recensement officiel permettant de trancher au niveau du poids de chaque confession, la classe politique essaye de ne pas faire trembler un certain équilibre pour ne pas sombrer de nouveau dans la guerre civile. La notion de « *poids démographique de chaque communauté* » reste donc très floue et non appuyée par des chiffres, notamment parce que les chiffres pourraient relever un changement démographique catastrophique pour certaines confessions et seraient susceptible d'entraîner un changement radical du visage libanais.

VI-4-1- Le choix du scrutin

Jusqu'aujourd'hui, le système confessionnel n'est pas bien déterminé, ce qui le rend très vulnérable face aux circonstances régionales et internationales. Cette vulnérabilité se reflète sur la loi électorale qui n'a jamais été stable. Elle oscille toujours entre démocratie proportionnelle et démocratie majoritaire. Tous les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont eu tendance à se lancer dans un nouveau chantier de loi électorale durant les derniers jours du mandat de chaque Parlement (El Samad, 2007).

Le choix du scrutin est au Liban d'une importance particulière, « *puisque'il ne s'agit plus de chercher la représentativité de la population, mais d'offrir un intérêt maximum aux confessions communautaires* » (El Samad, 2007). En effet, toute modification, si minime soit-elle, pourrait être à l'avantage ou au désavantage de telle ou telle confession. Ainsi, le chantier de la loi électorale législative fait désormais partie du paysage électoral libanais et constitue une partie intégrante des campagnes politiques.

VI-4-2- Le système électoral

Le système électoral est fondé sur le partage du pouvoir entre les diverses confessions. Ainsi, 50 % des sièges doivent être attribués à chacun des deux principaux groupes confessionnels, à savoir le groupe musulman et le groupe chrétien. La loi adoptée en 2008 pour les élections législatives de 2009 stipule que des 128 sièges du Parlement doivent être divisés comme suit, sachant que les sièges des différentes confessions au sein de chaque circonscription sont attribués au scrutin majoritaire (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009) :

Chrétiens	Musulmans
34 aux Maronites	27 aux Sunnites
14 aux Grecs orthodoxes	27 aux Chiites
8 aux Grecs catholiques	8 aux Druzes
5 aux Arméniens orthodoxes	2 aux Alaouites
1 aux Arméniens catholiques	
1 aux Protestants	
1 aux minorités	

Figure 3 : Le tableau de la répartition confessionnelle des sièges parlementaires au Liban.

VI-4-3- La taille de la circonscription électorale

A première vue, la taille de la circonscription semble être un problème secondaire du fait que les sièges au Parlement sont d'office divisés « *équitablement* ». Toutefois, Ali El Samad (2007) explique la réalité du terrain :

Du fait que le niveau de la circonscription se reflète directement sur la représentation de la population, la circonscription électorale revêt une importance particulière au Liban. Pour des raisons relevant de craintes religieuses, la circonscription électorale est devenue une source du conflit communautaire dans le pays. Chaque confession cherche à adopter un code électoral qui garantit une meilleure représentation de ses fidèles. Elle revendique une circonscription qu'elle va défendre et médiatiser sous prétexte de raisons nationales et transcommunautaires.

En effet, il s'agit de souligner un fait important : lorsqu'un candidat chrétien, par exemple, se présente dans une circonscription dont la taille reflète une grande majorité de musulmans, il a intérêt à s'allier à la liste qui a le plus de chance de gagner. Une fois député, ce chrétien subira des pressions en vue de suivre la ligne politique des musulmans avec lesquels il a été élu, au lieu de suivre la politique des chrétiens au niveau national. C'est de ce point de vue que la circonscription électorale est très importante au Liban.

Durant la période qui s'étale de l'indépendance en 1943 jusqu'à l'éclatement de la guerre libanaise en 1975, plusieurs lois électorales ont été adoptées, le caza a été plusieurs fois le support des législatives dans toutes les régions du territoire libanais (El Samad, 2007). En 2000, une autre loi électorale a été mise en place, elle a été adoptée pour les élections législatives de 2005 malgré la Révolution du Cèdre et les infinis appels à changer la loi sous prétexte qu'elle sert les intérêts de la Syrie au Liban. Mais, c'était trop tard, les élections législatives étaient trop proches. Parmi les lois les plus importantes, et qui ont satisfait un bon nombre de communautés, il y a celle de 1960 qui était aussi à l'échelle du caza et qui a été adoptée pour les élections législatives de 2009 à quelques modifications près.

La délimitation des circonscriptions

Le point de vue technique est expliqué dans le *Rapport de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban sur les élections législatives de 2009* :

La nouvelle délimitation des circonscriptions prévue par la loi adoptée en 2008 pour les élections législatives a porté leur nombre de 14 à 26, ce qui marque un retour au découpage électoral établi par la loi de 1960. Les 26 circonscriptions électorales correspondent approximativement aux subdivisions administratives que sont les caza¹⁴. Un accord a été conclu en vue de conserver les trois circonscriptions de Beyrouth, mais en modifiant leur délimitation et le nombre de sièges attribués à chacune d'entre elles.

Il serait important de noter que les circonscriptions électorales varient largement en termes de nombre d'électeurs, de 250 000 à moins de 45 000. Ceci entraîne une inégalité du vote, notamment dans le cadre du scrutin majoritaire puisque certains députés n'ont besoin que d'environ 20 000 voix pour être élus, alors que d'autres ne pourront être élus à moins de 100 000 voix. En outre, la démographie religieuse au sein des circonscriptions a été modifiée suite au redécoupage électoral de 2008 (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Selon le *Rapport de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban* (2009), même si les candidats se présentaient auparavant sur des listes rassemblant diverses confessions et même si la répartition de ces confessions était déterminée par le nombre de sièges à pourvoir, pas moins de la moitié de l'ensemble des circonscriptions sont désormais « *mono confessionnelles* ». Dans le contexte actuel du scrutin majoritaire à caractère confessionnel, ceci a réduit le degré de compétition pour de nombreux sièges au Parlement. « *En revanche, la compétition a été plus intense dans certaines circonscriptions, chrétiennes notamment* » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009). En effet, la bataille la plus lourde a eu lieu dans un contexte intra-religieux, les chiites, les sunnites et les druzes ayant un leadership connu, les chrétiens, eux, se sont battus entre eux, chaque leader voulant remporter le leadership de la majorité des chrétiens pour pouvoir être le seul à avoir la « *légitimité* » de parler en leur nom.

¹⁴ Dans trois cas, deux cazas ont été regroupés en une circonscription et dans un cas, un caza a été divisé en deux circonscriptions, en l'occurrence Saida et Zahranj.

Ainsi, le confessionnalisme politique reste très ancré dans la loi électorale libanaise. Le *rapport de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban* sur les élections législatives de 2009 souligne un fait très important au sujet de la procédure d'inscription des électeurs qui montre à quel point le confessionnalisme est enraciné, non seulement en politique mais aussi dans l'esprit des citoyens :

Malgré la possibilité de supprimer la référence à l'appartenance religieuse dans le registre, seul un nombre très limité de citoyens Libanais ont eu recours à cette procédure. Les électeurs sont inscrits dans leur lieu d'origine plutôt que dans leur lieu de résidence, et les procédures pour changer le lieu d'inscription sont excessivement longues et fastidieuses¹⁵. Ceci est lié aux exigences du système confessionnel et contraint les électeurs à parcourir de longues distances le jour du scrutin. Le lieu d'inscription des femmes mariées est automatiquement transféré au lieu d'inscription de leur mari.

VI-5- Vers la suppression du confessionnalisme?

Selon Nabil Maamari (2003), le processus prévu pour la suppression graduelle du confessionnalisme dans la révision de la Constitution en 1990 n'emporte pas l'adhésion de tous. Certains seraient absolument pour une déconfessionnalisation du système politique mais dans des conditions bien spécifiques, d'autres considèreraient que, l'abolition du confessionnalisme politique constituerait la fin de la paix civile dans un pays multiconfessionnel comme le Liban.

VI-5-1- Pour une déconfessionnalisation du système politique

Dans sa publication dans « *L'Orient-Express : Chronique d'un magazine libanais des années 1990* », Sandra Iché montre qu'un bon nombre d'intellectuels, de chercheurs et de journalistes

¹⁵ Selon l'article 41 de la loi de 1951 sur les données du Registre civil, une demande de transfert du lieu d'enregistrement peut être déposée après trois ans de résidence permanente, en fournissant une déclaration signée par le Mokhtar et par deux témoins et en la soumettant au Bureau du Registre civil dans le lieu d'enregistrement d'origine. La validité de la demande est alors étudiée par la police ou la gendarmerie. Elle est ensuite examinée par le gouvernement qui a le pouvoir discrétionnaire de l'accepter ou de la rejeter.

seraient pour une déconfessionnalisation du système politique sans pour autant l'imposer dans l'immédiat, étant donné qu'un tel processus nécessiterait énormément de temps et d'efforts : « *On le voit, L'Orient-Express ne prône pas une imposition de la déconfessionnalisation du système politique libanais, même si l'objectif à terme est celui-là* ».

Les intellectuels de *L'Orient-Express*, par exemple, considèrent que l'abolition du confessionnalisme politique passerait inéluctablement par « *l'établissement d'un État laïc qui n'est possible qu'une fois que chaque communauté a reconnu l'État comme étant le sien, autant qu'elle reconnaît qu'il est celui de l'autre* ». Pour eux, ce n'est pas la communauté ou la confession mais l'État qui constitue « *l'espace primordial où se joue la réconciliation nationale* ».

Pour l'édification de cet Etat laïc, *L'Orient-Express* invite les leaders politiques à « *tenir un discours d'envergure nationale* » qui passerait par « *l'intégration de chaque communauté dans la vie publique et par un dialogue intercommunautaire* » considérant que l'Accord de Taëf a beau prôner la déconfessionnalisation du système politique, « *la gestion de la vie publique sous la IIe République ne répond pas à ces objectifs* ». Selon ce magazine intellectuel, « *le personnel politique transforme l'État en un vaste gâteau sur lequel chacun se sert en fonction d'intérêts personnels ou communautaires* » ce qui ne saurait être sur la voie de l'édification d'un Etat laïc (Iché, 2009).

VI-5-2- Contre la suppression du confessionnalisme politique

La suppression du confessionnalisme politique étant le sujet d'un débat houleux, le système politique serait jusqu'à présent vu par beaucoup comme le seul moyen d'assurer la paix civile entre les Libanais puisqu'il permet d'apaiser les appréhensions de chaque communauté.

A ce sujet, Nabil Maamari (2003) parle de la différence entre les notions de démocratie consociative et de démocratie compétitive. Selon lui, le modèle de la démocratie consociative serait bien meilleur dans les sociétés multiconfessionnelles que la démocratie compétitive, « *où le groupe majoritaire peut porter atteinte aux droits des autres groupes* ». Maamari (2003) va même jusqu'à proposer, comme beaucoup d'autres auteurs, de ne pas supprimer le confessionnalisme politique considérant que ce serait une erreur d'envisager une telle solution, même à long terme.

Estimant qu'il n'y aurait aucun mal à ce qu'il y ait des groupes sociaux intermédiaires entre le citoyen et l'Etat et partant du principe que « *la communauté religieuse serait semblable au syndicat, à l'ordre professionnel ou à la collectivité territoriale* » ; ces auteurs¹⁶, considèrent que les Libanais « *ne doivent éprouver aucune honte en pensant que leur système est archaïque* » (Maamari, 2003).

Déjà en 1974, Claude Dubar (1974) écrivait que le pays assistait « *à une certaine poussée électorale des partis progressistes fermement hostiles au confessionnalisme* » ; toutefois, la suppression du confessionnalisme politique serait très difficile à acquérir dans un système où « *la majorité écrasante du personnel politique reste issue des groupes politiques traditionnels* » (Dubar, 1974) titre. Preuve en est la situation qui n'a pas changé depuis les Accords de Taëf stipulant un Liban sans confessionnalisme politique. Selon Dubar (1974), plusieurs facteurs sont responsables de cet échec: « *la rareté des données statistiques et des études empiriques, les implications politiques du problème, la brutalité de certains changements économiques contribuent à maintenir le débat sur un terrain essentiellement idéologique* ».

Nous avons vu dans cette partie à quel point le confessionnalisme est ancré dans la structure politique au Liban. Certes, des grandes lignes stratégiques ont été mises en place pour tenter de séparer le confessionnel du politique et d'établir un Etat laïc, mais en vain. La structure actuelle semblerait être la « *moins mauvaise* » pour limiter les conflits, surtout que plusieurs Etats de la région du Moyen-Orient y sont impliqués à travers les confessions ou les relations historiques.

¹⁶ Cf. Messarra A., Théorie générale du système politique libanais, essai comparé sur les fondements et les perspectives d'évolution d'un système consensuel de gouvernement, Paris, 1994.

VII- La culture politique et informationnelle au Liban

Il est important, à ce stade de notre recherche, d'étudier la culture politique et informationnelle de la société libanaise. En effet, l'Histoire de la genèse du Liban et la structure politique qui en a découlé ont eu un impact très profond sur la culture politique et informationnelle des générations libanaises consécutives. Si la division des postes politiques et publiques sur une base confessionnelle semblerait être tout à fait ridicule voire barbare pour certaines sociétés ; au Liban, un autre système semblerait presque impensable. Nous verrons, dans cette partie, la manière de penser le politique des Libanais ainsi que la façon dont ils perçoivent les informations.

VII-1- La culture politique

VII-1-1- Les définitions de la culture politique

Pour commencer, il s'agit de définir la notion de « *culture politique* ». Après avoir effectué une veille d'informations sur Internet et une recherche dans plusieurs ouvrages en quête de définitions de la notion de « *culture politique* », un groupe de chercheurs se sont mis d'accord sur la définition suivante (Shi, Stoilova et Rybinsky, 2002-2003):

« Ensemble de valeurs, traditions et stratégies liées à la manière d'exercer et de contrebalancer le pouvoir ».

Parmi les définitions retenues par ce groupe de chercheurs dans leur rapport concernant « *la notion de culture politique* » pour élaborer la définition ci-dessus, nous pourrions trouver les définitions de Zdenka Vajdova, de Almond et Verba, d'Iribarne et de Denys Cuche qu'il serait intéressant de revoir.

En effet, selon Vajdova, « *la culture politique est considérée dans un sens étroit mais précis comme une coïncidence entre les attitudes politiques des citoyens et des élites politiques locales dans une localité, et comme une prédictibilité des attitudes politiques* ». Selon Almond et Verba, « *la culture politique est un ensemble de connaissances et d'aptitudes, d'orientations*

émotionnelles et qualitatives quant aux éléments du système politique ». Quant à d'Iribarne, il considère que la culture politique est « *un domaine qui concerne la manière dont les hommes s'organisent pour vivre ensemble, au sein d'une société nationale comme d'organisation particulière* ». Pour Cuche, il s'agirait de « *tout système politique qui apparaît lié à un système de valeurs et de représentations, autrement dit à une culture, caractéristique d'une société donnée* ».

Nous adopterons la définition de Shi, Stoilova et Rybinsky (2002-2003) issue de leur recherche sur la « *notion de la culture politique* ». Il serait important, pour comprendre « *l'ensemble des valeurs, traditions et stratégies liées à la manière d'exercer et de contrebalancer le pouvoir* » du peuple libanais, de s'attarder sur trois points très essentiels :

- L'engagement envers la démocratie à travers notamment les partis politiques ;
- La peur de l'autre due aux nombreux conflits communautaires et aux sentiments minoritaires ;
- L'importance des « *zaïms* » (leaders politiques) et des hommes de religion.

VII-1-2- L'engagement envers la démocratie à travers les partis politiques

Selon le Rapport final sur les élections législatives du 7 juin 2009 de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban :

La participation accrue des électeurs par rapport aux élections législatives de 2005 témoigne de l'engagement du peuple libanais pour la démocratie. Le taux de participation s'est élevé à 54 %, soit une progression d'environ 8 % comparé aux élections de 2005. Compte tenu du caractère passif du registre des électeurs et de l'inclusion de personnes frappées d'une incapacité de voter ou privées du droit de vote, ce taux de participation ne reflète pas la proportion de citoyens qui souhaitent exercer leur droit de vote¹⁷.

¹⁷ La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban (2009) explique la passivité du système par les termes suivants : « *Le registre des électeurs est un système passif qui fondé directement sur les données transmises par les bureaux du Registre civil, qui compte toujours de nombreux Libanais qui résident à l'étranger, parfois depuis plusieurs générations, et qui ne devraient normalement pas être inscrits pour voter. De plus, le registre des électeurs inclut des personnes qui n'ont pas le droit de voter, y compris le personnel militaire* ».

Cela dit, les citoyens libanais seraient, dans leur majorité, très impliqués dans le processus démocratique et font preuve de motivation à chaque échéance électorale. Il serait important de noter, à ce niveau, que les élections législatives qui ont lieu tout les quatre ans, revêtent une importance particulière étant donné que ce sont les députés élus qui vont à leur tour élire le Président de la République libanaise lorsque son mandat de 6 ans prend fin, le Liban n'adoptant pas le système de suffrage universel pour l'élection du Président. Cet engagement envers la démocratie, caractéristique connue chez les Libanais, revient essentiellement à la multiplicité des partis politiques qui ont, depuis au moins l'indépendance en 1943, joué un rôle prépondérant dans la société libanaise.

« L'expérience partisane libanaise est pionnière dans le monde arabe, par la pensée politique que les partis au Liban ont diffusée dans la région et par la participation démocratique à la chose publique qu'ils ont suscitée et polarisée », c'est de cette façon qu'introduit Antoine Messarra son étude sur *Les Partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin* (1996). En effet, cette étude montre la spécificité des partis libanais et dévoile que les partis constituent un pilier essentiel du système politique tout en mentionnant que les partis ne s'inscrivent pas pour autant dans un système bien défini comme dans certains Etats. Nous allons certes voir ces phénomènes étant donné qu'ils dévoilent l'importance des partis dans la culture démocratique libanaise ; toutefois, notre point d'intérêt se concentrera sur la professionnalisation des partis politiques au Liban pour deux raisons principales : l'une s'attachant au fait que ce sujet est un point important de la culture politique libanaise, titre de cette partie ; l'autre étant reliée à l'objectif premier de notre projet de thèse qui est d'étudier le professionnalisme du système politique reproduit dans la communication politique. Nous concluons cette partie, par l'idée du renforcement de l'Etat de droit qui serait une revendication de la part de plusieurs partis politiques au Liban, notamment après les événements de 2005 (assassinat de Rafic Hariri et de plusieurs journalistes et hommes politiques, révolution du Cèdre, retrait des troupes syriennes du territoire libanais, etc.). D'ailleurs, Antoine Messarra évoque largement ce sujet déjà en 1996 dans son étude sur les partis politiques libanais publiée dans la *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*.

Selon ce grand chercheur libanais reconnu au niveau international, l'avenir des partis politiques serait étroitement lié à l'édification d'un Etat de droit dont les bases ne seraient pas fragiles.

Au sujet de l'engagement envers la démocratie, les femmes libanaises ont aussi un rôle à jouer dans la politique, vu qu'elles jouissent du droit de vote depuis 1953 ; toutefois, celles-ci ont rarement une place dans les pouvoirs législatifs du pays. Souvent les femmes qui accèdent à des postes politiques au Liban sont là pour remplacer la place vacante d'un homme qui les parente. Mais encore faut-il que les femmes qui veulent accéder à la vie politique au Liban soient d'une famille riche, connue et ancrée dans la société et la vie politique au Liban.

En 2009, suite aux élections législatives du 7 juin, quatre femmes uniquement ont pu accéder au Parlement qui comprend 128 membres : Nayla Tueni (fille du martyr Gibran Tueni) ; Bahia Hariri (sœur du martyr Rafic Hariri) ; Sitrida Geagea (femme du chef des Forces Libanaises Samir Geagea) et Gilberte Zwein (issue d'une famille aisée et politique au Liban).

Les événements et les bouleversements vécus au Liban ont souvent omis les demandes de parité entre hommes et femmes mais nous assistons actuellement à plusieurs campagnes et mouvements au Liban visant à changer les législations sur les droits de la femme.

VII-1-2-1- La spécificité des partis politiques au Liban

Pour pouvoir classer les partis politiques du Liban, Antoine Messarra (1996) a eu recours aux définitions de Maurice Duverger. Selon Messarra :

Les partis au Liban ont, à des niveaux variables, une assise populaire, une organisation et un programme. Il est cependant possible de leur appliquer la notion de « *petits partis* » que Maurice Duverger définit comme des groupuscules qui ne possèdent jamais qu'une très faible représentation numérique au Parlement et ne paraissent donc pas capables de jouer un rôle gouvernemental ou oppositionnel important.

Nous allons donc nous limiter aux définitions des « *petits partis* » qui sont de deux sortes :

- Les partis de personnalités qui constituent la première sorte de « *petits partis* » ; ils sont définis comme étant :

De simples groupes parlementaires sans organisation partisane réelle dans le pays, sans véritable infrastructure sociale. Ils réunissent des députés qui supportent mal la discipline des grands partis, ou qui jugent ces derniers incapables de satisfaire leurs ambitions (...). Ils forment la clientèle d'une personnalité très influente, attachée à elle par son prestige ou ses faveurs (...). Ils ne s'appuient généralement pas sur une doctrine précise, étant constitués sous le signe de l'opportunisme ou des nuances.

Ce genre de groupements existe au Liban, ce n'est cependant pas l'objet de notre étude. Nous nous concentrerons plutôt, dans notre analyse de discours qui caractérisera le cas pratique de notre thèse, étudié en troisième partie, sur les partis ayant une « *véritable infrastructure sociale* ».

- La deuxième sorte de « *petits partis* » définis par Maurice Duverger sont les « *partis de minorités permanentes* » qui se caractérisent par l'existence d'une organisation de base. Selon l'auteur d'un classique intitulé *Les Partis politiques* (1951) repris par Messarra, ces partis « *ne sont pas seulement constitués dans le cadre parlementaire : ils ont une armature dans le pays, soit nationale, soit locale. Certains reposent sur des comités ; mais d'autres sont formés de section, de cellules et même de milices* ». C'est surtout le cas de certains petits partis dans des pays où l'action de l'armée est paralysée « *par l'effet d'une conjoncture interne défavorable et d'ingérences extérieures* ». Dans des situations pareilles, « *des structures miliciennes d'auto-défense se constituent avec tous les risques de subordination et de patronage extérieur* ». Toutefois, un jour ou l'autre, l'idée de l'édification d'Etat permettant de rassembler toutes les parties du conflit reviendra en force ; c'est là toute la difficulté vu que les structures miliciennes devront rendre leurs armes, intégrer la vie politique et s'adapter à l'exercice démocratique du pouvoir en place. Ce passage de l'état milicien à la vie politique démocratique constitue un très grand défi, parfois possible à surmonter comme ce fut le cas dans les années 1990, à la sortie de la guerre civile libanaise, et parfois insurmontable comme c'est le cas aujourd'hui, plus de dix ans après le début du XXIe siècle.

Ces « *partis de minorités permanentes* » constituent, par leur structure, des partis de masse qui reposent sur une infrastructure sociale ou politique. Ils ont une « *fraction de l'opinion publique, fortement minoritaire, mais relativement stable* ». Une grande partie des partis libanais sont, certes, des « *partis de minorités permanentes* », mais c'est à travers un des trois types de cette catégorie de « *petits partis* » que nous pourrions identifier le cas des partis politiques libanais. En effet, Maurice Duverger distingue trois types de « *partis de minorités permanentes* » :

- les partis de minorités ethniques ou géographiques,
- les partis de minorités religieuses,
- et les partis de minorités politiques.

« *Petits au Parlement national*, explique Duverger, *ces partis sont localement très puissants (...)*.

Selon Antoine Messarra (1996) :

Les partis de minorités religieuses sont en voie de disparition dans les pays occidentaux où la religion a cessé de jouer un rôle important dans la vie des Etats ; ou bien il s'agit de grands partis chrétiens qui correspondent à une notion différente [...]. En Afrique et en Asie, les partis de minorités religieuses sont au contraire assez développés : le Liban serait à cet égard l'exemple le plus typique et le plus complexe.

VII-1-2-2- Les partis politiques : un pilier « sans système » du système libanais

Même qualifié de « *petits partis* », Antoine Messarra démontre l'importance des partis politiques au Liban à travers les propos de Michael Suleiman, un grand professeur de sciences politiques américain d'origine arabe ayant de nombreuses publications aux sujets de la politique internationale et des relations arabo-américaines. Suleiman a étudié la structure et l'idéologie des partis au Liban, d'ailleurs sujet de son livre « *Political Parties in Lebanon* » publié en 1967.

Selon lui, les partis libanais reflètent et créent une culture politique fragmentée dans le pays :

Leur existence constitue un élément essentiel pour le maintien du système politique libanais. Il en est ainsi parce que le pouvoir politique au Liban est divisé entre des factions régionales, des groupes confessionnels, des groupes d'intérêts économiques et des partis idéologiques. L'élimination de l'un des participants est capable de faire fléchir la balance et, par conséquent, de modifier la nature du système.

Ainsi les partis politiques constituent un élément essentiel, voire indispensable, du système politique libanais. Toutefois, ils n'ont pas le même rôle que les partis politiques d'une démocratie à l'occidentale ; en effet, ils ne se font pas la concurrence pour le pouvoir comme il se doit. Selon Antoine Messarra (1996) :

Ils sont dans le système, mais non du système, écrit Suleiman, ils critiquent, orientent, informent (ou déforment) et maintiennent ainsi une tribune pour une discussion libre des problèmes qui ne sont pas débattus, ou qui ne peuvent pas être débattus, par la Chambre des députés ou en Conseil des ministres.

Les partis au Liban ne s'inscrivent donc pas dans un système de partis, le pouvoir ne s'exerçant pas par des « *groupes politiques organisés rationnellement et qui se font la concurrence pour participer au gouvernement ou contrôler l'Exécutif* ». Pour Antoine Messarra (1996) :

Tous les partis au Liban remplissent ou souhaitent remplir à des degrés variables, limités et incomplets, les deux fonctions des partis, à savoir la compétition en vue du contrôle du pouvoir politique (pas nécessairement par la voie des élections et de la Chambre) et la socialisation politique.

Selon Douence, repris par Messarra (1996) dans son article sur les partis politiques au Liban, « *le système consensuel libanais peut aussi être qualifié de polyarchique, avec une pluralité de centres de décision* » à savoir les partis, les organisations communautaires, les blocs et alliances parlementaires, et les syndicats et autres groupes de pression.

VII-1-2-3- La confessionnalisation des partis politiques

Dans son article scientifique, Antoine Messarra (1996) parle essentiellement de deux approches en ce qui concerne la confessionnalisation des partis politiques. Ces deux approches sont incapables de comprendre la situation des partis politiques parce qu'elles ne considèrent pas le cas libanais en profondeur.

En effet, pour l'approche moderniste, les partis sont « *une forme moderne d'action politique, à la différence des structures tribales, familiales et communautaires* ». Ce qui est très différent de la réalité libanaise qui contredit totalement cette approche. D'ailleurs, la confessionnalisation de

partis politiques libanais est largement exagérée et est appuyée d'un extrémisme « *qui dépasse de loin celui des organisations religieuses les plus radicales des communautés religieuses proprement dites* ». En effet, durant la guerre civile de 1975, même les partis qui se disent laïcs ont été entraînés dans la mobilisation confessionnelle ; ce moyen étant le meilleur pour être en situation de force (Messarra, 1996).

La seconde approche est une approche anti-communautaire. Sur la base de cette approche, le système politique libanais serait qualifié de sectaire et de rétrograde à cause de son régime confessionnel pourtant empirique et normatif sous maints aspects de partage au pouvoir. Cette approche n'a pas contribué à une compréhension en profondeur des partis. A en croire Antoine Messarra:

Au Liban, pays riche par ses traditions pluralistes libérales, les partis politiques ont de la peine à oublier quelque peu leurs origines identitaires et le dualisme conflictuel de leurs idéologies : Petit Liban et Grand Liban, libanisme et arabisme, progressisme et isolationnisme..., autant d'expressions certes de la réalité historique libanaise, mais aussi autant d'impasses s'il s'agit de consolider un pluralisme démocratique assumé et vécu.

Pour Antoine Messarra, le problème principal ne réside pas dans le fait qu'il y ait des partis confessionnels qui expriment des intérêts légitimes de leurs adhérents, ce qu'il considère tout à fait normal et « *démocratique* » dans une société multi-religieuse. Toutefois, ce qui n'est pas normal aux yeux de Messarra est le fait que des partis communautaires « *accaparent la scène et usurpent d'autres types d'intérêts* » dans une société où « *les relations intercommunautaires sont solides, grâce aux traditions de convivialité, à l'exiguïté du territoire et aux intérêts culturels et socio-économiques enchevêtrés* ». Le danger majeur pour le Liban réside essentiellement dans la politique confessionnelle d'une élite partisane au sommet, pas uniquement dans le confessionnalisme politique. Ce chercheur insiste sur l'importance des partis politiques du Liban en considérant que le dépassement de la politique confessionnelle passe d'abord par les partis (Messarra, 1996).

De grandes organisations partisans ont vécu et persisté, en alimentant la peur des Libanais et en prétendant les protéger contre un danger qui provient de « l'autre » et à récupérer des droits de « l'autre »; « l'autre » étant généralement de confession différente et ayant des visions dissemblables quant à l'identité du Liban. « *Les idéologies des partis au Liban sont pour la plupart des idéologies défensives de repli et de peur, peur pour l'indépendance, l'unité, la libanité, l'arabité, et nouvellement de « la normalisation »...* Connaissant la genèse et l'histoire de ce petit pays, nécessairement menacé, cela semblerait être plus ou moins normal. D'ailleurs, « *les idéologies à contenu variable du repli et de la peur, chez des isolationnistes comme chez des progressistes suivant la terminologie de la guerre, sont relativement faciles avec des échos confessionnels de toute part* » (Messarra, 1996).

VII-1-3- La peur de l'autre

La « peur de l'autre » a ainsi toujours été présente dans la culture politique et dans l'esprit des Libanais. En effet, l'histoire et la culture collective de chaque communauté ont créé des identités communautaires particulières.

VII-1-3-1- Les deux facteurs de concurrence communautaire

Tant que ces groupes communautaires n'étaient pas en compétition, la distinction n'était pas néfaste en elle-même, mais ces communautés, en évoluant, ont cherché à élargir leur emprise territoriale ne serait-ce que pour répondre aux besoins de croissance, écrit Mirna Abou Zeid (2007). Les conflits n'ont donc pas tardé à apparaître entre ces groupes qui se disputaient en premier le territoire, comme entre Maronites et Druzes dans le Mont-Liban, Maronites et Chiites dans le Kesrouan, Maronites, Sunnites et Orthodoxes à Beyrouth, Sunnites et Chiites à Beyrouth aussi, etc.

Le deuxième facteur de concurrence entre ces groupes était bien évidemment les ressources économiques limitées. Les techniques de l'élevage du ver à soie introduites par l'Occident et adoptées par les Chrétiens Maronites ont bouleversé la situation sociodémographique dans le Mont-Liban à la faveur de ces derniers, aux dépens de la féodalité druze et aurait engendré les premiers conflits meurtriers au Liban. Dans les confins du Mont-Liban historique, les sentiments et les conceptions identitaires étaient également aiguisés par les rapports de dominants-dominés

qui se sont installés entre ces différents groupes, alliant les facteurs religieux et politiques dans une combinaison explosive qui a toujours été à l'origine des crises au Liban.

Selon Mirna Abou Zeid (2007) :

Ces relations d'attraction et de répulsion, sur fond de la concurrence sur les ressources limitées, ont fini par constituer une image de soi et des autres, faite de préjugés, d'idées fixes, de rancunes et d'hostilités latentes. En effet, en période de conflit, les perceptions individuelles cèdent la place aux perceptions collectives, à une image unifiée et partagée par tous les membres du groupe, qui détermine les lignes essentielles de la sauvegarde et de la pérennité du groupe et guide l'attitude des membres.

L'appartenance confessionnelle serait une constante immuable qui prévaut parallèlement à une autre nationale, dans un pays où les hommes de religion font de la politique, et les partis parlent au nom de Dieu. Dans sa thèse de doctorat sur les « *Crises et perspectives de l'information au Liban – Le poids du confessionnalisme sur les médias 1990-2002* », Mirna Abou Zeid (2007) reprend une étude sociologique de Fabiola Azar publiée en 1999 entreprise sur l'attachement identitaire des Libanais qui montre que ce n'est pas par crainte de trahir son groupe communautaire que l'attachement à la communauté est exprimé, c'est plutôt le sentiment d'appartenance volontaire au groupe communautaire qui guide cette attitude. Cet attachement serait dû au fait que la communauté représente le noyau autour duquel s'est constitué l'identité de ce Libanais et qu'il ne serait pas facile de le détrôner dans les circonstances actuelles qui le gardent plutôt en éveil. Ainsi, « *il semblerait que les secousses entre les Libanais soient dues à une crise identitaire, les communautés se déchaînent l'une contre l'autre pour marquer des points, obtenir une reconnaissance de leurs singularités ou affirmer leurs statuts particuliers* » (Abou Zeid, 2007). La lutte entre les Chrétiens et les Musulmans n'est pas une lutte religieuse ou de foi, elle serait plutôt une lutte psychosociale pour la reconnaissance de leurs propres personnalités. Tant qu'ils se sentent, les uns et les autres, dépossédés d'une partie de leur identité, la méfiance domine leurs relations. « *La peur de perdre son identité serait le syndrome du conflit interlibanais qui transparait dans les disputes entre les communautés* », l'attachement aux rites et cérémonies religieuses n'étant qu'une façon pour affirmer l'identité confessionnelle. D'autant plus que les cérémonies religieuses servent de plus en plus comme manifestations politiques et démonstration de force entre les différentes parties.

VII-1-3-2- Les deux volets des différends communautaires

La question du Liban et la position des différentes communautés face à cette question comporte deux volets, le premier externe et se rapporte aux liens et aux rapports de l'entité libanaise avec son entourage arabe – l'indépendance totale et la souveraineté intégrale du Liban y sont opposées à des projets et des songes d'englober cette entité dans une autre plus grande, arabe. Alors que le second volet est interne et concerne les rapports des Libanais entre eux et le partage du pouvoir entre les différents groupes. Sous ce dernier label les conceptions antinomiques de privilèges et d'équilibre ne cessent de se confronter. Ces deux aspects s'entremêlent, selon Abou Zeid (2007) et se rapportent au problème des perceptions identitaires divergentes, nourries et envenimées par les luttes intercommunautaires pour le pouvoir. La question des origines libanaises et donc de la culture et de l'histoire libanaise sont, elles aussi, matières de discorde identitaire.

Certes, les Libanais partagent des traits culturels identiques, comme la langue et certaines coutumes, mais « *ils se distinguent à travers d'autres traits différentiels apportés par leur appartenance à différentes confessions* » selon Fabiola Azar (1999) reprise par Abou Zeid (2007).

L'histoire des communautés, leur attachement à leur autonomie que les différentes autorités dominantes ont respecté et conservé, en ont fait presque des « *nations* ». Dans cette perspective, l'allégeance de l'individu libanais va en premier envers sa communauté, qu'il la considère privilégiée et donc cherche à défendre et à conserver ses privilèges, ou qu'il l'estime déshéritée et se voit dans l'obligation de lutter pour changer cette situation (Abou Zeid, 2007). D'où cette peur de l'autre constante même – ou plutôt surtout – aujourd'hui, plus d'une décennie après le début du XXI^e siècle.

VII-1-4- L'importance des « *zāïms* » et des hommes de religion

Au Liban, les « *zāïms* » (leaders politiques de confession) et les hommes de religion sont d'une importance extrême. C'est eux qui prennent les décisions les plus importantes et qui ont la possibilité de changer le cours de l'Histoire, la structure étatique n'ayant pas de véritable pouvoir.

VII-1-4-1- Le féodalisme politique : les zaïms

Claude Dubar (1974) écrit :

Tout se passe donc comme si la politique libanaise était entièrement déterminée par le rapport des forces confessionnelles qui prend d'ailleurs la forme de relations personnalisées entre chefs traditionnels (Zaïms) de chaque confession, qui, de rupture en réconciliation, de réceptions en injures, de rapprochement en repli sur soi, jouent sur la scène publique la gamme des sentiments unissant ou opposant, au gré des conjonctures, les diverses confessions.

Cet article intitulé « *Structure confessionnelle et classes sociales au Liban* » a beau être publié en 1974, la situation reste la même aujourd'hui. En effet, l'essentiel des questions politiques et administratives se règle dans la plupart des cas entre les Zaïms et la masse des familles constituant la « *clientèle électorale* » attachée à chacun « *par loyauté envers sa personne et non par adhésion à un programme politique* » selon Hottinger repris par Claude Dubar (1974).

De quoi s'agit-il au juste ? Chaque ensemble régional et confessionnel constitue une entité socio-communautaire relativement fermée sur elle-même, apparemment homogène et souvent autosuffisant. Ce phénomène pourrait être désigné sous le terme de « *féodalisme politique* ». Ainsi, il existe au Liban plusieurs groupes confessionnels de ce genre où la loi du zaïm prévaut sur la loi de l'Etat qui n'a pas plus de pouvoir politique, économique et social. Dans ce cas, l'Etat ne serait qu'un « *lieu d'équilibre confessionnel ou, au pire, un instrument fragile et provisoire de domination relative d'une confession (ou d'une alliance de confessions) sur les autres* » (Dubar, 1974). Ainsi, les rapports intercommunautaires semblent constituer la base essentielle de la structure sociale libanaise vu que le politique s'identifie au confessionnel.

VII-1-4-2- Le poids des hommes de religion, chefs des communautés

Les hommes de religion, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, ont toujours eu leur mot à dire en politique au Liban. Ils ont une telle influence que les hommes politiques ne cessent de les consulter ou d'avoir recours à eux quel que soit le problème politique qui s'impose. Le pouvoir qu'ils possèdent vient essentiellement du peuple qui les considère comme étant des leaders

sacrés, ce qui est dû au fait que ce peuple est très attaché à la religion et aux traditions. Il est donc devenu du devoir des hommes de religion d'intervenir dans la vie politique du pays.

Ce pouvoir leur est, de même, accordé du fait que le mariage civil n'existe pas au Liban et que, par conséquent, le peuple ne peut se passer des hommes religieux dans leur vie de tous les jours. Si le mariage civil était permis au Liban, les hommes de religion n'auraient pas eu tellement d'influence sur la vie politique du pays. Ils restent, jusqu'à ce jour, omniprésents.

Dans son mémoire de master au sujet de la « *communication politique et le confessionnalisme au Liban, le cas des élections législatives de 2005* », Mounzer (2007) expose l'intervention des hommes de religion dans la politique libanaise, ce qui alourdit encore plus la culture politique confessionnelle.

Pour la communauté chrétienne, c'est le Patriarche qui prend les rênes. Marginalisés et divisés depuis les accords de Taëf, les dirigeants traditionnels maronites ont vu leur rôle éclipsé par le Patriarche Nasrallah Boutros Sfeir. Celui-ci est reçu à Washington et à Paris, en tant que représentant de « *la communauté maronite* ». Il est partie prenante de toutes les négociations en cours et donne son avis sur tout, y compris sur la loi qui organise les élections. Ainsi, les nombreuses déclarations du Patriarche maronite et du Conseil des évêques qu'il préside montrent à quel point les hommes de religion s'interfèrent dans la vie politique (Mounzer, 2007).

En effet, il serait important de mentionner l'appel du Patriarche Sfeir à la veille des élections législatives libanaises de 2009 qui concernent notre recherche. Le samedi 6 juin 2009, durant la messe, il invite les électeurs à savoir pour qui voter pour sauver l'identité libanaise :

Si nous exposons ce qui se passe dans notre premier pays le Liban, surtout ces jours-ci où les Libanais sont appelés à voter, nous ne pouvons que regretter les divisions profondes dans leurs rangs. (...) Nous faisons face aujourd'hui à une menace de l'entité libanaise et de notre identité arabe, c'est un danger auquel il faudrait faire attention. Il est donc de notre devoir d'être conscients des complots qui sont montés contre nous et de contrecarrer les efforts inlassables qui pourraient changer – s'ils réussissent – le visage de notre pays. C'est pour cette raison que nous vous invitons tous à être alertes à ces dangers et à prendre les

positions courageuses qui consolident l'identité libanaise pour que le Liban reste le pays de la liberté, des valeurs morales, de la souveraineté absolue et de l'indépendance complète¹⁸.

Selon le Rédacteur en chef Charbel Maroun de la radio Voix du Liban¹⁹ c'était la première fois qu'une référence chrétienne met en garde directement d'un danger iranien chiite, ce qui n'a pas plu du tout à Michel Aoun, chef du Courant Patriotique Libre (CPL) chrétien allié du Hezbollah durant les élections législatives de 2009, qui a considéré que le Patriarche s'interférait dans les élections.

Dans son article intitulé « *Le violet. Le Patriarcat Maronite...* », Nicolas Nassif (2011) expose les « *craintes* » du Patriarche maronite de l'époque. Selon Nassif, durant les années qui ont précédées les élections de 2009, le Patriarche Sfeir était inquiet du poids des interférences syrienne et iranienne dans les affaires libanaises à travers le Hezbollah qui s'est endoctriné de son alliance idéologique avec l'Iran et politique avec la Syrie, et qui est en constante communication avec ces deux Etats, ce qui a propulsé le Liban au sein des conflits de la région – le conflit sunnito-chiite sur son territoire en particulier – dont il ne peut affronter les répercussions. Ceci mis-à-part le fait que, selon le Patriarche, le Hezbollah a des valeurs sociales, intellectuelles et idéologiques contradictoires au vécu multiconfessionnel de la société libanaise, et qu'il se cramponne à ses armes sans raisons valables après le retrait de l'armée israélienne du Liban-Sud en 2000. Cette conviction est devenue une appréhension des aspirations du Hezbollah de jouer un rôle régional pour affronter l'Etat juif (Nassif, 2011).

Les hommes de religions musulmans n'ont, eux aussi, pas manqué de s'interférer dans les choix électoraux des membres de leur communauté. Leur ingérence a d'ailleurs créé de nombreux conflits entre les leaders de même confession. En effet, certains imams de Dar El-Fatwa ont voulu attirer l'attention des priants concernant la nécessité de trouver un leader à la communauté sunnite au Liban afin de pouvoir être protégés par lui, comme toutes les autres confessions, assurant que Cheikh Saad Hariri est le seul pouvant répondre aux ambitions de cette

¹⁸ Traduit de la citation du Patriarche Nasrallah Boutros Sfeir cité dans le quotidien libanais An-Nahar du 6 juin 2009. **Source:** Nicolas Nassif, « Le violet. Le Patriarcat Maronite... » Dans « Métamorphose des figures du leadership au Liban : Champs et contrechamps des élections législatives de 2009 », sous la direction de Myriam Catusse, Karam Karam et Olfà Lamoulou, Presses de l'IFPO, Beyrouth 2011.

¹⁹ Entrevue Charbel Maroun (Rédacteur en chef) - Mardi 20 septembre 2011 – 8h30 - Voix du Liban (Radio) – Achrafieh – Beyrouth

communauté, surtout qu'il est le fils du grand martyr Rafic Hariri et qu'il peut par conséquent protéger cette communauté, invitant tout le monde à voter pour toute la liste soutenue par Hariri.

Le fait de baser les sermons du vendredi sur des évènements politiques et de profiter d'avoir la tribune pour appeler les priants à faire tel ou tel choix électoral en nommant dans la plupart des cas les listes qu'ils soutiennent, les hommes de religion utilisent leur pouvoir religieux pour influencer le choix des électeurs (Mounzer, 2007).

Comme le Patriarche maronite, le Mufti de la République Cheikh Mohammad Rachid Kabbani fait une déclaration deux jours avant les élections, le vendredi 5 juin 2009 dans le but d'influencer le résultat des élections :

Le Mufti de la République libanaise Cheikh Mohammad Rachid Kabbani a invité les libanais à exercer leur devoir national en participant massivement aux élections législatives afin de parvenir à un taux de participation élevé en mémoire du Premier Ministre martyr Rafic Hariri.

Dans une allocution la veille des élections, le Mufti de la République a dit que les Libanais sont pleinement conscients des dangers qui guettent leur pays et choisiront les candidats qui se sont tenus à leurs côtés et ont lutté pour leur dignité et ont sacrifié des êtres chers pour l'indépendance et la liberté du Liban.

Mufti Kabbani a souligné que le rôle national de Dar El Fatwa est un rôle important d'orientation et de maintien de l'unité des Libanais en général et des musulmans en particulier, et de prohibition de divisions et de disputes surtout dans les questions nationales principales qui seront déterminées lors des élections de ce dimanche-là.

Le Mufti de la République a assuré que les Libanais ont la chance le jour du scrutin, le 7 juin, d'exprimer leurs opinions et leurs positions pour que le meilleur qui œuvre pour le bien de son pays d'abord gagne, en partant des constantes nationales libanaises qui sont le pilier de l'achèvement de l'édification de l'Etat sur la base de l'Accord de Taëf.

Il a de même valorisé le rôle du ministère de l'Intérieur soucieux de la sécurité, du confort et de la quiétude de la population, en particulier à travers les procédures logistiques du processus électoral qui ont pour but de garantir des élections libres et équitables reflétant la véritable volonté des Libanais²⁰.

L'ingérence ne fut pas moindre dans la communauté chiite où certains partis politiques se considèrent comme étant l'unique référence légale, notamment dans la région du Sud où les chiites sont majoritaires.

En effet, des moyens confessionnels et religieux ont été largement employés à travers ce qu'on appelle l'*Imposition de la Charia*²¹ qui consiste à imposer une décision aux fidèles parmi les chiites. Certains partis politiques ont ainsi directement introduit leur pouvoir religieux dans la composition des listes. Cet appel dicté au vote contredit le concept de la démocratie qui admet l'égalité des chances et la liberté de l'individu dans la prise de décision et l'autonomie du choix.

Lorsqu'un chef de parti demande à son « *peuple* » de voter pour certaines personnes ou pour une liste bien précise, et qu'il le fait à travers la Charia²², c'est comme si c'était une loi religieuse à ne pas négliger. Le Hezbollah, par exemple, utilise ce pouvoir religieux pour avoir les voix des chiites et obtenir le plus de sièges parlementaires possible. Ainsi, il est interdit à la communauté chiite d'élire quelqu'un qui n'est pas sur la liste du Hezbollah ou de ses alliés ; il est de même interdit de se présenter en tant que candidat aux élections sans l'accord et le soutien de la Résistance chiite.

Ainsi, celui qui possède ce pouvoir religieux n'a plus besoin de travailler sa communication politique électorale. Une seule *Imposition de la Charia* suffit. La tâche devient encore plus facile

²⁰ Traduction en français du communiqué (en langue arabe) concernant l'allocution du Mufti de la République Cheikh Kabbani la veille des élections 2009, 5 juin 2009, site officiel de Dar El Fatwa, <http://www.darfatwa.gov.lb/content.aspx?CatId=45&NewsId=1195>

²¹ Imposition de la Charia est ce qui est connu au Liban sous le nom de « El Taklif el Charaai » ou « لتكليفه في الشرع »

²² *Charia* : ensemble de règles de conduites applicable aux musulmans. Le terme utilisé en arabe dans le contexte religieux signifie « *chemin pour respecter la Loi de Dieu* ». Il est d'usage de désigner en Occident la *Charia* par le terme de « loi islamique » (ce terme est d'ailleurs utilisé en place de droit musulman). Dans un sens large, la Charia désigne aussi la religion musulmane englobant trois dimensions (« *les trois charia* ») : 1- la soumission (*islam*), 2- la foi (*iman*) et 3- faire ce qui est beau (*ihsan*). La Charia codifie à la fois les aspects publics et privés de la vie d'un musulman, ainsi que les interactions des croyants. Les musulmans considèrent cet ensemble de normes comme l'émanation de la volonté de Dieu. Il est généralement admis que le niveau, l'intensité et l'étendue du pouvoir normatif de la Charia varient considérablement sur les plans historiques et géographiques.

lorsqu'un homme religieux est lui-même à la tête d'un parti politique possédant des armes et de l'argent – soit un pouvoir incontesté (Mounzer, 2007).

Durant la campagne électorale de 2009, le plus haut dignitaire religieux chiite du Liban de l'époque, qui a toujours soutenu le Hezbollah, qualifié de Résistance, tente d'influencer les élections. Dans son sermon du vendredi 5 juin 2009²³, soit deux jours avant les élections, le Sayyed Mohammad Hussein Fadlallah a, comme les autres hauts dignitaires religieux de confessions différentes, « *orienté* » les fidèles à faire le bon choix électoral :

(...) Nous savons que les manœuvres sionistes ne ciblent pas uniquement le Liban, mais la région toute entière. Il se peut que l'ennemi veuille, à travers ces manœuvres, dire au monde entier qu'il restera une entité de guerre qui continue à amplifier sa force à l'intérieur pour menacer les autres à l'extérieur et qui communique de manière directe ou indirecte son rejet des initiatives de gel de la colonisation. Mais nous savons aussi que le Liban, qui a vaincu l'ennemi à plus d'une occasion et d'une bataille, reste sur la liste des premières cibles de l'ennemi dont le ministre de Guerre déclare, à partir des Nations Unies, qu'il ne prendrait une position claire vis-à-vis du Liban, qu'après avoir connu les résultats des élections législatives !

(...) Quant au Liban, qui va vers des élections législatives au beau milieu d'une bousculade de visiteurs et d'interventions étrangères qui s'imposent aux Libanais, tantôt à travers des conseils politiques camouflés, et tantôt à travers des menaces directes, nous disons aux citoyens à ce sujet: méfiez-vous de tomber dans le piège de la dramatisation de la situation telle que l'exposent certaines personnalités politiques et des hauts-placés religieux ou non-religieux, parce que l'immunité du pays vient de l'intérieur, et parce que l'unité intérieure représente une sorte de volte-face qui s'oppose à ceux qui cherchent à s'infiltrer dans la scène nationale et à causer des dégâts aux niveaux politique et sécuritaire, en particulier l'ennemi israélien.

²³ Sermon du vendredi 5 juin 2009, Mosquée des deux Imams Hussein, Haret Hreik – Banlieue Sud de Beyrouth, **Source :** Site officiel de l'Ayatollah Mohammad Hussein Fadlallah, Haut dignitaire religieux chiite au Liban. http://arabic.bayynat.org.lb/khotbat/kh_05062009.htm

Les Libanais, qui ont été emportés de manière confessionnelle et fanatique par le discours politique et médiatique électoral, devraient évaluer la question des élections à partir de plusieurs angles. D'une part, ils doivent faire attention au projet américain qui ne voit que les intérêts d'Israël, pour contrecarrer ce projet et les plans relatifs réservés au Liban et pour lui mettre un terme à travers leurs mouvements sociaux, politiques et électoraux... D'autre part, ils doivent savoir que le rôle du député ne consiste pas à réparer la route, ici ou là, ou à améliorer leurs modes de vie dans les campagnes et autres, parce que cela revient aux municipalités de le faire... Le rôle du député consiste à légiférer, à élire le Président, à donner une légitimité à tel ou tel gouvernement, et à trancher dans les grands dossiers qui pourraient être ou bénéfiques ou néfastes à la patrie et la nation, notamment en ce qui concerne la ratification des traités et des ententes et autres.

Pour cela, je m'adresse à la conscience et à la sensibilité nationale, religieuse et humaine des électeurs, pour leur dire: votez pour ceux qui se portent responsables des questions majeures, soyez pour les vrais partisans de la réforme, soyez de côté de ceux qui refusent de soumettre le pays au projet américain, et à tout projet qui se tient contre la patrie et la nation, mettez-vous dans les rangs de ceux qui protègent le pays de l'agression et de l'occupation et qui défendent la Résistance.

La noble et honnête Résistance, qui a des centaines de martyrs, qui a œuvré pour libérer le pays, qui a déjoué les projets et les ambitions de l'ennemi et qui continue à le faire, fait face aujourd'hui à une attaque internationale coordonnée visant à saper sa réputation, et lui donner une étiquette de terroriste, au moment où le monde prend conscience de l'horreur de ce qui a été planifié par Israël à travers ses réseaux de renseignement qui ont assassiné des résistants et des moudjahidines au Liban et en Syrie, sans que ces faits ne déclenchent une position internationale claire accusant Israël de terrorisme et de sabotage de la sécurité du Liban et de la région.

Nous appelons tous les Libanais, les musulmans, les arabes et les libéraux du monde, à soutenir cette Résistance qui représente une source d'inspiration pour la nation dans la lignée de la fierté et de la dignité humaine, et à considérer que la campagne contre la Résistance et son affaiblissement, est équivalente à une campagne contre l'armée libanaise et son

affaiblissement, parce qu'ils se complètent mutuellement dans la défense de la patrie, et constituent la force du Liban contre les ennemis.

VII-1-5- Le renforcement de l'Etat de droit

Aujourd'hui, le thème du « *renforcement de l'Etat de droit* » est évoqué dans les discours de la plupart des leaders politiques alors qu'il existe encore une partie des Libanais qui possède des armes et qui gèrent ses affaires de manière indépendante de l'Etat libanais.

Antoine Messarra (1996) considère que le renforcement de l'Etat de droit au Liban passerait nécessairement par le renforcement d'une armée unie. En effet, il écrit qu'il faudrait « *élaborer une théorie empirique de l'armée en ce qui concerne la protection des citoyens dans des circonstances graves, en fédéralisant peut-être les brigades, ou en imaginant autre chose de pragmatique, mais qui ne soit pas des autodéfenses miliciennes partisans pour quinze nouvelles années* ». Le chercheur libanais insiste aussi sur l'importance du rôle des partis politiques qui ont été les piliers du pluralisme démocratique au Liban « *malgré toutes les réserves et les contraintes d'une histoire riche et mouvementée* » et dont dépendent l'avenir de la paix intérieure et de la démocratie libérale.

Il y a longtemps déjà que le regretté Joseph Moghaizel (1924-1995), ministre, député, président de la commission parlementaire des droits de l'Homme, président de l'Association libanaise des droits de l'Homme et un des fondateurs du Parti Démocrate, considérait que le renforcement de l'Etat basé sur une nouvelle réflexion de la vie politique libanaise était nécessaire et indispensable. Repris par Antoine Messarra, il écrit :

Il est temps que nous réfléchissons à nouveau notre vie politique et de penser sérieusement à la réforme des partis politiques. L'avenir restera incertain, pour ne pas dire sombre, à défaut d'une rénovation, passant du verbe à la réalité. Tous les partis durant la guerre ont perdu le rôle attendu d'eux. Le problème, fort actuel, concerne au plus haut point la jeunesse et l'avenir de la démocratie dans le pays (...). Aussi la question se pose de savoir comment faire pour animer la vie politique au Liban à partir de la représentation nationale.

Selon le *Rapport de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban* sur les élections législatives de 2009, c'est la loi électorale qui serait à modifier pour renforcer l'Etat de droit.

Les observateurs ont relevé le fait que la loi électorale « *n'est pas adaptée à l'objectif constitutionnel d'instaurer à terme un système électoral non confessionnel* ». En effet, le système électoral actuel réduit largement les niveaux de compétition. Certains accords pré-électorales entre partis et entre personnalités politiques ont même entraîné l'attribution de certains sièges avant le jour du scrutin (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban (2009) considère que pour accéder à un système électoral propice à une véritable compétition et donc à un Etat fort de son processus électoral démocratique, « *une réforme visant à introduire un certain degré de proportionnalité, tout en maintenant la protection de toutes les communautés libanaises, est nécessaire* ». Pour cette mission d'observation, les réformes futures soucieuses de ces principes, c'est-à-dire à la fois la proportionnalité et les appréhensions confessionnelles, « *renforceraient considérablement le cadre juridique, permettant aux élections Libanaises de mieux satisfaire aux standards internationaux* ».

Nous avons vu, dans cette partie que la culture politique libanaise repose essentiellement sur l'engagement envers la démocratie qui distingue le peuple libanais des populations qui l'entourent ; la peur de l'autre qui a toujours existé, même avant la création du Grand Liban ; et l'importance des leaders laïcs de communautés et des hommes de religion ce qui émane principalement du sentiment de besoin de protection. L'idéal du renforcement de l'Etat de droit qui revoit le jour à chaque sortie de conflit et en toute période de paix montre une envie de sortir de ce repli sur soi confessionnel étouffant vers une réelle démocratie qui couvrirait tout le territoire libanais et surtout tout le peuple libanais. Ce thème fait désormais partie de la culture politique libanaise.

VII-2- La culture informationnelle

VII-2-1- Les définitions de la notion de la « culture informationnelle »

Dans son article intitulé « *Maîtrise de l'information? Éducation à l'information? Culture informationnelle ?* », Sylvie Chevillotte (2007) reprend quelques définitions de la notion de « *culture de l'information* » aussi nommée « *maîtrise de l'information* ».

En effet, dans le *Grand dictionnaire terminologique*, la « *culture de l'information* » est définie comme suit : « *Ensemble de compétences permettant de reconnaître l'existence d'un besoin d'information, d'identifier l'information adéquate, de la trouver, de l'évaluer et de l'exploiter en relation avec une situation donnée, dans une perspective de résolution de problème* » (Chevillotte, 2007).

Selon Claire Panijel-Bonvalot (2005) « *on appelle « maîtrise de l'information » un ensemble de compétences intellectuelles et instrumentales permettant, dans un objectif de connaissance, de mettre en œuvre un processus de collecte, d'évaluation, de traitement, de production et de communication de l'information* » (Chevillotte, 2007).

Pour l'American Library Association²⁴, « *Être compétent dans l'usage de l'information signifie que l'on sait reconnaître quand émerge un besoin d'information et que l'on est capable de trouver l'information adéquate, ainsi que de l'évaluer et de l'exploiter* ». Selon Chevillotte (2007), cette dernière définition serait la plus connue et la plus utilisée dans le monde.

Quant à Mireille Lamouroux (2008), elle propose, dans sa présentation sur les « *Compétences et culture informationnelles* » lors d'une réunion des interlocuteurs académiques de documentation au Ministère de l'Éducation nationale, la définition que donne l'ALA (American Library Association) en 1989 et qui a été reprise par l'Ocotillo Information Literacy Group en 1994 selon laquelle :

²⁴ Traduction par P. Bernhard de la définition de l'American Library Association

La culture ou la maîtrise de l'information (information literacy) pourrait être définie comme étant un ensemble d'habiletés permettant d'identifier quelle information est nécessaire, ainsi que de localiser, d'évaluer et d'utiliser l'information trouvée dans une démarche de résolution de problème aboutissant à une communication de l'information retenue et traitée. Cet ensemble peut aussi se présenter comme une série de compétences qui permettent à l'individu de survivre et d'avoir du succès dans la société de l'information [...] C'est l'une des cinq habiletés essentielles pour pouvoir intégrer le marché du travail dans l'avenir.

Afin de comprendre comment les Libanais conçoivent les informations et selon quels critères ils considèrent l'information importante ou pas, il serait important de comprendre le « *paysage médiatique* » du pays en question.

VII-2-2- Le paysage médiatique : fonctionnement et rapports avec l'environnement

Le paysage médiatique est ce que Mirna Abou Zeid (2007) définit comme étant le fonctionnement des médias et les rapports de ces derniers avec l'environnement qui les entoure ; en effet, « *l'entreprise médiatique et son environnement sont l'un et l'autre pris dans un cycle d'échanges* ». Un certain nombre de conditions est fixé par l'environnement, par le système social en particulier. C'est dans ce sens que l'on parle de système médiatique, dont les deux structures de base sont les médias et leur environnement. Pour expliquer ces deux structures, Abou Zeid (2007) reprend Michel Mathien dans sa conception du système médiatique dans *Le journal dans son environnement* publié en 1989 ; elles se présenteraient donc comme suit : l'une englobante, c'est l'environnement ou la société au sens le plus large du terme ; et l'autre englobée c'est l'entreprise médiatique.

Les médias seraient ainsi conditionnés selon les normes fixées par la précédente structure. Cela signifie qu'il n'existe pas de système médiatique en soi et qu'il n'est pas concevable sans lien avec un autre – le système social – dans un rapport englobant/englobé. Le fonctionnement de l'entreprise médiatique serait défini en grande partie par les contraintes de l'environnement, car c'est à partir de ces contraintes que les journalistes adaptent leurs critères de sélection de l'information. Au fait, avant d'être productrice d'information, l'entreprise médiatique est d'abord

réceptrice, c'est la société qui lui fournit sa matière première en nouvelles qu'elle va travailler et présenter comme information (Abou Zeid, 2007).

Le processus de construction de l'actualité journalistique consiste en une opération de sélection. Les milieux journalistiques décèlent les matières qui méritent d'être publiées et les trient en fonction de certains critères, comme la fraîcheur des nouvelles, l'originalité, la proximité, la pertinence, l'éminence des personnes impliquées, l'impact possible de l'évènement ou les émotions suscitées. Parmi les critères de choix, rentre également l'identité de la publication et la représentation que chaque média se fait de son public, le lien public-contenu permet à chaque média de définir sa ligne rédactionnelle. A ces critères s'ajoutent les attitudes personnelles, les valeurs dominantes du milieu de diffusion, les goûts et les attitudes des consommateurs tels qu'ils sont perçus par le personnel journalistique.

En ce qui concerne le Liban, deux critères sont primordiaux : la politique suivie par le média et, « *naturellement* », les informations à caractère confessionnel.

VII-2-2-1- La politisation des médias

Les médias au Liban sont plus libres et dynamiques que dans n'importe quel autre pays arabe. Cependant, selon le rapport de l'International Press Institute (IPI) sur le Liban en 2009, le Liban ne jouit que d'une liberté de presse partielle, malgré le fait que la Constitution du pays la garantit. Bien que les médias ne fassent pas face à une ingérence gouvernementale directe, l'instabilité politique des dernières années incluant des combats de rue meurtriers et des assassinats visant des personnalités, dont des journalistes, a augmenté les risques de sécurité pour les journalistes, et alimenté l'autocensure.

Les journalistes au Liban peuvent facilement être accusés d'une infraction pénale pour avoir insulté le chef de l'Etat ou des dirigeants étrangers, ou pour avoir incité des conflits sectaires. Les journalistes accusés de délits de presse peuvent de même être commandés à comparaître devant un tribunal spécial de publications. Néanmoins, la critique des fonctionnaires et des politiques est largement répandue dans les médias libanais selon l'International Press Institute (IPI), dans son *Rapport sur le Liban 2009*.

La scène informationnelle au Liban est dynamique, développée et diversifiée ; elle constitue le reflet de pays du pluralisme mais aussi le pays aux divisions profondes. Le Liban est le premier pays arabe à permettre l'ouverture de stations de quotidiens, de stations de radio et de chaînes de télévision privées. Toutefois, le gouvernement peut décider qui peut exploiter des stations et si elles sont ou non autorisés à diffuser des nouvelles politiques. D'ailleurs, la plupart des médias du pays sont indûment influencés, dans leur contenu journalistique, par de puissantes personnalités politiques à qui ils sont redevables financièrement et politiquement (IPI, 2009). Selon Bruno Dewailly (2009) , « *non seulement la majorité des médias libanais est la propriété de quelques entrepreneurs politiques, mais elle est fréquemment à la solde d'affairistes confondant allègrement privé et public* ».

Quant à la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, elle serait d'accord avec l'IPI sur l'idée de la politisation des médias. Dans son rapport sur les élections de 2009, la mission affirme que le paysage médiatique au Liban est varié et dynamique, et qu'il présente un large éventail d'opinions, qu'il s'agisse de la presse écrite ou des médias audiovisuels mais elle souligne le fait que les médias sont politisés ; en effet, selon le *Rapport de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne au Liban* (2009):

Si le système médiatique dans son ensemble permet aux citoyens Libanais d'accéder à une pluralité de perspectives politiques, les médias considérés individuellement ont tendance à s'aligner politiquement, à quelques très rares exceptions près. Par conséquent, ce n'est qu'en présence de plusieurs médias que les Libanais peuvent être en mesure d'équilibrer l'information politique. Et d'ajouter que la liberté d'expression a été généralement respectée au cours de la période de campagne. Aucune restriction significative de la liberté de circulation ou d'accès aux informations à l'encontre des journalistes n'a été relevée.

Dans un communiqué publié après sa mission au Liban en Octobre 2009, le directeur de l'IPI David Dadge a déclaré que :

Bien qu'il existe de nombreuses excellentes organisations des médias au Liban, la politisation des médias signifie que, trop souvent, les journalistes sont contraints de choisir entre leur désir naturel de crédibilité et de leur fidélité à un organe de presse. Tous ceux qui cherchent à influencer les médias doivent se rendre compte que la politisation des médias

favorise seulement les préjugés qui existent au sein de la société libanaise et que le meilleur moyen de surmonter ces préjugés, c'est de permettre à la presse libre et indépendante de diffuser des nouvelles vraies et équilibrées.

Selon l'IPI, les médias suivant des lignes politiques et sectaires ont contribué à approfondir les divisions entre les citoyens ; ces derniers ne retiennent, dans la plupart des cas, que les informations qui les intéressent ou qui les concernent.

VII-2-2-2- Le communautarisme comme critère de traitement de l'actualité

Le mécanisme de sélection et de traitement des messages est également déterminé par les contraintes internes et externes de l'environnement de l'entreprise de presse, telles que « *les composantes politiques, économiques, sociologiques, culturelles, etc.* » (Mathien, (1989) repris par Abou Zeid, (2007)). A ces composantes l'on ajoute dans le cas du Liban, pays pluriconfessionnel dont le régime politique se fonde sur le principe de la coexistence des différentes communautés et leur partage du pouvoir, la composante religieuse. Pour être plus précis, l'on opte pour le terme « *confession* » et la notion du « *confessionnalisme* », dans la mesure où le régime libanais n'est pas un régime théocratique, mais c'est tout le système social qui est structuré autour des critères d'appartenance religieuse. De là, il est inconcevable au Liban de traiter des grandes causes du pays et de la société sans se référer aux positions des différentes communautés, représentées notamment par leurs chefs spirituels et par leurs leaders politiques. Depuis le consensus « *ni Est, ni Ouest* » sur lequel s'est fondée la République libanaise indépendante en 1943, la dichotomie islamo-chrétienne accompagne toute question d'envergure et constitue un angle de traitement préconçu et attrayant pour le débat public (Abou Zeid, 2007).

Placé dans son environnement spécifique, l'entreprise médiatique privilégie les messages se référant à son contexte et aux préoccupations de ses lecteurs. Les grands thèmes sont ancrés dans tout ce qui constitue et fait l'évolution d'un territoire. Au Liban, tout ce qui se rapporte aux communautés à leurs intérêts ou à leurs prérogatives est hautement médiatisé. La question communautaire avec tout ce qui s'y rapporte est un critère primordial de la sélection de l'information et de sa hiérarchisation. Dans le quadrillage du champ social qu'opèrent les

médias, le communautarisme constitue un secteur mobilisateur. Mais à l'intérieur de ce champ – le communautarisme – un autre quadrillage est opéré, selon les confessions, et l'emplacement du média par rapport à la zone géographique et au public destinataire. Les nouvelles à caractère chrétien intéresseront plus les chaînes de télévision à cible chrétienne et vice versa. L'on constate donc l'importance du facteur communautaire pour les médias libanais, non pas seulement comme matière de nouvelles et sources d'information, mais comme cadre d'analyse, des événements à traiter (Abou Zeid, 2007).

Ainsi, pour toute question d'ordre national s'impose de toute évidence les opinions et positions des chefs religieux. Le Patriarche maronite considéré comme le premier leader maronite tout au long de la période d'après Taëf, vu l'absence des principaux leaders politiques de la communauté, a constitué un cas particulier. Il représentait pour les médias une source d'information principale, tous les organes d'information ont un reporter désigné auprès du Patriarcat ou en dépêchent un de manière quotidienne pour couvrir l'actualité de ce haut lieu chrétien, et ce au même titre que pour les institutions publiques à savoir les trois premières magistratures du pays.

Le grand rôle qu'exercent les hommes de religion au Liban et leur influence auprès des fidèles des différentes communautés forcent les médias à chercher leurs avis et leurs positions, et font d'eux une source et une matière d'information permanente. Toutes leurs actions, tous leurs faits et toutes leurs paroles sont systématiquement rapportés et commentés par les organes d'information. L'homélie du dimanche pour les Chrétiens et les prêches du vendredi pour les Musulmans constituent une matière principale pour les journaux et les émissions d'information à la télévision. « *Les médias fonctionneraient ainsi comme des supports du spectacle du pouvoir communautaire et participeraient par là à son renforcement en montrant son « utilité » et sa présence* » (Abou Zeid, 2007). La couverture systématique, par les médias libanais, des activités des autorités religieuses participe à l'enracinement d'une tradition médiatique relevant de la communication communautaire plus que de l'information. La concurrence entre les médias fait que le processus de sélection peut être envisagé sous l'angle du phénomène de mimétisme, même si les professionnels des médias considèrent qu'ils ne font que couvrir l'actualité. En fait, l'entrée sur le marché audiovisuel des chaînes privées, nées toutes de considérations politico-

confessionnelles pour défendre les intérêts et les options des différentes communautés, a généralisé le phénomène de la médiatisation des instances religieuses (Abou Zeid, 2007).

VII-2-3- Le cadre juridique applicable aux médias pendant la période électorale

Au Liban, la liberté d'expression et de la presse est garantie par l'article 13 de la Constitution. L'espace audiovisuel libanais et la presse sont par ailleurs régis par la loi sur la diffusion radiophonique et télévisée (1994) et la loi sur la presse (1962). Ces lois interdisent la publication de documents susceptibles de mettre en danger la sécurité nationale, l'unité nationale ou les frontières internationales, ou qui insultent les hauts dirigeants Libanais ou les chefs d'État étrangers.

Concernant la loi électorale qui concerne notre étude, elle contient des dispositions régissant la couverture des élections par les médias. Dans son rapport sur les élections législatives de 2009, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban explique que :

La réglementation des médias s'applique également à la publicité payante ainsi qu'à la partie rédactionnelle. La presse écrite et les médias audiovisuels sont tenus d'appliquer les mêmes conditions à toute forme de publicité politique. En outre, l'espace publicitaire politique doit être clairement identifiable et mentionner le parti concerné. Les médias audiovisuels publics ou privés sont tenus d'assurer une couverture équilibrée et impartiale. La loi électorale stipule par ailleurs que les médias audiovisuels, ainsi que les candidats et leur liste, doivent s'abstenir de toute diffamation, de tenir un discours provocateur et de diffuser tout programme de nature à susciter la division et à inciter à la violence. Les résultats de sondages d'opinion et la publicité politique ou électorale sont désormais interdits de publication dans les médias audiovisuels de la veille du scrutin à la fermeture des bureaux de vote. (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Nous verrons, un peu plus loin dans notre projet de recherche, que ces dispositions régissant la couverture des élections dans les médias n'ont pas été respectées.

VII-2-4- L'impact des médias

Le rôle des médias au Liban va en crescendo dans la vie politique. Déjà du temps de la guerre, toutes les parties étaient conscientes du poids de cette arme indispensable pour gagner la bataille et se sont lancées dans la fondation de médias audiovisuels. Aujourd'hui aussi, tous ceux qui ont des projets politiques comptent sur leurs propres moyens d'information pour promouvoir leurs programmes et leurs idées. Les médias font aujourd'hui intrinsèquement partie de la notion même de démocratie pluraliste. Leur place a augmenté dans la vie politique ; ils en sont devenus un enjeu principal, sans que l'on puisse dire pour autant que leur influence est devenue décisive dans le choix électoral. Selon Mirna Abou Zeid dans sa thèse de doctorat sur les « *Crises et perspectives de l'information au Liban – Le poids du confessionnalisme sur les médias 1990-2002* » ;

La légitimité cathodique vient renforcer la légitimité populaire et quelquefois la justifier. Mais nous sommes encore loin du temps où la médiatisation constitue le critère dominant dans la formation de la classe politique dirigeante. Les critères ou les conditions d'une carrière politique au Liban demeurent en rapport direct avec le système sociopolitique communautaire et tribal. Le danger de la médiatisation consisterait plutôt dans l'exacerbation des conflits et dans le climat tendu qu'elle maintient.

VII-2-4-1- Exemple de l'impact des médias durant Taëf

La constitution de Taëf a précisé que la liberté de la presse est sacrée tant qu'elle sert les revendications de l'union nationale et de la coexistence. Toutefois, selon Abou Zeid (2007), le fait d'associer la liberté de presse à n'importe quelle orientation politique est une aliénation en lui-même. Cette chercheuse s'est d'ailleurs demandée comment définir la notion de coexistence et qui serait l'instance responsable qui pourrait la définir ?

Sous l'époque de Taëf, le champ d'action des médias libanais était encadré par des repères tacites connus des gens du secteur. Aux restrictions traditionnelles faites aux médias imprimés de ne point s'en prendre au Président de la République libanaise et à ses homologues arabes et étrangers, viennent s'ajouter d'autres limites. Les transgresser impliquait un bouleversement politique et entraînait des sanctions très poussées. Ces repères constituaient le seuil de sécurité

au-dessous duquel le jeu des apparences démocratiques et de liberté d'expression pouvait suivre son cours (Abou Zeid, 2007).

Abou Zeid (2007) énumère les restrictions suivantes :

- Le régime communautaire, les médias étaient tenus par la loi de ne pas provoquer les dissensions confessionnelles.
- Les relations libano-syriennes, ce qui signifiait « *escamoter tout esprit critique à l'égard de ce sujet et de la gestion des rapports bilatéraux* ».
- La résistance à l'occupation israélienne, « *de manière à ne pas affaiblir la mobilisation populaire en faveur du Hezbollah particulièrement, ainsi la question du coût national de cette politique et de son rendement était longtemps occultée du discours médiatique* ».

VII-2-4-2- L'impact des médias au cours de la campagne électorale 2009

Alors que les médias durant l'époque de Taëf qui s'étend de 1990 à 2005, étaient en crise, la situation a bien changé depuis 2005, année de turbulences politiques mais surtout date du retrait des troupes syriennes du territoire libanais.

Au cours de sa mission au Liban en octobre 2009, l'IPI a évoqué, en effet, un paysage médiatique particulièrement vivant et pluriel, toutefois accompagné de « *divisions profondément ancrées dans la société* » (IPI, 2009).

Cependant, le rapport relativise les progrès : « *C'est vrai que si on parle de meurtres ou d'emprisonnement de journalistes, la presse libanaise a fait des progrès ; mais les choses se compliquent lorsque l'on analyse la structure des médias au Liban. Les médias sont trop proches des partis politiques* » (IPI, 2009).

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban est du même avis, notamment en ce qui concerne le rapprochement entre les médias et les lignes politiques. Son rapport en parle :

Au cours de la campagne électorale (de 2009), bien que le système médiatique dans son ensemble ait offert aux citoyens libanais une variété de perspectives politiques, ces médias, de manière individuelle, ont eu tendance à suivre une ligne politique. Les dispositions de la

loi électorale sur la couverture médiatique des élections sont, dans leur ensemble, appropriées, puisqu'elles visent à assurer une couverture équilibrée et un accès juste pour tous les candidats, mais certaines règles mériteraient d'être clarifiées, notamment quant à savoir si les règles doivent s'appliquer à l'ensemble des médias alors que certaines d'entre elles concernent exclusivement les médias audiovisuels.

Nous avons vu, dans cette partie, que la culture informationnelle au Liban repose sur deux critères essentiels : la politisation des médias qui montre que les citoyens libanais suivent les informations diffusées par les médias ayant la même vision politique qu'eux ; et le communautarisme des quotidiens, des stations de radio et des chaînes de télévision qui accordent le plus d'importance aux nouvelles qui correspondent à la communauté à laquelle ils « *appartiennent* ». Certes, la liberté d'expression est garantie par la loi libanaise et les médias au Liban sont pluralistes et diversifiés, toutefois le secteur informationnel est souvent passé par des crises, notamment lorsque le pays passait par des crises politiques. Les médias sont donc interdépendants de la politique au Liban comme l'affirment l'IPI et la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban. Ils sont, par conséquent très affectés par le communautarisme vu que le système libanais est confessionnel, sans pour autant être théocratique comme le souligne Mirna Abou Zeid (2007).

VIII- Le contexte des élections législatives de 2009

Il est important, pour pouvoir étudier la communication politique des élections législatives de 2009, en particulier l'étude des discours des chefs des deux partis politiques choisis (à savoir le Courant du Futur et le Hezbollah) qui fera l'objet de la troisième partie de notre thèse de doctorat, de voir le contexte des élections en question et surtout les événements qui ont précédé cette échéance afin de comprendre dans quel cadre se situent les discours.

Le rapport final sur les élections législatives du 7 juin 2009 de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban explicite de manière très claire et très objective les circonstances dans lesquelles se sont déroulées les élections législatives de 2009 ainsi que les étapes les plus importantes au niveau politique et sécuritaire qui ont eu lieu entre les élections de 2005 et celles de 2009. Cette partie nous permettra de comprendre les grandes lignes des discours politiques des leaders politiques.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban présente les circonstances de notre cas pratique de recherche comme suit :

Les élections législatives de 2009 sont les cinquièmes organisées depuis la fin de la guerre civile en 1990. Le Liban a connu une décennie mouvementée, avec tout d'abord le retrait d'Israël du Liban du Sud en 2000, l'adoption de la résolution 1559 par le Conseil de Sécurité des Nations unies en septembre 2004, le retrait de la Syrie en avril 2005 après l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri le 14 février de la même année, et enfin le conflit Israélo-Libanais de l'été 2006, qui a débouché sur l'adoption de la résolution 1701 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Nous allons revenir sur les événements qui se sont déroulés entre les élections de 2005 et les élections de 2009 avant de consacrer une petite partie aux circonstances des élections de 2009.

VIII-1- L'historique des évènements entre les élections législatives de 2005 et celles de 2009

VIII-1-1- Les évènements de 2005

L'assassinat de l'ex-Premier Ministre Rafic Hariri le 14 février 2005 a déclenché la « *Révolution du Cèdre* » qui a condamné l'attentat et exigé le retrait des troupes syriennes. Cette révolution née d'un long processus d'opposition à ce qui a été considéré comme étant « *l'occupation* » syrienne du territoire libanais, armée et institutions de l'Etat incluses, a atteint son paroxysme le 14 mars 2005 lorsqu'une foule immense a « *envahi* » les rues de Beyrouth pour réclamer que les auteurs de ce crime et des autres attentats soient punis et que la Syrie se retire du Liban réclamant la liberté, la souveraineté et l'indépendance du pays des Cèdres. Le résultat fut la démission du gouvernement prosyrien le 28 février 2005, le retrait du dernier soldat syrien du territoire libanais le 26 avril 2005, et la mise en place d'une Commission d'enquête internationale indépendante issue de la résolution 1595 du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée le 7 avril 2005. Une résolution suivie de plusieurs autres qui aboutiront à l'établissement d'un tribunal international spécial pour le Liban suite à une demande officielle envoyée par le gouvernement libanais à l'ONU le 13 décembre 2005, le lendemain de l'assassinat de Gebran Tueni, journaliste et homme politique libanais (Mounzer, 2007). Un autre mouvement a, de même eu lieu le 8 mars 2005, soit une semaine avant la manifestation du *14 mars*. Ce mouvement consistait à se manifester pour « *remercier la Syrie d'avoir été aux côtés du Liban durant les moments les plus difficiles* ». Ces rassemblements ont été à l'origine d'une polarisation entre deux blocs politiques : l'alliance du *8 mars*, qui formait l'opposition, et l'alliance du *14 mars*, qui constituait la majorité (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Les élections législatives prévues par la Constitution libanaise ont eu lieu dans les délais, c'est-à-dire tous les dimanches du 29 mai au 19 juin 2005 caractérisées par une alliance quadripartite entre les principaux acteurs de l'alliance du *8 mars* (Amal et Hezbollah) et des forces du *14 mars* (Courant du Futur et Parti socialiste progressiste) dans plusieurs circonscriptions électorales. Ces élections ont débouché sur la formation d'un gouvernement dirigé par Fouad Siniora, un pilier du Courant du Futur dont Rafic Hariri était le fondateur. Quant aux partis chrétiens, ils faisaient, pour la plupart, partie du *14 mars*. Toutefois, après les élections, le Courant patriotique

libre a changé de camp. Nous verrons, un peu plus loin dans notre recherche, un bref descriptif de chaque parti politique qui fera l'objet de notre étude.

VIII-1-2- Les évènements de 2006

Cette nouvelle étape de la vie politique libanaise n'a pas eu l'occasion de durer longtemps avant qu'un nouveau fait accompli ne s'impose. En effet, l'évènement qui a le plus marqué l'année 2006 reste, sans aucun doute, le conflit armé de 34 jours d'été entre le Hezbollah et les forces israéliennes. Cette guerre n'a pris fin qu'à travers la résolution 1701 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies le 11 août 2006.

La résolution « a demandé une cessation des hostilités, permis la mise en œuvre d'un cessez-le-feu, exigé le désarmement des groupes armés et décidé d'acroître les effectifs de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) dans le Liban du Sud (ce qui a été possible grâce à une mobilisation importante de contingents européens) » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Ce conflit a provoqué la mort de plus de 1300 civils libanais, le déplacement de plus d'un million de Libanais, une destruction importante des infrastructures et même de l'aéroport international de Beyrouth (portant aussi le nom de Rafic Hariri depuis son assassinat) et la contamination du Liban-Sud par des sous-munitions et des engins non explosés.

À la suite du conflit, la situation politique s'est détériorée à l'intérieur du pays opposant deux perceptions du conflit de juillet-août 2006, certaines parties libanaises ayant accusé le Hezbollah d'avoir incité l'Etat Hébreu à déclencher un conflit de grande envergure d'une part, et les membres du parti de Dieu et leurs alliés considérant qu'Israël avait déjà préparé la guerre et n'attendait qu'un prétexte pour la déclencher d'autre part. Cette dualité a conduit à la démission, en novembre 2006, de six ministres de l'opposition, tous chiites, du gouvernement Siniora (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009), et a un sit-in ayant duré de décembre 2006 à mai 2008 dans le Centre-ville de Beyrouth cher aux sunnites (parce que sa reconstruction était le projet principal de Rafic Hariri).

VIII-1-3- Les évènements de 2007

Ainsi, l'année 2007 a assisté à un sit-in qui a bloqué l'activité économique d'un grand nombre d'investisseurs libanais et étrangers. En effet, les partis de l'opposition (les forces du 8 mars et le Courant patriotique libre de Michel Aoun) ont envahi le centre de Beyrouth avec trois revendications essentielles : la démission du gouvernement, la formation d'un gouvernement d'union nationale et la tenue d'élections législatives anticipées. Selon la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban (2009), cette année fut caractérisée « *par une polarisation accrue entre les blocs de la majorité et de l'opposition et des éruptions de violence sporadiques entre leurs partisans* ».

VIII-1-4- Les évènements de 2008

L'année 2008 fut critique et les évènements du mois de mai auraient pu facilement conduire à une guerre civile si certains Etats n'avaient pas interféré pour arrêter le conflit interne où les armes ont été utilisées. Les faits de cette année sont objectivement repris par la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban dans son rapport final sur les élections législatives du 7 juin 2009 :

En mai 2008, le gouvernement a pris deux décisions. Il a exigé le démantèlement du réseau de communication privé du Hezbollah (que le parti a justifié par des raisons de sécurité) et la démission du chef de la sécurité de l'aéroport. En réaction, les forces de l'opposition ont lancé un appel à la grève générale et à la désobéissance civile, avec pour conséquence des affrontements armés et un regain de violence à Beyrouth et dans d'autres régions du pays. Afin d'éviter que le pays ne sombre à nouveau dans une guerre civile, une conférence de dialogue national libanais s'est tenue à Doha entre le 16 mai et le 21 mai 2008, avec la participation des responsables politiques Libanais, qui se sont engagés à mettre un terme à la crise politique et à soutenir les principes consacrés par la Constitution Libanaise et prévus par l'accord de Taëf.

L'accord de Doha a ouvert la voie à l'élection du général Michel Sleiman à la Présidence de la République, à la formation d'un gouvernement d'union nationale, composé de trente ministres, dont seize de la majorité, onze de l'opposition et trois désignés par le Président,

ainsi qu'à l'adoption du découpage électoral prévu par la loi de 1960 et la division de Beyrouth en trois circonscriptions. Au cours de la conférence, les parties ont également convenu de soumettre au Parlement pour examen et discussion les dispositions relatives à la réforme électorale prévues par le projet de loi élaborée par la Commission nationale sur la loi électorale présidée par M. Fouad Boutros. La nouvelle loi électorale, selon l'accord de Doha, se fondait sur les circonscriptions prévues par la loi électorale de 1960 et sur une division de Beyrouth en trois circonscriptions. En septembre 2008, le Parlement a adopté la nouvelle loi électorale, sans toutefois retenir l'ensemble des recommandations formulées par la Commission Boutros.

Avec la nouvelle loi électorale sur laquelle se sont mis d'accord les deux camps du conflit, les résultats des élections étaient connus d'avance à quelques différences près. Très peu de changements étaient prévus. En effet, il s'agissait de préserver « *l'équilibre entre les deux camps* », de maintenir « *le rapport de force* » (Rapport Crisis Group n°87, juin 2009).

VIII-1-5- Les évènements de 2009

En 2009, mis à part les élections législatives qui ont constitué la priorité de la vie politique libanaise, un comité a été constitué pour discuter notamment la « *stratégie de défense nationale* », censée répondre aux préoccupations concernant l'armement du Hezbollah. D'ailleurs, ce sujet a constitué une partie importante des campagnes électorales des différents partis et des discours des leaders politiques que nous verrons dans la partie suivante consacrée à l'analyse des discours des principaux chefs de partis. Aucune décision importante n'a été prise depuis lors. Une septième réunion de la Conférence de Dialogue National s'est tenue peu avant les élections, le 1er juin 2009. Le Président de la République Michel Sleiman et les partis politiques se sont mis d'accord sur la nécessité d'organiser les élections dans un environnement libre et serein et d'attendre le résultat des élections et d'entamer la table du dialogue en fonction de ses résultats (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

VIII-2- Le élections législatives de 2009

Le Liban a assisté à plusieurs nouveautés lors des élections législatives de 2009 par rapport à celles de 2005 ; notamment en ce qui concerne la loi électorale adoptée et la création de la Commission de Supervision de la Campagne électorale (SCEC). Nous étudierons donc, dans cette partie, le rôle de la SCEC, la procédure d'inscription des candidats, le décompte des voix, l'annonce des résultats et la synthèse politique des résultats des élections. Toutefois, nous commencerons par l'étude du contexte géopolitique dans lequel se sont déroulées les élections législatives de 2009 et nous en ressortirons l'importance de ces élections en particulier.

VIII-2-1- Le contexte géopolitique des élections législatives libanaises de 2009

Lorsqu'il s'agit d'expliquer le contexte géopolitique des élections législatives libanaises de 2009, le Général Elias Hanna²⁵, insiste pour commencer par expliquer le « *modèle des trois cercles* », parce que la situation au Liban ne peut être dissociée du contexte régional et international. Selon lui, c'est en fonction du contexte politique, économique et social international que le contexte régional puis local est affecté (voir figure 9). « *Nous ne pouvons pas parler des élections de manière séparée du contexte régional et international* ».

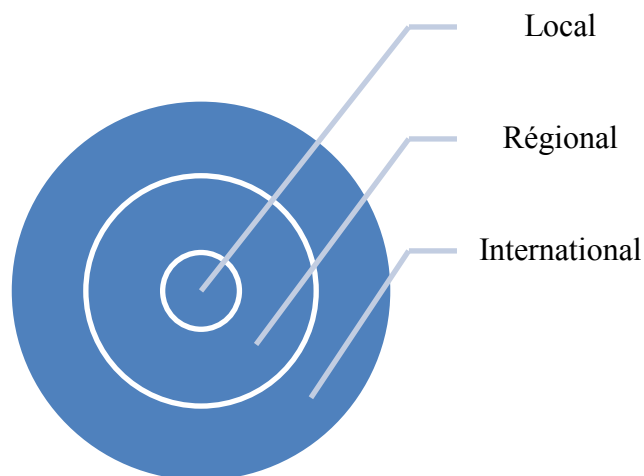


Figure 4: Le « *modèle des trois cercles* » tel que dessiné par le Général Elias Hanna.

²⁵ Entrevue Général Elias Hanna (Professeur de Géopolitique) - Lundi 12 septembre 2011 – 13h30 - Lina's - ABC Dbayeh

En effet, le contexte des élections de 2009 est différent de la normale, parce que l'international est venu se placer au niveau régional lorsque les Etats-Unis se sont installés en Irak (140 000 soldats américains) depuis 2003, ce qui a fait que l'influence directe sur le Liban a été plus importante, puisque les Etats-Unis, étant en Irak, sont devenus les voisins de la Syrie, de l'Iran et de l'Arabie Saoudite. Ainsi, le cercle international est confondu avec le cercle régional car les Etats-Unis se trouvent en Irak, le « *centre de gravité de la région* ». Sans oublier que les Etats-Unis sont les alliés de l'Arabie Saoudite contre la Syrie et l'Iran (notamment avec le projet nucléaire de ce dernier) et que les Etats-Unis soutiennent constamment Israël (avec des tentatives de médiation) dans le conflit Israélo-palestinien qui avait assisté à un pic avec la guerre de Gaza fin 2008-début 2009.

Quant au contexte purement régional, plusieurs points seraient à prendre en considération :

- Il y a un axe de la Résistance depuis 1982-1983 entre la Syrie, l'Iran, le Hezbollah et le Hamas par extension.
- L'Egypte est marginalisée depuis les accords de Camp David en 1978 qui fut le premier traité de paix entre Israël et un pays arabe.
- Les Palestiniens sont divisés aux niveaux géographique (Gaza et Bande Ouest), démographique (deux entités différentes), politique (négociations diplomatiques et résistance armée) et idéologique.
- Les Arabes alliés des Etats-Unis, notamment l'Arabie Saoudite, ont perdu l'Irak qui était un pays tampon et qui assurait l'équilibre régional et le rempart entre l'Iran d'une part et l'Arabie Saoudite et les pays du Golfe d'autre part.
- L'ascension de la Turquie non-arabe qui cherche à jouer un rôle plus important dans la région du Moyen-Orient.
- Israël est de plus en plus marginalisé vu le déclin de son importance stratégique pour les Etats-Unis étant donné qu'ils sont dans la région à travers l'Irak.

Au niveau local, l'importance du Liban réside dans le fait qu'il comporte tous les critères des problèmes du Moyen-Orient dont : les réfugiés palestiniens, le terrorisme (combats de Nahr el Bared dans le Nord du pays en 2006), l'axe de la Résistance à travers le Hezbollah, des frontières avec Israël et la Syrie. « *Donc le Liban est une extension. Qui contrôle le Liban contrôle*

l'équilibre du pouvoir. C'est dans ce contexte que les élections de 2009 ont eu lieu : la bataille a eu lieu entre le 8 mars et le 14 mars sur « qui contrôle le Liban ? » selon Hanna.

Le *Rapport Moyen-Orient n°87* de Crisis group expose le même contexte de manière un peu différente en évoquant les intérêts de chaque pays régional ou occidental au Liban durant la période électorale de 2009. En effet, ce rapport, tout en relatant clairement que « *les divisions internes s'articulent, comme toujours, aux tensions régionales et aux ingérences d'acteurs extérieurs* » met en évidence plusieurs points importants que nous pouvons diviser en trois parties essentielles :

VIII-2-1-1- Apaisement du climat régional et international envers le Liban

Selon ce rapport, les tensions se sont un peu apaisées après les accords de Doha en 2008 qui ont permis d'arrêter les conflits armés à l'intérieur du pays et ont mis en place une sorte de feuille de route à court et moyen termes ; notamment accompagnée d'un rapprochement syro-saoudien, et d'une amélioration des relations syro-libanaises, avec l'élection du Président libanais Michel Sleiman et sa visite en Syrie peu après son élection. Au niveau international, cet apaisement fut manifesté par un changement de stratégie de l'administration américaine vis-à-vis de Damas et Téhéran pour aller vers plus d'ouverture et une intention de dialogue, et par une modification de la politique française au Liban vers plus de neutralité (Crisis Group, n°27, 2009).

VIII-2-1-2- Prise de position des pays régionaux et occidentaux à l'approche des élections

Toutefois, cette situation n'a pas duré longtemps. Avec l'approche des élections législatives, les déclarations publiques montraient un renforcement de positions des uns envers les autres (entre le 8 mars et le 14 mars) (Crisis Group, n°87, 2009).

En effet, les Etats-Unis, la Syrie et l'Iran, ont fait des déclarations claires quant à leurs prises de positions :

- Les Etats-Unis étaient tellement inquiets que le résultat des élections soit en faveur du 8 mars et plus particulièrement du Hezbollah que non seulement l'ambassadrice des Etats-Unis au Liban assistait au lancement de campagne du 14 mars mais que la secrétaire d'Etat Hillary Clinton et le vice-président Joseph Biden se sont rendus chacun à son tour au Liban pour soutenir les « voix de la modération » du 14 mars (Crisis Group, n°87, 2009).
- La Syrie a joué la stratégie de la neutralité ce qui a renforcé la position du 8 mars face à leurs adversaires selon lesquels le régime syrien s'interférait dans les affaires libanaises. Toutefois, nombreux sont les hommes politiques libanais et étrangers qui affirment que la Syrie a aidé ses alliés en vue d'une victoire électorale malgré le fait que pour cette dernière, le gouvernement d'unité nationale serait la meilleure solution au Liban même si le 8 mars gagne les élections afin de ne pas « répéter l'expérience du Hamas » tout en considérant que le 14 mars a eu l'opportunité de gouverner, qu'il a échoué et qu'il devrait désormais « connaître ses limites » (Crisis Group, n°87, 2009)²⁶.
- L'Iran a tenté de s'effacer durant la campagne électorale libanaise, justement pour éviter que ses alliés soient accusés par le 14 mars d'être affiliés à des idéologies étrangères au Liban. Cependant, à quelques jours du scrutin, le Président Mahmoud Ahmadinejad n'a pas pu se retenir de dire, en réponse à une question d'un journaliste lors d'une conférence de presse, que « la victoire de l'opposition renforcerait la résistance par la constitution de nouveaux fronts et modifierait ainsi l'équilibre dans la région »²⁷ (Crisis Group, n°87, 2009).
- En réponse au président iranien, le ministre israélien de la Défense, Ehud Barak, déclare que « la victoire de Hezbollah aux élections nous accordera une liberté d'action que nous n'avions pas en juillet 2006. Si le Hezbollah remportait les élections, le Liban s'exposerait plus que jamais à la puissance de l'armée israélienne »²⁸ (Crisis Group, n°87, 2009).

²⁶ Entretiens de Crisis Group, deux responsables syriens, Damas, 31 mars et 14 mai 2009.

²⁷ L'«Orient-Le Jour», 27 mai 2009.

²⁸ L'«Orient-Le Jour», 28 mai 2009.

Le rapport de *Crisis group* expose de même un fait qui est connu des Libanais mais qui est difficile à prouver d'où l'incapacité de la Commission de Supervision de la Campagne électorale (SCEC) responsable de la supervision des dépenses électorales et des médias au Liban à trancher en matière de financement des campagnes électorales: « *Tout porte à croire que le Hezbollah mobilise une aide iranienne considérable dont il profite déjà en temps normal, tandis que l'Arabie Saoudite distribue elle aussi ses largesses à ses alliés du 14 mars* » (Crisis Group, n°87, 2009).

VIII-2-1-3- Les parties libanaises se vantent de leurs alliances hors-frontières

Que ce soit pour le *8 mars* ou pour le *14 mars*, les deux camps ont inséré les prises de positions régionales et internationales dans leurs campagnes électorales. Alors que le Courant du Futur « *utilise la visite du vice-président américain comme argument de campagne* », le Hezbollah « *vante les qualités de son alliance avec Damas et Téhéran* » (Crisis Group, n°87, 2009).

Les parties libanaises lient même les enjeux des élections législatives aux projets régionaux et internationaux, selon le Crisis Group n°87 (2009) :

Des analystes proches du *8 mars* insistent par exemple sur la nécessité d'endiguer une stratégie américaine visant à affaiblir l'Iran, afin d'éliminer le dernier adversaire sérieux d'Israël dans la région. Pour le *14 mars*, remporter la bataille électorale revient à prévenir un retour à l'hégémonie syrienne et repousser un péril chiite grandissant, deux impératifs qui font écho aux objectifs de leurs alliés à Washington et dans le monde arabe.

Si nous revenons au modèle des trois cercles, il semblerait que le cercle local est presque absent. Même les parties libanaises ont sorti les élections du cadre libanais pour qu'il ne devienne qu'une bataille régionale (si nous considérons, comme l'a expliqué le Général Elias Hanna, que les Etats-Unis se trouvent aussi dans le cercle régional à travers leur présence en Irak) sur le sol libanais à travers un processus démocratique qui pourrait déterminer quelle vision du monde gagnerait : celle de l'Iran chiite et de son allié politique la Syrie ou celle de l'Arabie Saoudite sunnite alliée des Etats-Unis dans la région ? Ou encore, pour revenir à la question du Général Hanna : « *qui va contrôler le Liban ?* »

Les élections législatives de 2009 ont donc eu lieu dans un conflit géopolitique international et régional, dont les conséquences sont locales. C'est dans ce contexte que le conflit sunnito-chiite qui est ancien, selon Hanna, est réapparu. En effet, l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, leader sunnite, en 2005 a remis le conflit confessionnel sur la table, surtout que durant la période électorale, le Der Spiegel, journal allemand, a évoqué dans un article l'implication du Hezbollah chiite dans l'assassinat de Hariri²⁹. Durant les élections de 2009, contrairement aux élections précédentes, deux camps étaient bien déterminés : les sunnites d'une part, vu que le moteur du *14 mars* c'est le Courant du Futur, les chiites de l'autre, vu que le moteur du *8 mars* c'est le Hezbollah et les chrétiens de part et d'autre, les druzes de même³⁰.

VIII-2-1-4- Le conflit sunnito-chiite

Depuis la création du Grand Liban, la dualité a toujours été entre chrétiens et musulmans. D'ailleurs le Pacte national de 1943 qui stipule la division des postes publics de manière équivalente entre chrétiens et musulmans et la guerre civile confessionnelle qui a opposé chrétiens et musulmans le prouvent. Qu'est-ce qui a changé la face du conflit chrétien-musulman devenu sunnito-chiite ?

Selon Vivi Kefala dans son livre sur *L'Evolution du Liban, les facteurs déterminants* (2011) :

L'utilisation politique de l'islam par des régimes moyens-orientaux dits modérés, encouragée également par les Etats-Unis, comme un moyen efficace d'endiguement politique des idéologies dites progressistes, fait de cette religion un facteur inextricablement lié aux développements locaux et régionaux. Dans ce contexte, la montée de l'islam politique, depuis le début des années 90 notamment, a eu une profonde influence sur le pays du Cèdre, sa persée étant facilitée tant par le communautarisme religieux, déjà bien enraciné, que par le problème de l'occupation du Sud-Liban par Israël. Ces deux phénomènes sont donc liés par une étroite relation de causalité, qui a vivement marqué

²⁹ Follath Erich, « Breakthrough in Tribunal Investigation: New Evidence Points to Hezbollah in Hariri Murder », Spiegel online 2009, <http://www.spiegel.de/international/world/0,1518,626412,00.html>

³⁰ Entrevue Général Elias Hanna - Lundi 12 septembre 2011 – 13h30 - Lina's - ABC Dbayeh et Entrevue Charbel Maroun (Rédacteur en chef) - Mardi 20 septembre 2011 – 8h30 - Voix du Liban (Radio) – Achrafieh – Beyrouth

l'itinéraire du Liban ainsi que ses choix politiques, souvent forcés, situé qu'est ce pays au cœur d'une région conflictuelle et dans le voisinage immédiat de deux pays ennemis et puissants : Israël et la Syrie.

Ainsi, le visage du conflit aurait changé depuis la fin de la guerre civile marquée par l'Accord de Taëf en 1989. Ce changement, moins récent que l'on pourrait le croire, serait aussi largement lié à un soutien financier régional comme l'affirme Remy Delage (2007) lorsqu'il parle des nombreux « événements structurels de l'histoire politique régionale et internationale permettant d'expliquer cette radicalisation des conflits interconfessionnels » en évoquant les facteurs de mobilisation externes. Pour cet auteur :

Le soutien financier de puissances étrangères comme l'Iran ou l'Arabie Saoudite a exacerbé la concurrence entre groupes radicaux chiites et sunnites (...). Ce jeu dialectique des facteurs internes et externes de mobilisation permet donc d'appréhender la complexité de ce conflit, qui perdure encore aujourd'hui sous d'autres formes mais dont les origines sont bien ancrées localement et sociologiquement.

Ce soutien financier existe depuis bien longtemps au Liban vu que d'une part, le Hezbollah s'est officiellement déclaré « Résistance islamique au Liban » depuis 1982 soutenu par l'Iran qui cherchait à avoir une étendue dans la région après la Révolution islamique iranienne de 1979 et pour lequel les agressions israéliennes furent une très bonne raison pour étendre son activité et gagner de l'ampleur sur le territoire libanais ; et que d'autre part, Rafic Hariri a fait son entrée politique au Liban en 1989 à travers les Accords de Taëf³¹ signés en Arabie Saoudite qui ont mis fin à la guerre civile libanaise. Ces accords dont il était le médiateur grâce à ses relations de longue date avec le régime saoudien, lui ont donné l'occasion en or d'accéder au poste de Premier ministre avec le soutien de l'Arabie Saoudite et la bénédiction de la Syrie à l'époque étant donné que les Accords de Taëf ont expressément donné à la Syrie une sorte de tutorat sur le Liban. Selon les Accords de Taëf:

Compte tenu du fait de la nature des relations fraternelles qui lient le Liban à la Syrie, les forces syriennes aideront, qu'elles en soient remerciées, les forces légales libanaises à

³¹ Accords de Taëf aussi connu sous le nom de « Document d'Entente Nationale ».

étendre l'autorité de l'Etat libanais dans un délai maximum de deux ans après la ratification du document d'Entente Nationale, l'élection du président de la République, la formation du Gouvernement d'Entente Nationale, et l'adoption des réformes politiques par la voie constitutionnelle.

A la fin de cette période, les deux gouvernements, le gouvernement syrien et le gouvernement libanais d'Entente Nationale, décideront du redéploiement des troupes syriennes dans la région de la Békaa et à l'entrée de la Békaa-Ouest à Dahrel-Baydar jusqu'à la ligne reliant Hammana, Mdeireje et Ayn Dara, et si, la nécessité l'exige, dans d'autres points qui seront déterminés par un comité militaire commun libano-syrien. L'accord entre les deux gouvernements déterminera la dimension et la durée de la présence des troupes syriennes dans les régions évoquées plus haut, et la définition des rapports entre ces forces et les forces de l'Etat libanais, le comité supérieur tripartite arabe étant disposé à aider les deux Etats à aboutir à cet accord s'ils le souhaitent tous les deux.

Toutefois, nombreux sont les analystes et journalistes politiques³² qui considèrent que bien que ce conflit soit ancien allant jusqu'aux ancêtres de la religion, c'est l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri qui a remis le conflit sunnito-chiite à la surface au Liban et dans la région. « (...) *Nous assistons à une nouvelle image du Liban, l'image d'un pays où les sunnites et les chiites s'affrontent et où les chrétiens se divisent entre ces deux camps (...)* » (Baydoun, 2007).

Dans une conférence sur « *Le conflit sunnito-chiite: Comment ce fléau a-t-il envahi le Liban?* » présentée lors du Deuxième Congrès de « *Arab Reform Initiative* » en Jordanie en avril 2007, Ahmad Baydoun, dit que le conflit sunnito-chiite remonte à la religion lorsque les musulmans se sont disputés sur le Khalife du Prophète Mohammad. Bien que ce conflit historique et religieux soit profond et ancien, il est quand même important de le signaler dans nos analyses de l'Histoire contemporaine vu qu'il revient à la surface avec chaque tension entre sunnites et chiites (El Sayyed, 2010).

³² Analystes et journalistes politiques dont le Général Elias Hanna, Jihad Bitar, Michel Hajji Georgiou, Charbel Maroun interviewés pour ce projet de recherche – Cf. annexes (entrevues).

Baydoun (2007) expose les différentes étapes qui ont fait que nous en sommes là aujourd'hui au Liban :

Le chiisme libanais a toujours été modéré, contrairement au chiisme iranien ou même irakien dans certains cas. La religiosité chiite au Liban était « normale » il y a environ trente ans dans la mesure où les fidèles pratiquaient leur religion chez eux (dans le sens où c'était une pratique individuelle non de groupe) et étaient très indulgents à l'égard des chiites non pratiquants.

Au début des années 1980, les pratiques iraniennes ont commencé à se faire voir chez la plupart des chiites libanais, des pratiques qui n'étaient pas communes dans la société libanaise, tel que la célébration de la cérémonie de Achoura qui a pris une ampleur nouvelle par exemple et la reprise des principes fondamentaux du chiisme tel que l'attente de la venue du Mahdi que l'on prônait à toute occasion (Baydoun, 2007). En effet, la Révolution islamique iranienne a eu énormément d'impact sur les groupes chiites, minoritaires et majoritaires, dans les pays arabes et islamiques (El Sayyed, 2010). C'est dans cette perspective que, selon Baydoun (2007), le Hezbollah a mis en place toute une organisation sociale: des écoles du nom du Mahdi, des groupes de scouts, etc. Toute une stratégie de communication a été suivie pour rassembler les fidèles, d'où la propagation de l'impact chiite jusqu'à avoir expressément pour référence un Etat basé sur le chiisme, ce qui n'a fait qu'approfondir les appréhensions.

Quant aux sunnites, à un certain moment donné, surtout durant la guerre de 1975, ils ont compté sur « l'Armée des sunnites » palestinienne pour leur protection. Ils ont profité de cette force pour pouvoir faire des négociations internes concernant les réformes demandées du régime libanais avant 1982. Le sunnite a ainsi considéré les organismes palestiniens armés comme étant l'armée des sunnites au Liban (Baydoun, 2007).

Toutefois, le conflit sunnito-chiite n'a pas atteint le stade des affrontements durant la période d'après-guerre étant donné que Rafic Hariri avait chapeauté la Résistance chiite. Les divisions entre sunnites et chiites au Liban ont commencé à se faire voir à partir de la Résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU et de la prolongation du mandat du Président de la République, le Général Emile Lahoud en 2004. Les divisions sont devenues de plus en plus claires avec

l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri en février 2005. Selon Baydoun (2007), cet assassinat fut considéré comme un attentat contre toute la communauté sunnite. Le retrait des forces syriennes des territoires libanais en avril 2005 n'ont fait qu'agrandir le fossé.

Le Hezbollah s'est ainsi vu obligé de s'assurer une place plus importante au sein du Parlement et du Gouvernement libanais afin de pouvoir protéger ses armes après le retrait syrien. Durant les élections de mai-juin 2005, des alliances électorales ont donc eu lieu entre le Hezbollah et le Courant du Futur (Mounzer, 2007). Cependant, de nombreux facteurs ont fait que les deux camps se sont totalement affrontés durant les élections de 2009, notamment les événements qui ont eu lieu entre les deux élections dont le conflit armé du 7 mai 2008 qui a conduit aux accords de Doha et la publication de l'article de Der Spiegel du 23 mai 2009 qui a été le premier magazine à évoquer l'implication du Hezbollah dans l'assassinat Hariri comme l'explique Charbel Maroun³³. Nous les verrons dans la partie suivante qui consiste à relever l'importance des élections de 2009.

Selon Charbel Maroun, il ne faut pas non plus oublier que le Liban est un miroir politique de la région. Saad Hariri serait un représentant de l'Arabie Saoudite au Liban, il représenterait la politique saoudienne sunnite au Liban tout comme le Hezbollah représenterait la politique iranienne au Liban. Il y aurait donc un projet saoudien sunnite représenté par Hariri et le *14 mars* et un projet iranien chiite représenté par Nasrallah et le *8 mars*. Ceci voudrait dire que lorsque les relations entre l'Arabie Saoudite et l'Iran se détériorent, ceci se reflète automatiquement au Liban.

Ainsi, durant les élections législatives libanaises de 2009, le sunnite a fait peur de la « *Wilayat el Fakih* », c'est-à-dire de la gouvernance iranienne chiite purement religieuse plus que des armes du Hezbollah. En contrepartie, toute la stratégie du Hezbollah consiste à dire que le projet sunnite est lié aux Etats-Unis et à Israël, donc il utilise aussi le facteur de la peur. Toutefois, selon Michel Hajji Georgiou³⁴, le conflit confessionnel sunnito-chiite est un paramètre. Il s'agit de voir que c'est un conflit sur la vision du Liban. Il ne faut pas oublier le conflit entre le *14*

³³ Entrevue Charbel Maroun (Rédacteur en chef) - Mardi 20 septembre 2011 – 8h30 - Voix du Liban (Radio) – Achrafieh – Beyrouth

³⁴ Entrevue Michel Hajji Georgiou – Journaliste à l'Orient-le-Jour – Mercredi 14 septembre 2011 – 12h - Chez Paul – Gemayze – Beyrouth

mars et le 8 *mars* qui est un conflit politique. Il ne faut pas réduire le conflit politique à un conflit sunnito-chiite uniquement. C'est de même l'avis du Général Elias Hanna³⁵ qui considère que ce conflit confessionnel est souvent un « *paravent* » aux intérêts géopolitiques, sans pour autant nier l'existence d'un grand conflit sunnito-chiite au Moyen-Orient dont le Liban est le « *thermomètre* ».

Selon Michel Hajji Georgiou (2011) :

Le problème du Liban, c'est que les partis politiques au Liban se substituent à l'Etat et que le fait que chaque parti politique soit lié à un pays extérieur - comme par exemple le Hezbollah à l'Iran et le Courant du Futur à l'Arabie Saoudite - rassure les publics de chacun d'entre-eux. Nous sommes dans une logique communautaire qui consiste à avoir besoin d'un protecteur. En fin de compte, l'Etat est plus un accident de l'Histoire qu'un projet qui a abouti. C'est un accident qui a eu lieu par nécessité, un ordre d'organisation. En tout cas, c'est une communauté qui a créé l'Etat libanais : les Maronites. Les Sunnites, les Druzes étaient contre. Ça ne les arrangeait pas.

VIII-2-2- L'importance des élections législatives libanaises de 2009

En retraçant les événements qui ont eu lieu entre les élections législatives de 2005 et celles de 2009, nous réalisons l'importance particulière de ces dernières élections dans l'Histoire contemporaine libanaise, notamment en ce qui concerne le conflit sunnito-chiite, allant jusqu'à être qualifiées de « *décisives* » par les deux protagonistes (8 *mars* et 14 *mars*) où les positions ont été très radicales pour savoir quelle communauté va gouverner le Liban, et à travers elle quelle puissance régionale ou internationale ; sans oublier que ce sont les premières élections qui se déroulent sur la base d'une loi non inspirée par le régime syrien.

³⁵ Entrevue General Elias Hanna - Lundi 12 septembre 2011 – 13h30 - Lina's - ABC Dbayeh

VIII-2-2-1- Le premier scrutin avec une loi d'inspiration non syrienne depuis la guerre civile

Le fait que les élections de 2009 soient le premier scrutin à ne pas se dérouler sous une loi électorale d'inspiration syrienne depuis la guerre civile est très significatif. Malgré le retrait syrien en avril 2005 - soit avant les élections de la même année – le scrutin de 2005 avait eu lieu sous la loi électorale de 2000 qui avait été de pure inspiration syrienne. Les élections de 2009 ont eu lieu sur la base d'une nouvelle loi adoptée en 2008 mais qui repose largement sur la loi de 1960. Il s'agissait, dans le cadre des événements de 2008, de maintenir l'équilibre des forces : *« la loi électorale négociée par les acteurs politiques à Doha, dans un esprit de préservation du statu quo, conduit au renforcement des communautarismes et à l'effacement des perspectives de réformes »* (Rapport Crisis Group n°87, juin 2009). Cependant, malgré la non-évolution de la loi électorale, le fait qu'elle ne soit pas d'inspiration syrienne a soulagé un bon nombre d'hommes politiques, notamment les forces du *14 mars*.

VIII-2-2-2- Des élections politiques décisives

Selon Jihad Bitar³⁶, analyste politique, les élections étaient certes confessionnelles mais surtout politiques : *« il s'agissait de faire, à travers son vote, des choix politiques ; les électeurs étaient appelés à dépasser leur confession »*. En effet, il s'agissait d'être pour ou contre les armes du Hezbollah, pour ou contre le Tribunal Spécial pour le Liban (TSL) ; des choix qui définissaient l'identité du Liban et ses alliances internationales. *« Le 14 mars et le 8 mars s'affrontant depuis 2005, l'issue électorale aura une charge symbolique considérable. Chacun présente les élections comme décisives (« masiriyya » en arabe) »* (Rapport Crisis Group n°87, juin 2009).

a. Le Tribunal Spécial pour le Liban et les armes du Hezbollah

Le Tribunal Spécial pour le Liban (TSL) était un sujet très important durant la période électorale de 2009, le Hezbollah étant contre considérant que c'est un tribunal politisé et manipulé par les Etats-Unis et Israël, le Courant du Futur étant certainement pour afin que justice soit rendue au sujet de l'assassinat de leur leader Rafic Hariri. La libération des quatre généraux suspects dans cet assassinat le 29 avril 2009, soit un mois et quelques jours avant les élections a eu

³⁶ Entrevue Jihad Bitar - Lundi 12 septembre 2011 – 11h30 - Bureau de « Quantum Communications » - Achrafieh Sursock

énormément d'impact sur les campagnes électorales, une victoire pour le Hezbollah, une grosse crise pour le Courant du Futur. Selon Jihad Bitar³⁷, cette libération a remis sur le tapis le sujet du Tribunal, donc les élections étaient comme un référendum pour ou contre le Tribunal. Certes, cette libération fut comme une explosion politique, mais ce qui a renforcé le conflit sunnito-chiite fut la publication de Der Spiegel, le 23 mai 2009 – soit deux semaines à peine avant le jour des élections – d'un article évoquant l'implication du Hezbollah dans l'assassinat de Hariri.

Un autre sujet de référendum entrainait aussi en jeu, c'est celui des armes du Hezbollah. Alors que ce dernier affirmait ne jamais remettre ses armes et qualifiait le 7 mai 2008³⁸ de jour glorieux, le Courant du Futur qualifiait les armes du Hezbollah d'illégitimes depuis ce 7 mai 2008 où les armes ont été levées contre les compatriotes à l'intérieur du pays au lieu de combattre l'ennemi.

b. Majorité fictive – légitimité populaire

Les élections de 2009 étaient de même décisives dans la mesure où elles permettaient de mettre fin au quiproquo concernant la légitimité populaire de telle ou telle partie. Depuis 2005, tout le discours politique, notamment celui de Hassan Nasrallah et du *14 mars*, était basé sur le fait que chacun prétendait être la majorité et se donner le droit de faire ce qu'il voulait pendant quatre ans se basant sur ce prétexte. Bien que le *14 mars* ait obtenu la majorité aux élections de 2005, le *8 mars* considérait qu'il détenait la « *majorité populaire* » (face à la « *majorité parlementaire fictive* »). Les élections de 2009 venaient donc montrer qui avait réellement la majorité. Selon Jihad Bitar :

Ce qui est très intéressant à voir, c'est que le sujet de toute la campagne médiatique qui a suivi les élections, c'est à qui revient la majorité. Le *14 mars* disant que c'est eux la majorité puisqu'ils ont eu le plus grand nombre de député et le *8 mars* qui dit que la majorité populaire (basé sur le nombre d'électeurs les ayant élu) leur revient. Les élections de 2009 étaient donc très importantes parce que les deux camps se disputaient la

³⁷ Entrevue Jihad Bitar - Lundi 12 septembre 2011 – 11h30 - Bureau de « Quantum Communications » - Achrafieh Surssock

³⁸ **7 mai 2008** : « Le Hezbollah réplique aux mesures décidées le 5 par le gouvernement en bloquant les accès à l'aéroport de Beyrouth. Des affrontements débutent avec les partisans sunnites du Courant du Futur. Après trois jours d'affrontements et de durs combats, les milices chiites du Hezbollah, s'emparent des quartiers musulmans à majorité sunnite de l'ouest de Beyrouth (Kantar, Hamra, Ramlet-el Bayda, Tarik Jdide). Les combats ont fait 14 morts et une vingtaine de blessés. L'est chrétien n'a pas été touché par les combats ». **Source** : http://fr.wikipedia.org/wiki/2008_au_Liban

« *légitimité populaire* ». En réalité, c'est le b.a.ba de la démocratie. On ne le réalise pas mais c'est ça.

c. La compétition sur le leadership chrétien

Contrairement aux autres communautés (notamment sunnite, chiite et druze), les chrétiens ne sont pas tous ralliés aux rangs d'un même chef politique. Ils se sont divisés entre les deux camps politiques : le *8 mars* et le *14 mars*, ce qui a créé une compétition entre ces deux derniers pour conquérir le plus de voix chrétiennes. D'ailleurs, le conflit sunnito-chiite a avantage les chrétiens dans le sens où les chiites et les sunnites ont voté chacun en bloc dans les circonscriptions mixtes, « *un niveau de mobilisation inédit a garanti à leurs alliés chrétiens les chances de leur succès* » (Aoun, 2009).

d. Différences d'alliances régionales et internationales

Les alliances régionales et internationales du Liban sont d'une très grande importance parce qu'elles permettent de donner une identité à ce pays, une identité qu'il cherche sans cesse et qui est remise en question à chaque processus électoral : « *les deux partis proposent une version caricaturale de l'alternative offerte par l'adversaire, inféodation à la Syrie et à l'Iran, pour les uns, ou obéissance aux Etats-Unis et à Israël, pour les autres* » (Rapport Crisis Group n°87, juin 2009). La politique étrangère du Liban et sa stratégie de défense dépendront donc du résultat des élections selon les protagonistes.

De plus, les élections libanaises de 2009 sont perçues comme étant décisives pour Israël vu que « *le parti de Dieu* » reste encore largement l'ennemi redoutable dont, comme Israël continue de menacer, il faudra tôt ou tard s'occuper » (Hirst, 2010). Effectivement, Israël avait peur que le Liban ne devienne l'« *Etat du Hezbollah* » s'il venait à gagner les élections de 2009, ce qui a été considéré par le Hezbollah et ses alliés comme étant un soutien au « *14 mars* ».

e. Plus d'électeurs qu'en 2005 (statistiques)

Un des indices qui prouvent que les élections étaient décisives réside dans le pourcentage de votes par rapport aux élections précédentes qui étaient considérées comme étant très importantes après l'assassinat de Hariri et le retrait syrien du territoire libanais. C'est montrer l'importance des élections de 2009 et l'agrandissement du conflit. Selon Barah Mikail (2009) :

Il est évident que cette situation a plutôt de quoi rendre un peu plus inquiet sur le moyen terme ; les Libanais ont été plus nombreux à se rendre aux urnes qu'en 2005 (près de 55% contre 45% environ précédemment), ce qui tranche avec la désaffection à laquelle on aurait pu s'attendre de leur part devant le peu de sens des responsabilités exprimé par leur classe politique.

f. Radicalisation des positions

L'importance des élections de 2009 réside aussi dans le fait que deux camps totalement opposés se sont affrontés contrairement à toutes les élections précédentes vu qu'en 2005 par exemple, des alliances avaient eu lieu entre les deux camps dans certaines régions (Maroun, 2011)³⁹. Les accords de Doha de 2008 ont apportés un air de soulagement et une volonté d'apaisement face au conflit armé du 7 mai qui aurait pu conduire à une nouvelle guerre civile confessionnelle, cette fois entre sunnites et chiites. Toutefois, au fur et à mesure que le scrutin s'approchait, la confrontation grandissait. Les campagnes sont négatives telles que l'affirment les rapports portant sur les élections dont ceux de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, de Maharat Foundation, de la Lebanese Association for Democratic Elections (LADE), de la Commission de Supervision de la Campagne Electorale (SCEC) et de Crisis Group. Elles reposent plus « *sur une dénonciation de l'adversaire que sur la formulation d'un programme. Les arguments à caractère communautaires sont assumés ouvertement, réveillant les mémoires douloureuses de la guerre civile* » (Rapport Crisis Group n°87, juin 2009). Selon Karam Karam et Myriam Catusse (2009), « *le scrutin a reproduit les clivages, et sapé partiellement les minces chances d'une transformation du système politique, en renforçant l'aspect communautaire du vote, en entachant, à priori, d'illégitimité les futurs élus au Parlement et en radicalisant les discours autour de positions peu conciliables* ».

VIII-2-2-3- Quelle communauté va gouverner ?

Comme le disent les experts⁴⁰, en 2009, les choix étaient stratégiques et politiques, les discours évoquaient le statut et l'identité du Liban : Le Liban restera ou non ? Il sera Iranien ou pas ? Le visage du Liban semblait dépendre du résultat des élections. L'atmosphère politique entre 2005 et 2009 a permis de trier les positions politiques. Deux camps bien distincts en ont résulté.

³⁹ Entrevue Charbel Maroun (Rédacteur en chef) - Mardi 20 septembre 2011 – 8h30 - Voix du Liban (Radio) – Achrafieh – Beyrouth

⁴⁰ Entrevues Jihad Bitar, Charbel Maroun et Général Elias Hanna

Ces élections, bien que très politiques et stratégiques, étaient de même très confessionnalisées. Dans son article sur « *La démocratie libanaise et sa lingua franca confessionnelle : les limites de la représentation et les déficiences de la légitimité* », Sami Aoun explique ce phénomène juste après les élections de juin 2009. En effet, le *14 mars* était privé d'une représentation au sein de la communauté chiite comme la communauté sunnite était absente des rangs du *8 mars*. « *Le clivage entre sunnites et chiites s'est exprimé sans camouflage dans les résultats du scrutin* » (Aoun, 2009).

Bien que les citoyens aient été appelés à sortir de leur communauté pour faire des choix stratégiques pour le Liban, les hommes de religion n'ont pas manqué de s'interférer pour influencer les choix des électeurs. « *Le vote en bloc par incitation sectaire et par directives des autorités religieuses l'a emporté sur le choix individuel d'un citoyen réfléchi. Des appels au vote ont pris des formes de sermon ou d'obligations légales (...)* » (Aoun, 2009).

Ainsi, il s'agissait au bout du scrutin de voir quelle communauté allait gagner les élections : la communauté sunnite ou la communauté chiite ? Chaque communauté représentant une identité différente du Liban.

VIII-2-2-4- Quel pays régional ou international va gouverner ?

En se posant la question « *quelle communauté va gouverner ?* », il s'agissait aussi de savoir quel pays régional ou international allait gagner son pari à travers les partis politiques libanais. On pourrait dire que c'est une sorte de guerre froide entre plusieurs pays qui se manifestait au Liban. Selon Aoun (2009) :

L'avenir du Liban reste tributaire des rivalités et des ententes régionales et internationales. Ce scrutin a confirmé le retour de la majorité du *14 mars*, proche des politiques égyptiennes et saoudiennes, de la France et des États-Unis. Pourtant, les forces du *8 mars* ne sont nullement affaiblies. Surtout, le statut du Hezbollah et sa force d'intimidation restent intacts. Sa défaite est tactique et non stratégique. Il se pourrait même qu'il soit heureux de son propre malheur. Il a évité de prendre le pouvoir dans un moment régional et international à haut risque ! Le régime syrien réarticule ses options diplomatiques : une ouverture lente et graduelle vers ses opposants arabes au Caire et à Riad. Cela accompagné par un ton plus conciliant dans ses commentaires des résultats libanais. L'Iran, lui, a essuyé

un revers : son ambition de consolider son influence sur la Méditerranée n'était pas au rendez-vous (...).

VIII-2-3- La création de la Commission de Supervision de la Campagne électorale (SCEC)

La Commission de Supervision de la Campagne électorale (SCEC), composée de dix membres nommés par le Conseil des ministres⁴¹, est responsable de la supervision des dépenses électorales et des médias. La Commission relève de l'exécutif et est placée sous la responsabilité directe du Ministre de l'Intérieur et des Municipalités. Selon le rapport final de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban sur les élections législatives de 2009, la SCEC bénéficiait en pratique d'un certain degré d'indépendance, malgré le fait qu'elle ne soit pas indépendante du gouvernement. En effet, « *la SCEC a été perçue comme ayant mené son travail de manière impartiale* » ; elle a néanmoins éprouvé des difficultés à imposer le respect de règles souvent imprécises, qui ont nui à son efficacité (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

VIII-2-3-1- Les dépenses électorales

En ce qui concerne la supervision des dépenses électorales qui constitue une partie des responsabilités de la SCEC, la partie 6 intitulée « *Les dépenses électorales et le secret bancaire* » du Titre 2 intitulé « *Rapport juridique* » du Rapport de la Commission de Supervision de la Campagne Électorale (SCEC) sur les élections parlementaires de 2009, stipule ce qui suit :

Contrairement aux dispositions de l'article 2 de la loi du 3 septembre 1956 sur le secret bancaire, et qui consiste à préserver l'intérêt des clients de la banque, laquelle n'est pas autorisée – aussi bien que son directeur, ses employés ou quiconque a accès de par la nature de ses fonctions aux registres, transactions et correspondances bancaires – à dévoiler le nom des clients, les fonds et les propriétés leur appartenant à n'importe quelle partie tierce, individu ou pouvoir public administratif, militaire ou juridique, à moins d'obtenir

⁴¹ La composition de la SCEC est prévue à l'article 12 de la loi sur les élections législatives : trois juges-présidents, deux anciens présidents de l'Association du Barreau, deux experts médias et publicité et trois experts dans les domaines liés aux élections.

l'autorisation écrite de la partie concernée, l'article 55 de la loi numéro 25 du 8/10/2008 stipule ce qui suit:

- 1) Tout candidat doit ouvrir un compte dénommé « *compte de la campagne électorale* » auprès d'une banque opérant au Liban et joindre à l'acte de candidature une attestation bancaire attestant de l'ouverture dudit compte et indiquant le numéro du compte ainsi que le nom de son titulaire.
- 2) Ce compte n'est pas couvert par le secret bancaire. Le candidat est considéré comme ayant renoncé de plein droit à son droit au secret de ce compte.

C'est sur la base de ce système bancaire imposé par le gouvernement que la SCEC a pu « *contrôler* » d'une certaine manière les dépenses électorales. D'ailleurs, son rapport final expose sur quoi les dépenses déclarées ont porté dans la partie 8 du Titre 3 intitulé « *Rapport sur le financement et les dépenses* » comportant sur les « *dépenses déclarées se conformant au plafond autorisé* ». En effet, les candidats n'ont déclaré que les dépenses relatives aux panneaux publicitaires, à la télévision, aux radios, aux journaux, aux frais de location des bureaux d'élection, au transport des électeurs, aux employés impliqués dans le dispositif électoral, aux permanences électorales, aux festivals, aux rencontres, aux banquets, aux cartes de recharge, aux frais des délégués fixes et mobiles, à la location des moyens de transport, aux coupons d'essence, et aux dépenses diverses. Toutefois, dans la partie suivante (Partie 9 du Titre 3 du Rapport de la SCEC sur les élections parlementaires de 2009) évoquant les « *dépenses réelles échappant au contrôle de la Commission* », la SCEC évoque le fait que des « *dépenses exorbitantes ayant dépassé le plafond établi par la loi* » aient échappé son contrôle. En effet, la partie 9 souligne que

La Commission s'étant conformée aux prérogatives indiquées dans la loi ; il lui a été impossible aussi bien que les instances judiciaires compétentes de contrôler les dépenses exclues du cadre déclaré par les candidats voire le cadre établi par les lois notamment le Code pénal. La situation a empiré lorsque les candidats se sont abstenus de déposer des plaintes prouvées permettant à la commission d'exercer le contrôle qui lui revenait d'une part et de mobiliser les parquets d'autre part.

Ce point a de même été relevé par la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban dans son rapport final sur les élections législatives du 7 juin 2009 qui a considéré que :

La capacité de la SCEC à superviser les dépenses électorales a été limitée et insuffisamment soutenue au cours de la campagne dans un contexte particulièrement marqué par l'importance des ressources financières. Pendant la campagne électorale, la SCEC a reçu quelques plaintes relatives aux dépenses électorales, principalement en référence à l'article 59 de la loi électorale qui porte sur les dons des candidats aux individus et aux organisations caritatives, sociales, culturelles, familiales et religieuses.

VIII-2-3-2- Les infractions médiatiques

Mis à part le contrôle des dépenses électorales – d'ailleurs presque incontrôlables vues les bases sur lesquelles repose ce contrôle – la Commission de Supervision de la Campagne électorale (SCEC) a pour rôle de superviser le travail des médias durant toute la période électorale. En effet, en vertu de la nouvelle législation, la SCEC est « *mandatée pour relever les **infractions commises par les médias, y compris les déséquilibres de la couverture médiatique*** » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Dans l'introduction de son rapport médiatique (Titre 4 du rapport complet de la SCEC sur les élections parlementaires de 2009), la SCEC explique son rôle de superviseur des médias comme suit :

La loi électorale numéro 25/2008 a investi la Commission de supervision de la campagne électorale de missions relatives au contrôle des médias et au comportement de ces dernières à l'égard des candidats et des instances politiques en matière d'équité et d'équilibre dans la couverture médiatique. En plus, la Commission doit également veiller à ce que les médias s'abstiennent de diffuser ou de publier des communiqués ou des discours incitant à la haine, et elle est tenue de superviser la propagande et la publicité payées ainsi que les dépenses électorales.

Depuis début avril 2009 où elle est entrée en fonction, la SCEC a publié trois rapports présentant les chiffres sur les niveaux d'accès et les infractions commises par les médias sur la base de sa supervision quantitative quotidienne de la presse écrite et des médias audiovisuels. Ces rapports mettaient en évidence que les infractions enregistrées s'agissait essentiellement de cas de diffamation et de discours provocateurs. L'étude de la SCEC reflète le fait que les infractions

commises par les candidats soient beaucoup plus fréquentes que les infractions commises par les médias.

Selon la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban (2009) :

Les rapports de la SCEC font également apparaître des déséquilibres de la couverture médiatique. La SCEC a reçu un certain nombre de plaintes en rapport aux médias de la part de partis et de candidats, qui portaient principalement sur le caractère conflictuel et éventuellement diffamatoire de certaines déclarations de candidats relayées par les médias. Tant en réaction aux plaintes que suite aux résultats de la supervision des médias, la SCEC a adressé des avertissements à certains médias et renvoyé cinq affaires devant le Tribunal des Imprimés. La Commission aurait également exigé la suppression de certains contenus spécifiques sur des sites Internet.

Il serait important de signaler qu'au cours de la période de campagne, la SCEC n'a été saisie d'aucune plainte relative au financement de la campagne, ce qui pourrait constituer le sujet d'une étude approfondie pour comprendre la raison de ce fait.

La Commission a par contre reçu un certain nombre de plaintes de candidats, listes et partis concernant le rôle des médias ou l'utilisation abusive de l'espace public à des fins de publicité ou pour d'autres raisons électorales, comme les événements ou les rassemblements, conformément aux articles 70 et 71 de la loi électorale.

Certes, la création de la SCEC est considérée comme étant une étape importante dans le processus de l'avancement vers un Etat de droit où les élections ont lieu sous contrôle ; toutefois, de nombreuses failles seraient à remédier pour une meilleure supervision. D'ailleurs, la Commission de Supervision de la Campagne électorale a elle-même fait une liste de recommandations et de propositions dans la conclusion de son rapport sur les élections parlementaires de 2009.

VIII-2-4- L'inscription des candidats et les résultats des élections

Les critères d'inscription des candidats prévus par la loi électorale sont généralement simples et conformes aux standards internationaux, selon la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban. L'échéance du 7 avril 2009 imposée à l'inscription des candidats n'a

donné lieu à aucun incident ou plainte. Il serait important de signaler, en parlant d'échéance d'inscription, que la campagne électorale officielle étant liée au dernier délai de l'inscription des candidats, nous étudierons, dans la dernière partie de notre thèse consacrée au cas pratique, les discours politiques des protagonistes libanais durant la période s'étalant entre le 23 avril 2009 – la date de clôture des inscriptions des candidats – et le 6 juin 2009 – la veille des élections législatives.

Suite à l'instauration d'une date limite officielle pour le retrait des candidatures, plusieurs candidats ont annoncé leur retrait officieux de la campagne électorale. Certains retraits ont eu lieu après cette date limite, notamment à l'approche du jour du scrutin ; ceci est dû à des processus de négociation qui ont eu lieu et qui ont convaincu certains candidats du peu de chances de leur candidature.

Les candidats aux élections sont tenus de soumettre leur candidature au Ministère et de spécifier le siège et la circonscription pour lesquels ils se présentent. Ils doivent appartenir à la même confession que celle qui est attribuée au siège pour lequel ils se présentent et, par conséquent, ne peuvent se présenter que dans les circonscriptions dans lesquelles un siège est attribué à leur confession (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Selon la nouvelle loi électorale, pour que leur inscription soit acceptée, les candidats doivent présenter un reçu attestant du paiement des droits exigés, un acompte pour un montant de 2 millions et de 6 millions de livres Libanaises respectivement, ainsi qu'une attestation bancaire obligatoire certifiant l'ouverture d'un « *compte de campagne électorale* » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Quant au décompte des voix, la *Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban* le décrit comme suit :

Les bureaux de vote ont été fermés conformément à l'horaire prévu, et le décompte s'est déroulé dans une atmosphère généralement calme. Les procédures ont été mises en place de façon transparente, avec à peine quelques irrégularités mineures concernant la validation des bulletins et l'emballage des matériels sensibles. Le contenu de chaque urne a toujours été annoncé à haute voix dans les bureaux de vote observés. Les résultats ont été affichés à l'extérieur des bureaux, et des copies ont été remises aux représentants des candidats. Les

observateurs de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban ont jugé les procédures de clôture et de décompte satisfaisantes ou bonnes dans presque tous les bureaux de vote.

Quant à l'annonce des résultats, le Ministre de l'Intérieur a effectué plusieurs conférences de presse le lendemain des élections au fur et à mesure que les résultats se faisaient savoir, avant qu'ils ne soient enfin publiés dans le journal officiel. Les résultats officiels des élections législatives, comme annoncés par le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités indiquent que le bloc du *14 mars* a obtenu 71 sièges en tout contre 57 sièges pour l'opposition qui englobent les forces du *8 mars* ainsi que le Courant Patriotique Libre du Général Michel Aoun, comparé à 72 et 56 sièges en 2005 respectivement.

Nous reprendrons ici la synthèse politique des résultats des élections du *Rapport de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban*, une instance jugée comme étant objective par toutes les parties libanaises et dont le rapport a d'ailleurs été publié sur le site web du Ministère de l'Intérieur consacré aux élections (<http://www.elections.gov.lb/Parliamentary>) :

Dans le camp de la majorité, Saad Hariri et son Courant du Futur sont les premiers vainqueurs de ces élections avec 38 sièges⁴², et M. Hariri a été nommé Premier ministre désigné, chargé de former un gouvernement, le 28 juin (de la même année). Les deux partis chrétiens de la majorité, les Kataëb d'Amin Gemayel et les Forces Libanaises de Samir Geagea ont chacun obtenu cinq sièges. Le Parti socialiste progressiste de Walid Joumblatt-bloc du rassemblement démocratique a obtenu 12 sièges.

Dans le camp de l'opposition, le Courant patriotique libre et ses alliés du bloc du Changement et de la Réforme (Tashnag, El-Marada et d'autres candidats indépendants affiliés au Courant patriotique libre) ont obtenu 27 sièges⁴³; soit une progression de 6 sièges comparé à 2005, en raison notamment de victoires à Zgartha (3 sièges, contre la

⁴² Le Courant du Futur a obtenu 32 sièges et peut être en mesure de disposer de 35 à 40 sièges si l'on tient compte des membres affiliés, en fonction de l'issue des négociations.

⁴³ Le Courant patriotique libre a obtenu 15 sièges. Le bloc du Changement et de la Réforme, dont le Courant patriotique libre fait partie, devrait en réalité obtenir un total de 27 sièges, y compris les candidats indépendants affiliés et les députés de Tashnag, El-Marada et le Parti démocratique Libanais.

majorité), à Jezzine (3 sièges, au détriment de Amal), à Baabda (4 sièges)⁴⁴, malgré le recul à Zahle (4 sièges perdus) et l'alliance du bloc de Michel Murr (2 sièges) avec la majorité. Amal a obtenu 13 sièges et le Hezbollah 11.

Contrairement aux prévisions, il n'y eut que peu de transferts de voix entre les listes. La plupart des électeurs ont utilisé des bulletins fournis par les partis politiques, et l'absence presque complète de transferts de voix entre listes explique pourquoi les candidats se présentant sur les listes majoritaires à Beyrouth I et à Zahle ont tous été élus, entraînant la défaite inattendue d'Elias Skaff pour le bloc du Changement et de la Réforme à Zahle⁴⁵.

Selon une étude menée par le Centre pour la Recherche de Beyrouth, l'opposition a gagné le vote populaire (54,7%, soit 839 371 suffrages) alors que la majorité n'a recueilli que 45,3 % des suffrages (693 931 électeurs). Ceci correspond à un écart de 145 000 suffrages.

Ceci est essentiellement dû à la différence du nombre d'électeurs par circonscription électorale.

Les réactions rapides des deux blocs ont témoigné de l'acceptation des résultats par tous les partis politiques. Saad Hariri (Courant du Futur) a adopté une position conciliante après la publication des résultats en déclarant qu'il n'y avait après ces élections ni vainqueur, ni vaincu. Il a ajouté qu'il était « *prêt à donner à la résistance et à Hassan Nasrallah tout ce qu'ils pourraient souhaiter en termes de garanties quant à leur armement* »⁴⁶. Peu avant l'annonce officielle des résultats, Walid Joumblatt (Parti socialiste progressiste) a formulé une mise en garde contre une politique d'*« isolement contre les autres »* en cas d'une victoire du bloc du *14 mars* et demandé une mise en œuvre conjointe de l'accord de Taëf⁴⁷.

⁴⁴ Les sièges dévolus à Baabda ont été gagnés auparavant par la majorité actuelle et le Hezbollah en 2005. Avec Amal, ils ont formé l'alliance quadripartite, effective dans l'ensemble des circonscriptions lors des élections législatives de 2005.

⁴⁵ Les résultats des élections à Zahle ont surpris l'opposition. Elias Skaff (un candidat grec catholique se présentant pour l'opposition), bien que ministre et élu député en 2005 n'a pas été élu lors de ces élections, de même que les membres de sa liste. En effet, ce résultat est principalement déterminé par l'importance des électeurs sunnites (habituellement considérés favorables à la majorité), qui représentent 26 % de l'ensemble des électeurs inscrits.

⁴⁶ *An Nahar*, le 8 juin 2008.

⁴⁷ Dans un entretien accordé à LBC, le 7 juin 2009,

<http://www.mideastmonitoring.com/2009/06/lebanon-jumblatt-warns-against-policy-of.html>.

Nabih Berri (Amal) a félicité la majorité pour sa victoire⁴⁸ tandis que Hassan Nasrallah (Hezbollah) a déclaré que son parti acceptait les résultats et la nouvelle majorité parlementaire, en attendant les statistiques de la majorité populaire.

Les élections de 2009 ont maintenu l'équilibre du pouvoir entre la majorité et l'opposition. Le Courant du Futur de Saad Hariri demeure le parti le plus important au sein de la majorité tandis que l'opposition sera dominée par le Courant patriotique libre-bloc du Changement et de la Réforme de Michel Aoun. Avec 11 sièges, le Hezbollah est l'un des principaux partis politiques de l'opposition avec Amal et le bloc du Changement et de la Réforme.

Étant donné que l'un des enjeux nationaux de ces élections était de voir si l'électorat chrétien renouvellerait son choix de 2005 (le bloc du Changement et de la Réforme de Michel Aoun) ou s'il pencherait en faveur des partis chrétiens du bloc du *14 mars* (Kataëb et les Forces libanaises principalement), il convient de noter qu'il y a des interprétations différentes. Amin Gemayel (Kataëb) et Samir Geagea (Forces libanaises) ont affirmé que Michel Aoun avait perdu sa position dominante sur les suffrages chrétiens. Ils ont affirmé que la majorité bénéficiait de 58 % des suffrages chrétiens, un argument réfuté par le bloc du Changement et de la Réforme, qui revendique 50 % de ces suffrages⁴⁹. Les membres du Courant patriotique libre-bloc du Changement et de la Réforme ont par la suite fait observer qu'ils avaient obtenu 18 des 34 sièges (53 %)⁵⁰ attribués aux Chrétiens maronites ».

Le résultat des élections pourrait nous donner une indication concernant la réussite des campagnes électorales de tel ou tel parti politique. En effet, lorsque nous étudierons les discours politiques dans la troisième partie de notre recherche, nous pourrions voir à quel point le discours confessionnel affecte la population encore aujourd'hui.

⁴⁸ *Narhanet*, le 8 juin 2008.

⁴⁹ *L'Orient-Le-Jour*, Daily Star, le 10 juin 2009.

⁵⁰ À savoir Zgartha (3), Jbeil (2), Kesrouan (5), Metn (3), Jezzine (2), Baabda (3).

IX- La communication politique au Liban

La communication politique électorale n'est pas encore très développée au Liban, d'ailleurs, nombreux sont les hommes politiques qui n'ont toujours pas de conseillers en communication aujourd'hui. Ceci est notamment dû au fait que, pendant l'évolution de la communication politique dans le monde occidental, les élections libanaises ne se faisaient pas dans un cadre réellement démocratique. La Syrie, implantée au Liban depuis l'accord de Taëf en 1990, nommait les membres du Parlement et les élections n'avaient lieu que pour l'image du pays démocratique qu'est le Liban.

Cependant, les élections législatives de 2005 furent différentes étant donné que les troupes syriennes s'étaient retirées en avril 2005 – soit un mois avant le début des élections au Liban – à la suite de la révolution populaire du 14 mars 2005. Certes, cette période de temps n'était pas suffisante pour créer une communication politique professionnelle, mais le retrait syrien a entraîné un certain discours politique considéré comme étant la communication politique électorale au Liban (Mounzer, 2007). Nous verrons, dans le paragraphe suivant de notre projet de recherche, le modeste historique de la communication politique libanaise.

IX-1- L'historique et l'évolution de la communication politique au Liban

Avant la guerre civile de 1975, il n'y avait pas de communication politique électorale dans le sens moderne du terme. Les électeurs s'informaient des alliances électorales surtout à travers les journaux ; la radio et la télévision étant des services publics. En effet, « *Télé Liban* », propriété de l'Etat, était la chaîne de télévision la plus suivie (Mounzer, 2007).

Après la guerre, le Liban a assisté à la privatisation des chaînes de télévision et des stations de radio. Cependant, ceci n'a pas donné naissance aux campagnes électorales étant donné que, dans la plupart du temps, il n'y avait qu'une seule liste à élire (Mounzer, 2007). De plus, les Libanais votent généralement en fonction, soit de la connaissance personnelle ou des racines

familiales, soit de la lignée politique du candidat ; le programme politique étant très secondaire dans la mentalité libanaise. Cela dit, même lorsqu'il y avait des candidats adverses dans la bataille électorale, la communication politique dans le sens moderne du terme semblait être « inutile ».

En 1992, soit lors des premières élections législatives après la fin de la guerre et la mise à exécution de l'Accord de Taëf qui donne au régime syrien le « droit » de s'interférer dans les affaires libanaises internes ; une majorité chrétienne a boycotté les élections. Ce qui a rendu le choix entre les candidats encore plus restreint (Mounzer, 2007).

En 1996, la mainmise de la Syrie sur le Liban s'était renforcée. Le choix ne revenait plus au peuple libanais. La carte du Liban était devenue le plateau du jeu d'échec du régime syrien qui désignait les députés à sa convenance. Les élections n'étaient qu'une image fabriquée de démocratie.

Cependant, en 2000, une lueur de communication politique apparut. Ne voyant pas les choses de la même manière concernant la gouvernance du Liban, le Président de la République Emile Lahoud et le Premier ministre Rafic Hariri, candidat aux élections et auteur de maintes listes électorales étaient les deux plus grands concurrents.

En effet, le Président Lahoud employa la chaîne de télévision de l'Etat « *Télé Liban* » et la chaîne de télévision « *New TV* » appartenant à Tahssine Khayat, un musulman sunnite opposant à Rafic Hariri, pour établir une communication politique dont le but était de dévaloriser Rafic Hariri. Ce dernier, quant à lui, employa ses propres moyens : la chaîne de télévision « *Future TV* » et le quotidien « *Al Moustaqbal* » lui appartenant. Toutefois, ses deux campagnes ne suivaient pas vraiment une stratégie de communication précise ; le but de chacune d'entre elle étant de dévaloriser l'adversaire à chaque occasion qui se présentait. D'ailleurs, nous ne pouvons pas vraiment parler de « campagne électorale » vu qu'Emile Lahoud était Président de la République, non pas candidat aux élections législatives comme l'était Rafic Hariri. En conséquence, c'est Rafic Hariri qui gagne la bataille ; il est élu avec une majorité de voix. Il

reprind son poste de Premier ministre que Salim El Hoss avait occupé pendant les deux premières années du premier mandat d'Emile Lahoud, soit entre 1998 et 2000.

Lors des législatives de 2005, la situation n'est plus du tout la même et ne ressemble en rien à celle de ses précédentes. En effet, de nombreuses dates se succèdent : l'assassinat de Hariri le 14 février, la Révolution du Cèdre le *14 mars*, la démission du gouvernement Omar Karamé prosyrien le 28 février, le retrait syrien des territoires libanais le 26 avril, le retour de l'exil de Michel Aoun le 7 mai et la libération de Samir Geagea le 26 juillet, entraînent des discours politiques électoraux accompagnés de panneaux, outil électoral très utilisé durant cette période électorale (Mounzer, 2007).

L'année 2009 a assisté à une évolution remarquable de la communication politique. Des programmes électoraux ont été préparés – même s'ils ont été très peu diffusés ou discutés – et de nombreux outils utilisés. Toutefois, de grandes lacunes se sont montrées en ce qui concerne les stratégies et les plans de campagne ; certes, à des niveaux différents, selon le parti et l'homme politique en question.

Nous pouvons donc considérer que la communication politique au Liban remonte au tout début du XXI^e siècle. Bien que récente, la communication politique libanaise a largement évolué, notamment lors des deux dernières élections législatives, à savoir celles de 2005 et de 2009 ; ce qui serait essentiellement dû au fait que, depuis le changement de la situation locale et régionale qu'a entraîné l'assassinat de Rafic Hariri en 2005, le Liban jouit aujourd'hui d'une liberté d'expression et d'un taux de démocratie bien plus élevés que dans la période s'étalant de 1990 à 2005, l'ère de Taëf.

Nous établirons ci-dessous le quid de la jeune communication politique au Liban en étudiant les étapes de la communication politique telles que développées dans la partie I, partie théorique de notre projet de recherche, à savoir la méthode, les outils et les acteurs.

IX-2- Les méthodes de la communication politique au Liban

Nous l'avons vu, la communication politique électorale libanaise ne se base pas vraiment sur une stratégie de campagne claire ou sur une création d'image politique efficace au long terme. D'ailleurs, les circonstances historiques, notamment celles de la période post-Taëf, n'ont pas vraiment permis son évolution progressive et logique.

IX-2-1- La stratégie de la communication politique au Liban

Dans le but d'établir une stratégie de campagne, quelle qu'elle soit, un diagnostic est indispensable, la campagne ayant pour but principal de répondre aux attentes des électeurs. Le système électoral libanais étant fondé sur le confessionnalisme et reflétant l'équilibre du pouvoir entre les différents groupes au sein d'une démocratie consensuelle, le diagnostic en ressort. La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban considère que ce système électoral est la manifestation d'un « *équilibre précaire* » et son adaptation n'est possible que dans la mesure où elle s'appuie sur un « *consensus total entre les différentes confessions* » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009). Même si l'accord de Taëf, qui a marqué la fin de la guerre civile en 1990, a clairement établi l'objectif de s'affranchir de ce système afin d'assurer la protection de l'ensemble des groupes confessionnels par l'intermédiaire d'autres mécanismes, la situation au niveau du confessionnalisme, à la fois politique et social, n'a pas vraiment changé. Selon la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, les dernières élections – à savoir celles de 2009 – confirment que la « *combinaison du confessionnalisme, du scrutin majoritaire et des accords pré-électorales entre les partis et les candidats réduit radicalement le niveau de compétition au cours de la campagne électorale* » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

D'autre part, les problèmes, les idées et la perception des électeurs tournent tous autour de la confession, surtout lorsqu'il s'agit de « *se protéger des autres confessions* » et de « *garantir une place au pouvoir* », soit de ne pas être effacé par les autres (Mounzer, 2007). Les discours politiques étant censés répondre aux attentes des électeurs et apaiser leurs peurs, nous étudierons, dans la partie III de notre thèse, le niveau de confessionnalisme en ressortant.

IX-2-1-1- Une campagne concentrée

Après avoir affirmé que la campagne électorale s'est déroulée dans « *un environnement généralement serein, malgré quelques incidents isolés* » ; la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban remarque que le degré limité de compétition réelle dans de nombreuses circonscriptions a révélé, dès le début des élections, que la future majorité parlementaire serait déterminée par les résultats dans un petit nombre de circonscriptions, où la compétition a été intense et dans lesquelles se sont concentrés les efforts de campagne, notamment dans les circonscriptions du Mont Liban, de Beyrouth I et de Zahlé. Des rassemblements, des affichages et des réunions de village ont néanmoins eu lieu dans tout le pays (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

L'ampleur de la concurrence dans certaines circonscriptions contribuant ainsi à déterminer les circonscriptions où les batailles sont à prévoir est aussi confirmée par la Commission de la Campagne Electorale (SCEC) dans son rapport sur les élections parlementaires de 2009. La SCEC a d'ailleurs recensé, dans son étude s'étalant du 7 avril 2009 (date de clôture des inscriptions des candidats) au 5 juin 2009 (environ 36 heures avant le jour des élections), 1560 heures de diffusion audiovisuelle. Il s'avère que la circonscription de Kessrouan (qui fait partie du Mont-Liban) a obtenu à elle seule 117 heures (10.9%) de la diffusion visuelle enregistrant ainsi le taux de couverture le plus élevé, suivie par la troisième circonscription de Beyrouth avec un total de 109 heures (9.7%), alors que la circonscription de Nabatieh n'a obtenu que 13 heures (1.3%) et celle de Bécharré (dans le Liban-Nord) 5 heures (0.5%).

Le même scénario s'est répété auprès des médias audio où la circonscription de Kessrouan a obtenu 64 heures (13.1%) de couverture, Beyrouth III 51 heures (10.4%), contre 7 heures pour Bent Jbeil (1.5%) et 5 heures pour Jezzine (0.1%) (deux régions du Liban-Sud).

Les différences paraissent aussi dans les autres circonscriptions à commencer par le Metn (faisant partie du Mont-Liban) 90 heures (8.4%) de la couverture visuelle, en passant par Bent Jbeil 50 heures (4.6%), puis Aley (au Mont-Liban) 21 heures (1.9%) pour finir à Mennieh-Dennieh (au Liban-Nord) 9 heures (0.9%). Par ailleurs, Bécharré a obtenu le minimum de 14 couvertures audio soit 2 heures (0.5%) contre 11 heures pour Zghorta (2.2%) et 19 heures pour Batroun (0.4%) – trois régions du Liban-Nord.

Le classement des circonscriptions a néanmoins changé dans la presse écrite laquelle a consacré en termes de couverture un total de 444805 cm² pour toutes les circonscriptions. Saida (au Liban-Sud) a occupé la première place (17.1%) suivie par Beyrouth III (13.8%), puis Tripoli (au Liban-Nord) (7.6%) et le Chouf (dans le Mont-Liban) (7.3%) alors que Bent Jbeil a fini en bas de l'échelle avec un total de couverture ne dépassant pas 0.4%.

IX-2-1-2- Une campagne purement politique

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban constate, dans son rapport sur les élections libanaises de 2009, que relativement peu de messages de campagne ont abordé de manière concrète les enjeux sociaux ou économiques, malgré la mise en place de plateformes électorales ambitieuses organisées par les principaux partis. Selon cette Mission (2009), bien peu de ressources ont été mises en œuvre pour faire pièce au poids du confessionnalisme, de la loyauté communautaire et des ressources financières ; un point de même relevé par Maharat Foundation (2009), dans son rapport sur les mêmes élections, où cet organisme déplore le manque de projets intéressants et de réformes concernant la vie quotidienne des Libanais, loin des hantises confessionnelles.

IX-2-1-3- Une campagne négative

L'observation des médias par la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban a relevé un certain nombre de cas dans lesquels les articles et les programmes comprenaient une campagne « *fortement négative* » et des « *attaques personnelles contre les adversaires politiques* ». La Mission de l'Union européenne au Liban souligne le fait que « *l'incitation à la division est apparue comme une caractéristique du discours politique relayée par les médias, et les déclarations ont parfois frisé la provocation* ». Et d'ajouter que le discours politique dans les médias s'est en général résumé à des « *attitudes émotionnelles* » et à des « *déclarations à caractère communautaire* », au détriment de programmes politiques, ce qui témoignerait de la « *forte polarisation du paysage politique Libanais et de l'absence générale de débat sur les questions politiques* » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Maharat Foundation (2009) aurait eu les mêmes observations ; notamment en ce qui concerne la violence des discours débordés d'accusations et les nombreuses allusions confessionnelles. En effet, le rapport de cet organisme indépendant rapporte les points suivants :

- La campagne électorale fut caractérisée par un discours violent et par l'utilisation de tous les moyens possibles et imaginables pour affecter l'opinion publique.
- Le discours politique général était rude et agressif, accompagné de termes grossiers et d'accusations qui dépassent le comportement politique adéquat. Les accusations offensives, telles que des accusations de mensonge, de crime, de tricherie et autres, ont souvent été répétées.
- Les accusations infondées et non-prouvées étaient, de même, nombreuses. Il s'agissait d'accuser les autres d'être partisans de forces étrangères. Les appréhensions qui ont incité ces accusations ont remplacé le dialogue et les discussions politiques qui étaient supposés tourner autour de sujets tels que les programmes électoraux et les projets d'avenir.
- Le discours politique portait souvent des dimensions religieuses et sectaires, ce qui va, selon Maharat Foundation, totalement à l'encontre du bien du pays et des valeurs de citoyenneté dans une démocratie.
- La plupart des protagonistes présentaient leurs projets comme étant des projets de salut à la population libanaise et s'efforçaient de montrer que les projets des autres parties étaient destructifs et conflictuels. Cette image négative des « autres » étant au contraire du concept de coopération pour le bien commun.
- Certains anciens événements, notamment ceux relatifs à la guerre civile, furent « ressuscités » pour affecter l'opinion publique.

La Lebanese Association for Democratic Elections mentionne de même « *des cas d'incitation à la haine, des affiches violentes, la diffamation, l'usage direct des médias par les candidats, la destruction des outils de campagne des adversaires, l'utilisation pour la campagne de lieux publics incluant les multiples lieux de culte, les municipalités et même le Sérail (le siège du gouvernement), et ainsi de suite* » dans son rapport sur les élections législatives libanaises de 2009 (Rapport Crisis Group n°87, juin 2009).

Ces discours « *de haine* » furent aussi un point important des observations de la Commission de Supervision de la Campagne Electorale (SCEC). Selon cette Commission créée par le Ministère de l'Intérieur Libanais en 2008, ce sont les candidats aux élections qui ont commis la plus grande partie de ces violations avec un total de 67.94% contre 17.48% pour les instances politiques et les partis qui ne sont pas candidats aux élections. De plus, les médias ont commis 13.82% des violations relatives au discours de haine. Enfin les violations commises par les activistes religieux figurent en bas de liste avec un pourcentage ne dépassant pas 0.76%.

Les contraventions commises par le courant du *14 mars* ou le camp allié ont atteint 66% du total des violations alors que le pourcentage des violations commises par le camp de l'opposition ou ses alliés était de 32%. Enfin, les indépendants ont été responsables de 2% des violations. Le graphe suivant, repris du rapport de la SCEC répartit les contraventions selon leur source.



Figure 5: Le graphe de la répartition des violations en fonction de leur source.

Ainsi, il semblerait que sur la base du diagnostic d’une population confessionnelle, la stratégie adoptée par la plupart des protagonistes fut l’émission de discours politico-confessionnels négatifs ; avec une concentration de « *discours de haine* » dans les circonscriptions où la compétition est intense.

IX-2-2- Le plan de campagne

Une faiblesse fut de même notée au niveau des plans de campagne des différents candidats et partis. Peu nombreux sont les candidats ayant mis en place un plan de campagne qui consiste à établir la chronologie des événements et des discours selon les circonstances des élections. Ceci est dû au fait qu’au Liban, les discours et événements d’un candidat dépend, dans la plupart des cas, des activités et des discours de son adversaire. Ce plan, au cas où il est mis en place, est constamment bafoué et repose essentiellement sur le fait d’agir et de réagir en fonction des actions et réactions de l’adversaire électoral.

Toutefois, certains candidats ont organisé à l’avance des événements électoraux, essentiellement pour présenter les listes électorales et les programmes électoraux ou pour porter appui à des listes

alliées, dont notamment les deux chefs de partis politiques dont nous étudierons les discours dans notre partie pratique.

Dans son rapport, Maharat foundation (2009) constate que les plans de campagne étaient presque exclusivement constituées de discours politiques ; ce qui a coûté au pays une occasion de réforme qui aurait été possible si les candidats avaient proposé des projets de réforme bien déterminés et de réelles solutions aux problèmes quotidiens des Libanais, notamment concernant le niveau de vie. Quant aux plans médias, ils étaient pratiquement absents et les campagnes médiatiques des candidats vides de contenu.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban serait du même avis après observation ; elle écrit dans son Rapport final sur les élections législatives libanaise 2009 que *« les annonces électorales n'ont pas été diffusées fréquemment par les chaînes de télévision, bien qu'un nombre croissant de publicités ait été diffusé vers la fin de la période de campagne »*. Selon ces experts, certains candidats se sont plaints des prix élevés du temps d'antenne et ont affirmé avoir été invités à payer la couverture de l'actualité. C'est pareil pour les quatre journaux observés – à savoir, *Al Mustaqbal, Al Akhbar, An Nahar* et *As-Safir* – qui n'ont placé que très peu d'annonces publicitaires payantes (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Il serait important de signaler que l'organisme qui avait le plan média le plus organisé fut le Ministère de l'Intérieur dont les messages de sensibilisation des électeurs par les chaînes de télévision ont été diffusés dans le but de promouvoir la participation des électeurs (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

IX-3- Les outils de campagne

Presque tous les outils de campagne ont été utilisés lors des législatives de 2009, certes à des degrés différents. Ils étaient bien plus divers et développés que ceux des élections précédentes. La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban le confirme : *« Le scrutin a*

été organisé de façon satisfaisante et sans aucun manque de matériel électoral ». Chaque candidat ou liste de candidats a fait appel aux outils de campagne selon ses ressources financières ; d'où le grand dilemme entre le financement des campagnes électorales et la possibilité de contrôler ce dernier.

IX-3-1- Le financement des outils de campagne

En effet, la campagne électorale au Liban fut considérablement influencée par les énormes ressources financières dont disposent les partis dans les deux blocs politiques ; malgré le fait que la loi adoptée en 2008 pour les élections législatives ait prévu une réglementation des dépenses électorales et ait donné à la SCEC le mandat de veiller à son application. La Commission de Supervision de la Campagne Electorale (SCEC, 2009) explique le processus mis en place dans cet objectif : Les candidats étaient légalement tenus d'ouvrir un compte bancaire de campagne et d'observer les limites fixées aux dépenses électorales, déterminées par la taille de la circonscription dans laquelle ils se présentaient.

Toutefois, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban considère que

Ni les réglementations concernant les dépenses ni les ressources de la SCEC n'étaient d'une envergure suffisante pour faire face à l'ampleur avec laquelle les finances ont défini la campagne. L'audit des bilans comptables des candidats a eu lieu après les élections et n'a été concrètement que peu réglementé au cours de la campagne.

Les observateurs de la Mission de l'Union Européenne donnent de même leurs recommandations à ce sujet :

Toute tentative sérieuse de réglementation des dépenses électorales devra tenir compte de la prépondérance des organisations caritatives, des fondations et des réseaux liés aux partis politiques, qui financent l'essentiel des campagnes électorales, avec une anticipation considérable par rapport à la période de campagne officielle, au cours de laquelle ces financements font l'objet d'un examen attentif.

IX-3-2- Les outils « déclarés »

La SCEC avait elle-même désigné les lacunes du contrôle du financement électoral dans son rapport sur les législatives de 2009. Elle a établi un tableau des dépenses « déclarées » ayant porté sur les panneaux publicitaires, la télévision, les radios, les journaux, les frais de location

des bureaux d'élection, le transport des électeurs, les employés impliqués dans le dispositif électoral, les permanences électorales, les festivals, les rencontres, les banquets, les cartes de recharge, les frais des délégués fixes et mobiles, la location des moyens de transport, les coupons d'essence, et les dépenses diverses:

Outils	Dépenses en Livres Libanaises	Pourcentages
Chaînes de Radio	465,818,893.74	0.60%
Journaux	765,546,815.72	1.00%
Loyer des bureaux électoraux	1,825,615,971	3.00%
Distribution de cartes de recharge pour cellulaires	3,049,994,119.60	4.20%
Transport des électeurs	3,281,897,387	5.00%
Employés des bureaux et machines électoraux	4,184,253,033.73	5.60%
Location de transport	4,557,706,021.00	6.30%
Agents mobiles et permanents	4,850,888,857.00	6.50%
Coupons d'essence	4,938,060,926.50	6.60%
Télévision	5,113,358,180	7.00%
Festivals et réunions électoraux/ banquets électoraux	8,683,961,000.50	12.00%
Panneaux publicitaires	10,317,542,233.95	14.20%
Divers	20,242,300,300.26	28.00%
Total des dépenses	72,276,943,740.00	100.00%

Figure 6 : Le tableau des dépenses déclarées par les candidats aux élections parlementaires libanaises de 2009.

Ce tableau montre que de nombreux outils électoraux ont été utilisés ; à savoir les médias (radio, journaux et télévision), les évènements (festivals, réunions et banquets électoraux) et les panneaux publicitaires. Toutefois, il est important de souligner le fait qu'il ne s'agit que des

dépenses déclarées et des outils plus ou moins légaux. Il existe certainement des dépenses non déclarées faites sur des outils non légaux d'où les lacunes du contrôle du financement électoral dont parle la SCEC dans son rapport.

IX-3-3- Internet : un outil en ébullition

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban a mentionné l'emploi des sites web dans les campagnes électorales sous la forme suivante:

Les informations sur les élections étaient également disponibles dans la version électronique des journaux et dans les principaux portails de l'information. Les candidats se sont servis d'Internet pour véhiculer leurs messages, affichant des publicités politiques sur les sites Internet et des vidéos publicitaires sur le site populaire de partage de vidéos YouTube, tandis que les blogueurs commentaient activement la campagne.

Nous remarquons que cet outil a largement été utilisé, contrairement aux élections précédentes. Toutefois, les organismes d'observation des élections, qu'ils soient locaux ou internationaux, ne se sont pas attardés sur l'analyse de l'emploi de cet outil, aussi puissant et éminent qu'il soit, notamment en communication politique électorale.

Les sites web des partis politiques ont essentiellement été employés à deux fins bien déterminées :

- La diffusion d'informations électorales du camp en question comme du camp opposé ; des informations accompagnées d'articles analytiques parfois très négatifs à l'égard de l'adversaire.
- La mise en ligne des discours politiques des leaders du parti auquel appartient le site web.

Nous ne nous attarderons pas sur l'examen et l'analyse des informations sur Internet, ce sujet n'étant pas directement lié à notre projet de recherche ; toutefois, il serait important de signaler le fait que la plupart des partis politiques, en particulier ceux qui constituent l'objet de notre recherche, se sont particulièrement concentrés sur la dynamisation de leurs sites web, œuvrant à les mettre constamment à jour, notamment en matière de nouvelles électorales. Ce phénomène d'intérêt particulier apporté aux sites reste nouveau au Liban, tout en étant prometteur dans les campagnes électorales des années à venir.

IX-4- Les acteurs

IX-4-1- Les hommes et les partis politiques

La SCEC définit les acteurs politiques et partis comme étant « *les candidats, les personnalités politiques et les partis actifs tant sur le plan de la politique que sur celui des élections* » (SCEC, 2009).

Pour comprendre la spécificité des acteurs politiques au Liban, nous avons recours au paragraphe sur l'« *Enregistrement des partis politiques* » du *Rapport de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban sur les élections législatives de 2009* :

La Constitution garantit la liberté d'association⁵¹. Il n'existe aucune loi sur les partis politiques et l'unique réglementation, y compris les procédures d'enregistrement, est la loi sur les associations, adoptée en 1909 lorsque le Liban faisait partie de l'Empire ottoman.

Cette loi n'a pas été suffisamment révisée depuis lors et n'est pas explicite au regard des libertés ou responsabilités des partis politiques.

Les partis politiques, comme d'autres associations, doivent soumettre une demande à l'approbation du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, qui dispose du pouvoir discrétionnaire en la matière. Aucun parti politique n'a exprimé quelque forme de mécontentement vis-à-vis du processus d'enregistrement. Il existe actuellement 81 partis et associations politiques officiellement actifs et enregistrés.

Le cadre réglementaire faible et dépassé est en partie responsable de la moindre importance par rapport à d'autres démocraties parlementaires du rôle des partis politiques, qui sont souvent désignés par des listes de candidats ou un bloc de députés, appuyés par un responsable politique national influent.

⁵¹ Article 13 [expression, presse, réunion, association] de la Constitution : « La liberté d'exprimer sa pensée par la parole ou par la plume, la liberté de la presse, la liberté de réunion et la liberté d'association sont garanties dans les limites fixées par la loi ».

Ainsi, le grand nombre de partis politiques au Liban ne veut pas pour autant dire que le rôle de chacun d'entre eux est nécessairement prépondérant dans la vie parlementaire.

IX-4-1-1- Le paysage politique libanais

Avant les élections, le paysage politique Libanais était fortement polarisé et divisé selon les lignes suivantes :

- la majorité, qui rassemblait les forces du *14 mars* (notamment le Courant du Futur de Saad Hariri ; les Kataëb d'Amin Gemayel; les Forces Libanaises de Samir Geagea; le Parti socialiste progressiste de Walid Joumblatt) et certains « *blocs indépendants* », comme celui de Michel Murr; l'opposition, qui regroupait les forces du *8 mars* (Amal, Hezbollah), le bloc du Changement et de la Réforme de Michel Aoun (Courant patriotique libre, Tashnag, El-Marada et le bloc d'Elias Skaff), ainsi qu'un certain nombre de candidats indépendants ;
- les confessions religieuses;
- la division au sein de la communauté chrétienne⁵², principalement entre les forces du *14 mars* (Kataëb et Forces Libanaises) et le bloc du Changement et de la Réforme (Courant patriotique libre) (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

La SCEC, quant à elle, répartit les personnalités politiques ainsi que les partis auxquelles elles appartiennent selon « *les termes employés par la presse libanaise ou selon le langage politique* » entre :

- le courant du *14 mars*,
- l'opposition et
- les candidats indépendants.

La Commission a inscrit dans la rubrique des indépendants toutes les forces et les personnalités ayant affiché leur indépendance vis-à-vis des coalitions politiques. Elle a par la suite classé les indépendants intégrés aux listes d'une autre force politique dans le cadre de la coalition politique de ladite force.

⁵² Y compris les maronites, les Orthodoxes grecs et arméniens et les Catholiques.

IX-4-1-2- La division confessionnelle

Le système confessionnel étant ancré dans la vie libanaise, l'électorat s'est donc divisé sur une base confessionnelle ; un phénomène d'ailleurs inévitable vu que la loi électorale divise les sièges parlementaires de manière confessionnelle. La Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban (2009) remarque que « *même si la plupart des partis revendiquaient leur caractère laïc, le paysage politique correspondait essentiellement à la carte confessionnelle* ».

Le Courant du Futur de Saad Hariri se caractérisait par un électorat principalement sunnite⁵³ et des fiefs dans le Liban-Nord (Akkar, Tripoli), Beyrouth III⁵⁴, Saida et la Bekaa-Ouest. L'électorat de Walid Joumblatt était essentiellement druze⁵⁵, avec des bastions dans les régions du Chouf. Amal et le Hezbollah, soutenus par l'électorat chiite⁵⁶ avaient des fiefs à Baalbek, à Hermel, dans le Liban-Sud et dans la banlieue Sud de Beyrouth. L'électorat maronite⁵⁷ se répartissait entre :

- le Courant patriotique libre, avec ses fiefs dans le Kesrouan, à Jbeil, dans le Metn et à Baabda;
- El-Marada, et l'essentiel de son électorat à Zgharta;
- les Forces Libanaises et les Kataëb, avec leurs fiefs à Beyrouth I, à Batroun, dans le Koura et à Bcharré.

L'un des principaux enjeux de ces élections résidait dans le choix de l'électorat maronite. Il s'agissait de savoir s'il allait voter comme en 2005 (bloc du Changement et de la Réforme de Michel Aoun) ou pencher en faveur des partis chrétiens des forces du *14 mars* (Kataëb et Forces Libanaises principalement).

La majorité, essentiellement les Forces Libanaises et Kataëb, affirmait que la popularité de Michel Aoun s'était détériorée suite au document d'entente signé avec le Hezbollah le 6 février

⁵³ Les électeurs sunnites sont environ 960 000 (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

⁵⁴ La capitale Beyrouth a été divisée par la loi électorale en trois circonscriptions: Beyrouth I, Beyrouth II et Beyrouth III.

⁵⁵ L'électorat druze regroupe quelque 185 000 électeurs (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

⁵⁶ L'électorat chiite représente environ 900 000 électeurs (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

⁵⁷ Environ 700 000 électeurs (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

2006⁵⁸. En réaction, les membres du bloc du Changement et de la Réforme ont rappelé que la victoire de M. Kamil Khoury sur l'ancien Président Amine Gemayel lors des élections partielles de 2007 (pour occuper le siège du député assassiné Pierre Gemayel) démontrait qu'ils étaient toujours en mesure de l'emporter dans les circonscriptions majoritairement chrétiennes, même lorsqu'un ancien Président se présentait dans son fief électoral après l'assassinat de son fils contre une personnalité politique relativement inconnue.

L'électorat arménien⁵⁹ était principalement représenté par Tashnag, qui affirmait recueillir 60% de ses suffrages notamment à Beyrouth II et dans le Metn, malgré l'existence du Parti libéral démocrate Ramgavar et du Parti social-démocrate Henchak, tous deux membres de la majorité (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Nous pouvons constater que, même si des coalitions rassemblaient des hommes et partis politiques de confessions différentes, le phénomène qui régit cet acteur de la vie politique libanaise reste le confessionnalisme.

IX-4-2- Les médias

Les médias constituent un acteur très important dans la communication politique ; ils ont en effet joué un rôle prépondérant dans les élections parlementaires de 2009.

IX-4-2-1- La supervision de la couverture médiatique des élections

La presse écrite et les médias audiovisuels ont largement couvert les élections du début à la fin de la période électorale. La couverture médiatique de la campagne à la télévision comprenait des émissions d'actualité, un nombre important d'émissions-débats ainsi que des débats de spécialistes. La presse écrite a, quant à elle, couvert les principaux événements de la campagne,

⁵⁸ Michel Aoun a expliqué que la signature de ce document constituait une étape vers le désarmement pacifique du Hezbollah, une composante importante de la controverse entre les partis Libanais. Le document prévoit ce désarmement dans le cadre d'une stratégie de défense nationale. Le texte défend la modernisation de l'État, la démocratie consensuelle, l'adoption d'une loi électorale moderne (dont l'intégration éventuelle d'un certain degré de proportionnalité) qui garantisse avec précision la représentation de la population selon le principe de l'équité. (http://yalibnan.com/site/archives/2006/02/full_english_te.php).

⁵⁹ Environ 130 000 électeurs.

qu'elle a commentés dans ses colonnes et articles de fond (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009)⁶⁰.

Toutefois, les médias ont été accusés par plusieurs observateurs locaux et internationaux, d'avoir réduit leur rôle à la promotion de certains candidats ou partis malgré le fait que l'article 68 de la loi électorale libanaise de 1960 (loi adoptée lors des élections parlementaires de 2009) stipule que les médias audiovisuels ne peuvent promouvoir ou faire de la propagande à n'importe quel candidat ou liste de candidats :

Article 68

Il est interdit à tous les médias audiovisuels ainsi qu'à la presse écrite, non politiques de faire de la publicité politique électorale tout au long de la durée de la campagne électorale allant de la date de la convocation des organes électoraux jusqu'à la tenue des élections et la publication des résultats finals. Les médias qui ne respectent pas cette disposition sont passibles de fermeture totale par une décision prise par le Tribunal des Imprimés, réuni en chambre de conseil

L'analyse de Maharat Foundation (2009) de la couverture médiatique montre que certaines institutions étaient des outils promotionnels et étaient complètement alignées avec des partis politiques spécifiques auxquels elles sont affiliées.

Les résultats de l'observation des médias par la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban indiquent de même l'alignement de la plupart des médias sur un bloc politique et expriment leurs opinions politiques dans leurs prises de position.

D'ailleurs, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, qui a supervisé un échantillon des médias Libanais comprenant huit chaînes de télévision (la chaîne publique

⁶⁰ Du 29 avril au 6 juin, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009 a supervisé un échantillon des médias Libanais sur la base d'une analyse standardisée, quantitative et qualitative, de leur couverture des élections. Cet échantillon comprenait huit chaînes de télévision (la chaîne publique Télé Liban et les chaînes privées *Al Manar*, *Future News*, *LBC*, *MTV*, *NBN*, *New TV* et *OTV*, de 18h00 à 24h00) et quatre journaux (*Al-Akhbar*, *Al-Mustaqbal*, *An-Nahar* et *As Safir*).

Télé Liban et les chaînes privées Al Manar, Future News, LBC, MTV, NBN, New TV et OTV, a relevé des « *cas de reportages à parti pris diffusés par des chaînes de télévision au cours de la période d'interdiction précédant le jour du scrutin* » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

Selon Maharat Foundation (2009), certaines institutions médiatiques semblaient être des outils d'incitation politique à travers la prise de position, alors que les institutions médiatiques sont supposées se situer à égale distance de toutes les parties afin de pouvoir appliquer leur rôle de critiques et être les gardiens de la démocratie. D'ailleurs, selon le rapport de Crisis Group concernant les élections législatives libanaises de 2009, le grand problème réside dans le fait que toutes les chaînes de télévision locales et tous les journaux libanais sont profondément partisans. Interrogé, un membre de la commission Boutros se demande :

Comment, en pratique, appliquer les restrictions décidées ? Les médias sont tous tenus par les partis eux-mêmes, ce qui rend les règles difficilement applicables, et les violations sont tellement flagrantes ! C'est à se demander comment une instance de supervision pourrait juger. Théoriquement, la sanction devrait être la suspension des fautifs, mais on parle là de l'ensemble de la classe politique.

En effet, l'équilibre requis n'a pas été complètement atteint malgré l'organisation de la publicité électorale qui avait permis l'ouverture de toutes les institutions médiatiques aux différents hommes et courants politiques. Toutefois, Maharat Foundation (2009) remarque que l'observation des médias a servi à réduire le niveau de couverture négative, que cette dernière soit directe ou indirecte, et à augmenter le niveau des nouvelles neutres. Ceci constituerait le début d'un changement au niveau du discours politique et des méthodologies de couverture.

IX-4-2-2- La télévision

« *Les émissions d'actualité télévisées ont tendance à être subjectives, soit en termes de couverture, soit au niveau du ton, ou les deux* » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

a- La chaîne de télévision publique

Dans sa répartition du temps, Télé Liban a consacré 51 % de sa couverture de l'actualité politique aux représentants des forces du *14 mars*⁶¹ et 28 % aux représentants de l'opposition⁶², tandis que dans sa programmation globale de l'information et de la politique, Télé Liban a alloué 39 % de son temps aux forces du *14 mars* et 33 % à l'opposition. Le ton de ses reportages était généralement neutre (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009). Télé Liban fut la chaîne de télévision qui, parmi toutes les autres chaînes, a attribué le plus grand temps de couverture au Président de la République, au Président de la Chambre et au Premier Ministre avec un pourcentage de 9,42%. Ces chiffres sont considérés comme normaux, vu que c'est la chaîne de l'Etat (Maharat foundation, 2009). La divergence des pourcentages de couverture de l'actualité politique du Président de la République en particulier entre les différentes chaînes de télévision pourrait être expliquée par le fait que le Président de la République a soutenu quelques candidats indépendants qui étaient, dans certaines circonscriptions, les adversaires des candidats « *soutenus* » par les chaînes de télévision en question. Les chiffres se présentent comme suit (Maharat foundation, 2009) :

TL	7,05%
NTV	4,62%
MTV	3,90%
LBC	3,16%
Future TV	3,10%
OTV	2,63%
Al Manar	2,13%

Figure7 : Le tableau des pourcentages de couverture de l'actualité politique accordé au Président de la République dans les chaînes de télévision observées par Maharat Foundation (2009).

⁶¹ Les candidats indépendants se présentant sur une liste du 14 mars ou de l'opposition ont été considérés comme des représentants de ces blocs.

⁶² Le temps restant consacré à la politique a été réparti entre les candidats indépendants, le Président de la République et les membres du gouvernement non affiliés à un parti politique.

b- Les chaînes de télévision de l'opposition

Les chaînes privées observées ont offert un large éventail de présentations dans leur couverture de la campagne. Les chaînes privées ont toutefois eu tendance à s'aligner sur des lignes politiques. Selon les chiffres du *Rapport de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban* (2009), Al Manar, NBN et OTV ont accordé davantage de couverture de l'actualité à l'opposition. OTV et Al Manar, en particulier, étaient plus souvent négatives à propos des forces du *14 mars*. Al Manar a consacré 68% de sa couverture de l'actualité à l'opposition et 23% aux forces du *14 mars*. De même, OTV a dédié 66% de sa couverture à l'opposition et 23% aux forces du *14 mars*. Sur NBN, 62% de la couverture de l'actualité a été destinée à l'opposition et 26% aux forces du *14 mars*. Quant à New TV, elle a consacré un temps pratiquement équivalent à chaque bloc dans ses informations aux heures de grande écoute, mais était plus souvent critique à l'égard du bloc du *14 mars* (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

c- Les chaînes de télévision du 14 mars

En revanche, Future News, MTV et LBC ont toutes accordé plus de couverture au bloc du *14 mars*. MTV et Future News, en particulier, avaient tendance à être plus négatives envers l'opposition.

Selon la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, les représentants du *14 mars* ont bénéficié, sur Future News, de 66 % de la couverture de l'actualité politique et 22 % ont été consacrés aux partis de l'opposition. Les chiffres de Maharat Foundation sont proches de ceux de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban avec 61% de la couverture totale de l'actualité attribués aux forces du *14 mars* et 21,18% aux partis de l'opposition.

Sur MTV, 57 % de la couverture de l'actualité a été attribuée aux représentants du *14 mars* et 30% à l'opposition. Dans les éditions des journaux télévisés aux heures de grande écoute, 52 % du temps d'antenne a été consacré aux forces du *14 mars* contre 32 % pour les partis de l'opposition. Les candidats indépendants ont bénéficié d'un pourcentage de couverture situé entre 3 % et 6 % dans les bulletins d'information des chaînes observées.

Les observateurs de la Mission de l'Union Européenne ont noté la présence d'éditoriaux, sous la forme de commentaires formulés par les présentateurs au début des programmes d'actualité, ce

qu'ils ont considérés comme étant « *une caractéristique particulière des bulletins d'information télévisés* » (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

En ce qui concerne les autres programmes d'information et les émissions politiques ; les mêmes tendances de couverture que celles des journaux télévisés y ont été observées ; à l'exception de la NewTV qui a consacré 47 % de sa couverture politique à l'opposition et 25% aux forces du *14 mars* dans sa programmation globale de l'information et de la politique, alors qu'elle a attribué une couverture pratiquement équivalente aux deux blocs politiques dans sa couverture de l'actualité.

A en croire les représentants des médias interrogés par la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban; ce qui empêchait les chaînes de télévision d'offrir un accès équilibré à leurs programmes résidait dans le fait que les personnalités politiques étaient peu disposées à participer aux émissions-débats organisées par des chaînes soutenant des opinions politiques contraires.

IX-4-2-3- La presse écrite

Concernant la presse écrite, quatre journaux ont été observés par la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban (2009), à savoir Al Mustaqbal, Al Akhbar, Annahar et Assafir. Ce sont les mêmes quatre journaux qui ont été supervisés par Maharat Foundation (2009)

a- Al Mustaqbal

Al Mustaqbal a attribué 65 % de son espace politique au bloc du *14 mars* contre 20 % aux partis de l'opposition, avec un ton souvent négatif selon la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban (2009). Les chiffres de Maharat Foundation (2009) sont proches avec respectivement 61% et 15% au *14 mars* et à l'opposition. Selon la même source, 5% de sa couverture politique auraient été attribués aux candidats indépendants et 8% aux nouvelles officielles, à savoir celles du Président de la République, du Président de la Chambre, du Premier Ministre et du SCEC (un organisme créé par le Ministère de l'Intérieur). Le pourcentage le plus élevé revient au Courant du Futur, propriétaire du quotidien, avec 24% de la couverture politique totale.

La ligne politique du quotidien est ainsi évidente, surtout que la couverture des nouvelles de l'opposition fut caractérisée par un ton négatif, alors que les nouvelles des loyalistes étaient extrêmement positives (Maharat foundation, 2009).

b- Al Akhbar

Al Akhbar a plus ou moins accordé autant d'espace aux deux blocs (45 % de la couverture a été attribuée au bloc du *14 mars* et 41 % à l'opposition), tout en se montrant plus critique envers les forces du *14 mars* (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

4% seulement ont été attribués aux candidats indépendants. Ces chiffres montrent la dominance de deux camps principaux sur la scène médiatique et la faiblesse relative des indépendants et des autres parties.

Quant aux autorités officielles (Président de la République, Président de la Chambre, Premier Ministre et SCEC), elles ont obtenu une couverture de 13% (Maharat foundation, 2009).

Malgré l'équilibre d'Al Akhbar dans le pourcentage de couverture des deux camps opposés, le quotidien est loin d'être neutre. Avec un taux de neutralité de 56%, il se situe loin derrière d'autres journaux tels qu'Assafir et Annahar. Ceci indique l'engagement d'Al Akhbar vis-à-vis d'un camp politique.

c- Annahar

La couverture par Annahar de l'opposition a été plus négative que celle de la majorité, à qui le quotidien a également accordé plus d'espace : 47 % au bloc du *14 mars* contre 37 % à l'opposition, selon la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban (2009).

Malgré le fait qu'Annahar soit plutôt du côté du *14 mars*, comme le montre le pourcentage de couverture lui étant accordé ; sa couverture des nouvelles de l'opposition étaient plutôt neutres avec un taux de neutralité de 77% (Maharat foundation, 2009).

De plus, les chiffres de Maharat Foundation montrent que Annahar est le quotidien qui a accordé le plus de couverture aux indépendants parmi les quotidiens observés avec 12% de couverture, face à Assafir (5%), AlAkhbar (4%) et Al Mustaqbal (5%).

d- Assafir

Assafir a attribué 40 % de son espace politique au bloc du *14 mars* et 46 % à l'opposition, mais le ton de sa couverture était légèrement plus négatif envers le bloc du *14 mars* que vis-à-vis de l'opposition (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009). En effet, le taux élevé de couverture positive des forces de l'opposition montre son alliance avec ses derniers. Le tableau ci-dessous, basé sur les chiffres de Maharat Foundation (2009), le prouve :

Assafir	Parti Politique	Taux de couverture positive	Taux de couverture négative
	Amal	40%	4%
Hezbollah	22%	7%	
Courant Patriotique Libre	18%	7%	

Figure 8 : Le tableau des taux de couverture positive et négative du quotidien *Assafir*.

IX-4-2-4- La radio

Pour les stations de radio, nous en étudierons deux : une station alignée à l'opposition, l'autre alignée aux forces du *14 mars*, toutes deux observées par Maharat Foundation (2009):

a- Sawt Al Ghad

Cette station de radio accorde un taux très élevé de sa couverture aux forces de l'opposition avec 56%, face à 24% uniquement aux forces du *14 mars*. Ceci est notamment dû au fait que cette station appartient à un des partis de l'opposition et qu'elle y est, par conséquent, alignée (Maharat foundation, 2009).

Parmi les forces de l'opposition, le CPL est en tête de liste avec 37% de la couverture de Sawt El Ghad, suivi par le Hezbollah ayant obtenu 5,5%, le Marada avec 2% et Amal avec moins d'1% (Maharat foundation, 2009).

Quant à la couverture attribuée aux forces du *14 mars*, elle a été essentiellement dédiée aux nouvelles générales et aux analyses des positions et opinions des protagonistes de ce courant

(13%). Les partis politiques de cette coalition ont ainsi obtenu un taux de couverture minimale avec 4% pour le Courant du Futur, 3% pour les Forces Libanaises, 2,2% pour les Phalanges et 2% pour le Parti Socialiste Progressiste (Maharat Foundation, 2009).

Cette distribution montre la dominance totale des nouvelles de l'opposition sur celles des forces du *14 mars* ; en plus de la dominance d'un seul parti politique particulier de l'opposition et l'exclusion totale des indépendants et des autres partis.

b- La Voix du Liban

Sur la Voix du Liban, ce sont les forces du *14 mars* qui ont obtenu le taux de couverture le plus élevé, un taux s'élevant à 35% face à 25% pour l'opposition et 6,76% aux indépendants. Ces chiffres montrent l'évidence de la ligne politique suivie par cette station de radio (Maharat foundation, 2009).

Toutefois, c'est le taux de couverture des chefs officiels (Président de la République, Président de la Chambre, Premier Ministre et SCEC) qui est surprenant ; il a atteint les 22%, taux très élevé par rapport aux autres stations.

Concernant la couverture des nouvelles de l'opposition, les deux principaux partis de l'opposition ont obtenu presque le même taux de couverture avec 8,19% pour le Hezbollah et 7,75% pour le CPL, suivis par Amal avec 3,24% et Tashnak avec 1%.

Quant à la couverture des nouvelles des forces du *14 mars*, elle s'est concentrée, à 14,21%, sur les nouvelles générales et les analyses des positions et opinions des protagonistes de ce courant.

Le reste du pourcentage attribué aux forces du *14 mars* s'est divisé comme suit : 10% au Courant du Futur, suivi des Phalanges (propriétaires de cette station de radio) avec 6,34%, des Forces Libanaises avec 3,05% et du Parti Socialiste Progressiste avec 2,74% (Maharat foundation, 2009).

	Sawt al Ghad	La Voix du Liban
Nouvelles neutres	54%	46%
Nouvelles positives	27%	39%
Nouvelles négatives	19%	15%
Nouvelles du <i>14 mars</i>	24%	35%
Nouvelles de l'opposition	56%	25%

Figure 9 : Le tableau comparatif des deux stations de radio étudiées (Maharat foundation, 2009).

IX-4-3- L'opinion publique

Nous l'avons vu dans la première partie de notre projet de recherche, étant jusqu'aujourd'hui le seul instrument représentatif permettant de savoir à l'avance ce qui pourrait être le résultat de manière approximative, les sondages ont, du moins en Occident, un rôle extraordinaire en période électorale (Wolton, 1989). Avec l'évolution de la communication politique, les sondages ont acquis une place de plus en plus importante, un rôle supérieur à tout autre outil de communication, jusqu'à être commandés et publiés par les médias. Selon Wolton (1989), « *ils ont presque tendance à devenir l'agenda de la campagne, rendant plus difficile la nécessité pour les hommes politiques de préserver une logique d'analyse autre que celle issue de la simple interprétation des sondages* ». Et d'ajouter que cette logique de sondage irait même jusqu'à « *dominer* » la communication politique électorale bien que se soit l'électorat qui devrait être la cible, non pas l'opinion publique.

En effet, c'est le cas dans les pays occidentaux ; toutefois, la situation est très différente au Moyen-Orient. Les sondages ne sont pas primordiaux et encore moins décisifs dans la campagne électorale d'un candidat ou d'une liste de candidat, même s'ils existent.

D'ailleurs, Professeur Larbi Chouikha⁶³, enseignant chercheur à l'Université de Tunis, insiste sur le fait que la notion d'« *opinion publique* » serait à redéfinir dans les pays non-occidentaux tels que la Tunisie et le Liban par exemple. Selon Chouikha, cette notion n'est pas perçue de la même manière dans tous les pays du monde.

⁶³ Nous avons rencontré Professeur Larbi Chouikha à Solaize en France lors de l'Ecole doctorale d'été qui a eu lieu du 23 au 28 août 2010.

Au Liban, nous pouvons plus mesurer le degré de participation de la société civile que de l'opinion publique. La société civile a massivement participé aux élections législatives de 2009, ce qui a augmenté l'observation et augmenté l'observation et renforcé le rôle des ONGs (Maharat foundation, 2009).

La société civile est un secteur dynamique au Liban, et les organisations ont été actives au cours de la période de campagne des élections législatives.

Les organisations de la société civile qui ont participé aux élections comptent des ONG qui se concentrent sur la réforme électorale, des organisations d'observation des élections ou encore des organisations consacrées à la promotion des droits de l'homme, y compris dans le cadre du processus électoral (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

L'action de ces organisations de la société civile s'est concentrée sur plusieurs points :

- La réforme du système électoral :

Malgré l'adoption en 2008 de la loi pour les élections législatives, plusieurs ONG ont continué à plaider en faveur d'une réforme approfondie du système électoral avant la période de la campagne. Nombreuses sont celles qui ont explicitement manifesté leur soutien au projet de loi de la Commission Boutros, qui n'a pas été adoptée par le gouvernement jusqu'aujourd'hui (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

- La sensibilisation des électeurs :

De nombreux programmes de sensibilisation des électeurs ont été mis en place au cours de la campagne, portant notamment sur les droits des femmes et les droits des personnes handicapées (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

- L'observation des élections :

C'est la première fois que la nouvelle loi électorale contient des dispositions relatives à l'observation des élections ; ce qui a directement influencé la visibilité et la capacité de travail des groupes nationaux d'observation, autant au cours de la campagne électorale que le jour du scrutin (Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009).

En plus de la société civile, la communauté internationale a formé un outil d'observation, cela a été un aspect positif qui a constitué une garantie de transparence et de bonne méthodologie des élections (Maharat foundation, 2009).

Dans cette deuxième partie de notre thèse de doctorat, nous nous sommes attardés sur les caractéristiques du Liban dans un but bien précis, celui de comprendre la communication politique électorale de ce pays aujourd'hui. En effet, nous avons commencé notre partie par un bref historique des communautés religieuses qui forment le Liban avant d'évoquer les principales étapes de son Histoire. Il s'agissait ensuite d'expliquer le confessionnalisme libanais et la structure qui en ressort au niveau politique. La culture politique et informationnelle était aussi à étudier afin de pouvoir comprendre la cible de cette communication politique et des discours qui feront l'objet de la partie suivante. Etant donné que le cas pratique de notre recherche sur la communication politique et le confessionnalisme au Liban concerne les élections législatives de 2009, l'explication du contexte de ces élections était indispensable. Le dernier chapitre a été alors consacré à la communication politique libanaise à travers l'étude de la méthode, des outils et des acteurs de cette dernière.

Il est important de noter que cette partie fut élaborée essentiellement pour comprendre le terrain libanais, le confessionnalisme qui régit ce pays étant très complexe et souvent incompris. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui croient que le conflit libanais est religieux, ce qui n'est pas le cas ; d'où la nécessité de s'attarder sur le concept libanais du confessionnalisme.

De plus, les chapitres sur le contexte des élections et la communication politique libanaise se basent essentiellement sur des rapports scientifiques d'organisations locales et internationales, vu qu'il n'existe pas – jusqu'aujourd'hui – de livres ou d'articles scientifiques étudiant ces questions ; le cas pratique étant très récent.

Nous étudierons dans la partie suivante les discours électoraux de cinq partis politiques libanais de confessions différentes.

X- La communication politique des deux partis politiques étudiés

Afin de pouvoir analyser les discours politiques des chefs du Hezbollah et du Courant du Futur, il est important d'étudier leur communication politique, notamment lors des élections législatives libanaises de 2009. Pour cela, il est intéressant de voir l'historique et l'évolution de chacun des deux partis, leurs méthodes de communication, les outils qu'ils emploient le plus, ainsi que les acteurs qui font partie de ce cercle de communication, à savoir essentiellement les deux chefs de partis (personnalités qui concernent le plus notre analyse de discours de la partie suivante), les médias et les publics cibles de ces discours.

X-1- L'historique et l'évolution de la communication politique des deux partis

X-1-1- Le Hezbollah

« *Hezbollah* » signifie en arabe « *parti de Dieu* ». Sa naissance est liée à l'invasion israélienne du Liban en 1982 : un noyau du mouvement chiite Amal annonce sa résistance à Israël, notamment à travers le concept du Jihad islamique. L'Iran envoie alors des gardes révolutionnaires iraniens pour entraîner les combattants du Hezbollah. Mais ce n'est qu'en 1985 que le Hezbollah publie sa charte qui se base sur de nombreux éléments de la Constitution iranienne (Saad-Ghorayeb et Sueur, 2007). Cette formation politique se base sur trois principes :

- *L'islam est la voie intégrale à suivre pour une vie meilleure, c'est le fondement intellectuel, doctrinal, et de la foi sur lequel se base la praxis politique;*
- *La résistance contre l'oppression israélienne, source majeure du danger pour le présent et l'avenir du Liban et de la région. Cette priorité nécessitait la constitution d'une structure djihadiste lui permettant de faire ce devoir ;*
- *La loyauté envers la direction légale du Wali El Fakih⁶⁴ (juriste théologien), héritier du Prophète et des imams, qui fixe les grandes lignes d'action pour l'Oumma et qui a tous les pouvoirs. (Kassem, 2004).*

⁶⁴ Le Wali El Fakih est un juriste théologien à la tête de la « Wilayat El Fakih ». Le terme « Wilayat » signifie en arabe « Etat », la « Wilayat el Fakih » réfère donc à l'Etat islamique chiite. Approuver la « Wilayat el Fakih » consiste donc à reconnaître l'autorité du guide suprême en Iran – Mettre une définition du livre de Naim Kassem.

En effet, les concepts d'« *Etat islamique* », d'« *Oumma islamique* », d'« *oppressés de la terre* », de « *Wilayat el Fakih* » reviennent quelques fois dans les discours politiques des chefs de file.

En 1986, le Hezbollah prend le nom de « *Résistance islamique au Liban* » et augmente ses opérations sur le terrain. Avec l'aide de la Syrie, de Ghazi Kanaan (chef des services de renseignements syriens au Liban de 1982 à 2002) en particulier, il devient la seule résistance au Liban en 1989 (Atallah, 2006)⁶⁵.

En l'an 2000, après le retrait syrien du Liban-Sud, le Hezbollah a voulu garder ses armes, il s'est donc positionné en tant que Résistance à Israël contre toute oppression, jusqu'à la résolution du conflit israélo-palestinien et même jusqu'à l'élimination d'Israël en tant que tel. Malgré le fait que « *la raison d'être du Hezbollah est la résistance à Israël dénoncé non pas en tant qu'Etat juif, mais en tant que projet colonial et source de menaces pour son voisinage* » (Charara et Domont, 2004) ; en réalité, selon Elias Atallah, le Hezbollah considère que les armes constituent une garantie à la communauté chiite au Liban (Atallah, 2006). Avec la guerre israélienne sur le Liban en 2006 et la victoire « *divine* » de la « *Résistance islamique au Liban* », le Hezbollah trouve un argument fort pour garder ses armes : celui du risque israélien à tout moment (Baydoun, 2007).

Le Hezbollah est très lié à la Syrie et à l'Iran mais de manière différente : il entretient avec la Syrie des relations de type stratégique vu que la Syrie s'oppose de même à Israël et aux Etats-Unis ; alors que ses relations avec l'Iran sont non seulement politiques et stratégiques mais culturelles et religieuses aussi ; dès le début, la « *Résistance islamique au Liban* » était une extension de la Révolution islamique en Iran. Selon Amal Saad-Ghorayeb et Emilie Sueur (2007) :

Les relations entre la Syrie et le Hezbollah, dépendent du régime au pouvoir à Damas. En ce qui concerne l'Iran, la relation restera toujours solide, quel que soit le régime ou le

⁶⁵ Entrevue Elias Atallah, Homme politique, octobre 2006, bureau du mouvement de la gauche démocratique, Mazraa, Beyrouth.

président en place, car il s'agit là d'une relation avec un Etat, avec un establishment religieux.

Ainsi, l'Iran soutient la Résistance en armes, en entraînement et en argent alors que la Syrie se contente d'ouvrir une voie d'accès entre l'Iran et le Hezbollah, c'est un intermédiaire.

Au niveau social, le Hezbollah a œuvré pendant toutes ses années à assurer à la communauté chiite tous ses besoins: des habitations, des écoles, des hôpitaux, des centres culturels et sociaux, des activités extra-scolaires, des emplois, etc. jusqu'à ce que cette communauté devienne presque indépendante du tissu libanais et surtout de l'Etat libanais. D'ailleurs, pour le Hezbollah, le plus important n'est pas de gagner les élections pour faire partie de l'Etat libanais et participer aux décisions qui concernent ce tissu interne mais d'être au pouvoir afin de protéger la résistance surtout après le retrait syrien. Au contraire, le « *parti de Dieu* » préfère ne pas s'occuper de l'Etat libanais pour pouvoir consacrer ses efforts à sa cause régionale et international. C'est le Secrétaire Général du Hezbollah, Sayyed Hassan Nasrallah, qui le dit dans plusieurs de ses discours, dont notamment le discours de lancement de campagne de 2009 que nous allons étudier en détail dans le cadre de notre analyse de discours dans la troisième partie de notre thèse. Le parti chiite est conscient des conséquences au cas où il devient majoritaire dans le gouvernement libanais, à savoir un boycott international. Selon le rapport Crisis Group n°87, (juin 2009) :

Ce qui lui importe, en revanche, c'est de disposer d'une alliance suffisamment puissante pour défendre sa ligne politique et, avant tout, perpétuer le statu quo sur la question de ses armes et de sa lutte contre Israël. En d'autres termes, il s'agit de contrôler le système de l'intérieur plutôt que le diriger.

X-1-2- Le Courant du Futur

Pour le Courant du Futur, la situation est différente. À la fin de la guerre civile libanaise et après les accords de Taëf, en 1990, Rafic Hariri devient l'homme fort du Liban. Avec le projet de reconstruction du Liban, notamment le Centre-ville de Beyrouth, et le soutien syro-saoudien, il devient Premier ministre de cinq gouvernements avant son assassinat en 2005. Il fonde la télévision et le quotidien « *Al Mustaqbal* » qui veut dire « *le futur* » en arabe. Son Courant du Futur ne sera officiellement inscrit qu'en 2007 par son fils Saad Hariri qui a pris la relève après sa mort. Rafic Hariri ayant vécu et fait fortune en Arabie Saoudite est très proche du faucon

sunnite de la région qui n'a pas manqué de le soutenir au fil de ses années au pouvoir. Son fils est toujours en étroite relation avec les Princes saoudiens.

L'assassinat de Rafic Hariri en 2005 a eu un très grand impact dans la région du Moyen-Orient. L'électorat sunnite s'est alors fortement mobilisé durant les élections de 2005 trois mois après l'explosion au cœur de Beyrouth. Grâce à cette mobilisation, Saad Hariri remporte la majorité parlementaire et réussit à faire de l'assassinat de son père une affaire internationale à travers l'accord signé avec les Nations-Unies sur l'établissement du Tribunal Spécial pour le Liban.

En août 2007, le Courant du Futur est officiellement inscrit en tant qu'association politique. Il prône :

- Un Liban indépendant, libre et souverain. Une patrie unifiée terre, peuple et institutions dans des frontières reconnues. Un Liban arabe d'identité et d'appartenance. Un Liban qui adhère aux chartes arabes et internationales. Un Etat qui travaille selon ces principes sans exception.
- Un système démocratique parlementaire qui respecte la liberté publique et surtout la liberté d'opinion et de croyance, et la justice sociale et l'égalité entre les droits et les fonctions de tous les citoyens sans distinctions ou préférence.
- Un peuple qui est la source du pouvoir et le souverain. Un peuple qui pratique sa souveraineté via les institutions constitutionnelles basées sur le principe de séparation entre les pouvoirs et leur équilibre et coopération. L'initiative individuelle, la propriété privée et la répartition de la richesse nationale basée sur un progrès équilibré des régions sur le plan éducationnel, social, économique car elle est un élément fondamental dans l'union de l'Etat et la stabilité du système est l'un des critères du système libéral.
- L'annulation de tout fanatisme politique et l'union du territoire Libanais de même que le droit de tout libanais d'occuper n'importe quelle partie de ce territoire sous la souveraineté de la loi libanaise. De plus, le refus de la classification de la population et la division du pays⁶⁶.

⁶⁶ Source site officiel du Courant du Futur: <http://www.almustaqbal.org/category.php?lang=fr&i=NzA=>

Mis-à-part le fait que le gouvernement de 2005 dirigé par Fouad Siniora, membre important du Courant du Futur, a du faire face à la complexité de la guerre israélienne en été 2006 ; il a de même dû faire face à un sit-in de l'opposition dirigée par le Hezbollah dans le centre-ville de Beyrouth (reconstruit par Rafic Hariri) pendant presque dix-huit mois entre fin 2006 et mi-2008 et à « *l'offensive du Hezbollah contre le centre sunnite de Beyrouth en mai 2008, ce qui a provoqué un profond traumatisme* » (Rapport Crisis Group n°87, juin 2009).

Non armé, le Courant du Futur a été critiqué de ne pas avoir pu faire face au Hezbollah et son incapacité à protéger la communauté sunnite a été relevée. Toutefois, les rangs se sont quand même serrés derrière ce courant durant les élections de 2009 pour s'opposer au Hezbollah « *en l'absence d'un leader alternatif* » (Rapport Crisis Group n°87, juin 2009).

Tout comme le Hezbollah veut accéder au pouvoir pour protéger la résistance et ses armes, le Courant du Futur veut y accéder pour que le Tribunal spécial pour le Liban mène à bien son parcours. Toutefois, la différence réside dans le fait que le Courant du Futur cherche aussi à établir un Etat de droit ayant une ouverture internationale, non pas une image idéologique et communautaire serrée.

X-2- Les méthodes de la communication politique des deux partis

Les méthodes de communication, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, consiste à étudier les stratégies et les plans de campagnes des deux partis choisis.

X-2-1- Les stratégies de la communication politique des deux partis

Le discours du Hezbollah était plutôt un discours de mobilisation de son public à lui essentiellement plus que d'autres communautés. D'ailleurs, le « *Parti de Dieu* » s'éclipsait souvent dans les régions chrétiennes pour ne pas représenter un danger pour ses alliés, il a laissé son allié chrétien Michel Aoun prendre la relève.

Au contraire, le Courant du Futur a beaucoup joué sur le fait que « *nous sommes tous sous le ciel du Liban* »⁶⁷ essentiellement parce que la plupart des régions sur lesquelles il tablait étaient

⁶⁷ Slogan du Courant du Futur – www.almustaqbal.org

mixtes, il s'adressait souvent aux chrétiens dans les circonscriptions chrétiennes chaudes et ciblait souvent les neutres et les non-sunnites en essayant de les rassurer.

Les deux partis politiques en question ont travaillé sur la mobilisation et ont utilisé à des degrés différents la « *assabiya* » confessionnelle selon Charbel Maroun, Rédacteur en chef de La Voix du Liban (2011)⁶⁸. Le fait que ce soit des « *élections politiques* » par comparaison avec les élections « *à services rendus* » (« *khadamat* » en arabe), les deux partis ont utilisé le facteur du référendum sur les sujets de campagne les plus importants, dont notamment : la résistance et ses armes et le Tribunal spécial pour le Liban comme le dit Jihad Bitar, analyste politique (2011)⁶⁹ ; des sujets de politique régionale et internationale qui l'ont emporté sur les questions de réformes (Karam et Catusse, 2009).

X-2-2- Les plans et les sujets de campagne

Nous avons vu dans le chapitre précédent sur la communication politique au Liban, que durant les élections législatives de 2009, les plans de campagnes étaient très faibles chez tous les partis politiques, qu'ils étaient constamment remaniés en fonction des évènements qui se présentaient au fur et à mesure que la campagne avançait et qu'ils étaient essentiellement constitués de discours politique. « *Dans ce contexte, les questions des « politics », du jeu politique local et international, l'emportent sur celles des polices et de la réforme. Les programmes de chaque groupe furent peu déterminants ni distinctifs, la compétition ne se fait pas là* » (Karam et Catusse, 2009).

Nous allons donc, dans cette partie consacrée aux deux partis politiques étudiés – Le Courant du Futur et le Hezbollah – évoquer les sujets de campagne qui ont eu le plus d'impacts sur les publics cibles et qui ont d'ailleurs eu plus d'ampleur vu les circonstances de ces élections bien particulières. Ceci nous permettra aussi de voir à quel point tel ou tel sujet pourrait avoir un lien avec le conflit sunnito-chiite qui a régi cette étape de la vie démocratique du Liban.

⁶⁸ Entrevue Charbel Maroun (Rédacteur en chef) - Mardi 20 septembre 2011 – 8h30 - Voix du Liban (Radio) – Achrafieh – Beyrouth

⁶⁹ Entrevue Jihad Bitar - Lundi 12 septembre 2011 – 11h30 - Bureau de « Quantum Communications » - Achrafieh Surssock

Par exemple, le sujet des armes du Hezbollah est automatiquement pris en compte sous l'angle du clivage sunnito-chiite parce que c'est une communauté qui détient les armes contre une autre qui n'en a pas. Le débat n'a pas été approfondi et s'est limité à des accusations de part et d'autre : uniquement 20% du sujet a été analysé sous l'angle de la nécessité de garder les armes dans le cadre de l'armée libanaise (Bitar, 2011).

Sujets économiques

Au niveau du dossier économique, bien qu'il soit épineux vu que le Liban vit une crise économique chronique, les discours se sont de même limités aux accusations : Alors que le 8 mars accusait la « majorité » mais plus précisément le Courant du Futur d'être responsable de la grande dette du pays (vu que Rafic Hariri était au pouvoir depuis 1992 et qu'il a été le parrain de la reconstruction de Beyrouth après la guerre civile libanaise, une reconstruction lourde de corruption selon certains hommes politiques dont notamment le Général Michel Aoun).

C'est à travers le slogan « *Beyrouth n'est pas à vendre* » que le « 8 mars » dénonçait « *la gestion unilatérale des affaires par leurs adversaires, leur refus de partager le pouvoir et les responsabilités, leur politique économique et sociale ultralibérale enfin, favorisant le développement du centre-ville de Beyrouth et les investissements improductifs* » (Karam et Catusse, 2009). En réponse, le 14 mars ont opté pour le slogan « *La prospérité d'abord* » considérant que la guerre de 2006, le sit-in dans le centre-ville de Beyrouth de 2007 et le 7 mai 2008 ont fait que le pays sombrait dans une récession très lourde pour l'économie libanaise.

Ainsi, le dossier économique bien que très important, ne faisait pas partie de priorités de campagne ; ceci serait essentiellement dû au fait que les élections étaient considérées comme étant « *très politiques* » comme le dit Jihad Bitar (2011) surtout que les deux camps étaient soutenus par leurs « *sponsors étrangers* » pour s'affronter sur des questions politiques plutôt qu'économiques et sociales (Karam et Catusse, 2009).

Sujets politiques

Les sujets politiques sur lesquels se sont affrontés le Courant du Futur et le Hezbollah dans leurs discours électoraux se sont donc principalement concentrés sur :

- Le Tribunal Spécial pour le Liban (TSL)

C'est un sujet de « *référendum* » comme nous l'avons expliqué dans la partie sur « *l'importance des élections législatives de 2009* ». Ce sujet a été très mobilisateur, notamment lors de la sortie des quatre généraux de prison le 29 avril 2009 et lors de la publication de *Der Spiegel* d'un article évoquant l'implication du Hezbollah dans l'assassinat de Hariri le 23 mai 2009, deux événements ayant eu lieu pendant que les campagnes électorales battaient leur plein.

- Les armes du Hezbollah

Autre sujet de « *référendum* » dont l'apogée a eu lieu lorsque le Secrétaire général du Hezbollah, Sayyed Hassan Nasrallah, qualifie le 7 mai de « *jour glorieux* » dans son discours du 18 mai 2009 qui fera partie de notre analyse de discours. Le 14 mars étant contre les armes en dehors de l'Etat, le Hezbollah était prêt à déclencher une guerre civile pour protéger ses armes.

- La question de la souveraineté nationale

Cette question est très délicate vu qu'elle met en conflit deux visions différentes de la souveraineté nationale. Dans « *Le Liban De Taëf En Panne De Reforme* », Karam et Catusse (2009) explique cette divergence :

Les représentants du « *8 mars* », le Hezbollah surtout, insistent sur le caractère intangible de la cause de la « *résistance* », à laquelle il subordonne la coopération avec l'armée libanaise. Ceux du « *14 mars* » appellent au désarmement du Hezbollah et l'intégration de ses forces armées au sein de l'armée libanaise, inscrivant la démarche de démantèlement de toutes les milices dans un processus de renforcement de l'Etat et de sa souveraineté.

- La place du Liban aux niveaux régional et international

En réalité, cette divergence de points de vue est claire à plusieurs niveaux, celui de la place du Liban dans la région du Moyen-Orient et à l'échelle internationale est particulièrement important

compte tenu du fort soutien étranger à chacun des deux camps qui s'affrontent, selon Karam et Catusse (2009),

Le « 8 mars » qui, soutenu par les puissants voisins iranien et syrien, refuse la normalisation des relations avec Israël tant qu'une paix juste et équitable n'est pas trouvée dans la région, et continue à voir dans « *la résistance* » que mène le Hezbollah au Sud du Liban depuis trois décennies, le principal moyen de mener cette bataille. Et celle du « 14 mars » qui, de concert avec le « *clan occidental* » et l'Arabie saoudite, cherche à sortir le Liban de la ligne de front direct et ouvert avec Israël, à neutraliser le conflit, à l'instar des pays dits « *modérés* » de la région, comme l'Égypte ou la Jordanie. Au-delà, se joue ainsi, par le truchement de leurs alliés libanais, la guerre larvée que se mènent les puissances internationales et notamment l'intense rapport de force qui oppose aujourd'hui les États-Unis – et son projet de Grand Moyen Orient –, à l'Iran et la Syrie – et le rôle qu'ils entendent jouer dans cette région.

X-3- Les outils de campagne

Selon les experts⁷⁰ qui ont travaillé les élections de 2009 de près, un énorme budget a été accordé par les deux camps aux outils de communication, notamment aux affichages. En effet, les affiches portant des slogans se confrontaient les unes répondant aux autres. Selon Jihad Bitar (2011)⁷¹, il est important de noter que, durant les élections de 2009, un nouvel outil a fait face : il semblerait que les sondages d'opinion aient pris une dimension bien plus large que toutes les élections précédentes. Selon lui, « *les institutions de sondages n'auraient pas pu passer autant à la télé si elles n'avaient pas des sondages en continu et que autant de sondages avaient été achetés* ».

De plus, il ne faut pas oublier le fait que le Courant du Futur possède un quotidien et une chaîne de télévision tous deux nommés : « *Al Mustaqbal* » et que le Hezbollah possède la chaîne de télévision « *Al Manar* » et que le quotidien « *Al Akhbar* » lui est très proche (Maroun, 2011).

⁷⁰ Notamment Charbel Maroun, Jihad Bitar et Pascal Monin (entrevues septembre 2011).

⁷¹ Entrevue Jihad Bitar - Lundi 12 septembre 2011 – 11h30 - Bureau de « Quantum Communications » - Achrafieh Surssock

X-4- Les acteurs

X-4-1- Les chefs des deux partis

Nous allons nous attarder sur les chefs des deux partis politiques étudiés, notamment à leur image en politique, vu que nous allons analyser leurs discours dans la troisième et dernière partie de notre thèse de doctorat. Pour commencer, il serait intéressant de voir comment les chefs des deux partis politiques confectionnent leurs apparences.

Marie-José Mondzain (2009), philosophe et écrivain appelle « *image* », « *le mode d'apparition fragile d'une semblance constituante pour des regards subjectifs, dans une subjectivation du regard* ». Ce concept est très important à ce niveau de notre projet de recherche ; selon Dr Antoine Courban (2011)⁷², le sens de la communication politique se trouve plus dans l'image que dans le discours : « *La parole circonscrit un discours, circonscrit une réalité, elle ouvre sur le sens mais elle n'est pas tout le sens* ».

X-4-1-1- Sayyed Hassan Nasrallah

Hassan Nasrallah apparaît toujours avec une apparence chiite avec l'habit, le turban noir qui renvoie à sa descendance du prophète d'où son titre religieux de « *Sayyed* », et la barbe. Cette image est très représentative parce qu'elle reflète le fait qu'il est non seulement un chef politique mais aussi un chef religieux, ce qui a beaucoup d'importance auprès de sa cible chiite.

L'image du chef religieux qui sait exactement où il va, donne beaucoup de force au Hezbollah, dans la mesure où le discours de ce chef est presque considéré comme étant une parole divine, à ne pas discuter, il s'impose de cette manière, ce qui rassure « *sa communauté* ». Cette force lui permet de ne pas jouer sur le fait qu'il est protégé des Iraniens. De plus, la « *pré-communication* » faite autour de chaque apparition de Nasrallah – le fait qu'elles soient toujours préalablement annoncées, et attendues – lui donne une certaine aura (Bitar, 2011)⁷³.

D'ailleurs, Dr Antoine Courban relève un point important dans la communication du Hezbollah : lorsque Sayyed Hassan Nasrallah émet un discours, on ne voit pas la personne, on voit un écran.

⁷² Entrevue Dr Antoine Courban - Mercredi 14 septembre 2011 – 9h - Faculté de Médecine de l'USJ – Rue de Damas – Beyrouth

⁷³ Entrevue Jihad Bitar - Lundi 12 septembre 2011 – 11h30 - Bureau de « Quantum Communications » - Achrafieh Sursock

Ce qui fait qu'il y a une interface entre l'homme, le sujet du discours et le contenu du sens d'une part et le public qui est supposé recevoir le discours d'autre part. L'interface n'est pas un obstacle, c'est une image. Selon Courban (2011) :

Donc celui qui regarde est supposé se livrer à un travail d'interprétation : il voit un exotérique dont l'ésotérique (c'est-à-dire le sens) est invisible et doit être supposé, interprété, rapporté à une réalité. C'est très précisément toute la doctrine du « *Takwil* » chiite. Lorsque l'on lit les différents textes de la pensée chiite, le « *Takwil* » ce n'est pas l'interprétation et ce n'est pas l'herméneutique, c'est une herméneutique d'un type particulier. Le « *Takwil* », c'est le retour au « *Awwal* », à l'origine, donc c'est ramener le discours, ou ramener celui qui reçoit le discours à un instant originaire ; or toute la pensée politique chiite, notamment de l'école iranienne est fondée sur ça. Tout doit être ramené à un instant premier à partir duquel, tous les développements ultérieurs de l'histoire ne seraient que des émanations.

Nous sommes donc dans un univers mental très chiite. A partir de cette analyse, Dr Courban cherche à savoir si le type de communication du Hezbollah est du type iconique ou s'il est du type pythagoricien c'est-à-dire du type iconoclaste, en expliquant la différence entre les deux :

Dans l'école pythagoricienne qui était une fraternité fermée, tout était contrôlé à la fois : le pouvoir religieux, la connaissance et le pouvoir politique. Dans cette école, durant la transmission du savoir les disciples durant les premiers stades, ne voyaient pas le maître : il y avait un écran. Le maître parlait derrière une barrière, les disciples l'entendaient sans voir d'image.

Dans la communication liturgique chrétienne, dans les liturgies byzantines, il y a une « *iconostase* » qui sépare les fidèles du prêtre. L'iconostase n'est pas un obstacle, elle permet d'actualiser par les icônes une réalité transcendante. Et ce qui se passe derrière l'iconostase en fait donne vie à l'icône. Les fidèles qui participent à la cérémonie ne participe pas à quelque chose de caché, non, ils voient par l'icône, sans voir celui qui matériellement ne compte pas, ils voient l'icône.

Selon Dr Courban :

Si le type de communication du Hezbollah est iconoclaste, alors ce qui est transmis n'est rien d'autre qu'un pouvoir absolu et un pouvoir originaire parce que l'iconoclasme en tant que doctrine philosophique est une hérésie politique. Ce sont les empereurs qui étaient iconoclastes, c'est eux qui ont détruits les icônes parce qu'ils ne voulaient pas d'autres portraits que les leurs. C'est donc une hérésie de pouvoir.

X-4-1-2- Cheikh Saad Hariri

Saad Hariri apparaît avec un costume-cravate (une cravate souvent bleue pour faire un rappel de la couleur de son parti politique) au Liban – le sunnite moderne – et garde son apparence sunnite (avec l'habit sunnite) lorsqu'il est en Arabie Saoudite uniquement, ce qui s'est fait de plus en plus rare d'ailleurs. Toutefois, la barbichette de Hariri serait là pour rappeler aux sunnites qu'il est l'un des leurs, qu'il a des racines sunnites saoudiennes vu que sa barbichette rappelle les rois saoudiens (Maroun, 2011)⁷⁴. Ceci rassure « *sa communauté* ». Par contre, en 2009, il parle plus libanais que saoudien (contrairement à 2005), il n'a plus l'accent saoudien qu'il avait avant et il a beaucoup travaillé son discours qui est plus proche des Libanais.

Saad Hariri table sur deux points principaux : la légitimité de son père et le soutien de l'Arabie Saoudite. En effet, nombreuses sont ses photos où on voit son père en arrière plan et on le voit souvent en Arabie Saoudite. Toutefois, selon Bitar (2011), malgré ses deux points, Saad Hariri a beaucoup moins de certitude que Nasrallah. De plus, la « *pré-communication* » faite autour des apparitions de Nasrallah n'existe pas pour Hariri, ses discours sont simplement diffusés en direct à la télévision et relatés le lendemain dans les journaux (Bitar, 2011).

Pour reprendre l'analyse épistémologique de Dr Courban, la communication de Saad Hariri reflète quelque chose de réel, donc ici, l'image télévisée est une icône. Elle ne joue pas sur les rapports symboliques du visible et de l'invisible : « *elle actualise ce qu'elle est supposée actualiser* ». Elle actualise, à la fois, dans sa forme et dans son discours, elle est en train

⁷⁴ Entrevue Charbel Maroun (Rédacteur en chef) - Mardi 20 septembre 2011 – 8h30 - Voix du Liban (Radio) – Achrafieh – Beyrouth

d'actualiser sans doute une des constantes de l'imaginaire sunnite. Et cette constante étonnamment est la suivante : le pré-requis de la « *Oumma* » (Patrie) c'est la « *Dawla* » (l'Etat). Il n'y a pas d'« *Oumma* » possible et imaginable sans « *Dawla* ». Il faut que la « *Dawla* » existe, c'est-à-dire qu'il faut un ordre politique sans lequel il n'y a pas de « *Oumma* » ou de communauté de croyants possible, il n'y a pas de liens qui puisse être établis au sein de la « *Jamaa* » (l'Assemblée). Selon le Dr.Courban :

Ce qui amène à adhérer à l'idée, à comprendre en fait pourquoi l'Islam ne sépare pas le spirituel du temporel parce que l'Islam est probablement et avant tout une religion civile, c'est-à-dire un système de pensée qui prône un ordre politique d'abord mais où le lien civique est de nature religieuse.

Selon Courban, lorsque nous comparons les deux personnalités politiques, à travers cette grille de lecture c'est-à-dire le rapport du visible et de l'invisible, les trois séquences – image, icône, pouvoir – parce qu'il y a l'image qui fonde l'icône et l'icône fonde le pouvoir politique, « *nous sommes ici en plein dans ces rapports très symboliques qui jouent sur l'imaginaire entre l'image politique d'une part et ses présupposés imaginaires d'autre part* ».

Selon Michel Hajji Georgiou⁷⁵, la différence réside aussi dans un phénomène de culture : Tandis que Saad Hariri est un phénomène de ville - Saida, Tripoli et Beyrouth étant des villes urbaines ; Hassan Nasrallah est un phénomène de banlieue : Banlieue-Nord et Banlieue-Sud en révolte contre la ville. Selon le journaliste, la bataille stratégique durant les élections consiste à gagner la capitale en vue d'un pouvoir réel.

X-4-2- Les médias

Selon Maroun (2011), le problème des médias au Liban réside dans le fait qu'ils sont partisans. D'ailleurs, la loi sur les médias divise les chaînes de télévision et de radio par communauté et par partis politiques. Chacun a son porte-parole.

⁷⁵ Entrevue Michel Hajji Georgiou - Mercredi 14 septembre 2011 – 12h - Chez Paul – Gemayze – Beyrouth

En ce qui concerne le Courant du Futur et le Hezbollah, il est clair que ces deux partis abusent largement du fait qu'ils possèdent des médias pour diffuser des informations partisans et accuser l'autre. Nous pourrions même parler de propagande en période électorale.

X-4-3- Le public cible

Nous l'avons vu, le public cible de chacun des deux partis politiques est sa communauté directe. En effet, le Courant du Futur représente la majorité des sunnites et le Hezbollah la majorité des chiites. Ainsi, le fait de constamment mobiliser sa communauté est très important pour non seulement gagner les élections, mais surtout garder son « *poste* » de « *représentant ou chef de communauté* », de grande valeur dans une démocratie consociative comme au Liban.

En ce qui concerne les élections législatives libanaises de 2009, les deux partis politiques étudiés se sont-ils limités à leur public communautaire ou se seraient-ils ouverts aux autres communautés, notamment la communauté chrétienne, dans le cadre de leurs alliances qui ont constitué les forces du *8 mars* et du *14 mars* ? En réalité, les deux partis se sont comportés de manière différente. Le Courant du Futur tentait souvent de s'adresser à un public mixte qui ne se limite pas à sa seule communauté, notamment dans les régions où les électeurs étaient de communautés différentes. Le Hezbollah s'adressait essentiellement à sa communauté, avec une concentration de mobilisation. Il semblerait que le Hezbollah avait pour stratégie de laisser le Courant Patriotique Libre de Michel Aoun, son allié chrétien, s'adresser aux chrétiens afin de ne pas porter atteinte à leurs votes. De plus, lorsqu'il s'agissait d'attaques sunnito-chiite, souvent les alliés chrétiens prenaient la relève : c'est-à-dire que lorsqu'il y avait de accusations claires, le Courant Patriotique, allié chrétien du Hezbollah, attaquait le Courant du Futur et les Forces Libanaises, allié du Courant du Futur accusait le Hezbollah notamment aux sujets des armes du Hezbollah et du Tribunal Spécial pour le Liban.

Cette deuxième partie de thèse nous a permis d'établir le contexte de notre sujet de recherche. Après avoir exposé les concepts théoriques nécessaires à notre travail, il était important d'étudier le contexte qui encadre notre corpus vu que sans cette étape primordiale, nous serions incapables d'analyser les discours politiques de notre partie pratique, troisième partie de notre thèse.

Nous avons ainsi commencé notre partie par l'explication de la structure confessionnelle du Liban qui montre l'importance de la confession dans ce pays du Moyen-Orient et qui pourrait expliquer de nombreux éléments du conflit sunnito-chiite que nous pourrions retrouver dans les discours politiques des deux chefs de partis. Comprendre la culture politique et informationnelle de Liban nous a de même semblé indispensable à la mise-en-place du cadre de notre recherche et nous a permis de saisir essentiellement à quel point les partis politiques ont confectionné la vie politique de ce pays et combien les médias sont interdépendants de la politique libanaise fortement liée aux confessions, d'où le rôle éminent des hommes de religion dans cette partie du monde. Nous avons ensuite passé en revue les événements les plus importants qui ont eu lieu entre les élections de 2005 et celles de 2009 afin d'assimiler comment et pourquoi les tensions confessionnelles existent entre les deux partis politiques que nous étudions dans notre thèse. Il était ainsi important de mettre en évidence les spécificités des élections de 2009 qui constituent le cadre de notre travail de recherche. Nous avons ensuite étudié la communication politique libanaise sur la base des critères que nous avons explorés dans notre partie théorique, première partie de notre thèse, avant de passer à l'étude de la communication politique de chacun des deux partis de notre corpus.

Dans la partie qui suit, il s'agira d'analyser qualitativement et quantitativement les discours électoraux de Hassan Nasrallah et de Saad Hariri en fonction de critères bien spécifiques que nous exposerons en détails et sur la base d'une méthode d'analyse que nous aurons choisie parmi d'autres pour des raisons qui seront de même évoquées dans cette troisième et dernière partie.

TROISIÈME PARTIE

Les tensions intercommunautaires du discours électoral au Liban

Nous avons étudié dans les deux parties précédentes de notre projet de recherche les bases de la communication politique ainsi que le contexte libanais. Dans cette troisième et dernière partie, il s'agira de nous concentrer sur le corpus bien cadré que nous avons choisi de travailler en profondeur : à savoir l'analyse des discours électoraux de deux chefs de partis politiques au Liban durant les législatives de 2009. Nous allons donc évoquer, dans cette partie, les grandes lignes du discours politique communautaire avant de proposer la méthode que nous avons choisi d'adopter pour analyser les discours sélectionnés.

1- Nationalisme hétérogène et délégation identitaire aux leaders politiques

Il serait important de signaler, pour commencer, que le communautarisme politique malheureusement n'est pas le seul problème du Liban. Deux autres fléaux s'y rattachent : l'hétérogénéité d'un nationalisme ancré et une forte délégation identitaire aux leaders politiques (Mermier, 2008). En effet, Franck Mermier (2008) en parle dans le liminaire de la publication scientifique qu'il a dirigé sur le *Liban, espaces partagés et pratiques de rencontre*. Selon ce chercheur, c'est « *un nationalisme hétérogène aux positionnements contradictoires portés par des forces antagonistes et un État faible, traversé par des courants centrifuges* » qui s'ajoutent au communautarisme politique libanais.

De plus, « *la délégation identitaire aux leaders politiques est toujours aussi prégnante dans les différentes communautés confessionnelles* » (Mermier, 2008). Ces dernières ne se rapprochent pas les unes des autres, mais ne s'éloignent pas non plus, elles ne se fondent pas en une seule entité : elles « *coexistent* » (*ta,,âyuch*) ou « *vivent en commun* » (*„,aych muchtarak*), pour reprendre les termes employés dans le préambule de la nouvelle Constitution de l'après-Taëf. Dans cette perspective, le leader politique ne représente plus uniquement une vision ou un programme politiques, mais toute une communauté.

Cette notion est extrêmement importante pour notre recherche. Elle nous permet de comprendre la position dans laquelle se met chacun des deux chefs de partis dont nous allons étudier les discours. Nous tenterons de montrer, à travers notre analyse de discours, le reflet de ces deux fléaux dans les discours électoraux des deux protagonistes de la vie politique libanaise.

2- L'importance des élections législatives 2009

Comme nous l'avons vu dans la deuxième partie de notre thèse, nombreux sont les événements politiques qui ont précédé les élections législatives de l'année 2009, d'où son extrême importance dans l'Histoire contemporaine de ce pays multiconfessionnel moyen-oriental.

Durant cette période tendue, selon Franck Mermier (2008) :

Les références à la guerre civile dans les discours politiques se sont amplifiées, de même que le spectre d'une nouvelle confrontation entre Libanais sur fond de tensions régionales exacerbées qui se répercutent dans le pays et accentuent les clivages interlibanais. Les signes des appartenances partisans marquent les territoires, les qualifient, notamment à Beyrouth, comme autant d'improbables bastions défendus par une jeunesse prompt à jouer aux vigiles du quartier, et donc de la communauté, et à parader en vélomoteur pour en délimiter les frontières ou pour faire des incursions en territoire adverse.

La situation était des pires les 7, 8 et 9 mai 2008 lorsque des membres armés du Hezbollah chiite ont attaqué les quartiers beyrouthins sunnites pro-Hariri en réponse à une décision gouvernementale concernant notamment le réseau téléphonique du Hezbollah. A ce moment, la population libanaise a réellement cru qu'une nouvelle guerre civile commençait, cette fois entre sunnites et chiites. La gravité de la situation a conduit l'Emir du Qatar à inviter les protagonistes libanais à se réunir à Doha pour se mettre d'accord sur les points principaux, dont le non recours aux armes pour atteindre des gains politiques et l'élection d'un chef d'Etat.

L'accord de Doha fut certes comme un nouveau point de départ ; toutefois, les événements de mai 2008 n'ont pas été effacés des mémoires et n'ont fait que creuser la fosse entre sunnites et chiites. Les frontières se sont encore plus enracinées. D'ailleurs, dans son article « *La mort des*

lieux, ou Beyrouth aux nuits dédoublées », Bilal Khbeiz (2008) repris par Franck Mermier dans le liminaire d'un ouvrage préparé sous sa direction (2008) évoque la dualité de Beyrouth entre la banlieue-sud chiite et le centre-ville sunnite. Il parle d'une capitale « *aux enclaves multiples et aux territoires disputés, qui est une des réfractions nocturnes de tout un ensemble de représentations, souvent stéréotypées, qui concourent à ancrer les assignations identitaires dans des pratiques réelles ou fantasmées* » (Mermier, 2008).

L'ambiance n'est donc pas des moins confessionnelles ; la « *dualité* » sunnito-chiite serait de même à repérer dans les discours de notre corpus. Sans oublier que le système électoral en vigueur maintient la notion confessionnelle. En effet, les candidats se présentent aux élections sur la base de leur confession ; si les électeurs d'une région n'élisent pas un député de telle confession, il ne peut pas s'y présenter. Ceci crée d'avantage de tensions, surtout que les évolutions démographiques ont largement changé le paysage libanais par rapport à l'époque où la loi électorale adoptée lors des élections législatives de 2009 a été validée⁷⁶.

Le bref retraceur des événements les plus importants qui ont eu lieu avant les élections législatives de 2009 nous a permis d'évoquer le contexte politique des discours que nous allons analyser dans cette partie de la thèse. Quelle est l'importance du discours politique et que représente-t-il dans le cadre d'une campagne électorale ?

3- Le discours politique

Selon Simone Bonnaïfous et Maurice Tournier (1995):

On pourrait définir le politique comme l'espace médiateur entre le bruit de la violence et le mutisme de l'obéissance, « *espace public* » où l'on se parle. Il commence quand les armes se taisent, lorsque la parole remplace les armes, c'est-à-dire lorsqu'elle devient elle-même une arme... Apprenons donc à considérer le discours sociopolitique et ses mots comme les armes qu'ils étaient avant de devenir langage, des armes différées.

⁷⁶ La loi électorale adoptée pour les élections législatives de 2009 est la loi de 1960, jugée comme étant la moins mauvaise ; notamment par comparaison avec la loi électorale de 2000 considérée pro-syrienne, c'est-à-dire qu'elle avantage l'élection des candidats pro-syriens au parlement libanais.

Cette citation tirée de l'article « *Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique* » de Simone Bonnafous et Maurice Tournier est très importante dans le cadre de notre projet de recherche. En effet, nous allons étudier les discours politiques de deux chefs de partis politiques éminents libanais durant la période électorale des législatives de 2009 : le Courant du Futur sunnite et le Hezbollah chiite. Il s'agirait de savoir si ces discours reflètent le clivage sunnito-chiite au Liban. C'est avec « *l'arme* » du discours que « *la guerre* » confessionnelle aurait lieu dans ce pays multiconnautaire du Moyen-Orient.

Ainsi, la citation tirée de l'article « *Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique* » de Simone Bonnafous et Maurice Tournier en dit long sur la raison pour laquelle nous avons choisi de nous concentrer essentiellement sur les discours politiques et non pas sur toute la campagne électorale de ces deux partis. Le corpus que nous avons choisi, concernant la partie « *discours* » de la communication politique, nous permettrait mieux de répondre à notre question de recherche qui consiste à voir si ces discours reflètent ou non le conflit sunnito-chiite au Liban, que tout autre outil de communication ; surtout que, selon Bonnafous et Tournier (1995) :

L'homme politique cherche aussi, plus insidieusement, à prendre la langue. Cela signifie, une fois acquise la légitimation médiatique, légiférer avec et donc sur la langue, imposer son consensus de significations et de valeurs, imposer ses symboles et ses rites discursifs, bref « *faire la loi* » linguistique.

Ainsi, le discours politique ne se limite pas uniquement à énoncer l'action rapportée, mais il est aussi ce qui produit l'action, il *est* l'action dans de nombreuses circonstances ; « *il est fondamentalement acte de langage* » (Guilhaumou, 2002). Ainsi, tout discours politique a un but bien spécifique, Jean-Baptiste Marcellesi le définit comme un « *discours tenu pour l'hégémonie par un intellectuel collectif* » (...) par exemple. Quant à Jean-Pierre Faye repris par Jacques Guilhaumou dans son article scientifique sur « *Le corpus en analyse de discours : perspective historique* », il définit « *le discours politique d'extrême-droite allemande comme un discours étatique visant à rendre crédible l'idéologie nazie au sein des idéologies nationalistes de l'entre-deux-guerres* » (Guilhaumou, 2002).

Quel serait alors le but ultime des discours électoraux des chefs de partis politiques au Liban ? Comment le définir ?

4- Le discours communautaire

Dans son article intitulé « *Le discours communautaire* », Bernard Lacroix (1974) évoque les spécificités de ce genre de discours. Malgré le fait que la publication de cet article date de 1974, ce dernier pourrait largement nous aider à atteindre l'objectif de notre recherche, à savoir l'identification des éléments d'un discours reflétant les tensions intercommunautaires et un éventuel conflit sunnito-chiïte.

Pour commencer, Bernard Lacroix (1974) parle d'un phénomène très important : « (...) *aujourd'hui, le phénomène des communautés de base ne constitue plus une addition d'expériences isolées. Il s'agit désormais d'un courant qui a pris conscience de lui-même et de son impact sur l'opinion* ». Ceci voudrait dire qu'il ne s'agit plus uniquement de groupes communautaires mais de visions politiques bien déterminées, souvent basées sur une expansion communautaire.

Deux axes essentiels se reflètent dans le discours communautaire selon Bernard Lacroix (1974), à savoir : la laïcisation du religieux et la politisation du sacré. Ces deux axes convergent au point où politique et religion se confondent. Souvent, le sacré devient le seul moyen de gouverner.

Le discours communautaire est un discours stratégique où, à en croire Schmid repris par Lacroix (1974) :

La communauté est sollicitée par différents essais de réforme ; elle sert à rendre compte de courants pédagogiques variés, l'éducation active, la pratique du self-government, les écoles à la campagne, enfin l'enseignement des maîtres camarades. Tout se brouille, alors que le schème communautaire n'individualise plus aucun courant en particulier.

Cette stratégie consisterait essentiellement à s'auto-suffire de manière à n'être dépendant que de sa communauté. Ce qui pourrait créer un enclousonnement au lieu d'une ouverture et par conséquent une aliénation et un renforcement de l'extrémisme religieux par faute de côtoiement de membres d'autres communautés, même à l'intérieur des frontières du pays. Un Etat au sein de l'Etat serait donc facile à établir.

Ainsi, la fonction du discours communautaire consisterait à « (...) *permettre à ceux dont elle est l' emblème de combat, d'affirmer leur « commune » différence face à l'institution contestée. Elle est arme de contestation. Elle offre une alternative, donc définit une stratégie (...)* » (Lacroix, 1974). Le résultat en serait double : le discours communautaire ne serait donc pas uniquement « *l'arme d'un combat, le cri d'une contestation, l'énoncé d'une stratégie* », il serait aussi enraciné « *dans une sociologie spontanée des sociétés industrielles, attestée par les auteurs les plus divers et universellement reçue aujourd'hui* ». Il s'agirait donc de toute une culture (Lacroix, 1974). Cette culture stratégique permettrait d'offrir au leader communautaire une clé d'accès au pouvoir.

Comment interpréter un discours communautaire ?

Selon Lacroix (1974) :

Il faut plutôt l'interpréter comme la mise en rapport dans le discours utopique d'un certain nombre d'éléments distincts : la position de classe (membres des fractions dominées de la classe dominante) des prophètes du discours communautaire, les lieux institutionnels et techniques d'où ils parlent, leur statut, enfin, de diffuseurs de l'idéologie dominante (et spécialement de la sociologie spontanée des sociétés industrielles) comme propagandistes inspireurs de l'action des divers groupes.

Cela dit, de nombreux éléments rentrent en jeu dans la création de cette culture stratégique qui se diffuse principalement à travers le discours communautaire.

Fernand Braudel (1962) (repris par Bernard Lacroix dans son article « *Le discours communautaire* ») parle de chronologie. En effet, les diffuseurs du discours communautaire « *profiteraient* » de « *l'entrecroisement des mouvements historiques* » pour appuyer leurs arguments de ce qu'ils considèrent être des « *preuves* » à leurs promesses. Ainsi, dans une chronologie courte, « *figurent les multiples « passages à l'acte* » (créations de communes, luttes pour d'autres pratiques institutionnelles, etc.). En d'autres termes, les diffuseurs de ce genre de discours insèreraient certaines actions ayant eu lieu au court terme, dans le cadre d'une stratégie plus large et dans des perspectives bien déterminées.

Dans une chronologie longue, il s'agirait d'une parole communautaire « *se remplissant chaque jour de ce que les acteurs sociaux lui font dire, ainsi que de ce qui se fait en son nom et dont elle doit désormais rendre compte (...)* ». Il s'agirait, dans cette chronologie, de reprendre certaines paroles et de leur donner un sens dans le cadre des actions qui sont en cours et qui auraient lieu dans le futur.

Dans les paragraphes qui suivent, nous évoquerons les raisons pour lesquelles nous avons choisi d'avoir recours à une analyse de discours pour répondre à notre question de recherche. Nous montrerons qu'il existe plusieurs méthodes d'analyse de discours et proposerons la méthode que nous avons choisie en citant les raisons qui nous ont poussées à la choisir.

5- L'analyse de discours

Une analyse de discours pourrait nous donner une idée importante des idéologies ancrées dans les mentalités des protagonistes de la politique libanaise ; des idéologies qu'ils cherchent à diffuser dans un but bien précis : celui de réaliser des projets politiques aptes à changer le paysage moyen-oriental d'ici quelques décennies voire quelques années.

D'ailleurs, l'analyse des discours politiques « *a pris naissance sous la forme d'un travail politique et scientifique spécialisé, visant à prendre position dans un champ idéologiquement structuré (en démontant/critiquant/justifiant tel ou tel discours, inscrit dans telle ou telle position)* ». En effet, par-delà leurs différentes fonctions au moment même, les discours politiques « *constituent aussi une trace, un réseau d'indices pour comprendre concrètement comment on en est arrivé là, et du même coup pour entreprendre à partir d'eux de remonter dans la mémoire historique (...)* » (Pêcheux, 1981).

Cela dit, le choix de l'analyse des discours politiques a été bien pensé. Bien que ce soit une discipline récente, « *balbutiante et incertaine* » comme la qualifiait Simone Bonnafous dans son *Bilan critique d'une recherche en analyse du discours* en 1983 ; un terme « *sans doute retenu pour les orientations générales (...), dans la mesure où il s'agit d'un ensemble d'études qui s'organisent autour du concept de texte et de fonctionnement du discours* » comme le définirait Geneviève Provost-Chauveau dans son article sur les « *Problèmes théoriques et*

méthodologiques en analyse du discours » publié en 1971 ; une linguistique parmi tant d'autres « au rang desquelles on trouve aussi les analyses de la conversation, la pragmatique, les théories de l'argumentation, la sociolinguistique ou l'ethnolinguistique... » telle que la catégorise Dominique Maingueneau (Bonnafous et Jost, 2000) ; l'analyse de discours reste un outil principal de la communication politique, un outil qui nous permettra de ressortir de nombreux éléments nécessaires pour apporter une réponse à notre question de recherche.

Il serait de même important de prendre en considération le fait que l'analyse de discours est par nature interdisciplinaire. En effet, Simone Bonnafous et François Jost (2000) le soulignent dans leur article intitulé « *Analyse de discours, sémiologie et tournant communicationnel* » : « *Contrairement aux linguistiques de la langue (structurales ou génératives), qui pour se constituer en Sciences se sont constitué un objet formel, l'analyse du discours s'est toujours pensée à l'articulation de plusieurs disciplines* ». Nous nous concentrerons sur l'angle communicationnel qui consistera à identifier les critères qui soutiendraient un discours reflétant les tensions interconfessionnelles sunnito-chiite dans un Moyen-Orient en constante ébullition.

XI- Les méthodes d'analyse de discours

L'article de Simone Bonnafous et François Jost (2000), « *Analyse de discours, sémiologie et tournant communicationnel* », nous permet de constater que les méthodologies d'analyse de discours sont nombreuses et distinctes et que, jusqu'aujourd'hui, il n'existe pas une seule méthode à employer quel que soit le discours ou sa nature. Cet article évoque les groupes de chercheurs qui ont des choix méthodologiques différents, en ayant tous le même but, à savoir de « *dégager à la fois une théorie du « discours » et des méthodes d'analyse* » (Bonnafous et Jost, 2000).

D'ailleurs, le livre de Denise Maldidier intitulé *L'inquiétude du discours* montre à quel point cette réflexion autour la question de l'analyse de discours manque d'unanimité (Bonnafous et Jost, 2000). Ainsi, le débat sur les questions méthodologiques reste ouvert. En effet, plusieurs publications, dont les revues *Langages* et *Mots*, évoquent la diversification des méthodes et les développements technologiques qui s'y concentrent (Fiala, 2006).

Il existe donc plusieurs méthodes pour analyser des discours. Nous allons en évoquer quelques-unes avant de proposer la méthode que nous allons nous-mêmes adopter en fonction de l'objectif de notre recherche.

XI-1- L'analyse textuelle des discours

Ce genre de discours aussi appelé « *la linguistique textuelle* », accorde une place importance aux micro-enchaînements. Il ne s'agit donc pas uniquement de l'analyse de catégories grammaticales, autrement dit de phrases et de mots. L'analyse textuelle des discours « *va en effet au-delà des limites d'une "grammaire transphrastique" pour se fonder sur "une théorie de la production co(n)textuelle de sens, qu'il est nécessaire de fonder sur l'analyse de textes concrets"* » (Devilla, 2006).

Dans son article-analyse de l'ouvrage de Jean-Michel Adam intitulé *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours* paru en 2005, Lorenzo Devilla parle de cinq

formes élémentaires de textualisation sur lesquelles se base la linguistique textuelle, à savoir les agencements suivants : narratif, argumentatif, explicatif, dialogal et descriptif. Ces cinq agencements sont certes présents dans les discours sélectionnés par notre corpus, toutefois, ce n'est pas ce qui nous intéresse le plus, surtout que ce n'est pas l'objectif recherché dans notre thèse.

XI-2- La lexicométrie politique

La lexicométrie politique, selon Simone Bonnafous et Maurice Tournier (1995) « *est chargée d'examiner, à partir de corpus de textes soumis à comparaison, comment les termes échangés dans l'espace public autour des enjeux de pouvoir rendent compte des luttes d'appropriation ou de dépossession symboliques qui se jouent dans le lieu même de l'échange* ».

Cette méthode selon Simone Bonnafous (1983) « *s'appuie sur une matrice de répartition qui provient de la déstructuration du texte et de sa réduction à un élément: la fréquence des formes du vocabulaire. De ce fait, la lexicométrie (...) est très propice à l'étude de « comportements » ou d' « attitudes » qui se traduisent sur le plan des fréquences lexicales* ».

Nous aurons, dans notre analyse de discours, recours à cette méthode dans la mesure où nous repérerons certaines « *fréquences lexicales* ». Toutefois, ce n'est pas la méthode que nous adopterons telle qu'elle dans notre recherche.

XI-3- L'Analyse Automatique du Discours

L'Analyse Automatique du Discours a été mise au point par Michel Pêcheux et l'équipe du laboratoire de Psychologie sociale de Paris VII ; il s'agit d'« *une méthode automatisée reposant sur la notion de paraphrase* » (Bonnafous et Jost, 2000). Cette méthode permet l'analyse des thématiques, elle « *constitue des « domaines » sémantiques et établit des trajets discursifs, dans le but de faire éclater les points de rupture idéologiques entre les différents textes étudiés* » (Bonnafous, 1983).

Sans avoir recours à l'automatisation, nous tenterons de repérer certaines paraphrases qui nous sembleront intéressantes dans le cadre de notre question de recherche.

XI-4- L'analyse de contenu et l'analyse de discours

L'analyse de discours et l'analyse de contenu sont souvent confondues. Toutefois, ce sont deux méthodes d'analyse différentes. En effet, l'analyse de discours est une méthode où « *toute activité énonciative est rapportée à un genre de discours : le lieu social dont il émerge, le canal par lequel il passe (oral, écrit, télévisé...), le type de diffusion qu'il implique, ne sont pas dissociables de la façon dont le texte s'organise* » (Maingueneau, 1998). Quant à l'analyse de contenu, c'est, selon son initiateur Bernard Berelson, « *une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter* » (Coulomb-Gully, 2002)

Dans son article « *Propositions pour une méthode d'analyse du discours télévisuel* », Marlène Coulomb-Gully (2002) expose les différences entre l'analyse de discours et l'analyse de contenu. Ainsi, dans l'analyse de discours, « *la structure globale du texte est respectée; la structure est considérée comme première dans le sens du texte* » alors que l'analyse de contenu « *suppose l'atomisation du discours : les éléments du texte sont distribués dans des catégories, on travaille sur des unités isolées (mots...)* ». L'analyse de discours « *privilégie l'activité énonciative rapportée à un lieu et à un genre* » alors que l'analyse de contenu est « *de type statistique et thématique* ». En bref, dans l'analyse de discours, il s'agit d'avoir une approche qualitative tandis que dans l'analyse de contenu, l'approche est quantitative.

Selon Marlène Coulomb-Gully (2002), « *il peut arriver que l'analyse de discours et l'analyse de contenu travaillent sur un même objet, approché de deux façons différentes* ». Ce qui fait que l'analyse de discours et l'analyse de contenu pourraient souvent être considérées comme étant complémentaires.

Cette complémentarité sera très intéressante pour notre recherche vu que l'analyse de discours et l'analyse de contenu ensemble nous permettront de répondre au mieux à notre question de recherche.

XII- La méthode adoptée

Pour notre projet de recherche qui consiste à analyser les discours électoraux d'une période cruciale de l'Histoire contemporaine du Liban, nous allons adopter une des méthodes citées ci-dessus. Toutefois, il est important de commencer par exposer le corpus choisi afin de déterminer le cadre de notre étude. Ceci nous permettra de même de justifier le choix de la méthode d'analyse de discours adoptée.

XII-1- Le corpus

Dans « *Le corpus en analyse de discours : perspective historique* », Jacques Guilhaumou (2002) reprend la définition classique proposée par Jean Dubois en 1969; le corpus serait ainsi « *un ensemble déterminé de textes sur lesquels on applique une méthode définie* » (...). Selon Jacques Guilhaumou, la méthode d'analyse de discours dépendrait de la nature de cet ensemble de textes bien spécifique (Guilhaumou, 2002).

D'ailleurs, Marlène Coulomb-Gully (2002) souligne le fait que non seulement l'étude du discours serait « *investie par des chercheurs venant d'horizons très différents* » dont notamment la sociologie, la science politique, la linguistique, l'histoire, les sciences sociales en général; mais que « *le type d'approche méthodologique et la définition du corpus les plus largement répandus dans ce type d'études sont en partie tributaires de la formation des chercheurs et des méthodes dominantes dans leur discipline d'origine* ». Ainsi, nous nous proposons de partir d'un angle communicationnel dans notre analyse de discours en se concentrant sur les éléments confessionnels de notre corpus.

En effet, « *lorsque l'on constitue un corpus, on ne s'intéresse pas nécessairement à la totalité des énoncés appartenant aux textes du corpus; on peut ne soumettre à l'analyse qu'un sous-ensemble de ces énoncés, dont les modalités de relevé, dépendantes des hypothèses de recherche, sont définies dans les règles de constitution du corpus* » (Provost-Chauveau, 1971). Il s'agira ainsi, comme nous l'avons dit, de nous concentrer sur certains énoncés bien déterminés selon l'objectif de notre thèse, ce qui nous permettra en fin d'analyse de discours de répondre à notre question de recherche et de prouver ou de contredire nos hypothèses.

Selon Geneviève Provost-Chauveau (1971), qui expose dans un article scientifique les « *Problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours* », il serait préférable de réduire les phrases complexes en phrases simples afin d'homogénéiser les énoncés. Ces derniers seraient alors à répartir « *en types de propositions logiques à un ou deux arguments* ».

Dans notre projet de thèse, nous considérons que le meilleur moyen de répondre à notre question de recherche serait d'étudier un corpus alimenté des discours politiques électoraux de deux chefs de partis très représentatifs au niveau confessionnel : le Hezbollah chiite et le Courant du Futur sunnite. Ces discours seront sélectionnés sur une période de temps bien déterminée, à savoir la période électorale de 2009. D'autres critères rentreront en jeu, nous les verrons un peu plus loin dans l'exposition de notre méthode d'analyse.

XII-2- Le genre d'analyse (méthode adoptée)

Dans le cadre de notre analyse de discours politiques de deux chefs de partis politiques au Liban durant la période électorale de 2009, nous allons adopter les deux méthodes complémentaires, à savoir l'analyse de discours et l'analyse de contenu.

Nous allons commencer par l'étude qualitative à savoir l'analyse de discours où les énoncés nécessaires à notre étude seront relevés et homogénéisés en plusieurs idées qui reviennent à plusieurs reprises et qui sont en rapport avec notre point de concentration qui consiste à identifier les éléments d'information et de communication qui soutiendraient un discours reflétant le conflit sunnito-chiite.

Cette première étude de notre corpus formé de discours électoraux de deux chefs de partis politiques souvent opposés, en tout cas de confession différente, nous permettra de mettre en valeur les idées confessionnelles sur la base desquelles chacun des deux chefs de partis appellent les électeurs à faire leur choix. Cette analyse de discours apportera une partie de réponse à notre question de recherche, celle de prouver ou de réfuter le fait que le discours politique électoral des deux partis politiques sélectionnés reflète des tensions communautaires en y ajoutant des nuances : il se pourrait par exemple qu'un des deux partis cherche à cacher son recours aux sentiments confessionnels alors que l'autre le crie haut et fort.

Une fois l'analyse de discours faite, nous utiliserons les énoncés relevés pour les soumettre à une analyse quantitative, à savoir l'analyse de contenu. Ce genre d'analyse nous permettra de répondre complètement à notre question de recherche avec des preuves statistiques à l'appui ; ce qui apportera des éléments très importants à notre projet de thèse vu qu'il donnera des informations sur le degré de confessionnalisme des discours de chaque parti politique, l'un par rapport à l'autre, durant la période électorale de 2009.

Les méthodes d'analyse de discours sont certes nombreuses, et nous avons vu que jusqu'aujourd'hui, aucune méthodologie n'a été entièrement établie et approuvée pour tous les textes. Ceci est essentiellement dû au fait que ce genre d'étude pourrait se faire à partir de plusieurs formations de base.

XII-3- Les critères d'étude

Dans le but de bien déterminer le cadre de notre corpus, il serait important de définir les critères sur la base desquels les discours électoraux des deux chefs de partis politiques au Liban vont être sélectionnés et étudiés. Ces critères ont été établis pour répondre le mieux à notre question de recherche, l'objectif étant que notre corpus soit le plus représentatif possible.

XII-3-1- L'étude des lancements de campagne

Nous allons analyser les discours du lancement de campagne électoral de chacun des deux chefs de partis ; ces discours étant d'une grande importance vu qu'ils exposent les points principaux de la campagne en fonction des circonstances des élections législatives de 2009.

XII-3-2- L'étude de crises

Il existe plusieurs types d'énoncés. Nous parlons ici de « *l'énoncé-événement* » qui introduirait un genre de coupure dans le temps. « *Il traduit une prise de position visant à modifier la configuration du champ politique et la distribution des positions au bénéfice du sujet de l'énonciation. Énoncé éventuellement reproduit, mais non répété, il tend à se confondre avec l'acte de son énonciation, et paraît en ce sens très nettement attaché à la personne de son énonciateur* » (Olivési, 1994).

C'est en effet le cas des deux crises que nous avons choisies et qui pourrait le mieux refléter le clivage sunnito-chiite, à savoir les sujets du Tribunal Spécial pour le Liban à travers la libération des quatre généraux libanais préalablement emprisonnés pour leur supposée implication dans l'assassinat Hariri et le conflit armé du 7 mai 2008 à travers le discours de Nasrallah dans lequel il considère ce jour comme étant « *glorieux* ».

Ces deux sujets ont été considérés comme étant des crises parce qu'ils ont fait monter la tension entre les deux camps notamment entre le Hezbollah et le Courant du Futur.

L'analyse des discours de crises mettra en valeur les éléments confessionnels que nous cherchons dans les deux camps : le camp sunnite et le camp chiite et nous permettra d'en tirer de nombreuses conclusions.

XII-3-3- L'étude diachronique des deux partis politiques sélectionnés

Nous allons étudier les discours électoraux des deux partis politiques choisis qui évoluent dans le temps entre le début de la période électorale et la fin de celle-ci. Il s'agit de notre analyse diachronique qui nous permettra de repérer les éléments de tensions intercommunautaires et de conflit. Nous éliminerons de cette étude les discours analysés des deux chefs de partis dans l'étude des discours de crise ; et n'y inclurons que les discours préalablement écrits et émis dans le cadre d'un événement électoral. Les discours émis lors de réceptions ou de visites n'ont pas été retenus pour deux raisons essentielles : Tout d'abord, Hariri recevait des gens et faisait des visites plusieurs fois par jour durant la période ce qui rend le corpus trop large et dans certains cas inutile. Ensuite, il n'existe pas, dans la période définie, des discours de Nasrallah lors de visites ou de réceptions, ce dernier ne parlant publiquement que devant une foule de partisans à travers un écran géant ou à travers la chaîne télévisée Al Manar.

XII-3-4- L'étude des discours de clôture

Nous avons divisé cette étude en deux : l'étude des discours de clôture de campagne qui englobe l'analyse du dernier discours de chacun des deux chefs de partis politiques avant le jour du scrutin et l'étude des discours de victoire et de perte qui ont eu lieu juste après les résultats des élections.

Il existe donc une nuance entre « *clôture de campagne* » et « *clôture des élections* », la première expression renvoyant au dernier discours émis par chacun des deux chefs de partis politiques

avant le jour du scrutin et la deuxième expression renvoyant au premier discours émis par chacun des deux après l'annonce des résultats préliminaires des élections.

Cette dernière analyse nous permettra de voir si le résultat des élections a ravivé les tensions intercommunautaires et approfondi le conflit sunnito-chiite ou pas.

XII-4- Les critères de sélection des discours

Dans le cadre de ces genres d'études, certains critères de sélection spécifiques de discours ont été, de même, adoptés :

XII-4-1- La date du discours

Ce que nous appelons « *période électorale* » dans notre projet de recherche sur les élections législatives libanaises de 2009 est la période qui s'étend du 23 avril au 6 juin 2009. Nous avons fixé la date du 23 avril comme étant le début de la période électorale étant donné que c'est la date de clôture des candidatures. En effet, c'est la date officielle du commencement des campagnes électorales. La veille des élections législatives 2009 qui ont eu lieu, pour la première fois en une seule journée dans toutes les circonscriptions du Liban, sera considérée comme étant la fin de la période électorale.

Nous étudierons donc les discours politiques des deux partis qui ont été émis durant cette période électorale. Toutefois, nous aurons deux exceptions : les discours des lancements de campagne, qui ont été émis bien avant la période électorale officielle pour les deux partis politiques ; et les discours de clôture des élections (discours de victoire et discours de perte) qui ont eu lieu au lendemain des élections.

Ces deux exceptions sont nécessaires dans la mesure où elles pourraient nous donner une idée de l'effet des élections législatives et des campagnes électorales sur les tensions interconfessionnelles et l'éventuel conflit sunnito-chiite à travers l'étude de la rentrée en campagne et la clôture des élections.

XII-4-2- La personnalité politique

Dans notre corpus, nous n'allons retenir que les discours du chef de chacun des deux partis politiques choisis, à savoir Sayyed Hassan Nasrallah pour le Hezbollah et Cheikh Saad Hariri

pour le Courant du Futur. La raison pour laquelle nous avons limité la sélection des discours aux chefs de partis politiques réside dans le fait que ce sont souvent les discours les plus représentatifs des tensions intercommunautaires lorsque celles-ci existent. De plus, nous avons préféré ne pas nous élargir aux discours des candidats de chacun des deux partis par exemple, afin de rester dans le cadre de notre question de recherche et ne pas se laisser entraîner dans les détails de compétitions électorales qui ne concernent pas l'objectif de notre recherche.

XII-4-3- Le contexte du discours

« *Comprendre un texte, c'est également pouvoir répondre à une question pragmatique : pourquoi, pour accomplir quel but, avec quelle visée argumentative, ce texte a-t-il été produit ?* » (Devilla, 2006). De ce point de vue, nous allons évoquer le contexte de chaque discours sélectionné parmi les discours des chefs des deux partis politiques et l'inscrire dans un des quatre genres d'études choisis, à savoir l'étude de lancement de campagne, l'étude de crises, l'étude diachronique en temps électoral normal et l'étude des discours de clôture.

Le fait d'évoquer le contexte de chaque discours étudié nous permettra de mieux comprendre les éléments de communication qui soutiendraient un discours reflétant les tensions intercommunautaires et un éventuel conflit sunnito-chiite ; de pouvoir analyser les discours et d'avoir la possibilité de comparer ces éléments entre la communication politique électorale du Courant du Futur et celle du Hezbollah.

XII-4-4- Le discours préalablement écrit

Un des critères les plus importants dans notre sélection de discours est le fait de ne choisir que les discours préalablement écrits afin de ne pas sombrer dans des discours spontanés qui ne reflèteraient pas nécessairement la stratégie employée par le parti en question pour les discours électoraux. Les discours préalablement écrits nous donneront la certitude que le contenu est exactement celui que le chef du parti veut faire parvenir. Les phrases dites spontanément étant éliminées ; les éléments du discours qui reflèteraient les tensions intercommunautaires seraient ainsi repérés de manière juste et honnête.

Il serait important de noter que, dans notre recherche des discours préalablement écrits, nous avons pu trouver, sur le site web officiel du Hezbollah (www.moqawama.org) tous les discours émis par Sayyed Hassan Nasrallah durant la période que nous cherchons à étudier en intégralité.

Toutefois, dans le cas de Cheikh Saad Hariri, les discours intégraux n'étant pas disponibles sur le site web du Courant du Futur (www.almustaqbal.com) ni sur celui de Saad Hariri (www.saadhariri.com), nous les avons demandé auprès du bureau de presse du Courant du Futur. N'ayant pas eu accès à tous les discours intégraux de Hariri qui s'inscrivent dans notre corpus, nous allons analyser, dans certains cas, les larges extraits des discours relatés dans les communiqués du bureau de presse du Courant du Futur.

Après la sélection des discours des deux chefs politiques en fonction des critères mentionnés ci-dessus, nous analyserons neuf discours de Nasrallah et douze discours de Hariri. Il est important de noter que les discours de Nasrallah sont bien plus longs que ceux de Hariri. Malgré le fait que la comparaison pourrait sembler inéquitable, elle reste indispensable à notre travail de recherche.

« Au fond, l'enjeu de l'analyse du discours n'est-il pas de savoir résister au bavardage ambiant, profondément idéologique lui-même, sur la fin des idéologies, sans pour autant nier les jeux stratégiques qui constituent une part importante de l'expression politique ? » Cette question de Bonnafous et Tournier (1995) résume parfaitement l'enjeu de notre projet de recherche. C'est dans cette optique que nous avons adopté cette méthode appuyée de critères bien spécifiques, une combinaison que nous avons trouvée la plus adéquate.

Toutefois, il serait important, pour conclure la partie méthodologique de notre troisième et dernière partie de thèse, de mentionner les points suivants :

L'analyse du discours consistant à étudier *« la conflictualité des mots et des images, l'importance de la syntaxe et l'organisation des espaces rédactionnels, les connotations, l'implicite, les jeux de mots, les lapsus, les ratés, etc. »* (Bonnafous, 2000); l'option de cette double méthode est le résultat de notre volonté de ne pas limiter notre étude de discours à des sujets repérables à l'aide de grilles toutes faites ; des grilles qui ne refléteraient pas l'objectif de notre question de recherche.

Malgré notre profonde volonté et notre conviction du fait que notre impartialité et notre neutralité sont indispensables à notre travail de recherche, il nous serait impossible de prétendre

l'objectivité de l'interprétation, ce concept étant inexistant. Pour reprendre Bonnafous (1983) dans son article intitulé « *Bilan critique d'une recherche en analyse du discours* »,

Le chercheur occupe, comme tout sujet, une place bien particulière dans les rapports sociaux; comme tout sujet, il parle un langage qui relève de formations discursives données, et, au-delà, de formations idéologiques données. Si l'interprétation demeure donc le but ultime de toute analyse du discours, il n'est pas question de l'ériger en « *neutralité* » incontestable.

Ainsi, pour les mêmes résultats, un autre chercheur pourrait avoir des interprétations différentes. Cependant, les analyses que nous ressortirons des textes de notre corpus et sur lesquelles s'appuient les interprétations devraient être le plus vérifiable possible, « *échappant au maximum à la subjectivité du chercheur* » (Bonnafous, 1983).

XIII- L'analyse qualitative des discours

Comme nous l'avons dit dans notre chapitre méthodologique, nous allons commencer, dans cette partie de notre thèse, par une analyse de discours où il s'agira d'étudier les discours de Sayyed Hassan Nasrallah et de Cheikh Saad Hariri de manière qualitative. Nous allons les étudier en fonction des quatre études qui nous ont permis de diviser notre corpus. Le contexte de chaque discours sera de même évoqué.

XIII-1- L'étude des discours de lancement de campagne

Il s'agit d'étudier le discours de lancement de campagne de chacun des deux personnalités politiques, Sayyed Hassan Nasrallah et Cheikh Saad Hariri. Ces deux discours ne font pas partie de la période électorale que nous avons choisi d'étudier (période s'étendant du 23 avril au 6 juin 2009). Ils font partie des deux exceptions dont nous avons parlé dans notre chapitre méthodologique précédent.

XIII-1-1- Le discours de lancement de campagne de Sayyed Hassan Nasrallah (1^{er} avril 2009)

Le discours de lancement de campagne de Sayyed Hassan Nasrallah a eu lieu le 1^{er} avril 2009 sur écran géant dans la banlieue Sud de Beyrouth où un rassemblement de partisans a été organisé pour l'occasion et diffusé en direct sur la chaîne de télévision du Hezbollah « *Al Manar* ». Dans cette allocution, Sayyed Nasrallah évoque plusieurs sujets liés aux élections législatives libanaises et annonce les noms des candidats du « *Parti de Dieu* ». Les points suivants seraient importants à relever dans le discours de cette personnalité politique :

a- Le style du discours

Le discours est très pédagogique, il commence par une introduction qui évoque le fait qu'il va parler des élections « *à travers une multitude de titres* » et qu'il va annoncer les noms des candidats du Hezbollah à ces élections à la fin du discours (paragraphe 1).

Ensuite, lorsqu'il passe d'un paragraphe à l'autre, il le dit clairement comme dans les exemples suivants : « *Le premier titre* » (paragraphe 2), « *L'avant dernier titre* » (paragraphe 13), etc. Lorsqu'il évoque plusieurs points sous le même titre, il le dit aussi « *Deuxième chose* »

(paragraphe 14), « *le dernier point* » (paragraphe 16), etc. De même, il introduit chaque « *titre* » ou idée en disant de quoi il va parler : « *notre programme politique* » (paragraphe 3), « *l'introduction des candidatures* » (paragraphe 13), etc.

L'introduction du discours n'est pas religieuse et évoque les « *titres* » desquels le locuteur va parler lors de son allocution. La conclusion du discours consiste à souhaiter bonne chance au peuple libanais et aux candidats du Hezbollah aux élections législatives en implorant Dieu de leur venir en aide (paragraphe 24).

Mis-à-part le fait que le discours est bien divisé dans la forme et que chaque paragraphe évoque une idée bien spécifique, cette allocution comporte de nombreuses explications comme s'il s'agissait d'éduquer le peuple ou de bien faire comprendre à la cible la raison des décisions et actes du Hezbollah. D'ailleurs, il existe dans le texte quinze « *parce que* », huit « *par conséquent* », quatre « *c'est pour cela que* » et huit « *ce qui veut dire que* » suivis par des explications et quelques fois des définitions. Le verbe « *expliquer* » revient à lui seul trois fois. Nous prendrons un exemple : « *Les prochaines élections sont très importantes, comme toutes les élections dans n'importe quel pays, (...) **parce que** les élections permettront de former une nouvelle Assemblée nationale et cette Assemblée va former un nouveau gouvernement (...)* » (paragraphe 2).

b- Les cibles du discours

Dans ce discours, Sayyed Nasrallah s'adresse clairement à deux cibles :

- Il s'adresse à tous les Libanais notamment dans les premiers trois-quarts de son discours lorsqu'il évoque des sujets généraux relatifs aux élections législatives et aux aspirations de l'opposition⁷⁷ lors de cette échéance : « *je vais parler aux gens en général* » (paragraphe 2).
- Le moment de l'annonce des candidats, dans les deux derniers « *titres* »⁷⁸ du discours, Nasrallah s'adresse particulièrement à son public : « *Ce discours est certes un discours général à tous les Libanais, mais c'est un discours qui s'adresse particulièrement à notre public* » (paragraphe 13).

⁷⁷ L'opposition étant, dans le contexte des élections législatives de 2009, les partis et courant du 8 mars qui incluent le Hezbollah, Amal, et le Courant Patriotique Libre ; vu que c'est le 14 mars qui a gagné les élections de 2005.

⁷⁸ Dans ce discours de Sayyed Hassan Nasrallah, il y a huit titres en tout.

A un moment du discours, Nasrallah s'attarde sur le fait que le programme électoral du Hezbollah repose sur plusieurs points dont essentiellement « *l'expérience du leader disparu Sayyed Moussa El Sader (...), le document d'entente entre le Courant patriotique libre et le Hezbollah et les points en commun entre les forces de l'opposition (...)* » (paragraphe 3). Ici, Nasrallah s'adresse aussi en particulier aux partisans du Mouvement Amal chiite⁷⁹ et aux partisans du Courant patriotique libre chrétien⁸⁰, les deux courants faisant partie du 8 mars avec le Hezbollah. Ce serait une manière de permettre aux partisans de ces deux partis politiques de s'identifier à ce programme et d'y adhérer sans pour autant l'avoir lu sous prétexte que ce programme repose sur des constantes communes.

Il est important de noter que, dans ce discours de lancement de campagne, Nasrallah s'adresse aux Libanais en tant que Libanais ; en effet, alors que le pronom personnel « nous » renvoie la plupart du temps au Hezbollah, l'expression « *Nous (...) tous en tant que Libanais* » est au début de l'introduction du discours (paragraphe 1). Ceci voudrait dire que, les élections étant proches, Nasrallah se met au rang des Libanais, il n'est plus, l'espace d'un discours qui concerne le pays au niveau local, le leader d'une Résistance panarabe ou l'allié de la Syrie et de l'Iran. Il se positionne tout simplement en tant que leader d'un parti politique libanais. D'ailleurs, aucune réplique explicite concernant la Syrie, l'Iran ou même Israël ou les Etats-Unis ne se trouve dans ce discours, contrairement aux discours habituels de Sayyed Hassan Nasrallah dont nous verrons plusieurs exemples un peu plus loin dans notre travail de recherche. De plus, l'introduction n'étant pas religieuse comme dans la plupart des discours de Nasrallah que nous analyserons dans le cadre de notre thèse ; ceci montrerait que Nasrallah chercherait dans ce discours à atteindre toutes les cibles libanaises, et non pas le public du Hezbollah uniquement. Toutefois, le terme « *Oumma* » qui signifie « *la communauté des croyants* »⁸¹, un concept qui ne se limite pas aux frontières libanaises revient à trois reprises dans le texte (paragraphe 7 et 8), mais toujours

⁷⁹ **Amal** : Parti politique libanais chiite créé par l'Imam Moussa El Sader disparu en 1978 lors d'une visite officielle en Libye, aujourd'hui dirigé par Me Nabih Berry, actuel Président de la Chambre.

⁸⁰ Un « *document d'entente* » a été signé par le Général Michel Aoun, chef du CPL et Sayyed Hassan Nasrallah, chef du Hezbollah en février 2006. Depuis, les deux courants politiques sont alliés.

⁸¹ **Oumma** : « Désigne la communauté des musulmans au-delà de leur nationalité, de leurs liens sanguins et de la parcellisation des pouvoirs politiques qui les gouvernent. Elle naît avec l'hégire en 622, quand les premiers fidèles renoncent à l'organisation clanique qui prévaut jusque-là, pour une communauté de foi. Les musulmans du monde entier sont liés par leur foi et appartiennent à la Oumma ». Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Oumma>

en second lieu après le Liban comme dans l'exemple suivant : «)...(*au niveau national et au niveau de la **Oumma*** »⁸² (paragraphe 7).

c- Les sujets et messages du discours

Les sujets évoqués dans le discours de Nasrallah du 1^{er} avril 2009 sont cités ci-dessous. Nous allons les diviser en fonction de la cible à laquelle s'adresse clairement l'orateur afin de comprendre les messages que le chef du Hezbollah voudrait faire passer à chacune de ses cibles. En tout cas, le texte est divisé comme tel, la première partie s'adressant à tous les Libanais, la deuxième partie s'adressant au public du Hezbollah, bien que ces deux parties ne soient pas équitablement réparties; la première partie étant proportionnellement plus grande que la deuxième.

- Les sujets du discours adressés « à tous les Libanais »

Ces sujets sont généraux et montrent dans quel esprit le Hezbollah va mener les élections. En effet, Nasrallah parle de :

- L'importance des élections législatives (titre 1 - paragraphe 2)

Contrairement au camp du *14 mars*, Nasrallah ne considère pas que les élections de 2009 sont « *historiques et fatidiques* », des termes employés par le *14 mars* qui avertissait d'un éventuel changement de l'identité du Liban en allusion à l'extrémisme chiite du Hezbollah et ses aspirations à une République islamique au Liban. Nasrallah reprend les appréhensions du camp adverse dans ce paragraphe sans pour autant les nier mais tout simplement en ne liant pas les élections législatives à ces considérations : « *ce genre de sujets n'est pas régi par les élections législatives* ». Pour lui, les élections de 2009 sont importantes tout simplement parce qu'elles permettent, comme toutes les autres élections législatives, de produire un nouveau Parlement.

- Le programme électoral (titre 2 - paragraphes 3 et 4)

Nasrallah ne présente pas lui-même le programme électoral, il se contente d'en donner les grandes lignes qui sont des sujets généraux communs à tout programme électoral au Liban. Il délègue la lecture du programme à Mohammad Raad, le chef du bloc parlementaire du

⁸² Il serait important de noter que le terme « *أمة* » voudrait aussi dire « *nation* ». Toutefois, dans les discours de Nasrallah, « *أمة* » signifie nécessairement la « *Oumma* » islamique.

Hezbollah, mais pas l'explication du programme. Ceci refléterait l'image du chef de parti fort qui lui seul a le pouvoir, un pouvoir centralisé autour de sa personne.

- L'importance de la crédibilité du camp politique qui présente un programme et la crédibilité du Hezbollah (titre 3 - paragraphes 5, 6 et 7)

Le Hezbollah accordant énormément d'importance à la crédibilité du camp politique qui présente un programme politique, Nasrallah évoque le fait que nombreux sont les camps politiques qui proposent des programmes électoraux sans pour autant les mettre en œuvre une fois au pouvoir, d'où leur manque de crédibilité, en allusion au camp adverse. Puis, il parle de la crédibilité de son parti politique : « *nous nous présentons en tant que camp ayant son historique jihadique, politique, social et combattant au niveau national et au niveau de la Oumma, un camp ayant ses accomplissements* ». Dans sa phrase : « *Partant de là **d'abord** (la crédibilité et les accomplissements du Hezbollah), et du programme électoral **ensuite**, nous (nous) présentons aux prochaines élections (...)* » (paragraphe 7), Nasrallah met automatiquement le programme au second rang derrière la crédibilité du camp politique qui le présente.

- Les campagnes de diffamation contre le Hezbollah et l'image qu'il reflète (titre 3 - paragraphe 8)

Nasrallah accorde aussi énormément d'importance à « *l'image* » du Hezbollah, un terme qui revient sept fois dans le discours (paragraphes 8, 10 et 16). Il accuserait trois camps de diffamation : le camp libanais opposé au Hezbollah, en allusion au *14 mars* ; le camp régional (le monde arabe) en allusion essentiellement à l'Égypte et l'Arabie Saoudite à large majorité sunnite et le camp international voire occidental, à savoir essentiellement Israël (qui ne ferait pas partie du monde arabe pour Nasrallah) et les États-Unis : « *De là vous remarquez certainement que les efforts sont déployés depuis des années à ternir l'image du Hezbollah, que ce soit au Liban ou dans le monde arabe ou dans le monde, (...) mais Louanges à Dieu Tout-Puissant, jusqu'à présent ils ont largement échoué* » (paragraphe 8). Toutefois, il ne les cite pas de manière explicite malgré le fait qu'il aurait pu le faire et expliquer, comme à son habitude, les raisons pour lesquelles il fait ces accusations. Il semble qu'il n'aimerait pas rentrer dans un discours accusateur où il parlerait de « *l'ennemi israélien* » et du « *projet américain pour le nouveau Moyen-Orient* », des expressions souvent présentes dans les discours de Nasrallah, pour rester

dans la politique locale comme analysé ci-dessus. Il semble de même qu'il ne voudrait pas citer les Etats arabes, non seulement pour rester dans le local mais aussi pour éviter de « *dénoncer* » le conflit sunnito-chiite dans la région dans ce discours de lancement de campagne. Quant à l'adversaire local, il est clair qu'il s'agit du *14 mars* qui n'est pas uniquement formé de la seule confession sunnite.

- Le but du Hezbollah : la victoire de l'opposition (titre 4 - paragraphe 9)

Nasrallah évoque le fait que le but du Hezbollah est la victoire de l'opposition aux élections parce que l'obtention de la majorité parlementaire dans le système confessionnel du Liban permettra de « *consolider ou de protéger certains grands choix nationaux, des grands choix politiques et économiques et des grands choix sociaux relatifs aux valeurs du Parti (...)* » (paragraphe 9). Dans cette phrase, Nasrallah sous-entend la « *consolidation* » du concept de la Résistance et la « *protection* » de ses armes. Toutefois, encore une fois, il ne le dit pas explicitement dans ce discours, même s'il l'avait déjà dit dans de nombreux discours précédents et qu'il le dira dans de nombreux discours après celui-ci. Ceci montre à quel point Nasrallah cherche à ne pas évoquer, en termes clairs, certains concepts propres au Hezbollah dans ce discours de lancement de campagne dans le but de ne pas attiser des sensibilités et de pouvoir avoir accès au plus grand nombre d'électeurs afin d'obtenir la majorité parlementaire avec ses alliés, sans pour autant nier le but ultime de cette victoire qui ne serait que « *consolider ou protéger les grands choix nationaux* » du Hezbollah. En effet, non seulement il essaye de rester dans le local autant que possible, il tente de même, au sein du local, de ne pas trop s'aventurer sur des sujets qui pourraient attiser les sensibilités de certains libanais. D'ailleurs, le terme « *Résistance* » ne revient qu'à neuf reprises dont six lorsqu'il évoque le nom du bloc parlementaire du Hezbollah : « *le bloc de la fidélité à la résistance* » (paragraphe 3, 4 et 10), ce qui réduit le nombre à trois évocations effectives (paragraphe 13, 15 et 22), toutes les trois dans la partie où Nasrallah s'adresse au public du Hezbollah. Le terme « *armes* » est inexistant, les noms de la Syrie et d'Israël de même.

D'ailleurs, il jouerait la carte de l'ouverture en faisant une sorte de comparaison entre le résultat de la victoire de l'opposition (*8 mars*) et le résultat de la victoire des loyalistes (*14 mars*) : Alors que « *l'obtention de l'opposition de la majorité parlementaire (lors des prochaines élections) laisserait largement la porte ouverte face à un vrai gouvernement d'entente nationale,*

*l'obtention des loyalistes de la majorité parlementaire fermerait cette porte. Dans le programme de l'opposition, on parle d'entente alors que dans le programme des loyalistes, on parle de majorité qui gouverne et de minorité qui s'oppose(...) » (paragraphe 9). La raison pour laquelle la victoire de l'opposition serait dans l'intérêt du pays est aussi donnée en comparaison indirecte avec le camp opposé : « (...) nous considérons que l'intérêt (du pays) réside dans l'obtention de l'opposition de la majorité parlementaire **parce qu'elle est honnête et sérieuse dans ses promesses et ses engagements** (...) » (paragraphe 9).*

Il est important de noter que Nasrallah n'explique pas dans son discours comment former un « *vrai gouvernement d'entente nationale* » et « *consolider ou protéger les grands choix nationaux* » du Parti de Dieu avec un camp qui, selon lui, ne serait pas ouvert à une telle proposition et qui, toujours selon lui, n'est pas « *honnête et sérieux* » et qui chercherait constamment à « *ternir l'image du Hezbollah* ».

- La division des sièges parlementaires entre les partis et courants de l'opposition (titre 5 - paragraphe 10)

Nasrallah évoque le fait que le Hezbollah n'a pas pour but de gagner seul les élections, mais de les gagner avec ses alliés. Le parti ne chercherait pas à « *augmenter le nombre des sièges de son bloc parlementaire* » même s'il « *en est bien sûr capable* » pour la simple raison qu'il a pour le moment « *une priorité différente* ». Il irait même jusqu'à « *réduire le nombre des sièges du bloc de la fidélité à la Résistance pour les céder aux alliés dans l'opposition* ». Toutefois, Nasrallah insiste sur deux points essentiels dans le cadre de cette même idée : Tout d'abord, cette réduction aurait des limites, « *nous ne pouvons pas réduire nos sièges au point de la marginaliser ou de l'affaiblir (...)* » ; une limite qui revient à deux reprises dans le même paragraphe. Ensuite, la réduction des sièges du Parti de Dieu à l'avantage des alliés de l'opposition ne signifie pas que « *la popularité du Hezbollah a baissé* » comme auront tendance à l'affirmer « *les gens qui, à travers les médias ou les sites Internet, inventent des histoires imaginaires à ce sujet* » (paragraphe 10). Nous remarquons l'importance accordée à la force, à la popularité et à l'image du Hezbollah.

- La démocratie et la transparence entre les parties de l'opposition (titre 6 - paragraphes 11 et 12)

Nasrallah refuse les allégations du camp adverse selon lesquelles le Hezbollah serait le chef de l'opposition et qu'il choisirait les candidats des partis alliés en se demandant si cela se passerait ainsi dans le camp adverse en allusion au Courant du Futur : « *Je ne sais pas si ça se passe comme ça chez les loyalistes, je ne veux pas les accuser de quoi que ce soit, mais ça n'a, à aucun moment, été comme ça dans l'opposition (...)* » (paragraphe 11). Nous remarquons que Nasrallah tente, tant que possible de s'éloigner des accusations, ce qui n'est pas dans ses habitudes. Nous constatons de même qu'il cherche à donner une image de démocratie et de transparence au Hezbollah dans sa relation avec les courants de l'opposition à travers des termes (tous présents dans le paragraphe 11) comme « *nous discutons* » (trois fois), « *nous nous aidons* » (une fois), « *nous ne nous interférons pas* » (une fois), « *nous ne mettons pas de veto* » (quatre fois), « *nous respectons* » (deux fois).

- **Les sujets du discours adressés « au public (du Hezbollah) »**

Les deux derniers titres qui s'adressent « au public du Hezbollah » se divisent comme tel :

- Une introduction à l'annonce des candidats divisée en quatre points (paragraphes 13, 14, 15 et 16) dans laquelle Nasrallah explique les critères selon lesquels « *la direction du Hezbollah* » (paragraphe 16) a choisi les candidats du Hezbollah aux élections législatives.

Nous remarquons l'importance accordée à la longue explication des critères du choix pour ne pas « *fâcher* » les partisans tout en gardant la discipline du Hezbollah en explicitant le fait que ce soit la direction du Parti qui ait décidé des noms. De plus, nous remarquons le recours à la religion lorsque Nasrallah s'adresse à ses partisans à travers les termes : « *Si Dieu le veut* » (trois fois à la cible générale (paragraphes 4 et 9) et trois fois à son public cible (paragraphe 22)), « *les efforts bénis* » (deux fois, paragraphes 18 et 19), « *notre public béni* » (une fois, paragraphe 22), « *nous implorons Dieu qu'Il soit loué* » (deux fois, paragraphe 24), « *que la paix et la miséricorde de Dieu soient avec vous* » (une fois, paragraphe 24) et lorsqu'il fait des explications concernant les critères de sélection des candidats du Hezbollah en fonction de la religion : « (...) *le jour de*

résurrection (...), Dieu qu'il soit loué demande des comptes » (paragraphe 14) ou « (...) *il aura moins de comptes à rendre à Dieu le jour de résurrection »* (paragraphe 14).

- L'annonce des candidats dans les différentes circonscriptions (paragraphe 17, 18, 19 et 20) et l'annonce de quelques points de la stratégie de campagne (paragraphe 22 et 23).

Notons que parmi les onze candidats du Hezbollah aux élections de 2009, il y a cinq « *Hajj* »⁸³, des personnes ayant effectué le pèlerinage qui est un des piliers de l'Islam, trois docteurs et un avocat, ce qui pourrait expliquer « *la liste de critères et de notes et la lecture de la phase suivante aux niveaux politique, national et régional selon lesquelles l'image du bloc parlementaire (du Hezbollah) devrait être (...)* » (paragraphe 16). C'est dire l'importance accordée à l'image du Parti à travers son bloc parlementaire, des candidats à la fois pratiquants, éduqués et expérimentés en matière de politique locale, régionale et internationale.

Quant aux points stratégiques, nous remarquons d'abord, que pour le Hezbollah, tout est étudié en fonction de la « *phase* » qui va venir, un terme qui revient à cinq reprises dans le discours (paragraphe 15, 16, 21), c'est dire que le Hezbollah s'attend à énormément de défis. Concernant la campagne électorale, deux points seraient à prendre en considération :

- Le fait que les candidats « *seront présents dans les régions et qu'ils seront en contact direct avec les gens, parleront avec eux, échangeront leurs avis (...)* » (paragraphe 22) ;
- Le fait de ne vraiment rentrer dans la bataille électorale que lorsque toutes les listes électorales des courants de l'opposition auront été annoncées (paragraphe 23).

Nasrallah fait ainsi part de deux points stratégiques de la communication du Hezbollah durant ces élections de 2009.

⁸³ Le Hajj est « pour les musulmans le pèlerinage aux lieux saints de la ville de La Mecque en Arabie Saoudite ». Ce terme désigne aussi « toute personne qui a fait ce pèlerinage. Il est alors accolé au nom de la personne, comme marque honorifique, quand on s'adresse à elle ». Source : <http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Hadj>

Synthèse

Dans cette analyse qualitative du discours de lancement de campagne de Sayyed Nasrallah, nous avons tenté de ressortir les points les plus importants, notamment ceux qui nous permettraient de comprendre dans quel esprit le Hezbollah est rentré en campagne et pour essayer de voir si le conflit sunnito-chiite se faisait montrer d'une manière ou d'une autre.

Nous avons donc trouvé que les priorités du Hezbollah se concentraient essentiellement autour de son « *image* » et de la « *phase suivante* », d'ailleurs, plus d'importance a été accordée à la crédibilité du parti qu'au programme électoral qui aurait dû être primordial dans un discours de lancement de campagne.

De plus, il semblerait que, dans ce discours de lancement de campagne, le Hezbollah voudrait mettre de côté sa spécificité qu'il a toujours acclamée haut et fort, notamment en ce qui concerne sa constitution de résistance, ses armes, sa victoire sur l'ennemi, sa « *divinité* », pour « *se fondre* » dans l'opposition où il a des alliés dans un contexte purement libanais, du moins dans ce discours en particulier. Ainsi, le local revient au premier rang. Nasrallah va même jusqu'à avouer « *la non perfection* » du Hezbollah, le fait que ce dernier a « *commis des fautes* », ce qui serait tout-à-fait « *naturel* » vu sa « *nature humaine* » (paragraphe 7); ce qui est bien rare dans les discours politiques de Sayyed Hassan Nasrallah, notamment si nous revoyons certains de ses discours de l'après-guerre de 2006 où un vocabulaire de divinité revient souvent (Michel Hajji Georgiou, 2011)⁸⁴. Ceci soutiendrait notre analyse précédemment proposée selon laquelle le Parti de Dieu voudrait se mettre à égalité avec les autres partis politiques libanais dans ce contexte bien particulier du lancement de campagne électorale ; sans pour autant nier le fait d'avoir « *une priorité différente* » que sa représentation au Parlement libanais (paragraphe 10).

Nous constatons de même l'importance accordée aux sentiments des partisans du Hezbollah dans le sens où de longues explications leur sont faites lorsqu'il s'agissait d'annoncer les noms des candidats et la redistribution des postes au sein du parti.

En ce qui concerne les divergences avec l'adversaire, elles ne sont pas clairement définies et ne paraissent pas importantes ou profondes dans ce discours dans la mesure où elles sont

⁸⁴ Entrevue Michel Hajji Georgiou – Journaliste à l'Orient-le-Jour – Mercredi 14 septembre 2011 – 12h - Chez Paul – Gemayze – Beyrouth.

représentées comme des divergences « normales » entre deux camps politiques qui s'opposent en période électorale. Nasrallah rend même la différence de perception concernant la nature des élections, qui sont « *historiques et fatidiques* » pour les adversaires alors que normalement « *importantes* » pour le Hezbollah, plus ou moins « *banale* » dans son discours.

Sinon, Nasrallah accuse les « *autres* » de ne pas avoir de crédibilité, d'accuser le Hezbollah de tout sans s'assurer de la véracité des faits, de vouloir gouverner seuls, d'inventer des histoires imaginaires et d'œuvrer à ternir l'image du Hezbollah. Toutefois, Nasrallah ne clarifie de qui il parle que rarement, en effet, le terme « *loyalistes* » ne revient que quatre fois (paragraphe 4, 9 et 11), alors que les termes en général utilisés sont : « *certain* » ou « *certaines personnes* » ou « *certain de ceux qui* » (trois fois, paragraphes 2, 11 et 12) ou encore « *certaines groupes politiques et médiatiques* » (une fois, paragraphe 8); « *des gens* » ou « *beaucoup de gens* » (deux fois, paragraphes 6 et 10) ; et enfin « *il y a des camps qui* » (une fois, paragraphe 11). D'ailleurs, même lorsqu'il parle du camp des loyalistes, il ne spécifie pas de qui il parle en particulier, aucune allusion au Courant du Futur. Par contre, il accuse les médias (à sept reprises, paragraphes 8, 10 et 11) de tous les maux, en particulier d'œuvrer à ternir l'image du Hezbollah à partir d'informations faussées. Dans ce cadre-là, l'adversaire n'est pas clair, il pourrait, dans la limite de ce qui est diffusé dans ces messages, se limiter au camp politique adverse qui est le *14 mars* et qui regroupe plusieurs confessions dont essentiellement des sunnites, des chrétiens et des druzes.

Nous avons de même vu, dans notre analyse, que les connotations religieuses s'adressent essentiellement au public cible du Hezbollah. Toutefois, il n'y aurait pas de sentiments confessionnels apparents. En effet, les termes relatifs au confessionnalisme reviennent à neuf reprises (paragraphe 4, 9 et 24) mais ne désignent que le système politique libanais et rien d'autre. Bien au contraire, Nasrallah considérerait que dans le cadre du système confessionnel qui régit le Liban, la meilleure manière de gouverner serait à travers un gouvernement d'union nationale :

(...) le Liban ayant cette composition et ce système confessionnel (que personne ne nous dise que notre système actuel est un système démocratique libre comme toutes les démocraties du monde) nous avons un système confessionnel et nous avons une démocratie ou des élections dans le cadre d'une distribution confessionnelle et d'un système

confessionnel et d'une partition confessionnelle que nous le voulions ou pas, avec ce système confessionnel qui reste réellement en vigueur et cette composition en place dans le pays, nous sommes convaincus que l'intérêt du pays dans le futur, la résolution de ses problèmes, sa stabilité, sa sécurité, sa sérénité, sa force réside dans l'entente des libanais et dans la direction des affaires du pays ensemble, comme nous avons toujours dit d'eux « *Epaule sur épaule, main dans la main* » (paragraphe 9).

Nasrallah semblerait donc faire état d'un fait et expliquerait ce qu'il s'agit de faire avec, en dirigeant le pays ensemble.

Pour conclure notre analyse de ce discours politique, il est intéressant de souligner que tout le discours de Nasrallah est construit comme un entonnoir en passant du plus général au plus particulier, peut-être même du moins important, à ses yeux, au plus important, au plus pointu, d'une cible générale à une cible plus particulière. En partant de l'importance des élections à la nécessité de la victoire de l'opposition et des sujets concernant tout le public libanais à des messages au public du Hezbollah, il est clair que le discours est bien tracé et profondément étudié.

XIII-1-2- Le discours de lancement de campagne de Saad Hariri (5 avril 2009)

Le discours de lancement de campagne de Cheikh Saad Hariri a eu lieu le 5 avril 2009 lors d'un événement électoral à Biel⁸⁵ dans le Centre-ville de Beyrouth où tout est organisé autour du discours en direct du chef du Courant du Futur. Cet événement a non seulement pour but de lancer la campagne électorale mais surtout d'annoncer la vision du Courant du Futur, nouvellement officiellement inscrit au Ministère de l'Intérieur libanais. Les points suivants seraient importants à relever dans le discours de cette personnalité politique :

a- Le style du discours

Le discours de Saad Hariri est un discours électoral qui a pour but de créer une ambiance de motivation électorale. Il est court, bien plus court que celui de Nasrallah dans la mesure où il ne

⁸⁵ Biel : Beirut International Exhibition and Leisure Center – Centre-ville de Beyrouth.

dépasserait pas le tiers du discours du chef du Hezbollah, avec des phrases et des paragraphes courts, sans phrases de liaisons entre un paragraphe et l'autre. Il n'est pas pédagogique comme celui de Nasrallah, dans la mesure où il ne cherche pas à expliquer des concepts généraux, d'ailleurs, le terme « *ce qui veut dire que* » existe une seule fois dans le discours et explique « *ce que nous, Courant du Futur, comprenons de l'Accord de Taëf* » (paragraphe 13). Il ne s'agit pas d'expliquer, dans ce cadre-là, un concept général comme dans le discours de Nasrallah du 1^{er} avril 2009, tel que le but de toute élection législative par exemple, mais une lecture des faits propres au Courant du Futur. Les autres termes relatifs à l'explication que nous avons relevés dans le discours de Nasrallah n'existent pas dans le discours de Hariri. L'introduction, le corps du sujet et la conclusion ne sont pas aussi distincts que dans le discours de Nasrallah et les paragraphes ne sont pas divisés en « *titres* ». Toutefois, nous pourrions distinguer ces séparations en fonction du sujet dont il parle, en prenant en considération que deux grandes lignes se partagent ce discours à savoir : la feuille politique du Courant du Futur et le lancement de campagne électorale.

Nous distinguons donc une première partie que nous pourrions considérer comme étant une introduction et qui consiste à rendre hommage à Rafic Hariri, père du locuteur et ancien Premier ministre assassiné le 14 février 2005 en plein cœur de Beyrouth, vu que ce dernier était le fondateur du Courant du Futur, sans pour autant avoir pu inscrire son parti politique au Ministère de l'Intérieur de l'Etat libanais. Nous constatons de même un genre de conclusion électorale dans laquelle Saad Hariri invite les électeurs à voter pour les principes dont il a parlé durant son allocution. Plusieurs sujets, que nous verrons dans cette partie, constitueraient le corps du sujet.

Ainsi, le style du discours de Saad Hariri ne ressemble en rien à celui du discours de Nasrallah dans la forme. Il s'agit d'étudier le contenu pour en savoir plus.

b- Les cibles du discours

Hariri ne spécifie pas clairement de manière explicite, comme Nasrallah, à qui il s'adresse en particulier dans chaque partie de son discours ou à chaque message qu'il voudrait faire passer. Nous constatons, à travers le discours de Hariri, qu'il s'adresse :

- Aux personnes présentes au Biel et à ceux qui écoutent son discours en général: « *Chers frères et sœurs, chers convives, hommes du futur, femmes du futur, jeunes gens et jeunes*

filles du futur, compagnons du futur, de tout le Liban (...) » (paragraphe 6) ; *« Chers frères, chers amis (...) »* (paragraphe 15). Notons que le terme *« futur »* pourrait avoir deux connotations : les jeunes du futur (ce qui inclut tous les jeunes) et les jeunes du Courant du Futur (ce qui est plus particulier). Dans ce cas-là, ce n'est pas spécifié.

- Aux partisans du Courant du Futur: *« Chers frères et sœurs, hommes, femmes, jeunes gens et jeunes filles du Courant du Futur (...) »* (paragraphe 22) ;
- Aux libanais en général: *« Chers amis (...) »* (paragraphe 28) lorsqu'il s'adresse à tous les électeurs à la fin de son discours en citant de nombreuses régions du Liban.

Il est important de noter que Saad Hariri s'adresse à ses cibles en tant que chef d'un parti politique libanais, pas en tant que communauté sunnite ou en tant qu'allié de tel ou tel Etat régional ou occidental. Ainsi, comme Nasrallah, il se positionne en tant que chef de parti politique libanais. En effet, le pronom *« nous »* renvoie soit au Courant du Futur *« Nous, dans le Courant du Futur (...) »* (paragraphe 13 et 23), soit aux libanais *« Nous au Liban (...) »* (paragraphe 24).

Nous remarquons que la logique du discours de Hariri est contraire à celle de Nasrallah : alors que le chef du Hezbollah s'adressait d'abord à une cible générale puis à son public cible, Hariri fait le contraire : il commence par s'adresser à son public cible en suscitant leurs émotions en parlant à maintes reprises de Rafic Hariri, puis s'adresse à la cible générale qui sont les Libanais en les appelant à voter le 7 juin à la fin de son discours.

Dans son discours, Hariri s'adresse aussi, de manière indirecte, aux chrétiens en tentant de les rassurer : Lorsqu'il *« explique »* comment les membres du Courant du Futur *« comprennent l'Accord de Taëf »*, le chef du parti dit :

L'Accord de Taëf veut dire que ce pays est basé sur le partenariat total et la parité entre les chrétiens et les musulmans. Nous ne voulons pas entendre parler de nombre et de volume, quoi qu'il arrive, ce pays est moitié-moitié, c'est ça l'Accord de Taëf, c'est comme ça que restera le Liban (paragraphe 13).

En parlant de cet Accord, il réassure son adoption en rappelant de manière indirecte l'accomplissement de son père vu que Rafic Hariri fut le parrain de cet Accord qui a mis fin à la

guerre civile de 1975 et rassure les chrétiens vu que selon des recensements non officiels, leur poids démographique a diminué ce qui a incité le Hezbollah à proposer une modification du système libanais basé sur l'égalité de la gouvernance entre chrétiens et musulmans.

Hariri s'adresse aussi aux chrétiens lorsqu'il dit qu'ils (membres du Courant du Futur) « *n'accepteront pas du tout, quelles que soient les circonstances, que le droit de retour (des Palestiniens) ne devienne une carte de négociation et refusent que l'implantation ne devienne une solution ou une part de solution à nos frères palestiniens au Liban* » (paragraphe 18). En effet, la guerre civile libanaise a commencé lorsque des chrétiens ont refusé que les Palestiniens ne prennent le Liban pour Etat substitut qui consistait à donner aux Palestiniens une large partie du Liban en substitut à l'Etat palestinien qui a été « *occupé* » par les israéliens. De plus, les Palestiniens étant à majorité sunnite, ceci déstabiliserait l'équilibre démographique, une grande appréhension chrétienne. Avec cette tournure de phrase, il s'adresse de même aux Palestiniens en se positionnant pour leur cause.

Dans son discours, Hariri s'adresse aussi de manière indirecte aux sunnites et tente de les rassurer en évoquant clairement le sujet des armes de la Résistance : « *nous ne croyons pas et nous croirons jamais aux armes comme moyen d'exprimer ses points de vue et nous resterons sur notre position selon laquelle il n'est pas permis que des armes, libanaises soient-elles ou non libanaises, soient au-dessus des armes de l'Etat (...)* » (paragraphe 16). En effet, le terme « *armes* » revient à cinq reprises dans le discours (paragraphe 16, 17 et 19) et le terme « *Résistance* »⁸⁶ une seule fois (paragraphe 17) alors que le nom du « *Hezbollah* » est complètement inexistant. Il serait important de rappeler qu'en mai 2008, soit environ un an avant les élections de 2009, le Hezbollah a envahi les rues de Beyrouth à majorité sunnite, les armes de la Résistance constitue donc depuis une appréhension sunnite. De cette façon, Hariri semblerait accuser implicitement le Hezbollah d'employer ses armes pour exprimer ou imposer ses points de vue. Toutefois, en parlant d'« *occupation israélienne* » et d'« *agressions israéliennes* » (paragraphe 17), Hariri semblerait ne pas vouloir délaissier, dans son discours, une large majorité de la communauté chiite.

⁸⁶ Résistance renvoie au Hezbollah qui se définit comme étant « la résistance islamique au Liban ».

c- Les sujets et messages du discours

Les sujets évoqués dans le discours de Hariri du 5 avril 2009 sont cités ci-dessous. Nous n'allons pas les diviser en fonction de la cible à laquelle s'adresse l'orateur, vu que ce n'est pas aussi explicite que dans le discours de Nasrallah et que le discours n'est pas divisé en parties claires comme celui du chef du Hezbollah. Toutefois, nous procéderons par sujet, en fonction de leur diffusion consécutive. Nous avons nous-même fait la division par sujet vu que ce n'est pas fait par l'orateur, ce dernier passant d'un sujet à l'autre sans liaison mais dans une suite logique, un sujet invitant l'autre.

- Une introduction émotionnelle (paragraphe 1 à 5)

Saad Hariri commence son discours par un appel aux émotions des partisans du Courant du Futur en évoquant le fait qu'il voit et entend Rafic Hariri, l'ex Premier ministre assassiné, à travers eux (paragraphe 1). En effet, de nombreuses références à son père⁸⁷ sont faites dans ce discours : Le nom de Rafic Hariri revient à dix reprises (paragraphe 1, 5, 25 et 28) en plus des termes qui réfèrent à lui : « *un nom qui* » (paragraphe 2) ; « *un homme qui s'est battu jusqu'au martyr* » (paragraphe 2) ; « *bienaimé des Libanais* » (paragraphe 3) ; « *A toi* » (paragraphe 3 et 4) ; « *le Premier ministre martyr* » (paragraphe 6).

En effet, nous remarquons que, contrairement au discours de Nasrallah, de nombreux termes faisant appel aux émotions sont employés dans ce discours: « *vos battements de cœurs* » (paragraphe 1) ; « *je sens* » (paragraphe 1) ; « *bienaimé des Libanais* » (paragraphe 3) ; « *comme tu aimais* » (paragraphe 4) ; « *Beyrouth la bienaimée* » (paragraphe 28). Nous constatons de même un recours à la notion du « *rêve* », un terme qui revient à quatre reprises (paragraphe 8 et 29) ; Hariri parle de réaliser le rêve pour nos enfants alors que les principes qu'il propose sont communs à toutes élections, notamment en matière de croissance économique. C'est montrer à quel point les émotions sont importantes dans ce discours.

Hariri fait une sorte de comparaison indirecte avec le camp adverse sans le nommer. Dans le paragraphe 4 de son discours, il parle de ce que voulait son père face à ce que voudrait le camp

⁸⁷ Rafic Hariri est le défunt père de Saad Hariri.

adverse, selon Saad Hariri, en dressant une liste de contradictions à partir de laquelle nous pourrions dresser le tableau suivant :

Courant du Futur	Camp adverse
L'unité du peuple	La division
La modération	L'extrémisme (en allusion à l'extrémisme chiite du Hezbollah)
La paix	La guerre (en allusion à celle de 2006)
La construction (en allusion au projet de son père concernant notamment le centre-ville de Beyrouth)	La destruction (en allusion à la guerre de 2006)
L'éducation (en allusion aux projets d'éducation et aux bourses de son père)	L'ignorance
La liberté (en allusion à la Révolution du cèdre du 14 mars 2005)	L'oppression (en allusion au régime syrien appuyé par le Hezbollah au Liban)
La démocratie (en allusion au projet de l'édification de l'Etat qu'il propose depuis 2005)	Le chaos (en allusion à l'Etat du Hezbollah au sein de l'Etat libanais)

Figure 10 : Le tableau comparatif entre le Courant du Futur et le camp adverse.

Nous remarquons que Hariri ne parle pas du tout dans ce discours du Tribunal Spécial pour le Liban (TSL) qui est pourtant une priorité pour la communauté sunnite et qu'il a souvent évoqué dans la plupart de ses discours⁸⁸. Aucune expression ou allusion ne nous y renvoie. Ce point serait à relever dans les prochaines analyses de discours, afin d'essayer de comprendre pourquoi Hariri a préféré ne pas évoquer ce sujet délicat dans ce discours de lancement de campagne.

⁸⁸ Notamment celui du 29 avril 2009 spécifiquement consacré à ce sujet, un discours que nous analyserons dans le cadre de l'étude de crise.

- Le Courant du Futur (paragraphe 6 à 8)

Il ne s'agissait pas dans ce discours, comme nous l'avons précédemment dit, de parler uniquement des élections législatives mais aussi de parler de la vision du Courant du futur : « (...) le Courant du Futur est un titre politique pour une vision nationale (...) et en même temps un large phénomène populaire (...) » (paragraphe 6) ; et de « célébrer » le fait qu'il soit officiellement devenu un parti politique inscrit au Ministère de l'Intérieur libanais, ce que Rafic Hariri aurait toujours voulu faire s'il n'avait pas eu « à faire face pendant de longues années de nombreuses pressions ayant pour but de ne pas en faire une organisation politique » (paragraphe 7). Dans ce cadre-là, Saad Hariri évoque dans son discours le régime syrien sans le nommer : « Ceci a eu lieu durant l'ère du régime sécuritaire (...) » (paragraphe 7), ce qui motiverait les électeurs qui sont contre le régime syrien au Liban à voter pour le 14 mars.

Nous constatons que Saad Hariri parle du « *national* » (quatre fois, paragraphes 2, 15, 17 et 23) mais pas de « *Oumma* » comme Nasrallah ; toutefois, il évoque à cinq reprises l'identité « *arabe* » du Liban (paragraphe 7, 11, 12 et 18). Cette répétition pourrait faire allusion à une comparaison avec l'identité persane que chercherait à avoir le Hezbollah à travers ses étroites relations avec l'Iran ; elle pourrait aussi chercher à apaiser la communauté sunnite qui a toujours eu un regard vers le monde arabe et qui a des relations très privilégiées avec l'Arabie Saoudite, le pays du sunnisme par excellence.

La notion de « *l'Etat* » revient à neuf reprises dans le discours de Hariri (paragraphe 7, 8, 9, 10, 11, 16, 20 et 29). Cette répétition ne semblerait pas innocente dans le sens où elle insinuerait que le camp adverse, le Hezbollah en particulier serait contre ce chemin préférant créer son propre Etat au sein de l'Etat libanais, l'édification d'un Etat de droit tel que le proposerait Hariri n'étant pas dans son intérêt s'il veut garder ses armes et rester une Résistance armée plus forte que l'armée libanaise. D'ailleurs, selon Hariri le Courant du Futur aurait pour but, avec ses alliés, de « (...) sortir le pays de sa situation de place ouverte (à tous les conflits) vers un projet d'Etat accessible » (paragraphe 8).

- Le système confessionnel et ses conséquences (paragraphe 9 à 14)

Comme Nasrallah, Hariri parle du système confessionnel du Liban. Il y accorde plus d'importance que Nasrallah (six paragraphes pour Hariri contre un seul pour Nasrallah). En effet,

selon Hariri, ce système reflète une « *mauvaise image* » du Liban et constitue son problème « *le plus dangereux* » qui « *transforme l'Etat en cantons confessionnels et communautaires* » et qui fait que « *les intérêts privés des confessions priment sur l'intérêt national suprême* » (paragraphe 9).

Hariri parle explicitement du « *conflit des confessions* » (à deux reprises, paragraphe 11), en disant qu'ils (dans le Courant du Futur) ne veulent pas que « *le Liban devienne ou reste une place ouverte à un conflit de confessions (...)* » considérant que ce conflit « *frappe l'union nationale en plein cœur et nous n'avons pas de choix sauf celui de protéger cette union pour protéger notre pays, notre arabisme et notre souveraineté* » (paragraphe 11). Le chef du Courant du Futur évoque l'importance d'un « *Etat exemplaire de message de religions et de vie commune entre les confessions et les croyances* » et parle de « *l'union nationale* » (à deux reprises, paragraphe 11) sans pour autant proposer de gouverner ensemble comme le fait Nasrallah dans son discours de lancement de campagne étudié dans la partie précédente. Toutefois, il est important de noter qu'après avoir obtenu la majorité parlementaire lors des élections de 2009, Hariri a été nommé Premier ministre et a formé un « *gouvernement d'union nationale* » avec la participation du Hezbollah.

Le conflit confessionnel est donc bien et bel présent au point de le repérer dans un discours de lancement de campagne d'un de nos deux chefs de partis politiques choisis. Mais si l'expression « *conflit de confessions* » est explicite et revient à deux reprises (paragraphe 11), les noms des confessions « *sunnite* » et « *chiite* » en conflit ne paraissent pas clairement, elles sont insinuées dans le discours de Hariri, notamment lorsqu'il pose les deux questions suivantes dans le même paragraphe en allusion au « *carré sécuritaire* » du Hezbollah dans la première question et au retrait chiite du gouvernement de Fouad Siniora (membre du Courant du Futur) en 2006 dans la deuxième :

Serait-il concevable que les environnements confessionnels se transforment en environnements clos interdits à tel ou tel Libanais, ou étrangers à ses traditions et constituant une limite à sa liberté ? Serait-il concevable dans notre temps que le conflit politique se change en conflit confessionnel et que la position devienne un point de vue confessionnel au lieu d'être l'expression d'une opinion politique ? (paragraphe 11).

Dans la deuxième question, Hariri pourrait aussi parler des chrétiens en allusion aux positions de Michel Aoun, l'allié chrétien du Hezbollah, qui évoque souvent les « *droits des chrétiens* » en considérant qu'il représente plus de 70% de la communauté chrétienne en se basant sur sa lecture personnelle des résultats des élections législatives de 2005. Toutefois, le fait qu'il ait accordé le sujet suivant composé de quatre paragraphes aux armes de la Résistance et qu'il chercherait à apaiser les appréhensions chrétiennes dans ce même sujet (paragraphe 13), nous laisserait comprendre qu'il parlerait plutôt de la communauté chiite et du Hezbollah en particulier.

Si les noms des confessions « *sunnite* » et « *chiite* » ne sont pas clairement mentionnés, les noms des confessions « *chrétienne* » et « *musulmane* » paraissent dans ce même sujet, qui consisterait une sorte de positionnement du Courant du Futur par rapport au confessionnalisme politique et à la situation confessionnelle actuelle au Liban où Hariri voudrait montrer l'importance qu'il accorde à « *la vie commune* », une expression qui revient à cinq reprises (paragraphe 11, 12, 14 et 29), et à « *l'union nationale* », une expression qui revient aussi à quatre reprises dans le discours (paragraphe 4, 11 et 29). En effet, comme nous l'avons dit lorsque nous avons parlé des cibles de ce discours, Hariri chercherait à apaiser les appréhensions des chrétiens en se positionnant pour l'égalité des sièges entre les deux principales communautés du Liban, à savoir chrétiens et musulmans, malgré le déséquilibre démographique.

- Israël, la Palestine et les armes de la Résistance (paragraphe 15 à 18)

Contrairement à Nasrallah qui n'évoque pas les « *armes* » dans son discours de lancement de campagne, Hariri est plus clair, il en parle : en effet, dans ce discours le terme revient à cinq reprises, comme nous l'avons précédemment dit. Le fait de ne pas croire aux « *armes comme moyen d'exprimer ses points de vue* » (paragraphe 16) et de demander à ce que la « *table de dialogue* »⁸⁹ trouve une solution « *aux armes de la Résistance* » de manière à permettre à l'Etat de « *faire face à l'occupation israélienne* » (paragraphe 17) voudrait signifier plusieurs choses :

⁸⁹ **La table de dialogue** réunit les dirigeants du pays, toutes confessions confondues, pour essayer de régler certains problèmes essentiels :

Le 2 mars 2006 : Ouverture à Beyrouth, à l'invitation du président du Parlement Nabih Berri, de la première réunion du « Dialogue national », convoqué pour dénouer la crise politique qui secoue le pays depuis un an. Ce sommet rassemble quatorze personnalités - les principaux leaders libanais musulmans et chrétiens - afin d'examiner les

Tout d'abord, Hariri parle des armes du Hezbollah explicitement ce qui n'avait pas eu lieu en 2005 quand il s'était engagé à protéger ses armes et s'est allié avec le Hezbollah dans certaines circonscriptions électorales dans le cadre de l'alliance quadripartite ; et ce qui n'aurait peut-être pas eu lieu en 2009 non plus si les événements de mai 2008 qui ont conduit aux Accords de Doha⁹⁰ n'avaient pas choqués la communauté sunnite. Ainsi, Hariri cherche dans son discours à apaiser les appréhensions sunnites comme nous l'avons précédemment mentionné et à se positionner de manière implicite en tant que protecteur et leader de cette communauté. Ce sujet évoqué dans un discours électoral est très sensible, particulièrement par rapport à la majorité de la communauté chiite, une communauté qui serait proportionnellement équivalente à la communauté sunnite au Liban, surtout que le Hezbollah refuse complètement de parler de ses armes qu'il serait même prêt, selon de nombreux discours de ses cadres et haut-placés, à protéger ses armes par les armes ; en d'autres termes qu'il serait prêt à combattre tout opposant pour les garder. Etant un sujet très sensible, Hariri évoque Israël, dans le même paragraphe de son discours en employant les termes « *occupation* » et « *agressions* » (paragraphe 17), ce qui apaiserait les appréhensions de la communauté chiite concernant les possibilités de « *complicité* » du 14 mars avec « *l'ennemi israélien* », une accusation faite à son égard dans plus d'un discours.

Il est important de noter que si Hariri n'avait pas mentionné les armes du Hezbollah d'une manière ou d'une autre dans son discours de lancement de campagne, de nombreux sunnites partisans du Courant du Futur l'auraient critiqué de ne pas l'avoir fait parce que le conflit de mai 2008 avait vraiment marqué la mémoire sunnite et le chef du Courant du Futur avait déjà été critiqué de ne pas avoir pu protéger « *sa communauté* » durant ses événements parce qu'il n'aurait rien pu faire pour les arrêter.

relations tendues entre Beyrouth et Damas, la question épineuse du désarmement du Hezbollah et l'enquête internationale sur l'assassinat le 14 février 2005 de l'ancien Premier ministre, Rafic Hariri. Les participants, parmi lesquels on trouve notamment le druze Walid Joumblatt, les sunnites Saad Hariri et Fouad Siniora, les chrétiens maronites Michel Aoun et Samir Geagea et le secrétaire général du Hezbollah, le chiite Hassan Nasrallah, ont notamment accepté - à l'unanimité - la poursuite de l'enquête internationale sur l'assassinat de Rafic Hariri et la constitution d'un tribunal international. **Source :** http://fr.wikipedia.org/wiki/Mars_2006

⁹⁰ **Accords de Doha:** accords ayant eu lieu à Doha, la capitale du Qatar, pour mettre fin au conflit armé de mai 2008 où le Hezbollah a envahi les quartiers sunnites de Beyrouth pour s'opposer à deux décisions ministérielles du 5 mai 2008 consistant à changer le responsable sécuritaire de l'Aéroport international de Beyrouth et à démanteler le réseau téléphonique propre au Hezbollah.

Après Israël, Hariri passe au conflit palestinien où il positionne le Courant du Futur en tant que pro-cause palestinienne tout en refusant « l'implantation » des Palestiniens au Liban. Il apaise ainsi les chrétiens qui ont peur de « l'implantation », les sunnites qui ont toujours été historiquement pro-arabes (d'ailleurs, la plupart des palestiniens sont sunnites⁹¹) et les chiites qui sont stratégiquement allié des palestiniens contre l'ennemi commun. Ces deux dernières communautés seraient contre « l'implantation » parce qu'ils sont pour le « droit de retour » des Palestiniens dans leurs « territoires occupés ».

Nous remarquons que, dans les discours de lancement de campagne, Hariri parle de sujets régionaux contrairement à Nasrallah alors que d'habitude c'est le contraire. Il ne faut néanmoins ne pas oublier que ce discours permet à Hariri de positionner le Courant du Futur, nouvellement officiellement inscrit au Ministère de l'Intérieur libanais, par rapport à la situation régionale et aux conflits qui y ont lieu. Nous constatons cependant qu'il ne parle pas de la position du Courant du Futur par rapport à la Syrie dont le nom ne figure pas dans le discours mais où une seule allusion y renvoie lorsqu'il parle des difficultés de son père « durant l'ère du régime sécuritaire ». Il se peut qu'il ait cherché à éviter ce dossier épineux au cas où il serait nommé Premier ministre après les élections de 2009 (ce qui a d'ailleurs eu lieu) et qu'il devrait avoir un minimum de relations avec ce pays voisin. Nous ne pouvons rien confirmer, l'étude des discours qui suivront pourraient nous aider à comprendre ce contournement.

- Les élections législatives (paragraphe 19 à 21)

Les élections législatives de 2009 ne figurent dans le discours de lancement de campagne de Hariri qu'au paragraphe 19, contrairement à celui de Nasrallah qui en parle à partir de l'introduction. A partir de ce paragraphe et jusqu'à la fin du discours, les sujets concernent les élections. Nous remarquons que le discours de Hariri pourrait de même être divisé en deux grandes parties comme celui de Nasrallah mais avec une perspective différente. Alors que Nasrallah divise son discours sur la base des cibles, Hariri lui divise le sien sur la base des sujets : une partie pour le positionnement du Courant du Futur et une autre pour les élections

⁹¹ « Palestine chiffres clés : Cisjordanie: Musulmans 75% (en majorité Sunnites), Juifs 17%, Chrétiens et autres 8%. Gaza : Musulmans 98,7% (en majorité Sunnites), Chrétiens 0,7%, Juifs 0,6% ». Source : <http://www.planet-expert.com/fr/pays/palestine/chiffres-cles>

législatives. Toutefois, dans le discours de Hariri, cette division n'est pas aussi explicite que dans celui de Nasrallah.

Nous remarquons que le dossier des armes du Hezbollah revient dans ce sujet composé de trois paragraphes :

Les élections législatives vont avoir lieu dans peu de temps, il n'est pas permis que ces dernières subissent des intimidations par les armes de quelque sorte que ce soit, les pouvoirs compétents sont invités dès maintenant à assurer les critères de l'intégrité complète de ces élections, notamment la liberté de mouvement des électeurs, la liberté d'expression et la liberté de vote loin de toutes pressions et menaces. (paragraphe 19).

Nous remarquons deux points importants dans cette phrase : une allusion aux armes et aux pratiques non démocratiques du Hezbollah durant la période électorale et un recours aux pouvoirs de l'Etat. C'est très symbolique, ça nous permet d'avoir une image de deux communautés ayant des visions très distinctes ; une communauté chiite armée en dehors des pouvoirs de l'Etat et qui n'a pas pour « *priorité* » d'avoir des postes au sein des institutions étatiques, comme le souligne Nasrallah dans son discours de lancement de campagne du 1^{er} avril 2009, et une communauté sunnite qui chercherait à renforcer l'Etat et y a recours malgré les faiblesses de ce dernier. En effet, les références à l'Etat sont nombreuses dans ce discours de Hariri alors que le terme « *Etat* » est complètement absent dans le discours de lancement de campagne de Nasrallah. Ceci pourrait nous amener à penser que le Hezbollah croirait plutôt au concept de la « *Oumma* », un terme qui revient à trois reprises dans le discours de Nasrallah du 1^{er} avril 2009 (analysé dans le cadre de l'étude de lancements de campagnes) mais qui est absent de ce discours de Hariri.

Encore une allusion au Hezbollah dans le discours de Hariri : « *Ne soyez pas otages des moyens de blocage et de fermeture des institutions (étatiques)* » (paragraphe 20). Effectivement, Hariri rappelle de manière indirecte l'imposition du tiers de blocage au Conseil des Ministres par le 8 mars, la démission des ministres chiites du gouvernement Siniora en 2006 et la fermeture du Parlement pendant plusieurs mois par Nabih Berry, Président de la Chambre et chef du

Mouvement Amal chiite, tout cela pour des raisons de non-entente sur des dossiers très sensibles tel que celui du Tribunal Spécial pour le Liban.

Dans le dernier paragraphe de ce sujet (paragraphe 21), Hariri évoque rapidement l'union entre les membres du *14 mars*, contrairement à Nasrallah qui accorde à l'union des partis de l'opposition plus d'importance dans son discours de lancement de campagne.

- **Les piliers d'un Liban prospère : L'économie, les ressources humaines et la démocratie (paragraphe 22 à 27)**

Dans ce sujet composé de six paragraphes, Hariri parle des principes du Courant du Futur sur la base desquels il va faire campagne comme il le dit dans le paragraphe 27. L'économie en détient une part importante, les termes y relatifs sont nombreux : « *économique* » (neuf fois, paragraphes 7, 9, 22, 23, 25, 26 et 29), « *financier* » (deux fois, paragraphe 22), « *investissement(s)* » (deux fois, paragraphes 22 et 23), « *croissance* » (deux fois, paragraphes 22 et 29), « *développement* » (deux fois, paragraphes 22 et 26) et « *prospérité* » (deux fois, paragraphes 25 et 29). En effet, le secteur économique est le fort de la communauté sunnite au Liban, d'ailleurs Rafic Hariri était un homme d'affaires réussi ayant fait des milliards parti de rien. Père de la reconstruction du Liban après la guerre civile de 1975, il a employé ses contacts personnels pour améliorer l'économie libanaise. Alors que ce secteur est très important aux yeux de Saad Hariri, Hassan Nasrallah n'en parle dans son discours de campagne que de manière superficielle, accordant bien plus d'importance à la crédibilité et l'image de son parti. D'ailleurs, les termes relatifs au jargon économique cités ci-dessus ne reviennent que rarement dans le discours de Nasrallah qui serait trois fois plus long que celui de Hariri : « *économie* » (deux fois, paragraphes 3 et 9), « *financier* » (une fois, paragraphe 3) et « *développement* » (une fois, paragraphe 3) ; les autres termes n'existant pas dans le discours de Nasrallah.

Hariri insiste aussi sur la qualité des ressources humaines au Liban qu'il serait important de développer en donnant quelques chiffres concernant les professions des libanais pour montrer le degré et le haut niveau d'éducation dans ce petit pays.

Dans un troisième pilier, Hariri évoque le concept de la démocratie. En effet, les termes « *démocratie* », « *dialogue* », « *droits du citoyen* », « *liberté d'expression* », « *libertés privées* », « *processus démocratique* », « *droits légitimes* » sont présents dans son discours. Le terme

« *démocratie* » existe dans le discours de Nasrallah mais sous une autre perspective : alors que Hariri utilise tout le jargon y relatif pour dire comment devrait être le Liban pour devenir un pays prospère, Nasrallah a recours au terme pour faire un état des faits sur le système libanais.

- **Conclusion électorale : Neuf semaines jusqu'aux élections (paragraphe 28 à 30)**

Dans une conclusion très électorale, Hariri reprend les principes dont il a parlé précédemment sous une autre forme, en interpellant ses partisans de toutes les régions du Liban et en insistant sur le fait qu'il ne reste que neuf semaines jusqu'au jour des élections à travers neuf phrases comme les suivantes (paragraphe 29):

« *Neuf semaines pour voter pour le Liban de la vie commune et de l'union des Libanais* »,

« *Neuf semaines pour voter pour le Liban de la croissance économique et de la prospérité* », etc.

Il finit par la phrase de conclusion de discours très commune au Liban : « *Vive (les Libanais), vive le Courant du Futur et vive le Liban* » (paragraphe 30).

Cette manière de finir un discours électoral crée une ambiance d'enthousiasme recherchée dans les rencontres pareilles. Nous remarquons la différence entre la conclusion de ce discours de Hariri et celle du discours de lancement de campagne de Nasrallah qui finit plutôt de manière monotone et avec une connotation religieuse : « *(...) nous implorons Dieu de venir en aide à nos frères dont les noms ont été proposés, que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient avec vous* » (paragraphe 24). Quant aux connotations religieuses, elles sont au nombre de deux dans le discours de Hariri « *avec la permission de Dieu* » (paragraphe 28) et « *si Dieu le veut* » (paragraphe 29).

Dans cette analyse qualitative du discours de lancement de campagne de Saad Hariri, nous avons retenu les points les plus importants qui nous permettraient de comprendre dans quel esprit le Courant du Futur rentrait en campagne et pour essayer de voir si le conflit sunnito-chiite se faisait montrer d'une manière ou d'une autre. Nous avons de même fait beaucoup de comparaison entre le discours de Hariri et celui de Nasrallah précédemment analysé surtout autour des sujets qui étaient soit repris par les deux soit complètement occulté par l'un des deux. Nous avons constaté que les priorités du Courant du Futur tournaient autour de l'Etat et de l'économie avec une omniprésence de l'ex Premier ministre assassiné Rafic Hariri. Nombreuses sont les allusions au Hezbollah, alors que Nasrallah ne parle pas autant de ses adversaires

électorales peut-être parce que ce dernier a d'autres priorités pour le moment, comme il le dit dans son discours.

Dans ce discours de lancement de campagne, Hariri parle explicitement des conflits internes et régionaux, même s'il essaye d'arrondir un peu les bords, alors que Nasrallah tente, dans son discours, de les contourner ou plutôt de les rendre moins importants que dans d'autres de ses discours que nous analyserons. Dans le discours de Hariri, nous voyons plus clairement les divergences avec l'adversaire qui tournent essentiellement autour de la conception de l'Etat et des armes de la Résistance. Hariri accuse de manière implicite son adversaire principal d'utiliser la force des armes pour se mettre au-dessus de l'Etat et inciter les électeurs à voter dans leur sens.

Les différences entre les discours des deux chefs de partis politiques que nous avons étudiés sont les suivantes :

- **Dans le style du discours :** alors que Nasrallah a un discours très pédagogique, très bien divisé, très clair dans son passage d'une idée à l'autre, celui de Hariri n'est pas du tout pareil, il ne commence pas par une introduction classique et ne finit pas son discours par une synthèse. La division des parties et des sujets du discours de Hariri ne sont pas claires à vue d'œil et il saute d'un sujet à l'autre sans liaison. Nous avons pu, par exemple, facilement distinguer les deux parties du discours de Nasrallah qu'il a divisé sur la base de la cible à laquelle il s'adresse. Par contre, les deux parties du discours de Hariri ont été ressorties plus tard parce que la division n'est pas explicite et les sujets du discours n'ont pas de « *titre* » comme dans le cas de Nasrallah.

Cependant, les allusions à l'adversaire sont bien plus claires dans le discours de Hariri que dans celui de Nasrallah, tous deux ayant essayé d'arrondir les bords et de ne pas sombrer dans les accusations dans leurs discours de lancement de campagne.

Il est important de souligner que la longueur du discours n'est pas la même dans les deux cas : le discours de Nasrallah est très long et explicatif, celui de Hariri est court et constitué de plusieurs idées évoquées dans de petits paragraphes sans explications. Ceci nous renvoie au contexte de l'émission du discours : alors que Nasrallah parlait à un

grand public assis et attentif aux explications faites à travers un grand écran comme à l'habitude de ses discours émis toutes périodes confondues ; Hariri lui parlait en direct à une foule lors d'un événement électoral spécialement conçu pour le lancement de campagne et dont le but était de créer une motivation électorale à partir d'émotions. Nous pourrions à la limite dire que le discours de Nasrallah ciblait la tête et que celui de Hariri le cœur.

- **Dans la cible du discours :** Nasrallah explicite à qui il s'adresse en particulier ; certes plusieurs messages s'adressent implicitement à une cible bien particulière comme nous l'avons vu dans l'analyse de son discours mais les grandes cibles sont claires. Hariri n'explicite pas sa cible, c'est en fonction du message ou du sujet dont il parle que nous l'avons ressortie.

- **Dans les sujets du discours :** Nous avons vu que la plupart des sujets des deux discours sont différents mais c'est surtout l'approche des sujets qui est différente. Nous pourrions en ressortir les deux visions du Liban : Nasrallah parle des nombres (le nombre des candidats, le nombre des sièges, le nombre des ministres, etc.) ; Hariri refuse explicitement dans son discours de parler de nombres. Cette constatation pourrait expliquer le complexe du nombre du Hezbollah qui avait déjà évoqué la carte du poids démographique des communautés libanaises et avait déjà insinué vouloir modifier le système politique libanais en vue de plus de pouvoir à la communauté chiite à travers la « *formule des trois tiers* »⁹². Les sunnites et les chiites étant presque démographiquement égaux, le fait que Hariri refuse de parler des nombres nous laisserait croire que le but serait de reconforter les chrétiens. Le Hezbollah semblerait vouloir un système où la communauté la plus majoritaire gouvernerait les minorités alors que le Courant du Futur se cramponnerait à l'Accord de Taëf, accomplissement de Rafic Hariri, selon lequel chrétiens et musulmans gouvernent ensemble à part égale.

⁹² D'ailleurs, la « *formule des trois tiers* » qui consiste à diviser le système politique en trois tiers confessionnels (sunnite, chiite, chrétien) et à éliminer la parité islamo-chrétienne de l'accord de Taëf revient dans des discours de Nasrallah et de Hariri que nous analyserons dans notre recherche.

- Le confessionnalisme du discours et le conflit sunnito-chiite

Dans le discours de Hariri, les termes relatifs au confessionnalisme reviennent à douze reprises (paragraphe 9 et 11), toutefois ils ne sont pas évoqués dans la même perspective que celle de Nasrallah. Alors que ce dernier utilise ces termes pour expliquer le système libanais actuel, Hariri les utilise pour dénoncer ce système. Ce dernier considère dans son discours que le confessionnalisme politique est une calamité (paragraphe 9) qui entrave l'édification d'un Etat de droit accessible à tout le monde de manière équitable.

Sans nommer explicitement le conflit **sunnito-chiite**, il parle d'un conflit de confessions à deux reprises comme nous l'avons vu dans cette analyse de discours en insistant sur le fait qu'aucun différend politique, quelle que soit son intensité, ne devrait se transformer en conflit confessionnel. C'est une prise de position qui en dit long et qui pourrait apporter une brève de réponse à notre question de recherche. Le discours de Hariri refléterait un conflit sans pour autant expliciter que ce conflit est sunnito-chiite. Nasrallah ne parle pas de conflit de confessions dans son discours de lancement de campagne du 1^{er} avril 2009, il évoque plutôt le concept d'opposition et de loyalistes. D'ailleurs, aucun recours aux noms des confessions n'a lieu dans le discours de Nasrallah alors que Hariri parle de la « *parité entre chrétiens et musulmans* » (une fois, paragraphe 13). Nasrallah ne parle donc pas de confessions ni de conflit confessionnel, uniquement du système confessionnel, Hariri, lui, parle de confessions et de conflit confessionnel tout en insinuant que ce serait plutôt un conflit politique et qu'il pourrait rester à ce stade sans devenir confessionnel.

Pour conclure notre analyse de ce discours politique, nous soulignons que le discours de Hariri n'est pas aussi précis que Nasrallah mais qu'il nous a quand même permis de cerner le conflit confessionnel dès le discours de lancement de campagne. Les messages de ce discours sont très importants et profonds, le fait que le discours soit court aide à faire parvenir les messages mais plus de clarté ou d'explications les aurait fait parvenir à toutes les cibles de manière plus simple.

XIII-2- L'étude des discours de crise

Dans cette partie de notre thèse, il s'agira d'analyser les discours de crises des deux personnalités politiques, Sayyed Hassan Nasrallah et Cheikh Saad Hariri. Nous étudieront deux crises en particulier : la crise de la sortie de prison des quatre généraux et la crise du 7 mai « *jour glorieux* ».

XIII-2-1- La crise de la sortie de prison des quatre généraux

Le Tribunal Spécial pour le Liban étant un sujet de dispute entre le *14 mars* et le *8 mars*, la sortie de prison, le 29 avril 2009, des quatre généraux libanais qui avaient été emprisonnés pendant presque quatre ans par les responsables de l'enquête onusienne sur l'assassinat de Hariri pour une éventuelle implication dans cet attentat, une sortie recommandée par la même instance onusienne, a eu l'effet d'une crise. Alors que ce Tribunal constitue une des priorités du *14 mars* qui considère que ces quatre généraux en question seraient impliqués dans ces assassinats ; le *8 mars* et le Hezbollah en particulier a organisé un événement de leur sortie en en faisant une victoire et un argument de plus contre le Tribunal. Nous verrons les discours de Hariri et de Nasrallah qui en parle pour voir quelle est l'approche que chacun des deux a dans un sujet de nature *a priori* politique, mais qui serait largement conflictuel sur le terrain si nous considérons que le Hezbollah chiite soutient des personnes qui seraient impliquées dans l'assassinat du leader de la grande majorité de la communauté sunnite et qu'il s'oppose à l'enquête et au tribunal qui permettraient de punir les assassins. Sans oublier que le 23 mai 2009, soit après cette crise mais toujours quelques jours avant les élections, le Der Spiegel, un magazine allemand, publie un article sur l'éventuelle implication du Hezbollah dans l'assassinat de Hariri.

XIII-2-1-1- Le discours de crise de Saad Hariri (29 avril 2009)

Cheikh Saad Hariri a émis un discours lors d'une conférence de presse qui a eu lieu dans son palais de Koraytem, dans l'urgence le jour même de la sortie de prison des quatre généraux le 29 avril 2009. Déjà, le fait d'organiser une conférence de presse et un discours écrit le jour même montre qu'il s'agit d'une urgence, dans ce cas là d'une crise. En effet, Saad Hariri tente, dans ce discours, d'apaiser les émotions de son camp politique, de ses partisans et des parents de

victimes concernés par le Tribunal Spécial pour le Liban. D'ailleurs, nous verrons dans notre analyse qu'il s'adresse à eux de manière explicite.

a- Le style du discours

Ce discours de Saad Hariri n'est pas un discours électoral comme les autres discours que nous étudions dans notre thèse. Il ne cherche pas à créer une ambiance électorale mais à rassurer sa cible des conséquences de l'évènement le plus récent. En effet, le terme « *élections* » est complètement absent du texte, tout le jargon électoral n'y figure pas. D'ailleurs, ce discours aurait pu être dit en dehors de la période électorale. Si la sortie de prison des quatre généraux avait eu lieu après les élections par exemple, le même discours aurait pu être émis.

C'est un discours focalisé sur l'évènement qui avait eu lieu le jour-même. C'est le jargon de l'assassinat et de la justice qui prend largement le dessus : « *décision* (judiciaire) » (seize fois, paragraphes 1, 2, 5, 6, 7, 8, 10, 11 et 19), « *juge* » (quatre fois, paragraphes 1, 6, 7 et 10), - « *cause* » (sept fois, paragraphes 1, 2, 5, 9 et 19), - « *assassinat* » (huit fois, paragraphes 1, 2, 5, 12, 13 et 17), « *martyr(s)* » (douze fois, paragraphes 1, 2, 3, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 20), « *tribunal (international)* » (vingt-neuf fois, paragraphes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 18, 19 et 20), « *la vérité* » (six fois, paragraphes 2, 8, 11, 12 et 18), « *meurtriers et assassins* » (onze fois, paragraphes 4, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19 et 20), « *assassiné* » (une fois, paragraphe 17), « *justice* » (quinze fois, paragraphes 4, 7, 9, 11, 14, 16, 18 et 19), « *la magistrature internationale* » (deux fois, paragraphes 8 et 12), « *la magistrature libanaise* » (une fois, paragraphe 9), « *l'enquête (internationale)* » (quatre fois, paragraphes 8, 10 et 16) - « *enquêteurs internationaux* » (une fois, paragraphe 16), « *le droit* » (une fois, paragraphe 9), « *le procureur général international* » (une fois, paragraphe 10), « *crime(s) et criminalité* » (neuf fois, paragraphes 11, 12, 13, 14, 15 et 16), « *châtiment* » (deux fois, paragraphes 14 et 16), « *terrorisme* » (une fois, paragraphe 15), « (poursuite judiciaire) *contre inconnu* » (une fois, paragraphe 16), « *vengeance* » (trois fois, paragraphes 13 et 14), « *le processus juridique et judiciaire* » (une fois, paragraphe 16).

Le discours est court et évoque le contexte de la conférence de presse dès les premiers mots : « *J'ai voulu cette conférence de presse après la décision du juge Franssen aujourd'hui (...)* » (paragraphe 1).

Les différentes parties du discours ne sont pas distinctes dans la forme. Toutefois, il semblerait que dans les trois premiers paragraphes, Hariri évoque le contexte, expose clairement le sujet de son intervention et dit explicitement à qui il s'adresse en particulier dans ce discours. Nous pourrions considérer ces trois premiers paragraphes comme étant l'introduction, la conclusion étant les deux derniers petits paragraphes qui consistent, comme d'ailleurs tout le discours, à assurer que la décision judiciaire de la sortie de prison des quatre généraux n'est qu'une « *étape sur le chemin choisi par le tribunal pour faire justice et découvrir les assassins (...)* » (paragraphe 19) ; et à rassurer son public cible et conclure: « *Que tout le monde soit donc rassuré, que les parents des martyrs et tous les Libanais soient rassurés que le tribunal persiste et qu'il est au-dessus des complots et que celui qui devrait avoir peur aujourd'hui n'est autre que le meurtrier, personne d'autre* » (paragraphe 20). Le corps du discours serait donc constitué de tous les autres paragraphes se trouvant entre l'introduction et la conclusion (paragraphes 4 à 18) et que nous tenterons de diviser par sujet pour faciliter l'analyse de discours et ressortir les messages les plus importants.

b- Les cibles du discours

Dans ce discours, Hariri dit explicitement à qui il s'adresse en particulier : « *je m'adresse à tous les Libanais, surtout ceux qui aiment Rafic Hariri au Liban, dans le monde arabe et dans le monde et à toutes les familles des martyrs qui sont tombés le 14 février 2005 et sur le chemin de la liberté et du tribunal depuis ce jour malheureux* » (paragraphe 3).

Toutefois, dans le discours, il s'adresse de manière indirecte au Hezbollah et à ses alliés du 8 mars : « *Cette décision (judiciaire) est la réponse directe à tous ceux qui ont fait une campagne contre (le tribunal) prétendant qu'il est politisé, et c'est une occasion pour eux d'arrêter définitivement ces actes ayant pour but de protéger les meurtriers* » (paragraphe 8). « (...) *c'est une décision (judiciaire) qui ne suppose en aucun cas une explication ou une lecture ou un abus politique* » (paragraphe 19). Dans ces deux phrases, Hariri fait allusion au Hezbollah qui est contre le Tribunal Spécial pour le Liban considérant que c'est un outil américano-israélien contre la Résistance, d'où sa politisation ; et qui a employé cette décision judiciaire comme étant un argument de plus de la politisation de ce tribunal considérant que les quatre généraux ont été mis en prison pour rien.

En effet, de nombreuses expressions montrent que Hariri s'adresse à l'autre camp de manière sous-entendue l'accusant implicitement d'être du côté des assassins : « (...) nous ne donnerons, à ceux dont le tribunal international n'est pas dans leur intérêt, aucun signe négatif qui affecterait son travail » (paragraphe 6). « (...) ceux qui tentent d'abuser de cette décision en insinuant que cette décision (judiciaire) constitue la fin du tribunal international (...) » (paragraphe 11). « (...) ceux qui aiment croire que la décision (judiciaire) d'aujourd'hui est le début de la fin du travail du tribunal international » (paragraphe 11). « Ceux qui ont des doutes et des ambiguïtés dès le premier moment de l'assassinat du 14 février ou ceux qui ont œuvré à préparer des scènes politiques et médiatiques au crime consciemment ou inconsciemment (...) » (paragraphe 13). « (...) à tous ceux qui croient que l'assassinat politique prémédité pourrait les protéger du châtement » (paragraphe 14). « (...) (l'enquête) démasquera en fin de compte les vrais assassins, les provocateurs et les exécuteurs » (paragraphe 16). « (...) ceux qui ont été injustes envers le Liban, leurs comptes se feront dans la conscience du monde » (paragraphe 16). Sans oublier les allusions au camp adverse lorsqu'il parle du « blocage de l'Etat », des « guerres internes », des « campagnes de doutes arrivant jusqu'à l'accusation de trahison » (paragraphe 9).

De plus, nous constatons trois allusions au régime syrien dans le discours de Hariri : « ceux qui (...) n'ont épargné aucun outil de pression, de chantage, de menace et d'intimidation dans leur guerre ouverte pour casser le Premier ministre martyr Rafic Hariri et l'avertir de casser le **Liban sur sa tête** » (paragraphe 13). Cette dernière expression était devenue très répandue après l'assassinat de Rafic Hariri en 2005 ; il semblerait que lors de leur dernière rencontre, le Président syrien Bachar El Assad avait menacé Rafic Hariri de « **casser le Liban sur sa tête** » s'il ne votait pas pour une prolongation du mandat du Président libanais Emile Lahoud au Parlement.

« (...) une personne ou même un groupe de personne normal ne pourront pas transporter environ 2000 kg de produits explosifs au sein d'un système sécuritaire qui tient les fils du jeu sécuritaire dans la plupart des régions libanaises » (paragraphe 17). Il s'agit ici encore d'une allusion au régime de Damas qui était très puissant au Liban au niveau sécuritaire avant son retrait en avril 2005.

« (...) la possibilité d'arriver aux meurtriers, où qu'ils soient et aussi importants qu'ils soient (...) » (paragraphe 18). Dans ce cas aussi, Hariri parle de la valeur ajoutée du tribunal

international par rapport à la justice libanaise, le TSL ayant la capacité de dépasser les frontières libanaises et d'atteindre les plus hauts placés, en allusion aux têtes du régime syrien.

Les quatre généraux sortis de prison renvoie à l'esprit la tutelle syrienne au Liban, d'ailleurs, le 14 mars 2005, lors de la célèbre « *Révolution du Cèdre* », lorsque les Libanais demandaient la sortie de la Syrie du territoire libanais, ils brandissaient les photos de ces quatre généraux avec des slogans les appelant à quitter le pouvoir. Pour de nombreux Libanais, en tout cas pour tous les partisans du *14 mars*, les quatre généraux représentent le régime syrien au Liban. Ces allusions au régime syrien dans ce discours de Hariri en particulier seraient liées à cette image reflétée par les généraux, leur sortie de prison faisant peur d'un retour du régime syrien au Liban.

Soulignons que Saad Hariri s'adresse à ses cibles, non pas en tant que chef d'un parti politique libanais, mais en tant que fils de martyr : « *Moi Saad Rafic Hariri (...)* » (à deux reprises, paragraphes 4 et 5). D'ailleurs, le nom du « *Courant du Futur* » ne figure à aucune occasion dans ce discours.

c- Les sujets et messages du discours

Les sujets évoqués dans le discours de Hariri du 29 avril 2009 sont cités ci-dessous. Nous ferons l'analyse de ce discours par sujet, en fonction de leur diffusion consécutive. Il serait important de noter que nous avons-nous même fait la division par sujet vu que ce n'est pas fait par l'orateur.

- Introduction de contexte et de cible (paragraphes 1, 2 et 3)

Dans les trois premiers paragraphes, Saad Hariri met le discours qu'il émet dans le cadre d'une conférence de presse spécifiquement conçue à cet effet, dans son contexte : « *J'ai voulu cette conférence de presse après la décision du juge Fransen aujourd'hui (...)* » (paragraphe 1). Il évoque la conséquence directe du contexte : « *Certains Libanais ne sont pas à l'aise avec cette décision et se sentent déçus et ont peut-être peur pour le destin de la cause du Premier ministre martyr Rafic Hariri et toutes les causes d'assassinats (...)* » (paragraphe 2). Puis, il prononce la cible de son discours de manière explicite dans le paragraphe 3 comme nous l'avons précédemment souligné lorsque nous avons parlé de la cible du discours.

Nous remarquons directement que ce n'est pas un discours électoral, malgré le fait qu'il s'inscrit dans notre période électorale. Ceci montre que Hariri accorde beaucoup d'importance au sujet du

Tribunal Spécial pour le Liban, un sujet qui pourrait être bien plus important que les élections en elles-mêmes, puisqu'il ne parle pas du tout d'élections dans ce discours bien qu'en pleine campagne électorale. D'ailleurs, nous pourrions considérer que les éléments de crise se font montrer à travers deux points essentiels : le fait de faire une conférence de presse le jour même de l'évènement qui n'est autre que la sortie de prison des quatre généraux, et le fait de n'évoquer à aucun moment le grand sujet de la période dans laquelle s'inscrit ce discours, qui n'est autre que les élections législatives.

- **Refus de la déception (paragraphe 4 et 5)**

Saad Hariri se positionne en tant que fils de victime comme nous l'avons précédemment dit et commence chacun de ces deux paragraphes par « *Moi Saad Rafic Hariri (...)* ». Le but de cette partie du discours consiste à répondre aux éventuelles conséquences de cette dernière décision judiciaire du TSL de la sortie des quatre généraux de prison, des conséquences de déception de certains Libanais et de concernés par les assassinats, citées dans l'introduction du discours. En effet, il serait important de noter que lorsqu'une décision de l'équipe d'enquêteurs dirigée par le juge allemand Detlev Mehlis⁹³ avait mis ces quatre généraux en prison presque quatre ans auparavant, nombreux sont les Libanais qui avaient réellement commencé à croire à l'efficacité de cette instance onusienne, la sortie des quatre généraux pouvant donc déclencher des sentiments contraires à cette bouffée d'espoir. C'est ce que Saad Hariri chercherait à éviter à travers ce discours de crise, en se positionnant en tant que fils de victime et en affirmant sa confiance au TSL quelles que soient les décisions prises. C'est dans cette partie que vient la réponse « *personnelle* » de Saad Hariri à l'éventuelle déception et aux appréhensions - bien que tout le discours en soit une réponse – dans une tentative de rehausser le moral de la cible de ce discours : « (...) *je ne sens aucun brin de déception et de peur pour le destin du Tribunal International (...)* » (paragraphe 4) ; « (...) *j'annonce de manière directe et claire que j'accueille n'importe quelle décision qui vient du Tribunal International que ce soit concernant le destin des quatre généraux ou n'importe quel autre objet découlant de son expertise en ce qui concerne le cas de l'assassinat du Premier ministre martyr Rafic Hariri et de tous les autres cas d'assassinats qui ont touché les dirigeants du Liban* » (paragraphe 5).

⁹³ En août 2005, quatre généraux ont été incarcérés suite à une décision de Mehlis, un juge allemand en charge du dossier.

D'ailleurs, nous remarquons la terminologie de la déception, du doute et de la peur dans ces paragraphes mais aussi dans tous le discours : « *déception* » (deux fois, paragraphes 2 et 4), « *peur* » (trois fois, paragraphes 2, 4 et 20), « *ne sont pas à l'aise* » (une fois, paragraphe 2), « *doute(s)* » (six fois, paragraphes 2, 4, 6, 9, 11 et 13). Il serait important de noter que le terme « *doute* » vient dans trois sens, un sens selon lequel certains libanais auraient des doutes concernant le TSL, un second selon lequel ces derniers ne devraient pas avoir des doutes et un troisième selon lequel certains adversaires cherchent à émettre des doutes à ce même sujet.

- **Renouveau de la confiance au TSL (paragraphes 6 à 12)**

Hariri insiste dans son discours sur la confiance qu'il accorde au TSL pour rendre justice. En effet, le jargon de la confiance le montre : « *confiance* » (trois fois, paragraphes 8, 12 et 16), « *nous rassurons* » (trois fois, paragraphes 11 et 20), « *nous assurons* » (une fois, paragraphe 11), « *sûrement* » (une fois, paragraphe 12). Hariri cherche à renouveler sa confiance au TSL, à assurer que l'enquête est sur le bon chemin et à rassurer la population libanaise ou du moins ceux qui se sentent concernés par ce tribunal de son bon fonctionnement malgré cette décision et tente de sortir un avantage de cette décision, celui de prouver à tous ceux qui en doutait que le TSL n'est pas « *politisé* » (un terme qui revient à trois reprises, paragraphes 8 et 9), puisqu'il a pris une décision qui irait à l'encontre des intérêts du *14 mars* en ce qui concerne la sortie de prison des quatre généraux.

En s'adressant à sa cible, Hariri responsabilise de manière indirecte le TSL en employant les expressions suivantes : « *Notre confiance est grande en l'équipe de travail internationale et en la justice internationale **qui a promis au Libanais de découvrir la vérité*** » (paragraphe 8) ; « *Le Tribunal international est à présent **responsable de ce qui pourrait résulter de sa décision de relâcher n'importe quelle personne (...)*** » (paragraphe 10) ; « *(...) afin de lui permettre de poursuivre ses responsabilités (...)* » (paragraphe 11) ; « *nous avons placé notre cause dans les mains du tribunal international (...)* » (paragraphe 19). Nous constatons que Hariri ne serait pas vraiment satisfait par cette décision du TSL : « *ce à quoi nous assistons aujourd'hui est une étape **que le tribunal a choisi pour faire justice et découvrir les criminels (...)*** » (paragraphe 19). C'est un peu à contrecœur qu'il « *accueille* » cette décision mais insiste à renouveler sa confiance quelle que soit la décision prise pour « *(...) ne donner à ceux dont le tribunal international n'est pas dans leur intérêt, aucun signe négatif qui affecterait son travail* » (paragraphe 6).

En renouvelant sa confiance au TSL, Hariri insiste sur le fait que ce dernier va continuer son travail jusqu'au bout pour répondre à ceux qui misaient sur sa fin ; et ceci à travers les termes suivants qui évoquent le TSL et son travail : « *étape* (sur le chemin de la vérité) » (deux fois, paragraphes 7 et 19), « *continue* » (paragraphes 7, 10, 11), « *le tribunal reste* » (une fois, paragraphe 20).

Nous remarquons que Hariri évoque les institutions de l'Etat : « *Je salue la magistrature libanaise et les forces de sécurité libanaises pour tout ce qu'ils ont fait et font pour aider à atteindre la vérité* » (paragraphe 9). Cette phrase vient comme une parenthèse dans un discours, mais elle vient après avoir évoqué dans la phrase précédente que « *Notre futur national repose sur cela* (cela étant le droit et la justice) » (paragraphe 9) ; ce qui montre que pour Hariri, le futur rapporte toujours à l'édification de l'Etat ; ce sujet étant un des piliers de la campagne électorale de Hariri comme nous l'avons vu dans l'analyse de son discours de lancement de campagne.

- **Refus de la vengeance, Insistance sur la justice complète (paragraphes 13 à 18)**

Dans ces paragraphes, Hariri refuse d'avoir recours à la vengeance (un terme qui revient à trois reprises, paragraphes 13 et 14) et insiste sur le fait de ne pas vouloir une justice incomplète considérant qu'une personne ou un groupe « *normal* » de personnes n'auraient pas pu commettre seul(e) ce crime (en allusion aux quatre généraux) et en soulignant l'importance du TSL dans la mesure où cette instance « *dépasse les frontières et a la capacité d'attendre les assassins où qu'ils soient et aussi importants qu'ils soient* » (paragraphe 18) ce que la justice libanaise ne peut pas faire. Cela dit, Hariri aurait trois buts essentiels : D'abord, que ses partisans n'aient pas recours à la violence pour se venger de la mort de leur leader ; ensuite, de remonter le moral de sa cible en leur assurant que le TSL ne se limite pas à un petit groupe mais cherche à atteindre tous les coupables ; enfin, il fait allusion aux pays voisins du Liban qui seraient impliqués dans ces assassinats lorsqu'ils parlent de dépassement des frontières libanaises et de groupe « *normal* » qui n'aurait pas pu commettre un tel crime.

- **Conclusion rassurante (paragraphes 19 et 20)**

Comme nous l'avons précédemment dit, la conclusion du discours consiste à assurer que cette décision judiciaire, sujet du discours, n'est qu'une « *étape* » pour atteindre le but ultime de découvrir la vérité et à rassurer son public cible de la continuité du tribunal.

Dans ce discours, une même connotation religieuse revient à trois reprises : « *avec la permission de Dieu* » (paragraphe 4, 11 et 12). Toutefois, aucun recours au confessionnalisme politique et aucune allusion au conflit sunnito-chiite. Le conflit n'apparaît dans ce discours que sous sa forme politique entre ceux qui sont pour le Tribunal Spécial pour le Liban et ceux qui le considère politisé donc non efficace.

Nous constatons ainsi que le discours cherche uniquement à parler du sujet de la décision du TSL du jour-même. Il n'aurait pas de but électoral direct en dépit du fait qu'il soit émis en pleine campagne électorale ; il s'agirait ici d'accorder le plus d'importance possible au sujet du TSL, une priorité pour le *14 mars*, surtout pour Saad Hariri et le Courant du Futur. De plus, nous avons vu que Hariri fait allusion à l'autre camp et quelques fois au Hezbollah en particulier mais sans jamais le dire clairement en employant souvent la tournure « *ceux qui ...* ».

XIII-2-1-2- Le discours de crise de Sayyed Hassan Nasrallah (1^{er} mai 2009)

Le discours de la crise relative à la sortie des quatre généraux de prison de Sayyed Hassan Nasrallah a été émis le 1^{er} mai 2009 en direct sur la chaîne de télévision du Hezbollah « *Al Manar* ». Dans cette allocution, Sayyed Nasrallah ne se limite pas au sujet de cette crise en particulier, mais parle aussi de la crise du Hezbollah avec le régime égyptien suite à la découverte de ce dernier du trafic d'armes entre le Hezbollah et les Palestiniens à travers l'Égypte, ce qui a déclenché un tollé d'accusations et d'arrestations. Nous analyserons ces deux grands titres du discours, toutefois, nous ne nous attarderons pas beaucoup sur la partie concernant l'Égypte parce qu'elle ne concerne pas directement l'objectif de notre recherche. Néanmoins, nous n'éliminerons pas non plus cette partie de notre recherche pour deux raisons essentielles : la première raison étant que la partie concernant la crise avec l'Égypte constitue une partie intégrante du discours de Nasrallah qui fait partie de notre corpus ; la deuxième raison étant qu'il se pourrait qu'une liaison avec le contexte libanais soit faite, que cette dernière soit directe ou indirecte, explicite ou implicite.

a- Le style du discours

Comme nous l'avons vu lorsque nous avons étudié le discours de lancement de campagne de Sayyed Nasrallah dans la partie précédente, le style de son discours était très pédagogique. Le même style a été employé dans ce discours, comportant clairement : une introduction dans laquelle se trouvent les titres dont il va parler, qui sont dans ce cas « *le titre de la crise avec le régime égyptien* » et « *le titre de la sortie de prison des quatre généraux* » (paragraphe 1) ; un corps de sujet composé de deux grandes parties, chaque partie entamant un des deux titres présentés dans l'introduction ; et un dernier paragraphe qui fait l'objet d'une conclusion.

Toutefois, deux différences et une nouveauté seraient à prendre en considération par comparaison avec le discours de Nasrallah préalablement étudié :

Tout d'abord, Nasrallah évoque dans ce discours deux sujets qui n'auraient presque rien en commun entre-eux, alors que dans le discours de lancement de campagne, il y avait certes plusieurs titres mais tous relatifs au même sujet qui était les élections législatives de 2009. D'ailleurs, lorsque Nasrallah aborde le deuxième titre concernant la sortie de prison des quatre généraux, aucune liaison n'est faite avec la première partie du discours qui parle de la crise avec le régime syrien. On dirait qu'il s'agit d'un autre discours « *J'aimerais profiter de cette occasion pour faire une nouvelle analyse de la cause de l'assassinat du martyr Premier ministre (...), pour commencer, il faudrait féliciter messieurs les généraux (...)* » (paragraphe 12).

Ensuite, dans ce cas de crise, le discours n'est pas divisé selon les cibles, ces dernières changeant souvent en fonction de l'idée diffusée: « (...) *j'adresse mes remerciements et appréciations à tous ceux qui nous ont courageusement défendus dans les mondes arabe et musulman et dans le monde (...)* » (paragraphe 5) ; « *Je dis aux responsables égyptiens (...)* » (paragraphe 6) ; « (...) *je dis au public de la Résistance* » (paragraphe 10), etc. Nous verrons les différentes cibles de ce discours de Nasrallah en détails dans le point suivant.

Enfin, la nouveauté du style réside dans le fait de poser des questions et d'y répondre consécutivement dans ce discours comme dans les exemples suivants: « *Israël a-t-il la capacité d'exécuter une affaire (l'assassinat de Rafic Hariri) de ce genre ? Sans discussion, certainement qu'il peut le faire. Israël a-t-il le motif ? Oui, certainement. Israël a-t-il un intérêt ? Oui, certainement* » (paragraphe 24). « *Avez-vous travaillé sur cette probabilité ? Non, vous ne l'avez*

pas fait » (paragraphe 24) etc. Ceci n'existait pas dans le discours de campagne. Il s'agit d'un style qui permet d'affirmer ou de réfuter une idée ou un argument de manière catégorique mais dans une tournure qui paraîtrait plus objective et évidente que celle d'affirmer ou de refuser une idée tout court.

Notons que, en ce qui concerne le sujet de la sortie de prison des quatre généraux, ce discours de Nasrallah ne donnerait pas l'impression qu'il s'agit d'une situation de crise. D'abord, contrairement au discours de crise relatif à la sortie de prison des quatre généraux de Hariri, ce discours n'a pas été émis le jour même de la décision du juge du TSL mais que deux jours après. Ensuite, ce discours évoque deux sujets, tous deux de grande importance pour le Hezbollah et ne se concentre pas sur le seul sujet de crise comme dans le discours de Hariri du 29 avril 2009. De plus, ce discours de Nasrallah ne cherche pas à rassurer la population ou une partie d'entre-elle de la continuation d'un processus qui les aurait déçu comme cherchait à le faire celui de Hariri. Bien au contraire. Enfin, cet événement (la sortie de prison des quatre généraux) n'a pas empêché Nasrallah d'aborder le sujet des élections ou d'y mettre un lien ; alors que Hariri avait complètement mis de côté le sujet des élections durant son discours de crise préalablement étudié. Le Hezbollah serait dans une situation de force où il appelle « *l'autre camp* » à coopérer pour repartir sur de nouvelles bases en proposant une feuille de route de trois points essentiels : « *comptabiliser les faux témoins* », (paragraphe 21), « *mettre les accusations politiques de côté* » (paragraphe 22) et « *impliquer la justice libanaise et les institutions sécuritaires libanaises dans ce sujet et ne pas se suffire de le laisser sous la responsabilité de la commission d'enquête internationale (...) être ouvert à toutes les probabilités* (dont l'hypothèse israélienne en ce qui concerne l'assassinat de Rafic Hariri) » (paragraphe 23). Ceci voudrait dire que le Hezbollah, ne se sentant pas en situation de crise, a pris assez de recul pour pouvoir être à l'aise de parler d'autres sujets et de faire des propositions.

b- Les cibles du discours

Comme nous l'avons précédemment évoqué, les cibles de ce discours de Nasrallah ne sont pas aussi clairement citées comme dans son discours de lancement de campagne. En effet, en fonction de l'idée qu'il lance et dans le cadre d'un des deux sujets dont il parle, Nasrallah s'adresse à telle ou telle cible.

Emettant son discours le 1^{er} mai, Nasrallah s'adresse, dans son paragraphe introductif, aux travailleurs en leur souhaitant bonne fête. Il fait un parallélisme entre les travailleurs et les combattants en citant le Coran : « *Ces travailleurs qui sont aux yeux des prophètes et des apôtres comme des combattants de Dieu ont le grade de combattants de Dieu, comme c'est mentionné dans une parole du Prophète de Dieu le Tout Puissant, que la paix soit avec Lui « celui qui entretient sa famille est comme le combattant de Dieu » (...)* » (paragraphe 1).

Lorsqu'il parle du sujet de la crise avec le régime égyptien, Nasrallah s'adresse aux cibles suivantes :

- Les hauts responsables du régime égyptien, les grands rédacteurs en chef et journalistes (de manière indirecte): « (...) *je leur conseille de revenir à des groupes neutres qui font des sondages d'opinion que se soit en Egypte ou dans le monde arabe pour découvrir la vérité* (concernant l'image de la Résistance auprès des peuple arabes) (...) » (paragraphe 2). « *Je dis aux responsables égyptiens, si vous voulez continuer votre campagne, cela vous regarde, mais cela ne vous sera pas bénéfique (...)* » (paragraphe 6). « (...) *je dis aux responsables de la campagne du régime égyptien et aux responsables des campagnes semblables dans plusieurs endroits du monde arabe et du monde (...)* » (paragraphe 11).
- Ceux qui ont défendu la Résistance : « *j'adresse mes remerciements et mon appréciation à tous ceux qui nous ont courageusement défendu dans les mondes arabe et islamique et dans le monde (...)* » (paragraphe 5).
- Le public cible du Hezbollah, à savoir ses partisans : « *je vous dis, elle (la campagne) va grandir et prendre une nouvelle ampleur avec le temps, ce qui est normal vu notre position, notre importance et vu l'importance de la cause que nous avons adopté et pour laquelle nous travaillons* » (paragraphe 8). « (...) *je dis au public de la Résistance au Liban et dans les mondes arabe et islamique (...)* » (paragraphe 9).

Lorsqu'il parle du sujet de la sortie de prison des quatre généraux, Nasrallah s'adresse aux cibles suivantes :

- Les quatre généraux : « *je félicite messieurs les généraux, leurs familles et leurs bienaimés de leur sortie de prison et de leur mise en liberté* » (paragraphe 12).
- Le public cible du Hezbollah : « (...) *je vous dis* (...) » (paragraphe 16 et 17). Il serait important de noter que le fait que dire des termes et expressions tels que : « *je vous dis* », « *je conseille* », ..., invoquerait aux récepteurs de ses discours que lui sait, qu'il dit la vérité contrairement aux autres. Ceci reflèterait une confiance en soi et une imposition de sa personne en tant que savant, homme religieux qui peut lire l'implicite et en tant que leader politique qui peut analyser le contexte et les circonstances.
- Saad Hariri en répondant de manière indirecte au discours que ce dernier avait émis deux jours auparavant : « (...) *ceux qui défendaient depuis deux jours dans leurs discours la justice libanaise, ont eux-mêmes dit que la justice libanaise est faible* (...) » (paragraphe 15). « *Ils disent que cette décision est la preuve de l'intégralité, de la neutralité et de la justice de l'enquête internationale et du tribunal international* (...) » (paragraphe 17). « *Des gens sont accusés, des gens sont emprisonnés et nous restons tous assis à regarder, personne n'ayant le droit d'ouvrir la bouche sous peine d'être accusé d'entraver l'enquête et de couvrir les assassins et autre* (...) » (paragraphe 20). Nasrallah répond aussi de manière directe au discours de Hariri du 29 avril 2009 : « *Mercredi, le député Saad Hariri a dit quelque chose de juste que j'appuie c'est qu'il est impossible que l'assassinat soit exécuté par une personne ou un groupe de personne* (...) » (paragraphe 24).
- Tous les Libanais : « (...) *je conseille* (...) *à tous les Libanais* (...) *au peuple libanais* » (paragraphe 21), « *chers Libanais* » (paragraphe 23), « *à tous les Libanais* » (paragraphe 24).
- La famille Hariri et son courant politique : « (...) *je conseille en toute fidélité et amitié tous les Libanais, à la famille du Premier ministre martyr Rafic Hariri, à son courant, au peuple libanais et à tous ceux qui disent qu'ils solidarisent et qu'ils ont mal au cœur pour le Liban* (...) » (paragraphe 21).

- Les autres partis politiques au Liban en général : « (...) nous devons mettre, chers Libanais, chers frères tous ensemble, **chers chefs de forces et de courants politiques** (...) l'accusation politique de côté (...) » (paragraphe 23).
- Le 14 mars en particulier, quelques fois en le nommant, d'autres en le sous-entendant : « (...) Israël a-t-il la capacité d'exécuter une opération de ce genre ? une question à tout le 14 mars et à tous les Libanais » (paragraphe 24) ; « (...) **celui qui considère que le Hezbollah a la capacité informationnelle et sécuritaire de découvrir tous ces groupes, j'ai déjà dit que ce n'est pas vrai** (...) » (paragraphe 24). « **Venez que l'on s'aide et que l'on remette l'enquête dans sa ligne normale et juste** (...) » (paragraphe 25). « (...) nous voudrions nous adresser **aux autres sentiments** et leur dire : **Nos frères, nos bienaimés, nous ne voulons pas que cet incident soit une insulte de qui que ce soit, ni des comptes à rendre à quiconque, ni même un incident à caractère électoral** (...) » (paragraphe 26). Dans cette dernière citation, Nasrallah s'adresse gentiment à l'autre camp et répondant de manière indirecte à des leaders du 14 mars qui considéreraient que le Hezbollah profite de cet événement pour des fins électorales et en faisant preuve de bonne volonté à leur égard.
- L'équipe de l'enquête internationale et du Tribunal Spécial pour le Liban (TSL) : « (...) nous demandons au procureur général Bellemare et à l'enquête internationale (...) ouvrez toutes les probabilités et tous les choix (...), mettez toutes les probabilités et toutes les hypothèses que vous voulez et travaillez sur les probabilités et les hypothèses, et ici j'invite à mettre l'hypothèse israélienne dans le cadre de l'enquête (...) » (paragraphe 24).

Comme nous l'avons précédemment dit, les cibles de ce discours de Nasrallah sont multiples, contrairement à son discours de lancement de campagne où il n'avait que deux cibles essentielles, l'une faisant partie de l'autre (les partisans du Hezbollah faisant partie du peuple Libanais). Ceci est essentiellement dû au fait que dans son discours de campagne, Nasrallah évoque certes plusieurs idées mais toutes s'inscrivant dans le même sujet, celui des élections législatives de 2009. Dans ce discours de crise, Nasrallah évoque deux sujets complètement différents et s'adresse à plusieurs cibles, notamment dans le deuxième sujet relatif à la sortie de prison des quatre généraux.

Dans ce discours, Nasrallah se positionne en tant que Libanais dans ce discours notamment dans le deuxième sujet dont il parle, celui de la sortie prison des quatre généraux : « (...) nous Libanais devons demander à la justice libanaise de faire appel à ces personnes-là, à les arrêter et à les mettre sous enquête (...) » (paragraphe 22) ; « (...) nous demandons tous, en tant que Libanais, une enquête sérieuse, scientifique, professionnelle, technique et objective pour arriver à la vérité » (paragraphe 23). D'ailleurs, dans la deuxième partie de ce discours, il parle du 14 mars à six reprises et il s'adresse à ce camp politique adverse comme nous l'avons vu un peu plus haut, ce qui voudrait dire qu'il s'adresse à l'autre camp libanais en tant que Libanais. Nous remarquons qu'il cherche explicitement dans ce discours à tendre la main au camp politique adverse considérant que cette crise est une occasion pour remettre les pendules à l'heure.

Dans la première partie du discours où il parle de la crise égyptienne, il se positionne plutôt en tant que leader du Hezbollah : « Nous, de notre côté dans le Hezbollah » (paragraphe 2), surtout qu'il évoque la « campagne du régime égyptien sur le Hezbollah » (paragraphe 2 et 3) et le but de ce régime de « montrer cette image du Hezbollah et de la Résistance au Liban » (paragraphe 2). Toutefois, nous soulignons le fait que lorsque Nasrallah parle de la Résistance, qui n'est autre que le Hezbollah dans ce contexte, il ne dit pas « la Résistance libanaise » mais la « Résistance au Liban », qui revient à trois reprises dans ce discours (paragraphe 2, 5 et 10). D'ailleurs, il serait intéressant de noter que le terme « Résistance » revient à douze reprises dans tout le discours, dont trois fois uniquement dans la partie relative à la sortie de prison des quatre généraux que nous pourrions considérer comme étant le « sujet libanais » par comparaison avec le « sujet égyptien » évoqué dans la première partie. Dans la première partie de son discours, Nasrallah se positionne donc en tant que leader de la « Résistance au Liban ».

c- Les sujets et messages du discours

Les sujets évoqués dans le discours de Nasrallah du 1^{er} mai 2009 sont cités ci-dessous. Nous allons les diviser en fonction du titre duquel parle l'orateur vu que, nous l'avons vu, le chef du Hezbollah divise clairement son discours en deux grandes parties chacune évoquant un grand « titre » - comme il le dit dans l'introduction de son discours - à savoir : « la crise avec le régime égyptien » et « la sortie de prison des quatre généraux » (paragraphe 1).

- La crise avec le régime égyptien (titre 1 - paragraphes 2 à 11)

Déjà, dès l'introduction du discours, nous constatons que Nasrallah considère le sujet égyptien comme étant une « *crise* », un terme qui revient à cinq reprises (paragraphes 1, 2 et 5). Nous remarquons que ce terme n'est pas du tout employé dans la partie du discours consacrée au « *sujet libanais* », ce qui voudrait dire que Nasrallah ne considérerait pas la sortie de prison des quatre généraux comme étant une crise, bien au contraire ; il semblerait en profiter pour faire preuve de bonne volonté. Par contre, la campagne égyptienne qui touche à l'image du Hezbollah est bel et bien considérée comme étant une crise. C'est souligner la différence de perspectives et de priorités entre les deux camps. Dans notre thèse, nous considérons que la sortie de prison des quatre généraux constitue une crise dans la campagne électorale des élections législatives de 2009 parce que comme nous l'avons vu dans la partie contexte de notre thèse (Partie II) lorsque nous avons parlé de l'importance des élections de 2009, un des choix politiques essentiels des électeurs était de se positionner pour ou contre le Tribunal Spécial pour le Liban (TSL). En effet, selon Jihad Bitar⁹⁴, la libération des quatre généraux en pleine campagne électorale fut une crise pour le *14 mars* et une victoire pour le *8 mars*, mais elle a remis sur le tapis le sujet du Tribunal. Dans le titre de la crise avec le régime égyptien, Nasrallah parle des sujets suivants :

- La mise en contexte de la crise avec le régime égyptien et le démenti des accusations

Au début du sujet sur la crise égyptienne, Nasrallah place cette crise dans son contexte en exposant les « *faits* » qui ont fait que le régime égyptien accuse le Hezbollah d'avoir créé une organisation en Egypte qui aurait pour but de saper la sécurité égyptienne et de porter atteinte au régime en place. Nasrallah nie ces accusations et explique que le seul crime du Hezbollah serait d'avoir soutenu « *nos frères palestiniens* » (paragraphe 4)⁹⁵ en accusant indirectement le Président égyptien de l'époque de ne pas avoir soutenu cette cause : « (...) *j'ai écouté il y a quelques jours le Président égyptien parler de quelques sujets et avertir de la fureur de l'Égypte*

⁹⁴ Entrevue Jihad Bitar - Lundi 12 septembre 2011 – 11h30 - Bureau de « Quantum Communications » - Achrafieh Sursock

⁹⁵ Lorsque la crise a explosé et que le régime égyptien avait découvert les actions d'un membre du Hezbollah en Egypte, le Hezbollah a expliqué sa présence par son soutien à la cause palestinienne à travers le territoire égyptien vu que Gaza était assiégée après l'opération militaire israélienne de décembre 2008-janvier 2009 sur Gaza.

et nous aurions souhaité voir un peu de la fureur de l'Égypte lorsque des centaines de femmes et d'enfants de Gaza étaient tués (...) » (paragraphe 4).

- Campagne contre le Hezbollah (égyptienne et dans le monde) et mise-en-valeur de l'importance du Hezbollah

Dans ce discours, notamment dans la première partie consacrée à la crise égyptienne, Nasrallah dénonce la « *très large et grande campagne médiatique publicitaire politique* » (paragraphe 2) du régime égyptien contre le Hezbollah. D'ailleurs, le terme « *campagne* » revient à vingt-et-une reprises dans le discours (paragraphe 2, 3, 6, 8, 9, 11 et 14), dont deux reprises uniquement dans la deuxième partie relative au « *sujet libanais* ». Cette campagne fut même qualifiée par le numéro 1 du Hezbollah de « *guerre médiatique politique publicitaire d'un seul côté qui est le régime égyptien* » (paragraphe 2) en insistant sur le fait que le Hezbollah ne rentrera pas dans cette « *confrontation* », il le dit à trois reprises dans la première partie de son discours (paragraphe 2, 3 et 4). Pour répondre à cette campagne, Nasrallah dit qu'elle ne pourra en aucun cas nuire à l'« *image* » du Hezbollah, un terme qui revient à trois reprises dans la première partie du discours (paragraphe 2 et 3) ; et assure que le régime égyptien ne pourra pas affecter le Hezbollah dans les élections législatives en employant le style de questions-réponses dont nous avons préalablement évoqué : « *A-t-il (le régime égyptien) pu, et il a été mentionné dans un magazine que c'était l'un des éventuels buts recherchés, affecté les élections libanaises en portant atteinte au Hezbollah ? En tout cas, ces accusations n'ont pas porté atteinte au Hezbollah (...) je vous dis non (...)* » (paragraphe 3). Nasrallah va même jusqu'à remercier les responsables égyptiens d'avoir « *offert (au Hezbollah) à travers votre (les responsables égyptiens) campagne et vos accusations un grand service pour lequel nous (le Hezbollah) vous remercions, je (Nasrallah) ne vais pas l'expliquer maintenant, il (le service) apparaîtra seul avec le temps* » (paragraphe 6).

Nous constatons l'importance accordée à la notion de l'image comme nous l'avons relevé dans le discours de lancement de campagne de Nasrallah, il semblerait que ce soit une priorité importante pour le Hezbollah.

- Internationalisation du discours

Nous remarquons dans cette partie du discours que le locuteur évoque plusieurs Etats et différents hommes politiques. En effet, il parle de la cause palestinienne à cinq reprises (paragraphe 4, 7, 9 et 10) notamment dans le cadre de l'opération militaire Israélienne sur Gaza ; il parle d'Israël qui revient à quarante-et-une reprises dans les deux parties de son discours, dont trois fois dans l'introduction (paragraphe 1), treize fois dans la première partie (paragraphe 7, 8 et 9) et vingt-cinq fois dans la deuxième partie (paragraphe 24 et 25). Il accuse Israël dans la première partie d'être un envahisseur (paragraphe 9), d'avoir attaqué Gaza (paragraphe 4), d'avoir des réseaux d'agents secrets au Liban (paragraphe 7) et de nuire à l'image de Hezbollah (paragraphe 8). Nasrallah parle aussi de « l'hégémonie » des Etats-Unis (paragraphe 9) qui reviennent à sept reprises dans la première partie du discours (paragraphe 4, 8 et 9) et à trois reprises dans la deuxième partie (paragraphe 14 et 24), les Etats-Unis étant souvent nommés aux côtés d'Israël et ayant pour but, selon Nasrallah, de mettre la main sur toute la région du Moyen-Orient (paragraphe 24). Certes, l'Egypte revient à trente-et-une reprises (paragraphe 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 11), toutes dans la première partie du discours de Nasrallah et le Liban a soixante-dix-neuf reprises dans tout le discours (paragraphe 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24 et 26). De même, la Syrie revient à treize reprises (paragraphe 11, 13, 14, 16 et 24) dans le discours dont une seule fois dans la première partie du discours (paragraphe 11). Dans le cas de la Syrie, Nasrallah explique comment les accusations concernant l'assassinat de Hariri ont tous ciblés la Syrie. Même l'Arabie Saoudite (deux fois, paragraphe 16) et l'Irak (une fois, paragraphe 24) ont eu leur part dans la deuxième partie du discours lorsque Nasrallah explique que l'Arabie Saoudite a été appelé à enquêter sur l'assassinat de Hariri et pour évoquer le fait que les Etats-Unis ont « *envahi* » Bagdad. De plus, la « *Oumma* » revient à quatre reprises (paragraphe 5 et 9). Cette petite analyse quantitative a pour but de montrer à quel point le régional et l'international est important et prend de l'ampleur dans le discours de Nasrallah, ce que nous n'avons pas vu dans les discours de Hariri, notamment celui de la crise de la libération des quatre généraux, ces critères se limitant, pour la plupart des cas, aux allusions dans les discours de Hariri.

Il serait important de noter que Nasrallah a même évoqué Ban Ki Moon, Secrétaire général de l'ONU pour l'accuser indirectement de ne pas être neutre et de pencher du côté d'Israël quitte à

mettre l'ONU « *en confrontation avec le Hezbollah et tous les mouvements de résistance de la région avec les peuples et les consciences de cette région gratuitement pour l'intérêt de l'entité sioniste et le projet sioniste dans la région* » (paragraphe 7).

- La libération des quatre généraux (titre 2 - paragraphes 12 à 26)

Après avoir parlé de la crise égyptienne, Nasrallah passe à la décision du Tribunal Spécial pour le Liban (TSL) de la sortie de prison des quatre généraux, mis derrière les barreaux par la commission d'enquête internationale elle-même. Plusieurs sujets ont été émis sous ce titre :

○ Félicitations aux quatre généraux

Nasrallah commence la deuxième partie de son discours par féliciter les quatre généraux sortis de prison, et annonce qu'il va aborder le sujet de l'assassinat du Premier ministre martyr Rafic Hariri « *avec responsabilité et délicatesse loin de tout enthousiasme, émotions ou emportement (...)* ». Rien qu'avec cette phrase, Nasrallah a calmé le jeu et empêché que la crise ne prenne une ampleur encore plus grande.

○ Exposition des faits en ce qui concernent l'assassinat de Rafic Hariri

Ensuite, Nasrallah expose les faits tel qu'il les voit depuis l'assassinat de Rafic Hariri jusqu'à la décision de la libération des quatre généraux de prison et le discours de Saad Hariri deux jours plus tôt. Il évoque essentiellement les points sur lesquels les Libanais ont toujours été d'accords selon lui à savoir « *la dénonciation de l'assassinat* », « *la nécessité de faire une enquête judiciaire sérieuse et continue pour découvrir la vérité* » et « *la nécessité de punir les assassins quels qu'ilssoient* » (paragraphe 13) et le point essentiel sur lequel les Libanais n'ont jamais été d'accords qui est « *l'accusation politique qui a conduit au non-accord sur la ligne de l'enquête* » (paragraphe 13). « *Un camp politique au Liban* » a « *dès les premiers instants de l'assassinat du Premier ministre martyr Rafic Hariri (...) accusé la Syrie, les alliés de la Syrie et le pouvoir libanais et le gouvernement libanais de l'époque de l'assassinat (...)* » (paragraphe 13), le Hezbollah ayant refusé d'aller dans cette direction, « *l'attaque a commencé sur la Résistance, les armes de la Résistance et les adjectifs que vous connaissez...* » (paragraphe 13).

Dans ce début de la deuxième partie de son discours, Nasrallah tente de rassurer quelque peu la communauté sunnite et les partis du 14 mars en assurant que le Hezbollah n'a jamais été contre

une enquête sérieuse pour découvrir la vérité de l'assassinat de Rafic Hariri. D'ailleurs, en employant les termes « *Premier ministre* » et « *martyr* » à chaque fois qu'il parle de Rafic Hariri, Nasrallah tentait de montrer le respect qu'il a envers lui et d'approuver le fait que c'est un martyr de la nation. Toutefois, le chef du Hezbollah insiste à montrer les conséquences néfastes de cette accusation politique en évoquant le fait qu'elle aurait pu conduire à « *une guerre civile et confessionnelle au Liban* » et même « *à une guerre régionale dans la région et à la venue d'armées occidentales et américaines à la Syrie et au Liban* » mais « *les sages ont interdit que cela n'arrive (...) à travers la décision du Président Bachar El Assad de retirer les forces syriennes du Liban (...)* » (paragraphe 14).

Dans ce contexte aussi, Nasrallah parle d'une « *campagne de terrorisation médiatique, politique, psychique, confessionnelle et communautaire* » contre le Hezbollah qui a été « *accusé à l'époque d'avoir défendu, protégé et couvert les assassins* » (paragraphe 14). Nasrallah accuse donc indirectement l'autre camp d'avoir fait des accusations politiques sans attendre les résultats d'une enquête (paragraphe 13) ce qui a conduit à une controverse au sujet de la « *partie qui devrait enquêter* » sur cet assassinat (paragraphe 15) et qui aurait pu conduire à une guerre civile et régionale sans la décision du Président syrien de retirer ses troupes du territoire libanais (paragraphe 14).

- Prudence envers tout ce qui est international

Nous remarquons tout au long de cette deuxième partie du discours de Sayyed Hassan Nasrallah la prudence du Hezbollah envers tout ce qui est relatif à l'international. D'ailleurs, comme nous l'avons vu en analysant la première partie de ce discours, Nasrallah parle énormément des Etats régionaux et occidentaux en insistant à montrer le contexte régional et international des événements qui ont lieu au Liban ; ce que nous ne voyons pas dans les discours de Saad Hariri qui se limitent aux frontières libanaises avec quelques allusions aux Etats frontaliers selon le sujet évoqué.

En effet, Nasrallah dit que lorsque l'autre camp a demandé que l'enquête sur l'assassinat de Rafic Hariri soit internationale, après avoir refusé les possibilités d'une enquête libanaise, d'une enquête saoudienne et même d'une enquête arabe, il avoue avoir été « *restreint au début (...) et exprimé ses appréhensions de politisation, d'emploi et de partialité dans l'enquête*

internationale (...) » (paragraphe 16) et dit qu'« à plusieurs reprises, nous (le Hezbollah) avons participé au sein du gouvernement libanais au vote pour la prolongation de la commission d'enquête internationale mais nous sommes restés prudents et la prudence et l'appréhension ne se sont pas éteintes » (paragraphe 16).

Nous constatons que Nasrallah n'a pas pris en compte dans ce discours le fait que Hariri ait expliqué dans son discours deux jours plus tôt qu'une enquête internationale avait l'avantage de pouvoir atteindre les assassins « *quels qu'ils soient et où qu'ils soient* » contrairement à toutes les autres enquêtes nationales ou régionales.

De plus, nous remarquons la prudence du Hezbollah envers l'international à travers le fait d'insister sur la « *partie qui enquête* », un concept qui revient à cinq reprises dans la deuxième partie du discours (paragraphe 13 et 15) ; à travers les adjectifs attribués à l'enquête internationale et au Tribunal Spécial pour le Liban (TSL) : « *employée (dans l'intérêt de)* » (trois fois, paragraphes 15, 16 et 26), « *politisée* » (six fois, paragraphes 15, 16 et 20), « *intégrale* » (huit fois, paragraphes 16, 17 et 20), « *injuste* » (une fois, paragraphe 16), « *n'est pas du tout soumise aux critères juridiques, techniques et judiciaires* » (une fois, paragraphe 16) ; et à travers le doute que Nasrallah fait régner autour de cette instance internationale dans les questions qu'il pose dans ce discours : « *Dans la phase suivante comment vont se comporter le procureur général et les enquêteurs internationaux et quels processus vont-ils suivre dans l'enquête et comment vont-ils se comporter avec ce qui se présente des témoins et des témoignages et des données ? Vont-ils se comporter de manière scientifique et technique ? Vont-ils commettre les mêmes erreurs que celles commises durant les quatre dernières années de l'enquête ? Etc.* » (paragraphe 18). « *C'est une grande question parce que celui qui a trompé l'enquête quatre ans peut le faire pendant 100 ans (...)* » (paragraphe 19).

En évoquant la politisation de l'enquête internationale, Nasrallah accuse l'autre camp et les Etats qui le soutiennent : « *(...) si la commission d'enquête internationale travaillait réellement de manière juridique et technique loin de la politisation et des interférences d'une partie du camp du 14 mars et loin des Etats qui soutiennent ce camp, les quatre généraux et les autres détenus devaient sortir de prison ce jour-là (...)* » (paragraphe 16). Le conflit politique est clair dans cette citation vu que le Hezbollah accuse directement le 14 mars de prendre l'enquête internationale dans une direction bien précise et de s'appuyer sur certains Etats pour profiter de

cet évènement au niveau politique. Toutefois, rien ne montre dans ces accusations la présence d'un conflit sunnito-chiite.

Nous remarquons, comme dans le discours de Hariri, un large jargon de la justice est présent dans la deuxième partie du discours de Nasrallah : « *juge* » (cinq fois, paragraphes 16, 17 et 20), « *cause* » (quatorze fois, paragraphes 1, 12, 13, 15, 17, 18, 20, 21 et 24), « *assassinat* » (quatorze fois, paragraphes 1, 12, 13, 14, 15, 16 et 24), « *martyr(s)* » (douze fois, paragraphes 1, 12, 13, 16, 18, 20, 21 et 24), « *tribunal (international)* » (quatorze fois, paragraphes 1, 12, 16, 17, 18 et 20), « *l'enquête* » (soixante-huit fois, paragraphes 1, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24 et 25), « *la vérité* » (neuf fois, paragraphes 12, 13, 17, 18, 20, 21, 23 et 26), « *meurtriers* » (quatre fois, paragraphes 13, 14 et 20), « *justice* » (une fois, paragraphe 16), « *la magistrature libanaise* » (treize fois, paragraphes 15, 16, 17, 20, 22 et 24), « *libération* » (douze fois, paragraphes 1, 12, 16, 17, 18, 20 et 26), « *le procureur général international* » (sept fois, paragraphes 16, 17, 18, 20 et 24), « *châtiment/châtier* » (quatre fois, paragraphes 13 et 22).

- Tournant entre avant et après la décision de libération

Nasrallah considérerait que cette décision du TSL constitue le départ d'une nouvelle ère, « *un nouveau début* » (paragraphe 20) ; d'ailleurs, le terme « *phase* » revient à douze reprises, toutes dans la deuxième partie du discours, dont « *la phase précédente* » (paragraphe 16), « *la phase suivante* » (trois fois, paragraphes 16, 17 et 18), « *une phase noire* » et « *une nouvelle phase* » (paragraphe 20). Toutefois, il évoque le fait qu'ils (le Hezbollah) « *n'accepteront pas dorénavant ce qu'ils avaient accepté avant cette décision* » (paragraphe 20).

Dans cette dernière partie du titre 2 (du paragraphe 20 au paragraphe 26), Nasrallah tend la main à l'autre camp en s'adressant directement à lui en le nommant : « *je conseille en toute fidélité et amitié (...) venez que nous faisons une réévaluation pour voir comment s'entraider afin d'arriver à la vérité et à la découvrir (...) venez que nous répétons de nouveau cette union nationale (...)* » (paragraphe 21) et propose les points essentiels à revoir qui sont essentiellement de « *comptabiliser les faux témoins* » (paragraphe 22), de « *mettre de côté l'accusation politique* » (paragraphe 23) et de « *s'ouvrir à toutes les probabilités* » en prenant en considération la probabilité israélienne dans l'assassinat de Rafic Hariri (paragraphe 24). Nasrallah considère qu'Israël voulait une guerre confessionnelle au Liban dont l'une des parties

serait la Résistance. Ici, le conflit sunnito-chiite réapparaît et est mentionné de manière implicite. Selon Nasrallah, Israël tenterait de jouer sur la dualité sunnito-chiite en assassinant Hariri, un grand leader sunnite, et en sous-entendant que ce soit le plus grand parti chiite qui ait commis cet assassinat espérant que cela mène à une guerre confessionnelle. Dans ce discours, en tendant la main vers l'autre camp, notamment vers Hariri, sa famille et son courant, et en lui parlant à travers les émotions, Nasrallah pourrait penser s'adresser de manière indirecte à Israël en lui disant que ses plans ont échoué, parce qu'en général, lorsque Nasrallah gagne un point sur son adversaire, il n'emploie pas cette logique de rapprochement avec l'autre surtout presque un mois avant des élections législatives. D'autant plus qu'il insiste à dire qu'il n'emploiera pas cet événement qui concerne la libération des quatre généraux de prison dans les élections législatives : « *Chers frères, chers amis, chers compagnons, nous ne voulons que cet événement soit une exécration de personne, ni une occasion de se rendre des comptes avec quiconque, ni même un événement employé à des fins électorales (...)* » (paragraphe 26). Ce serait peut-être aussi une occasion pour Nasrallah de réintroduire le facteur israélien dans l'enquête internationale en éloignant l'accusation envers son allié syrien et surtout envers le Hezbollah. Quel que soit le but de Nasrallah à travers ce discours de rapprochement et d'indulgence, il serait très probable que ce soit un discours manipulateur vu qu'il se base sur une sagesse extrême et sur un ravivement des émotions sur un sujet délicat de crise.

Par comparaison, Saad Hariri n'a rien proposé à l'autre camp, ne lui a pas tendu la main et n'a surtout pas parlé d'élections dans son discours de crise concernant la décision de libération des quatre généraux. Il n'a pas non plus étendu le sujet à la probabilité israélienne et n'a pas insisté sur ses positions en ce qui concerne la probabilité des quatre généraux, d'un autre parti politique libanais ou de la Syrie et s'est contenté de réaffirmer son soutien à l'enquête internationale. Par contre, il semblerait que Nasrallah ait profité de cette occasion pour réintroduire la probabilité israélienne en insistant sur les intérêts de cet Etat limitrophe dans une guerre confessionnelle au Liban et en doutant de l'enquête internationale. D'ailleurs, le concept de la « guerre » confessionnelle revient à trois reprises dans la partie du discours qui concerne le « *sujet libanais* » : « *guerre civile et confessionnelle au Liban* » (paragraphe 14) et « *guerre confessionnelle au Liban* » (deux fois, paragraphe 24). Selon Nasrallah, Israël cherchait, en assassinant Hariri, à enclencher une guerre confessionnelle - une guerre sunnito-chiite en sous-entendu – ce qui a pu être évité de justesse grâce à la sagesse du Président syrien qui a retiré ses

troupes du Liban à la suite de la Révolution du cèdre du 14 mars 2005 qui a suivi l'assassinat de Rafic Hariri exactement un mois plus tôt. Quant à la « *campagne de terrorisation médiatique, politique, morale, confessionnelle et communautaire* » (paragraphe 14), elle concerne l'attaque de l'autre camp libanais sur le Hezbollah lorsque ce dernier n'a pas voulu faire des accusations politiques concernant l'assassinat de Rafic Hariri. Ainsi le confessionnalisme revient à cinq reprises dans ce discours (paragraphe 14 et 24) alors qu'il est complètement absent du discours de Hariri du 29 avril 2009. Il est intéressant de noter que le terme « *guerre* » revient à neuf reprises dans les deux parties de ce discours de Nasrallah : « *guerre médiatique, politique, publicitaire* » de la part du régime égyptien contre le Hezbollah (paragraphe 2), « *guerre de Gaza* » (paragraphe 4), « *guerre de juillet* » (paragraphe 11), « *guerre régionale* » (trois fois, paragraphes 14 et 24), « *guerre confessionnelle au Liban* » (trois fois, paragraphes 14 et 24). Le terme « *guerre* » (paragraphe 13) revient à une reprise dans le discours de crise de Hariri, il concerne la « *guerre ouverte* » des adversaires de Rafic Hariri sur ce dernier. Il semblerait que Nasrallah accorde énormément d'importance au concept de la « *guerre* » non seulement parce que ce concept revient à plusieurs reprises mais aussi parce que ce terme est employé pour évoquer toutes sortes de guerres, qu'elles soient civiles, nationales ou régionales, politiques, confessionnelles ou médiatiques.

- Pas de conclusion religieuse, donc cible différente

Nous constatons que Nasrallah n'emploie pas, comme dans son discours de lancement de campagne électorale où il s'y adresse essentiellement dans la deuxième et dernière partie à ses partisans, par une conclusion religieuse. La conclusion de ce discours de crise n'a rien de spécial ; en effet, le dernier paragraphe commence par l'expression « *pour conclure* » (paragraphe 24) et fait une synthèse de ce qu'il a dit concernant le « *sujet libanais* ». Vu que Nasrallah s'adresse, dans ce dernier paragraphe, aux partisans de l'autre camp en évoquant sa compréhension de leurs sentiments quant à la décision du TSL, ceci nous permettrait de constater que lorsque la cible du discours est différente les conclusions religieuses ne sont pas nécessaires, elles pourraient même, dans une certaine mesure porter atteinte au contenu du message que Nasrallah voudrait faire passer dans ce discours de rapprochement.

Dans ce discours, nous remarquons que les connotations religieuses (trois fois, paragraphe 1) et la citation du Coran (une fois, paragraphe 1) s'adressent aux travailleurs en général à l'occasion de la fête du travail, toutefois, les connotations religieuses nous laisseraient penser que Nasrallah s'adresserait aux partisans du Hezbollah en particulier. Nasrallah évoque de même la « *foi en Dieu* » à quatre reprises dans son discours (paragraphe 11).

Plusieurs différences pourraient être établies entre le discours de Hariri du 29 avril 2009 et celui de Nasrallah du 1^{er} mai 2009 qui évoquent tous deux le TSL :

Tout d'abord, Hariri y accorde un discours en entier le jour même de la décision judiciaire alors que Nasrallah y accorde la moitié d'un discours deux jours plus tard à l'occasion de la fête du travail. Ensuite, Hariri se contente de parler de la décision du TSL et de sa réaction face à cette dernière alors que Nasrallah l'analyse longuement et la lie aux circonstances régionales et internationales. De plus, Hariri sort cet événement du processus électoral alors que Nasrallah l'y inscrit. Nous constatons aussi que Nasrallah évoque le nom de Saad Hariri à trois reprises (paragraphe 14, 16 et 24) et celui de Rafic Hariri à vingt-quatre reprises dans son discours (paragraphe 1, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 24) sans oublier qu'il parle de son courant (le Courant du Futur) à deux reprises (paragraphe 16 et 21), alors que Saad Hariri n'évoque aucune fois le Hezbollah ou Nasrallah dans son discours. Enfin, nous constatons que Hariri n'évoque à aucun moment le confessionnalisme ou une guerre confessionnelle alors que ce concept revient à plusieurs reprises dans le discours de Nasrallah comme nous l'avons précédemment dit.

Ainsi, la perception de ces deux chefs de partis politiques, tous deux concernés par le sujet de la crise étudiée, semblerait être largement divergente par leur approche du sujet et par leur manière d'y réagir.

Nous pouvons constater que le conflit sunnito-chiite n'est pas absent de ces deux discours même s'il n'est pas explicite. En effet, Nasrallah évoque une guerre confessionnelle dont le Hezbollah ferait partie qui aurait pu avoir lieu après l'assassinat de Rafic Hariri, ce qui induirait un conflit sunnito-chiite au Liban. Même si Nasrallah évoque le *14 mars* et Hariri parle de « *tous ceux* » qui sont contre le TSL en allusion au *8 mars* ; les deux protagonistes sembleraient s'adresser l'un à l'autre.

XIII-2-2- La crise du 7 mai « jour glorieux »

Le discours de Sayyed Hassan Nasrallah, numéro 1 du Hezbollah, durant la période électorale, qui dit ouvertement que « le 7 mai » était un « jour glorieux » – en rappel à cette date de l'année 2008 lorsque des membres armés du Hezbollah chiite ont attaqué les quartiers beyrouthins sunnites pro-Hariri – a réellement déclenché une crise sunnito-chiite.

Il est important de signaler qu'avant le discours de Nasrallah évoqué ci-dessus, Hariri a émis un discours dans le cadre d'un événement électoral le 7 mai 2009, soit un an après le conflit armé, dans lequel il parle de cette altercation qui avait eu lieu un an auparavant. Hariri a de même émis un discours en réponse à celui de Nasrallah et à la donne du « jour glorieux ».

Ces trois discours de crise de Saad Hariri et de Hassan Nasrallah seront étudiés pour tenter de ressortir les éléments d'information et de communication qui soutiendraient un discours reflétant le conflit sunnito-chiite.

XIII-2-2-1- Le discours de crise de Saad Hariri (7 mai 2009)

Cheikh Saad Hariri a émis un discours électoral pour annoncer les candidats du Courant du Futur à Beyrouth le 7 mai 2009 lors d'un événement électoral spécialement conçu pour l'annonce de la liste. Le choix du lieu et de la date de cet événement ont été bien étudié, d'ailleurs Hariri dit explicitement dans son discours que ces choix sont « voulus » (paragraphe 2 et 3). C'est un discours de crise dans la mesure où il rappelle un conflit qui a eu lieu exactement un an auparavant, un conflit qui a mis les deux communautés sunnite et chiite l'une face à l'autre et qui a conduit à des morts et à des dégâts matériels importants. De plus, l'insistance sur le lieu et la date de la tenue de cet événement électoral et le fait d'avoir laissé l'annonce de la liste électorale de Beyrouth pour la fin pour pouvoir combiner l'annonce de la liste avec la commémoration de cette crise, montre que la blessure était encore profonde.

a- Le style du discours

Ce discours de Saad Hariri est un discours électoral vu qu'il y annonce les candidats du Courant du Futur dans une des trois circonscriptions de la capitale Beyrouth lors d'un événement électoral. D'ailleurs, il interpelle souvent sa cible en début de paragraphes comme dans les exemples suivant : « Chers frères et sœurs » (paragraphe 1), « chers Beyrouthins » (paragraphe 4). Le discours est court et évoque le contexte de la conférence de presse dès le premier

paragraphe : « *Aujourd'hui est la première commémoration de ce jour malheureux (...)* » (paragraphe 1).

Les différentes parties de ce discours ne sont pas distinctes dans la forme. Toutefois, il semblerait que dans les trois premiers paragraphes de son discours, Hariri évoque le contexte, expose clairement la raison de son intervention en particulier à cette date et dans ce lieu. Nous pourrions considérer ces trois premiers paragraphes comme étant l'introduction, la conclusion étant les deux derniers petits paragraphes qui ont été réservés à remercier les candidats qui n'ont pas été retenus pour ces élections et l'annonce des candidats de la troisième circonscription de Beyrouth où Hariri se présente lui-même dans le cadre de la liste électorale annoncée. Nous remarquons que Hariri, comme Nasrallah dans son discours de lancement de campagne, remercie les candidats qui ont été mis de côté pour les élections de 2009 : « *je voudrais (...) saluer spécialement mes frères qui m'ont accompagnés pendant quatre ans, dans le bloc (parlementaire), et ont été les compagnons les plus fidèles (...) mais les circonstances politiques et les alliances ont fait qu'ils se retirent de la candidature cette fois-ci (...)* » (paragraphe 24). Toutefois, la différence entre Hariri et Nasrallah réside dans le fait que Hariri remercie ces compagnons dans un petit paragraphe sans longues explications par rapport aux circonstances politiques et aux nouvelles fonctions de ces anciens députés au sein du parti.

Le corps du discours serait donc constitué de tous les autres paragraphes se trouvant entre l'introduction et la conclusion (paragraphes 4 à 23) et que nous tenterons de diviser par sujet pour faciliter l'analyse de discours et ressortir les messages les plus importants.

b- Les cibles du discours

Dans ce discours, Hariri s'adresse certes à tous les partisans du *14 mars* qui vont voter à Beyrouth : « *Chers frères et sœurs* » (quatre fois, paragraphes 1, 2, 17, 24), « *Vous, les fidèles fils de Beyrouth* » (paragraphe 1), « *Vous, hommes, femmes et jeunes filles de Beyrouth (...)* » (paragraphe 1); « *Vous, gens de Beyrouth* » (paragraphe 4); « *Chers amis* » (paragraphe 11). Mais il s'adresse surtout aux partisans du Courant du Futur : « *Vous, mes parents ; Vous, ma famille ; Vous, la famille du Premier ministre martyr Rafic Hariri* » (paragraphe 1), « *Vous, parents du plus grand martyrisé, parents du vrai martyrisé* » (paragraphe 4), « *parents de Rafic Hariri (...) compagnons de Rafic Hariri* » (paragraphe 9); « *(...) vous*

m'avez tous dit le 14 février 2005 (...) : Ne désespère pas Saad, nous sommes là, regardes-nous, nous sommes là et nous resterons (...) » (paragraphe 9).

Comme nous l'avons vu dans le discours de crise de Hariri sur la décision de la libération des quatre généraux, ici aussi, ce dernier s'adresse de manière indirecte au Hezbollah et dans une moindre mesure à ses alliés du 8 mars. En effet, du seul fait d'évoquer les événements du 7 mai 2008, il s'agit automatiquement du Hezbollah parce que ses alliés n'étaient pas directement impliqués dans les attaques armées qui ont eu lieu sur Beyrouth, en particulier dans les quartiers sunnites de Beyrouth.

Par exemple, lorsque Hariri parle des armes, un terme qui revient à huit reprises (paragraphe 4, 6, 10 et 12), il s'adresse à l'autre camp de manière sous-entendue notamment en parlant des « *armes de l'éducation, de la volonté et de l'amour* » (paragraphe 4) en comparaison des vrais armes du Hezbollah qui ont été utilisés pour ravager les rues de Beyrouth le 7 mai 2008.

Nous remarquons de nombreux « *vous* » et « *ils* » ou « *eux* » où une comparaison servirait à cibler implicitement l'autre camp, notamment le Hezbollah comme dans l'exemple : « *Vous les voyez quotidiennement, ils viennent vers vous demandant votre accord et votre bénédiction (...) pour la folie qu'ils ont déclenché l'année passée* » (paragraphe 18) ; nous remarquons de même les termes « *certains* » et « *les autres* » : « *comme certains nous accuseraient de faire* » (paragraphe 3) ; « *alors que les autres tirent sur tout le Liban et tous les Libanais* » (paragraphe 3).

Comme dans le discours de crise concernant la libération des quatre généraux, Saad Hariri s'adresse à ses cibles en tant que fils de martyr : « *Moi Saad Rafic Hariri, Saad le fils de votre martyr, le fils du martyr de Beyrouth, le fils du martyr du Liban Rafic Hariri, je leur dis (...)* » (paragraphe 15).

c- Les sujets et messages du discours

Les sujets évoqués dans le discours de Hariri du 7 mai 2009 sont cités ci-dessous. Comme dans l'étude des autres discours, nous ferons l'analyse de ce discours par sujet, en fonction de leur diffusion consécutive. Il serait important de noter que nous avons-nous même fait la division par sujet vu que ce n'est pas fait par l'orateur.

- **Choix de date et de lieu (paragraphe 1, 2 et 3)**

A travers le choix de la date et du lieu de cet évènement électoral, il semblerait clair que Saad Hariri cherche à affronter le Hezbollah. En effet, en insistant à annoncer la liste des candidats de la troisième circonscription de Beyrouth le jour du 7 mai 2009 « *jour de la première commémoration de ce jour malheureux lorsque la folie a cru pouvoir envahir la forte Beyrouth arabe (...)* » (paragraphe 1) et en choisissant d'effectuer cette rencontre à un endroit « *proche de ce malheureux endroit où l'un des héros de Beyrouth est tombé, un des héros du 14 mars et de la Révolution du Cèdre, le juge député martyr Walid Eido et son fils martyr Khaled* » (paragraphe 2) et en disant clairement que ces choix ont été délibérés (paragraphe 1, 2 et 3), Hariri voulait parler du conflit sunnito-chiite en évoquant le 7 mai 2008 lorsque le Hezbollah chiite « *a envahi* » les rues sunnites de Beyrouth et en parlant du conflit politique qui existe entre ces deux partis notamment le TSL, vu que l'assassinat de Walid Eido a été inclus dans l'enquête internationale. D'une part, ne pas rappeler le conflit armé du 7 mai 2008 aurait peut-être fâché les partisans du Courant du Futur puisque cette crise a fait des martyrs et un choc profond dans la communauté sunnite. D'autre part, l'utilisation de cette commémoration pour y organiser un évènement électoral pourrait vouloir dire que Hariri tente de profiter de la crise du 7 mai 2008 à des fins électorales. Nous verrons cet aspect plus profondément dans le sujet de ce discours consacré aux élections.

A travers ce discours, Hariri veut aussi répondre au discours de Nasrallah du 1^{er} mai 2009 que nous avons analysé dans la partie précédente relative à la crise de la libération des quatre généraux ; une réponse que nous analyserons dans le sujet y relatif.

Dans cette introduction de discours, Hariri dit avoir choisi cette date et cet endroit « *non pas pour rester dans le passé (...) mais pour regarder vers le futur* » (paragraphe 3). C'est de cette manière que Saad Hariri introduit les exploits de son père qui ne pensait qu'au futur, d'où le nom « *de notre courant, de nos médias et de nos générations (...)* » (paragraphe 3).

- **Rappel de la perception de Rafic Hariri pour le Liban et de ses exploits (paragraphe 4 à 8)**

Après avoir introduit son discours à travers sa mise en contexte, Saad Hariri rappelle les exploits de son père en disant que Rafic Hariri a sorti les jeunes « *noyés dans les affrontements et la guerre civile (...) de toutes les régions, les confessions et les communautés en les armant*

d'éducation, de développement et de modernité (...) » (paragraphe 4), qu'il a planifié la reconstruction et l'économie, a œuvré pour la mise-en-place des institutions et le retour de l'Etat (paragraphe 6), qu'il tentait de sortir de toute crise, notamment les agressions israéliennes à travers des solutions financière, économiques et diplomatiques (paragraphe 7) et qu'il a participé à rendre légale la Résistance sur toutes les terres occupées du Liban (paragraphe 8) ; tout cela parce que Rafic Hariri regardait toujours vers le « *futur* », un terme omniprésent qui revient à vingt-sept reprises tout au long du discours (paragraphe 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 16, 21, 22, 23, 24 et 25) contrairement au discours de la crise de la libération des quatre généraux où ce terme est complètement absent. Dans ce sujet, il semblerait que Saad Hariri veuille non seulement rappeler les exploits de son père dont son appui à la Résistance contre « *l'occupation israélienne* » (paragraphe 8) alors que cette même Résistance – qui n'est autre que le Hezbollah – douterait du TSL, seule instance pour Saad Hariri ayant la capacité de découvrir la vérité concernant l'assassinat de l'ex Premier ministre ; mais aussi pour éventuellement faire une comparaison implicite entre le Courant du Futur et ses alliés qui regarderaient vers le Futur et le camp adverse qui resterait dans le passé.

Une comparaison implicite au sujet des armes apparaît de même dans ce discours, comme nous l'avons évoqué un plus haut dans cette analyse de discours.

- **La crise du 7 mai 2008 (paragraphe 9 à 12)**

Dans ce sujet du discours, Hariri parle du 7 mai 2008 comme étant une « *folie* », un terme qui revient à trois reprises (paragraphe 1, 11 et 18). En effet, le chef du Courant du Futur considère que la « *folie* » (du Hezbollah qui n'est pas cité) d'avoir voulu envahir Beyrouth était un « *piège* », un terme qui revient à quatre reprises (paragraphe 10 et 11), celui de la « *guerre civile* » (trois fois, paragraphes 4, 10 et 11) qui aurait permis, selon Hariri, à l'autre camp de sortir de l'Accord de « *Taëf* » (trois fois, paragraphes 10, 11 et 12) pour édifier la « *Troisième République* » derrière laquelle se cacherait « *la République des trois tiers* »⁹⁶, une République qui, contrairement à la République actuelle, se diviserait équitablement entre trois confessions : les chrétiens, les sunnites et les chiïtes, un concept que Hariri refuse parce qu'il va à l'encontre

⁹⁶ La « *formule des trois tiers* » consiste à partager le pouvoir entre les composantes sunnite, chiite et chrétienne, sur base d'un tiers du pouvoir pour chacune de ces composantes pour remplacer la parité islamo-chrétienne actuelle. **Source :** L'Orient-Le-Jour, « *Face aux appels à la reprise du dialogue, le Hezbollah remet en question la parité islamo-chrétienne* », par Philippe Abi-Akl, le 06-01-2012

de l'Accord de Taëf et dans le but de rassurer la communauté chrétienne. Comme dans son discours de lancement de campagne, Hariri insiste sur la parité entre les musulmans et les chrétiens (paragraphe 11) comme le stipule l'Accord de Taëf dont son père était le parrain. Nous constatons que Hariri parle pour la première fois dans les discours que nous avons étudiés jusqu'à présent de guerre civile. Dans ce cas-là, contrairement aux croyances de Nasrallah selon lesquelles c'est la Syrie qui a empêché la guerre civile après la Révolution du Cèdre et les accusations politiques du 14 mars concernant l'assassinat de Rafic Hariri en 2005, comme il le dit dans son discours du 1^{er} mai 2009 que nous avons étudié dans le cadre de la crise de la libération des quatre généraux ; Hariri considère que la guerre civile a été empêché le 7 mai 2008 lorsque les habitants de Beyrouth, à travers leur « *patience, endurance, calme et patriotisme* » (paragraphe 12) ne sont pas « *tombés dans le piège* » (paragraphe 10) que leur tendait l'autre camp (essentiellement le Hezbollah non cité) en « *envahissant Beyrouth* » (paragraphe 1)

Dans ce sujet, Hariri tente de rassurer ses partisans concernant leur comportement durant les événements du 7 mai 2008 en les convaincant que ce comportement « *a fait échouer les plans* » du camp adverse de changer le visage de la République actuelle (paragraphe 11) et « *a conduit au compromis temporaire de Doha* » qui a permis entre-autre de « *lancer le Tribunal Spécial pour le Liban* » (paragraphe 12). Il était important pour Hariri de rassurer ses partisans parce que selon certains analystes⁹⁷, des partisans l'avaient blâmés de ne pas les avoir laissé se défendre par les armes ni de les avoir défendu. Toujours selon ces analystes, ce blâme n'a cependant pas porté atteinte au leadership de Hariri parce que les partisans sunnites ont resserré les rangs autour de lui par peur du développement de la force chiite.

- **Réponse au discours de Nasrallah du 1^{er} mai 2009 (ci-dessus étudié dans le cadre de la crise de la décision de libération des quatre généraux) (paragraphe 13 à 16)**

En évoquant dans le sujet précédent le Tribunal Spécial pour le Liban, Hariri introduit cette partie de son discours où il répond à quelques idées lancées par Nasrallah dans son discours du 1^{er} mai 2009. D'ailleurs, Hariri fait implicitement allusion au discours de Nasrallah : « *C'est une occasion pour que je parle rapidement de tout ce que vous entendez ces jours-ci à propos du tribunal et de l'enquête* » (paragraphe 13). En effet, dans chacun des quatre paragraphes de ce sujet du discours, Hariri répond à un point du discours de Nasrallah. A la mise-en-doute de

⁹⁷ Entrevue Jihad Bitar - Lundi 12 septembre 2011 – 11h30 - Bureau de « Quantum Communications » - Achrafieh Surssock

l'efficacité du TSL de Nasrallah, Hariri répond : « *Ne laissez personne et rien introduire le doute dans vos cœurs : le tribunal est mis-en-place et la justice arrive, et l'assassin n'échappera pas au châtement, avec la permission de Dieu* » (paragraphe 13). A la politisation du tribunal dont parlait Nasrallah dans son discours, Hariri répond moins d'une semaine plus tard : « *Ils essayent de se retourner pour la énième fois contre la preuve irrévocable de non-politisation que le tribunal a présenté, sous le prétexte que l'accusation s'adresse a posteriori au régime syrien, se demandant pourquoi l'enquête n'a pas pris en compte la probabilité qu'Israël soit l'assassin* » (paragraphe 14). A l'accusation politique du 14 mars contre la Syrie qui dérangeait Nasrallah, Hariri répond : « *l'accusation adressée au régime syrien est une accusation politique que tout le peuple libanais a adressé dès les premiers instants de l'assassinat, et vous êtes les premiers à savoir que c'est une accusation qui ne vient pas du néant ou de l'imagination (...)* » vu que peu avant sa mort Rafic Hariri avait été menacé de mort par des hauts-placés dans le régime syrien (paragraphe 15). Enfin, à la probabilité israélienne sur laquelle a insisté Nasrallah dans son discours, Hariri répond : « *mon souhait est que l'enquête internationale montre et que le TSL tranche que c'est lui (Israël) qui a assassiné l'homme des arabes et de l'arabisme au Liban, mais dites-moi, ont-il manqué une seule opportunité de mettre des bâtons dans les roues de l'enquête et du tribunal ?* » (paragraphe 16). De cette manière, Hariri a répondu aux points qu'il a considéré les plus importants du discours de Nasrallah du 1^{er} mai 2009 sans pour autant le citer ou le nommer.

Nous remarquons l'importance accordée par Hariri au TSL, il n'a pas limité ce discours électoral uniquement à la commémoration des événements du 7 mai 2008 et à l'annonce des candidats de la troisième circonscription de Beyrouth, qui d'ailleurs ne vient qu'aux deux derniers paragraphes du discours sans beaucoup d'élaboration ; il a insisté à répondre à Nasrallah en ce qui concerne le sujet du TSL uniquement. D'ailleurs, nous retrouvons le jargon juridique dans ce discours de Hariri aussi malgré le fait que les deux sujets principaux de ce discours n'étaient pas directement liés au TSL.

- L'importance des élections de 2009 (paragraphe 17 à 23)

Dans ce sujet du discours, Saad Hariri revient aux élections législatives qui ont lieu exactement un mois après ce discours. Il replace le conflit au niveau politique pour ne pas sombrer dans le confessionnalisme ou pour ne pas approfondir le conflit sunnito-chiite en mettant l'accent sur l'importance des élections du 7 juin 2009 dans la mesure où « *elles vont décider de la direction*

vers laquelle va se diriger le Liban pour des années et des années à venir, et va annoncer votre décision à vous (les électeurs/participants à cet évènement électoral), la décision de tous les Libanais, dans toutes les régions, de toutes les confessions, de tous les secteurs (...) » (paragraphe 17). Dans ce contexte, les régions (un terme qui revient à trois reprises, paragraphes 4 et 17) et les secteurs (une fois, paragraphe 17) pourraient faire allusion au confessionnalisme puisque certaines régions sont caractérisées par la confession (un terme qui revient à trois reprises, paragraphes 4 et 17) de leurs habitants (par exemple, la banlieue-sud de Beyrouth est connue pour être à majorité chiite écrasante et Tripoli à majorité sunnite écrasante). De même, il semblerait que certains secteurs seraient aussi caractérisés par la confession des professionnels, selon certains analystes⁹⁸, le secteur économique serait largement dominé par les sunnites et celui de la Résistance (si l'on pourrait considérer que c'est un secteur) par les chiites.

Si nous suivons cette hypothèse, Hariri s'adresserait dans ce sujet du discours aux sunnites en particulier lorsqu'il évoque le programme économique du Courant du Futur et qu'il répond aux accusations de corruption et de vol de l'autre camp. En effet dans cette partie du discours, Hariri insiste sur l'économie (un terme qui revient à dix reprises, paragraphes 6, 7, 17, 18, 20, 21 et 22) et fait un parallélisme entre l'économie et la guerre (un terme qui revient à trois reprises, paragraphes 5, 6 et 21)⁹⁹ en rappelant les exploits de son père dans le secteur économique après les guerres que les autres auraient déclenchées.

Partant de cette perspective, à travers cet appel à faire un choix politique, Hariri inciterait en réalité à faire un choix confessionnel sous-entendu, surtout qu'il rappelle dans ce même sujet du discours la « folie de l'année dernière » : « (...) ils veulent votre accord le 7 juin pour la folie qu'ils ont déclenché l'année dernière » (paragraphe 18). Dans ce cas-là, Hariri s'adresserait essentiellement aux sunnites de Beyrouth en particulier dans ce discours et dans une très moindre mesure aux partisans du Courant du Futur, encore moins à tous les partisans du *14 mars* qui vont voter à Beyrouth comme nous l'avons évoqué dans le paragraphe consacré à analyser la cible de ce discours. Ainsi, rien ne serait innocent dans le choix notamment de la date de ce discours, il s'agirait de faire appel aux sentiments des sunnites de Beyrouth qui ont vécu les événements du 7 mai 2008 à des fins électorales.

⁹⁸ Entretien Michel Hajji Georgiou – Journaliste à l'Orient-le-Jour – Mercredi 14 septembre 2011 – 12h - Chez Paul – Gemayze – Beyrouth.

⁹⁹ Un terme qui revient au pluriel en plus de la répétition de « guerre civile » qui existe dans d'autres paragraphes du même discours (paragraphes 4, 10 et 11)

- **L'annonce des candidats (paragraphe 24 et 25)**

Malgré le fait que ce soit un événement électoral ayant pour but d'annoncer la liste des candidats du Courant du Futur dans la troisième circonscription de Beyrouth, Hariri n'accorde que deux petits paragraphes à ce sujet à la fin de son discours. Dans le premier de ces deux paragraphes, il remercie les candidats qui n'ont pas été retenus cette fois-ci et dans le second, il annonce les candidats de la circonscription où il se présente lui-même. Pas énormément d'importance n'est accordée à cette partie du discours, vu que les sujets évoqués sont bien plus globaux et importants aux yeux de Hariri qui serait convaincu de la victoire de sa liste dans cette circonscription en prenant en considération les études statistiques, les pointages et le fait que les candidats sont connus par les électeurs. En effet, il ne les introduit pas mais se contente de dire leurs noms. Certes, le fait de les annoncer en dernier donne aux participants de cet événement électoral la liberté d'applaudir et de les acclamer sans devoir revenir au sérieux du contenu des discours.

Nous retrouvons deux connotations religieuses « *Dieu qu'I soit loué* » (paragraphe 9), « *avec la permission de Dieu* » (paragraphe 13). Comme dans les discours de Nasrallah, ces connotations s'adressent en général aux partisans du parti qui sont à grande majorité sunnite.

Contrairement à son discours de crise du 29 avril 2009 qui concerne la décision du TSL de la sortie des quatre généraux de prison, Hariri a eu recours à des termes relatifs au confessionnalisme à plusieurs reprises et plusieurs allusions au conflit sunnito-chiite se trouvent dans ce discours. D'ailleurs, le seul fait d'évoquer le conflit du 7 mai 2008, exactement un an plus tard et de le lier aux élections législatives montre le conflit sunnito-chiite. Toutefois, il reste sous-entendu et ne paraît explicitement à aucun endroit. Dans cette crise, contrairement à la crise précédente, le conflit ne paraît pas dans son seul cadre politique.

De même, Hariri évoque toujours implicitement le Hezbollah et ne cite jamais les noms de Nasrallah ou du Hezbollah dans ses discours même lorsqu'il répond à un des discours de Nasrallah comme nous l'avons vu dans ce discours. Contrairement à ce dernier, Hariri en parle indirectement et n'utilise que le terme « *Résistance* » et très peu de fois (une fois, paragraphe 8 dans ce discours).

Nous remarquons l'importance du TSL pour Hariri. En effet, non seulement il y a accordé un discours complet éloigné de la bataille électorale même en pleine campagne, un discours que

nous avons étudié dans le cadre de la crise précédente ; il en a parlé dans ce discours qui évoque quand même un grand événement de crise plus récent que l'assassinat de Rafic Hariri. Malgré la première commémoration du 7 mai 2008, Hariri n'a pas pu s'empêcher de répondre aux propos de Nasrallah du 1^{er} mai 2009 concernant le TSL.

Pour conclure l'analyse de ce discours de Hariri, nous pourrions dire que cet événement a été organisé pour parler spécifiquement du 7 mai 2008 et raviver les tensions sunnito-chiïtes de manière sous-entendue et inciter par-là les sunnites à resserrer les rangs derrière Hariri malgré leur déception du comportement de ce dernier un an plus tôt.

XIII-2-2-2- Le discours de crise de Sayyed Hassan Nasrallah (15 mai 2009)

Le discours de Sayyed Hassan Nasrallah de la crise relative à la première commémoration des événements du 7 mai 2008 a eu lieu le 15 mai 2009 sur écran géant dans la banlieue Sud de Beyrouth lors d'un rassemblement populaire à l'occasion de la remise des diplômes de la promotion « *El Radwan* », autre nom donné à Imad Moughnieh, un des cadres les plus importants du Hezbollah assassiné en Syrie en février 2008. Dans ce discours, Nasrallah s'attarde sur la crise du 7 mai 2008 et répond implicitement au discours de Hariri du 7 mai 2009.

a- Le style du discours

Avant d'analyser le style de ce discours, il serait important de noter que Nasrallah évoque la différence dans son style d'émission de discours entre ses discours télévisé où il paraît « *très calme* » et ses discours dans les rassemblements populaires où il paraît « *énervé* » (paragraphe 2). Cette comparaison est suscitée dans l'introduction lorsque le chef du Hezbollah introduit les titres dont il va parler dans ce discours et dit qu'il préfère évoquer le sujet israélien dans un discours télévisé qu'il annonce « *pour le soir du lundi* » (paragraphe 2) qui suit ce discours populaire. Nasrallah préviendrait de manière indirecte que ce discours aura un ton élevé.

Comme à l'habitude des discours de Nasrallah, les titres dont il va parler sont clairement annoncés dans l'introduction ; de plus, les titres sont faciles à distinguer pour les auditeurs et les lecteurs. Toutefois, dans ce discours, Nasrallah ne dit pas explicitement quand il passe d'un titre à l'autre. Nous remarquons que le discours est moins pédagogique que d'habitude dans la mesure

où il ne s'attarde pas à expliquer des concepts généraux. Il se pourrait qu'il n'ait pas opté pour un discours très pédagogique vu qu'il s'adresse essentiellement à des diplômés, des gens peut-être plus éduqués et cultivés que la masse des partisans du Hezbollah, sa cible habituelle. Néanmoins, Nasrallah ne manque pas de faire des rappels et de mettre les points sur les « i » en ce qui concerne certaines visions politiques que nous verrons dans la partie d'analyse de ce discours consacrée aux sujets et messages.

Nous constatons que le style des questions revient dans ce discours comme dans celui du 1^{er} mai 2009 du même interlocuteur ; la différence ici est qu'il y répond dans très peu de cas, en général lorsque l'accusé ciblé par la question est Israël : « *Y aurait-il quelqu'un qui doute que l'Israélien se met à l'écoute sur tous les moyens de communication possibles ? Pas de doute, pas de discussion, les techniques américaines les plus modernes du monde sont disponibles chez Israël (...)* » (paragraphe 27), dans les autres cas, ceux où l'accusé pourrait être un parti libanais, il n'y répond pas pour éviter de faire des accusations trop directes : « *qui voulait signer l'accord du 17 mai ? Qui voulait que le Liban suive Israël à travers l'accord du 17 mai ? (...) qui a signé avec son encre l'accord d'humiliation avec Israël ?* »¹⁰⁰ (paragraphe 25).

Ce discours de Nasrallah est donc divisé par titres qui sont au nombre de trois tel que l'annonce Nasrallah dans son introduction de discours : le titre de la remise des diplômes aux étudiants, le titre du Liban et des élections et le titre du 17 mai et du 7 mai (paragraphe 3). Le discours n'est donc pas divisé selon la cible comme dans son discours de lancement de campagne ; ici la cible change en fonction du sujet du titre comme dans son discours de crise concernant la libération des quatre généraux.

Il serait important de souligner le fait que le discours semblerait être circulaire dans la mesure où Nasrallah commence par féliciter les diplômés, invite au partenariat pour construire le pays, hausse le ton lorsqu'il parle du 17 mai et du 7 mai, puis réinvite au partenariat et clôture en félicitant les diplômés de nouveau.

¹⁰⁰ **Accord du 17 mai** : « *L'accord signé le 17 mai 1983 entre l'État du Liban et l'État d'Israël mit fin à l'état de belligérance entre les deux pays impliqués dans la guerre du Liban. Cet accord a été ratifié par le parlement libanais avant que le gouvernement ne l'annule le 5 mars 1984. Selon le texte, Israël se retire des territoires libanais qu'elle a occupés contre un engagement libanais de contrôler sa frontière avec Israël afin d'empêcher des miliciens palestiniens et libanais de commettre des attentats en territoire israélien. Des pressions syriennes sur le gouvernement libanais n'ont pas permis à cet accord d'être mis en application* ». **Source** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_isra%C3%A9lo-libanais_du_17_mai_1983

b- Les cibles du discours

Dans ce discours, Nasrallah s'adresse essentiellement aux diplômés du Hezbollah et à leurs parents puisque l'émission de ce discours a lieu dans le cadre de leur remise de diplôme. Ainsi nous remarquons les nombreuses connotations religieuses, dans l'introduction du discours, dans le premier titre où il s'adresse particulièrement à eux et dans la conclusion. Cette cible est explicite : « *chers frères et sœurs* » (paragraphe 1, 4, 5, 6, 17, 37 et 38), « *je m'adresse aux parents, les pères et les mères (...)* » (paragraphe 4); elle est explicitement présente dans la plupart du temps dans l'introduction, la partie qui concerne cette cible et dans la conclusion.

Dans les deux autres titres qui concernent respectivement les élections législatives et le 17 et le 7 mai, plusieurs cibles apparaissent quelques fois de manière implicite. Nous verrons dans le contenu de ce discours que Nasrallah répond à de nombreux sujets évoqués par Hariri lors de son discours du 7 mai 2009, mais de manière indirecte et sans le nommer. D'ailleurs, Nasrallah tente de s'adresser dans son discours à plusieurs cibles de Hariri :

- Nasrallah s'adresse explicitement aux « *frères dans le Courant du futur* » (paragraphe 21) en leur demandant de revoir l'expérience du Premier ministre martyr Rafic Hariri. En employant le terme « *frères* » et en parlant du cher leader de leur courant politique assassiné, Nasrallah essaye d'atteindre la cible principale de Hariri.
- Comme Hariri, Nasrallah tente d'atteindre les chrétiens à travers le même sujet qui est la « *formule des trois tiers* » ; effectivement en parlant de leurs leaders qui font partie du 8 mars , Nasrallah détourne la logique de Hariri à ce sujet en employant le terme « *injuste* » envers les chrétiens de l'opposition : « *Le sujet principal (de Hariri sous-entendu) est de cibler les chrétiens de l'opposition (du 8 mars), et une tentative de dire aux chrétiens du Liban que le Général Michel Aoun et le ministre Frengieh et le ministre Skaff et d'autres personnalités dans l'opposition mais surtout le Général Aoun et le Courant Patriotique Libre (...) veulent baisser votre part, Chrétiens, de la moitié au tiers, certes ce n'est pas la première injustice et ne sera pas la dernière injustice médiatique, politique et électorale qui cible nos alliés chrétiens dans l'opposition* » (paragraphe 23).
- Il cible de même, dans sa réponse indirecte à Hariri, les habitants de Beyrouth à qui s'adressait essentiellement ce dernier dans son discours du 7 mai 2009: « (...) *je voudrais*

demander aux habitants de Beyrouth, les habitants de Beyrouth à qui ils demandent de voter et de répondre au 7 mai (...) » (paragraphe 28) ; « Je dis aux Libanais, surtout aux sunnites et aux chiïtes au Liban et plus particulièrement aux chers parents dans la ville de Beyrouth (...) » (paragraphe 34).

Dans ce discours, Nasrallah s'adresse de même à une des cibles de Hariri dans les discours de ce dernier que nous verrons dans notre étude diachronique ; d'ailleurs, il répondrait à une des idées lancées par Hariri : « (...) nous savons que les gens de Akkar et de la Békaa sont des hommes braves et forts sur lesquels nous pouvons compter, personne ne discute cela (...), ils n'avaient ni l'intention ni le motif pour combattre leurs parents et leurs frères de la Résistance (...) que personne ne dise que les gens de Akkar et de la Békaa sont des lâches ; jamais. Mais ils ont été menés vers le faux combat, auquel ils ne croient pas une seconde » (paragraphe 36).

Ainsi les cibles sont différentes, quelques fois implicites ; l'autre camp étant la plupart du temps sous-entendu à travers des termes tels que « certains », « d'autres », « eux », « ceux qui », « vous (sans dire de qui il parle exactement) », « ils » etc. Nasrallah essaierait de cibler toutes les cibles particulières de Hariri, notamment celles auxquelles ce dernier s'est adressé dans son dernier discours dans un cadre populaire huit jours auparavant.

Il serait important de noter que comme lors de son discours de lancement de campagne, Nasrallah tente de se mettre au rang local des libanais : « (...) moi en tant que citoyen libanais (...) » (paragraphe 23). Il semblerait que durant la période électorale, Nasrallah change de perspective.

c- Les sujets et messages du discours

Les sujets évoqués dans le discours de Nasrallah du 15 mai 2009 sont cités ci-dessous. Nous allons les diviser en fonction du titre duquel parle l'orateur vu que, nous l'avons vu, le chef du Hezbollah divise clairement son discours en trois titres comme il le dit dans l'introduction de son discours à savoir : « la promotion El Radwan », « le Liban (...) durant cette phase très importante en ce qui concerne les élections » et « le 17 mai et le 7 mai » (paragraphe 3).

- **La promotion *El Radwan* (titre 1 - paragraphes 4 à 8)**

C'est à l'occasion de la remise de diplômes de la promotion *El Radwan* que Nasrallah émet son discours. Toutefois, il accorde moins d'importance à cette occasion en particulier qu'aux deux autres titres d'actualité, à savoir les élections législatives et les événements du 7 mai 2008. Néanmoins, cette partie du discours ne manque pas de messages importants :

o L'Education, un jihad pour Dieu

Comme lorsqu'il s'est adressé aux travailleurs dans son discours du 1^{er} mai, Nasrallah fait le même parallélisme entre les diplômés et les combattants considérant que les études sont un jihad pour Dieu. Il fait appel à la même citation du Coran de son discours du 1^{er} mai en s'adressant aux parents des diplômés : « *Je m'incline pour rendre hommage aux pères et mères combattants pour Dieu aussi parce que celui qui entretient sa famille est comme le combattant de Dieu* » (...) » (paragraphe 4).

Nous remarquons de nombreuses connotations religieuses dans ce sujet qui se montrent dès la première phrase de son introduction : « *Au nom de Dieu le Miséricordieux, louanges à Dieu le Tout-Puissant (...)* » et « *Que la bénédiction et la miséricorde de Dieu soient avec vous* » (paragraphe 1) et permettent de clôturer le discours : « *Que la bénédiction et la miséricorde de Dieu soient avec vous* » (paragraphe 38). En effet, les termes et expressions suivantes reviennent à plusieurs reprises dans le discours : « *Si Dieu le veut* » (trois fois, paragraphes 2 et 8) ; « *jihad* » (quatre fois, paragraphes 4, 5 et 6) ; « *pour Dieu le Tout Puissant* » (quatre fois, paragraphe 4) ; « *combattant(s)* » (cinq fois, paragraphes 4, 5 et 6) ; « *Merci mon Dieu (qu'Il soit loué)* » (quatre fois, paragraphes 1, 4, et 11) ; « *Que Dieu ait pitié de son âme* » (deux fois, paragraphe 5). Ainsi, nous remarquons que très peu de connotations religieuses ne sont employées en dehors du titre qui concerne la Promotion « *El Radwan* ». Ceci pourrait être considéré comme étant un critère de cible : lorsque Nasrallah emploie plus de connotations religieuses dans une partie de son discours, ceci voudrait dire que dans cette partie en particulier, il s'adresse à son public cible habituel constitué des partisans du Hezbollah et de la communauté.

Ainsi selon Nasrallah, l'éducation est une sorte de « *jihad* » que le Hezbollah encourage et auquel il rend hommage.

- *El Radwan* et l'École de la Résistance Islamique au Liban

La promotion des diplômés fut nommée la Promotion « *El Radwan* » en hommage à Imad Moughnieh un des cadres les plus importants du Hezbollah assassiné en Syrie en février 2008. Selon Nasrallah, Moughnieh encourageait énormément ses suppléants à continuer leurs études (paragraphe 5). Nous remarquons que Nasrallah ne parle de Moughnieh que dans ce paragraphe et sans mentionner les circonstances de son assassinat qui restent jusqu'à présent très mystérieuses vu qu'il a été assassiné à Damas, un allié stratégique du Hezbollah qui avait pointé Israël du doigt dans cette affaire.

De plus, nous constatons que Nasrallah parle de « *l'école de la Résistance Islamique au Liban* » (paragraphe 5), ce qui pourrait être une réponse indirecte à Hariri qui a parlé de « *la vraie école de Rafic Hariri* » en s'adressant à ses partisans dans son discours du 7 mai (une fois, paragraphe 9).

- Le concept de l'image

Comme dans la plupart des discours de Nasrallah étudiés jusqu'à présent dans notre thèse, le chef du Hezbollah parle de l'« *image* », un terme qui revient à quatre reprises (paragraphe 6 et 18) et du « *vrai visage du parcours de la Résistance* » en disant aux diplômés de ce qu'ils représentent (un terme qui revient à quatre reprises, paragraphe 6). C'est dire l'importance accordée par le Hezbollah à l'image.

- La direction des affaires nationales

En réponse à Hariri qui invitait les électeurs à voter pour ceux qu'ils trouvaient capables de diriger leur économie et leurs affaires nationales et quotidiennes dans son discours du 7 mai, Nasrallah dit aux diplômés : « *Aujourd'hui, vous offrez une scène forte et un message clair à tous ceux qui doutent de la capacité de l'opposition à diriger le Liban dans tous les domaines et les spécialisations, et qui misent sur l'âhec de l'opposition dans la direction des affaires du pays (...)* » en ajoutant que « *la réponse est simplement (...) 2 883 diplômé(e)s toutes spécialisations confondues (...). Il y a des gens qui nous accusent de vouloir établir un empire dans la région, 10 452 km² seraient-ils donc difficiles à diriger pour nous!* » (paragraphe 7).

Comme nous l'avons vu dans le point consacré à la cible de ce discours, l'autre camp est souvent sous-entendu.

Ainsi, Nasrallah répond à Hariri sur le point de la direction des affaires nationales tout en tendant la main vers un partage de pouvoir, une perception qu'il développera dans le deuxième titre de son discours.

- **Le Liban et les élections législatives (titre 2 - paragraphes 9 à 24)**

Ce sujet du discours est le plus long puisque Nasrallah parle de plusieurs sujets concernant le Liban. En réalité, le chef du Hezbollah répond largement dans cette partie de son discours à celui de Hariri émis huit jours plus tôt. Ce sujet se caractérise par sa relative positivité dans la mesure où Nasrallah évoque des points communs importants pour Hariri, notamment en ce qui concerne les accords de Taëf et le concept de l'Etat, sans pour autant omettre les points de discorde à savoir essentiellement les concepts du fédéralisme, de la Résistance et de la « *formule des trois tiers* ».

o Ouverture et partenariat

Dans cette partie de son discours, Nasrallah semblerait vouloir tendre la main à l'autre camp pour un « *partenariat* » (dix fois, paragraphes 7, 20, 21, 23, 24 et 37) et une « *coopération* » (cinq fois, paragraphes 10, 20, 27 et 37) dans la prochaine « *phase* », un concept dont Nasrallah parle souvent dans ses discours et qui revient d'ailleurs à cinq reprises dans ce discours du 15 mai (paragraphes 3, 7, 9, 16 et 25). Le chef du Hezbollah paraît très ouvert et voudrait, dans ce discours, dépasser la logique des deux camps opposés : « *Nous voulons que le Liban soit un pays à tous ses fils et ses familles, égaux en droits et en devoirs, un pays où il y a un seul peuple et un seul Etat, un seul peuple qui est le peuple libanais et nous devons en finir, publiquement et en secret, avec toute discussion concernant les peuple libanais, nous sommes un seul peuple libanais et ne nous sommes pas complexes de parler d'un pluralisme culturelle et intellectuelle* » (paragraphe 9). Ceci constituerait aussi une sorte de réponse indirecte à Hariri qui serait plus dirigé vers la logique des deux camps notamment durant la période électorale ; mais surtout une tentative de rassemblement pour nier les accusations de l'autre camp de manière à atteindre le plus grand nombre de voix possible, comme nous l'avons vu dans les discours de Nasrallah du 1^{er} avril 2009 et du 1^{er} mai 2009. Le chef du Hezbollah tenterait de se positionner

en tant que Libanais et de montrer que les ambitions de son parti ne dépassent pas les frontières du Liban comme le prétendrait l'autre camp, qu'il est impliqué dans la vie libanaise interne à côté de sa mission de résistance et qu'il n'aurait pas de problème à partager le pouvoir.

- Le confessionnalisme

En effet, Nasrallah parle de sujets qui intéressent les Libanais en général et essaye même d'attirer l'attention des partisans de Hariri en évoquant essentiellement l'Accord de Taëf (quatre fois, paragraphes 14, 17 et 24) qui leur est cher vu que Rafic Hariri en était le parrain. D'ailleurs, Nasrallah insiste sur le point de Taëf consistant à annuler le « *confessionnalisme* » politique, un terme qui revient à dix-sept reprises¹⁰¹ (paragraphes 10, 14, 21, 23, 24, 32, 33, 34 et 36) en se montrant très ouvert à cette question.

De plus, Nasrallah évoque les « *confessions* » (sept fois, paragraphes 10, 21 et 23) sous un autre angle, celui selon lequel les faits sociaux tels que l'éducation, la pauvreté, l'honneur, la trahison se trouvent dans toutes les confessions, et dit qu'il faudrait percevoir « *notre peuple comme si c'était un seul peuple* » et sortir de « *l'esprit de la qualité et de la quantité* » (paragraphe 10). Dans ce point aussi, Nasrallah répond au dernier discours de Hariri du 7 mai 2009 dans lequel ce dernier évoque la question de la quantité : « *Nous sommes (...) la république de la vie commune entre musulmans et chrétiens, quelques soient les quantités et les volumes* » (paragraphe 11 du discours de Hariri du 7 mai 2009). Ainsi, de manière indirecte, Nasrallah nie ce que Hariri l'aurait, aussi indirectement, accusé afin de démentir un peu plus loin dans ce discours l'argument du chef du Courant du Futur selon lequel le Hezbollah œuvrerait en vue de la « *formule des trois tiers* », qui est d'ailleurs aussi un concept relatif au confessionnalisme politique.

Il serait important de noter que, comme nous l'avons mentionné dans notre analyse du discours de Hariri du 7 mai 2009, le terme « *région* » revient à neuf reprises (paragraphes 10, 15, 21, 32 et 36) dans ce discours de Nasrallah en allusion aux régions de confessions différentes : « *Nous ne nous sommes jamais présentés en tant qu'État ou que pouvoir, alors que dans l'histoire des trois dernières décennies, d'autres dont certains parlent d'un seul État, a exercé l'État, a exercé le canton, a exercé le pouvoir local et nous n'avons jamais fait ça dans n'importe quelle région*

¹⁰¹ Le terme « *confessionnalisme* » revient à dix-sept reprises dont onze sous le terme « *taïfiya* » et six sous le terme de « *mazhabiya* » qui sont des synonymes en langue arabe. Nous les considérerons comme étant un seul terme dans nos discours.

malgré la diffamation médiatique qui touchent certaines régions, surtout la Banlieue-Sud » (paragraphe 15), la Banlieue-Sud étant le fief du Hezbollah à large majorité chiite.

- L'unité vs la répartition et le fédéralisme

Nasrallah tente de faire une comparaison entre la volonté d'unité du peuple libanais du Hezbollah et la volonté de division de l'autre camp. En effet, les termes « *un(e) seul(e)* (pays, Etat, peuple, terre, langue, etc.) » (vingt-cinq fois, paragraphes 9, 10, 11, 15, 16, 17 et 20), « *union* » (six fois, paragraphes 11, 20 et 35), « *division* » (six fois, paragraphe 11), « *cantons* » (une fois, paragraphe 15), « *fédéralisme* » (trois fois, paragraphe 11) sont très présents dans cette partie du discours. En réalité, lorsque Nasrallah parle de « *division* », de « *cantons* », de « *fédéralisme* », il vise en particulier deux partis chrétiens alliés de Hariri au sein du *14 mars*, à savoir le *Parti des Phalanges* et le *Parti des Forces Libanaises* (le second étant directement issu du premier durant la guerre civile de 1975). D'ailleurs, c'est le chef du Parti des Phalanges qui était Président de la République lorsque l'accord du 17 mai fut signé et dont Nasrallah parle dans le troisième titre de ce discours ; et c'est le chef du Parti des Forces Libanaises qui parlait de cantons durant la guerre civile libanaise. En parlant de manière positive aux partisans de Hariri et en évoquant certains concepts qui leur sont chers, dont le concept de l'Etat que nous verrons dans le sujet suivant, et en ciblant une grande partie des chrétiens du *14 mars* notamment à travers le concept du fédéralisme et l'accord du 17 mai, Nasrallah pourrait tenter de retourner les sunnites partisans de Hariri contre leurs alliés chrétiens, vu que les sunnites seraient plus tournés vers les pays arabes et contre Israël que les chrétiens à en croire les discours de Hariri et les sous-entendus de Nasrallah.

- Le concept de l'Etat et de la Résistance

Comme nous l'avons déjà évoqué, le concept de « *l'Etat* » revient de manière omniprésente dans ce discours de Nasrallah, comme si ce dernier voulait « *parler la langue des sunnites* ». En effet, ce terme revient à lui-seul à vingt-huit reprises (paragraphes 7, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 25, 26, 27 et 30). Dans cette partie de son discours, Nasrallah tente de se rapprocher des sunnites autant que possible en disant vouloir faire un Etat d'union nationale et en citant Rafic Hariri qui aurait dit à Nasrallah qu'il ne présidera jamais un gouvernement s'il n'avait pas le tiers des ministres de son côté pour expliquer la demande du Hezbollah d'avoir le tiers du Conseil des

ministres dans le gouvernement Siniora¹⁰², un tiers qui a été nommé « *le tiers du blocage* » par le 14 mars et très négativement vu par les sunnites partisans de Hariri étant donné que tous les ministres chiïtes (qui constituaient le tiers du Conseil des ministres à l'époque) avaient démissionné du gouvernement lorsque ce dernier voulait faire passer la décision de la demande d'une justice internationale pour les assassinats politiques en décembre 2005, une justice très chère aux sunnites haririens. Par-là, Nasrallah répond aussi au discours de Hariri du 7 mai qui évoque le « *blocage* » (deux fois, paragraphes 18 et 21) en accusant l'opposition de manière implicite. De plus, dans sa tentative d'atteindre les cibles de Hariri, de faire preuve de bonne volonté et de répondre positivement mais implicitement au discours de Hariri, Nasrallah reprend le terme « *Futur* » à sept reprises (paragraphes 4, 6, 11, 17, 21, 26 et 37) dont une fois où il interpelle les partisans du Courant du Futur et une autre fois où il emploie presque la même expression que Hariri : « (...) *nous ne voulons pas construire sur la base du 7 mai ni du 17 mai, nous faisons une lecture du passé pour en profiter dans le futur (...)* » (discours Nasrallah, 15 mai 2009, paragraphe 37) ; « *J'ai voulu cette date et cet endroit, pas pour que nous restions dans le passé (...), mais pour regarder vers le futur (...)* » (discours Hariri, 7 mai 2009, paragraphe 3). Si nous prenons en considération que Nasrallah n'emploie pas souvent le terme « *Futur* » dans ses discours, mais plutôt comme nous l'avons vu, le terme « *prochaine ou nouvelle phase* », le chef du Hezbollah aurait employé ce terme exprès pour se rapprocher de la cible initiale de Hariri.

- Le concept de la « *formule des trois tiers* »

En reprenant le concept de la « *formule des trois tiers* », Nasrallah répond de manière indirecte sans jamais le nommer dans ce discours à Hariri qui en a parlé dans son discours du 7 mai. En effet, le terme « *mouthalatha* » (qui vient dire trois tiers en arabe) revient dans ce discours à vingt-deux reprises (paragraphes 11 et 23) alors que Hariri ne l'évoque qu'une seule fois (paragraphe 11 du discours du 7 mai 2009), c'est dire à quel point Nasrallah insiste à se sortir de cette accusation en période électorale. Après avoir dit que ce sont les autres qui ont « *inventé* » le concept de la « *formule des trois tiers* » pour mettre le Hezbollah dans une position de défensive, avoir nié le fait que quiconque dans l'opposition en ait parlé et annoncé ne pas comprendre « *ce qu'ils veulent dire au juste vu qu'il y a de nombreuses hypothèses à ce sujet* »

¹⁰² Fouad Siniora, Premier ministre de 2005 à 2009, ami d'enfance de Rafic Hariri et pilier du Courant du Futur

(...) » (paragraphe 23), Nasrallah explique que les autres parle de : « (...) la « *formule des trois tiers* » confessionnelle, ils veulent dire que le Liban est aujourd'hui à égalité entre musulmans et chrétiens et que la « *formule des trois tiers* » signifie un tiers aux chiïtes, un tiers aux sunnites et un tiers aux chrétiens, les druzes faisant partie de la part des musulmans d'une manière ou d'une autre (...) » (paragraphe 23) et explique que les alliés chrétiens du 8 mars n'accepteront jamais de réduire leur part de moitié à tiers. A travers cette explication, Nasrallah répond à Hariri, tranquillise les sunnites de l'application de l'accord de Taëf qui stipule cette égalité des parts et rassure en même temps les chrétiens.

Dans ce cas, le conflit sunnito-chiïte s'arrache des partisans chrétiens pour les élections. Le leader sunnite accuse le leader chiïte de vouloir appliquer la « *formule des trois tiers* » et se positionne contre ce concept alors que le leader chiïte nie ces accusations en disant que ses alliés chrétiens n'accepteront jamais un tel compromis. Dans le deuxième titre de ce discours, Nasrallah tenterait de se rapprocher de plusieurs cibles qui seraient encore un peu hésitante en se « *libanisant* » le plus possible à travers les sujets qu'il évoque et les approches avec lesquels il les présente.

- **Le 17 mai et le 7 mai (titre 3 - paragraphes 25 à 36)**

C'est dans cette partie de son discours que Nasrallah répond au discours de Hariri au sujet du 7 mai en particulier. Toutefois, Nasrallah évoque aussi un autre événement, celui du 17 mai dont Hariri n'a jamais évoqué dans son discours. Nous verrons quels sont les sujets les plus importants de ce troisième et dernier titre du discours.

o L'accord du 17 mai et l'omniprésence d'Israël

En suivant la logique de l'Etat dont il parle dans le titre précédent, Nasrallah dit qu'il « *aspire à un Etat capable de se protéger lui-même, de protéger sa décision, son territoire, son peuple et sa sécurité, sans avoir recours à des forces d'urgence internationales (...)* » pour passer à l'idée de l'accord du 17 mai qui avait été signé entre l'Etat libanais et l'Etat d'Israël en 1983, puis annulé en 1984. Dans ce discours, Nasrallah n'explique pas l'accord du 17 mai et les circonstances de cet accord, mais dit uniquement que cet accord a été signé par « *le régime libanais de l'époque d'une position de faible et de vaincu, s'étant soumis aux conditions sécuritaires, militaires et politiques d'Israël (...)* », avant de se demander : « *qui a signé l'accord du 17 mai ?* »

(paragraphe 25). A l'époque, c'est Amine Gemayel, actuel chef du parti des Phalanges, allié du Courant du Futur depuis 2005, qui était Président de la République.

Il serait important de se demander pourquoi Nasrallah évoque l'accord du 17 mai (neuf fois, paragraphes 3, 25 et 37) et Israël (dix-neuf fois, paragraphes 2, 18, 25, 26, 27 et 36) dans ce contexte, le conflit du 7 mai ayant eu essentiellement lieu entre sunnites et chiites libanais sans l'intervention d'Israël. Nous pourrions éventuellement répondre à ce questionnement lorsque nous analyserons le sujet suivant, celui du 7 mai, vu que Nasrallah n'explique pas explicitement ce rapprochement des deux dates.

- La décision gouvernementale du 5 mai

Pour commencer, Nasrallah explique le fait de ne pas avoir tenu un discours pour la commémoration du 7 mai (une date qui revient vingt-cinq fois, paragraphes 3, 27, 28, 34, 35, 36 et 37) « *parce le fait d'en parler conduira à plus de sensibilités alors que nous sommes en période électorale* » (paragraphe 27) ; néanmoins, il en parle dans ce discours parce que l'autre camp en avait trop parlé et pour remettre les points sur les « *i* ». En effet, Nasrallah rappelle que le conflit du 7 mai avait eu lieu après la décision du gouvernement de l'époque (dirigé par Fouad Siniora, membre du Courant du Futur) le 5 mai 2008, de démanteler le réseau de télécommunication propre au Hezbollah, qui selon Nasrallah est l'un des outils les plus forts de la Résistance contre Israël.

Nous pourrions ici répondre à notre questionnement concernant le rapprochement entre l'accord du 17 mai et le conflit du 7 mai évoqués dans ce discours de Nasrallah. En effet, le chef du Hezbollah considérerait que comme l'accord du 17 mai, la décision du gouvernement du 5 mai 2008 était aussi dans l'intérêt d'Israël et allait à l'encontre des intérêts de la Résistance.

Ce parallélisme entre ces deux dates pourrait aussi être le résultat d'une éventuelle stratégie de crise, celle du projet latéral (que nous avons vu dans le point réservé à la communication de crise dans la partie théorique (Partie I) de notre thèse) où il s'agirait « *de modifier l'angle de vue de la crise* » dans son aspect de déplacement du lieu de débat en « *reportant la responsabilité à l'extérieur, en orientant les faits vers l'administration, le politique, ou autre* » (Ragot, 2005) ou dans l'aspect de la contre-attaque et de la rhétorique du complot, qui consiste à transformer les indices de culpabilité en preuve d'innocence comme l'explique Libaert (2001). Dans cette option, il s'agit de ne pas répondre sur le fond, mais de détourner les attaques vers d'éventuels

organisateurs en « *cherchant* » à qui profitent les faits, ici la réponse serait Israël. En effet, nous avons observé un renversement des rôles où l'organisme accusé (le Hezbollah) se positionne en victime (vu que la décision gouvernementale du 5 mai (une date qui revient dix fois, paragraphes 27, 28, 29, 33, 34 et 36) touchait l'un de leurs outils les plus importants contre « *l'ennemi israélien* », et que comme dans l'accord du 17 mai, l'autre camp voudrait affaiblir le Liban face à Israël). En effet, pour contre-attaquer, Nasrallah s'adresse aux habitants de Beyrouth en accusant Hariri d'avoir lui-même fait de Beyrouth, une ville de milices : « *vous pouvez demander qui a fait de la ville de Beyrouth, une ville de milices sous le titre des sociétés de sécurité, et une ville pleine de centres d'armement sous le titre des sociétés de sécurité (...)* » (paragraphe 28).

- La guerre civile sunnito-chiite et le conflit Armée-Résistance

Dans ce sujet du troisième titre de ce discours, il semblerait que Nasrallah ait employé un autre aspect de la stratégie du projet latéral, celui de l'évitement du pire où selon Libaert (2001), « *le discours vise à obtenir un effet d'apaisement et de soulagement par la comparaison entre un impact évité présenté comme catastrophique et l'événement en soi ainsi minimisé par la perspective de l'évitement du pire* ». D'ailleurs, Nasrallah insiste sur le fait que grâce aux événements du 7 mai 2008, une guerre civile avait été évitée vu que « *le gouvernement précédent illégal avait pris la décision de plonger le Liban dans une guerre confessionnelle entre les chiites et les sunnites (...)* » (paragraphe 33). En effet, le terme « *guerre* » revient à huit reprises dans ce discours (paragraphes 5, 27, 32, 33, 34 et 37). Selon Nasrallah, « *ce qui s'est passé le 7 mai a mis un terme très rapide à une guerre confessionnelle qu'ils planifiaient et dont ils avaient préparé les outils, ça a mis un terme très rapide à la combustion de Beyrouth par la guerre civile (...)* » (paragraphe 34). Nous remarquons l'emploi du terme « *plan* » et de ses dérivés par les deux chefs de parti dans cette crise, chacun considérant avoir fait échouer les « *plans* » de l'autre. Un point important serait à souligner, dans ce contexte-là, Nasrallah s'adresse clairement « *à tous les Libanais mais surtout aux chiites et aux sunnites au Liban (...)* » (paragraphe 34), ceci voudrait dire qu'il avoue qu'un conflit sunnito-chiite existe au Liban ; un conflit qui ne serait lié au conflit israélien que dans la mesure où Hariri a des alliés chrétiens qui ont signé un accord avec Israël (celui du 17 mai).

- Le 7 mai jour glorieux et menace de récurrence

Après les explications concernant les raisons du 7 mai (à savoir la décision gouvernementale du 5 mai et le fait d'éviter une guerre civile confessionnelle), Nasrallah « *annonce le 7 mai comme étant un **jour glorieux** de la Résistance au Liban* » (paragraphe 35), une expression qui a créé un tollé de réponses de la part du *14 mars*. Le numéro un du Hezbollah ne se contente pas de cette expression, il reprend les termes de Hariri qui disait à ses partisans « *nous n'oublierons pas le 7 mai* » sans le nommer et répond : « *(...) nous voulons que vous n'oubliez pas le 7 mai c'est justement ce qui est demandé (...). Ce qui est demandé c'est de ne pas oublier le 7 mai pour ne pas répéter la bêtise du 5 mai (...)* » (paragraphe 36). Nous pourrions lire entre les lignes de ce paragraphe, une menace de recours une seconde fois aux armes dans le futur contre l'intérieur libanais, et plus spécifiquement contre les sunnites, si l'un des gouvernements qui se suivent venait à prendre une décision qui irait à l'encontre des intérêts du Hezbollah alors que dans le deuxième titre de ce discours, Nasrallah évoquait sa volonté d'un Etat libanais fort.

Hariri répond à cette partie du discours de Nasrallah le lendemain, nous l'analyserons dans le cadre de cette crise.

Dans le premier titre de ce discours, nous remarquons une réponse au camp adverse concernant le concept de l'éducation, Hariri ayant mis en valeur le fait que son père assassiné avait encouragé l'éducation dans de nombreux discours dont celui du 7 mai 2009, Nasrallah fait de même en choisissant un contexte idéal pour le faire, celui de la remise de diplômes d'étudiants partisans du Hezbollah. C'est un message clair, qui est d'ailleurs explicitement dit et selon lequel le Hezbollah pourrait diriger tout le pays vu ses diplômés dans tous les domaines.

Dans les deuxième et troisième titres, nous constatons une forte contradiction dans les sujets de ce discours entre la volonté de se rapprocher des cibles du parti adverse et les invitations au partenariat pour l'édification d'un Etat fort d'une part et l'expression du « *7 mai jour glorieux* » alors que les cibles du parti adverse en sont encore choquées malgré toutes les explications concernant les raisons de cette perception qui a conduit à cette expression. Toutefois, nous pourrions penser que la partie de rapprochement a justement précédé la partie d'explosion pour

tenter d'atténuer le message à diffuser concernant la différence de perception des événements du 7 mai.

Les deux discours de Hariri et de Nasrallah analysés dans cette étude de crise attise les sensibilités des partisans des deux camps, ce qui ne calme pas le conflit sunnito-chiite qui apparaît explicitement dans ce discours de Nasrallah.

XIII-2-2-3- Le discours de crise de Saad Hariri (16 mai 2009)

Comme nous l'avons évoqué dans notre chapitre méthodologique, les discours émis de manière spontanée lors de visites ou de réceptions des deux chefs de partis politiques étudiés n'ont pas été retenus dans notre corpus. Toutefois, dans le cas précis de cette crise, nous analyserons le discours de Saad Hariri du 16 mai 2009 lors d'une de ses réceptions d'électeurs, parce qu'il représente une réponse au discours de Nasrallah de la veille qui avait qualifié le 7 mai 2008 de « *jour glorieux des jours de la Résistance Islamique au Liban* », une expression qui n'a pas été acceptée par un grand nombre de Libanais malgré toutes les explications qui l'avaient précédées. Nous avons pris en compte ce discours dans le cadre de notre corpus pour les raisons suivantes : D'abord, il a été émis le lendemain du discours de Nasrallah ; ensuite, il y répond clairement « *Nous allons répondre ensemble à tout ce que nous avons entendu (...) et surtout à ce que nous avons entendu hier* » (paragraphe 3). Enfin, parce que la cible de ce discours de Hariri est les habitants de différentes régions de Beyrouth lui ayant rendu visite ce jour-là. D'ailleurs, il serait très probable que l'équipe électorale de Saad Hariri ait fait venir des habitants de Beyrouth en particulier le lendemain du discours de crise de Nasrallah pour faire passer le message de Hariri que nous verrons dans cette analyse de discours et pour profiter du fait que nombreux soient ceux qui n'aient pas accepté le discours de Nasrallah de la veille. Nous soulignons que nous n'avons pas ce discours en intégralité et que nous nous contenterons d'analyser, dans ce cas-là, le communiqué de presse de quatre paragraphes du bureau de presse du Courant du futur.

a- Le style du discours

Ce discours étant émis de manière plus ou moins spontanée et n'ayant pas l'intégralité du discours, nous nous contenterons d'évoquer le fait que Hariri emploie le style de questions-

réponses que Nasrallah emploie souvent dans ses discours, cependant avec un angle différent. Les questions de Hariri sont des phrases courtes composées essentiellement de son slogan de campagne: « *Oublierons-nous l'assassinat du Premier ministre Hariri ? Non, nous n'oublierons pas* » (paragraphe 1) et de finir sa liste de question par son slogan lui-même : « *Non. Nous n'oublierons pas. Nous n'oublierons pas tant que le ciel est bleu* » (paragraphe 1).

b- Les cibles du discours

Hariri s'adresse dans ce discours aux habitants de Beyrouth vu qu'il leur parle à eux en particulier alors qu'ils lui rendent visite. De plus, le communiqué de presse évoque le fait que Hariri « *a invité, lors de sa réception des délégations populaires des différentes régions de Beyrouth, les habitants de la capitale à voter massivement, le 7 juin prochain pour la liste des candidats du Courant du Futur (...)* » (paragraphe 2).

La cible directe se limiterait, dans ce cas bien spécifique, aux habitants de Beyrouth, notamment les partisans du Courant du Futur d'entre-eux. Toutefois, nous remarquons plusieurs réponses au discours de Nasrallah, ce dernier pouvant être la cible indirecte du discours de Hariri du 16 mai 2009. Nous verrons, dans la partie consacrée aux sujets et messages du discours quels sont ceux qui s'adressent à la cible directe et ceux où il répond au discours de Nasrallah.

c- Les sujets et messages du discours

Nous verrons ici les réponses du discours de Hariri le 16 mai 2009 à celui de Nasrallah de la veille.

- Nous n'oublierons pas

Alors que Nasrallah avait repris le slogan de Hariri pour le critiquer de manière indirecte avant d'ajouter que justement le 7 mai ne serait pas censé être « *oublié* », Hariri reconfirme son slogan dès le début de son discours : « *Nous n'oublierons pas, qu'oubliera-t-on ? (...) Oublierons-nous les martyrs de la Révolution du Cèdre ? Non nous n'oublierons pas. (...) Oublierons-nous ce qui s'est passé à Beyrouth et les habitants de Beyrouth oublieront-ils ce qui s'est passé dans leur ville ? Non. Nous n'oublierons pas (...)* » (paragraphe 1). Ceci pourrait-être une confirmation du conflit sunnito-chiite. En effet, malgré les discours des deux chefs de partis politiques qui

cherchent à prôner le partenariat, nous remarquons qu'en temps de crise, ces derniers nous rappelleraient qu'ils « n'oublient pas » ce clivage.

- La tension

Hariri se demande de la raison qui se cache « *derrière la tension dans le discours de l'autre camp, est-ce parce que nous avons annoncé la liste du Courant du futur à Beyrouth le 7 mai, ou y aurait-il des raisons externes derrière cela* » (paragraphe 2). Hariri semblerait vouloir insinuer quelque chose qu'il ne voudrait pas dire. Il se pourrait que Hariri veuille insinuer que Nasrallah se comporte de cette manière et emploie un ton élevé et des contenus acharnant par peur de ne pas obtenir une majorité aux élections législatives en raison du conflit du 7 mai et que se serait probablement pour cela que Nasrallah ne voulait pas évoquer le 7 mai comme il le dit dans son discours du 15 mai s'il n'avait pas entendu les discours de l'autre camp qui en parlait en long et en large. Quel que soit le sous-entendu de Hariri, c'est une manière de mettre le doute autour des intentions de Nasrallah.

Il semblerait que Hariri aussi ait eu recours à la stratégie de crise du projet latéral où il tente de « *modifier l'angle de vue de la crise* » dans la mesure où la crise n'est plus d'avoir annoncé la liste du Courant du Futur de Beyrouth le 7 mai mais des « *raisons externes* » qui s'y cache derrière.

- Le projet de l'Etat

Dans ce discours, le projet de l'édification de l'Etat très cher aux partisans de Hariri revient à plusieurs reprises en guise de réponse au discours de Nasrallah du 15 mai qui parle justement énormément de l'Etat comme nous l'avons vu dans l'analyse de discours précédente à celle-ci. En effet, le terme « *Etat* » qui revient à cinq reprises (paragraphe 2 et 4), et les termes y relatifs tels que « *services de sécurité* », « *la division des informations* » et « *l'armée libanaise* » (une fois chacun, paragraphe 4) sembleraient être très présents dans un extrait de ce discours de quatre paragraphes. De plus, Hariri répond à Nasrallah en s'appropriant le projet de l'Etat : Hariri « *a invité (...) les habitants de la capitale à voter massivement, le 7 juin prochain pour la liste des candidats du Courant du Futur qui représentent le projet de l'Etat pour lequel le Premier ministre martyr Rafic Hariri a été assassiné et pour répondre à toutes les tentatives de monopole de la patrie et de ses décisions* » (paragraphe 2) et en disant clairement que le plus important

serait que « *l'Etat soit le plus fort et non pas les courants politiques* » (paragraphe 4) en allusion au Hezbollah qui serait bien plus fort que l'Etat. Ainsi, Hariri refuserait de manière implicite le discours de Nasrallah sur l'Etat, d'où le conflit politique entre Hariri et Nasrallah : L'Etat v/s la Résistance.

- **Personne n'est plus grand que son pays**

Dans son discours du 15 mai 2009, Nasrallah dit qu'il pourrait facilement diriger les 10 452 km² qui forment le Liban. Saad Hariri lui répond dans cette allocution du 16 mai 2009 à travers les termes qu'avait un jour employés Rafic Hariri¹⁰³ : « *Qu'ils nous permettent, personne n'est plus grand que les 10 452 km²* » (paragraphe 3). En employant cette expression de son père, Saad Hariri non seulement répond au discours de Nasrallah mais ravive les sentiments de sa cible directe qui n'est autre que ses partisans Beyrouthins ; le conflit sunnito-chiite est ainsi clair : dans la théorie, il y a deux visions politiques qui s'affrontent et sur le terrain, les sentiments des partisans de chaque camp sont ravivés en pleine campagne électorale. De plus, Hariri semblerait insister sur la notion de « *vie commune* » (paragraphe 3) dans ses discours en rappel implicite de l'accord de Taëf.

- **Israël**

Quant aux accusations de Nasrallah contre le gouvernement de Siniora de servir les intérêts d'Israël à travers la décision gouvernementale du 5 mai 2008 qui aurait conduit au conflit du 7 mai, Hariri répond « *ce que les services de sécurité font sont dans l'intérêt de l'Etat et de la stabilité et ont pour but de protéger le Liban des violations israéliennes, et toute tentative de tirer profit de ce sujet à des fins politiques est une tentative sordide et tout le monde sait que le cas de violation israélienne à la sécurité de notre pays est pour nous une ligne rouge (...)* » (paragraphe 4). En d'autres termes, Hariri nie les accusations de Nasrallah d'œuvrer dans l'intérêt des israéliens, une carte que ce dernier emploierait souvent pour rallier ses partisans contre un projet quelconque. Dans les deux cas, chacun des deux chefs de partis utilise la « *peur de l'autre* » pour tenter d'obtenir le plus grand nombre de voix en période électorale, lorsque l'un fait peur des autres parce qu'ils serviraient les intérêts d'Israël, l'autre l'accuse d'avoir un Etat au sein de l'Etat et de ne pas obéir à l'Etat en voulant rester plus fort que ce dernier.

¹⁰³ Rafic Hariri avait dit: « Personne n'est plus grand que son pays ».

- **Réponse au « 7 mai jour glorieux » par les urnes**

Afin de ne pas avoir à répondre point par point au discours de Nasrallah, et dans le but de ne pas avoir à faire des accusations directes et violentes, Hariri invite ses partisans à répondre à l'expression du « 7 mai jour glorieux de la Résistance » par les urnes : « *Nous allons répondre ensemble à tout ce que nous avons entendu et vu durant les quatre dernières années et durant les dix derniers jours, surtout ce que nous avons entendu hier et cela en votant le 7 juin à la liste au complet* » (paragraphe 3). Il est intéressant de noter que Hariri ne reprend aucune fois l'expression-crise de Nasrallah dans son discours. De même, il ne nomme pas le chef du Hezbollah, ni le parti, ni la confession, il ne fait que des allusions claires en guise de réponse. Soulignons que Hariri ne répond pas à Nasrallah en ce qui concerne le conflit sunnito-chiite dont ce dernier a parlé dans son discours. De même, malgré les longues explications de Nasrallah, Hariri n'évoque à aucun moment la décision gouvernementale du 5 mai dont parle Nasrallah.

- **N'ayez pas peur**

De même, s'adressant à ses partisans, Hariri les rassure après le discours à ton élevé de Nasrallah : « *Je vous dis de ne pas avoir peur de ce haut ton de discours, n'ayez peur que de Dieu qu'I soit loué* » (paragraphe 3) et en évoquant le fait que tous les alliés du 14 mars sont unis autour des principes de base de la Révolution du Cèdre. La peur existe donc dans la communauté sunnite essentiellement représentée par le Courant du Futur après les événements du 7 mai et le ton de Nasrallah notamment dans un sujet qui les concerne directement. Si nous considérons le contexte du 7 mai, nous pourrions comprendre que la communauté sunnite ait peur de la communauté chiite qui possède des armes et qui les menacerait de récidive si un gouvernement dirigé par un sunnite oserait prendre des décisions à l'encontre des intérêts du Hezbollah, le conflit est donc bel et bien apparent.

Nous constatons qu'il n'y a qu'une seule connotation religieuse dans cet extrait de discours dans le paragraphe 3.

Synthèse

Nous remarquons que dans ce discours, Hariri répond très brièvement à certains points du discours de Nasrallah en s'adressant à ses partisans Beyrouthins. Ce n'est pas un discours préalablement préparé dont le but est clairement de répondre au discours de Nasrallah point par point, malgré le fait que la crise aurait mérité une conférence de presse comme lors de la décision de libération des quatre généraux de prison par le TSL ou un discours détaillé lors d'un événement électoral. En effet, nombreux sont les points auxquels auraient pu répondre Hariri dans ce contexte, notamment en ce qui concerne le conflit sunnito-chiite évoqué par Nasrallah dans son discours de crise du 15 mai 2009.

Nous constatons néanmoins que Hariri répond au discours de Nasrallah au lendemain des propos de ce dernier alors que Nasrallah a attendu huit jours pour répondre au discours de Hariri du 7 mai 2009. Nasrallah semblerait ne s'exprimer que lors d'événements spécifiques, tel que la remise des diplômes d'étudiants du Hezbollah, alors que Hariri s'exprime directement lorsqu'il y a un événement quelconque.

XIII-3- L'étude diachronique des discours de Saad Hariri et de Nasrallah

Cette étude diachronique, comme nous l'avons précisé dans notre chapitre méthodologique, ne retient que les discours préalablement écrits et émis lors d'évènements électoraux ou de diffusion télévisée devant un large public durant la période électorale qui s'étend du 23 avril au 6 juin 2009, les réceptions et les visites n'ont pas été retenus. De même, les discours ayant été étudiés dans le cadre de l'étude des deux crises dans la partie précédente ne figureront pas dans cette étude diachronique des discours des deux chefs de partis politiques choisis.

Le but de l'étude diachronique étant uniquement de savoir si les discours des deux chefs de partis politiques choisis reflètent le conflit sunnito-chiite durant la période électorale déterminée en dehors des temps de pointe (lancement de campagne, crises et clôture d'élections), nous nous limiterons à une analyse qualitative brève des discours qui s'inscrivent dans l'étude diachronique en nous concentrant uniquement sur les éléments directement reliés au conflit confessionnel.

XIII-3-1- Les discours de Cheikh Saad Hariri

Dans le cadre de cette étude diachronique, nous étudierons les discours de Saad Hariri d'affilée avant ceux de Nasrallah vu que les discours de Hariri sont plus nombreux en avril qu'en mai, contrairement à Nasrallah dont les discours sont plus condensés en mai, notamment aux alentours du 25 mai, date de la libération du Liban-Sud aussi connue sous le nom de « *l'anniversaire de la Résistance et de la Libération* ».

XIII-3-1-1- Le discours lors d'un évènement électoral à la Békaa-Ouest (20 avril 2009)

Ce discours a eu lieu lors d'un évènement électoral à Jeb Jennine, dans la Békaa-Ouest pour annoncer la liste du *14 mars* dans cette région. C'est un discours électoral dont la cible est essentiellement les partisans du *14 mars* dans cette région en particulier proche de la frontière syrienne et occupée par le régime syrien de 1976 à 2005 (Bennafla, 2006)¹⁰⁴.

Dans ce discours, en s'adressant à son public cible, Hariri s'attaque essentiellement aux candidats adversaires pro-syriens : « *nous ne livrerons pas la Békaa Ouest aux candidats de la tutelle (syrienne)* » (paragraphe 2). D'ailleurs, le terme « *tutelle* » revient à trois reprises dans cet

¹⁰⁴ Karine Bennafla, « Le développement au péril de la géopolitique : l'exemple de la plaine de la Békaa (Liban) », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 81/4 | 2006, mis en ligne le 01 avril 2010. URL : <http://geocarrefour.revues.org/1644>

extrait de discours (paragraphe 2, 4 et 5) et le terme « *régime (syrien)* » aussi à trois reprises (paragraphe 3, 4 et 5).

Nous remarquons l'accusation politique de Hariri au régime syrien concernant l'assassinat de Rafic Hariri dont parlait Nasrallah dans son discours de crise du 1^{er} avril 2009 lors de la libération des quatre généraux. En effet, Hariri parle « *d'assassins* » (une fois, paragraphe 4) en référence au régime syrien et évoque le camp *8 mars* dans la même phrase en considérant ce camp du côté de ces « *assassins* ». Le sujet concernant l'assassinat de Rafic Hariri et le TSL revient donc à quatre reprises à travers les termes « *martyr* » (deux fois, paragraphes 3 et 6), « *assassinat* » (une fois, paragraphe 3), « *tribunal* » (une fois, paragraphe 3), « *assassins* » (une fois, paragraphe 4).

Nous constatons de même la présence du concept de l'Etat comme dans la plupart des discours de Hariri à travers les termes « *institutions* » (une fois, paragraphe 5) et « *Etat* » (une fois, paragraphe 6).

Hariri se positionne, dans cette région, pour la cause palestinienne (deux fois, paragraphe 6) pour deux raisons : la première serait que la cible de cette région approuve cette cause, ce qui n'aurait pas été pareille dans certaines autres régions plus chrétiennes par exemple et la seconde serait pour que cette cause ne soit pas exclusive au Hezbollah qui l'évoque dans de nombreux discours surtout pour attaquer Israël. De plus, la notion d'arabisme revient dans ce discours à deux reprises (paragraphe 6) peut-être par contradiction à la tendance persane du Hezbollah ; ou tout simplement pour appuyer cette notion chère aux sunnites du Liban.

Ainsi, le camp du *8 mars* est explicitement cité (une fois, paragraphe 4) mais sans aucun rapport confessionnel, néanmoins avec une accusation politique d'assassinat du leader sunnite. Nous remarquons un rappel des événements du 7 mai de manière indirecte : « *votez pour (...) la dignité de Beyrouth et ce qui est arrivé à Beyrouth (...)* » (paragraphe 6). Le conflit sunnito-chiite existerait donc dans ce discours mais sans aucune référence claire.

XIII-3-1-2- Le discours lors d'un évènement électoral à Akkar (21 avril 2009)

Ce discours a eu lieu lors d'un évènement électoral à Akkar, dans le Liban-Nord, une région frontalière avec la Syrie comme la Békaa. C'est donc un discours électoral qui inclut l'annonce de la liste du *14 mars* dans cette région ; un discours dont la cible est aussi les partisans du *14 mars* dans cette région, comme dans le discours précédent. Il serait important de noter que nombreux sont les habitants du Akkar qui font partie de l'armée libanaise.

Le contenu de ce discours comporterait presque les mêmes messages que le précédent émis dans la Békaa Ouest, vu que les deux régions sont frontalières avec la Syrie. En effet, le terme « *tutelle* » revient à trois reprises (paragraphe 2, 5 et 6) sans pour autant citer qu'il s'agit de la tutelle syrienne. De même, les termes relatifs à l'assassinat de Rafic Hariri et le TSL sont présents dans ce discours : « *assassiner* » (trois fois, paragraphes 2 et 3), « *assassins* » (une fois, paragraphe 7), « *la vérité* » (une fois, paragraphe 2), « *martyr* » (deux fois, paragraphe 4), « *le tribunal (international)* » (deux fois, paragraphes 2 et 7).

Comme dans le discours précédemment étudié, nous remarquons la présence du concept de l'Etat à travers les termes « *armée (libanaise)* » (trois fois, paragraphes 4 et 8), « *institutions* » (deux fois, paragraphes 4 et 8) et « *Etat* » (deux fois, paragraphes 4 et 9), « *forces de sécurité* » (une fois, paragraphe 8), « *régime démocratique* » (une fois, paragraphe 8). De plus, l'accord de Taëf (deux fois, paragraphes 2 et 6) revient de manière explicite dans ce discours ainsi que la notion de « *vie commune* » (paragraphe 7). De même, comme dans le discours précédent, la notion d'arabisme revient dans ce discours à plusieurs reprises (quatre fois, paragraphes 6, 8, 9 et 11) jusqu'au point que Hariri se positionne en tant que « *candidat des arabes* » (paragraphe 11).

Notons que Hariri cite les évènements de Nahr el Bared de 2007 (paragraphe 4), lorsque l'armée libanaise a combattu « *Fateh el Islam* » dans le camp de réfugiés palestiniens de Nahr el Bared. Lors de cette opération de l'armée qui a duré près de deux mois, le Hezbollah n'a pas intervenu pour aider l'armée dans ce combat ou l'approvisionner d'armes vu que l'armée libanaise ne serait pas bien munie en artillerie, ce que reprocherait Hariri au Hezbollah sans le nommer devant les habitants de Akkar dont nombreux font partie de l'armée libanaise et dont plusieurs sont morts dans ce combat : « *Où étaient-ils lorsque l'armée libanaise et lorsque vos fils et vos frères ont subi la pire massacre terroriste dans le camp de Nahr El Bared ?* » (paragraphe 4).

C'est dans ce contexte que Hariri évoque explicitement le *8 mars* (paragraphe 4), mais jamais le Hezbollah en particulier alors que c'est le seul parti politique du *8 mars* à avoir des armes qui auraient permis d'aider l'armée dans ce combat. Ici, aucune allusion confessionnelle n'est apparente ; toutefois, si nous observons le fait que la région de Akkar est constituée de 30% de sunnites face à 3% de chiites¹⁰⁵, ce discours porterait à croire que deux allusions sont faites dans ce cadre-là : une allusion que le Hezbollah serait contre l'armée et par prolongement contre l'Etat, et une autre selon laquelle les chiites de la Résistance n'ont pas aidé les sunnites de l'armée.

Nous remarquons aussi dans ce discours le recours au secteur économique, un point fort des sunnites ; et une connotation religieuse « *avec la permission de Dieu* » (paragraphe 6).

Le conflit sunnito-chiite n'apparaît pas clairement dans ce discours. Toutefois, certaines allusions pourraient y être attribuées.

XIII-3-1-3- Le discours lors d'un événement électoral à Minieh-Denieh (22 avril 2009)

Ce discours a eu lieu lors d'un événement électoral à Minieh, aussi dans le Liban-Nord. C'est un discours électoral qui inclut l'annonce de la liste du *14 mars* dans cette région ; un discours dont la cible est aussi les partisans du *14 mars* dans cette région. Il ressemble énormément au discours précédent émis par Hariri à Akkar dans les sujets suivants :

En ce qui concerne l'assassinat de Rafic Hariri et le TSL, les termes « *martyr* » (sept fois, paragraphes 3, 4, 5, 7 et 9), « *assassinat* » (une fois, paragraphe 7), « *criminalité* » (une fois, paragraphe 7) sont présents dans ce discours.

Le concept de l'Etat est aussi présent dans ce discours à travers notamment les termes « *Etat* » (trois fois, paragraphes 2, 4 et 9) et « *armée libanaise* » (une fois, paragraphe 6). Dans ce discours, Hariri explique le conflit politique entre le *14 mars* et le *8 mars* : « (...) *la compétition démocratique électorale est une bataille politique avant tout, et une bataille entre deux choix, notre choix étant le Liban **Etat** fort et souverain sur tous ses territoires, le choix de **Taëf** comme étant la constitution de la **vie commune**, de la **paix civile** et de **l'égalité** dans toute chose, entre*

¹⁰⁵ Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/District_du_Akkar

tous les Libanais, sous l'égide du drapeau libanais que nous avons élevé le 14 mars 2005 » (paragraphe 2). Hariri explique ainsi la vision du *14 mars* en laissant son public imaginer que ce ne serait pas celle du *8 mars* ; il ne l'explique pas. Nous remarquons dans cette phrase la reprise de l'accord de Taëf (deux fois, paragraphes 2 et 9), de la notion de « *vie commune* » (deux fois, paragraphes 2 et 9) qui apparaissent dans son discours précédent. Nous constatons aussi la notion de « *paix civile* » (une fois, paragraphe 2) qui pourrait faire allusion au choix contraire du Hezbollah, notamment concernant les événements du 7 mai.

De même, comme dans le discours précédent et celui qui l'a précédé, la notion d'arabisme revient dans ce discours à deux reprises (paragraphes 4 et 9).

Hariri parle aussi une seule fois du *8 mars* dans ce discours lorsqu'il évoque des candidats adversaires qui appartiennent à l'autre camp (paragraphe 7). Nous retrouvons dans ce discours aussi la même connotation religieuse que dans le discours précédent : « *avec la permission de Dieu* » (paragraphe 9).

Toutefois, nous constatons quelques petites différences avec le discours précédent dans la mesure où les notions de « *tutelle* » et d'« *économie* » n'existent pas dans ce discours. Néanmoins, nous retrouvons le slogan « *Liban d'abord* » (quatre fois, paragraphe 9) pour conclure ce discours électoral, ce que nous n'avons pas vu dans les discours diachroniques précédents et qui ferait allusion au fait que le camp adverse, notamment le Hezbollah mettrait en priorité les intérêts de la Syrie et de l'Iran sur ceux du Liban.

Ainsi, le conflit sunnito-chiite n'apparaît pas clairement dans ce discours sauf dans la nature des sujets qui ciblerait plus le public sunnite vu que le Caza de Minieh-Denieh compte environ 82% de sunnites¹⁰⁶.

XIII-3-1-4- Le discours lors d'un événement électoral au Chouf (24 mai 2009)

Ce discours a eu lieu lors d'un événement électoral à Ketermaya dans le Chouf (un Caza du Mont-Liban) en commun avec Walid Joublatt, l'allié druze de Hariri au sein du *14 mars*. C'est un discours électoral dont la cible est aussi les partisans du *14 mars* dans cette région. Presque

¹⁰⁶ Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/District_de_Minieh-Denieh

les mêmes sujets que les autres discours de l'étude diachronique reviennent aussi dans ce discours.

Le sujet de l'assassinat de Hariri revient à travers les termes « *martyr* » (quatre fois, paragraphes 4 et 5), « *tribunal international* » (une fois, paragraphe 5), « *justice* » (deux fois, paragraphes 5 et 7) et « *vérité* » (une fois, paragraphe 7).

Le concept de l'Etat est présent à travers les termes « *Etat* » (trois fois, paragraphes 1, 2 et 3), « *démocratie (régime démocratique)* » (deux fois, paragraphes 5 et 6) et « *hymne national* » (une fois, paragraphe 7). De même, la notion de « *vie commune* » revient à deux reprises (paragraphes 3 et 6) sans pour autant que l'accord de Taëf ne soit mentionné.

La cause palestinienne (deux fois, paragraphe 4) est évoquée dans ce discours comme dans le discours du même chef de parti politique du 20 avril qui s'inscrit aussi dans l'étude diachronique des discours, c'est qu'environ 30% de la population du Chouf est druze et une grande partie de ce pourcentage appartient au Parti Socialiste Progressiste dirigé par Walid Joumblatt, un parti qui s'est combattu pour la cause palestinienne.

Toutefois, il existe quelques petites différences dans ce discours : Hariri ne parle pas de « *tutelle* », ni de « *8 mars* » peut-être parce que Walid Joumblatt avait quelque peu modifié sa position et tendait un peu vers le centre entre le *14 mars* et le *8 mars* après les événements du 7 mai où il a eu peur pour ses compatriotes vu que le Hezbollah commençait à se diriger vers le Chouf. Le sujet étant sensible, Hariri ne l'a pas évoqué.

Néanmoins, un nouveau sujet émerge dans ce discours de Hariri, celui du confessionnalisme et de l'extrémisme. En effet, les termes tels que « *fondamentalisme* » (trois fois, paragraphes 1 et 3), « *extrémisme (religieux)* » (six fois, paragraphes 1, 2 et 3), « *confessionnalisme* » (quatre fois, paragraphes 1, 2 et 7), « *familles spirituelles* » (une fois, paragraphe 6) se trouvent dans le discours pour « *répondre aux camps politiques qui accusent le Courant du Futur de fondamentalisme, d'extrémisme et de confessionnalisme (...)* » (paragraphe 1).

Nous observons un conflit confessionnel dans ce discours, vu que des accusations d'extrémisme confessionnel ont été faites au Courant du Futur ; toutefois, ce conflit confessionnel ne serait un

conflit sunnito-chiite que si nous remarquons que c'est Nasrallah en particulier qui fait ses accusations, ce qui n'est pas le cas.

XIII-3-1-5- Le discours lors d'un évènement électoral à Kouasra - Akkar (31 mai 2009)

Ce discours a eu également lieu lors d'un évènement électoral à Akkar, dans le Liban-Nord, comme le discours du 21 avril 2009, toutefois cette rencontre ne consiste pas à annoncer une liste électorale, ceci ayant déjà eu lieu en avril. Ce discours électoral aurait pour but de resserrer les rangs et d'inciter les électeurs à voter. De nombreuses ressemblances existent entre ce discours et ceux du même chef de parti politique qui s'inscrivent dans l'étude diachronique de notre thèse, surtout le discours émis devant les habitants de Akkar le 21 avril 2009.

En effet, dans ce discours la Syrie est explicitement mentionnée mais sans le terme « *tutelle* », en se demandant : « *Les forces du 8 mars auraient-elles réclamé des relations diplomatiques avec la Syrie si elles formaient elles-mêmes la majorité parlementaire au Parlement actuel ?* » (paragraphe 2). Ainsi le 8 mars est mentionné et implicitement mis dans le camp adverse, celui de la Syrie.

Les termes relatifs à l'assassinat de Rafic Hariri et le TSL sont aussi présents dans ce discours, comme dans celui du 21 avril 2009 et bien d'autres discours : « *assassiner* » (une fois, paragraphe 3), « *assassins* » (deux fois, paragraphe 3), « *martyr* » (une fois, paragraphe 3), « *assassinat* » (une fois, paragraphe 4), « *explosions terroristes* » (une fois, paragraphe 4).

De même, le concept de l'Etat à travers les termes « *Etat* » (une fois, paragraphe 4) et « *institutions* » (une fois, paragraphe 4) : De plus, l'accord de Taëf revient de manière implicite à travers la notion de « *vie commune* » (deux fois, paragraphe 3) et celle de « *parité* » entre chrétiens et musulmans (deux fois, paragraphe 3) vu que la région du Akkar comporte certes 30% de sunnites mais aussi 32% de chrétiens. Dans ce contexte, nous remarquons un genre de comparaison dans le discours de Hariri : « (...) *combattre les assassinats et les explosions terroristes à côté de l'Etat, la légitimité et les institutions face aux guerres et aux crises ; à côté de la paix civile et de la stabilité face aux turbulences et aux tentatives de déclenchement de guerres internes et face au terrorisme qui n'a pas de religion qui est venu des frontières jusqu'à* »

Nahr El Bared » (paragraphe 4). Dans cette phrase, Hariri fait passer plusieurs messages : D'abord, nous revoyons le concept de l'Etat qu'il s'approprie dans la plupart de ses discours, mais ici il montre clairement les aspirations de son camp politique **face à** celles du camp adverse. Toutefois, le camp adverse serait essentiellement représenté par le Hezbollah – qu'il ne mentionne pas du tout dans ce discours – notamment lorsqu'il évoque les guerres en allusion à la guerre de 2006, les crises en allusion au sit-in dans la Centre-ville de Beyrouth de 2007, et les guerres internes en allusion aux événements du 7 mai. Ensuite, lorsqu'il évoque les événements de Nahr El Bared – un sujet dont il a parlé dans son précédent discours émis à Akkar le 21 avril 2009 et qu'il n'évoque pas dans les autres discours en face d'autres cibles – il parle de « *terrorisme qui n'a pas de religion* », Hariri voudrait-il par-là insinuer que les guerres externes et internes ont une religion ? En tout cas, il accuse indirectement la Syrie de Nahr El Bared dans cette phrase.

Nous remarquons aussi que, comme dans le discours du 21 avril 2009 et d'autres discours de l'étude diachronique, la notion d'arabisme revient dans ce discours (une fois, paragraphe 3) pour désigner l'identité du Liban, peut-être par comparaison implicite à une identité persane inculquée par le Hezbollah.

Nous constatons dans ce discours le recours au secteur économique à plusieurs reprises vu que la région de Akkar est pauvre et délaissée. Aucune connotation religieuse n'existe dans cet extrait de discours de six paragraphes.

Dans ce discours, comme dans le discours du même chef de parti politique du Chouf du 24 mai 2009, Hariri semblerait continuer à répondre aux accusations de fondamentalisme de la part du camp adverse : « *le Courant du Futur représente une forteresse de modération face à l'extrémisme et au terrorisme (...)* » (paragraphe 2). Ainsi les termes « *fondamentalisme* » (deux fois, paragraphes 2 et 3), « *modération* » (deux fois, paragraphes 2 et 3) et « *confessions* » (une fois, paragraphe 3) sont présents dans ce discours sans oublier de mentionner les termes « *chrétiens* » et « *musulmans* » (deux fois chacun, paragraphe 3).

Il est important de noter que le dernier paragraphe de cet extrait de discours constituerait une réponse directe à une position du Président iranien Mahmoud Ahmadinejad qui avait dit le 25 mai 2009 que « *le succès de l'opposition libanaise (la coalition du Hezbollah et des partisans du*

*leader chrétien libanais Michel Aoun) va changer le visage de la région et constituera un indice de la victoire du camp de la résistance »*¹⁰⁷. Alors que le 14 mars avait jugé que les élections de 2009 étaient fatidiques, Nasrallah disait dans son discours de lancement de campagne qu'elles ne sont pas fatidiques mais importantes. Dans ce discours, Hariri répond non pas à Nasrallah mais à Ahmadinejad sans le nommer en disant : « *Vous vous rappelez qu'ils ont tous commencé à nous répondre en disant que cette bataille (électorale) n'est pas fatidique, ni même importante et soudain, l'un des leurs nous sort que ces élections pourraient changer le visage de la région, alors qu'en pensez-vous, sont-elles fatidiques ou pas ?* » (paragraphe 6).

Le conflit politique entre les deux camps politiques du 14 mars et du 8 mars, notamment entre le Courant du Futur et le Hezbollah est donc apparent mais le conflit sunnito-chiite n'apparaît pas clairement dans ce discours. Toutefois, certaines allusions pourraient y être attribuées, notamment avec l'allusion faite à l'Iran dont plus de 89%¹⁰⁸ de la population est chiite et qui constitue le centre de la doctrine politico-religieuse du Hezbollah.

XIII-3-1-6- Le discours lors d'un événement électoral à Saïda (4 juin 2009)

Ce discours a eu lieu lors d'un événement électoral à Sidon, dans le Liban-Sud, ville natale de Rafic Hariri. Cet événement ne consistait pas à annoncer des listes électorales mais à inciter les électeurs à voter en grand nombre. En effet, comme le dit Jihad Bitar¹⁰⁹, le 14 mars avait peur que les électeurs ne votent pas massivement ; Hariri insiste donc dans ce discours sur le fait que les élections sont « *fatidiques* » (paragraphe 2) sans pour autant parler de la position du Président iranien.

Nous revoyons donc les mêmes thèmes que les autres discours diachroniques dans ce discours de Hariri de quatre paragraphes, à savoir les termes relatifs à l'assassinat de Rafic Hariri (« *martyr* », deux fois, paragraphes 3 et 4 et « *tribunal international* » une fois, paragraphe 4) et

¹⁰⁷ Source : Muqalled Diana, « *Élections sous influence réciproque* », 05 juin 2009, <http://www.courrierinternational.com/article/2009/06/05/elections-sous-influence-reciproque>

¹⁰⁸ Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Religion_en_Iran

¹⁰⁹ Entrevue Jihad Bitar - Lundi 12 septembre 2011 – 11h30 - Bureau de « Quantum Communications » - Achrafieh Surssock

à l'«arabisme » (deux fois, paragraphe 3) et une évocation de la cause palestinienne (paragraphe 3).

Dans ce discours, aucune relation avec le conflit sunnito-chiite n'est apparente, nous remarquons qu'il s'agissait d'évoquer des principes sur lesquels le même locuteur avait insisté dans tous ses discours de campagne électorale qui s'inscrivent dans le cadre de l'étude diachronique en plus d'une insistance sur le fait de voter en masse.

XIII-3-2- Les discours de Sayyed Hassan Nasrallah

Dans cette partie, nous analyserons les discours de Sayyed Hassan Nasrallah qui ont, pour la plupart, été émis en mai 2009 dans le cadre de notre étude diachronique, notamment aux alentours du 25 mai, date de la libération du Liban-Sud aussi connue sous le nom de « *l'anniversaire de la Résistance et de la Libération* ». Nous remarquons que les discours diachroniques de Nasrallah ont toujours lieu dans le cadre d'une occasion extérieure aux élections, aucun évènement n'ayant été explicitement et spécifiquement organisé pour les élections.

Nous ne nous attarderons pas sur le sujet israélien largement exposé dans ces discours de Nasrallah mais nous concentrerons essentiellement sur l'angle électoral libanais évoqué.

XIII-3-2-1- Le discours à l'occasion de l'anniversaire de la Nakba de Palestine (18 mai 2009)

Ce discours a lieu à l'occasion de la commémoration de la « *Nakba* » palestinienne¹¹⁰ à travers la chaîne Al Manar. Ce n'est pas un discours électoral dans la mesure où Nasrallah accorde la plus grande partie de son discours à un sujet qui n'est pas directement lié aux affaires libanaises internes, mais à la « *Nakba* » palestinienne. Toutefois, dans la dernière partie du discours, un lien avec le Liban et les élections législatives est fait (à partir du paragraphe 26). Cette dernière partie d'un long discours que nous avons en intégralité sera notre point de concentration, la cible étant

¹¹⁰ **La guerre de Palestine de 1948** : « également appelée *Guerre d'indépendance, al-Nakba* ou *Guerre de 1948*, s'est déroulée en Palestine mandataire (...). Cette guerre est la première du conflit israélo-arabe. Elle voit la fondation de l'État d'Israël, l'annexion de la Cisjordanie par la Transjordanie et le partage de Jérusalem entre ces deux États. Aucun État arabe palestinien ne voit le jour et la population arabe palestinienne vit un exode massif qui donne naissance au problème des réfugiés palestiniens ». **Source** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_de_Palestine_de_1948

essentiellement les partisans du Hezbollah (l'introduction étant religieuse et les connotations religieuses étant nombreuses – onze fois, paragraphes 1, 2, 10, 13, 27, 32 et 33), mais aussi les Libanais et les leaders de l'autre camp de manière indirecte.

Dans la première partie du discours (paragraphes 2 à 25), Nasrallah parle de la Nakba palestinienne certes mais surtout des manœuvres israéliennes qui devaient avoir lieu du 31 mai au 4 juin 2009 et les différentes éventuelles raisons qui s'y cachent derrière en considérant que ce sujet concerne énormément le Liban et en déplorant le fait que « *certaines personnes au Liban disent que ce sujet ne nous concernent pas en tant que Libanais et que Liban* » (paragraphe 12).

Nous remarquons que, comme Hariri, Nasrallah évoque la notion d'arabisme mais d'une manière différente : alors que Hariri parle du « *Liban arabe* » et de l'appui de son Courant à l'arabisme, Nasrallah parle de « *notre région arabe et islamique* » (une fois, paragraphe 5), « *nos peuples arabes (et islamiques)* » (quatre fois, paragraphes 6, 8, 9, 20), « *les armées arabes* » (une fois, paragraphe 8), « *l'Oumma arabe et islamique* » (une fois, paragraphe 9), « *les régimes arabes* » (une fois, paragraphe 20), « *les peuples et gouvernements arabes* » (une fois, paragraphe 21). De plus, le terme « *Oumma* » (cinq fois, paragraphes 3 et 9) revient dans la plupart des discours de Nasrallah, un terme absent des discours de Hariri. Cela dit, Nasrallah est plus global et son discours bien plus régional en période électorale ; d'ailleurs, le sujet est régional et non pas électoral et l'occasion palestinienne non libanaise. La notion d'arabisme serait donc perçue de manière différente entre ces deux chefs de partis politiques.

Dans ce discours, Nasrallah explique, avec son style pédagogique habituel, les différentes raisons des manœuvres israéliennes et considère que l'« *ennemi israélien* » serait dans une position de faiblesse en raison de plusieurs facteurs dont essentiellement : son retrait des territoires libanais en 2000 « *sans conditions* » (grâce à la Résistance), l'« *Intifada* » palestinienne¹¹¹ la même année, l'« *échec* » israélien dans la guerre de 2006 sur le Liban et dans la guerre de Gaza de 2008, le « *rejet dans la rue arabe du projet sioniste et le large soutien populaire à la Résistance*,

¹¹¹ **Intifada** (...) signifie *soulèvement*. Employé à plusieurs reprises au Liban mais également en Irak, en Algérie, en Tunisie ou au Maroc, pour désigner une révolte contre un régime oppresseur ou un ennemi étranger, elle désigne également deux forts mouvements d'opposition populaire contre l'armée israélienne présente dans les territoires occupés et dans certaines zones dévolues à l'Autorité palestinienne (bande de Gaza et la Cisjordanie). C'est un fait majeur au sein du conflit israélo-palestinien. (...) La seconde Intifada palestinienne, également appelée 'Intifada « Al-Aqsa », commence le 29 septembre 2000, au lendemain de la visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées/Mont du Temple à Jérusalem.
Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Intifada>

ses mouvements et ses dirigeants », les nouvelles capacités de l'Iran au niveau technologique et « *sa possession de la technologie nucléaire à des fins civiles et pacifiques* », la « *coopération stratégique* » entre la Syrie et l'Iran, le « *déclin du projet américain* » et de sa capacité d'enclencher de nouvelles guerres et la « *crise financière mondiale* » (paragraphe 14 et 15). Ainsi, Nasrallah expliquerait aux Libanais toutes les raisons pour lesquelles Israël ressentirait le besoin de faire des manœuvres de grande envergure et s'apprêterait à « *une nouvelle guerre surprise* » (paragraphe 25).

La raison pour laquelle nous évoquons ce sujet réside dans le fait que Nasrallah chercherait consciemment à faire peur (« *peur* » revient à deux reprises, paragraphes 13 et 31 et « *inquiétude* » revient deux fois, paragraphes 29 et 31) à la population libanaise : « *Je vous parle maintenant en toute prudence et nombreux sont ceux au Liban qui seront conscients que ce discours conduira à apeurer les Libanais et les peuples de la région (...)* » (paragraphe 13) ; « *le sujet sécuritaire reste une possibilité à tout moment* », « *la précaution et la responsabilité demandent à ce que nous agissons d'une autre manière qui est de construire sur la pire des possibilités* (paragraphe 26) pour se positionner en sauveur : « *(...) cette analyse politique au moment de la surprise, du défi et de l'affrontement ne protège pas un pays et ne donne pas de pain à manger (...)* » (paragraphe 26) ; « *(...) pendant que les gens vont voter, il y aura des gens, je vous le promet, qui seront éveillés à toute heure et à tous les niveaux* » (paragraphe 31), ce qui pourrait constituer un lien avec les élections. En effet, Nasrallah ferait un long discours sur les manœuvres israéliennes pour apeurer la population et se positionnerait en tant que protecteur pour que les électeurs votent pour le camp qui pourrait les protéger de toute éventuelle invasion israélienne. Cette stratégie d'apeurement serait aussi utilisée par Hariri notamment lorsqu'il évoque implicitement ou explicitement les événements du 7 mai dans ses discours pour inciter les électeurs à voter contre toute éventuelle attaque interne de la part du Hezbollah.

Dans ce contexte et dans la deuxième partie du discours qui ramène le sujet au Liban (paragraphe 26 à 32), Nasrallah déplore le désintérêt de l'autre camp concernant le danger israélien notamment lorsque le chef de du bloc parlementaire du Hezbollah a dévoilé ces informations aux autres leaders politiques dans le cadre de la table de dialogue en regrettant le fait que l'Etat (« *Etat* » revient à quatorze reprises, paragraphes 26, 27, 28 et 32 ; « *gouvernement* » trois fois, paragraphes 26 et 27) n'ait pris aucune initiative à ce sujet et

contestant le fait de discuter d'une stratégie de défense dans laquelle serait défini à qui reviendrait la décision de guerre et de paix face à un tel désintérêt. Nasrallah va jusqu'à se demander sur les réelles croyances de l'autre camp : « (...) nous disons qu'Israël est un ennemi dans la déclaration officielle mais culturellement, émotionnellement, moralement et spirituellement, certaines forces politiques libanaises se comportent-elles comme si Israël est sérieusement un ennemi ? » (paragraphe 27).

Dans ce discours, Nasrallah expose l'incapacité de l'Etat, non seulement au niveau des armes mais aussi au niveau de la « direction politique » (paragraphe 27) à faire face à Israël et met en valeur l'importance du rôle de la Résistance qui « n'a pas faibli et n'hésitera pas à faire son devoir et à défendre ses habitants, son peuple et son pays (...) » (paragraphe 29) avant d'évoquer la triade à laquelle croit le 8 mars à savoir : « le peuple, l'armée et la résistance » dans la conclusion (paragraphe 33). Nous remarquons que Nasrallah évoque l'accord de Taëf (deux fois, paragraphe 27) mais pas pour parler de l'équité entre chrétiens et musulmans comme dans les discours de Hariri mais pour dire qu'avant et après cet accord, le Liban considère Israël comme étant un ennemi.

A un moment de son discours, Nasrallah réduit l'importance des élections face au sujet des manœuvres israéliennes : « Comment devons-nous nous comporter ? (...) nous allons prendre l'air et restons noyés dans les élections ? (...) parce qu'il se peut que certains ne se sentent pas concernés (...) » (paragraphe 26). Ainsi, les élections ne seraient pas la priorité du Hezbollah comme le dit Nasrallah dans son discours de lancement de campagne.

Tous ces éléments ayant été repérés, nous pouvons dire que Nasrallah répondrait dans ce discours au concept de l'Etat dont parle Hariri. En effet, alors que le 14 mars chercherait à renforcer l'Etat et lui donner l'exclusivité de la décision de la guerre et de la paix, le Hezbollah semblerait trouver l'Etat trop faible pour faire face aux intentions israéliennes et protéger le pays, et la classe politique trop désintéressée pour prendre les décisions et initiatives nécessaires. De plus, alors que le 14 mars refuserait la donne « peuple, Etat, résistance », Nasrallah semblerait l'imposer de manière indirecte.

Ainsi, le conflit semblerait purement politique dans ce discours, aucune allusion au confessionnalisme n'ayant été repérée.

XIII-3-2-2- Le discours lors d'une conférence de la Résistance à l'Unesco (20 mai 2009)

Ce discours a lieu à l'Université Libanaise¹¹² à l'occasion de la « *conférence permanente pour le soutien de la Résistance* » à travers la chaîne Al Manar. Ce n'est pas un discours électoral dans le vrai sens du terme mais un lien clair avec les élections législatives est fait. De plus, ce discours évoque plusieurs points stratégiques de la communication du Hezbollah que nous mettrons en valeur à travers l'analyse de ce discours. Comme la plupart de ses discours, Nasrallah s'adresse essentiellement aux partisans du Hezbollah (l'introduction étant religieuse et les connotations religieuses étant nombreuses – vingt fois, paragraphes 1, 4, 11, 13, 15, 16 et 22), mais aussi aux Libanais et aux leaders de l'autre camp de manière indirecte.

Nous remarquons que le concept de la « *Oumma* » revient à plusieurs reprises (vingt fois, paragraphes 1, 2, 3, 9, 10, 11, 12, 17 et 22) comme dans le discours diachronique précédent du même chef politique. De même, le « *conflit arabo-israélien* » (évoqué trois fois, paragraphes 3, 12 et 17) qui reflète le conflit de la « *Oumma arabe et islamique* » (paragraphe 9) et le fait de parler à maintes reprises de « *l'ennemi israélien* » montrerait que le Hezbollah ne se limiterait pas aux frontières libanaises, même dans des discours à l'approche de l'échéance électorale libanaise. De même, Nasrallah refait allusion aux accords du 17 mai (deux fois, paragraphes 11 et 18) dans ce discours comme dans celui de la crise du 7 mai (discours émis le 15 mai 2009) en l'attribuant aux chrétiens du Liban (dans le paragraphe 18). De plus, Nasrallah emploie le slogan du Courant du Futur « *Nous n'oublierons pas tant que le ciel est bleu* » (paragraphe 16) non pour désigner l'assassinat de Hariri et des autres politiciens et journalistes ou pour les événements du 7 mai comme Saad Hariri mais pour désigner les transgressions de « *l'ennemi israélien* ».

Comme nous l'avons évoqué, ce discours comporte plusieurs points stratégiques de la communication du Hezbollah. En effet, nous remarquons les points suivants qui sont d'ailleurs clairement dit :

- Nasrallah parle dans son discours de « *sensibilisation* » concernant la Résistance au Liban et dans les pays arabes comme en Israël, d'ailleurs ce terme revient à cinquante-huit reprises (paragraphes 1, 2, 3, 4, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 22) souvent

¹¹² Unique université publique au Liban

accompagnés d'autres termes qui montrerait que c'est un concept étudié et qui ferait partie intégrante de la stratégie du Hezbollah qui accorde énormément d'importance à l'information et la communication comme au concept de l'image que nous avons rencontré dans de nombreux discours de Nasrallah ; ainsi des expressions tels que « *bataille de la sensibilisation* » (quatorze fois, paragraphes 1, 3, 4, 9, 10, 11, 14, 17 et 22), « *former la sensibilisation* » (trois fois, paragraphes 3 et 17), « *fabriquer la sensibilisation* » (cinq fois, paragraphes 9, 12, 16, 17 et 18), « *développer la sensibilisation* » (une fois, paragraphe 9), « *confirmer la sensibilisation* » (une fois, paragraphe 15) existent dans le discours de Nasrallah qui va jusqu'à affirmer que « *dans la bataille de la sensibilisation nous sommes passé de l'étape défense à l'étape attaque (...)* » (paragraphe 3).

- Ensuite, Nasrallah considère qu'il faut convaincre du « **choix** » de la cause du Hezbollah dans le cadre de la « *bataille de la sensibilisation* » et prévenir la « *déviaton de la Oumma* » (paragraphe 10). C'est dans ce cadre-là que Nasrallah fait un lien avec les élections libanaises, en invitant les électeurs à voter pour le **choix** de la Résistance (un terme qui revient vingt-une fois, paragraphes 2, 3, 9, 10, 11, 12, 13 et 18) d'où le lien avec les élections à travers la question de choix, « *le choix de la résistance djihadiste dont la résistance armée représente la fer de lance (...)* » (paragraphe 9). Ici deux éléments seraient importants à mettre en valeur : le premier concerne la question de choix qui met en évidence le conflit politique entre Hariri et Nasrallah, alors que Hariri prône le choix de l'Etat, Nasrallah prône celui de la résistance. Le second concerne la question des armes du Hezbollah où Nasrallah répondrait à Hariri en insistant que ça restera « *la fer de lance* » de la résistance.
- De plus, Nasrallah semblerait, dans le cadre de sa stratégie de communication, « *promouvoir de la culture de la résistance* » (paragraphe 13) ce qui pourrait inclure à la fois la cible libanaise interne et la cible arabe et islamique régionale que la cible israélienne ennemie. Il y ajoute la « *culture des priorités* » (paragraphe 17) qui accorderait « *la priorité absolue et non relative à la résistance face au projet sioniste* » (paragraphe 17).

- Aussi, Nasrallah insiste sur l'importance des citations du Coran dans le discours de la Résistance, ce qu'il appelle « *le discours coranique* » (paragraphe 15). « *Il ne fait aucun doute que le Coran, qui s'est intégré dans la bataille de la Résistance au cours des dernières décennies a eu un impact majeur et très dangereux dans l'enthousiasme de la Résistance et dans l'englobement de la Résistance et dans la patience, les souffrances, l'endurance du peuple face aux pertes et aux sacrifices (...)* » (paragraphe 15). Ainsi, l'emploi du Coran et des connotations religieuses ferait aussi partie d'une stratégie de communication pour mieux atteindre sa cible. Il parle même de l'« *éducation religieuse* » (paragraphe 1) et de l'« *éducation coranique, islamique et prophétique* » (paragraphe 16) et de son importance, un point aussi stratégique du Hezbollah si nous observons le nombre d'école édifiées par le Parti de Dieu et leur système d'éducation.
- Enfin, un dernier point stratégique du Hezbollah dans sa communication, celui d'« *activer la mémoire historique* »¹¹³ (paragraphe 16), il s'agirait de toujours rappeler les événements de l'Histoire pour ne pas oublier : « *la force de la Résistance réside aujourd'hui dans le fait d'évoquer les événements pour activer la mémoire de manière permanente, et c'est une bataille essentielle (...)* » (paragraphe 16).

Après avoir ressorti ces points stratégiques de la communication du Hezbollah, nous comprenons mieux le style pédagogique, la longueur des discours et les nombreuses connotations religieuses de Nasrallah d'une part et le fait d'apparaître lors d'occasions religieuses et les liens entre la politique et la religion établis d'autre part. Il semblerait que Nasrallah voudrait expliquer la vision du Hezbollah pour justement que les électeurs puissent faire leur choix. Ce serait donc un discours électoral masqué par une approche explicative et pédagogique. Ce discours pourrait aussi être une manière d'inculquer les jeunes leaders d'opinion de demain des manières « *d'éduquer* » la population à travers la communication, vu que ce discours est émis lors d'une conférence à l'université libanaise.

Nous remarquons, dans ce discours, mis-à-part les connotations religieuses, de nombreux recours à la religion sont fait, ce qui n'existe pas dans les autres discours. En effet, Nasrallah parle de « *critères religieux et célestes* » (paragraphe 6), de « *promesse divine* » (paragraphe 11), de

¹¹³ Mémoire est un terme qui revient à treize reprises dans ce discours (paragraphe 1, 3, 16 et 21).

« *Fekeh* » et du « *Fakih* » (sept fois, paragraphes 11, 12 et 17), de « *Fatwa* » (six fois, paragraphes 11 et 18) ; il reprend quatre citations du Coran (paragraphe 15) et prononce les termes « *Coran* » et « *coranique* » à six reprises (paragraphes 11, 14, 15 et 16). Même le terme « *Evangile* » apparaît dans ce discours (une fois, paragraphe 14).

De plus, des faits de l'histoire sont relatés dans ce discours comme dans les autres discours de Nasrallah mais cette fois-ci en évoquant les confessions au Liban : « *chrétien* » (six fois, paragraphes 18, 19 et 20), « *musulman* » (une fois, paragraphe 21), « *chiite* » (neuf fois, paragraphes 17, 19, 20 et 21), « *sunnite* » (deux fois, paragraphes 20 et 21), « *druze* » (trois fois, paragraphes 19 et 20), « *maronite* » (deux fois, paragraphe 19). Dans ce contexte, Nasrallah explique comment Israël a pu rentrer au Liban en 1982 en expliquant aux chrétiens, notamment les maronites, et aux druzes qu'ils sont minoritaires et qu'Israël se positionnait en tant que « *garant des minorités religieuses et confessionnelles* » (paragraphe 19) face à la menace de l'autre confession pour les monter les uns contre les autres ; comment les chiites n'avait pas cédé à cette approche d'Israël grâce à l'éducation de Moussa El Sader et comment certains iraient même jusqu'à accepter de coopérer avec Israël sous prétexte « *de protéger les sunnites et leur communauté de l'Iran perse chiite* » (paragraphe 20). Dans ce contexte, Nasrallah évoque le conflit sunnito-chiite (deux fois, paragraphe 21) en disant que « *la dernière bataille du projet américano-sioniste dans la région est la bataille de créer un conflit arabo-iranien et sunnito-chiite* » (paragraphe 21) en appuyant les valeurs de l'Iran et en insistant sur l'alliance avec cet Etat persan : « *personne ne devrait avoir honte de dire que nous sommes en relation avec l'Iran et en contact avec l'Iran, nous sommes fiers du soutien iranien et espérons que tous les Etats arabes et islamiques et tous les gouvernements et régimes tendent la main, soutiennent et aident les mouvements de résistance au Liban et en Palestine à tous les niveaux comme le font l'Iran et la Syrie* » (paragraphe 21) ; il semblerait que la relation avec l'Iran ferait partie du choix de la Résistance lequel devrait être approuvé ou réfuté des électeurs. Dans ce cadre-là, Nasrallah accuse de manière indirecte Hariri d'être dans le collimateur du projet *américano-sioniste* en concluant que « *la bataille de sensibilisation aujourd'hui est de faire face au plan de rivalité et au plan d'invention d'un ennemi imaginaire, d'induire les gens en erreur concernant le vrai ennemi et de pousser la Oumma dans une bataille et un affrontement dont seul l'ennemi sioniste bénéficiera* » (paragraphe 22). Ainsi, les choix électoraux sembleraient bien plus clairs après ce

discours : être conscient de l'erreur et être pour l'Iran et la Résistance, ou être induit en erreur et être pour le projet des Etats-Unis et d'Israël.

Ce discours est particulièrement important pour notre thèse dans la mesure où Nasrallah met en évidence des points stratégiques de communication que le Hezbollah emploie et qu'il évoque le conflit sunnito-chiite en considérant qu'il est « *imaginaire* ». Dans cette perspective, Nasrallah semblerait être sans cesse en campagne électorale en expliquant dans chacun de ses discours même en dehors des périodes électorales le choix de la Résistance. Il serait au fil du temps constamment en campagne de sensibilisation.

XIII-3-2-3- Le discours à l'occasion de l'anniversaire de la Résistance et de la libération à Nabatieh (22 mai 2009)

Ce discours a lieu à Nabatieh, une région du Liban-Sud lors du « *festival du printemps de la victoire* », un événement populaire organisé par le Hezbollah à l'occasion de « *l'anniversaire de la Résistance et de la Libération* » où Nasrallah prononce son discours à travers un écran géant. C'est un discours « *essentiellement sudiste* » (paragraphe 2). C'est un discours électoral dans la mesure où Nasrallah accorde le tiers de son discours au sujet des élections législatives, qu'il invite les gens du Sud à voter massivement et qu'il évoque les alliances électorales et les concurrences. Dans ce discours, Nasrallah s'adresse essentiellement aux gens du Sud, surtout les partisans du Hezbollah et du Mouvement Amal (tous deux chiïtes), (l'introduction étant très religieuse, les connotations religieuses étant nombreuses – quatorze fois, paragraphes 2, 4, 5, 13, 15, 19, 20 et 32 – et deux citations du Coran étant présentes – paragraphes 1 et 13), mais aussi aux Libanais et les leaders de l'autre camp de manière indirecte.

Dans ce discours, Nasrallah parle énormément de l'absence de l'Etat au Liban-Sud alors que les gens du Sud était aussi pour le projet de l'Etat et retrace les étapes historiques qui ont fait que la Résistance a dû prendre les armes et combattre pour protéger les gens du Sud contre Israël en raison de l'inaction de l'Etat à ce niveau « *depuis le début de l'instauration de l'Etat libanais* » (paragraphe 4) malgré les nombreux appels de plusieurs personnalités dont Moussa El Sader. Nasrallah fait une sorte de comparaison entre la conception de l'Etat de l'autre camp qui est selon lui l'Etat des taxes, des compagnies immobilières et des régions négligées et la conception

de l'Etat de l'opposition dont il fait partie qui est selon lui l'Etat fort capable de se défendre. Nasrallah considère donc que l'Etat dans sa forme actuelle est incapable de posséder la décision de la paix et de la guerre. Dans ce sujet concernant l'Etat, Nasrallah répond directement au discours de Hariri et des leaders de l'autre camp qui insiste sur le concept de l'Etat tel que nous l'avons vu dans notre analyse des discours de Hariri. De même, il nie les affirmations du camp adverse en disant : « *Nous ne sommes pas l'Etat, nous ne sommes pas un remplacement de l'Etat et nous ne sommes pas responsables à la place de l'Etat* » (paragraphe 16) et accuse les autres d'être incapables de diriger l'Etat sans les nommer : « *vous n'êtes pas capables* » (paragraphe 16). Pourtant, il avait dit juste avant qu'il était de la responsabilité de l'Etat de rassembler des fonds pour résoudre le problème des mines au Liban-Sud mais que si l'Etat n'y parviendrait pas, la Résistance islamique prendra en charge ce dossier (paragraphe 15). Nous constatons deux visions politiques différentes du Liban qui seraient un des points essentiels du conflit au Liban dont les repères sembleraient être confessionnels.

Nasrallah parle de confessionnalisme lorsqu'il évoque les réseaux d'espionnage dans le deuxième sujet de son discours. En effet, il considère que les espions libanais qui travaillent pour le compte d'Israël devraient être très sévèrement punis quelle que soit leur *confession* (un terme qui revient à sept reprises, paragraphes 9, 10, 13 et 14) à commencer par la « *confession chiite* ». Il demande de ne pas permettre que les « *divisions politiques et confessionnelles dans le pays* » (paragraphe 13) ne conduisent à justifier l'espionnage. Dans ce cadre-là, Nasrallah évoque la coopération du Hezbollah avec l'Etat ; ce qui voudrait une fois de plus nier les accusations de l'autre camp et réitérer de manière sous-entendue la triade « *Peuple, Armée, Résistance* ».

De plus, Nasrallah profite de ce sujet pour faire une fois de plus allusion à la probabilité que se soit Israël qui ait assassiné Rafic Hariri en rappel à son discours lors de la libération des quatre généraux de prison (que nous avons analysé dans le cadre de notre étude de crise) se basant sur le fait que les espions libanais qui travaillent pour le compte d'Israël possèdent des armes lourdes.

Le dernier sujet de Nasrallah dans ce discours du 22 mai 2009 concerne les élections législatives, il invite les gens à voter massivement et parle des alliances électorales stratégiques du Hezbollah dans les circonscriptions du Sud, en particulier l'alliance Amal-Hezbollah, deux partis chiites, l'un émanant de l'autre dont le fondateur est Moussa El Sader. Il refuse encore une fois les affirmations de l'autre camp selon lesquelles le Hezbollah est le leader des partis de l'opposition

et les considèrent comme étant des « provocations » venant d’environnements sunnite, druze et chrétien (paragraphe 20). Ces trois « environnements » (paragraphe 20) forment les principales forces du *14 mars* (le Courant du Futur sunnite, le Parti Socialiste Progressiste druze et les Phalanges et les Forces Libanaises tous deux chrétiens). Nous remarquons le confessionnalisme dans le discours de Nasrallah vu qu’il désigne les forces du camp adverse par leur confession et non pas par leur politique. Le numéro un du Hezbollah accuse les forces du *14 mars*, à travers leur confession, d’envoyer des messages aux américains et occidentaux en disant que c’est le chef du Hezbollah qui va gouverner si l’opposition gagne les élections pour avoir plus de soutien de leur part.

Nasrallah reprend le point dont il avait parlé lors de son discours de lancement de campagne selon lequel le but du Hezbollah est que toute l’opposition gagne les élections et non pas le Hezbollah seul. Il ajoute que l’opposition veut gagner les élections pour « sauver le Liban » (paragraphe 25) ce que la majorité veut aussi pour la même raison ; toutefois, chaque camp voudrait sauver le Liban de l’autre. Pourrions-nous considérer que le conflit sunnito-chiite est ici à son apogée ? Les sunnites s’alliant à une partie des chrétiens pour sauver le Liban des chiites et vice-vers-ça ?

Nous remarquons aussi que Nasrallah évoque deux concepts très propres à la communauté chiite et qui inciterait les électeurs du Sud à voter à la faveur de l’opposition, en plus de la remémoration de Moussa El Sader (six fois, paragraphes 4, 5 et 31) :

En effet, Nasrallah évoque le concept de « l’imposition de la Charia »¹¹⁴ qui consiste à imposer quelque chose aux fidèles parmi les chiites, c’est comme une loi religieuse à ne pas négliger. Nasrallah avait employé cette loi religieuse et son rang religieux pour imposer un vote durant les élections de 2005 (Mounzer, 2007), ce qu’il ne fait pas durant ces élections de 2009. Pourtant, il

¹¹⁴ L’imposition de la Charia est ce qui est connu au Liban sous le nom de « *El Taklif el Charii* » ou « *لتكليف بالشرعي* » en arabe. La Charia est un ensemble de règles de conduites applicable aux musulmans. Le terme utilisé en arabe dans le contexte religieux signifie : « chemin pour respecter la loi de Dieu ». Il est d’usage de désigner en Occident la Charia par le terme de *loi islamique* (ce terme est d’ailleurs utilisé en place de droit musulman). Dans un sens plus large, la Charia désigne aussi la religion musulmane englobant trois dimensions (« *les trois charia* ») : 1- la soumission (*islam*), 2- la foi (*iman*) et 3- faire ce qui est beau (*ihsan*). La Charia codifie à la fois les aspects publics et privés de la vie d’un musulman, ainsi que les interactions entre les croyants. Les musulmans considèrent cet ensemble de normes comme l’émanation de la volonté de Dieu. Il est généralement admis que le niveau, l’intensité et l’étendue du pouvoir normatif de la Charia varient considérablement sur les plans historiques et géographiques (Mounzer, 2007).

en parle en disant que sa cible est aujourd’hui consciente, ce qui ne nécessite plus d’avoir recours à *« l’imposition de la Charia »* (une fois, paragraphe 24). En évoquant ce concept, il est clair qu’il s’agit d’une imposition indirecte.

Le second concept évoqué est celui des *« opprimés »*¹¹⁵ (une fois, paragraphe 31) qui a été créé par l’Imam Moussa El Sader que l’on surnommé *« l’Imam des opprimés »*. Du seul fait de prononcer ce terme, il s’agit de rassembler les chiites qui se sentaient opprimés au Liban vu que c’était, il y a longtemps, la communauté la plus pauvre au Liban et qu’elle vivait essentiellement dans le Liban-Sud lors des multiples invasions et agressions israéliennes et l’occupation. Il évoque ce terme dans le contexte suivant : *« Le 7 juin, vous prouvez de nouveau que vous êtes les fils de Moussa El Sader et comme il l’était lui-même, vous êtes l’espoir des opprimés et des souffrants et un cri constant contre les tyrans »* (paragraphe 31). Même si les chiites d’aujourd’hui sont pour la plupart bien loin d’être opprimés, ce concept les incite à retourner à la source de leur Histoire et à voter pour le Hezbollah. La cible de ce discours au Liban-Sud étant presque totalement chiite, ce concept incite à un vote confessionnel.

Malgré le fait que ce discours est émis à l’occasion de *« l’anniversaire de la Résistance et de la Libération »*, il semble plus concentrer sur l’échéance d’actualité qui n’est autre que les élections législatives. C’est en effet un discours électoral à la manière Nasrallah où il se limite à des sujets libanais et incite sa cible à voter en faveur de l’opposition en évoquant surtout des concepts chers à la communauté chiite notamment au Liban-Sud, un des fiefs du Hezbollah et du Mouvement Amal.

XIII-3-2-4- Le discours à l’occasion de l’anniversaire de la Résistance et de la libération dans la Banlieue Sud de Beyrouth (25 mai 2009)

Ce discours a lieu à Sfeir dans la Banlieue Sud du Liban, bastion du Hezbollah lors d’un évènement populaire organisé par le Hezbollah aussi à l’occasion du *« neuvième anniversaire de la Résistance et de la Libération »* où Nasrallah prononce son discours à travers un écran géant.

¹¹⁵ Les « opprimés » sont les « moustadaafine » ou « المتضررين » en arabe.

Ce discours s'adresse certes aux partisans du Hezbollah dans la Banlieue Sud de Beyrouth mais aussi et surtout aux druzes du Liban, notamment ceux du Mont-Liban et ceux du Parti Socialiste Progressiste. Nous verrons les raisons pour lesquelles Nasrallah cible cette communauté en particulier dans son discours dans cette analyse. Nasrallah cible aussi les chrétiens qui appartiennent au Courant Patriotique Libre de Michel Aoun en faisant des éloges à ce dernier. Le chef du Hezbollah dit que son discours n'a pas de but électoral (paragraphe 11), pourtant il tente de renforcer ses alliés (paragraphe 12), de s'expliquer à propos de la crise du 7 mai 2008 pour se rapprocher de la cible druze (paragraphe 20), de retourner les sunnites contre le Courant du Futur et ses dirigeants (paragraphe 19) et incite à voter massivement encore une fois, comme dans le discours précédent, pour « *sauver le Liban* » (paragraphe 29). Le plus important pour nous dans notre travail de recherche est que Nasrallah parle du conflit confessionnel et sunnito-chiite en particulier. C'est un discours de rapprochement à nos yeux électoral vu qu'il se concentre sur le sujet des élections et sur tous les sujets qui pourraient amener un vote massif en faveur de l'opposition malgré l'occasion à travers laquelle il émet ce discours.

Nous remarquons tout d'abord que l'introduction est religieuse et qu'il existe six connotations religieuses dans ce discours (paragraphe 4, 12, 18, 23 et 30). Elles sont moins nombreuses que dans certains autres discours vu que la cible de ce discours n'est pas particulièrement chiite puisque Nasrallah s'adresse aussi aux chrétiens et aux druzes.

Nasrallah parle énormément du conflit du 7 mai 2008 dans ce discours, il réexplique sa version des faits en reparlant des décisions gouvernementales du 5 mai et en réitérant le fait que le 7 mai a permis d'éviter une guerre sunnito-chiite au Liban. Il reprend ce discours parce qu'il aimerait essentiellement s'adresser aux druzes du Mont-Liban qui ont été touchés par ces événements un an auparavant. Mais pourquoi vouloir s'adresser aux druzes à ce moment de la campagne électorale ? Durant cette période, malgré le fait que Walid Joumblatt, leader druze et chef du Parti Socialiste Progressiste, se présentait aux élections avec le *14 mars*, il commençait à se retourner petit à petit vers les forces du *8 mars*, notamment après les événements du 7 mai 2008 où il a eu terriblement peur pour sa communauté très minoritaire au Liban lorsque le Hezbollah s'était dirigé vers les montagnes du Mont-Liban, fief des druzes au Liban. De plus, après la diffusion de l'article de Der Spiegel évoquant l'implication du Hezbollah dans l'assassinat de Hariri le 23 mai 2009, soit après le discours précédent de Nasrallah qui avait eu lieu le 22 mai

2009 et que nous avons analysé dans le cadre de cette étude diachronique, Joumblatt¹¹⁶ juge cet article très grave et le considère aussi dangereux que le Bus de Ain El Remmaneh, symbole du début de la guerre civile libanaise le 13 avril 1975. Ainsi, après avoir accusé les druzes (aux côtés des sunnites et des chrétiens) de provocations et de fausses affirmations dans son discours précédent, Nasrallah change de langage avec cette communauté.

En parlant du 5 et du 7 mai, Nasrallah reprend les accusations qu'il avait déjà faites à Hariri concernant l'armement à travers les compagnies de sécurité en nommant « *les directions du Courant du Futur et du 14 mars* » (paragraphe 16) sans pourtant nommer Saad Hariri en particulier. Toutefois, le nom de Fouad Siniora, Premier ministre lors des événements de mai 2008 et pilier du Courant du Futur, figure dans le texte dans le cadre de ces accusations.

Nasrallah évoque très rapidement le concept de la « *formule des trois tiers* » (deux fois, paragraphe 13) dont nous avons parlé lorsque nous avons analysé les discours de crise de Hariri et de Nasrallah dans le cadre de la crise du 7 mai. Il en parle en disant que l'autre camp l'a inventé et accuse faussement l'opposition de vouloir l'appliquer.

Nasrallah parle dans son discours de l'article de Der Spiegel concernant l'implication du Hezbollah dans l'assassinat de Hariri sorti deux jours auparavant en le qualifiant de « *très, très, très dangereux* » (paragraphe 23), il considère que c'est Israël qui profite de ces fausses accusations et que ce plan a été mis en place par les américains et les israéliens par peur de la victoire de l'opposition et analyse le timing de la sortie de cet article qui converge avec les élections législatives en considérant qu'Israël voudrait un conflit sunnito-chiite au Liban à travers ces accusations. Il réitère de manière sous-entendue son hypothèse selon laquelle Israël aurait assassiné Hariri.

Ce discours est important au niveau confessionnel dans la mesure où il évoque plusieurs genres de conflits confessionnels. D'ailleurs, les termes « *confession* » et « *confessionnalisme* » (dix-sept fois, paragraphes 3, 6, 13, 14, 19, 21 et 22), « *druzes* » (onze fois, paragraphes 5, 6 et 22), « *chiïtes* » (dix-sept fois, paragraphes 5, 6, 9, 14, 21, 22, 23 et 26), « *sunnites* » (dix-huit fois, paragraphes 9, 10, 14, 21, 22, 23, 24 et 26), « *musulmans* » (huit fois, paragraphes 2, 10, 13, 14,

¹¹⁶ Dans son allocution du 24 mai 2009 lors d'un dîner des jeunes du Parti Socialiste Progressiste. **Source :** <http://www.psp.org.lb/Default.aspx?tabid=107&articleType=ArticleView&articleId=29446>

23, 26 et 29) et « *chrétiens* » (quinze fois, paragraphes 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 22) sont nombreux dans ce texte. Dans le cadre des explications données aux évènements du 7 mai, Nasrallah nie tout conflit chiite-druze et tente de rassurer la communauté druze en réexpliquant le contexte dans lequel il avait considéré le 7 mai comme étant un « *jour glorieux* » comme nous l'avons analysé dans son discours de crise. Il rassure de même la communauté druze du fait que le réseau téléphonique propre au Hezbollah ne sort pas des limites de la Banlieue Sud de Beyrouth, un sujet qui avait inquiété Joumblatt et qui était à la base des décisions gouvernementales du 5 mai 2008.

Dans le même contexte confessionnel, Nasrallah reprend les faits qui ont fait que le Hezbollah s'est allié au Courant Patriotique Libre chrétien d'Aoun en évoquant le document d'entente signé entre ces deux partis le 6 février 2006 et en faisant énormément d'éloges au général Aoun dans le but d'attirer les voix des chrétiens. Dans ce même contexte d'alliances, il évoque de même les circonstances dans lesquelles l'alliance quadripartite avait eu lieu entre le Hezbollah chiite, le Courant du Futur sunnite, le Parti Socialiste Progressiste druze et le Parti Amal chiite dans certaines circonscriptions lors des élections de 2005 en disant que cette alliance n'était que momentanée et qu'elle avait évité un conflit sunnito-chiite mais que l'alliance de l'opposition est une alliance stratégique.

De même, le conflit sunnito-chiite revient à plusieurs reprises dans ce texte ; d'abord de manière indirecte en évoquant le fait que l'alliance quadripartite des élections de 2005 l'avait évité (paragraphe 9) ; ensuite, de manière directe en parlant d'avoir évité « *un conflit confessionnel entre les sunnites et les chiites* » (cinq fois, paragraphes 9, 21, 23 et 26) à travers les évènements du 7 mai 2008 en accusant l'autre camp de l'avoir voulu (paragraphes 20, 21 et 26) et en évoquant le fait que ça aurait pu se disperser sur toutes les confessions libanaises (paragraphe 21); et enfin de manière directe en parlant des intentions occidentales derrière la diffusion de l'article de Der Spiegel (quatorze fois, paragraphes 3, 23, 24, 25, 26 et 27).

Notons que Nasrallah dit explicitement dans son discours qu'il n'emploie jamais le discours confessionnel : « *Depuis la fondation du Hezbollah en 1982 et jusqu'à ce jour, avez-vous lu un de nos textes ou de nos discours ou avez-vous entendu un de mes discours ou de ceux de mes frères ayant un caractère confessionnel ou sectaire ou provocateur au niveau confessionnel ou sectaire ? Oui, en politique, lorsque nous n'étions pas d'accord avec certains, nous parlions*

comme ils le font et il est de notre droit de nous exprimer de la manière adéquate mais nous n'avons jamais eu recours à n'importe quel discours confessionnel ou sectaire contrairement à ce que faisaient de nombreuses personnes durant les dernières années et font toujours jusqu'à maintenant. Jamais lorsque nous étions en désaccord avec le Courant du Futur, nous n'avons employé le langage chiite-sunnite et n'avons attaqué les sunnites, alors que les journaux, les magazines, les déclarations et les discours s'attaquaient aux chiites, mais ton problème n'est pas avec les chiites mais avec moi en tant que Hezbollah alors parle du Hezbollah comme je parle du Courant du Futur, parler de moi comme étant une personne comme je parle de tel ou tel leader politique... Nous de notre côté, nous n'avons jamais du tout eu recours à n'importe quel discours confessionnel ou sectaire parce que nous le considérons comme étant une trahison » (paragraphe 14).

Ce discours se concentre sur le sujet libanais, c'est un discours électoral malgré le fait qu'il soit émis à l'occasion de « *l'anniversaire de la Résistance et de la Libération* », d'ailleurs Nasrallah n'accorde à cette occasion que très peu de temps au début de son discours. Il s'agit en réalité d'un discours d'apaisement aux Libanais, notamment ceux qui ont été atteints par les armes du Hezbollah : « *Je dis à tout le monde au Liban, aux sunnites, aux chiites, aux druzes, aux chrétiens, votre chaire est notre chaire, votre sang est notre sang, votre âme est notre âme, votre destin est notre destin, nous ne pouvons être que comme cela* » (paragraphe 22). Ce discours est important dans la mesure où il évoque non seulement les sujets des deux crises que nous avons analysées mais surtout le conflit confessionnel, notamment le conflit sunnito-chiite.

Dans notre étude diachronique, nous remarquons plusieurs points importants qui opposeraient la communication de Hariri à celle de Nasrallah :

- Tout d'abord, Hariri fait ses événements électoraux plus en avril alors que Nasrallah déploie ses efforts en mai. Une des raisons réside dans le fait que les événements de la Résistance sont plus commémorés en mai qu'en avril ; alors que Hariri a lancé sa campagne au début de la période électorale.
- Hariri parle lors d'événements électoraux spécifiquement et ouvertement organisés pour parler des élections alors que Nasrallah parle toujours à l'occasion d'anniversaire ou sous

des intitulés de rencontre n'ayant rien à voir avec les élections (essentiellement à l'occasion d'anniversaire de Résistance libanaise et palestinienne contre l'ennemi israélien). L'occasion du discours n'étant jamais les élections.

- Hariri a un autre style de discours ; très ciblé et très copieusement électoral alors que Nasrallah s'est attardé à plusieurs reprises sur des sujets n'étant pas directement liés aux élections.
- Hariri parle dans tous ses discours de l'assassinat de son père, Nasrallah quant à lui ne manque jamais de parler d'Israël.
- Pour Hariri, c'est presque le même contenu à quelques nuances près alors que pour Nasrallah les contenus changent en fonction de l'occasion mais les messages essentiels concernant les élections sont présents.
- Lorsque Nasrallah s'adresse à sa cible en particulier il utilise des introductions et conclusions religieuses et de nombreuses connotations religieuses. Dans les paragraphes où il s'adresse à tous les Libanais, il en emploie beaucoup moins.
- Nasrallah parle du conflit sunnito-chiite dans plusieurs de ses discours alors que Hariri jamais.
- Nasrallah parle du Courant du Futur directement et donne des noms parfois alors que Hariri ne fait que des allusions.

XIII-4- L'étude des discours de clôture des élections

Dans le cadre de cette étude, nous allons analyser quatre discours que nous avons divisés en deux parties : l'analyse des discours de clôture de campagne qui comportent le dernier discours de chacun des deux leaders politiques choisis dans notre recherche avant le jour des élections – à savoir le discours de Sayyed Hassan Nasrallah du 29 mai 2009 et celui de Cheikh Saad Hariri du 5 juin 2009 – et l'analyse des discours de victoire et de perte qui comportent le discours émis par chacun des deux hommes politiques juste après le résultat des élections – à savoir le discours de

Cheikh Saad Hariri du 7 juin 2009 et celui de Sayyed Hassan Nasrallah du 8 juin 2009. Notons que l'étude diachronique étant finie, nous reprendrons notre analyse qualitative détaillée.

Le but de cette étude serait de savoir si les discours de ces chefs de partis politiques reflètent le conflit sunnito-chiite durant la dernière période qui concerne les élections, il serait intéressant de voir si le conflit apparaît plus avant les résultats des élections ou après, ou si c'est presque équivalent.

XIII-4-1- Le discours de clôture de campagne

Nous analyserons ainsi dans cette première partie de clôture des élections les deux discours suivants. Nous le ferons par ordre chronologique.

XIII-4-1-1- Le discours à l'occasion de l'anniversaire de la Résistance et de la libération à Baalbek (29 mai 2009)

Le discours de clôture de campagne de Sayyed Hassan Nasrallah a eu lieu le 29 mai 2009 encore une fois à l'occasion du « *neuvième anniversaire de la Résistance et de la Libération* » à travers un écran géant, mais cette fois-ci dans la région de Baalbek, l'une des trois circonscriptions de la Békaa. Dans cette allocution, Sayyed Nasrallah évoque quatre titres qu'il présente explicitement (paragraphe 6) : « *La Békaa et la Résistance* », « *les défis de la Résistance dans la phase actuelle et suivante et notre responsabilité envers elle* », « *la Békaa et l'Etat* » et « *les élections dans quelques jours le 7 juin à la Békaa* ».

a- Le style du discours

Comme à son habitude, le discours de Nasrallah est très pédagogique, il commence par une introduction religieuse (paragraphe 1), finit par une conclusion brève relatant l'occasion à travers laquelle le discours a été émis (paragraphe 33) et évoque quatre titres qu'il présente clairement (paragraphe 6). La seule différence avec les autres discours est qu'il présente les titres de son discours après avoir fini le premier titre, ce qui nous ferait croire que se soit un oubli qu'il a rattrapé avant de commencer à parler du second titre.

Comme nous l'avons vu dans l'un de ses discours analysé dans le cadre de l'étude diachronique, Nasrallah suit sa stratégie de communication selon laquelle il rappelle constamment les étapes les plus importantes de l'Histoire de la Résistance notamment. Dans la pédagogie de ce discours, il va même jusqu'à lire une lettre envoyée en 1949 par Sayyed Abed El Hussein Charaf El Dine

au Président de la République de l'époque Bechara El Khoury (paragraphe 21) pour appuyer ses dires concernant l'historique des années de privation des gens de la Békaa qu'il étale et pour assurer que l'Etat a toujours été insensible et sourd aux besoins de cette région de son territoire.

b- Les cibles du discours

Dans ce discours, Sayyed Nasrallah s'adresse essentiellement aux gens de la Békaa qu'il appelle à voter même si dans le cas de non-compétition, un cas que nous verrons dans le cadre de notre analyse. Il ne s'adresse pas directement aux partisans de l'autre camp comme dans plusieurs de ses discours électoraux ayant pour but de rapprocher les points de vue pour une raison ou une autre. Toutefois, plusieurs accusations de l'autre camp sont présentes dans ce discours sans pour autant que l'autre camp soit une cible directe de ce discours.

En évoquant le Sayyed Moussa El Sader, leader disparu de la Résistance et en parlant énormément du Hezbollah et de sa Résistance, en accusant l'Etat d'être totalement absent de cette région et en évoquant les bénéfices d'être en bons termes avec le voisin syrien, nous pourrions croire qu'il s'adresse principalement à une cible plus particulière, celle de la communauté chiite de cette région pro-résistance et pro-syrienne. En effet, si nous observons les sièges parlementaires pour la Békaa, les chiites sont majoritaires face aux sunnites, notamment dans cette circonscription en particulier où six sièges de dix sont accordés à la communauté chiite. De plus, le nom de l'Imam Moussa El Sader revient à quatre reprises dans ce discours (paragraphe 3, 20 et 32), un nom influent dans la communauté chiite.

c- Les sujets et messages du discours

Les sujets évoqués dans le discours de Nasrallah du 29 mai 2009 sont cités ci-dessous. Nous allons les diviser en fonction de la répartition des titres tels que présentés par Nasrallah lui-même. Nous aurons donc quatre titres qui évoquent chacun un à plusieurs sujets.

- La Békaa et la Résistance (titre 1 – paragraphes 2 à 5)

Sous ce titre, Nasrallah évoque la fidélité des gens de la Békaa au combat de la Résistance et retrace les moments historiques les plus forts notamment en ce qui concerne les agressions israéliennes sur le territoire libanais et l'importance de la collaboration des gens de la Békaa, notamment ceux de Baalbek dans ce combat.

- Cible islamique

Il est clair dans cette partie de son discours qu'il s'adresse à une cible bien spécifique puisqu'il a recours à plusieurs connotations religieuses dans cette partie du discours en particulier et qu'il fait allusion à la nature islamique de sa cible : « (...) *je présente un témoignage à Dieu, à l'Autre delà et à l'Histoire, vous avez agi selon votre nature croyante, islamique, coranique, prophétique, éthique et nationale et vous avez regardé le pays, tout le pays et vous êtes parti de ce que Dieu qu'I soit loué vous a donné comme piété, zèle, jalousie, magnanimité, religion et amour des Prophètes et des apôtres de Dieu et de Mohammad et ses gens purs, vous vous êtes ainsi levés et vous avez résisté, œuvré, supporté et vous avez accompli le devoir (...)* » (paragraphe 5).

- Les résistants et les « assis »

Dans cette partie de son discours, Nasrallah accuse les autres de manière indirecte de créer des alibis pour ne pas œuvrer dans le sens de la Résistance et « *rester assis* » en disant que « *tout au long de l'Histoire, il y a le front des militants et celui des assis, et les assis trouvaient toujours des excuses, des raisons et même des fatwas (pour ne pas participer au combat)* » (paragraphe 4) et que depuis la nuit des temps, « *lorsqu'un ennemi occupe un pays, les gens se divisaient entre résistants et assis, décourageant, agent et parieur sur des choix autres que la résistance* » (paragraphe 5). Dans ce cadre-là, Nasrallah accuserait en sous-entendu l'autre camp d'agent israélien, ce qui montre l'un des points essentiels de la différence de perception entre les deux camps.

- **Les défis de la Résistance dans la phase actuelle et suivante et notre responsabilité envers elle (titre 2 – paragraphes 7 à 18)**

Dans ce titre aussi, Nasrallah retrace quelques étapes importantes de l'Histoire contemporaine libanaise en évoquant cette fois-ci non pas les agressions israéliennes et la fidélité des gens de la Békaa à la Résistance mais des événements liés à l'autre camp directement, à savoir la résolution 1559, l'assassinat de Rafic Hariri et l'article de Der Spiegel évoquant l'éventuelle implication du Hezbollah dans cet assassinat, le retrait des troupes syriennes du Liban et l'alliance quadripartite qui avait lié le Hezbollah à des partis politiques de l'autre camp lors des élections de 2005.

- L'assassinat Hariri

En effet, au sujet de l'assassinat de Hariri, Nasrallah réitère sa conviction selon laquelle Israël serait derrière la tentative d'accusation du Hezbollah de cette affaire (paragraphe 17) dans le but de déclencher un conflit sunnito-chiite au Liban. Il ne parle qu'une seule fois de ce conflit (paragraphe 15) en argumentant les raisons pour lesquelles les Israéliens en voudraient arriver là.

- La résolution 1559

Nous remarquons qu'il tente d'arrondir les angles lorsqu'il s'agit de parler d'un de ses nouveaux alliés qui est le Général Michel Aoun notamment lorsqu'il évoque la résolution onusienne 1559 qui appelle essentiellement au « *retrait des troupes étrangères* » (surtout les troupes syriennes) et au « *désarmement des milices* »¹¹⁷ (surtout le Hezbollah), Aoun ayant considéré qu'il y avait lui-même contribué. Dans ce cas-là, Nasrallah dit qu'il « *ne veut pas traiter quiconque de traître* » (paragraphe 8) considérant que « *certaines de ceux qui sont liés à la Résolution 1559 ne connaissent pas les intentions d'Israël (...)* » (paragraphe 8). Toutefois, il accuse l'autre camp de vouloir sans cesse désarmer le Hezbollah en insinuant que cet autre camp applique un plan étranger au Liban (paragraphe 8), et d'en avoir fait sa priorité au détriment de tout autre problème économique et social (paragraphe 9). Il accuse de même l'autre camp implicitement de vouloir un Etat faible puisqu'il ne cherche pas à résoudre la question sécuritaire (paragraphe 10) et se concentre uniquement sur la façon de désarmer la Résistance en rappelant les manœuvres israéliennes qui devaient avoir lieu entre le 31 mai et le 4 juin 2009 (paragraphe 10) dont il avait longuement parlé dans son discours du 18 mai 2009 (analysé dans le cadre de l'étude diachronique de notre thèse).

- Les armes du Hezbollah et le renforcement de l'armée libanaise

Nasrallah assure qu'il refuse la logique du désarmement et assure qu'il est pour le renforcement de l'armée en disant que la Résistance ne peut pas donner ses armes à l'armée pour la renforcer parce que « *une armée régulière qui suit un Etat et un pouvoir politique officielle ne peut pas fonctionner à la manière de la Résistance tel qu'elle est aujourd'hui (...)* » (paragraphe 13) sans pour autant expliquer la différence entre le fonctionnement de chacun des deux. Il évoque dans

¹¹⁷ Source : Texte de la résolution 1559 de l'ONU - <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/498/93/PDF/N0449893.pdf?OpenElement>

ce discours aussi (comme dans celui du 18 mai 2009) la triade « *peuple, armée et résistance* » de manière indirecte (paragraphe 18) dans la conclusion de ce titre de son discours en y faisant un lien avec les élections législatives. En insistant sur l'importance du renforcement de l'armée, Nasrallah dit que le Liban n'a jamais demandé d'aide en armement de la part de la Syrie et de l'Iran qui auraient largement accepté d'aider le Liban face à Israël (paragraphe 12 et 13) et que les armes offerts par les Etats-Unis ne pourront jamais renforcer l'armée de manière adéquate vu que les Etats-Unis ne renforceront jamais le Liban face à Israël (paragraphe 13). En d'autres termes, Nasrallah sous-entend que s'il a la possibilité de former le prochain gouvernement, il œuvrera à renforcer l'armée à travers les institutions officielles (paragraphe 14) dans une tentative de convaincre le public qu'il est pour l'Etat et ne cherche pas à le remplacer, mais alors qu'arrivera-t-il aux armes de la Résistance que l'on refuse de rendre ? L'armée ayant tout l'armement nécessaire assuré par la Syrie et l'Iran, le Hezbollah la considèrera-t-il capable de faire face à Israël et acceptera-t-il d'être un parti politique sans branche armée ?

Si nous prenons en considération l'intitulé de ce titre, nous verrons que la Résistance aurait dans la phase suivante, selon ce discours, les défis suivants :

- Déjouer le plan israélien qui consisterait à accuser le Hezbollah dans l'assassinat de Hariri afin de déclencher un conflit sunnito-chiite,
- Contribuer à renforcer l'armée,
- Faire face aux projets de l'autre camp concernant le désarmement de la Résistance.

- **La Békaa et l'Etat (titre 3 – paragraphes 19 à 26)**

- L'absence de l'Etat dans les régions défavorisées

Dans ce titre, Nasrallah tente de montrer l'absence de l'Etat à tous les niveaux dans la région de la Békaa depuis la création du Grand Liban et jusqu'au moment de son discours. Il évoque de même l'absence de l'Etat dans plusieurs régions du Liban dont « *le Nord musulman et le Nord chrétien* » (paragraphe 20). Cette expression nous rappelle notre analyse des régions divisées de manière confessionnelle et reflétée de manière explicite dans ce discours. La division musulman-chrétien remonte à la guerre civile de 1975, un concept qui aurait quelque peu changé en raison

des nouvelles donnes depuis notamment l'assassinat de Hariri en 2005, comme nous l'avons expliqué dans la partie contextuelle (Partie II) de notre thèse).

- Les contributions du Hezbollah à la Békaa

Nasrallah rappelle, dans cette partie de son discours, à quel point la Békaa est défavorisée et délaissée par l'Etat et accuse le gouvernement passé, celui de 2005 (dirigé par un des piliers du Courant du Futur) d'avoir le désarmement de la Résistance pour priorité au détriment du développement des régions défavorisées. Il parle des contributions du Hezbollah, à travers ses ressources propres, aux problèmes de la Békaa au fil des années précédentes mais évoque le fait qu'un parti ne pourrait prendre la place de l'Etat et supporter ses responsabilités, d'où l'importance des élections du 7 juin qui représenterait une « *vraie opportunité* » (paragraphe 23) pour les gens de la Békaa.

- Promesses électorales

Dans la cadre de ce titre, Nasrallah promet, si l'opposition gagne les élections et forme un gouvernement, de revoir les dossiers des détenus originaires de la Békaa dans les prisons libanaises et fait allusion à une possibilité d'amnistie (paragraphe 24). Il promet de même le développement de cette région notamment au niveau agricole et assure arranger la situation avec les voisins syriens parce qu'une relaxation politique permettrait une relance économique « *comme expérimenté avant 2005* » en allusion au retrait des troupes syriennes des territoires libanais le 26 avril 2005 (paragraphe 26).

Nous constatons que Nasrallah suit une certaine logique dans les sujets dont il parle dans chacun de ses titres. Dans cette partie par exemple, il commence par exposer le problème en le rendant impensable concernant l'absence de l'Etat dans cette région défavorisée, puis il expose la contribution du Hezbollah et sa volonté de résoudre les problèmes de la région puis il dit que les problèmes ne peuvent être intégralement résolus si l'opposition ne gagne pas les élections et invite les électeurs à voter massivement pour que l'opposition forme le prochain gouvernement qui apportera des solutions à tous ces problèmes.

- **Les élections du 7 juin à la Békaa (titre 4 – paragraphes 27 à 33)**

- Référendum concernant les armes du Hezbollah

Dans cette partie du discours, il appelle à voter dans les trois circonscriptions de la Békaa, même dans celle de Baalbek, une de ces trois circonscriptions où il n’y a pas de compétition électorale. En effet, Nasrallah appelle clairement au « *référendum* » (un terme qui revient 6 fois, paragraphes 27 et 32) sur les armes de la Résistance dans ce cas-là. Jihad Bitar¹¹⁸ nous avait parlé de cette notion de référendum importante durant les élections de 2009. Cela dit, nous pourrions nous poser des questions sur cette notion de référendum; alors qu’en 2005, il n’était pas question de se positionner pour ou contre les armes du Hezbollah, la Résistance étant au-delà de tout questionnement à l’époque, en 2009 un référendum serait nécessaire pour les légitimer. Les événements du 7 mai 2008 auraient bien porté atteinte à cette « *légitimité* ».

- L’internationalisation des élections libanaises

Dans ce titre attribué aux élections du 7 juin 2009, Nasrallah reparle de quelques sujets dont il avait déjà parlé dans ce discours, à savoir l’assassinat de Rafic Hariri et l’article de Der Spiegel et évoquant de nouveau le facteur israélien une dernière fois avant les élections (paragraphe 29). Nous trouvons néanmoins d’autres sujets lié à plusieurs Etats ; effectivement, Nasrallah parle non seulement d’Israël, mais aussi des Etats-Unis, de l’Iran et de la Syrie¹¹⁹. Il reprend les termes d’Ahmadinejad dont nous avons parlé lors de notre analyse du discours de Hariri du 31 mai 2009 dans le cadre de l’étude diachronique, selon lequel « *le succès de l’opposition libanaise va changer le visage de la région et constituera un indice de la victoire du camp de la résistance* » (paragraphe 29) en considérant que ce n’est pas une ingérence dans les affaires libanaises mais une simple analyse et que la victoire de l’opposition apaiserait les relations avec la Syrie. Par contre, Nasrallah considère que la venue au Liban du Vice-Président américain Joe Biden en personne quelques jours avant les élections et les propos israéliens avertissant des conséquences de la victoire de l’opposition sont une ingérence directe dans les élections législatives libanaises qui montre la peur des Etats-Unis et d’Israël face au Hezbollah (paragraphe 29). Dans cette

¹¹⁸ Entrevue Jihad Bitar - Lundi 12 septembre 2011 – 11h30 - Bureau de « Quantum Communications » - Achrafieh Sursock – Notion de choix politiques dont nous avons parlé dans la Partie II de notre thèse.

¹¹⁹ Il avait évoqué un peu plus haut dans son discours la Hollande, la France et la Grande Bretagne (Titre 2) et de la Palestine (Titre 3).

perspective, Nasrallah accuse l'autre camp d'avoir critiqué les propos d'Ahmadinejad sans avoir même évoqué ceux de Barak (paragraphe 29)¹²⁰.

- Appel à faire un choix politique

A la suite de ces idées, Nasrallah invite sa cible à faire son choix en évoquant le fait que les élections de 2009 sont différentes et permettront de « *protéger la Résistance* » et « *construire le pays* » (paragraphe 31). Si nous reprenons les idées de Nasrallah lancées dans la dernière partie de ce discours, les électeurs devraient ainsi choisir entre le camp des Etats-Unis et d'Israël d'une part et celui de la Syrie et de l'Iran d'autre part. D'où toute l'envergure du conflit politique qu'il serait possible d'agrandir autant que possible ; nous pouvons ainsi considérer que les deux camps politiques libanais sont dans un cercle vicieux vu que l'Arabie Saoudite sunnite, parrain du Courant du Futur est un allié inéluctable des Etats-Unis qui seraient eux-mêmes les protecteurs acharnés d'Israël qui lui, a fait la guerre au Hezbollah chiite libanais protégé par l'Iran qui est le père du chiisme de la région, allié stratégique de la Syrie et qui serait en constante guerre froide avec l'Occident, notamment les Etats-Unis et à deux doigts d'une guerre réelle avec l'Arabie Saoudite sunnite.

Dans cette analyse qualitative du discours de clôture de campagne du chef du Hezbollah, nous avons tenté de ressortir les points les plus importants, notamment ceux qui nous permettraient de comprendre sur quels sujets Nasrallah insistait dans son dernier discours avant le scrutin et pour essayer de voir si le conflit sunnito-chiite se faisait plus montrer en fin de campagne.

Concernant les recours au religieux et au conflit sunnito-chiite, nous remarquons :

- qu'en plus de l'introduction religieuse, il existe dans ce discours plusieurs connotations religieuses (onze fois, paragraphes 2, 5, 9, 16, 17, 18, 24 et 33). Il serait important de noter que la majorité des connotations religieuses (huit de onze) sont dites dans les deux premiers titres du discours relatifs directement à la Résistance,
- qu'il existe deux recours au confessionnalisme dont nous avons parlé dans notre analyse de ce discours, la première lorsque Nasrallah parle de

¹²⁰ Ehud Barak, ministre de la défense dans le gouvernement israélien à l'époque.

l'islamisme de sa cible (paragraphe 5), et la seconde lorsqu'il divise le Liban-Nord entre musulmans et chrétiens (paragraphe 20),

- que le conflit sunnito-chiite n'apparaît qu'une seule fois mais qu'il est explicitement évoqué (paragraphe 15). En effet, Nasrallah considère que c'est le but d'Israël notamment à travers l'article de *Der Spiegel*. Hariri, quant à lui, n'ayant pas parlé dans ses discours analysés dans notre thèse de *Der Spiegel*, sous-entendrait que le conflit sunnito-chiite serait plutôt dû aux événements du 7 mai 2008 et à leur qualification de « *jour glorieux des jours de la Résistance* » par Nasrallah lui-même dans son discours du 15 mai 2009.

Dans le cadre de l'analyse du conflit sunnito-chiite, nous constatons qu'avant la publication de l'article de *Der Spiegel*, Nasrallah n'a jamais clairement évoqué le « *conflit sunnito-chiite* », il était souvent sous-entendu ou absent mais jamais explicitement mentionné et expliqué. D'ailleurs, Hariri n'en parle jamais clairement même après la publication de l'article de *Der Spiegel*, mais se contente d'y faire allusion ou emploie le terme de « *guerre confessionnelle* » comme dans son discours de lancement de campagne le 5 avril 2009. Quant à Nasrallah, il en parle une seule fois avant *Der Spiegel* mais uniquement dans le cadre arabo-iranien (discours du 20 mai 2009, analysé dans le cadre de notre étude diachronique) et non pas dans son cadre libanais local comme dans ses discours du 25 mai 2009 (soit deux jours après la publication de cet article) que nous avons analysé dans le cadre de notre étude diachronique et celui du 29 mai 2009 que nous venons d'analyser dans le cadre de l'étude des discours de clôture de campagne.

Bien que ce soit un discours de clôture de campagne, Nasrallah semble émettre son discours à une cible bien particulière et non pas à une cible plus générale comme dans son discours de lancement de campagne. Ce discours aurait pu être considéré comme étant un discours diachronique comme tous les discours que nous avons étudié dans le cadre de l'étude diachronique. Rien ne montre que c'est le dernier discours avant les élections à part le fait que Nasrallah le dit lui-même : « (...) *permettez-moi dans le dernier discours avant les élections apparemment de remercier de nouveau les frères députés (...)* » (paragraphe 28).

XIII-4-1-2- Le discours lors d'un évènement électoral au Biel – Centre-ville (5 juin 2009)

Exactement deux mois après son discours de lancement de campagne, exactement au même endroit, et dans le même genre d'évènement électoral, Cheikh Saad Hariri a conclu sa campagne électorale par un discours émis le 5 juin 2009 au Biel. D'ailleurs, même le style du discours nous rappelle son discours de lancement de campagne.

a- Le style du discours

Comme lors de son discours de lancement de campagne, le discours de clôture de campagne de Saad Hariri est un discours électoral qui a pour but de créer une ambiance électorale par excellence. Il est court, bien plus court que celui de Nasrallah dans la mesure où il n'équivaut même pas à la moitié du discours du chef du Hezbollah, avec des phrases et des paragraphes courts, sans phrases de liaisons entre un paragraphe et l'autre. Toutefois, Hariri dit dès son introduction que c'est le discours de clôture de la campagne électorale contrairement à Nasrallah qui le dit vaguement au cours de son discours. En effet, Hariri a construit tout cet évènement électoral sur le fait que c'est la clôture de la campagne électorale, alors que Nasrallah avait simplement fait un discours qui aurait pu même être considéré comme étant diachronique avec une cible vraiment bien spécifique et lié qu'à une seule région du Liban, qui est d'ailleurs lointaine du centre et dont la circonscription est hors compétition.

Bien qu'il n'étaye pas les moments historiques et qu'il ne cherche pas à expliquer les faits et les positions en profondeur comme Nasrallah, Hariri semblerait être pédagogique dans une des parties de son discours dans la mesure où il explique les notions de « *choix* » et de « *décision* » et leur conséquence sur le « *destin* » du Liban (paragraphes 21, 22 et 23), des notions que nous reverrons dans l'étude des sujets de ce discours.

Les sujets du discours de Hariri n'étant pas clairement présentés comme dans ceux de Nasrallah, nous les distinguerons nous-même.

b- Les cibles du discours

Contrairement à son discours de lancement de campagne, Hariri spécifie clairement de manière explicite, à qui il s'adresse en particulier dans chaque partie de son discours. Ainsi, il s'adresse aux cibles suivantes :

- Les partisans du Courant du Futur : « *Chers frères, chers amis (...)* » (paragraphe 1), « *à tous les citoyens et citoyennes qui ont participé à cette campagne électorale* » (paragraphe 2), « *Chers frères et sœurs* » (paragraphe 3 et 32).
- A tous les Libanais et les Libanaises: « *(...) je veux adresser cette allocution (...) à tous les Libanais et les Libanaises* » (paragraphe 5), « *Chers Libanais et Libanaises* » (paragraphe 10, 15, 16 et 18), « *Nous disons à chaque Libanais et à chaque Libanaise* » (paragraphe 25).
- A ses adversaires : « *Je demande à ceux qui nous maudissent et maudissent tous les jours notre histoire, nos martyrs et nos sacrifices (...)* » (paragraphe 26).

Dans ce discours, Hariri s'adresse aussi, de manière indirecte, aux chrétiens en tentant de les rassurer en reprenant les concepts de « *vie commune* » et de « *parité entre chrétiens et musulmans* » régis par l'Accord de Taëf (paragraphe 28).

c- Les sujets et messages du discours

Nous avons divisé ce discours en sept titres, dont l'introduction et la conclusion, que nous verrons dans cette partie de notre analyse de discours. Nous soulignons le fait que nous avons nous même fait la division par sujet vu que ce n'est pas clairement fait par l'orateur.

- Une introduction annonçant la clôture de campagne (paragraphe 1 et 2)

Deux jours avant le jour du scrutin, Saad Hariri annonce la clôture de sa campagne électorale, deux mois jour pour jour après le lancement officiel de sa campagne au même endroit. En se conformant à la loi, il prononce son discours de clôture dans les délais et annonce représenter le courant de l'« *Etat* » (deux fois, paragraphes 2 et 17) et de la « *loi* » (trois fois, paragraphe 2), ce qui pourrait sous-entendre que son adversaire essentiel, ayant des armes en dehors du contrôle de l'Etat ne se conforme pas à la loi. Il évoque aussi l'attachement du Courant du Futur au système

démocratique (paragraphe 2). Il remercie de même tous ceux qui ont participé à cette campagne. Contrairement à son discours de lancement de campagne, le nom de son père défunt n'apparaît pas dans l'introduction et est d'ailleurs très peu prononcé dans ce discours, le locuteur se concentrant essentiellement sur les conséquences d'un mauvais choix électoral.

En effet, les sujets les plus importants de la campagne électorale du Courant du Futur, tel que le Tribunal Spécial pour le Liban et les armes du Hezbollah, sont absents de ce discours si nous n'observons que ce qui est explicitement dit. Par contre, le concept de l'Etat est bel et bien présent, dès l'introduction.

- **Le respect des forces politiques et du choix des électeurs (paragraphe 3 à 9)**

Ce sujet commence par s'adresser aux partisans du Courant du Futur mais Hariri dit rend sa cible plus large en disant clairement qu'il voudrait s'adresser à tous les Libanais et les Libanaises.

Il fait part essentiellement du « *respect* » qu'il a envers tous les partis politiques et hommes politiques alliés ou adversaires (paragraphe 6 et 7) de même que son « *respect* » à la « *décision des électeurs* » (paragraphe 7) quelle qu'elle soit en considérant que ces respects sont à la base du système démocratique.

Ainsi nous remarquons que les notions de « *démocratie* » (huit fois, paragraphes 2, 6, 7, 9, 28, 33 et 34), de « *respect* » (sept fois, paragraphes 6, 7, 9 et 17), de « *décision* » (vingt-neuf fois, paragraphes 7, 8, 9, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 29 et 33) – qui invoque le concept de « *choix politique* » (douze fois, paragraphes 17, 19, 20, 23, 28 et 33) que nous verrons un peu plus loin dans cette analyse de discours et que nous avons vu dans plusieurs discours de Nasrallah et de Hariri¹²¹ notamment le discours de clôture de campagne de Nasrallah que nous avons étudié – sont très présentes dans ce discours, ce qui exprime le choix du Courant du Futur. D'ailleurs, nous avons vu le facteur fatidique des élections législatives de 2009 dans la Partie II de notre thèse lorsque nous citons Jihad Bitar qui avait parlé de ce sujet dans le cadre du titre sur le genre décisif des élections de 2009 ; d'où l'importance accordée par Hariri à la décision et le choix politique des électeurs.

¹²¹ Dans le discours de lancement de campagne de Nasrallah du 1^{er} avril 2009 et dans les discours diachroniques : celui de Hariri du 22 avril 2009 et celui de Nasrallah du 20 mai 2009.

- **Rappel émotionnel de l'assassinat de Hariri (paragraphe 10 à 14)**

Dans cette partie de son discours, Hariri parle en langage émotionnel, en prononçant le mot « *cœur* » à plusieurs reprises et en évoquant le 14 février 2005 (paragraphe 11), date de l'assassinat de Rafic Hariri. Toutefois, ce langage émotionnel introduit une idée bien plus importante, une idée liée au confessionnalisme. D'ailleurs, les termes « *confession* » (quatre fois, paragraphes 13 et 14) et « *région* » (deux fois, paragraphes 13 et 14).

En effet, il accuse l'autre camp de manière indirecte de chercher à diviser son camp « *parfois sur la base de la confession, et parfois sur la base des pourcentages et de la région, quelques fois à travers le discours politique et d'autres fois à travers le ton et l'attitude* » (paragraphe 13) en insistant sur le fait que « *l'amour du pays* » dépasse les confessions et les régions (paragraphe 14). Bien que Hariri invite les élections à faire un choix politique, le confessionnalisme n'est pas loin. Il semblerait ancré dans les choix politiques. Ainsi, le choix politique serait en grande partie basé sur la confession en ce qui concerne notamment le Courant du Futur sunnite et le Hezbollah chiite. Dans cette phrase, Hariri refuse implicitement la manière de communiquer de l'autre camp, notamment du Hezbollah, en parlant du discours politique, du ton et de l'attitude. En parlant de pourcentages, il refuse de même la « *formule des trois tiers* » de manière implicite, une notion qu'il avait explicitement évoquée dans son discours de crise du 7 mai 2009 et à laquelle avait répondu Nasrallah dans son discours sur la même crise le 15 mai 2009. D'ailleurs, nous verrons plus loin dans notre analyse qu'il rappelle le principe de vie commune en dépit de tous les nombres. Il parle explicitement de confessions et de régions (les régions renvoyant de même aux confessions comme nous l'avons vu dans l'une de nos analyses de discours).

- **La peur, l'ignorance et la violence (paragraphe 15 à 20)**

Hariri avertit sa cible générale de la volonté de l'autre camp, qu'il ne nomme pas clairement, de lui imposer un vote basé sur la peur, l'ignorance et la violence (paragraphe 16, 17 et 19). Dans la notion de la « *peur* » (six fois, paragraphes 16 et 33), Hariri voudrait faire allusion aux conséquences des événements du 7 mai 2008, notamment chez les druzes du Parti Socialiste Progressiste dont le leader ne serait plus autant impliqué dans le 14 mars qu'il ne l'était avant ces événements. Hariri explique ce qu'il veut dire par « *ignorance* » (trois fois, paragraphes 17 et 33) en disant « (...) *certain tentent d'insinuer à tout Libanais et Libanaise que ce qui est caché est bien plus grand que ce qui est visible et qu'ils sont des petits perdus dans le jeu des grands (...)* »

(paragraphe 17) ; à travers cette explication, Hariri voudrait parler des cadres du Hezbollah notamment lorsqu'ils parlent de la force israélienne et de ses manœuvres. Le chef du Courant du Futur voudrait minimiser de l'ampleur accordée à ce sujet et à travers lequel, le Hezbollah tenterait de tirer son importance et de se positionner en tant que sauveur de la population parce qu'il « *sait* » et a la capacité des armes. Pour le point concernant la « *violence* » (trois fois, paragraphes 19 et 33), Hariri insinuerait aussi les événements du 7 mai 2008, une phrase importante à ce sujet pourrait être considérée comme étant une réponse à Nasrallah : « (...) *nous refusons de voir n'importe quel résultat ou bien qui ressortirait d'une violence (...)* » (paragraphe 19). En effet, alors que Nasrallah considérait que les violences du 7 mai 2008 avaient mis un terme rapide à une éventuelle guerre civile et que les conséquences des décisions gouvernementales du 5 mai 2008 auraient pu être encore pires, Hariri fait savoir de manière indirecte qu'il refuse cet argument.

De même, les notions de « *décisions* » et de « *choix* » accompagnent les notions de « *peur* », d'« *ignorance* » et de « *violence* ».

- **La notion de « *décision* » (paragraphes 21 à 23)**

Hariri insiste énormément sur la notion de « *décision* » qui signifie le choix électoral de l'électeur dans le cadre de ce discours. Il tente de responsabiliser l'électeur et évoque le fait que cette décision « *déterminera le destin du Liban* » (paragraphe 22) d'où l'idée que ces élections seraient fatidiques. Hariri insiste sur l'importance de cette décision en évoquant les conséquences qui pourraient être de perdre la « *liberté* » et le « *droit de choisir* » pour les générations à venir (paragraphe 23). Cette idée sous-entendrait la conviction de Hariri selon laquelle la victoire de l'autre camp éliminerait la liberté dont jouit le Liban d'où le fait que les élections sont fatidiques pour lui et le fait qu'il parle dès le début de son discours de l'importance du système démocratique. Hariri lie ainsi la notion de « *choix* » à celles du « *destin* » du Liban et de sa « *liberté* ». D'ailleurs, la notion d'« *identité* » (deux fois, paragraphes 28 et 33) du Liban que nous avons vue dans le discours de lancement de campagne de ce même leader politique revient un peu plus loin dans le discours.

- **La « *décision* » du Courant du Futur (paragraphes 24 à 30)**

Après avoir parlé de l'importance et des conséquences de la décision de chaque électeur, Hariri parle dans ce sujet de la « *décision* » du Courant du Futur qui est « *claire, définitive et qui*

n'accepte aucun marchandage et aucune concession » (paragraphe 24). Hariri voudrait peut-être faire allusion à l'alliance quadripartite de l'année 2005 qui ne pourrait plus se répéter notamment après les événements du 7 mai 2008.

Ainsi la « *décision* » du Courant du Futur consiste à continuer à travailler sérieusement et à construire « *malgré le fait que nous ayons vu des fois et des fois que ce que nous avons passé notre vie à construire pourrait être détruit par d'autres en quelques jours (...) malgré le fait que d'autres peuvent passer leurs vies à nous maudire et à maudire ce que nous leur avons offert de plus cher (...) en tant que sacrifice sur l'autel du Liban* » (paragraphe 25). Dans la première partie de cet extrait, Hariri ferait allusion à la guerre de 2006 et aux événements de mai 2008 où le Hezbollah ferait figure dans les deux cas. Dans la deuxième partie de cet extrait, Hariri rappellerait l'assassinat de son père de manière implicite, l'accusé (les *autres*) n'étant pas nécessairement uniquement le Hezbollah. D'ailleurs, c'est ici que Hariri s'adresse directement à « *l'autre* » en évoquant clairement les assassinats en citant les prénoms de la plupart des hommes politiques et journalistes martyrs et le fait que les libertés n'auraient jamais eu lieu sans ces martyrs, dont la « *liberté de culte* » et la « *liberté de l'apparence* » (paragraphe 27) sous-entendant ainsi la période de tutelle syrienne où les libertés n'existaient pas. Encore une fois, Hariri insinue que les libertés disparaîtraient si l'opposition gagnait les élections. En parlant entre-autres, de la « *liberté de culte* » et de la « *liberté de l'apparence* », Hariri insinuerait aussi la possibilité de l'unicité de la confession et de l'obligation du port du hijab comme c'est le cas en Iran au cas où le Hezbollah gagnerait les élections. Hariri s'adresse explicitement aux « *adversaires* » sans les nommer en leur précisant que telle était leur « *décision* » et qu'ils ne pourront pas les conduire à « *une action qui menace la paix civile ou à un discours qui dégrade les valeurs éthiques et nationales que nous représentons* » (paragraphe 29) en allusion encore une fois aux événements du 7 mai 2008 et au discours de crise de Nasrallah du 15 mai 2009 selon lequel le 7 mai serait « *un jour glorieux* ». Ici encore, Hariri parle au niveau « *national* » et non pas au niveau de la « *Oumma* » dont parle Nasrallah, un concept qui n'existe pas dans les discours de Hariri.

En réalité, Hariri demande aux électeurs de prendre position, nous revenons donc au référendum dont parlé Jihad Bitar selon lequel il s'agit de faire des choix politiques importants et dont a parlé Hassan Nasrallah dans son discours de clôture de campagne du 29 mai 2009.

- **Conclusion électorale : Trente-six heures jusqu'aux élections (paragraphe 31 à 34)**

Dans une conclusion très électorale qui nous rappelle énormément son discours de lancement de campagne qui était dans le même style, Hariri reprend les principes dont il a parlé précédemment dans ce discours sous une autre forme, en insistant sur les principes d'« espoir », de « choix », de « liberté », de « démocratie », d'« identité » et de « destin » en qualifiant clairement ces élections de « fatidiques » (paragraphe 33) :

« Trente-six heures pour un Liban comme nous le connaissons et comme le connaît le monde, un endroit de joie et plein de vie, créateur de liberté et message de civilisations ».

« Trente-six heures pour s'acrocher à notre mode de vie ouvert équilibré et à notre démocratie spéciale ».

Dans cette dernière partie de discours, il fait allusion à la Syrie et l'Iran en parlant des « accords étrangers » (paragraphe 33) et à l'Iran spécifiquement en disant qu'il ne veut aucune autre identité que celle du Liban, « ni ethnique, ni religieuse, ni politique, ni idéologique » (paragraphe 33).

Il évoque de même le système économique libre du Liban, un point important pour les sunnites notamment et dit que « les Libanais et les Libanaises sont un cèdre qui ne peut être coupé ou brûlé » en allusion à la Révolution du Cèdre du 14 mars (paragraphe 33).

Dans cette analyse qualitative du discours de clôture de campagne de Saad Hariri, nous avons retenu les points les plus importants qui nous ont permis de mettre en valeur notamment la question du choix politique dont nous avons parlé en théorie (dans la Partie II de notre thèse). Concernant le confessionnalisme, il existe dans ce discours dans la mesure où Hariri reprend le concept de la « parité entre chrétiens et musulmans » (deux fois, paragraphes 28 et 33). On retrouve aussi le confessionnalisme lorsque Hariri parle du fait que l'adversaire tente de créer des divisions sur une base confessionnelle. De plus, en parlant des « pourcentages » (paragraphe 13), des « nombres » et des « tailles » (paragraphe 28) Hariri fait allusion au nombre des membres de chaque communauté confessionnelle surtout que, comme nous l'avons mentionné dans notre partie contexte (Partie II) de notre thèse, aucun recensement n'a été fait depuis 1932 pour justement ne pas ébranler l'équilibre du système politique qui repose sur la « taille » qu'avait

autrefois chacune des trois confessions majoritaires au Liban et qui aurait changé avec le temps en raison des changements démographiques.

En ce qui concerne le conflit sunnito-chiite, il n'est pas apparent dans ce discours, d'ailleurs, il apparaît peu dans les discours de Hariri. Toutefois, les allusions et les sous-entendus laisseraient penser que Hariri ciblerait indirectement plus le Hezbollah que tout autre adversaire du camp du *8 mars*.

Nous constatons de même qu'il n'existe dans ce discours aucune connotation religieuse.

XIII-4-2- Le discours de victoire et de perte des élections

Nous analyserons dans cette partie deux discours : le discours de victoire de Saad Hariri et le discours de perte de Hassan Nasrallah après le résultat des élections législatives selon lesquelles la coalition du *14 mars* a obtenu 71 sièges et la coalition du *8 mars*, 57 sièges ; ces deux coalitions se divisant entièrement les 128 sièges parlementaires.

XIII-4-2-1- Le discours de victoire des élections de Saad Hariri (7 juin 2009)

C'est un discours court que prononce Saad Hariri pour annoncer la victoire de son camp aux élections législatives de 2009 le soir même des élections après la diffusion des résultats préliminaires du scrutin lors d'une conférence de presse qu'il a tenu à son domicile à Koreitem à Beyrouth.

a- Le style du discours

C'est un discours très court vu que la conférence de presse a eu lieu tard dans la nuit. Ce n'est plus du tout un discours électoral qui cherche à inciter les électeurs à voter en raison d'un choix politique ou à travers des émotions confessionnelles ou autre. Ce n'est pas non plus un discours de victoire où le vainqueur vante sa réussite. C'est un discours sage qui cherche à rassembler vainqueur et vaincu, à ouvrir une nouvelle page d'entente et à empêcher toute dispute entre les partisans de chacun des deux camps. Il serait important de noter qu'en fonction des résultats de ces élections, Hariri avait de fortes chances de devenir Premier ministre de tout le Liban, ce qui a d'ailleurs eu lieu. Il était donc dans son intérêt d'avoir un discours modéré.

b- Les cibles du discours

Bien que court, ce discours s'adresse à plusieurs cibles en fonction du message ou du remerciement. En effet, Hariri s'adresse :

- A tous les Libanais dans le cadre de la félicitation de la victoire de la démocratie, vu que les élections ont eu lieu sans problèmes majeurs (paragraphe 1, 2 et 3)
- Aux membres de sa machine électorale qu'il remercie (paragraphe 4)
- Aux institutions étatiques qu'il remercie (paragraphe 5)
- Aux électeurs des deux camps qu'il remercie (paragraphe 6)
- A la majorité et la minorité, de manière indirecte, pour travailler ensemble dans la phase post-électorale (paragraphe 8)
- Aux partisans du Courant du Futur et du *14 mars* pour leur demander de fêter la victoire de manière « *élégante* » (paragraphe 9) et d'enlever les photos et les slogans à partir du lendemain (paragraphe 10).

c- Les sujets et messages du discours

Les sujets de ce discours ne sont pas nombreux, nous les avons divisés de la manière suivante :

- La victoire de la démocratie (paragraphe 1 à 3)

Dans ce discours, Hariri félicite le Liban, la démocratie et la liberté de la tenue des élections législatives en évoquant l'attachement des Libanais à ces principes ce qui nous rappelle énormément son discours de clôture de campagne.

Hariri spécifie que dans ces élections, il n'y a pas de gagnant et de perdant, mais que le seul gagnant est la démocratie et le plus gagnant le Liban. Ici, Hariri ne parle plus de « *choix* », de « *décision* » comme dans son discours de clôture de campagne deux jours plus tôt. Nous pourrions penser que c'est parce que le *14 mars* a gagné que la démocratie l'a emporté puisque si nous reprenons son discours de clôture de campagne, il avait insinué à plusieurs reprises que le choix était important et pourrait avoir pour conséquence l'abolition des libertés. Comme nous

pourrions penser que c'est un discours de rapprochement qui consiste à ne pas adopter une attitude de vainqueur et de tendre le bras vers l'autre camp pour plusieurs raisons, d'abord parce que l'autre camp a quand même remporté 57 sièges ce qui fait plus de 44% des 54,8% des Libanais qui ont plus de 21 ans¹²², ensuite parce que Saad Hariri voudrait accéder au poste de Premier ministre et enfin pour éviter tout genre de conflit sur la base des résultats des élections.

- **Les remerciements et le retour au travail (paragraphe 4 à 6)**

Dans cette deuxième partie du discours, Hariri remercie les membres de la machine électorale du Courant du Futur d'avoir atteint un tel résultat, les alliés dans toutes les régions libanaises d'avoir beaucoup travaillé dans cette campagne électorale, certaines institutions étatiques d'avoir assuré le bon fonctionnement de cette échéance électorale ainsi que les électeurs ayant voté pour les deux camps d'avoir « *contribué à enraciner la démocratie et ses libertés au Liban* » (paragraphe 6). Ici, Hariri nous rappelle son discours de clôture de campagne selon lequel il respectait la « *décision* » des électeurs quelle qu'elle soit.

Les élections étant passées, Hariri invite à passer au travail « *tous ensemble* » pour le Liban à tous les niveaux, à commencer par l'économie et la sécurité (paragraphe 6)

- **L'appel au dépassement des slogans électoraux (paragraphe 7 et 8)**

De manière indirecte, en évoquant le fait que « *les Libanais ne pardonneront aucun d'entre nous, ni dans la majorité ni dans la minorité, si nous ne dépassons pas les blessures et si nous restons prisonniers des slogans de la période électorale et de ce qui l'a précédée* » (paragraphe 8), Hariri invite l'autre camp à dépasser les slogans et les discours pour travailler ensemble pour le Liban.

Nous remarquons que Hariri n'emploie pas « *le 8 mars* » ou « *l'opposition* » pour désigner l'autre camp mais le terme « *minorité* » avec tout ce que cela pourrait engendrer comme quiproquo dans un pays de minorités.

¹²² 54,8% étant le taux de participation et les 21 ans l'âge légal de vote.
Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_l%C3%A9gislatives_libanaises_de_2009

- L'appel à la retenue (paragraphe 9 et 10)

Enfin, Hariri appelle les partisans du Courant du Futur et du *14 mars* à la retenue afin qu'il n'y ait pas de conflit avec l'autre camp dans une période de stress où il y a un vainqueur et un vaincu. Il appelle de même les partisans du Courant du Futur à enlever toutes les photos, bannières et slogans électoraux à partir du lendemain, son but étant probablement de mettre fin aux élections législatives et ouvrir une nouvelle page où le travail se ferait « *ensemble* » avec le camp adverse.

Ce point serait un des points les plus importants de ce discours vu que les résultats de telles élections pourraient conduire à d'innombrables disputes entre partisans des deux camps, nous pensons que l'une des raisons pour lesquelles Hariri n'aurait pas attendu le lendemain pour émettre ce discours de victoire serait justement pour tenter d'empêcher autant de conflits de ce genre que possibles durant la nuit des résultats.

Nous remarquons que le nom de Rafic Hariri est présent même dans ce petit discours à deux reprises, la première dans le premier sujet où Hariri fils dit être sûr de la quiétude de son père martyr et de tous les martyrs de la liberté quant aux résultats des élections (paragraphe 2) et la seconde à la fin du discours lorsqu'il appelle les partisans du Courant du Futur et la « *foule du Premier ministre martyr Rafic Hariri* » dans une tentative de se faire entendre et obéir (paragraphe 10).

Nous constatons de même deux connotations religieuses (paragraphe 1 et 2) mais aucun recours au confessionnalisme. De même, aucune allusion au conflit sunnite-chiite n'apparaît dans ce discours.

XIII-4-2-2- Le discours de perte des élections de Sayyed Hassan Nasrallah (8 juin 2009)

Le 8 juin 2009, au lendemain des élections législatives, Nasrallah prononce un discours dans lequel il admet la perte de son camp aux élections, un discours diffusé en direct sur la chaîne de télévision du Hezbollah « *Al Manar* ». Plusieurs points importants, notamment les nuances,

seraient à ressortir de ce discours de clôture des élections après l'annonce officielle des résultats. Notons que Nasrallah a attendu l'annonce des résultats officiels pour s'exprimer alors que Hariri avait émis son discours de victoire sur la base des résultats préliminaires, peut-être pour justement appeler ses partisans à la retenue et prévenir toute sorte de conflit entre vainqueurs et vaincus comme nous l'avons vu dans l'analyse de son discours de victoire.

a- Le style du discours

Ce discours est un peu plus court que les discours habituels de Nasrallah et n'est pas très pédagogique dans la mesure où il ne s'attarde pas à expliquer des concepts ou des points de vue différents.

De plus, il n'est pas émis devant une foule de partisans à travers un écran géant lors d'une occasion religieuse ou politique mais uniquement à travers la chaîne de télévision du Hezbollah et uniquement à l'occasion de clôture des élections législatives. D'ailleurs, le discours de victoire de Hariri avait de même lieu lors d'une conférence de presse diffusée à la télévision et non pas devant une foule de partisans. C'est le signe de la fin d'une période électorale et le retour aux affaires politiques normales.

Néanmoins, la division du discours de Nasrallah est toujours aussi méthodique dans la mesure où son discours commence par une introduction religieuse après laquelle il expose les titres principaux de son discours, où l'auditeur comprend clairement quand il passe d'un sujet à l'autre et où le dernier paragraphe explicite la fin du discours. Une méthode qui n'est pas suivie par Hariri dans ses discours.

b- Les cibles du discours

Dans son discours de clôture des élections, Sayyed Nasrallah s'adresse à plusieurs cibles, souvent pour les mêmes raisons que celles de Hariri dans son discours de victoire de la veille :

- Au peuple Libanais de tous les courants politiques qu'il félicite d'avoir réussi cette échéance électorale (paragraphe 3).
- Aux institutions étatiques qu'il remercie (paragraphe 4)
- Aux vainqueurs des élections parmi les loyalistes et l'opposition qu'il félicite pour leur victoire (paragraphe 5)

- Au ministre de l'Intérieur qu'il salue (paragraphe 12)
- Aux cadres des partis de l'opposition qu'il remercie de leur travail (paragraphe 15)
- Au public de la Résistance en particulier qu'il remercie de leur soutien (paragraphe 18)
- A la machine électorale du Hezbollah qu'il remercie d'avoir beaucoup travaillé (paragraphe 18)
- Aux candidats du bloc parlementaire du Hezbollah qu'il félicite de leur victoire (paragraphe 18).
- Au camp adverse vainqueur de manière indirecte en lui adressant des questions sur leur programme politique vu qu'il va gouverner et en la responsabilisant (paragraphe 21 et 22).

c- Les sujets et messages du discours

En s'adressant à plusieurs cibles la plupart du temps pour soit les remercier, soit les saluer soit les féliciter, soit pour les trois ; Nasrallah fait passer plusieurs messages importants à relever vu qu'ils pourraient constituer les grandes lignes de la phase post-électorale que nous reverrons dans la conclusion de notre thèse lorsque nous tenterons d'analyser les conséquences de la communication électorale de ces deux chefs de partis politiques sur la situation politique libanaise peu avant les élections législatives de 2013 dans une perspective d'ouverture d'un nouveau sujet.

Nasrallah divise son discours en trois parties (paragraphe 2) en plus de l'introduction (paragraphe 1 et 2) et de la conclusion (paragraphe 23 et 24). Nous allons faire de même en subdivisant chacune de ses trois parties pour plus de clarté dans l'analyse des sujets et des messages. Nous soulignons le fait que nous avons repris les titres que Nasrallah a lui-même employés pour les trois parties de son discours.

- Sujets « généraux » (paragraphe 3 à 14)

Nous supposons que Nasrallah qualifie de « généraux », les sujets relatifs aux élections et aux campagnes électorales en général, les sujets « particuliers » étant dans cette perspective ceux qui

ne concerne que le Hezbollah ou l'opposition. Les « *deux questions générales* » seraient les sujets sur lesquels Nasrallah aimerait insister en cette clôture d'élections.

- Félicitations et remerciements « *généraux* »

Comme Hariri dans son discours de la veille, Nasrallah félicite tous les Libanais de tous les courants politiques de ce « *grand et important accomplissement national* » (paragraphe 3) sans pour autant mentionner le terme « *démocratie* » comme Hariri. De même, Nasrallah, comme Hariri, remercie les institutions étatiques pour leur travail (paragraphe 4). Il mentionne le défi réussi d'avoir effectué les élections en un seul jour (contrairement aux élections précédentes) et salue plus loin dans son discours le ministre de l'Intérieur (paragraphe 12). Le chef du Hezbollah félicite aussi tous les députés élus « *qu'ils soient loyalistes ou dans l'opposition* » (paragraphe 5), ce que Hariri n'avait pas fait la veille tout en ayant le même esprit de rassemblement entre les deux camps.

- Acceptation des résultats et nuance entre « *majorité parlementaire* » et « *majorité populaire* »

Nasrallah annonce accepter le résultat des élections législatives, ce dont nombreux avaient peur de ne pas voir arriver. Toutefois, Nasrallah pose une nuance importante dans son discours ; il évoque les notions de « *majorité parlementaire* » et « *majorité populaire* » en disant que ce n'est pas nécessairement la même chose pour lui. En effet, il considère que ce n'est qu'après avoir fait des comptes précis concernant le nombre d'électeurs ayant élu tel ou tel camp politique que nous saurons réellement si la majorité parlementaire bénéficie aussi de la majorité populaire. Après les élections de 2005, Nasrallah avait dit que malgré le fait que le *14 mars* ait gagné les élections, la majorité populaire revenait au *8 mars*. Cela est dû au fait que certains députés peuvent être élus avec beaucoup moins de voix que d'autres, les circonscriptions électorales variant largement en termes de nombre d'électeurs comme nous l'avons dit dans la partie contexte de notre thèse (Partie II).

Cette nuance détient toute son importance vu que Nasrallah œuvrait à obtenir la majorité populaire pour protéger la Résistance, la majorité parlementaire étant bien moins importante pour lui ; d'où les questions de choix politique et de référendum dont il avait parlé dans son discours de clôture de campagne le 29 mai 2009 à Baalbek là où il n'y avait pas de compétition électorale. D'ailleurs, ces questions reviennent plus loin dans ce discours.

- Accusations indirectes contre l'autre

Nasrallah assure accepter le résultat des élections en dépit de son « *évaluation du cours du processus électoral* » (paragraphe 8), c'est là où il accuse ses adversaires, sans les nommer :

- D'avoir fait des dépenses financières énormes en allusion à l'argent de Saad Hariri qui aurait été utilisé pour acheter des voix selon des membres du 8 mars (paragraphe 8).
- D'avoir eu recours à des incitations confessionnelles et parfois racistes en allusion au discours électoral de l'autre camp (paragraphe 8).
- D'avoir eu recours à des accusations et des mensonges dont le but était de faire peur, surtout dans certaines confessions en allusion aux discours notamment liés aux événements du 7 mai et aux armes du Hezbollah ciblant la communauté sunnite (paragraphe 8).
- D'avoir bénéficié d'interventions étrangères à découvert en allusion à la venue de Joe Biden, vice-président américain, au Liban pour soutenir le 14 mars (paragraphe 8).

Nous constatons une accusation de genre confessionnel où Nasrallah accuserait l'autre camp d'avoir eu recours à un discours confessionnel pour rassembler plus de voix.

- Réponse à deux « *mensonges* »

Ici, Nasrallah profite de cette occasion où les élections sont finalisées et se sont bien passées pour prouver que l'autre camp a recours au « *mensonge* ». Il dément deux accusations que l'autre camp aurait faites au 8 mars (paragraphe 9) :

- L'opposition ne veut pas de ces élections et ne permettra pas, par conséquent, qu'elles aient lieu et au cas où l'opposition se voit perdre les élections, elle va avoir recours au sabotage et ne va pas accepter le résultat des élections (paragraphe 10 et 11).
- Les élections ne peuvent avoir lieu en présence des armes du Hezbollah car elles ne permettront pas aux électeurs de faire un choix libre et leur imposeront un choix dont ils ne sont pas convaincus (paragraphe 13).

Nasrallah dit que ces mensonges sont tombés vu que les élections ont eu lieu en présence des armes et que l'opposition a accepté les résultats. Il ajoute que les armes ne sont pas là pour imposer des faits politiques mais pour la Résistance et défendre le pays (paragraphe 14). Cette explication est importante si nous suivons le cours de ce discours, puisque Nasrallah va poser de nouvelles bases au dialogue national pour éloigner la discussion sur le sujet des armes de la Résistance. Nasrallah suit une logique d'idée ayant un but bien précis qui serait d'établir de nouvelles bases pour la phase post-électorale afin de ne pas rester dans le cadre des vaincus et avoir la possibilité quelle que soit la situation de protéger les armes de la Résistance.

Il serait important de noter que ces deux « *mensonges* » comme les qualifie Nasrallah sont inexistantes dans les discours de Hariri que nous avons analysés dans le cadre de nos quatre genres d'étude de discours (lancement de campagne, crises, diachronique et clôture). Nous ne pouvons donc pas nous permettre d'analyser si ces idées ont réellement été émises publiquement par les autres membres du Courant du Futur ou du *14 mars* ou même par Hariri lui-même en dehors des discours que nous avons étudiés.

- **Sujets « *particuliers* » (paragraphe 15 à 18)**

○ Félicitations et remerciements « *particuliers* »

Nasrallah passe du général au particulier comme il l'avait annoncé au début de son discours. C'est lorsqu'il félicite et remercie les cadres de l'opposition, les partisans de la Résistance et sa machine électorale ainsi que les candidats du bloc parlementaire du Hezbollah que nous constatons le passage d'un titre à l'autre.

Ces remerciements et félicitations sont très importants pour ce public et son moral vu que le chef du Hezbollah est une personnalité idolâtrée et très respectée par son public.

○ Options d'applications du « *projet de réformes* » de l'opposition

Nasrallah dit vouloir appliquer le « *projet de réformes* » de l'opposition et propose plusieurs options : l'option de l'opposition en dehors du gouvernement et celle de l'opposition au sein du gouvernement ; des options qui seront évaluées avec les autres membres de l'opposition. Il considère que ces élections ne sont qu'une « *étape d'un long chemin de lutte politique et nationale pour accomplir ces nobles objectifs* » (paragraphe 16). D'une part, il redonne espoir à son public qui vient de perdre les élections, d'autre part il laisse le camp adverse dans

l'incertitude quant à sa participation ou non au prochain gouvernement sans rentrer dans les détails. Enfin, il accorde une certaine importance à ses alliés au sein de l'opposition.

- Notions de « *choix politique* » et de « *référendum* »

Les notions de « *choix politique* » et de « *référendum* » reviennent dans ce discours. En effet, comme il l'avait demandé dans son discours de clôture de campagne dans la région de Baalbek où il n'y avait pas de compétition, Nasrallah considère que les électeurs ont fait le choix de la Résistance vu qu'ils étaient nombreux à se présenter aux bureaux de vote notamment dans les régions les plus atteintes par la guerre de 2006 (paragraphe 18).

Nous verrons que la logique du référendum va revenir un peu plus loin dans ce discours dans le même but d'établir de nouvelles bases sur la table de dialogue et aussi pour protéger les armes de la Résistance.

Il serait important de noter que Hariri n'a jamais appelé, dans les discours que nous avons analysés, les électeurs à voter uniquement par référendum même dans les circonscriptions électorales où il n'y avait pas de compétition. Nous constatons une différence dans la vision de voir les choses : alors que Hariri ne cherchait qu'à gagner les élections, Nasrallah se préparait à un plan B selon lequel il aurait une carte de négociation sur la base du nombre d'électeurs au cas où il ne gagnerait pas les élections ; d'où la logique qu'il suit dans ce discours en évoquant au fur et à mesure les questions de « *majorité populaire* » (paragraphe 7), du mensonge autour des armes (paragraphe 13), et des « *très hauts pourcentages* » même dans les circonscriptions où il n'y avait pas de compétition électorale (paragraphe 18).

- Le confessionnalisme électoral

Nasrallah assure que sa machine électorale avait le « *droit* » (paragraphe 18) de se trouver dans toutes les circonscriptions libanaises même dans celles où il n'y a pas de sièges « *chiïtes* » (un terme qui revient à deux reprises dans ce discours, paragraphe 18) vu qu'ils avaient opéré ensemble en tant qu'opposition (qui comporte des partis non chiïtes).

Nasrallah dit « *condamner certains discours confessionnels, sectaires et racistes selon lesquels dans certaines circonscriptions où il y a une majorité confessionnelle spécifique, d'autres (confessions minoritaires) sont venus déterminer le destin de la circonscription. En réalité, c'est ce qui s'est passé dans la plupart des circonscriptions, il y a des circonscriptions dont les confessions ont déterminé les choix, des minorités dans le sens sectaire y ont déterminé les*

choix. Pourquoi donc, ici le discours est confessionnel et ailleurs il devient patriotique ? Chaque Libanais enregistré sur les listes électorales, quelle que soit sa confession et la région dans laquelle il se trouve, a le droit ou plutôt le devoir de voter (...) » (paragraphe 18).

Ainsi, selon le chef du Hezbollah, le camp adverse aurait employé un discours confessionnel (le terme « *confessionnel* » revient à six reprises et le terme « *confession(s)* » à cinq reprises, paragraphes 8 et 18) sous-entendu contre les chiites qui étaient minoritaires dans certaines circonscriptions et défend son « *droit* » d'être partout dans toutes les circonscriptions électorales même celle où il n'y avait pas de candidat du Hezbollah. Au niveau politique, le fait de vouloir être partout voudrait dire beaucoup de choses au long terme. Toutefois, nous resterons dans notre analyse communicationnelle du discours.

- **« Deux questions générales » (paragraphes 19 à 22)**

Dans la dernière partie de ce discours de clôture des élections, Nasrallah aimerait insister sur deux questions particulières dont il voudrait que le public se rappelle :

- Choix populaire et Table de dialogue

Nasrallah emploie le terme « *référendum* » (une fois, paragraphe 19) pour dire que « *les gens ont envoyé un message à tout le monde, que ce choix et le choix de la Résistance, ce n'est pas le choix d'un parti armé, ni celui d'une gang et n'est pas un choix qui a été imposé aux gens par la pression et les armes (...)* » (paragraphe 19) en insistant sur le fait que « *le choix de la Résistance est un choix populaire* » (paragraphe 19). A travers ce point sur lequel il insiste, Nasrallah profite de cette occasion de clôture des élections pour poser de nouvelles bases au dialogue national notamment sur la question des armes en se basant sur le « *choix populaire* » dont il parle dans ce discours : « *le sujet de la Résistance n'est pas une arme que nous discutons mais représente une volonté populaire, c'est un point que nous discuterons sur la table de dialogue (...)* » (paragraphe 19). Nous réalisons pourquoi Nasrallah avait demandé à son public, notamment dans son discours de clôture de campagne du 29 mai 2009, de voter même dans les circonscriptions où il n'y a pas de compétition, pour avoir des chiffres à l'appui de son dossier sur les armes.

- Opportunité d'édifier un Etat fort et responsabilisation de la majorité parlementaire

Dans ce deuxième point, Nasrallah répond, de manière indirecte mais positive, au discours de victoire de Hariri émis la veille selon lequel les Libanais ont de nombreux défis auxquels ils devraient faire face en évoquant le fait de la « *coopération de tous* » (paragraphe 21), ce qui pourrait laisser penser que Nasrallah penserait faire partie d'un gouvernement d'union nationale. Toutefois, il utilise son style de questions sans réponses dans le but de responsabiliser le camp vainqueur sur les sujets du pays et se demande quel serait son véritable programme maintenant que les élections sont terminées. Dans cette perspective, Nasrallah reprend la notion de « *destin* » que Hariri avait employé dans son discours de clôture de campagne : « *cette majorité est responsable du destin du pays* » (paragraphe 22) et n'oublie pas de revenir sur la notion de la « *majorité populaire* » qui pourrait revenir à l'opposition.

Conclusion du discours

Dans la conclusion de son discours, nous trouvons deux similarités avec le discours de Hariri :

- Le fait d'appeler à laisser ce qui a été dit durant les élections législatives « *derrière nous* » (paragraphe 23)
- Le fait d'appeler l'autre camp à travailler ensemble pour le pays.

Ce discours semblerait être très positif dans la mesure où Nasrallah accepte les résultats des élections le lendemain du jour du scrutin sans qu'il n'y ait de conflit armé ou de va-et-vient de discours conflictuels et dans la mesure où, comme Hariri, il appelle à travailler « *ensemble* » avec l'autre camp. Toutefois, nous remarquons que deux points importants sont lancés dans ce discours, deux points qui pourraient dessiner les grandes lignes de la « *phase suivante* » comme la nomme Nasrallah, c'est-à-dire la période qui suit les élections de 2009. En effet, Nasrallah évoque une nuance qui pourrait modifier l'image sûre du résultat des élections, celle de la « *majorité populaire* » face à la « *majorité parlementaire* ». Dans ce discours, Nasrallah insinuerait que si la loi électorale était différente, le 8 mars aurait facilement gagné les élections. Néanmoins, il n'assure rien n'ayant pas de chiffres entre les mains. Le terme « *populaire* »

revenant à vingt-trois reprises (paragraphe 3, 7, 11, 14, 16, 18, 19, 20, 21 et 22) montre à quel point Nasrallah basera sa crédibilité sur ce facteur dans la période post-électorale.

Nous remarquons que les connotations ne sont pas très nombreuses (cinq fois, paragraphes 5, 17 et 24), à part l'introduction qui fait désormais partie du style du discours de Nasrallah. Ceci montre que le discours a plusieurs cibles et que la cible principale n'est pas le public du Hezbollah mais toutes les parties libanaises.

Quant au conflit sunnite chiite, il n'apparaît pas clairement dans ce discours sauf si nous considérons que c'est le leader de la majorité de la communauté chiite qui émet le discours de clôture des élections en réponse au discours de victoire du leader de la majorité de la communauté sunnite, chacun représentant un camp politique composé de plusieurs confessions.

Nous remarquons que le conflit est quelque peu apaisé après dans les discours qui ont suivi les résultats des élections pour deux raisons essentielles : la première dans le but que ces résultats ne soient pas un alibi pour un conflit quelconque, la seconde parce que les résultats reflètent un certain équilibre entre les deux visions politiques, le perdant n'étant pas très loin du gagnant en matière de nombre de députés au Parlement. Le conflit sunnito-chiite semblerait donc être moins apparent dans les discours de clôture des élections que dans tous les discours des campagnes qui ont précédé le jour du scrutin. En effet, les deux chefs de partis politiques sembleraient prêts à coopérer dans la mesure du possible.

XIV- L'analyse quantitative des discours

Nous passons, dans cette partie de notre thèse, à l'analyse de contenu, comme nous l'avons dit dans notre chapitre méthodologique. C'est une analyse quantitative dont les critères ont été retirés de l'analyse qualitative que nous avons faite, et où il s'agira d'étudier les discours de Sayyed Hassan Nasrallah et de Cheikh Saad Hariri de manière quantitative et de les rassembler dans des tableaux en les divisant selon les critères. Ainsi, nous commencerons par proposer les critères en exposant les raisons pour lesquels ils ont été repérés. Nous ferons l'analyse quantitative à travers un tableau spécifiquement établi pour notre recherche avant d'analyser les résultats de ce tableau.

Avant de commencer l'exposition des critères, l'analyse quantitative et l'étude des résultats, il est important de noter que les termes qui feront partie de notre analyse de contenu seront pris en considération en fonction des points suivants :

- Les termes ont été pris en compte qu'ils soient au singulier ou au pluriel
- Les termes n'ont été pris en compte que si le sens du terme recherché y est, c'est-à-dire que si le même mot existe mais dans un sens différent, il n'a pas été pris en compte.
- Les termes comptés sont uniquement ceux qui concernent le contexte dont on parle. Les mêmes termes peuvent apparaître dans le même discours mais ne sont pas comptabilisés parce qu'ils concernent un autre contexte ou parce qu'ils ont un sens différent.
- Les termes comptés comportent aussi les expressions qui réfèrent au terme principal. Exemple : « *Israël* », « *entité sioniste* », « *ennemi israélien* », etc.
- Certains termes ou idées se trouvent dans deux catégories, critères ou sous-critères, nous ne ferons donc pas un grand total de tout le tableau mais uniquement de chaque critère tout seul ; le grand total n'apportant pas de nouveau pour notre recherche.
- Les termes, expressions ou idées ont été aussi comptabilisés grâce à l'implicite que nous avons ressortis de l'analyse qualitative que nous avons faite.

Concernant les critères de notre analyse quantitative, nous les avons divisés en deux catégories : les critères politiques et les critères confessionnels. Malgré le fait que dans la plupart des cas, le politique et le confessionnel se confondent, nous avons trouvé bon de tenter de les distinguer afin de pouvoir ressortir autant que possible le côté confessionnel du moyen de communication le plus employé par nos protagonistes – les discours – vu que c’est l’objectif principal de notre question de recherche.

XIV-1- Les critères politiques

Dans cette première catégorie des critères de notre analyse quantitative, nous avons ressorti six critères : Les concepts politiques, les faits historiques, les référendums, les références à son camp ou au camp adverse, les références aux autres Etats ainsi que l’emploi de noms de figures emblématiques. Chacun de ces critères comportent plusieurs sous-critères que nous verrons ci-dessous et qui nous permettront de catégoriser les termes en fonction de leur sens et du nombre de leurs répétitions.

- Concepts politiques

Par « *concepts politiques* », nous insinuons tous les concepts ou les idéaux politiques sur lesquels se battent les protagonistes et qui, à première lecture, n’auraient rien à voir avec le confessionnalisme ou le conflit sunnito-chiite. Nous verrons que nombreux sont les « *concepts politiques* » qui sont largement ancrés dans l’idéologie confessionnelle de tel ou tel parti.

o Nationalisme

Dans le sous-critère intitulé « *nationalisme* », nous avons regroupé tous les termes qui s’associent au Liban, il inclut des termes tels que « *Liban* », « *Libanais* », « *Beyrouth* », « *citoyens* », « *pays* », « *nation* », etc. Nous avons trouvé ce sous-critère important pour plusieurs raisons ; tout d’abord, il serait intéressant de voir à quel point ces termes sont employés en période électorale par chacun des deux protagonistes, ensuite, il nous semblerait inopportun d’étudier les références aux autres Etats (un des critères politiques) sans avoir eu une idée de l’emploi des termes relatifs au Liban.

Nous avons considéré que ce sous-critère fait partie des critères politiques dans notre catégorisation vu que les termes relatifs sont souvent employés par les protagonistes à des fins politiques, pour montrer qu'ils s'intéressent, du moins en temps de campagne, aux affaires internes. C'est aussi un moyen de montrer l'appartenance politique vu que chacun des deux chefs de partis politiques étudiés est accusé d'obéissance extérieure.

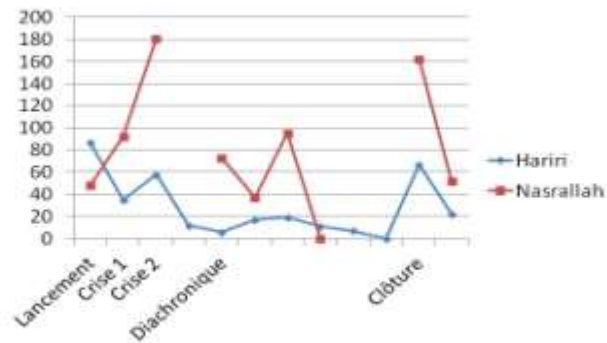


Figure 11 : Le « *nationalisme* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Sur la base des points dont nous avons antérieurement parlé, les chiffres sont élevés en matière de nationalisme, ce qui pourrait montrer que nos protagonistes ont tenté autant que possible de rester dans les affaires intérieures libanaises et de faire preuve d'un nationalisme profond face à des reproches d'alliances étrangères.

○ Identité

Ce sous-critère inclus les termes relatifs à « *l'identité* », tels que le « *visage* », le « *paysage* » et la « *mosaïque* » libanais. Comme nous l'avons vu dans notre analyse qualitative, le facteur de l'identité fut un concept politique très important des campagnes des législatives de 2009, ce fut même presque un thème de campagne, un parti accusant l'autre de vouloir changer « *l'identité* » du Liban et appelant les électeurs à faire un choix en fonction de plusieurs points dont ce sujet.

C'est un facteur qui serait au cœur du conflit sunnito-chiite, les deux parties refusant d'aller dans le sens de l'autre à ce sujet ou même de se mettre d'accord sur une même identité pour le Liban, chacun lui accordant une identité lui ressemblant ou plutôt ressemblant aux traits de sa confession.

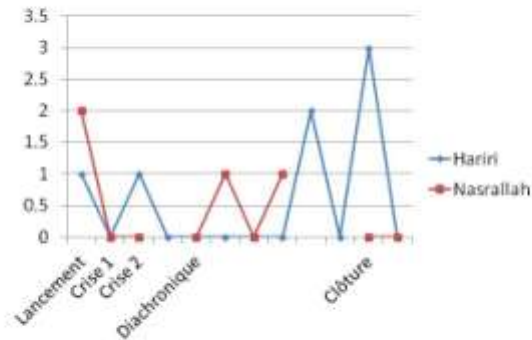


Figure 12 : L' « identité » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

En matière d'identité, nous remarquons que les chiffres sont limités, ils ne représentent pas en tout cas ce dont on avait parlé dans notre partie contextuelle (Partie II) et dans l'analyse qualitative concernant le conflit d'identité et le changement du visage libanais au cas où l'une des deux parties gagnerait les élections. Ce point serait plutôt insinué dans le sous-critère concernant la facticité des élections.

○ Arabisme

L'arabisme est un sous-critère que nous avons ressorti de notre analyse qualitative et qui pourrait avoir deux côtés, d'une part c'est un concept politique dans la mesure où il identifierait la politique régionale du Liban et les causes que ce pays devrait soutenir dans le monde arabe ; d'autre part, il constituerait une partie de l'identité du Liban pour certains chefs politiques dont notamment Hariri. Dans le cadre de ce deuxième point, l'insistance sur l'arabisme du Liban faisait face de manière sous-entendue, comme nous l'avons vu dans l'analyse qualitative, à un

persanisme refusé par une partie du peuple libanais, considéré comme étranger à la culture libanaise.

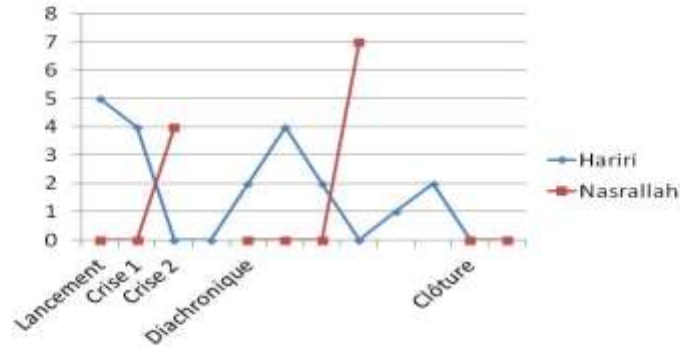


Figure 13 : L' « arabisme » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

L'arabisme montrerait aussi une sorte d'identité à laquelle les deux partis politiques représentés dans notre thèse par leur dirigeant, aimerait s'identifier. Du moins, le Courant du Futur a insisté sur ce côté d'identité qui lui est cher. Toutefois, l'analyse quantitative montre que la différence n'est pas énorme entre Hariri et Nasrallah dans ce sous-critère, chacun interprétant l'arabisme de manière différente. En effet, l'arabisme pourrait être un point de conflit entre sunnites et chiites, le monde arabe étant à large majorité sunnite.

- Oumma

Ce sous-critère ne regroupe que le terme « *Oumma* » dans les discours qui forment notre corpus. C'est un concept politique parce qu'il reflète une idéologie qui consiste à n'avoir de frontières que celles qui englobent toute la communauté des musulmans. En d'autres termes, il s'agit de nier les frontières libanaises vu qu'elles empêchent l'Oumma de se former.

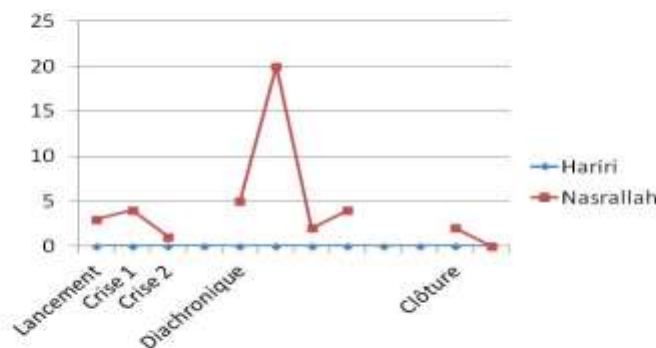


Figure 14 : L' « Oumma » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Nous remarquons que Hariri ne prononce jamais ce terme, et n'y fait jamais allusion contrairement à Nasrallah qui l'emploie dans huit de ses neuf discours que nous avons analysés. Ceci voudrait dire énormément de choses qui pourraient être aussi liées à l'identité. En effet, ce concept à la fois politique et confessionnel représenterait un pilier de la vision du Hezbollah alors que le Courant du Futur n'y croirait pas et y serait opposé. D'où toute la différence de visions politico-confessionnelles de ces deux partis politiques. C'est de là aussi que nous pourrions ressortir le conflit sunnito-chiite, l'« Oumma » consistant essentiellement à rassembler les fidèles chiites à l'intérieur de frontières unilatérales.

- Résistance

Ce sous-critère est considéré comme étant un concept politique parce qu'une partie des Libanais considèrerait que depuis la libération des territoires libanais de l'occupation israélienne en 2000, la Résistance est plus nocive que bénéfique, alors que d'autres la considèreraient indispensable dans la mesure où elle « *ferait peur* » à l'occupant israélien. Il s'agirait aussi d'un concept politique vu qu'une nouvelle formule politique semblerait en ressortir, à savoir la triade « *l'Etat, l'Armée et la Résistance* » de manière à légaliser la Résistance dans sa complémentarité avec l'Armée. Il est important de noter que nous avons distingué entre la Résistance en tant que

concept politique et le Hezbollah, aussi connu sous le nom de « *la Résistance islamique au Liban* ».

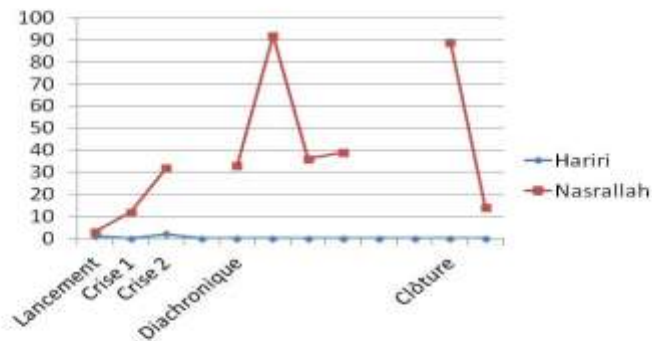


Figure 15 : La « *Résistance* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

La très grande différence en chiffres concernant la « *Résistance* », montre à quel point le Hezbollah insiste sur ce concept dans ses discours politiques. Le nombre de fois où Hariri prononce le terme de *Résistance* étant très limité pourrait montrer qu'il n'y croirait plus comme nous l'a montré l'analyse qualitative de ses discours.

○ Etat

Ce sous-critère comprend tous les termes relatifs à l'« *Etat* », ses institutions et ses dirigeants. La raison pour laquelle ce sous-critère est considéré comme étant un concept politique réside dans le fait que ce fut de même un thème de campagne au fil de laquelle les protagonistes se sont disputés l'importance de l'édification de l'Etat. Ce fut aussi une question de choix vu que l'équation se présentait comme telle : pour l'Etat ou pour l'Etat au sein de l'Etat en référence au Hezbollah de la part de Hariri, une équation niée par le Hezbollah qui se considérait comme complémentaire et indissociable de l'Etat, ce dernier devenant ainsi un concept politique discuté et disputé. Dans ce cadre-là, les concepts politiques de l'Etat et de la *Résistance* se trouveraient face à face dans la campagne électorale. Des concepts aussi considérés comme étant

confessionnel comme nous l'avons vu dans notre partie de contexte (Partie II) et notre analyse qualitative (faisant partie de notre partie pratique, Partie III), étant donné que le concept de l'Etat serait revendiqué par la communauté sunnite et celui de la Résistance par la communauté chiite.

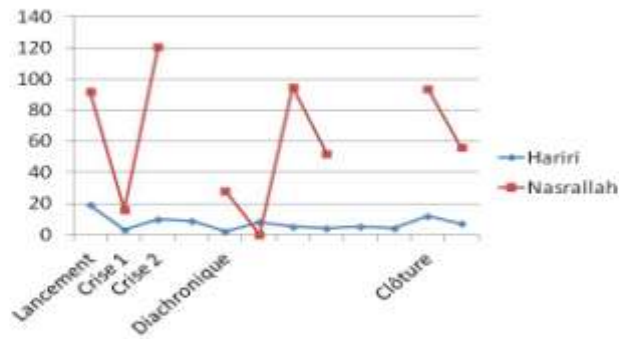


Figure 16 : L' « Etat » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Dans ce sous-critère, l'analyse quantitative pourrait contredire notre analyse qualitative vu que le large écart entre les chiffres montre plutôt que c'est Nasrallah qui en parle le plus alors que l'édification de l'Etat serait plutôt un projet Haririen. Toutefois, ces chiffres pourraient montrer que Nasrallah tenterait de nier les accusations de ses adversaires selon lesquelles il serait contre cette édification et de prouver que la triade « *Etat, Armée et Résistance* » serait la meilleure à appliquer si nous considérons les chiffres des sous-critères de la Résistance et de l'Etat.

○ La « *formule des trois tiers* »

Ce sous-critère est un concept politique par excellence vu qu'il concerne le système politique libanais. Toutefois, le système libanais répartissant les fonctions de manière confessionnelle, ce concept est aussi très lié au confessionnalisme politique vu qu'il consiste à répartir le système libanais en trois tiers : chiite, sunnite, chrétien. La « *formule des trois tiers* » fait donc allusion à de nouvelles éventualités démographiques non confirmées et non officielles.

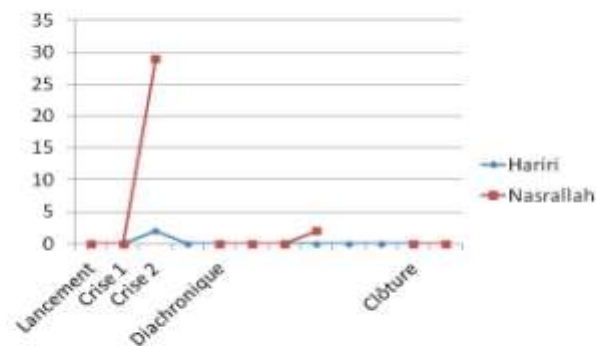


Figure17 : La « *formule des trois tiers* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Les chiffres montrent que Nasrallah expose largement le concept de la « *formule des trois tiers* » alors que Hariri n’y fait que des allusions. Cet écart pourrait alimenter plusieurs arguments contradictoires. D'une part, des arguments selon lesquels Hariri ne voudrait pas parler afin de ne pas susciter des approbations de la part de sa communauté sunnite vu que cette dernière pourrait trouver l’idée alléchante en réitérant l’importance de l’Accord de Taëf, et afin de ne pas fâcher la communauté chrétienne. D'autre part, Nasrallah en parle pour l’expliquer à sa cible en vue d’une sorte de référendum sous-entendu puis pour la nier en vue de ne pas éloigner sa cible chrétienne.

○ Elections fatidiques

La facticité des élections a non seulement été discutée par les analystes politiques¹²³ dont nous avons parlé dans notre partie contextuelle (Partie II), mais elle a été reprise par les deux protagonistes de notre thèse. Nous avons considéré qu’il s’agissait d’un concept politique vu qu’il a été aussi pris en compte dans les discours en tant que thème de campagne pour inciter les électeurs à voter en masse.

¹²³ Jihad Bitar en particulier

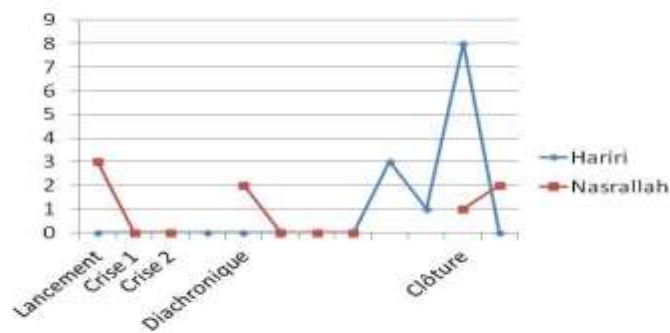


Figure18 : Les « *élections fatidiques* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

L'écart n'est pas énorme et les chiffres limités, Hariri en parle plus que Nasrallah vu que c'est lui qui considère les élections fatidiques. Cependant, ces chiffres ne sont pas à la hauteur des analyses faites dans la partie contextuelle qui aurait fait croire à des chiffres bien plus élevés à ce sujet.

- Image

L'image est un concept politique important dans le cadre du contexte de notre thèse vu qu'il est considéré par nos protagonistes, Nasrallah en particulier, comme reflétant une certaine identité et une respectabilité qui sous-entend répondre indirectement aux accusations de terrorisme que certains Etats occidentaux et orientaux ont lancées au Parti de Dieu. D'où l'importance de l'image en politique, notamment dans notre contexte en particulier.

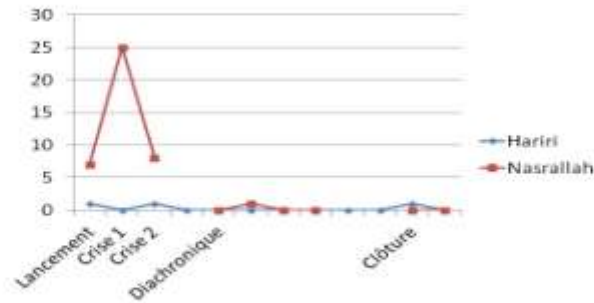


Figure 19: L' « *image* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

L'«image serait, selon les chiffres, bien plus importante pour Nasrallah que pour Hariri. D'ailleurs, notre analyse quantitative l'explique.

○ Choix et Décision

La question de « *choix* » fut considérée comme étant un concept politique vu que choisir pour qui voter, tel ou tel camp, est un choix politique surtout que, comme nous l'avons vu ce choix est loin de se baser sur un programme électoral en bonne et due forme, encore moins sur des stratégies économiques et sociales. La notion de choix qui englobe celle de « *décision* » est importante dans les discours de notre corpus parce qu'elle revient à plusieurs reprises, rappelant en sous-entendu la facticité des élections et les questions de référendum.

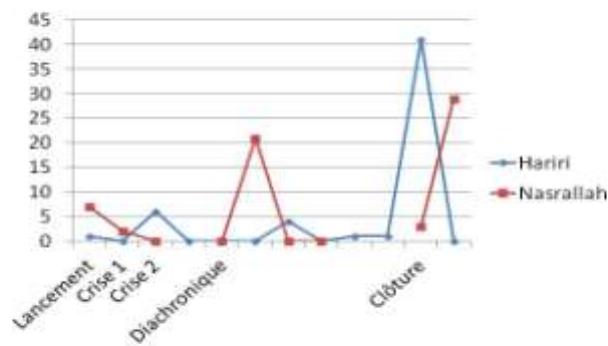


Figure 20 : Les « *choix et décision* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Très minime est la différence en chiffres entre Hariri et Nasrallah en matière de choix. Ceci pourrait tout simplement être interprété par le fait qu'en campagne électorale, tout leader politique appelle les électeurs à prendre une décision et à faire leur choix, si nous évitons de rentrer dans les détails de notre analyse contextuelle et qualitative.

○ Popularité

La popularité joue un grand rôle dans les concepts politiques modernes au Liban, chaque camp se campant sur sa popularité pour tenter d'imposer ses choix nationaux, régionaux et internationaux. D'ailleurs, c'est sur cette base-là que l'opposition (camp du *8 mars*) avait refusé de gouverner avec la majorité (camp du *14 mars*) avant les élections de 2009 prétendant une majorité populaire et réclamant des élections anticipées pour justement prouver la popularité. D'ailleurs, dans son discours de perte, Nasrallah parle longuement de la nuance entre la majorité parlementaire et la majorité populaire. De plus, tout l'enjeu de la nouvelle démographie libanaise qui selon certains devrait engendrer un nouveau système politique basé sur une nouvelle formule de division confessionnelle repose sur le facteur de la popularité.

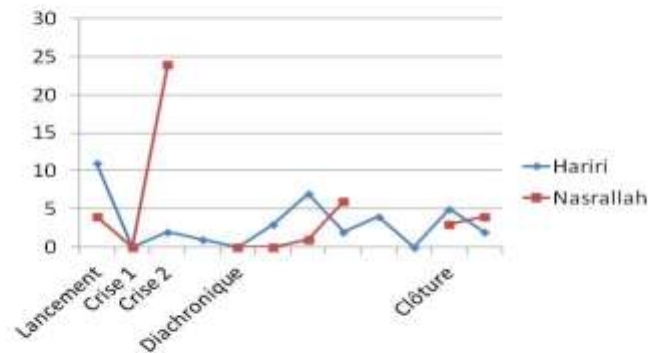


Figure 21 : La « popularité » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Comme le montre l'analyse qualitative, le facteur de la popularité reste bien plus importante chez Nasrallah que Hariri vu que c'est Nasrallah qui évoque le concept de « *majorité populaire* » dans son discours de perte. Les chiffres vont dans ce sens.

○ Partenariat

Par « *partenariat* », nous entendons « *gouverner ensemble* ». Ce sous-critère inclus aussi les concepts de vie commune, d'union nationale et de parité entre chrétiens et musulmans très ancrés dans la mentalité libanaise. D'ailleurs, ce sont non seulement des concepts politiques mais aussi des concepts confessionnels vu que la vie commune par exemple, comme tous les autres concepts signifient la cohabitation des différentes confessions.

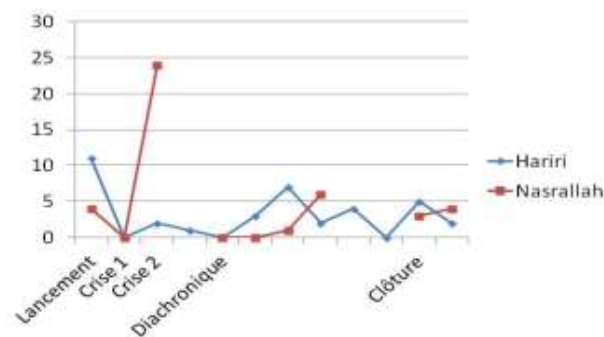


Figure 22 : Le « partenariat » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Ici, l'écart n'est pas critique dans la mesure où les deux chefs de partis politiques parlent de partenariat d'une manière ou d'une autre. Il s'agit en réalité du discours politique libanais général en fonction des circonstances. En effet, un dicton libanais évoquerait le fait que les Libanais « *sont condamnés à vivre ensemble* ». Ce qui est reflété dans la communication politique.

- Démocratie

Nous avons inclus la démocratie et les termes qui lui sont relatifs tels que la liberté, la souveraineté, et l'indépendance, en sous-critère de concept politique parce que c'était un thème très ressassé dans les discours, un parti prévoyant la mort de la démocratie libanaise si l'autre parti venait à gagner les élections. C'est dans ce cadre-là que nous avons considéré la démocratie comme étant un concept politique.

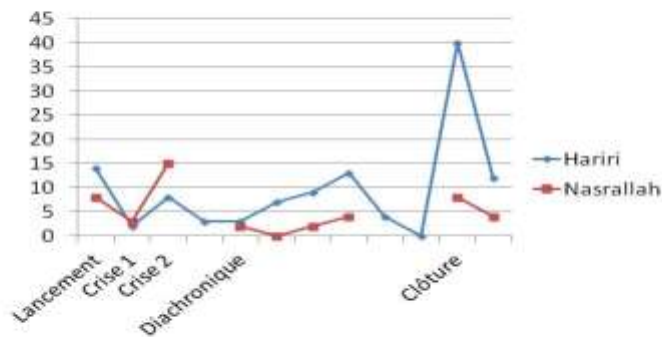


Figure 23 : La « *démocratie* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Nous réalisons grâce à notre analyse quantitative que c'est Hariri qui parle le plus de « *démocratie* », par peur de la perdre semblerait-il. Dans ce cas-là, notre analyse quantitative ne contredit pas notre analyse qualitative. Toutefois, soulignons que ce concept n'est pas absent des discours de Nasrallah.

- Economie

Vu que les sujets relatifs à l'économie pourraient être considérés comme étant un concept politique pour la communauté sunnite face au concept de la Résistance pour la communauté sunnite comme nous l'avons vu dans notre analyse qualitative, nous verrons dans notre analyse quantitative à quel point ce sujet est fort et revient dans les discours des protagonistes.

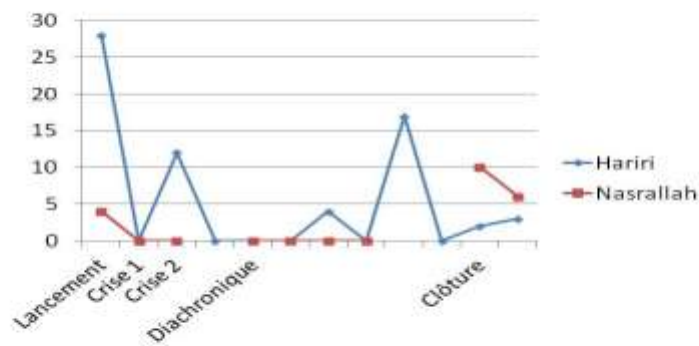


Figure 24 : L' « économie » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Malgré le fait que les discours de Nasrallah soient bien plus longs que ceux de Hariri, ce dernier montre de manière claire, à travers les chiffres de notre analyse quantitative, que l'économie est un des piliers de son programme politique, vu l'écart entre nos deux protagonistes.

- Faits historiques

Dans le critère des « faits historiques », nous avons rassemblé toutes les dates importantes que nous avons retrouvées dans les discours électoraux des deux chefs de partis politiques que nous avons étudiés. Ainsi, nous verrons dans l'analyse quantitative à quel point certains événements marquent les discours et selon quels faits historiques, les protagonistes invitent leurs électeurs à voter.

o Nakba Palestinienne de 1948

Le rappel de la Nakba palestinienne permet deux points essentiels : tout d'abord de rappeler qu'Israël est l'ennemi du Liban par excellence, ensuite de s'identifier pour la cause palestinienne.

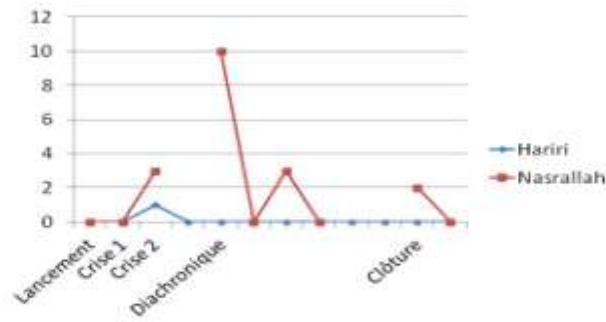


Figure 25 : La « *Nakba Palestinienne de 1948* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Hariri ne faisant appel à cet évènement historique qu'une seule fois et de manière implicite, il est clair que ce n'est pas une de ses priorités, contrairement à Nasrallah qui emploie les évènements palestinien comme s'ils étaient internes vu qu'ils pointent Israël du doigt.

- Guerre civile de 1975

Cette guerre est très peu rappelée, mais le but serait de chercher à l'éviter, du moins dans les discours.

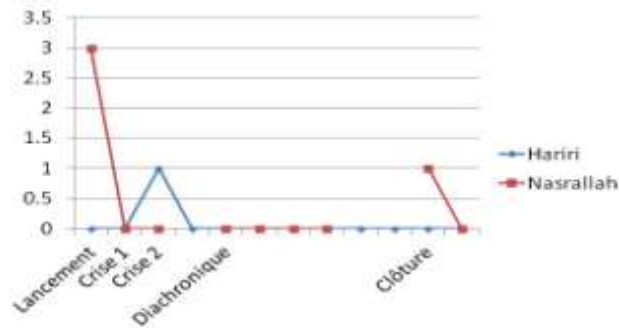


Figure 26 : La « guerre civile de 1975 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Contrairement aux élections de 2005, les chiffres montrent que cette guerre est très peu rappelée par les deux chefs de partis, peut-être parce que d'autres événements de guerre et de conflits ont eu lieu entre 2005 et 2009.

- Intervention militaire israélienne au Liban de 1982

Cette entrée israélienne au Liban qui est arrivée jusqu'à Beyrouth a énormément marquée la conscience des Libanais, Nasrallah en parle pour ranimer la carte israélienne dans ses discours. Il s'agirait de faire peur à sa communauté pour qu'ils resserrent les rangs autour de lui.

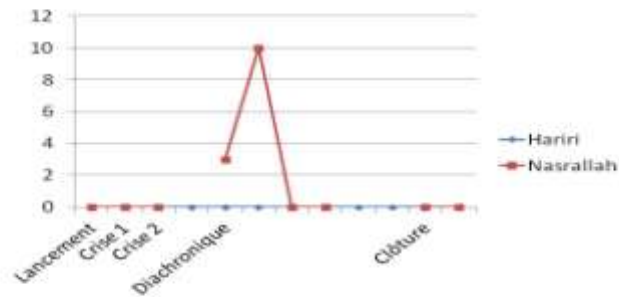


Figure 27 : L' « *intervention militaire israélienne au Liban en 1948* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Cette intervention est complètement absente des discours de Hariri, que ce soit en implicite ou en explicite. Toutefois, elle est présente dans les discours de Nasrallah qui visent à pointer Israël du doigt.

- Accord du 17 mai 1983

L'accord du 17 mai qui consistait à signer une trêve avec Israël, est un événement qui n'a été rappelé que par Nasrallah, dans le but de retourner l'opinion publique contre l'autre camp dont l'un des partis chrétiens était en vue de signer cet accord.

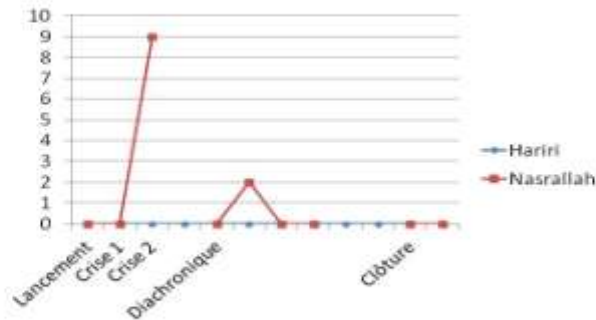


Figure 28 : L' « accord du 17 mai 1983 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

L'accord du 17 mai est de même totalement absent des discours de Hariri ; d'ailleurs, nous ne l'avons pas repéré dans notre analyse qualitative. Seul Nasrallah tente de le rappeler.

- Accord de Taëf 1989

Cet accord est notamment rappelé pour remettre à la surface la parité islamo-chrétienne mise en place dans le but de mettre fin à la guerre civile de 1975. Le rappel de cet accord aurait pour intention, comme nous l'avons mentionné dans notre analyse qualitative, d'apaiser les appréhensions de certaines confessions minoritaires d'un changement de système politique.

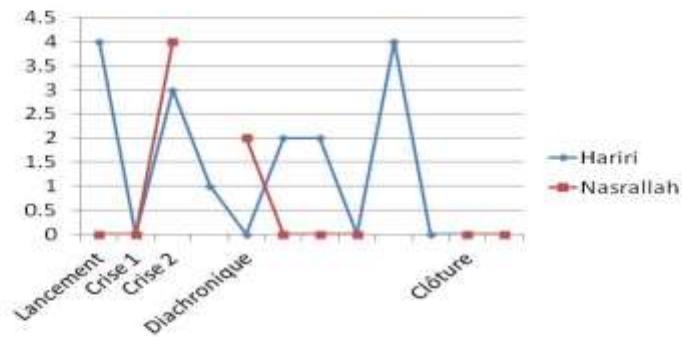


Figure 29 : L' « accord de Taef de 1989 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Comme le montre l'analyse qualitative, l'accord de Taëf est important aux yeux de Hariri. Les chiffres prouvent la véracité de cette analyse. Cet accord pourtant présent dans deux des neuf discours de Nasrallah est néanmoins bien plus présents dans ceux de Hariri.

- Libération de l'occupation israélienne en 2000

Ce fait historique rappelle la « victoire » du Hezbollah et « les agressions de l'ennemi israélien ». Son rappel aurait pour but de renforcer le moral du camp du Hezbollah essentiellement.

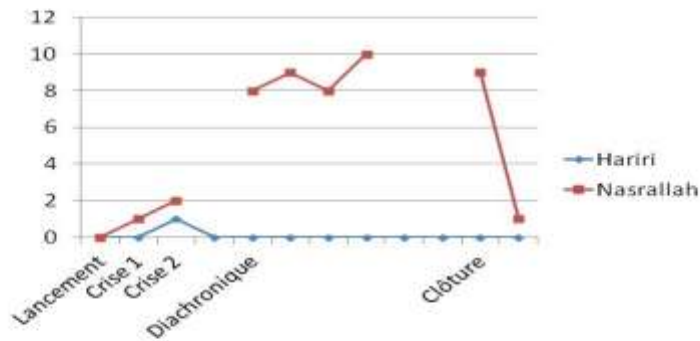


Figure 30 : La « libération de l'occupation israélienne en 2000 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Présent qu'une seule fois dans un des douze discours de Hariri, la libération de l'occupation israélienne est largement présente dans la plupart des discours de Nasrallah, cet événement étant un des piliers de l'Histoire contemporaine du Hezbollah.

- Assassinat Hariri le 14 février 2005

Cet événement est très important dans la période électorale que nous étudions d'une part, parce que l'un de nos deux protagonistes est le fils de Rafic Hariri et d'autre part, parce que le parti de l'autre protagoniste est accusé d'être impliqué dans son assassinat, d'où toute la dualité du conflit sunnito-chiite, l'assassiné étant sunnite et le présumé assassin chiite. Nous avons tenté de distinguer entre l'assassinat du 14 février 2005, étant le fait historique et le Tribunal Spécial pour le Liban qui figure parmi les sous-critères du référendum.

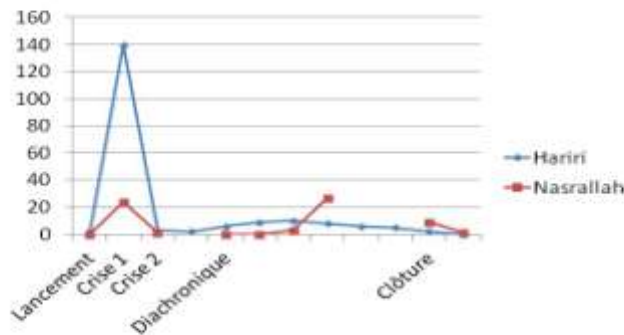


Figure 31 : L' « assassinat de Rafic Hariri le 14 février 2005 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

L'écart est clair, Hariri parle bien plus de l'assassinat de son père que Nasrallah qui ne l'élimine pourtant pas de son discours vu que ce fut le sujet d'une des deux crises de notre période électorale.

- Révolution du Cèdre le 14 mars 2005

La Révolution du Cèdre est la manifestation anti-syrienne qui a eu lieu le 14 mars 2005, c'est de là qu'est issu le camp du *14 mars*. Là aussi, nous avons tenté de distinguer entre le fait historique et le camp politique.

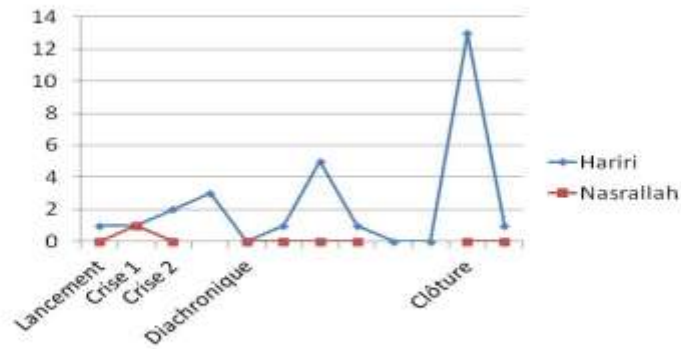


Figure 32 : La « *Révolution du Cèdre le 14 mars 2005* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

La Révolution du Cèdre n'est prononcée par Nasrallah qu'une seule fois, alors qu'elle est très présente dans les discours de Hariri, vu que c'est sur cette base-là que ce dernier mène cette campagne électorale.

- Retrait des troupes syriennes du Liban le 26 avril 2005

Le retrait des troupes est considéré comme étant une victoire pour le camp du *14 mars* et comme une ouverture d'esprit face aux petits d'esprits pour celui du *8 mars* afin d'éviter justement un conflit sunnito-chiite comme le dit Nasrallah dans l'un de ses discours.

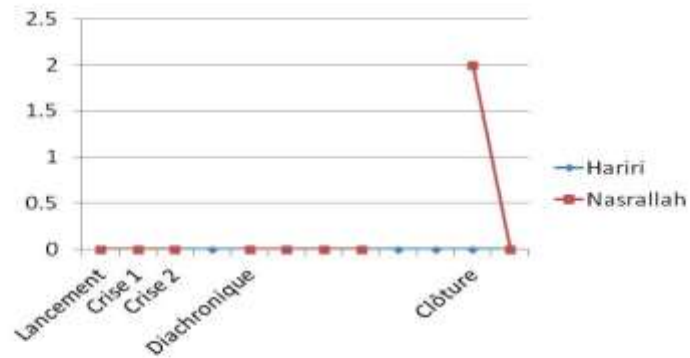


Figure 33: Le « retrait des troupes syriennes du Liban le 26 avril 2005 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Malgré le fait que le retrait des troupes syriennes pourrait être considéré comme une victoire pour le camp du *14 mars* tout comme le retrait israélien pour le *8 mars*, Hariri n'évoque cet événement aucune fois dans ses discours, peut-être pour éviter de pointer la Syrie du doigt afin de pouvoir occuper le poste de Premier ministre de tout le Liban après les élections. Par contre, cet événement est repris à deux reprises par Nasrallah mais dans une autre perspective que celle d'une victoire.

- Les élections législatives de 2005

Les élections législatives de 2005 sont rappelées dans la mesure où nos protagonistes refuseraient de refaire les mêmes alliances, le conflit sunnito-chiite s'étant montré entre-temps.

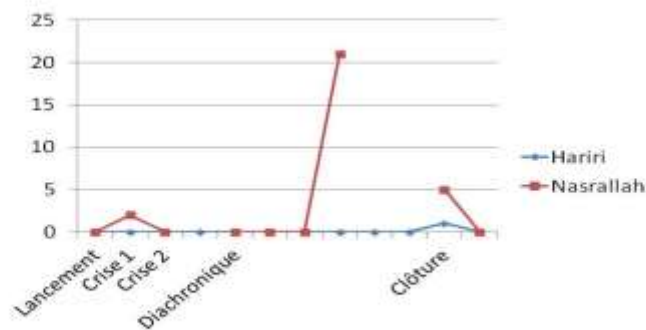


Figure 34 : Les « élections législatives de 2005 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Les élections législatives de 2005 sont largement rappelées par Nasrallah, alors que Hariri n’en parle qu’une seule fois et de manière implicite.

- Document d’entente entre le CPL et le Hezbollah le 6 février 2006

Le document d’entente entre le Courant Patriotique Libre chrétien du général Michel Aoun et le Hezbollah chiite signé le 6 février 2006 constitue une première où deux confessions se sont unies. Ce fait a notamment été utilisé par Nasrallah dans ses discours de campagne pour tenter de toucher la cible chrétienne.

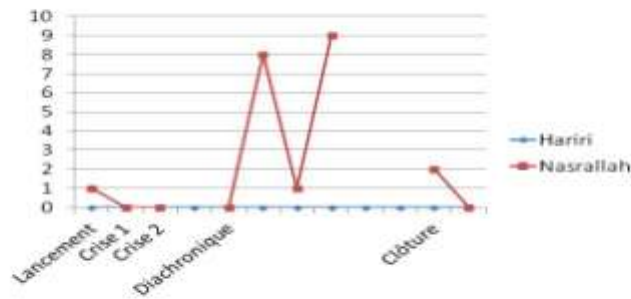


Figure 35 : Le «*document d'entente entre le Hezbollah et le CPL le 6 février 2006* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Comme nous l'avons dit dans notre analyse qualitative, le rappel de ce document cible les partisans chrétiens du CPL. Ce document est employé par Nasrallah dans plusieurs de ses discours contrairement à ceux de Hariri où il est complètement absent. Ceci pourrait refléter le fait que Hariri ne prendrait pas ce document d'entente au sérieux.

- Table de dialogue national ayant débuté le 2 mars 2006

La table de dialogue a été édifée afin de discuter des dossiers les plus épineux entre les différents chefs de partis politiques libanais qui souvent représentent les différentes confessions libanaises. Parmi ces dossiers, celui des armes du Hezbollah et la stratégie de défense du Liban, essentiellement contre Israël. D'où toute son importance dans les discours de campagne en 2009.

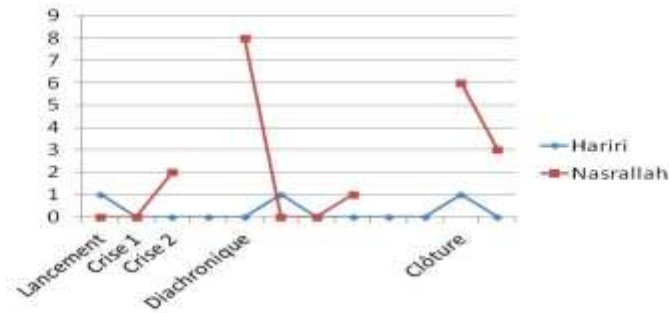


Figure 36 : La « *table de dialogue national de mars 2006* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Un large écart dans les chiffres montre que Nasrallah serait celui qui profiterait le plus de la table de dialogue vu qu’il en parle dans plusieurs de ses discours notamment en fin de campagne. Hariri quant à lui n’y fait référence qu’à deux reprises.

- Guerre de juillet-août 2006

La guerre de 2006 où Israël a bombardé le Liban suite à l’enlèvement de deux de ses soldats par le Hezbollah fut un sujet très controversé, le Hezbollah considérant qu’il a été victorieux sur l’armée israélienne vu que le but de cette dernière de détruire le Hezbollah n’a pas été atteint, et le Courant du Futur considérant que c’est une guerre qui aurait largement pu être évitée si le Hezbollah n’avait pas enlevé les deux soldats israélien. Ce fait met face à face la destruction de la guerre face à la reconstruction du Liban et remet sur table les dossiers de la table de dialogue national.

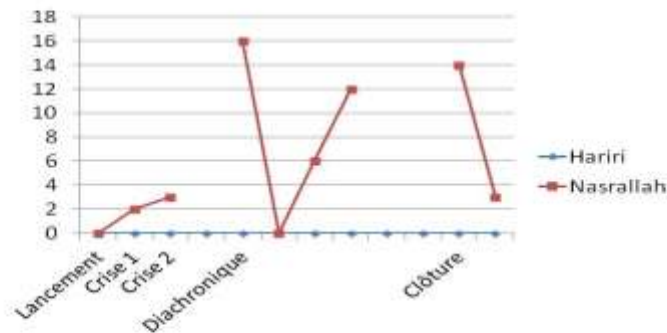


Figure 37 : La « guerre de juillet-août 2006 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Encore une fois, un événement qui pointe Israël du doigt fait l'objet d'un écart dans les chiffres, Nasrallah l'employant bien plus que Hariri, qui se contente d'y faire allusion. Malgré le fait que cette guerre aurait pu être un des sujets principaux de la campagne de Hariri dans la mesure où il aurait pu « *accuser* » son adversaire chiite de provoquer l'ennemi dont le résultat fut la guerre de 2006 ; Hariri aurait préféré ne pas tableur sur ce sujet dans sa campagne de peur d'être accusé à son tour de trouver des alibis à l'agression d'Israël de l'été 2006.

○ Evènements de Nahr El Bared en mai 2007

Ces événements sont importants dans la mesure où l'armée libanaise a dû combattre un groupe terroriste palestinien où des nombreux soldats ont trouvé la mort alors que le Hezbollah n'avait rien fait pour aider l'armée. Hariri reprend ces événements pour sous-entendre que la Résistance n'est pas du côté de l'armée comme elle le prétendrait.

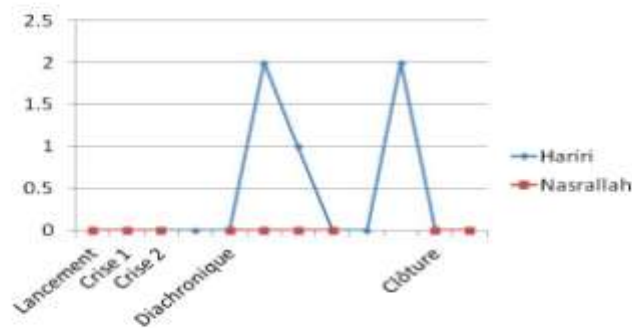


Figure 38 : Les « événements de Nahr el Bared de mai 2007 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Alors que nombreux sont ceux qui ont accusé Hariri d’avoir financé le groupe terroriste sunnite qui a attaqué l’armée libanaise, Nasrallah ne parle aucune fois de ces événements malgré le fait qu’il aurait pu, à son tour, faire campagne contre le Courant du Futur à ce sujet. C’est Hariri qui en parle dans trois de ses discours sélectionnés dans notre thèse.

○ Evènements du 7 mai 2008

Ces événements ont énormément été relatés dans notre analyse qualitative, ils sont même à l’origine d’une de nos crises. Ces événements sont ceux qui pourraient le mieux représenter le conflit sunnito-chiite vu que des membres armés du Hezbollah ont envahi les quartiers sunnites de Beyrouth en protestation contre deux décisions gouvernementales jugées intenable par le Hezbollah.

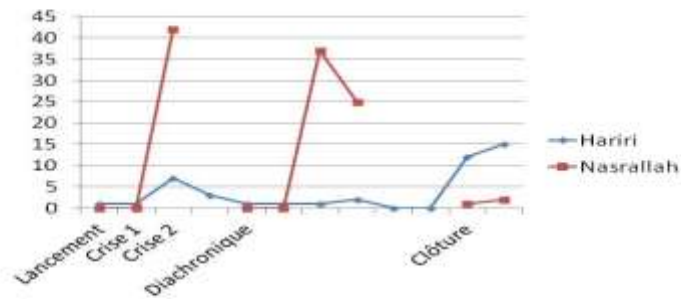


Figure 39 : Les « événements de 7 mai 2008 » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Ces événements furent l’objet principal de nombreux discours des deux protagonistes. Toutefois, c’est Nasrallah qui en parle beaucoup plus que Hariri vu qu’il a consacré des parties entières de quelques-uns de ses discours pour expliquer les raisons et les conséquences de ces événements. Néanmoins, Hariri en parle dans dix de ses douze discours étudiés. Ceci pourrait être analysé par le fait que Hariri a rappelé cet événement dans la plupart de ses discours afin d’attirer la communauté sunnite alors que Nasrallah tentait de s’expliquer face aux interprétations de ces événements.

- Elections législatives 7 juin 2009

Ce sous-critère est très important vu qu’il nous permettrait de voir à quel point les priorités de chaque camp conduisent aux élections. Il inclut tous les termes relatifs aux « élections » du 7 juin 2009.

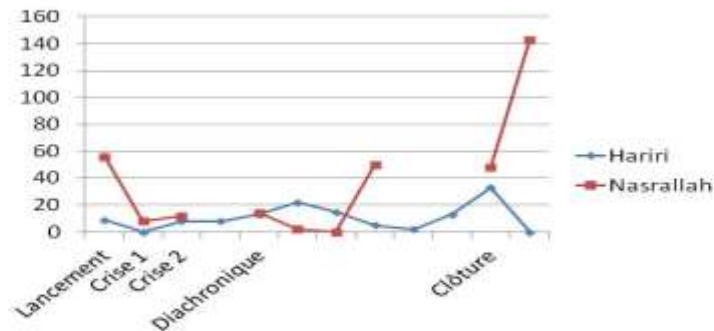


Figure 40 : Les « *elections législatives de juin 2009* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

L'analyse quantitative de nos discours montre que, contrairement à ce qui a été dit dans notre analyse qualitative, Nasrallah accorderait énormément d'importance à cette échéance vu que grand écart entre les chiffres de nos deux chefs de partis malgré le fait qu'il ait lui-même dit avoir d'autres priorités.

- Référendum

Selon les analystes¹²⁴ que nous avons cités dans notre partie contextuelle (Partie II), les deux sous-critères ci-dessous représenteraient les points essentiels du référendum auquel ont appelé nos deux protagonistes.

- Tribunal Spécial pour le Liban

Le *Tribunal Spécial pour le Liban* (TSL) ayant pour but de punir les assassins de Hariri a mis les deux camps face à face. Les partisans du Courant du Futur et du *14 mars* étant pour et ceux du Hezbollah et du *8 mars* étant contre. Pour le *14 mars*, il s'agit impérativement de mettre fin aux

¹²⁴ Essentiellement Jihad Bitar et Michel Hajji Georgiou

assassinats politiques ayant touché leur camp politique. D'autres Etats régionaux étant dans le collimateur des accusés, le 14 mars a préféré faire appel à la justice internationale, ce que refusent catégoriquement les partis du 8 mars ne croyant pas en l'international et le trouvant politisé. D'ailleurs, le TSL fut aussi le sujet d'une de nos études de crises dans l'analyse qualitative.

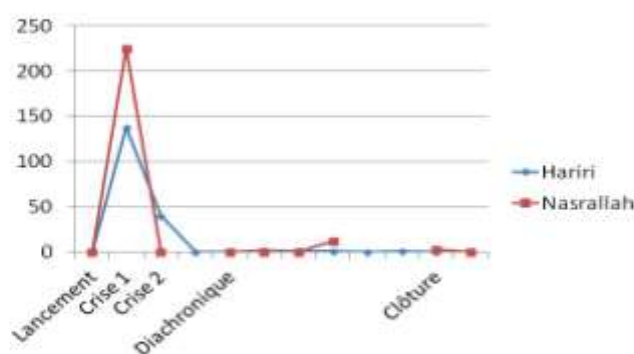


Figure 41 : Le « *Tribunal Spécial pour le Liban* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Les deux chefs de partis dont les discours ont été analysés parlent de ce sujet qui les intéresse largement, chacun à partir d'une perspective différente. Nasrallah en parlerait plus selon les chiffres mais ceci serait essentiellement dû à la longueur de ses discours vu qu'il n'évoque ce sujet que dans trois de ses discours alors que Hariri en parle dans six de ses discours. Les chiffres élevés montrent que ce sujet est crucial pour les deux partis.

- Armes du Hezbollah

Les « *armes du Hezbollah* » constitueraient le sujet de référendum le plus imminent, notamment après les événements du 7 mai 2008.

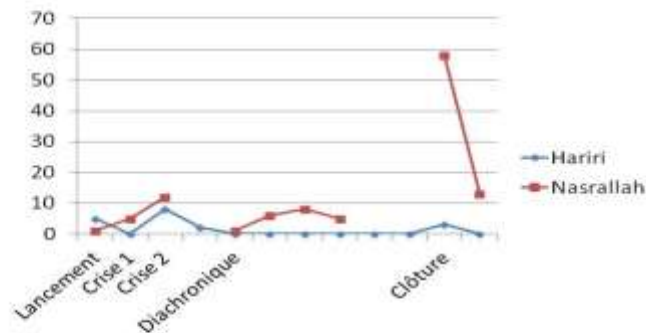


Figure 42 : Les « armes du Hezbollah » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Un large écart dans les chiffres montre que c'est Nasrallah qui parle des armes du Hezbollah bien plus que Hariri qui évoque ce sujet plus souvent de manière implicite qu'explicite. Les chiffres montrent aussi que le premier sujet de référendum relatif au Tribunal Spécial pour le Liban est plus repéré dans les discours des deux chefs de partis que celui des armes du Hezbollah. Cependant, la différence réside dans le fait que le sujet des armes a fait explicitement l'objet de référendum par Nasrallah comme nous l'avons vu dans l'analyse qualitative de l'un de ses discours.

- Références à un camp politique

Il s'agit de parler soit de son camp soit de celui de l'adversaire, sans pour autant qu'il y ait confessionnalisme dans la référence. Cette référence politique inclut les louanges aux alliés et les accusations aux adversaires. Les noms des membres et des leaders des partis politiques sont inclus dans l'analyse quantitative, qui englobe aussi le «14 mars», le «8 mars», le «*Courant du Futur*», le «*Hezbollah*» et tout autre «*parti politique*».

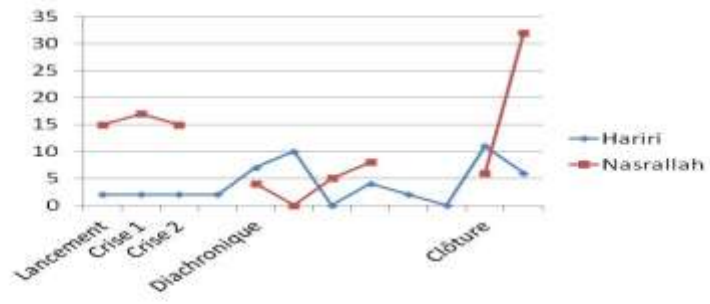


Figure 43 : Le « 14 mars » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

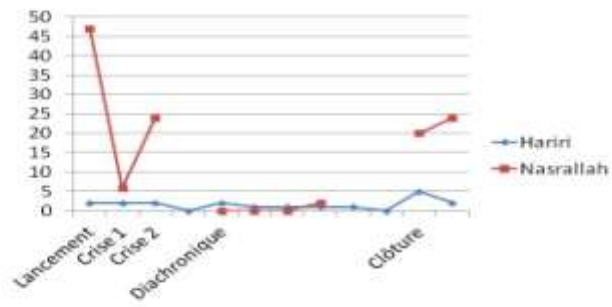


Figure 44 : Le « 8 mars » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

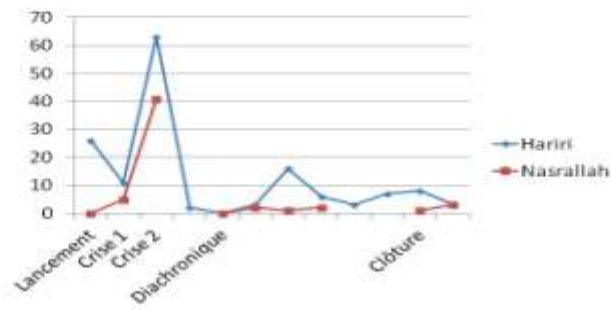


Figure 45 : Le « *Courant du Futur* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

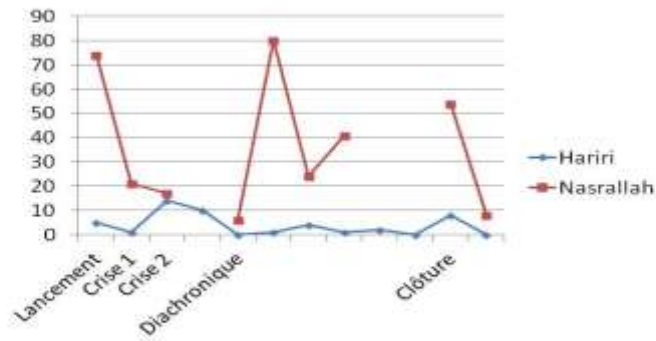


Figure 46 : Le « *Hezbollah* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

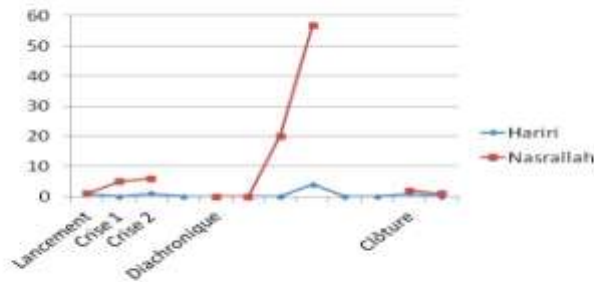


Figure 47 : Les « *partis politiques* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Nous remarquons que Nasrallah évoque le camp du *14 mars* plus que Hariri n'évoque le camp du *8 mars*. En effet, les chiffres montrent que Hariri parle du *8 mars* que quelques fois et pour la plupart de manière implicite alors que Nasrallah en parle explicitement et bien plus que Hariri. De même, Nasrallah évoque le Courant du Futur bien plus que Hariri n'évoque le Hezbollah. Là aussi, Hariri préfère les allusions implicites que nous avons ressorties grâce à notre analyse qualitative. De plus, un large écart en chiffres se montrent quant à l'évocation des autres partis politiques (en dehors du Courant du Futur et du Hezbollah), Nasrallah évoquant plusieurs partis politiques, de manière explicite et nombreuse et dans la plupart de ses discours. Alors que ces évocations restent très minimales dans les discours de Hariri bien que toutes explicites dans ce cas-là.

- **Références à d'autres Etats**

De nombreuses références ont eu lieu à d'autres Etats occidentaux ou orientaux dans les discours de Hariri et de Nasrallah. Ces références seraient intéressantes à prendre en considération vu qu'elles pourraient montrer à quel point le régional et l'international sont inclus dans les campagnes électorales libanaises. Celles-ci englobent le «*Monde arabe*», le «*Monde occidental*», l'«*Iran*», l'«*Arabie Saoudite*», «*Israël*», la «*Palestine*», la «*France*», la «*Hollande*», la «*Grande*

Bretagne», la «Russie», les «Etats-Unis», la «Syrie», l'«Egypte», l'«Irak», la «Jordanie» et l'«Afghanistan».

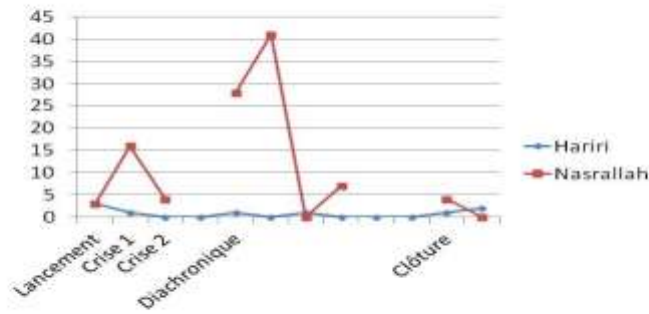


Figure 48 : Le « *monde arabe* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

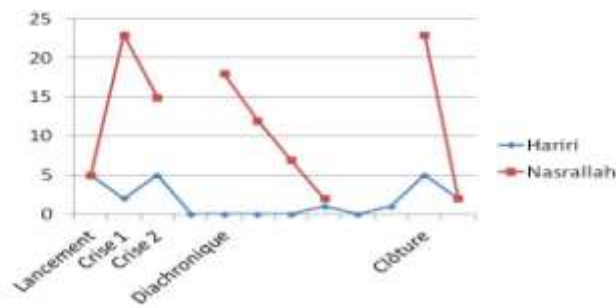


Figure 49 : Le « *monde occidental* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

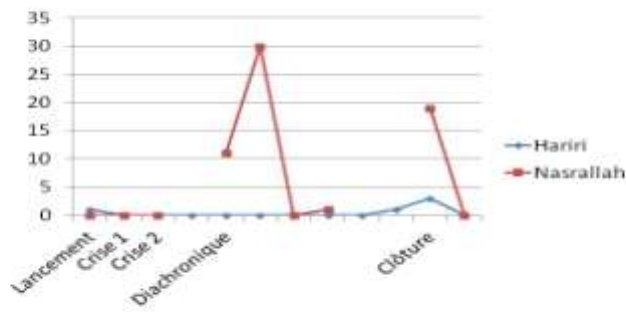


Figure 50 : L' « Iran » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

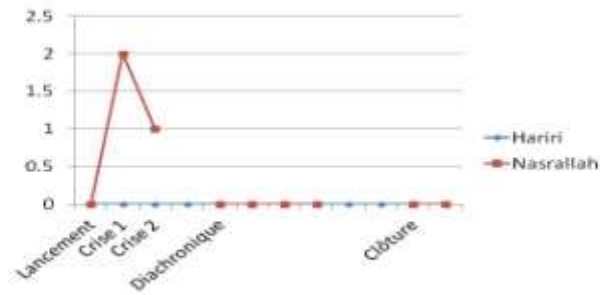


Figure 51 : L' « Arabie Saoudite » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

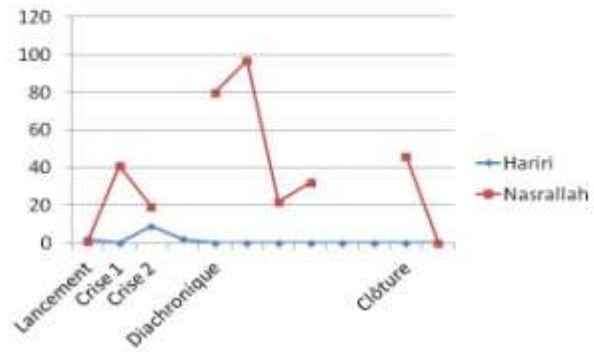


Figure 52 : « *Israël* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

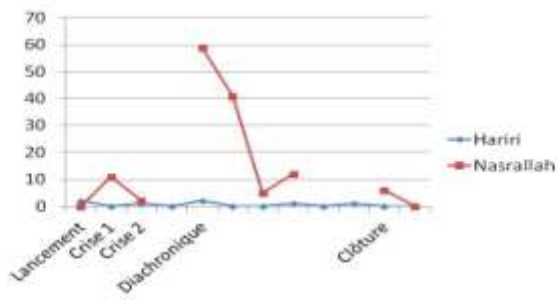


Figure 53: La « *Palestine* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

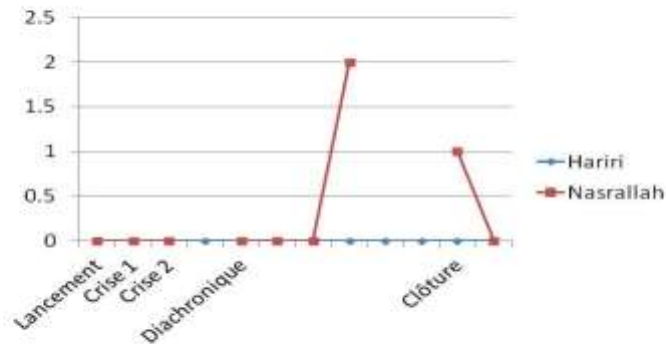


Figure 54 : La « *France* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

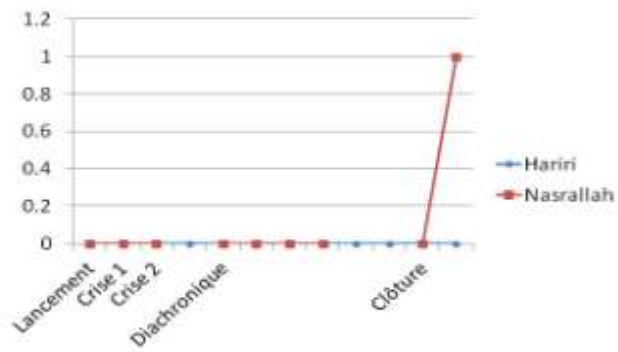


Figure 55 : La « *Hollande* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

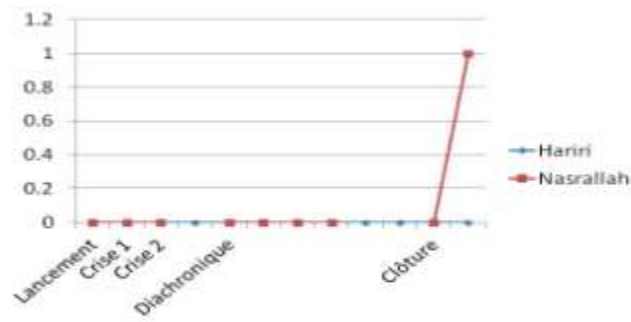


Figure 56 : La « *Grande Bretagne* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

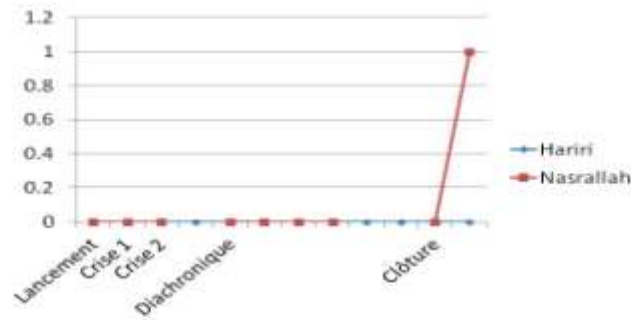


Figure 57 : La « *Russie* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

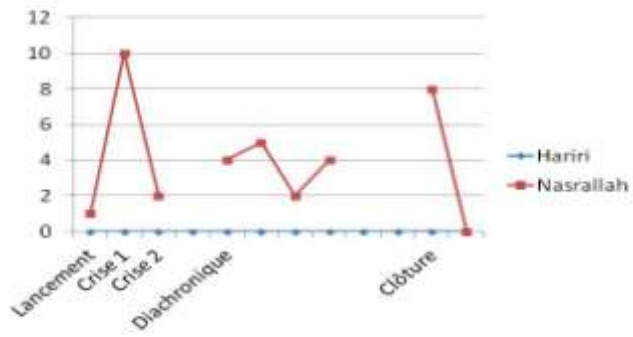


Figure 58 : Les « *Etats Unis* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

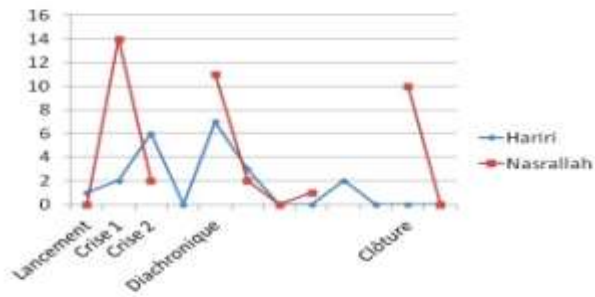


Figure 59 : La « *Syrie* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

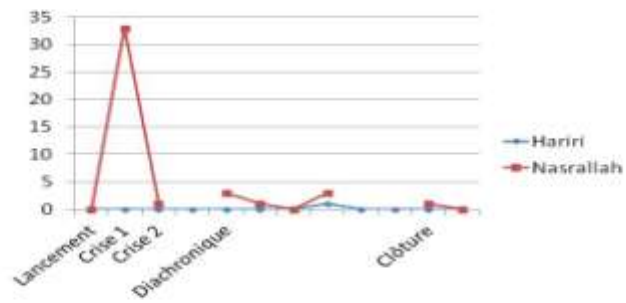


Figure 60 : L' « *Egypte* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

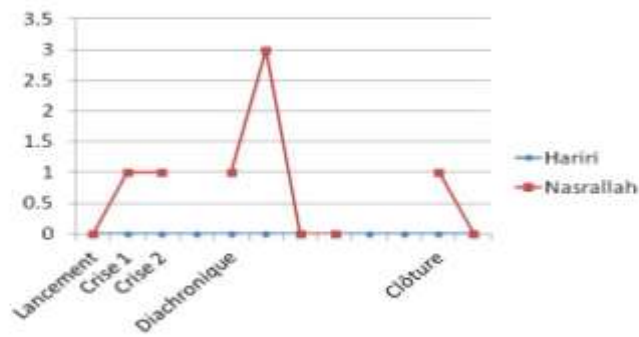


Figure 61 : L' « *Irak* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

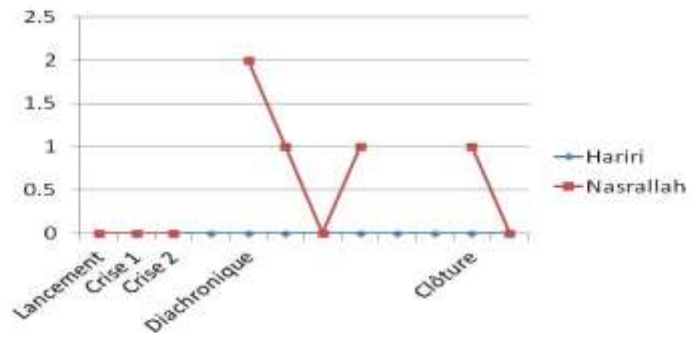


Figure 62 : La « *Jordanie* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

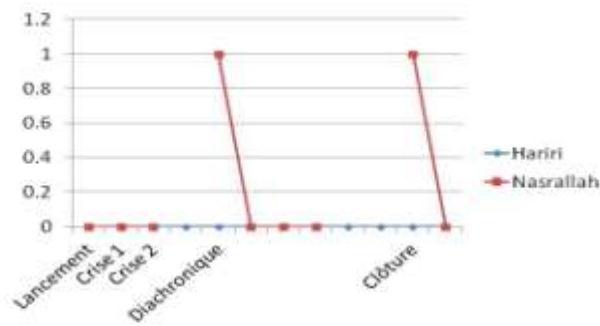


Figure 63 : L' « *Afghanistan* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Nous remarquons que dans tous les sous-critères des références aux autres Etats, c'est Nasrallah qui prend très largement le dessus avec des écarts quantitatifs gigantesques. Certains Etats étant complètement absents des discours de Hariri, tels que la France, la Hollande, la Grande Bretagne, la Russie, les Etats-Unis, l'Irak, la Jordanie et l'Afghanistan. Hariri évoquerait

essentiellement, et de manière très limitée en chiffres, l’Iran, Israël, la Palestine et la Syrie, des évocations limitées au Moyen-Orient et aux dossiers libanais. Nasrallah, quant à lui, fait de nombreuses évocations de tous ces Etats, ce qui pourrait montrer l’intérêt du Hezbollah à jouer un rôle qui dépasserait les frontières libanaises et à avoir une envergure internationale, comme le montre notre analyse qualitative.

- **Emploi de noms de figures emblématiques**

L’emploi de noms de figures emblématiques a été comme étant un critère politique parce que ces noms ont été employés à des fins politiques, chaque parti politique tentant de rassembler le maximum de voix à travers les sentiments que suscitent les noms de grands leaders politiques tel que Sayyed Moussa El Sader et Cheikh Rafic Hariri.

o Sayyed Moussa El Sader

Père des « *opprimés* », fondateur du parti Amal chiite dont a émergé le Hezbollah. Une personnalité charismatique portée disparu depuis sa visite en Libye en 1978. Son nom ravive énormément de sentiments chez la communauté chiite.

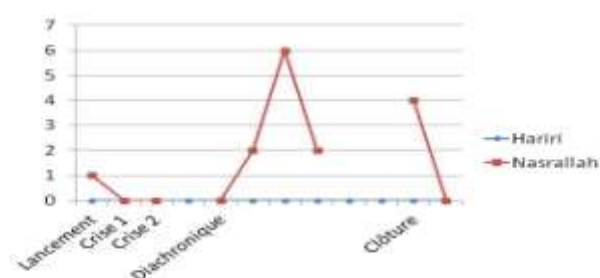


Figure 64 : Le « *Sayyed Moussa El Sader* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Nous remarquons que Sayyed Moussa El Sader est complètement absent des discours de Hariri, peut-être parce qu'il n'aurait pas pour cible principale les chiites comme le montre l'analyse qualitative. D'ailleurs, ce nom emblématique n'est pas énormément repéré dans les discours de Nasrallah.

○ Cheikh Rafic Hariri

Comme nous l'avons déjà vu, Cheikh Saad Hariri, récemment assassiné ravive de même énormément de sentiment chez la communauté sunnite.

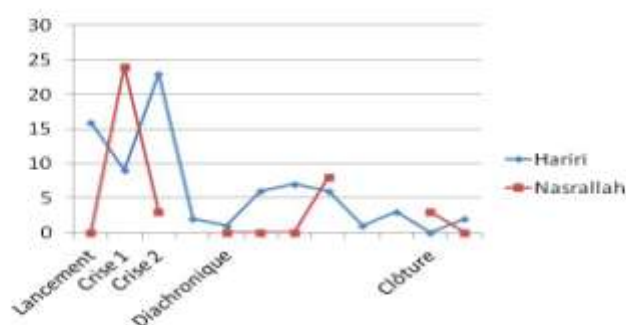


Figure 65 : Le « *Cheikh Rafic Hariri* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Ce nom est largement présent dans tous les discours de Hariri, ce qui était prévu. Toutefois, ce qui ne l'était pas pour autant est l'emploi de ce nom emblématique dans quatre des discours de Nasrallah. D'ailleurs, ce dernier emploie le nom de Hariri plus que celui de Moussa El Sader. Cela dit, nous rappelons que Nasrallah s'est adressé à plusieurs reprises à la communauté sunnite dans sa campagne électorale. D'où cette différence dans les chiffres.

XIV-2- Les critères confessionnels

Dans cette deuxième et dernière catégorie des critères de notre analyse quantitative, nous avons ressortis trois critères : Le confessionnalisme, les connotations religieuses et le conflit sunnito-chiite. Chacun de ces critères comportent plusieurs sous-critères que nous verrons ci-dessous et qui nous permettront non seulement de catégoriser les termes en fonction de leur sens et du nombre de leurs répétitions, mais aussi de voir à quel point le confessionnalisme est apparent dans les discours de nos protagonistes et de comparer les résultats de Hariri avec ceux de Nasrallah. Ceci nous permettra d'appuyer ou de nuancer les conclusions de notre analyse qualitative de discours.

- Confessionnalisme

- Mention des confessions : chiites, sunnites, chrétiens, druzes, musulmans, etc.

Dans l'explicite, il s'agit de repérer les termes relatifs à toutes les confessions. Dans l'implicite, il s'agira de repérer (certes à travers l'analyse qualitative) si l'on s'adresse de manière implicite à une confession bien spécifique en évoquant un sujet. Par exemple, lorsque le chef du plus grand parti politique sunnite au Liban se positionne contre l'implantation des Palestiniens (qui sont majoritairement sunnites), ceci voudrait dire qu'il s'adresse indirectement aux chrétiens pour tenter de les rassurer vu qu'ils deviennent de plus en plus minoritaires et que la guerre civile libanaise de 1975 a commencé lorsqu'une large majorité des chrétiens se sont opposés au concept de l'Etat substitut. Ainsi, nous marquerons à chaque insinuation de ce genre un point dans notre grille de lecture quantitative. Il s'agira de spécifier à quelle confession ce point renvoie. Dans ce sous-critère, la cible « *confessionnelle* » directe et indirecte de chaque discours serait à prendre en considération.

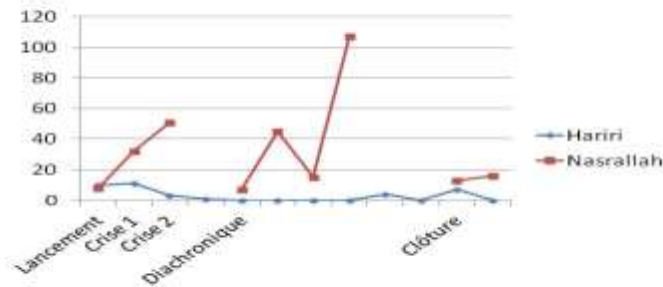


Figure 66 : La « mention des confessions » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Il est clair, à travers les chiffres de notre analyse quantitative que Nasrallah emploie énormément les confessions dans ses discours, l'écart étant immense entre les deux chefs de partis politiques.

- Confessionnalisme

Nous y avons inclus tout ce qui a trait au fondamentalisme, à l'extrémisme et à la modération parce qu'il s'agit justement de fondamentalisme confessionnel dans notre thèse. Ce sous-critère inclus non seulement les termes relatifs au confessionnalisme mais aussi les expressions dont la cible est confessionnelle.

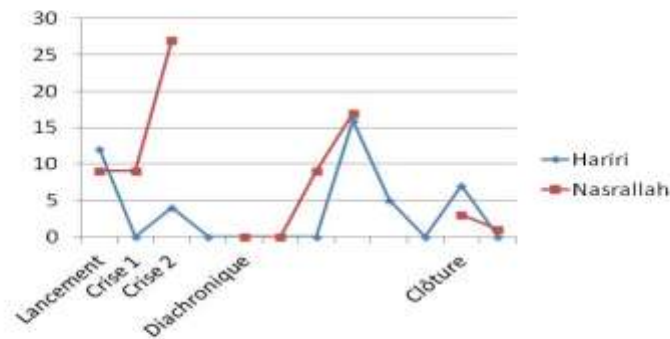


Figure 67 : Le « mention du confessionnalisme politique » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

De même, Nasrallah évoque le confessionnalisme politique et cible des groupes confessionnels plus que Hariri mais l'écart n'est pas aussi grand que dans le sous-critère précédant.

○ Concept de « région »

Ce concept renvoie, comme nous l'avons évoqué dans notre analyse qualitative, à la répartition démographique confessionnelle des régions libanaises. C'est pour cette raison que nous avons considéré qu'il serait d'abord important de repérer les termes y relatifs, ensuite de les mettre sous le critère du confessionnalisme.

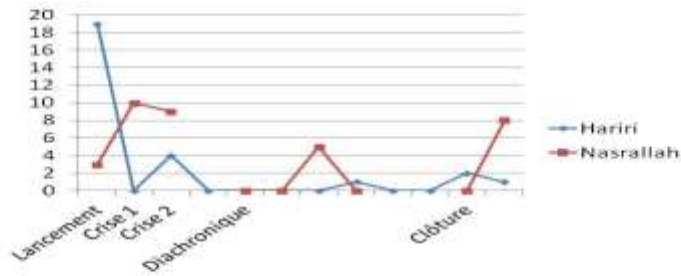


Figure 68 : Le « concept de « région » qui renvoie à la répartition démographique confessionnelle dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Là aussi, Nasrallah emploie ce concept plus que Hariri, ce qui pourrait être dû au fait que ses discours sont plus longs, vu que dans ce sous-critère, l'écart n'est pas grand.

- Connotations religieuses

- Communes à toutes ou à plusieurs confessions

Certaines connotations religieuses sont communes à toutes les confessions libanaises comme « *Si Dieu le veut* » par exemple, d'autres sont communes à deux confessions, notamment les chiites et les sunnites, les musulmans en d'autres termes comme « *Implorons Dieu qu'Il soit loué* ».

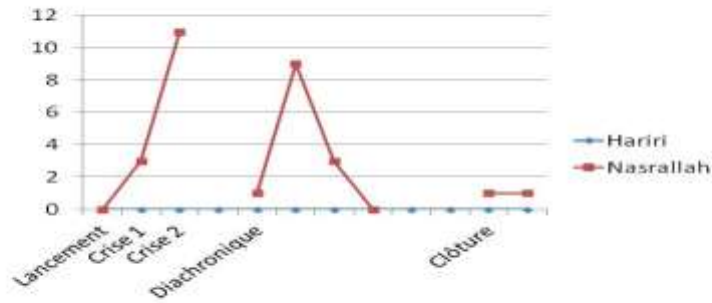


Figure 70 : Les connotations « spécifiques à une confession spécifique » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Là aussi, c'est Nasrallah qui emploie le plus de connotations religieuses dans ses discours. Nous remarquons que les connotations religieuses spécifiques à une confession sont complètement absentes des discours de Hariri, vu que les longues introductions religieuses n'ont jamais fait partie des discours de Hariri.

- Conflit sunnito-chiïte

Ce critère consiste à retirer des discours tous les points qui pourraient être considérés comme reflétant le conflit sunnito-chiïte à travers notamment les accusations directes et indirectes et les mentions du conflit sunnito-chiïte.

- Accusations directes ou indirectes envers l'adversaire

De nombreuses tensions sunnito-chiïtes se cachent derrière certaines accusations que nous avons repérées d'abord dans notre analyse qualitative.

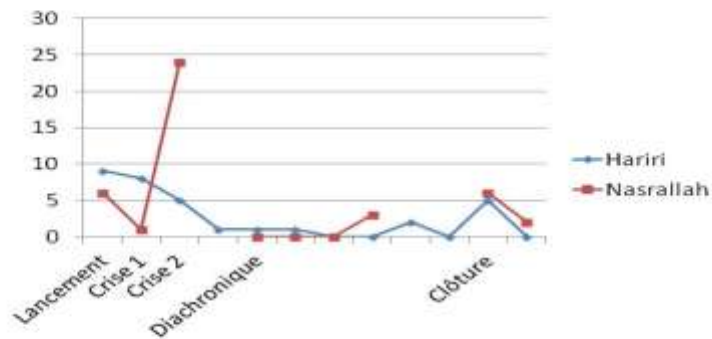


Figure 71 : Les «accusations directes et indirectes envers l'adversaire» dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Dans le critère qui concerne le plus directement notre sujet de thèse, les chiffres ne montrent pas de grands écarts entre les deux chefs de partis politiques dont les discours électoraux ont été étudiés. Nos analyses montrent que les accusations envers l'autre parti du conflit sunnito-chiite sont pour la plupart implicites, surtout pour Hariri. L'écart est minime entre les deux et serait dû à la longueur des discours de Nasrallah.

- Mention du « *conflit sunnito-chiite* » en bonne et due forme

Il s'agit de la mention du conflit sunnito-chiite en bonne et due forme ou des allusions faites dans ce sens-là.

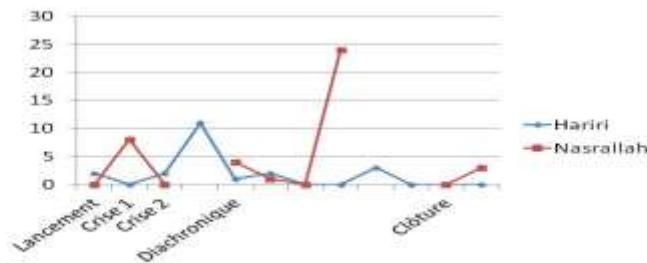


Figure 72 : Le « *Mention du « conflit sunnito – chiïte » en bonne et due forme* » dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009.

Dans le sous-critère concernant la mention du conflit sunnito-chiïte, l'écart est un peu plus grand que dans le sous-critère précédant, Nasrallah ayant mentionné le conflit plus que Hariri. D'ailleurs, Hariri ne le mentionne jamais explicitement, contrairement à Nasrallah qui le mentionne à plusieurs reprises explicitement, mais aussi qui le sous-entend aussi souvent.

Ce qui nous remarquons le plus, c'est que le conflit apparaît dans la plupart des discours des deux chefs de partis. En effet, il est présent dans six des douze discours de Hariri et dans sept des neuf discours de Nasrallah. Ceci pourrait être un critère important pour montrer à quel point le conflit sunnito-chiïte est ancré dans les discours des chefs de partis politiques sunnite et chiïte.

L'importance de l'analyse de discours au Liban réside dans le fait qu'elle permet de comprendre la réalité des intentions des chefs de partis politiques et de savoir les grandes lignes du futur proche et lointain de la politique libanaise. En effet, cette analyse des discours pourrait être par exemple comparée à une analyse des discours des mêmes chefs politiques durant les années qui séparent deux élections législatives ou encore à une analyse de discours de leurs campagnes électorales durant les élections législatives prochaines. Ces analyses pourraient largement aider à s'arrêter sur les concepts politiques dont ils parlent et à comprendre au fil du temps et à force de comparaison ce qu'ils veulent réellement dire et quelles seraient leurs vraies intentions. D'où l'importance de la communication dans le domaine politique. Cette discipline, si elle est approfondie, permettrait de déjouer de grands projets politico-confessionnels, notamment dans la région du Moyen-Orient.

Notre analyse quantitative nous a souvent permis de prouver notre analyse qualitative, mais surtout d'y apporter certaines nuances. Comme nous l'avons précédemment dit dans notre chapitre méthodologique de notre partie pratique (Partie III), l'analyse de discours et l'analyse de contenu se complètent.

Dans cette partie cruciale, troisième et dernière partie de notre thèse, nous sommes rentrés dans les détails de chaque discours de notre corpus en faisant une double analyse : une analyse de discours et une analyse de contenu. Cette double analyse, qualitative et quantitative, nous a permis de répondre à notre question de recherche initiale et d'apporter des nuances significatives à nos hypothèses de départ, ce que nous verrons dans la conclusion générale de notre travail de recherche.

CONCLUSION GÉNÉRALE

« La question centrale des lendemains de ce scrutin restera celle des armes du Hezbollah et, plus largement, le positionnement du pays dans la région. Les désaccords qu'elle suscite sont foncièrement liés à des rapports de forces régionaux et internationaux qui dépassent de loin le Liban, et rien ne permet d'envisager qu'elle ne se règle au sein du Parlement ou du gouvernement issus des urnes. [...] Un responsable américain dépeignait avec lucidité, quant à lui, le caractère symétrique de la situation: « On assiste à une guerre civile froide au Liban. L'impasse va se prolonger quoi qu'il arrive. Les parties libanaises vont continuer de s'armer et de se préparer, tandis que le Liban restera une terre d'affrontement par procuration où se joueront les conflits de la région. A terme, tout cela peut finir par une nouvelle guerre «chaude »¹²⁵. » (Rapport Crisis Group n°87, juin 2009).

Cette citation du Rapport de Crisis Group reflète certainement l'état des lieux au Liban en 2009 ; toutefois, il serait important de la compléter. En effet, il serait important de ne pas oublier les questions du Tribunal Spécial pour le Liban qui pourrait être la raison directe du déclenchement de cette guerre « *chaude* » dont parle ce responsable américain.

De plus, l'analyse profonde des discours prouve que l'enjeu n'est pas qu'externe mais reste, du moins en période électorale, très interne où de nombreux concepts sont largement disputés, des concepts qui pourraient déterminer l'avenir et le « *visage* » du Liban pour les centaines à venir. Lorsque des concepts tels que la « *formule des trois tiers* », l'identité arabe ou persane, la « *Oumma* » sont évoqués ; lorsque qu'un tribunal ayant pour but de punir des crimes de grande envergure est discuté ; lorsqu'un parti politique devient largement plus armé que l'Etat dans lequel il vit sous le titre de la Résistance alors que pour l'autre parti il aurait perdu cette appellation avec le temps et les événements ; lorsque ses armes en particulier, c'est-à-dire tout le concept de la Résistance devient sujet à référendum ; la situation ne peut être que dangereuse. Si en plus, chacun des deux partis appartient à une confession différente, la situation devient bien plus dangereuse. Avec cela, le plus dangereux reste le fait d'évoquer « *le conflit sunnito-chiite* »

¹²⁵ Entretien de Crisis Group, Washington, 9 March 2009.

dans des discours électoraux. Certes, cet aspect n'était peut-être pas inconnu, toutefois, cette prise de conscience montre que le conflit est devenu assez mûr et pourrait se montrer en action sur le terrain.

C'est en étudiant la communication politique de deux partis politiques adversaires, plus particulièrement les discours électoraux de leurs chefs de confession différente que nous avons pu souligner certains points qui souvent passent sans avoir leur impact sur la société. Cette mise-en-évidence, si elle est mieux communiquée auprès des électeurs, pourrait changer la donne et empêcher le pire pour une société qui reste ancrée dans son suivisme et son profond confessionnalisme.

Ainsi, il serait important de développer davantage non seulement la communication politique au Liban mais surtout des réseaux de communication qui permettraient aux électeurs de prendre conscience de leurs choix, une notion qui a été largement reprise dans les discours étudiés notamment dans le but de répondre à la facticité des élections de 2009, cas pratique de notre recherche.

Cependant, lorsque le religieux se mêle au politique, tout devient bien plus compliqué. En effet, la « *laïcisation du religieux* » et la « *politisation du sacré* » (Lacroix, 1974) sont largement employées dans les discours de nos deux chefs de partis politiques. Nos analyses de discours et de contenu nous montrent que nombreux sont les concepts qui semblent politiques mais qui sont largement religieux, en d'autres termes qui répondent à des besoins plutôt religieux que politiques. De même, nous avons vu que le religieux est souvent utilisé pour appuyer certains concepts politiques ou pour inciter à un vote dans une certaine direction. Certes, le discours confessionnel serait inévitable dans un pays où les partis politiques sont, dans la majorité, divisés de manière confessionnelle et où la loi électorale répartit les sièges parlementaires sur cette base-là. Toutefois, la différence de ces élections réside dans le fait que le conflit sunnito-chiite est devenu clair et presque inévitable.

La nuance est par contre importante à ce niveau-là. Certes, les discours sont confessionnels et parfois très denses, notamment en temps de crises ; toutefois, ils ne tombent pas (du moins pas encore) dans l'extrémisme religieux et l'enclousonnement pour plusieurs raisons : D'abord, il s'agit d'un pays relativement démocratique où la population, multiconfessionnelle, a le droit de voter, ce qui consiste une obligation de retour à l'équilibre pour obtenir les voix de plusieurs confessions. Ensuite, dans le même cadre, chaque parti politique est dans l'obligation de faire alliance avec d'autres partis politiques de confessions différentes afin d'accéder au plus grand nombre de sièges parlementaires. Enfin, aucune confession ne couvre, pour l'instant, la majorité du peuple libanais vu que le Liban est composé d'une multitude de confession et aucun parti politique ne peut, pour le moment, prétendre être l'unique représentant de sa communauté. Toutefois, tout ceci serait apte à disparaître si une nouvelle loi électorale proposerait que chaque confession vote pour ses députés, une idée déjà en voie de développement dans les couloirs des concernés.

Nous pouvons donc appliquer les spécificités du « *discours communautaire* » de Bernard Lacroix (1974) aux discours que nous avons analysés dans notre thèse dans la mesure où :

- Chaque communauté confessionnelle est « *désormais un courant qui a pris conscience de lui-même et de son impact sur l'opinion* ». Ce ne sont plus uniquement de groupes communautaires mais de visions politiques bien déterminées, souvent basées sur une expansion communautaire.
- Les deux axes essentiels du discours communautaire, à savoir : la « *laïcisation du religieux* » et la « *politisation du sacré* » sont présents dans de nombreux discours analysés sans pour autant, comme le suggère Lacroix, que le sacré ne devienne le seul moyen de gouverner.
- C'est un discours stratégique, nous l'avons vu notamment avec Nasrallah dont certains le divulguent clairement.

- Les communautés cherchent à s'auto-suffire et les chefs tentent de faire en sorte que les « *fidèles* » ne soient dépendants que de leur communauté. Un Etat au sein d'un Etat étant déjà établi.
- Un certain nombre d'éléments reviennent :
 - « *la position de classe* (à travers le facteur économique et les termes tels que les « *opprimés* »),
 - *des prophètes du discours communautaire* (connotations religieuses et emploi de noms emblématiques),
 - *les lieux institutionnels et techniques d'où ils parlent* (nous avons vu l'importance du lieu du discours notamment dans la crise du 7 mai et étudié l'impact de l'écran géant),
 - *leur statut enfin, de diffuseurs de l'idéologie dominante comme propagandistes inspireurs de l'action des divers groupes* (nous l'avons vu notamment lorsque Nasrallah expose la stratégie à suivre pour « *sensibiliser* » l'opinion publique) ».
- Elle permet « (...) à ceux dont elle est l'enseigne de combat, d'affirmer leur « commune » différence face à l'institution contestée. Elle est arme de contestation. Elle offre une alternative, donc définit une stratégie (...) » (Lacroix, 1974).
- Les diffuseurs du discours communautaire « profiteraient » de « l'entrecroisement des mouvements historiques » pour appuyer leurs arguments de ce qu'ils considèrent être des « preuves » à leurs promesses.

Toutefois, il serait important d'y ajouter quelques éléments. En effet, un discours de chef de parti politique libanais pourrait sembler être loin de tout confessionnalisme lorsque l'Histoire et le quotidien n'est pas bien connu. Le confessionnalisme du discours pourrait être très profond sans pour autant être explicite. Il pourrait paraître dans certains concepts dont l'apparence n'a rien de confessionnel ou même dans des revendications sociales et sociétales qui pourraient sembler représenter la totalité de la population.

Selon nous, le discours confessionnel serait tout discours qui cherche à positionner sa communauté en victime face aux autres, à accuser le reste du monde - de préférence de

confession différente - de tous les maux, de faire peur à « *sa communauté* » des « *autres* » et à chercher à la renforcer en employant tous les outils de communication possibles dont la démagogie, la propagande et la désinformation. Le marketing politique aurait aussi son rôle à jouer dans la stratégie ; d'ailleurs, la communication politique s'avèrerait être une nouvelle arme très efficace à ce niveau, une communication qui se développerait autour d'une « *image* » bien confectionnée. Tout ceci dans un fond de croyance, de foi, et d'interférence divine.

Pour répondre à notre question de recherche que nous avons présentée dans l'introduction de notre thèse et qui consiste à se demander si la communication politique électorale du Courant du Futur et du Hezbollah reflète le conflit sunnito-chiite au Liban ou pas ; nous avons proposé un plan en trois grande partie, chacune divisée en plusieurs chapitres :

La première partie, consacrée à la théorie, consistait à exploiter la littérature et les modèles d'analyse en communication politique. Dans cette partie, nous avons exploré l'historique de la communication politique et les études qui l'ont approfondie depuis son émergence, ce qui nous a permis d'en ressortir les critères de base sur la base desquels la communication politique devrait être étudiée.

La deuxième partie, consacrée au contexte de la thèse, consistait à étudier le contexte libanais afin d'en ressortir le modèle de la communication politique propre au Liban. Dans cette partie, nous avons appliqué les critères de base de la communication politique étudiés dans la première partie au contexte libanais en particulier durant la période électorale de 2009. Nous avons ensuite approfondi notre recherche sur la communication des deux partis politiques que nous avons sélectionnés pour notre cas d'étude.

La troisième et dernière partie, consacrée à la pratique, consistait à établir une méthode d'analyse de discours politiques permettant d'identifier les éléments d'information et de communication qui soutiendraient un discours reflétant les tensions intercommunautaires et un éventuel conflit sunnito-chiite. Dans cette partie, nous avons commencé par un chapitre théorique qui nous permettait d'établir l'échantillon de plusieurs méthodes d'analyse de discours, le chapitre méthodologique qui a suivi consistait à évoquer le choix de la méthode d'analyse de discours en explicitant les raisons de ce choix et à établir le cadre méthodologique de notre analyse de discours avant de s'engouffrer dans nos deux analyses complémentaires (qualitative et quantitative) des vingt-et-un discours qui ont fait l'objet de notre corpus.

Nous avons tenté autant que possible de comparer les discours de deux chefs de partis politiques opposés en politique et de confessions différentes dans le conflit sunnito-chiite. Les limites de notre recherche résideraient dans quatre points essentiels :

- Le grand décalage entre les discours de Hariri et ceux de Nasrallah dans la mesure où ceux de Hariri sont bien plus courts que ceux de Nasrallah ce qui pourrait ne pas aboutir à une comparaison exacte notamment en matière de chiffres dans l'analyse quantitative.
- Le fait que les discours de Nasrallah ont pu être trouvés en intégralité alors que certains discours de Hariri n'ont pu être analysés qu'en extrait.
- Le fait que le nombre de discours n'est pas équivalent entre les deux chefs de partis étudiés, à savoir neuf discours pour Nasrallah et douze pour Hariri. Ceci est notamment dû au fait que Hariri a émis plus de discours que Nasrallah durant la période électorale étudiée.
- Le fait que ces deux chefs de partis politiques pourraient sembler incomparables dans le sens où l'un est très traditionnel et l'autre moderne, toutefois, selon Olfa Lamoum¹²⁶, il serait important de faire une comparaison même entre deux incomparables.

A ce niveau de notre recherche, nous sommes aptes à répondre à notre question de recherche et à vérifier nos hypothèses exposées dans l'introduction générale de notre thèse.

¹²⁶ Entrevue Olfa Lamoum (chercheure) – Octobre 2010 – 12h - IFPO – Rue de Damas – Beyrouth

En effet, à la première lecture, nous serions tenté d'affirmer que la communication politique électorale du Courant du Futur et du Hezbollah reflète un conflit sunnito-chiite au Liban. Toutefois, la complexité réside dans les nuances. Certes, les analystes nous avaient dit qu'il y avait un conflit sunnito-chiite, toutefois, nous le pensions latent apeuré d'être conscientisé et accéléré. Nous avons réalisé non seulement que le conflit sunnito-chiite s'était imposé, mais qu'il a pris forme à travers les discours électoraux des deux chefs de partis politiques que nous avons analysés. En d'autres termes, le conflit sunnito-chiite était présent en raison essentiellement des évènements qui avaient eu lieu entre les élections législatives de 2005 et celles de 2009, mais la conscientisation de ce conflit a eu lieu à travers les discours de la période électorale de 2009 ce qui l'a sorti de sa dissimulation. Une communauté consciente d'un conflit se recroquevillera plus sur elle-même, était-ce le but recherché par nos protagonistes ?

De plus, les analystes nous avaient dit que le conflit sunnito-chiite est un héritage du conflit régional. Certes, l'impact du régional a toujours été très important au niveau national ; toutefois, notre analyse de discours nous a montré que le conflit est devenu tellement profond au niveau interne que même si un miracle résolvait le conflit régional, les séquelles intercommunautaires libanaises ne seraient pas prêtes de disparaître. Nous pourrions même aller jusqu'à faire une hypothèse selon laquelle se serait plutôt le contraire. Nous pourrions même ajouter que certaines activités de pays frontaliers et régionaux seraient exagérées par la classe politique pour alimenter le conflit interne.

Ainsi, notre première hypothèse de recherche selon laquelle la communication politique des deux partis étudiés reflète un conflit sunnito-chiite au Liban s'avère vraie notamment en matière de discours politiques. En effet, notre recherche montre que les discours électoraux des deux chefs de partis étudiés reflètent le conflit sunnito-chiite à des degrés différents, tantôt de manière explicite tantôt de manière implicite.

Quant à notre seconde hypothèse selon laquelle les partis politiques essaient, dans leurs discours électoraux, de distinguer entre la concurrence politique et le conflit intercommunautaire, elle est plus difficile à analyser. Il est vrai que les protagonistes tentent de montrer, à travers leurs discours électoraux, que la bataille a lieu entre deux visions politiques différentes, non entre deux communautés différentes ; d'ailleurs, les deux protagonistes s'adressent à plusieurs reprises aux membres de l'autre confession en essayant de nuancer le conflit politique du conflit confessionnel ; toutefois, il serait difficile de nier la présence d'une arrière-pensée profondément confessionnelle que nous retrouvons largement dans les discours, notamment dans les implicites que nous avons tenté de ressortir au maximum. En réalité, il s'agirait d'un conflit politique pas religieux mais dont les visions politiques se basent sur la religion.

A la question de savoir si les résultats des élections ont ravivé les tensions sunnito-chiite ou pas, il serait important de relater le fait que les deux protagonistes se sont montrés conscients de l'importance de leur acceptation des résultats dans l'évitement de la dégradation du conflit. Les tensions sont présentes et les résultats des élections ne les ont pas effacés, mais la différence minime de ces résultats entre les deux camps a quelque peu apaisé les tensions ou du moins ne les a pas ravivé ; la nuance entre la « *majorité parlementaire* » et la « *majorité populaire* » ayant été très claire dans le discours de perte de Nasrallah.

Ainsi, la communication politique peut dévoiler de nombreuses tensions. C'est là que notre recherche en communication trouve tout son sens. C'est à travers une étude profonde des discours des protagonistes sunnite et chiite au Liban que nous avons pu formuler une réponse nuancée à notre question de recherche. C'est en approfondissant nos idées préconçues que nous avons pu faire un réel diagnostic de la situation en fonction duquel la projection vers le futur proche serait plus adéquate.

De plus, c'est en faisant cette recherche que nous avons réalisé et établi plusieurs grandes lignes dont nous n'étions pas conscients au début de notre cursus doctoral. En effet, c'est à travers de nombreuses lectures, entrevues et analyses que nous avons pris conscience du fait que le conflit libanais avait pris une autre envergure que celui de la guerre civile de la fin du siècle dernier, que l'assassinat de Hariri n'était pas qu'un simple assassinat politique et que le Hezbollah n'était pas qu'un parti politique armé. Nous avons de même découvert à travers notre analyse de discours que les concepts que nous entendions n'étaient pas que des slogans électoraux mais reflétaient des idéologies bien ancrées dans la mentalité des partis politiques en question. Toutefois, ses idéologies pourront-elles toujours se développer dans le futur proche entourées d'une multitude de révolutions moyen-orientales, dont les caractères politico-religieux restent encore inconnus?

RÉFÉRENCES

Livres et articles scientifiques :

Abric J-C., 1999, *Psychologie de la communication*, Paris, Ed. Armand Colin.

Ansart P., janvier 2008, « De l'idéologie à la propagande », *Les Cahiers de Psychologie politique*, numéro 12, <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=580>

Artufel C., Duroux M., Gerstlé J., 2006, *Nicolas Sarkozy et la communication*, Ed. Pepper.

Azar F., 1999, *Construction identitaire et appartenance confessionnelle au Liban*, Ed. L'Harmattan, Coll. Comprendre le Moyen-Orient.

Barneys E., 2007, *Propaganda : Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Paris, Ed. La Découverte, Introduction et bibliographie de Normand Baillargeon.

Baydoun A., avril 2007, « Le conflit sunnito-chiite: Comment ce fléau a-t-il envahi le Liban? », conférence présentée lors du Deuxième Congrès de *Arab Reform Initiative*, Amman, <http://www.alawan.org/%D9%84%D8%A8%D9%86%D8%A7%D9%86%D8%8C-%D8%A3%D8%B4%D9%8A%D8%A7%D8%B9,583.html>

Bennafla K., 2006, « Le développement au péril de la géopolitique : l'exemple de la plaine de la Békaa (Liban) », *Géocarrefour*, vol. 81/4, <http://geocarrefour.revues.org/1644>

Berrebi-Hoffman I., 2002, Avant-propos de « Les consultants font-ils le monde ? », *Sociologie Pratiques*, n°6, http://www.sociologie-professionnels.com/offres/file_inline_src/331/331_P_6052_1.pdf

Blondiaux L., 1998, *La fabrique de l'opinion: une histoire sociale des sondages*, Ed. Seuil.

- Bonnafous S., Jost F., 2000, « Analyse de discours, sémiologie et tournant communicationnel » in *Réseaux*, volume 18 n°100. pp. 523-545.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso_0751-7971_2000_num_18_100_2236
- Bonnafous S., mars 1983, « Bilan critique d'une recherche en analyse du discours » in *Mots*, N°6. pp. 135-159.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1983_num_6_1_1100
- Bonnafous S., Tournier M., 1995, « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique », in *Langages*, 29e année, n°117, pp. 67-81.
- Braudel F., « Histoire et sociologie » in *Traité de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1962
- Brechon P., 2004, *La France aux urnes*, Ed. La Documentation française.
- Bregman D., Dayan D., Ferry J-M., et Wotlon D., 1989, « Le nouvel espace public », *Hermès* n°4,
<http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/15096>
- Breton Ph., 2004, *La parole manipulée*, La Découverte.
- Breton Ph. et Proulx S., 2002, *L'Explosion de la communication à l'aube du XXIe siècle*, Paris, La Découverte.
- Burgat F., 1990, « Les islamistes et la transition démocratique. Jalons pour une recherche (extraits) », *Égypte/Monde arabe*, Première série, mis en ligne le 08 juillet 2008,
<http://ema.revues.org/index351.html>

Catusse M., Karam K., Lamoum O. (sous la direction de), 2011, *Métamorphose des figures du leadership au Liban : Champs et contrechamps des élections législatives de 2009*, Beyrouth, Presses de l'IFPO.

Chaline, N-J., 2000, *Jean Lecanuet, Politiques & chrétiens*, Volume 16, Ed. Beauchesne.

Chamak B., mai 2004, « Les sciences cognitives en France », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n°10, <http://histoire-cnrs.revues.org/document583.html>.

Chamoun M., 1969, « Psychologie de l'ethnotype libanais », *Travaux et jours*, n°30, pp. 71-80,

Chamoun M., 2005, Dossier « Islam et Psychanalyse dans la culture arabo-musulmane », *Pratiques psychologiques* 11, pp.3-13, <http://france.elsevier.com/direct/PRPS/>

Champagne P., 1990, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Ed. de Minuit.

Charaudeau P., 2002, « A quoi sert l'analyse du discours politique ? », in *Análisi del discurs polític*, Barcelone, Site de *Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications*, <http://www.patrick-charaudeau.com/A-quoi-sert-d-analyse-le-discours.html>

Charpier F., 2007, *Nicolas Sarkozy : Enquête sur un homme de pouvoir*, Ed. Broché.

Chatelain S., 2006, *Pour en finir avec les camps*, L'Harmattan.

Charara D., Domont F., 2004, *Le Hezbollah, un mouvement islamo-nationaliste*, Ed. Fayard

Chevillotte S., 2007, « Maîtrise de l'information? Éducation à l'information? Culture informationnelle ? », *Les dossiers de l'ingénierie éducative*, n° 57. <http://www.cndp.fr/archivage/valid/89404/89404-14460-18270.pdf>

- Chomsky N., 1989, "Manufacturing Consent: The Political Economy of the Mass Media", Conférence faite à University of Wisconsin - Madison, <http://www.chomsky.info/talks/19890315.htm>
- Clairin, R., Brion Ph., 1997, *Manuel de sondages* (n°3, 2^{ème} éd.), Documents et manuels du CEPED.
- Claverie É., 2008, « Religion et politique », *Terrain*, n°51, <http://terrain.revues.org//index10733.html>.
- Colloque Société québécoise 2008, 8 et 9 mai 2008, « *Les nouveaux acteurs politiques* », Université de Montréal, www.afs-socio.fr/FI92/SQSUE.pdf
- Coulomb-Gully M., 2002, « Propositions pour une méthode d'analyse du discours télévisuel », *Mots. Les langages du politique*, <http://mots.revues.org/index9683.html>
- D'Almeida F., 2002, « Propagande, histoire d'un mot disgracié », *Mots. Les langages du politique*, Éd. ENS Éditions, <http://mots.revues.org/index10673.html>.
- Dakhli J., printemps 2008, « La représentation politique à l'épreuve du peuple : élus, médias et peopolisation en France dans les années 2000 » - *Le Temps des Médias*, n°10, *Peopolisation et politique*, <http://www.lcp.cnrs.fr/pdf/dakh-08b.pdf>
- Davie M.F., 1991, « Le cloisonnement confessionnel d'une ville : le modèle Beyrouthin », *Mappemonde*, n°4.
- Debré G., 2008, *Obama: Les secrets d'une victoire*, Ed. Fayard.
- Delage R., novembre 2009, « MONSUTTI Alessandro, NAEF Silvia, SABAHI Farian (eds), *The Other Shiites, From the Mediterranean to Central Asia*, Bern, Peter Lang, 2007, 266 p. », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, N.126, <http://remmm.revues.org/index6319.html>
- Delecourt N., Verhelst F., 2000, *Les outils de la communication*, Paris, Ed. du Puit Fleuri.

- Delporte Ch., Veyrat-Masson I., « Campagnes politiques, tribunes médiatiques », *Le Temps des médias*, n°7, hiver 2006-07, p.5-9, <http://www.histoiredesmedias.com/Campagnes-politiques-tribunes.html>
- Devilla L., 2006, « Analyse de La linguistique textuelle - Introduction à l'analyse textuelle des discours » in *Apprentissage des langues et systèmes d'information et de communication (ALSIC)*, vol. 9, n° 1. pp. 259-275, http://alsic.u-strasbg.fr/v09/devilla/alsic_v09_14-liv4.htm.
- Dewailly B., 2009, « MERVIN Sabrina (dir.), *Le Hezbollah état des lieux*, Paris, Sindbad/Actes Sud, 2008, 363 p. », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* n°125, <http://remmm.revues.org/index6112.html>
- Dubar C., 1974, « Structure confessionnelle et classes sociales au Liban » in *Revue française de sociologie*. 15-3, pp. 301-328.
- Dupuy J-P., 1994, *Aux origines des sciences cognitives*, La Découverte.
- Durandin G., 1993, *L'information, la désinformation et la réalité*, Paris, PUF.
- El Samad A., 2007, « Le découpage électoral au Liban : une lecture géopolitique de la loi de 2000 », *L'Espace Politique* N.3, <http://espacepolitique.revues.org/index568.html>
- El Sayyed R., décembre 2010, « La tension entre chiïtes et sunnites: étendue et destin », <http://ridwanalsayyid.com/ContentPage.aspx?id=36>
- Ellul J., 1976, *Histoire de la propagande*, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- Fiala P., 2006, « L'analyse de discours, mesures à l'appui », *Semen*, <http://semen.revues.org/2003>
- Fontan V., 2005, Dossier « Le discours d'Al Manar, vecteur de *Glasnot* du Hezbollah ? », *Questions de communication*, Vol 8, 51-66.

- Gantenbein M., 1993, « Un métier de rêve : regards dans les coulisses du métier de consultant », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°98, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1993_num_98_1_3055
- Gourévitch J-P., 1998, *L'imag en politique. De Luther à Internet et de l'afiche au clip*, Ed. Hachette
- Guilhaumou J., novembre 2002, « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », *Corpus*, n°1, <http://corpus.revues.org/index8.html>
- Heilemann J., Harlperin M., 2010, *Game Change*, Ed. Harper Collins Publishers.
- Heinderyckx, F., 2002, *Une introduction aux fondements théoriques de l'étude des médias*, Liège, Cefal-Sup.
- Herman E., 2003, "The Propaganda Model: A Retrospective", *University of Pennsylvania Against All Reason*, Volume 1, <http://human-nature.com/reason/01/herman.pdf>
- Hirst D., *Une histoire du Liban*, 2011, Ed. Perrin
- Hogue J-P., Lévesque D., Morin E., 1988, *Groupe, pouvoir et communication*, Ed. Sillery : Presses de l'Université du Québec ; Montréal : Ecole des hautes études commerciales.
- Hottinger A., 1966, « Zuama in historical perspective », in *L. Binder, Politics in Lebanon*, New York, Wiley. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1995_num_29_117_1706
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/quad_0987-1381_1994_num_24_1_1079
- Huyghe F-B., 2001, « L'Ennemi à l'ère numérique : Chaos, information, domination », introduction du livre publié aux Presses Universitaires de France, http://www.ege.fr/download/11.ennemi_ere_numerique.pdf

Iché S., juin 2009, « L'Orient-Express : Chronique d'un magazine libanais des années 1990 », Chapitre 5, *L'État, premier pôle d'intégration*, Ed. Institut français du Proche-Orient, Coll. Etudes contemporaines, <http://ifpo.revues.org/644>

Jakobson R., 1963, *Essai de linguistique générale*.

Jakobson R., 2003, *Les Fondations du langage. Essais de linguistique générale I*, Ed. de Minuit, Traduit de l'anglais par Ruwet N.

Jost F., Muzet D., 2008, *Le Téléprésident : Essai sur un pouvoir médiatique*, Ed. De l'Aube.

Karam K., Catusse M., décembre 2009, « Le Liban de Taëf en panne de réforme », *Arab Initiative Reform*, Lebanese Center For Policy Studies, Beyrouth, http://www.arab-reform.net/IMG/pdf/Karam_Catusse_Le_Liban_en_panne_de_reforme_28_juillet_2009.pdf

Kassem N., 2008, *Hezbollah : la voie, l'expérience, l'avenir*, Albouraq.

Khbeiz B., 2008, « La mort des lieux, ou Beyrouth aux nuits dédoublées », in Franck Mermier (dir.), *Liban, espaces partagés et pratiques de rencontre*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient (« Études contemporaines », n° 1), [En ligne], mis en ligne le 01 septembre 2008. <http://ifpo.revues.org/111>

Lacroix B., 1974, « Le discours communautaire » in *Revue française de science politique*, 24e année, n°3, pp. 526-558, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1974_num_24_3_418719

Lagadec P., décembre-janvier 1996-1997, « Communication de crise, communication en crise », *Armées d'Aujourd'hui*, dossier sur La communication en temps de crise, n°216, p. 34-37, <http://www.patricklagadec.net/fr/pdf/Communication.pdf>

- Lagadec P., juillet-août 1986, « Stratégies de communication en situation de crise », *Futuribles*, n° 101, www.patricklagadec.net/fr/pdf/271106-7.pdf
- Lamloum O., 2008, « Le Hezbollah au miroir de ses médias » in Mervin Sabrina (dir.), *Le Hezbollah : Etat des lieux*. Paris-Beyrouth, Actes Sud/IFPO, pp.21-45.
- Lamloum O., 2009, « Al-Manâr, pilier du dispositif communicationnel du Hezbollah », publié dans *Confluences Méditerranée*.
- Lamouroux M., « *Compétences et culture informationnelles* », Université de Paris 8, UFR 6, Département Documentation - Sciences de l'information, Ministère de l'Education nationale, réunion interlocuteurs académiques de documentation, 27 janvier 2008, www.educnet.education.fr/.../competences-informationnelles.ppt, consulté le 4 juin 2010.
- Lasswell, H., 1948, *The structure and function of communication in society*. In L. Bryson (Ed.), *The communication of ideas*. New York: Harper.
- Lemaire, P., 2006, *Psychologie cognitive* (2^{ème} éd.), Ed. De Boeck Université, Bruxelles.
- Libaert Th., 2001, *La Communication de Crise*, Ed. Dunod-Topos.
- Libaert Th., 2007, *Crises, de 1 à 150*, 3^{ème} édition, Collection 360°, Ed. Observatoire International des Crises.
- Libaert Th., septembre 1999, « Communication de crise : le choix des messages », *Humanisme et Entreprise*, - Article repris dans la *Revue de la Gendarmerie Nationale*, n° 200, septembre 2001, www.tlibaert.info/documents/msg.doc
- Maamari N., Mars 2003, « Communautés religieuses et système politique au Liban », *Diritto Estoria*, n° 2, *Lavori in corso - Contributi*, <http://www.dirittoestoria.it/lavori2/Contributi/Maamari.htm>

Maarek Ph-J, 2007, *Communication et marketing de l'homme politique*, Ed. Litec.

Mangueneau D., 1998, *Analyser les textes de communication*, Dunod.

Masquet B., janvier 2007, Editorial de « La démocratie électronique », *Regards sur l'actualité*, n°327, La Documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/regards-actualite/2007/edito327.shtml>.

Mathien M., 1989, *Le système médiatique le journal dans son environnement*, Hachette.

Mattelard A. et Mattelard M., 1995, *Histoire des théories de la communication*, Ed. La Découverte.

Mémin X. et Paillet A., 13 janvier 2004, « La publicité politique », *Conférences des méthodes*, <http://librappport.org/getpdf.php?download=133>

Mermier F., 2008, Liminaire de *Liban, espaces partagés et pratiques de rencontre*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient (« Études contemporaines », n° 1), <http://ifpo.revues.org/90>

Messarra A., 1994, *Théorie générale du système politique libanais*, essai comparé sur les fondements et les perspectives d'évolution d'un système consensuel de gouvernement, Ed. Cariscript.

Messarra A., 1996, « Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin » in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N°81-82.

Messarra A., 2003, *La Gouvernance d'un système consensuel – Le Liban après les amendements constitutionnels de 1990*, Ed. Librairie Orientale.

Morelli A., 2001, *Principes élémentaires de propagande de guerre, utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède*, Labor.

- Nassif N., 2011, « Le violet. Le Patriarcat Maronite... » in *Métamorphose des figures du leadership au Liban : Champs et contrechamps des élections législatives de 2009*, sous la direction de Catusse
- Oates S., Dec. 2006, « Comparing the politics of fear: the role of terrorism news in election campaigns in Russia, the United States and Britain » in *International Relations*, Vol. 20, <http://www.media-politics.com/oates%20intl%20relations%20dec%2006.pdf>
- Ogrizek M., Guillery J.M., 1997, *La communication de crise*, PUF - Que Sais-je?
- Olivési S., Automne 1994, « De la politique du discours : éléments pour une analyse critique du discours politique » in: *Quaderni*, N. 24, pp. 9-25.
- Passera F., 2005, *Les Affiches de propagande 1939-1945*, Ed. du Mémorial de Caen.
- Pêcheux M., 1981, « L'étrange miroir de l'analyse de discours » in *Langages*, 15e année, n°62, pp. 5-8. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1981_num_15_62_1872
- Philippe K., Décembre 2004, « Roman Jakobson (1896-1982) : Essais de linguistique générale : aux sources du structuralisme. « Où en est la psychanalyse ? » » – *Sciences Humaines* - Mensuel n° 155 - http://www.scienceshumaines.com/roman-jakobson-1896-1982-essais-de-linguistique-generale-aux-sources-du-structuralisme_fr_4522.html
- Plas R., mai 2004, « Comment la psychologie expérimentale française est-elle devenue cognitive ? », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, N°10, <http://histoire-cnrs.revues.org/document586.html>.
- Provost-Chauveau G., 1971, « Problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours » in *Langue française*, N°9, pp. 6-21, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1971_num_9_1_5568

- Raad S., 2007, « Une expérience politique islamique au Liban », *Le Portique*, <http://leportique.revues.org/index1408.html>
- Revéret R., Moreau J.N., 1997, *Les médias et la communication de crise*, Paris, Economica.
- Rey-Debove J., Rey A. (Sous la direction de), 2007, *Le nouveau Petit Robert de la langue française 2007*, Ed. Le Robert.
- Riffault H., 1988, « La perception des enquêtes d'opinion », dans *Les enquêtes d'opinion et la recherche en sciences sociales*, textes réunis et présentés par Girard A. et Malinvaud E., Ed. L'Harmattan.
- Rioul O., 2007, *Théorie de l'Information et du Codage*, Hermès Science – Lavoisier.
- Rivoal I., 2002, « Le poids de l'histoire. Druzes du Liban, Druzes d'Israël face à l'État », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57e année, N.1, pp. 49-70. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_2002_num_57_1_280028
- Roussel C., 2004, « Communauté et mobilité : les „nouveaux refuges“ des Druzes de Syrie », in *Les Migrations internationales. Observation, analyse et perspectives*, Publication des Actes du colloque de Budapest, n° 12, AIDELF, <http://www.erudit.org/livre/aidelf/2004/001369co.pdf>
- Roy O., 2008, *The politics of chaos in the Middle East*, Ed. Columbia University Press.
- Roy O., été 1999, « Moyen-Orient : faiblesse des États, enracinement des nations », *Critique internationale* n°4, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/criti_1290-7839_1999_num_4_1_1524?Prescripts_Search_tabs1=standard&
- Saad-Ghorayeb A. et Sueur E., 2007, « Le Hezbollah: résistance, idéologie et politique », *Confluences Méditerranée*, N°61, p. 41-47, www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2007-2-page-41.htm.

Salem J., 1968, *Le peuple libanais. Essai d'anthropologie*, Beyrouth, Librairie Samir.

Sanlaville P., 1969, « La personnalité géographique du Liban » in *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 44 n°4, pp. 375-394.

Séminaire de DREA à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), 2003, Avec la participation de Shi N., Stoilova A., Rybinsky W., « La notion de culture politique », *Communication et formation interculturelles*, Paris, http://www.semionet.fr/ressources_enligne/Enseignement/02_03/02_03_oipp/projets/cultpolitique.pdf

Shannon C., 1948, "A mathematical theory of communication", *The Bell System Technical Journal*, <http://cm.bell-labs.com/cm/ms/what/shannonday/shannon1948.pdf>.

Stoetzel J., 1966, « Les sondages et l'élection présidentielle de 1965 », *Revue française de sociologie*, Volume 7, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1966_num_7_2_1112

Tabaka B., décembre 2001, « Le site Internet, outil de propagande électorale », *Juriscom.net*, <http://www.juriscom.net/pro/2/adm20011213.pdf>

Thoveron, G., 1992, *La communication politique aujourd'hui*, Ed. De Boeck.

Truxillo J.P., Corso Ph., 1991, *Le Dictionnaire de la communication*, Ed. Armand Colin.

Volkoff V., 1982, *Le Montage*, Paris, Ed. Julliard et L'Âge d'Homme.

Volkoff V., 1999, *Petite histoire de la désinformation : du cheval de Troie à Internet*, Éd. du Rocher.

Watzlawick P, Helmick Beavin J., Jackson Don D., 1979, *Une logique de la communication*, Ed. Seuil.

Watzlawick P., 1978, *La réalité de la réalité*, Éd. du Seuil.

Watzlawick, P. et Weakland, J., 1981, *Sur l'interaction*, Paris, Éd. du Seuil.

Wiener N., 1950, *Cybernétique et Société*.

Winkin Y. (Sous la dir de), 1981, *La nouvelle communication*, Ed. du Seuil, Collection Points/Essais.

Winkin Y., janvier 2005, « Approche systémique et constructiviste de la communication » (Conférence),
www.crcom.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Yves_Winkin.pdf

Witzeaele J.J., Garcia T., 1992, *A la recherche de l'Ecole de Palo Alto*, Paris, Ed. Seuil.

Wolton D., 1989, « La communication politique : Construction d'un modèle », http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15353/HERMES_1989_4_27.pdf?sequence=1.

Wolton D., 1997, *Penser la communication*, Ed. Flammarion.

Wolton D., 2009, *Informer n'est pas communiquer*, Paris, Editions CNRS.

Wolton D., Desclès J-P., octobre 1989, « Quelques définitions des sciences cognitives issues de l'enquête de 1987 », *Programme de recherche sur les sciences de la communication*, CNRS, <http://histoire-cnrs.revues.org/docannexe.html?id=584>

Yaguello M., 1981, *Alice au pays du langage*, Paris, Ed. Seuil.

Zugueib J., Juillet 2008, « Le rôle du discours du meneur et de l'identification mythique dans la résistance psychique en situations extrêmes. L'exemple des Druzes dans la guerre du Liban

(1975-1990) », *Les Cahiers de Psychologie politique*, N.13,
<http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=114>

Etudes:

Ferezly Kh., 2007, « La géographie confessionnelle au Liban à travers les listes électorales de 2007 », *Coritiba*, (Etude faite en arabe).

Khalifeh N., 1993, « Les stratégies syriennes, israéliennes et européennes concernant le Liban : Recherche sur le destin de l'Etat-obstacle », Publications du centre Byblos pour les études et les recherches, Jbeil (Etude faite en arabe).

Bulinge F., Novembre 2008, « Influence et manipulations sur Internet, Techniques et vulnérabilités, cas des groupes radicaux ».

Belabdi M., « Tristan MATTELART (dir.), La mondialisation des médias contre la censure », *Communication* [En ligne], Vol. 24/1 | 2005, mis en ligne le 25 septembre 2008. URL:
<http://communication.revues.org/index576.html>

Sadaka G., Rammal A., (Project Director: Lawyer Toni Mikhael), 2009, "A Study of the Media Coverage of the Parliamentary Elections in Lebanon-June 2009", Maharat Foundation,
[http://www.i-m-s.dk/files/publications/Lebanon%20maharat%20media%20monitoring-englishversion-Oct09%20\(2\).pdf](http://www.i-m-s.dk/files/publications/Lebanon%20maharat%20media%20monitoring-englishversion-Oct09%20(2).pdf)

Thèses et mémoires:

Abdoul, I., *Internet, outil suprême de la veille ?*, Mémoire de Master en Management des organisations en contexte international,
http://ismouz.over-blog.com/pages/Memoire_Master_1_Internet_outil_supreme_de_la_veille_-236717.html

Abdoul, I., *Internet, outil suprême de la veille ?*, Mémoire de Master en Management des organisations en contexte international, http://ismouz.over-blog.com/pages/Memoire_Master_1_Internet_outil_supreme_de_la_veille_-236717.html

Abou Zeid M., 2007, *Crises et perspectives de l'information au Liban – Le poids du professionnalisme sur les médias 1990-2002*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon – Assas (Paris II).

Bulinge F., 2002, *Pour une culture de l'information dans les petites et moyennes organisations : un modèle incrémental d'intelligence économique*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université du Sud Toulon-Var.

Grondin S., 2002, *Marketing politique et campagnes présidentielles en France: les enjeux*, Mémoire de master en Marketing et communication commerciale, ESC Toulouse.

Mounzer N., 2007, *Communication et professionnalisme au Liban : cas des élections législatives de 2005*, Mémoire de Master en Sciences de l'information et de la communication, Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Cours :

Dehaene S., 2006, Cours de « Psychologie cognitive expérimentale », http://www.college-de-france.fr/media/psy_cog/UPL17104_sdehaenecours0506.pdf

Khalifé, F., 2005, Cours « Enquêtes, études et sondages d'opinion », Cours du master en Sciences de l'information et de la communication, Université Saint-Joseph.

Khattar M. et Hu X., 2008-2009, « La Communauté druze » - Cours Sémiotique et Communication Interculturelle - Institut National des Langues et Civilisations Orientales - Filière Communication et Formation Interculturelles - http://www.semionet.fr/ressources_enligne/Enseignement/08_09/oipp/projets_etudiants/referenc es_culturelles/druze.pdf

Monin P., 2005, Cours « Communication et marketing politique », Cours du master en Sciences de l'information et de la communication, Université Saint-Joseph.

Monin P., 2006, Cours « La communication des entreprises et des institutions appliquées à des situations spécifiques », Cours du master en Sciences de l'information et de la communication, Université Saint-Joseph.

Rapports :

Commission de Supervision de la Campagne Électorale (SCEC), 2009, *Rapport sur les élections parlementaires de 2009*, <http://www.elections.gov.lb/Parliamentary/SCEC/SCEC-Reports/SCEC-Report-FR.aspx>

Crisis Group, Briefing Moyen-Orient N°27, janvier 2009, *Dialoguer avec Damas ? Les leçons de l'expérience française*, <http://www.crisisgroup.org/fr/regions/moyen-orient-afrique-du-nord/egypte-syrie-liban/syrie/B027-engaging-syria-lessons-from-the-french-experience.aspx>

Crisis Group, Rapport Moyen-Orient N°87, juin 2009, *Les élections libanaises : Eviter un nouveau cycle de confrontation*, <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/Middle%20East%20North%20Africa/Iraq%20Syria%20Lebanon/Lebanon/87%20Les%20elections%20libanaises%20-%20eviter%20un%20nouveau%20cycle%20de%20confrontation.pdf>

Ganascia J-G., 2008, Rapport préliminaire *Cognition et communication*, GIS Sciences de la Cognition, http://www-poleia.lip6.fr/GIS.COGNITION/RP_COC.html

International Press Institute (IPI), 2009, *Rapport sur le Liban 2009*, <http://www.freemedia.at/publications/world-press-freedom-review/singleview/4736/>

Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Liban, 2009, *Rapport final sur les élections législatives du 7 juin 2009*, http://www.eueomlebanon.org/en/files/doc/1253861855_Rapport%20final%20FR%20OK.pdf

Reporters sans frontières, mai 2005, *Rapport annuel 2005 : Chine*, <http://www.rsf.org/Chine-Rapport-annuel-2005.html>

Terra Nova, *Moderniser la vie politique : innovations américaines, leçons pour la France* - Rapport de la mission d'étude de Terra Nova sur les techniques de campagne américaines - Janvier 2009 - <http://www.tnova.fr/images/stories/groupes-de-travail/006-mission-us/terranoa-rapportmissionus.pdf>

Articles non-scientifiques :

- Aoun S., juin 2009, « La démocratie libanaise et sa lingua franca confessionnelle : les limites de la représentation et les déficiences de la légitimité », <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?rubrique63>
- Barstow D., 20 avril 2008, « Behind TV Analysts, Pentagon's Hidden Hand », *The New York Times*, http://www.nytimes.com/2008/04/20/us/20generals.htm?_r=1.
- Barstow D., 29 novembre 2008, « One Man's Military-Industrial-Media Complex », *The New York Times*, <http://www.nytimes.com/2008/11/30/washington/30general.html>
- Barah M., 10 juin 2009, « Elections législatives libanaises : un premier bilan » in *La démocratie libanaise et sa lingua franca confessionnelle : les limites de la représentation et les déficiences de la légitimité*, <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article1429>
- Beuth M-C. (propos recueillis par), juillet 2008, « Le conseiller d'Obama décrypte sa stratégie web », *Le Figaro*, <http://www.lefigaro.fr/medias/2008/07/02/04002-2080702ARTFIG00609-senay-barack-obama-est-le-candidat-des-reseaux-sociaux.php>
- Billette A., 1^{er} mars 2008, « Le plébiscite de Medvedev », http://www.rfi.fr/actufr/articles/099/article_63407.asp
- Billette A., 26 février 2008 « La fin d'une non-campagne électorale », http://www.rfi.fr/actufr/articles/098/article_63235.asp
- Boulet-Gercourt Ph., semaine du jeudi 23 octobre 2003, « Le «spin bull» de Bush », *Le Nouvel Observateur*, n°2033, http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p2033/dossier/a222088-le_«spin_bull»_de_bush.html
- Boulares F., 5 juin 2009, « Le Hezbollah... parti local et acteur régional » in *La démocratie libanaise et sa lingua franca confessionnelle : les limites de la représentation et les déficiences de la légitimité*, <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article1403>
- Communiqué (en langue arabe) concernant l'allocution du Mufti de la République Cheikh Kabbani la veille des élections 2009, 5 juin 2009, site officiel de Dar El Fatwa, <http://www.darfatwa.gov.lb/content.aspx?CatId=45&NewsId=1195>
- De Courcelles D., 17 décembre 2007, « Medvedev candidat de « Russie unie » à la présidentielle, Poutine Premier ministre », http://www.rfi.fr/actufr/articles/096/article_60413.asp
- Devaux L., 2 mars 2010, « De la démocratie à la chinoise », *Le Quotidien du Peuple en ligne*, <http://french.peopledaily.com.cn/99459/6906251.html>

- Denavit C. (propos recueillis par), 3 mars 2008, « Medvedev va chercher à donner son empreinte », Entrevue avec Dave Senay, *Le Figaro*, <http://www.lefigaro.fr/medias/2008/07/02/04002-20080702ARTFIG00609-senay-barack-obama-est-le-candidat-des-reseaux-sociaux.php>
- Entrevue avec Thomas Gomart, http://www.rfi.fr/actufr/articles/099/article_63469.asp
- Follath E., 23 mai 2009, « Breakthrough in Tribunal Investigation: New Evidence Points to Hezbollah in Hariri Murder », *Spiegel online* 2009, <http://www.spiegel.de/international/world/0,1518,626412,00.html>
- Fredet J-G, semaine du 23 octobre 2003 « Les maîtres de la manipulation », *Le Nouvel Observateur*, n°2033, <http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p2033/articles/a222082-.html>
- Fredet J-G, semaine du jeudi 23 octobre 2003, « Le malheur des spin à la française », *Le Nouvel Observateur*, n°2033, http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p2033/dossier/a222083-le_malheur_des_spin_à_la_française.html
- Frochot D., 16 septembre 2000, « La théorie de la communication », *Infostratégies* <http://www.les-infostrateges.com/article/000992/la-theorie-de-la-communication>
- Guillot F., 2006, « Localisation et répartition des groupes confessionnels au Liban », <http://www.geographie-sociale.org/Carte-liban-religion.php>
- Huyghe F.B., 19 janvier 2007, « La politique comme communication de crise », http://www.huyghe.fr/actu_350.htm
- Huyghe F.B., 15 août 2007, « Les méthodes des propagandistes - Persuasion, mobilisation, manipulation : les recettes des professionnels », http://www.huyghe.fr/actu_220.htm.
- Huyghe, F.B., 27 février 2008, « Marketing commercial et politique », Entrevue avec Deborah Dahan, www.huyghe.fr/actu_517.htm
- Huyghe, F.B., 25 juin 2009, « Marketing politique : un peu d'histoire », www.huyghe.fr/actu_196.htm
- Jauvert V., semaine du jeudi 23 octobre 2003, « « Le Chaman » de Poutine », *Le Nouvel Observateur*, n°2033, http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p2033/dossier/a222086«_le_chaman_»_de_poutine.html
- L'Orient-le-Jour, 2 juin 2009, « Carlos Eddé : Aoun devrait lire le livre de Naïm Kassem ».
- Mattelart A., septembre 2001, « Art et argent, histoire d'une soumission », *Le Monde diplomatique*, <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/09/MATTELART/15612>

- McClure R., 10 novembre 1944, "Policy and Methods of Black Propaganda against Germany", British National Archives, ref. WO 229/57, <http://www.psywar.org/blackpolicy.php>
- Mukalled D., 5 juin 2009, « Élections sous influence réciproque », <http://www.courrierinternational.com/article/2009/06/05/elections-sous-influence-reciproque>
- Moszynski P., 28 février 2008, « Et le gagnant sera... Medvedev! », http://www.rfi.fr/actufr/articles/098/article_63337.asp
- Moszynski P., 14 février 2008, « Poutine sur la sortie... pour mieux revenir », http://www.rfi.fr/actufr/articles/098/article_62776.asp
- Pêcheur J., semaine du jeudi 23 octobre 2003, « Le cauchemar de Nixon », Le Nouvel Observateur, n°2033, <http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p2033/dossier/a222087-le-cauchemar-de-nixon.html>
- Pouchkareva G.V., 14 mai 2004, « Les stratégies de communication dans les campagnes électorales russes », *Administration Publique* n°3, <http://e-journal.spa.msu.ru/images/File/2004/pouchkareva.pdf>
- Ragot P., 26 janvier 2005, Interview avec Didier Heiderich dans le dossier « Les trois stratégies possibles de la communication de crise », *Le Journal du Net*, <http://www.journaldunet.com/management/dossiers/050167crise/strategies.html>
- Reporters sans frontières, 1^{er} octobre 2009, « 60 ans de presse et de répression des médias », http://www.rsf.org/spip.php?page=article&id_article=34629
- Reporters sans frontières, 23 février 2010, « La censure atteint des sommets inégalés », <http://www.rsf.org/La-censure-atteint-des-sommets.html>
- Revue radiophonique A Bout de Souffle, 13 juin 2009, « Image, sujet, pouvoir. Entretien avec Marie José Mondzain », <http://www.sens-public.org/spip.php?article500#forum1420>
- Saada J., 12 juin 2009, « Le rôle des médias dans la dynamique communautaire au Liban » in *La démocratie libanaise et sa lingua franca confessionnelle : les limites de la représentation et les déficiences de la légitimité*, <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article1463>
- Théron J., 8 juin 2009, « Les implications régionales des élections libanaises » in *La démocratie libanaise et sa lingua franca confessionnelle : les limites de la représentation et les déficiences de la légitimité*, <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article1414>
- Vannier J-L., Octobre-Novembre 2009, « Elections législatives au Liban : du clientélisme traditionnel à la modernité politique ? » in *Moyen-Orient* n° 2, <http://www.moyenorient-presse.com/?p=175>

Discours :

Discours de Hassan Nasrallah du 1^{er} avril 2009, www.moqawama.org

Discours de Hassan Nasrallah du 1^{er} mai 2009, www.moqawama.org

Discours de Hassan Nasrallah du 15 mai 2009, www.moqawama.org

Discours de Hassan Nasrallah du 18 mai 2009, www.moqawama.org

Discours de Hassan Nasrallah du 20 mai 2009, www.moqawama.org

Discours de Hassan Nasrallah du 22 mai 2009, www.moqawama.org

Discours de Hassan Nasrallah du 25 mai 2009, www.moqawama.org

Discours de Hassan Nasrallah du 29 mai 2009, www.moqawama.org

Discours de Hassan Nasrallah du 8 juin 2009, www.moqawama.org

Discours de Saad Hariri du 5 avril 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 29 avril 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 7 mai 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 16 mai 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 20 avril 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 21 avril 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 22 avril 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 24 mai 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 31 mai 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 4 juin 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 5 juin 2009, Bureau du Courant du Futur.

Discours de Saad Hariri du 7 juin 2009, Bureau du Courant du Futur.

Sermon du vendredi 5 juin 2009, Mosquée des deux Imams Hussein, Haret Hreik – Banlieue Sud de Beyrouth, Site officiel de l’Ayatollah Mohammad Hussein Fadlallah, Haut dignitaire religieux chiite au Liban. http://arabic.bayynat.org.lb/khotbat/kh_05062009.htm

Site web :

Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de langue française,

<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html>

Wolton D., Création de l'institut des sciences de la communication (ISCC) du CNRS, 2006,
<http://www.cnrs.fr/prg/PIR/programmes/ScCom/sccommunication.htm>

LISTE D'ENTREVUES

Nom et Prénom	Poste	Entreprise	Téléphone	Courriel et Site Internet	Date/Heure Adresse
Karam Karam	Chercheur associé	Lebanese Center for Policy Studies	01-486429 01-486430 01-486431	kkaram@lcps-lebanon.org www.lcps-lebanon.org	Sept.11 – 11h30 – Place de l'étoile
Catusse Myriam	Chercheuse associée (Chargée de recherche au CNRS) - Politologue	IFPO	70-924735	m.catusse@ifporient.org www.ifporient.org	Sept. 09 – 13h – Café des Lettres
Lamloum Olfa	Chercheuse Communication et médias	IFPO	03-507139	o.lamloum@ifporient.org www.ifporient.org	Oct. 10 – 12h - IFPO
Maroun Charbel	Responsable nouvelles politiques	VDL	03-056046		A plusieurs reprises – Bureau VDL
Monin Pascal	Responsable Master Info-Com	USJ	03-304448		A plusieurs reprises – Bureau USJ
Bitar Jihad	Consultant et analyste politique		01-491660 03-491670	bitar@comtraxsolutions.com www.comtraxsolutions.com	Sept.11 – 11h30 – Sursok.
Mermier Franck	Directeur Scientifique	IFPO	03-469911	franckmermier@yahoo.fr	Au téléphone
Farha	Responsable du site	Now Lebanon	03-481809	www.nowlebanon.com	Au

Michel	d'informations				téléphone
Dr Courban Antoine	Médecin, Epistémologue et Professeur à l'USJ		03-688363		Sept. 11 – Bureau USJ
Dr Touma Viviane	Psychanalyste et Professeure à l'USJ		03-744243		Oct. 09 – Clinique – Jal el Dib
Doumit Gilbert	Consultant en communication politique		03-227673		Oct. 11 – Bureau Hazmieh
Dr Nasr Marlène	Professeure à l'USJ – Experte en analyse de discours	ISP – USJ	03-337743		Avril 2011 – IFPO
Général Hanna Elias	Professeur d'université – Consultant en stratégie et politique.	Notre-Dame University (NDU) – American University of Beirut (AUB) – MTV (Chaîne de télévision libanaise)	03-719796 09-213620	hannae@inco.com.lb	Sept. 11 – ABC Dbayeh
Michel Georgiou	Journaliste	L'Orient-le-Jour	03-472813		A plusieurs reprises – Achrafieh et Centre-ville
Haber Rabih	General Manager	Live Statistics Lebanon	01-686851 70-872491		Au téléphone

ANNEXES

ANNEXE I

***LISTE DES DISCOURS
DES DEUX CHEFS DE PARTIS
POLITIQUES
DE NOTRE ÉTUDE***

Sayyed Hassan Nasrallah		Cheikh Saad Hariri	
Code du discours	Date du discours	Code du discours	Date du discours
Etude des lancements de campagne			
N1	1 ^{er} avril 2009	H1	5 avril 2009
Etude de crises			
N2	1 ^{er} mai 2009	H2	29 avril 2009
N3	15 mai 2009	H3	7 mai 2009
---	---	H4	16 mai 2009
Etude diachronique			
N4	18 mai 2009	H5	20 avril 2009
N5	20 mai 2009	H6	21 avril 2009
N6	22 mai 2009	H7	22 avril 2009
N7	25 mai 2009	H8	24 mai 2009
---	---	H9	31 mai 2009
---	---	H10	4 juin 2009
Etude des discours de clôture			
N8	29 mai 2009	H11	5 juin 2009
N9	8 juin 2009	H12	7 juin 2009

ANNEXE II

***TABLEAU QUANTITATIF COMPARATIF
DES DISCOURS***

DE CHEIKH SAAD HARIRI

ET DE SAYYED HASSAN NASRALLAH

Sujet		Discours de Hariri				Discours de Nasrallah			
Critères	Sous-critères	Explicite		Implicite		Explicite		Implicite	
		Quantité	Code	Quantité	Code	Quantité	Code	Quantité	Code
CRITÈRES POLITIQUES									
Concepts politiques	Nationalisme	87	H1			48	N1		
		35	H2			92	N2		
		58	H3			181	N3		
		12	H4			73	N4		
		6	H5			37	N5		
		17	H6			95	N6		
		19	H7			188	N7		
		11	H8			161	N8	1	N8
		7	H9			52	N9		
		67	H11						
		22	H12						
		TOTAL	341				928		
	Identité	1	H1			2	N1		
				1	H3			1	N5
		1	H9	1	H9			1	N7
		3	H11						
	TOTAL	7				4			
	Arabisme	5	H1			4	N3		
		4	H3			10	N7		
		2	H5						
4		H6							
2		H7							
1		H9							
2		H10							
TOTAL	20				14				
Oumma					3	N1			
					4	N2			
					1	N3			
					5	N4			
					20	N5			
					2	N6			
					4	N7			
					2	N8			

TOTAL					41			
Résistance	1	H1			3	N1	1	N1
	2	H3			12	N2		
					32	N3		
					33	N4		
					92	N5		
					36	N6		
					39	N7		
					89	N8		
				14	N9			
TOTAL	3				351			
Etat	19	H1			92	N1		
	3	H2			16	N2		
	10	H3			121	N3		
	9	H4			28	N4		
	2	H5			95	N5		
	8	H6			52	N7		
	4	H7	1	H7	94	N8		
	4	H8			56	N9		
	5	H9						
	4	H10						
	12	H11						
	7	H12						
TOTAL	88				554			
Formule des trois tiers	2	H3			29	N3		
			1	H11	2	N7		
TOTAL	3				31			
Elections fatidiques			1	H1	3	N1		
	3	H9					2	N4
	1	H10					1	N8
	8	H11			2	N9		
TOTAL	13				8			
Image	1	H1			7	N1		
			1	H3	3	N2	22	N2
	1	H11			8	N3		
					1	N5		
TOTAL	3				19			
Choix /	1	H1			7	N1		

Décision	6	H3			2	N2		
	4	H7			21	N5		
			1	H9	3	N8		
	1	H10			29	N9		
	41	H11						
TOTAL	54				62			
Popularité	2	H1			3	N1		
	1	H2			2	N2		
	1	H4			1	N3		
	1	H11			5	N4		
	1	H12			2	N5		
					5	N6		
					1	N7		
					5	N8		
				27	N9			
TOTAL	6				51			
Partenariat	11	H1			4	N1		
	2	H3			24	N3		
	1	H4			1	N6		
	3	H6			6	N7		
	4	H7			3	N8		
	2	H8			4	N9		
	2	H9	2	H9				
	5	H11						
		2	H12					
TOTAL	34				42			
Démocratie	14	H1			8	N1		
	2	H2			3	N2		
	8	H3			15	N3		
	3	H4			2	N4		
	3	H5			2	N6		
	7	H6			4	N7		
	9	H7			8	N8		
	13	H8			5	N9		
	4	H9						
	40	H11						
	12	H12						
TOTAL	115				47			

	Economie	28	H1			4	N1		
		12	H3			10	N8		
		4	H7			6	N9		
		17	H9						
		2	H11						
		3	H12						
	TOTAL	66				20			
Faits historiques	Nakba Palestinienne de 1948			1	H3	3	N3		
						10	N4		
						3	N6		
						2	N8		
	TOTAL	1				18			
	Guerre civile de 1975	1	H3	1	H3	1	N7		
	TOTAL	2				1			
	Intervention militaire israélienne au Liban en 1982					3	N4		
						10	N5		
	TOTAL					13			
	Accord du 17 mai 1983					9	N3		
								2	N5
TOTAL					11				
Accord de Taëf de 1989	4	H1			4	N3			
	3	H3			2	N4			
			1	H4					
	2	H6							
	2	H7							
	4	H9							
TOTAL	16				6				
Libération de l'occupation israélienne en 2000	1	H3			1	N2			
					2	N3			
					8	N4			
					9	N5			
					8	N6			
					10	N7			
					9	N8			
					1	N9			

TOTAL	1				48			
Assassinat Hariri - 14 février 2005			2	H1	24	N2		
	3	H2	137	H2	1	N3		
	3	H3			2	N6	1	N6
	2	H4			26	N7	1	N7
	6	H5			9	N8		
	9	H6						
	9	H7	1	H7				
	8	H8						
	6	H9						
	5	H10						
	1	H11	1	H11				
TOTAL	193				64			
Révolution du Cèdre - 14 mars 2005	1	H1			1	N2		
	1	H2						
	1	H3	1	H3				
	3	H4						
	1	H6						
	1	H7	4	H7				
			1	H8				
	12	H11	1	H11				
1	H12							
TOTAL	28				1			
Retrait des troupes syriennes du Liban - 26 avril 2005					1	N8	1	N8
TOTAL					2			
Elections législatives de 2005			1	H11	2	N2		
					21	N7		
					5	N8		
TOTAL	1				28			
Document d'entente entre le CPL et le Hezbollah le 6 février 2006					1	N1		
					8	N5		
							1	N6
					9	N7		
				2	N8			

TOTAL					21			
Table de dialogue national de mars 2006	1	H1			2	N3		
	1	H6			8	N4		
					1	N7		
					6	N8		
					3	N9		
TOTAL	2				20			
Guerre de juillet-août 2006			1	H1	2	N2		
			2	H3	3	N3		
			1	H9	13	N4	3	N4
			1	H11	5	N6		
					12	N7		
					14	N8		
					3	N6		
TOTAL	5				55			
Evènements de Nahr El Bared de mai 2007	2	H6						
	1	H7						
	2	H9						
TOTAL	5							
Evènements du 7 mai 2008			1	H1	42	N3		
			1	H2	37	N6		
	7	H3			25	N7		
	1	H4	2	H4			1	N8
			1	H5			2	N9
			1	H6				
			1	H7				
			2	H9				
			12	H11				
	15	H12						
TOTAL	44				107			
Elections législatives 7 juin 2009	9	H1			56	N1		
	8	H3			8	N2		
	8	H4			12	N3		
	13	H5			14	N4		
	22	H6			2	N5		
	15	H7			50	N7		
	5	H8			48	N8		

		2	H9			143	N9			
		13	H10							
		33	H11							
	TOTAL	128				333				
Référendum	Tribunal Spécial pour le Liban	138	H2			225	N2			
		40	H3			12	N7			
		2	H6			3	N8			
		1	H7							
		1	H8							
		1	H10							
		TOTAL	183				240			
		Armes du Hezbollah	5	H1					1	N1
	1		H3	7	H3	5	N2			
				2	H4	12	N3			
				3	H11	1	N4			
						5	N5	1	N5	
						8	N6			
					4	N7	1	N7		
				52	N8	6	N8			
				13	N9					
	TOTAL	18				109				
Références à son camp ou au camp adverse	14 mars	2	H1			13	N1	2	N1	
				2	H2	6	N2	11	N2	
		2	H3			4	N3	11	N3	
		2	H4					4	N4	
		7	H5					5	N6	
		10	H6			7	N7	1	N7	
		4	H8					6	N8	
		2	H9			26	N9	6	N9	
		11	H11							
	6	H12								
		TOTAL	48				102			
		8 mars			2	H1	47	N1		
					2	H2	2	N2	4	N2
				2	H3	24	N3			
			1	H5	1	H5	2	N7		
			1	H6			20	N8		
		1	H7			24	N9			

			1	H8					
	1	H3							
	3	H11	2	H11					
	1	H12	1	H12					
	TOTAL		19			123			
	Courant du Futur	22	H1	4	H1	5	N2		
		11	H2			1	N3	40	N3
		60	H3	3	H3			2	N5
		2	H4					1	N6
		3	H6			22	N7	2	N7
		16	H7					1	N8
		6	H8					3	N9
		3	H9						
		7	H10						
		8	H11						
	3	H12							
	TOTAL		148			77			
	Hezbollah	1	H1	4	H1	74	N1		
				1	H2	21	N2		
				14	H3	17	N3		
				10	H4	6	N4		
				1	H6	4	N5	76	N5
				4	H7	24	N6		
				1	H8	41	N7		
				2	H9	54	N8		
			8	H11	8	N9			
	TOTAL		46			325			
	Parti politique particulier	1	H1			1	N1		
		1	H3			5	N2		
		4	H8			6	N3		
		1	H11			19	N6	1	N6
						57	N7		
						1	N8	1	N8
					1	N9			
	TOTAL		7			92			
Références à d'autres États	Monde arabe	2	H1	1	H1	3	N1		
		1	H2			16	N2		
		1	H5			4	N3		

	1	H7			28	N4		
	1	H11			41	N5		
	2	H12			7	N7		
					4	N8		
TOTAL	9				103			
Monde occidental	5	H1			5	N1		
	2	H2			23	N2		
	5	H3			15	N3		
	1	H8			18	N4		
	1	H10			12	N5		
	5	H11			7	N6		
	2	H12			2	N7		
					23	N8		
				2	N9			
TOTAL	21				107			
Iran			1	H1	11	N4		
			1	H9	30	N5		
			3	H11	1	N7		
					19	N8		
TOTAL	5				61			
Arabie Saoudite							1	N1
					2	N2		
					1	N3		
TOTAL					4			
Israël	2	H1					1	N1
	8	H3	1	H3	41	N2		
	2	H4			19	N3		
					80	N4		
					97	N5		
					22	N6		
					32	N7		
					46	N8		
TOTAL	13				338			
Palestine	2	H1			11	N2		
	1	H3			2	N3		
	2	H5			59	N4		
	1	H8			41	N5		
	1	H10			5	N6		

					12	N7		
					6	N8		
TOTAL	7				136			
France					2	N7		
					1	N8		
TOTAL	3				3			
Hollande					1	N8		
TOTAL	1				1			
Grande Bretagne					1	N8		
TOTAL	1				1			
Russie					1	N8		
TOTAL	1				1			
Etats-Unis							1	N1
					10	N2		
					2	N3		
					4	N4		
					5	N5		
					2	N6		
					4	N7		
					8	N8		
TOTAL	37				37			
Syrie	1	H1			14	N2		
			2	H2	2	N3		
	6	H3			11	N4		
	6	H5	1	H5	2	N5		
	3	H6			1	N7		
	1	H9	1	H9	10	N8		
			1	H11				
TOTAL	22				40			
Egypte	1	H8					1	N1
					33	N2		
					1	N3		
					3	N4		
					1	N5		
					3	N7		
				1	N8			

	TOTAL	1				43				
	Irak					1	N2			
						1	N4			
						3	N5			
						1	N8			
	TOTAL					6				
	Jordanie					2	N4			
						1	N5			
						1	N7			
						1	N8			
	TOTAL					5				
	Afghanistan					1	N4			
						1	N8			
	TOTAL					2				
Emploi de noms de figures emblématiques	Sayyed Moussa El Sader					1	N1			
						2	N5			
						6	N6			
						2	N7			
						4	N8			
		TOTAL					15			
		Cheikh Rafic Hariri	16	H1			24	N2		
			9	H2			3	N3		
			23	H3	2	H3	8	N7		
			2	H4			3	N8		
			1	H5						
			6	H6						
			7	H7						
			6	H8						
	1		H9							
	3		H10							
	2	H12								
	TOTAL	76				38				
CRITÈRES CONFESIONNELS										
Confessionnalisme	Mention des confessions	2	H1	8	H1			8	N1	
		2	H3	9	H3	2	N2	30	N2	
				3	H4	22	N3	29	N3	
				1	H5	7	N4			
		4	H9			43	N5	2	N5	

		6	H11	1	H11	13	N5			
						11	N6	4	N6	
						69	N7	38	N7	
						12	N8	1	N8	
						16	N9			
	TOTAL	36				307				
	Mention du confessionnalisme politique	12	H1			9	N1			
		3	H3	1	H3	5	N2	4	N2	
		16	H8			27	N3			
		5	H9			8	N6	1	N6	
		4	H11	3	H11	17	N7			
						3	N8			
								1	N9	
	TOTAL	44				75				
	Concept de « région » qui renvoie à la répartition démographique confessionnelle	18	H1	1	H1	3	N1			
		4	H3			10	N2			
		1	H8			9	N3			
		2	H11			5	N6			
		1	H12					1	N8	
						8	N9			
	TOTAL	27				36				
Connotations religieuses	Communes à toutes ou à plusieurs confessions	2	H1			8	N1			
		3	H2			1	N2	4	N2	
		2	H3			9	N3			
		1	H4			6	N4			
		1	H6			8	N5			
		1	H7			14	N6			
		2	H12			7	N7			
						11	N8			
					5	N9				
		TOTAL	12				73			
		Spécifiques à une confession spécifique					3	N2		
							11	N3		
							1	N4		
							9	N5		
						3	N6			
						1	N8			
					1	N9				
	TOTAL					29				

Conflit sunnito-chiite	Accusations directes et indirectes envers l'adversaire (explicites et implicites)	7	H1	2	H1	4	N1	2	N1
				8	H2			1	N2
				5	H3	2	N3	22	N3
				1	H4	3	N7		
				1	H5			6	N8
				1	H6			2	N9
				2	H9				
				5	H11				
	TOTAL	32				42			
	Mention du « conflit sunnito-chiite » en bonne et due forme			2	H1			6	N2
				2	H3	5	N3	3	N3
				11	H4	2	N5	2	N5
				1	H5			1	N6
				2	H6	6	N7	18	N7
			3	H9	1	N8			
							3	N9	
TOTAL	21				47				

TABLE DES FIGURES

Figures	Pages
<u>Figure 1</u> : La carte de la répartition des principaux groupes confessionnels au Liban (Guillot, 2006).	8
<u>Figure 2</u> : Le tableau de distribution des médias selon les cibles et l'objectif recherché	61
<u>Figure 3</u> : Le tableau de la répartition confessionnelle des sièges parlementaires au Liban	127
<u>Figure 4</u> : Le « <i>modèle des trois cercles</i> » tel que dessiné par le Général Elias Hanna	168
<u>Figure 5</u> : Le graphe de la répartition des violations en fonction de leur source	200
<u>Figure 6</u> : Le tableau des dépenses déclarées par les candidats aux élections parlementaires libanaises 2009	203
<u>Figure 7</u> : Tableau des pourcentages de couverture de l'actualité politique accordé au Président de la République dans les chaînes de télévision observées par Maharat foundation (2009) ..	211
<u>Figure 8</u> : Le tableau des taux de couverture positive et négative du quotidien <i>Assafir</i>	215
<u>Figure 9</u> : Le tableau comparatif des deux stations de radio étudiées (Maharat foundation, 2009) ...	217
<u>Figure 10</u> : Le tableau comparatif entre le Courant du Futur et le camp adverse dans le discours de Hariri du 5 avril 2009	273
<u>Figure 11</u> : Le « <i>nationalisme</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	396
<u>Figure 12</u> : L'« <i>identité</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	397
<u>Figure 13</u> : L'« <i>arabisme</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	398
<u>Figure 14</u> : L'« <i>Oumma</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	399
<u>Figure 15</u> : La « <i>Résistance</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	400
<u>Figure 16</u> : L'« <i>Etat</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	401
<u>Figure 17</u> : La « <i>formule des trois tiers</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	402
<u>Figure 18</u> : Les « <i>élections fatidiques</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	403
<u>Figure 19</u> : L'« <i>image</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	404
<u>Figure 20</u> : Les « <i>choix et décision</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009..	405
<u>Figure 21</u> : La « <i>popularité</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	406
<u>Figure 22</u> : Le « <i>partenariat</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	407
<u>Figure 23</u> : La « <i>démocratie</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	408
<u>Figure 24</u> : L'« <i>économie</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	409
<u>Figure 25</u> : La « <i>nakba palestinienne de 1948</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	410
<u>Figure 26</u> : La « <i>guerre civile de 1975</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	411
<u>Figure 27</u> : L'« <i>intervention militaire israélienne au Liban en 1948</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	412
<u>Figure 28</u> : L'« <i>accord du 17 mai 1983</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	413
<u>Figure 29</u> : L'« <i>accord de Taëf de 1989</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de	

2009	414
<u>Figure 30</u> : La « <i>libération de l'occupation israélienne en 2000</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	415
<u>Figure 31</u> : L'« <i>assassinat de Rafic Hariri le 14 février 2005</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	416
<u>Figure 32</u> : La « <i>révolution du Cèdre le 14 mars 2005</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	417
<u>Figure 33</u> : Le « <i>retrait des troupes syriennes du Liban le 26 avril 2005</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	418
<u>Figure 34</u> : Les « <i>élections législatives de 2005</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	419
<u>Figure 35</u> : Le « <i>document d'entente entre le Hezbollah et le CPL le 6 février 2006</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	420
<u>Figure 36</u> : La « <i>table de dialogue national</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	421
<u>Figure 37</u> : La « <i>guerre de juillet-aout 2006</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	422
<u>Figure 38</u> : Les « <i>événements de Nahr el Bared de mai 2007</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	423
<u>Figure 39</u> : Les « <i>événements du 7 mai 2008</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	424
<u>Figure 40</u> : Les « <i>élections législatives de juin 2009</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	425
<u>Figure 41</u> : Le « <i>Tribunal Spécial pour le Liban</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	426
<u>Figure 42</u> : Les « <i>armes du Hezbollah</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	427
<u>Figure 43</u> : Le « <i>14 mars</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	428
<u>Figure 44</u> : Le « <i>8 mars</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	428
<u>Figure 45</u> : Le « <i>Courant du Futur</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	429
<u>Figure 46</u> : Le « <i>Hezbollah</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	429
<u>Figure 47</u> : Les « <i>partis politiques libanais</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	430
<u>Figure 48</u> : Le « <i>monde arabe</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	431
<u>Figure 49</u> : Le « <i>monde occidental</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	431
<u>Figure 50</u> : L'« <i>Iran</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	432
<u>Figure 51</u> : L'« <i>Arabie Saoudite</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	432
<u>Figure 52</u> : « <i>Israël</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	433
<u>Figure 53</u> : La « <i>Palestine</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	433
<u>Figure 54</u> : La « <i>France</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	434
<u>Figure 55</u> : La « <i>Hollande</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	434
<u>Figure 56</u> : La « <i>Grande Bretagne</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	435
<u>Figure 57</u> : La « <i>Russie</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	435
<u>Figure 58</u> : Les « <i>Etats-Unis</i> » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	436

<u>Figure 59</u> : La « Syrie » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	436
<u>Figure 60</u> : L'« Egypte » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	437
<u>Figure 61</u> : L'« Irak » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	437
<u>Figure 62</u> : La « Jordanie » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	438
<u>Figure 63</u> : L'« Afghanistan » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	438
<u>Figure 64</u> : « Sayyed Moussa El Sader » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	439
<u>Figure 65</u> : « Cheikh Rafic Hariri » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009...	440
<u>Figure 66</u> : La « mention des confessions » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	442
<u>Figure 67</u> : La « mention du confessionnalisme politique » électoraux dans les discours de Hariri et de Nasrallah de 2009	443
<u>Figure 68</u> : Le « concept de région » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009.	444
<u>Figure 69</u> : Les « connotations religieuses communes à plusieurs confessions » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	445
<u>Figure 70</u> : Les « connotations spécifiques à une confession » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	446
<u>Figure 71</u> : Les « accusations directes et indirectes envers l'adversaire » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	447
<u>Figure 72</u> : La « mention du conflit sunnite-chiite » dans les discours électoraux de Hariri et de Nasrallah de 2009	448

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	4
Remerciements	5
Sommaire	6
Introduction générale	8
1- L'objet de recherche	10
2- La question de recherche	10
3- Le choix d'une problématique	12
4- Les hypothèses de recherche	14
5- La méthodologie et les ressources	14
5-1- Le lieu	15
5-2- La durée	15
5-3- Les acteurs	15
5-4- Les moyens et le cadre d'expérimentation	16
5-4-1- L'étude des deux partis politiques étudiés	16
5-4-2- Les entrevues avec des experts en communication politique et des analystes géopolitiques	17
5-4-3- Le recueil des discours politiques des deux partis politiques	17
5-4-4- L'élaboration d'une grille de lecture et exploitation des discours politiques selon les paramètres de cette grille de lecture	18
6- La formulation du plan	19
7- L'opportunité et l'intérêt du projet	20
Première partie : Vers une mondialisation de la communication politique	24
I- L'émergence de la communication politique	24
I-1- La propagande	25
I-1-1- Les définitions de la propagande	26
I-1-2- L'histoire de la propagande	28
I-1-2-1- Lénine : distinction entre propagande et agitation	28
I-1-2-2- Les Etats-Unis et la Première Guerre mondiale	29
I-1-2-3- La propagande stalinienne	29
I-1-2-4- La propagande nazie	31
I-1-2-5- La propagande mussolinienne	32
I-1-2-6- La guerre froide	32
I-1-2-7- Les propagandes lors des guerres en Afghanistan et Irak	32
I-1-3- Les types de propagandes	33
I-1-4- Les techniques de propagande	35
I-1-5- Les outils de propagande	39
I-1-5-1- Les outils traditionnels de propagande	39
I-1-5-2- Les outils modernes de propagande	40

I-2- Le marketing politique	41
I-2-1- Les définitions du marketing politique	42
I-2-2- L'analyse du marketing	43
I-2-3- L'historique et l'évolution du marketing	44
I-2-4- Les « <i>spin doctors</i> » ou « <i>doreurs d'images</i> »	47
I-3- La désinformation	49
I-3-1- Les définitions de la désinformation	49
I-3-2- Les types de désinformation	51
I-3-2-1- Les « faux »	51
I-3-2-2- La question de l'indépendance des médias	52
I-3-2-3- Les sondages	52
I-3-2-4- Les canulars informatiques	52
I-3-2-5- Les rumeurs	53
II- La méthode de la communication politique électorale	56
II-1- L'élaboration d'une stratégie de campagne	56
II-1-1- Le diagnostic	56
II-1-2- La détermination de la stratégie	57
II-2- Le plan de campagne	58
II-2-1- La chronologie du déroulement de la campagne	59
II-2-2- Le plan médias	60
III- Les outils de la communication politique	63
III-1- L'histoire des outils de la communication	63
III-1-1- Le développement technique des outils de communication	63
III-1-2- Le développement des outils de communication en politique	65
III-2- Les outils de la communication politique	65
III-2-1- Les outils classiques	65
III-2-2- Les outils du marketing direct	68
III-2-3- Les outils sophistiqués	71
IV- Les acteurs de la communication politique	82
V- La communication de crise	85
V-1- Les définitions de la communication de crise	85
V-2- La prévention de la crise	86
V-3- Les stratégies de crise	88
V-3-1- La reconnaissance	89
V-3-2- Le projet latéral	90
V-3-3- Le refus	91
V-4- Comment gérer la communication de crise ?	92
Deuxième partie : La communication politique au Liban	99
VI- La structure confessionnelle du Liban	101
VI-1- Le délicat équilibre confessionnel	101
VI-1-1- La religion, un pilier de la société libanaise	102
VI-1-2- L'équilibre confessionnel de forces	104

VI-1-3- Les deux Libans	106
VI-1-4- Les implications régionales et internationales	108
VI-2- Les deux formes du confessionnalisme libanais	110
VI-2-1- Le confessionnalisme au niveau du statut personnel	110
VI-2-2- Le confessionnalisme au niveau politique	112
VI-3- La Constitution (1926), le Pacte national (1943) et le Document d'entente (1989)	114
VI-3-1- La structure confessionnelle de la Constitution libanaise	115
VI-3-1-1- Le libre exercice des religions	115
VI-3-1-2- La répartition confessionnelle des postes politiques et publiques	116
VI-3-1-3- L'abolition du confessionnalisme politique	118
VI-3-2- La structure confessionnelle de l'Accord de Taëf de 1989	119
VI-3-2-1- La structure politique confessionnelle	120
VI-3-2-2- L'abolition du confessionnalisme politique	122
VI-3-2-3- Une tentative manquée	123
VI-3-2-4- Le confessionnalisme politique et socioculturel : le malheur du Libanais	124
VI-4- La loi électorale	126
VI-4-1- Le choix du scrutin	126
VI-4-2- Le système électoral	127
VI-4-3- La taille de la circonscription électorale	128
VI-5- Vers la suppression du confessionnalisme?	130
VI-5-1- Pour une déconfessionnalisation du système politique	130
VI-5-2- Contre la suppression du confessionnalisme politique	131
VII- La culture politique et informationnelle au Liban	133
VII-1- La culture politique	133
VII-1-1- Les définitions de la culture politique	133
VII-1-2- L'engagement envers la démocratie à travers les partis politiques..	134
VII-1-2-1- La spécificité des partis politiques au Liban	136
VII-1-2-2- Les partis politiques : un pilier « sans système » du système libanais	138
VII-1-2-3- La confessionnalisation des partis politiques	139
VII-1-3- La peur de l'autre	141
VII-1-3-1- Les deux facteurs de concurrence communautaire	141
VII-1-3-2- Les deux volets des différends communautaires	143
VII-1-4- L'importance des « zaïms » et des hommes de religion	143
VII-1-4-1- Le féodalisme politique : les zaïms	144
VII-1-4-2- Le poids des hommes de religion, chefs des communautés	144
VII-1-5- Le renforcement de l'Etat de droit	151
VII-2- La culture informationnelle	153
VII-2-1- Les définitions de la culture informationnelle	153

VII-2-2- Le paysage médiatique : fonctionnement et rapports avec l'environnement	154
VII-2-2-1- La politisation des médias	155
VII-2-2-2- Le communautarisme comme critère de traitement de l'actualité	157
VII-2-3- Le cadre juridique applicable aux médias pendant la période électorale	159
VII-2-4- L'impact des médias	160
VII-2-4-1- L'exemple de l'impact des médias durant Taëf	160
VII-2-4-2- L'impact des médias au cours de la campagne électorale 2009.....	161
VIII- Le contexte des élections législatives de 2009	163
VIII-1- L'historique des événements entre les élections législatives de 2005 et celles de 2009	164
VIII-1-1- Les événements de 2005	164
VIII-1-2- Les événements de 2006	165
VIII-1-3- Les événements de 2007	166
VIII-1-4- Les événements de 2008	166
VIII-1-5- Les événements de 2009.....	167
VIII-2- Les élections législatives de 2009	168
VIII-2-1- Le contexte géopolitique des élections législatives libanaises de 2009	168
VIII-2-1-1- Apaisement du climat régional et international envers le Liban	170
VIII-2-1-2- Prise de position des pays régionaux et occidentaux à l'approche des élections	170
VIII-2-1-3- Les parties libanaises se vantent de leurs alliances hors-frontières	172
VIII-2-1-4- Le conflit sunnito-chiite	173
VIII-2-2- L'importance des élections législatives libanaises de 2009	178
VIII-2-2-1- Le premier scrutin avec une loi d'inspiration non syrienne depuis la guerre civile	178
VIII-2-2-2- Des élections politiques décisives	179
VIII-2-2-3- Quelle communauté va gouverner ?	182
VIII-2-2-4- Quel pays régional ou international va gouverner ?	183
VIII-2-3- La création de la Commission de Supervision de la Campagne Electorale	184
VIII-2-3-1- Les dépenses électorales	184
VIII-2-3-2- Les infractions médiatiques	186
VIII-2-4- L'inscription des candidats et les résultats des élections	187
IX- La communication politique au Liban	192
IX-1- L'historique et l'évolution de la communication politique au Liban	192
IX-2- Les méthodes de la communication politique au Liban	195
IX-2-1- La stratégie de la communication politique au Liban	195

IX-2-1-1- Une campagne concentrée	196
IX-2-1-2- Une campagne purement politique	197
IX-2-1-3- Une campagne négative	197
IX-2-2- Le plan de campagne	200
IX-3- Les outils de campagne	201
IX-3-1- Le financement des outils de campagne	202
IX-3-2- Les outils « déclarés »	202
IX-3-3- Internet : un outil en ébullition	204
IX-4- Les acteurs	205
IX-4-1- Les hommes et les partis politiques	205
IX-4-1-1- Le paysage politique libanais	206
IX-4-1-2- La division confessionnelle	207
IX-4-2- Les médias	208
IX-4-2-1- La supervision de la couverture médiatique des élections	208
IX-4-2-2- La télévision	210
IX-4-2-3- La presse écrite	213
IX-4-2-4- La radio	215
IX-4-3- L'opinion publique	217
X- La communication politique des deux partis politiques étudiés	220
X-1- L'historique et l'évolution de la communication politique des deux partis....	220
X-1-1- Le Hezbollah	220
X-1-2- Le Courant du Futur	222
X-2- Les méthodes de la communication politique des deux partis	224
X-2-1- Les stratégies de la communication politique des deux partis	224
X-2-2- Les plan et les sujets de campagne	225
X-3- Les outils de campagne	228
X-4- Les acteurs	229
X-4-1- Les chefs des deux partis	229
X-4-1-1- Sayyed Hassan Nasrallah.....	229
X-4-1-2- Cheikh Saad Hariri.....	231
X-4-2- Les médias	232
X-4-3- Le public cible	233
Troisième partie : Les tensions intercommunautaires du discours électoral au Liban	237
XI- Les méthodes d'analyse de discours	245
XI-1- L'analyse textuelle des discours	245
XI-2- La lexicométrie politique	246
XI-3- L'analyse automatique du discours	246
XI-4- L'analyse de contenu et l'analyse de discours	247
XII- La méthode adoptée	249
XII-1- Le corpus	249
XII-2- Le genre d'analyse (méthode adoptée)	250

XII-3- Les critères d'étude	251
XII-3-1- L'étude des lancements de campagne	251
XII-3-2- L'étude de crises	251
XII-3-3- L'étude diachronique des deux partis politiques sélectionnés	252
XII-3-4- L'étude des discours de clôture	252
XII-4- Les critères de sélection des discours	253
XII-4-1- La date du discours	253
XII-4-2- La personnalité politique	253
XII-4-3- Le contexte du discours	254
XII-4-4- Le discours préalablement écrit	254
XIII- L'analyse qualitative des discours	257
XIII-1- L'étude des discours de lancements de campagne	257
XIII-1-1- Le discours de lancement de campagne de Sayyed Hassan Nasrallah	257
XIII-1-2- Le discours de lancement de campagne de Cheikh Saad Hariri	268
XIII-2- L'étude des discours de crise	285
XIII-2-1- La crise de la sortie de prison des quatre généraux	285
XIII-2-1-1- Le discours de crise de Cheikh Saad Hariri	285
XIII-2-1-2- Le discours de crise de Sayyed Hassan Nasrallah	293
XIII-2-2- La crise du 7 mai « jour glorieux »	310
XIII-2-2-1- Le discours de crise de Cheikh Saad Hariri	310
XIII-2-2-2- Le discours de crise de Sayyed Hassan Nasrallah	319
XIII-2-2-3- Le discours de crise de Cheikh Saad Hariri	333
XIII-3- L'étude diachronique des discours de Cheikh Saad Hariri et de Nasrallah.	339
XIII-3-1- Les discours de Cheikh Saad Hariri	339
XIII-3-1-1- Le discours lors d'un évènement électoral à la Békaa-Ouest....	339
XIII-3-1-2- Le discours lors d'un évènement électoral à Akkar	341
XIII-3-1-3- Le discours lors d'un évènement électoral à Minieh-Denieh ...	342
XIII-3-1-4- Le discours lors d'un évènement électoral au Chouf	343
XIII-3-1-5- Le discours lors d'un évènement électoral à Kouasra - Akkar.....	345
XIII-3-1-6- Le discours lors d'un évènement électoral à Saida	347
XIII-3-2- Les discours de Sayyed Hassan Nasrallah	348
XIII-3-2-1- Le discours à l'occasion de l'anniversaire de la Nakba de Palestine	348
XIII-3-2-2- Le discours lors d'une conférence de la Résistance à l'Unesco	352
XIII-3-2-3- Le discours à l'occasion de l'anniversaire de la Résistance et de la libération à Nabatieh	356
XIII-3-2-4- Le discours à l'occasion de l'anniversaire de la Résistance et de la libération dans la Banlieue Sud de Beyrouth	359
XIII-4- L'étude des discours de clôture des élections	364
XIII-4-1- Le discours de clôture de campagne	365

XIII-4-1-1- Le discours à l'occasion de l'anniversaire de la Résistance et de la libération à Baalbek	365
XIII-4-1-2- Le discours lors d'un évènement électoral au Biel – Centre-ville	374
XIII-4-2- Le discours de victoire et de perte des élections	381
XIII-4-2-1- Le discours de victoire des élections de Cheikh Saad Hariri.....	381
XIII-4-2-2- Le discours de perte des élections de Sayyed Hassan Nasrallah.....	384
XIV- L'analyse quantitative des discours	394
XIV-1- Les critères politiques	395
XIV-2- Les critères confessionnels	441
Conclusion générale	453
Références	465
Liste d'entrevues	486
Annexes	489
Annexe I	491
Annexe II	495

